

LXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON ¹.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 72 à 73. — M. F.)

Rome, le 2 avril 1567.

Monsieur le prévost : Par mes dernières je vous advertiz de la réception de voz lettres du dernier de febvrier, et hier je receuz celles des trois et quinzième de ce mois ; et par les dernières je veoiz que le lendemain vous debviez estre à Bruxelles, et ne vous plaignez de vostre bras, que me donne espoir que tout se porte bien, ou que du moins vous trouvez que le temps vous y donne allégement. Si seroit-il bien de faire venir vers vous le maistre de Herenthals ² afin qu'il vous donne quelque chose qui peu à peu fortifie les nerfs et resculle et resolve les humeurs que pourroient avoir couru celle part.

La deffaicte du Sr de Toulouse pourra beaulcoup servir, et si le second ³ estoit avec le premier (s'il ne se veult recognoistre) se seroit mieulx pour luy et pour sa maison à laquelle il pourroit faire plus grande honte. Et si l'on continue le chemin de envoyer sur les assemblées quant elles commencent, afin que l'on ne leur donne temps pour croistre, tout yra bien. Mais si l'on leur laisse prendre pied et qu'ilz viennent une fois à avoir la main dessus, tout yroit mal et sans remède. Dieu doinct bon succès à ceux qui sont sur Valenciennes ; d'iceluy despend beaulcoup, et si est de très-grande impourtance la déclaration qu'a faict Mons^r d'Égmond. Vous vous souvenez de ce que je vous en ay tousjours escript, et de l'opinion que j'en avoye. Il est maintenant plus que temps de rompre la lighe, et le

¹ Un long fragment de cette lettre a déjà été imprimé dans Groen, *Archives*, Supplément à la 1^{re} série, pp. 42, 43, avec une erreur dans l'interprétation du signe qui désigne Mol le Borgne.

² Le médecin d'Herenthals dont il a déjà été question, à diverses reprises, dans le présent tome et dans le tome I^{er}.

³ Marnix de St-Aldegonde.

sèrement que l'on prend des fieffez tend à ce. Dieu doinct bonne vye a celluy qui l'a mis en avant!

Je ne sçay pour quoy en Brabant l'on n'y a employé le borgne de Mol¹; peult estre est-ce pour ce que l'on le tient pour espie du prince d'Orange, et peult-estre non sans cause. Aulcungz dient que Mons^r le prince at envoyé sa femme et enfans en Allemaigne, et qu'il suyvra tost. Jaymeroye mieulx qu'il se recongneust, et qu'il prinst la mesme résolution que Mr d'Egmond de servir sincèrement à Dieu et au Maistre, que seroit le vray chemin pour regaigner la grâce et confidance du Maistre, et ne pourroit faire pis pour soy que de demourer incertain et de vouloir nesger entre deux eaves; car il se rend par ce boult suspect et odieux aux deux parties, tesmoing ce que disoit Licurgus de ceulx qui sont neutraulx aux républicques. Et s'il ne se veult bien déclarer pour le Roy, pleust à Dieu qu'il fust déjà en Allemaigne; je craindroye peu le secours que de là il pourroit amener sans argent, et je sçay ce que du présent y peullent les princes. Il feroit peu de mal si, incontinant qu'il seroit party, l'on s'attachoit vifvement à ses gens et à ses partiaulx qui seroient toutz deffaietz devant que le secours luy vinst. Et qu'il voise en Allemaigne quant il vouldra, quoy que y puisse avoir fait son frère et son beau-frère², le secours n'arriveroit de deux mois. Cependant se peulvent faire beaulcoup de choses; et m'esbaye que, puisque les choses sont venues si avant que de venir aux mains, que l'on ne cite pas ledictz Brederode et Straelen, pour procéder contre eulx et contre ceulx qui leur vouldroient adhérer, executans particulièrement les confiscacions et contre eulx et contre ceulx de Valenciennes, s'aydant de l'argent des ventes et de celluy deheu aux marchantz, qui se déclairent contre le Maistre, pour ayder à pourter les fraiz, et faisant don d'aulcunes confiscacions à ceulx qui bien servent. Les choses sont trop déclarées pour y procéder si mollement, et ne sçay à quoy sert ceste dissimulation et pusillanimité. Si l'on prenoit ce chemin, l'on hosteroit aux adversaires le moyen, et tost se recongnoistroient plusieurs, quant ilz verroient telle procédure contre aulcungz, pour non se perdre aussi; et feroit l'on par ce boult grand chemin à la clémence. Je suis bien marri que Brederode se

¹ Voir plus haut, p. 509, note 3^{me}.

² Le comte Louis de Nassau et le comte Gunther de Schwartzbourg.

déclaire si avant, s'y estant miz à la persuasion des plus grandz ennemyz qu'il aye en ce monde; mais puisqu'il les a plus estimé que ses vrayz amy, son adventure luy vaille! Je ne suis pas délibéré de m'en plus rompre la teste.

Sa Majesté, comme vous aurez veu par mes lettres, m'escript que sans faulte elle vient, et m'esbays que le duc d'Albe ne soit jà en Italye, où François d'Yvarra ¹ at jà fort préparé ce que sert à son passage, afin qu'il ne se destienne, et se préparent fort bonnes gens. De les appercevoir il n'at esté que bien pour, comme j'ay jà cy devant escript, faire perdre l'envye à qui se fust voullu déclaire; mais ce seroit à mon grand regret que tout cela entrast au pays pour la grande ruyne que cela causeroit, et n'y voudroye veoir tant d'estrangers. ny qu'y succédast ce que aulcungz persuadent par delà pour commouvoir les subjectz : *Sed multi ad fatum venere suum, dum fata timent*; et l'on ne procéde pas par le chemin qui conviendrait pour réparer contre le mal. Combien de fois m'avez-vous ouyz dire, moy estant là, que s'ilz voullotent tenir intelligence avec moy pour soutenir la liberté du pays et les privilèges, je y mettroye la propre vie mieulx et plus volentiers que plusieurs d'eulx ². Doibz icy je ne puis ce que en présence; et ne me semble pas qu'ilz ont prins le chemin que convenoit, pour exclure les Espaignolz des affaires de par delà, de compourter une si absolute auctorité et tant contre raison de Armenteros, qu'a faict, outre aultres choses, les despaches en Espagne, dont ny Mons^r le président par delà, ny Mr de Tisnacq, n'ont heu part. Et comme voulez-vous que par ce boult les affaires voient bien? Et de ce se peult veoir ce que peult l'aveuglement de l'ambicion, et où ilz fondoient l'esperoir qu'ilz avoient mis sur aucuns qui en Espagne leur correspondoient; et Dieu, qui confond les desseingz pernicieux des hommes, a retorqué ce qu'ilz préten-

¹ Don Francisco d'Ybarra, munitionnaire général des armées et escadres du Roi, avait été chargé d'aller en Italye, de régler les étapes de l'armée du duc d'Albe, de pourvoir chacune d'elles de vivres et de munitions, et même de préparer pour le passage des troupes deux ponts de bateaux, l'un sur le Rhône et l'autre sur l'Ain. On parlera encore souvent de ce personnage qui vint dans les Pays-Bas avec le duc. Il était parti de Madrid pour Milan, le 18 février, avec trois cent mille écus. Voir Strada, édition citée, t. II, p. 63; Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. II, p. 369; Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 250; *Commentaires de Bernardino de Mendoza*, t. I^{er}, p. 52, etc.

² Voir t. I^{er}, p. 112, et p. 113, note 1^{re}.

doient à leur propre ruyne et du pays ¹. Et cecy souffict pour vostre intelligence, avec ce que j'en ay si souvent escript, et que par aultres miennes vous aurez jà entendu la cause pour quoi le Seigr don Garcia est retourné à Putzol, et est jà arrivé avec les gallères le seigneur Joan Andrea ² à Barcelone.

De l'emprinse d'Argel ³, pour ceste année, ce sont fables à ce que j'ay entendu du seigr don Garcia mesmes, et de ce que Sa Ma^{te} m'en a respondu, luy ayant touché sur ce poinct il y a plus de quatre moys.

J'ay heu grand plaisir d'apprendre que ceulx d'Amsterledam se soient si bien pourté, rejectant le mis en avant de Brederode et le priant de sortir de leur ville; et est fort bien aussi que Utrecht et le chasteaul soient pourvez, et que les villes de l'isle de Walchren d'elles-mesmes se soient si bien pourtéés contre les vains desseings de Toulouse, et que Madame y aye depuis mieulx pourveu, y envoyant gens; et je vous assure que, si j'estoye là, et que Madame voullust croire, je craindroye fort peu, avec les gens qu'elle ha, secours que de quatre mois peult venir aux sectaires.

Cecy souffira pour ce coup pour responce ad ce que touche les affaires publicques, le conjoignant avec ce que j'ay cy-devant escript. Et de vous mesmes, selon que les occasions s'addonneront, en pourrez dire divisant des affaires comme pour vostre advis, au président Viglius, ce qui vous semblera. Et sur ma foy, entre nous soit dict, je n'eusse pensé qu'en chose que tant emporte il fust esté si pusillanime, comme il s'est monstré et du commencement et au progrès, au grand dommaige des affaires,

¹ Voir t. I^{er}, pp. 224 et 487, note 1^{re}.

² Le prince Jean André Doria, amiral de l'escadre Génoise de Philippe II.

³ Alger.

LXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU SEIGNEUR LÉONARD DE TAXIS ¹.(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n° 2552. fol. 46.)

Rome, le 3 avril 1567.

Mons^r le maistre : Je ne vous sçauroye assez remercyer la peyne que vous avez prins de m'advertir si particulièrement, par vos lettres du xvi^e du mois passé, de la deffaicte des rebelles à Ostrewele, faicte par le s^r de Beaulvoir par commandement de Son Altèze ; que certes a esté prudemment et nécessairement commandée et fort bien et heureusement exécutée, dont je loue Dieu, le suppliant que cest exemple meuve ceulx de Valenciennes et aultres à recongnoistre leur debvoir. Et est fort bien que ceulx de Hasselt soient esté rangez, car, par ce boult, se tient le reste des subjectz de Mons^r de Liège en bride. Il est ainsi, comme vous dictes, qu'il n'aura l'œil au guet ; selon que ses rebelles sont opiniastres, ce coup, qu'ilz ont receu, ne sera que ung se retirer pour mieulx saulter. Mais je tiens Madame et ceulx du conseil si prudens qu'ilz auront regard de, ayant les forces sur pied, faire ruer dois le commencement sur toute assemblée que l'on vouldroit faire, devant que de les laisser croistre, qu'est le chemin pour sousbtenir le tout jusques à la venue de Sa M^{te} : laquelle journallement assure de plus en plus son brief passaige, et le duc d'Alve doit jà estre en chemin ² tenant Francisco d'Yvarra toutes choses prestes en la Lombardie, à fin que le dict duc, sans se détenir en Italye, puisse tost marcher. Mais je vouldroye que, se recongnoissant les rebelles, tout se

¹ Messire Léonard de Taxis, chevalier, frère du doyen d'Anvers, maître général des postes des Pays-Bas par patentes du 31 décembre 1543, mort en 1611. Il avait épousé en secondes noces Louise de Boisot, sœur du confédéré Charles de Boisot dont il a été souvent question.

² Le duc d'Albe n'avait pas encore quitté Madrid. Mais on avait fait dans cette capitale, le 19 mars et les jours suivants, de grandes démonstrations de nature à persuader la population que le Roi partirait au commencement de juin. Voir Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. II, pp. 405, 406, et Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 253.

puisse mectre en telz termes que Sa M^{te} n'eust besoing de mener tant d'éstrangers.

Et certes, qui pourroit venir au dessus de Valenciennes, par ung boult ou par autre, j'espère que de bref la reste s'accomoderoit; et servira grandement, pour remédier aux désordres, la bonne résolution qu'a prinse Mons^r d'Egmond pour s'employer au service de Dieu et du Maistre. Et, à la vérité, estant seigneur si vertueux, si grand serviteur du Maistre et tant amateur du bien publicque du pays, j'ay tousjours pensé qu'il fairoit son debvoir, luy estant jà tant obligé le pays pour s'estre employé si bien à la desfence et protection d'icelluy et spécialement à St-Quentin et à Grave-linghe. Et aura Sa M^{te} tant meilleur moyen d'entendre à ses affaires puisque, par les nouvelles que l'on a du Levant, l'on ne void apparence que le Turcq, quelque sollicitation que l'on luy en face, puisse envahir ceste année la Chrestieneté puissamment, ny par mer ny par terre.

Et des secours dont les rebelles se vantent, et des correspondances qu'ilz dient tenir en Allemaingne ¹, je n'en tiens pas grand compte, sçaichant ce que cela vault, et y ayant le Roy l'Empereur de son cousteil, et ne congnois personne qu'aye le moyen pour y assembler et assoulder tel nombre de gens que pour se pouvoir opposer aux puissantes aprestes de Sa M^{te}.

Je vous mercye très affectueusement la peyne que vous prenez après mes paquetz, et l'assistance que vous faictes aux miens, que me charge de bien

¹ Voir plus haut, p. 504, note 1^{re}. A la différence de Granvelle Marguerite de Parme redoutait beaucoup les menées du parti d'action en Allemagne. Elle avait les yeux fixés sur ce qui se passait à l'armée campée devant Gotha, et exprimait au Roi, dans une lettre du 25 mars, la crainte qu'il ne sortit de là une surprise analogue à celle de Magdebourg, sous Charles-Quint, lors de la trahison de Maurice de Saxe. Voir Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, etc., p. 229. Le 12 avril le comte de Mansfeld, dans une lettre qu'il écrivait au Roi et dont on n'a plus qu'une traduction espagnole, disait aussi : qu'il croyait bon d'appeler l'attention du Roi sur l'affaire de Gotha; qu'il redoutait de voir celle-ci se terminer comme celle de Magdebourg; que, suivant certaines apparences, les princes Allemands croyaient à l'existence d'une conspiration ourdie par le Roi et d'autres potentats contre leur religion, et que peut-être, à l'instigation de certaines personnes, ils machineraient quelque chose, etc. Il rappelait aussi au Roi que, depuis plusieurs années, il l'avait averti des soupçons que les princes Allemands nourrissaient à son égard. (Archives de Simancas, *Estado*, Liasse n° 356, fol. 140.) Le Roi avait d'ailleurs pris quelques précautions en écrivant lui-même à l'Électeur de Saxe, aux ducs Henri et Ernest de Brunswick, au duc de Clèves, au comte palatin Wolfgang, etc. : Reiffenberg, ouvr. cité, pp. 222, 225.

grande obligation. Et me trouverez prest réciproquement pour la reconnoistre en tout ce que l'occasion m'en pourra donner le moyen. Priant pour fin de ceste le Créateur, etc.

LXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU SEIGNEUR DE GROBBENDONCQ.

(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n° 2552, fol. 43.)

Rome, le 4 avril 1567.

Mons^r de Grobbendonck : J'ay reçu voz lettres du xii^e de febvrier, et n'avez besoing envers moy d'aucune excuse, pour non m'avoir escript en bien long temps, puisque pieçà vous m'avez adverty les causes, et je ne voudroye que pour mon respect vous vinssiez à souffrir. Il me souffit de ce que je vois de la bonne continuation de vostre bonne volenté à mon endroit et de la souvenance que (oyres vous ne m'escripvez) et vous et Madame, ma commère ¹, votre compaigne, avez de moy. Les termes où toutes choses sont esté par delà dois mon partement, et sont à présent, sont à la vérité, comme vous escripvez, estranges. Et ay grand compassion au pauvre pays et spécialement à ceulx qui sont affectionnez au service de Dieu et du Maistre et au bien publicque, et regrette fort que Sa M^{te} n'aye peu plus tost venir et qu'Elle soit constraincte de faire si grandes apprestes pour remedier aux maulx advenuz qui, à mon advis, se pouvoient éviter. Mais Dieu sçayt pourquoy il permect les choses, et. comme vous dictes, j'ay

¹ Gaspar Schetz, seigneur de Grobbendoneq, veuf de Marguerite van den Brugghe, était alors marié à Catherine d'Ursel, fille de sire Lancelot d'Ursel, chevalier, l'un des hommes les plus marquants d'Anvers, et de Barbe de Lière d'Immerseele. La sœur consanguine de Catherine d'Ursel, Barbe, fille de sire Lancelot et d'Adrienne Rockox, se trouvant la dernière de sa branche, adopta en 1617 un fils de Gaspar, Conrad Schetz de Grobbendoneq, au nom et aux armes d'Ursel. C'est de Conrad que descend la famille ducale des d'Ursel.

tousjours doubté que ce sur quoy la ville d'Anvers faisoit si grand fondement pour sa prospérité, oubliant l'obligation qu'elle avoit au service de Dieu et au soubstenement de la religion, seroit à la fin cause de sa ruine, car l'on ne tendoit à aultre chose que de la croistre de peuple, sans avoir regard à quelz estoient ceulx qu'y venoient demeurer, par où elle s'est faict centine et receptacle des pires du pays et encores d'estrangiers. Et est encoires aujourd'huy l'aveuglement si grand, de ceulx qui pour leurs respectz particuliers ont tenu ceste opinion, qu'ilz persévèrent en icelle. Dieu par sa grâce leur veulle ouvrir les yeulx, et véritablement je desireroye que l'on regardast de remedier de sorte, à tout le désordre qu'est au pays, que Sa M^e n'eust besoing de lever tant d'estrangiers comme sont ceulx qu'elle a apperceu, pour descharger Sa M^e de tant de fraiz et le pays d'une grande foulle; et que l'on donnast tant plus d'occasion à Sa M^e d'user de clémence, à laquelle je la vois encoires inclinée, et que l'ont peust faire livre nouveaul, oubliant toutes choses mal passées, que seroit le vray chemin pour procurer amyablement au pays le repoz plus assuré, tel que je supplye le Createur nous donner et à vous, M. de Grobbendanck, l'entier accomplissement de vos désirs. Me recommandant, etc.

De Rome, ce iv^e d'apvril 1567.

Si mes gens vous parlent de ce qui m'est deu de mes pensions, je vous prie m'y estre favorable et je reconnoistray volontiers le plaisir que vous me ferez.

LXXIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 82 et suivants. — M. F.)

Bruxelles, les 2, 5 et 6 avril 1567.

Monseigneur : Ceste après disnée M^r de Berlaymont me mandit en son jardin pour deviser avec luy, où nous fusmes plus d'heure et demie en

propoz sur ce que passe. Et dict qu'il avoit reçu fort amiables lettres du Roy auquel il avoit escript sur ce du publicq, tousjours chargeant sur la venue de Sa Majesté, de laquelle toutesfois il auroit peu d'espoir, et moingz que sans icelle le duc d'Albe feroit quelque fruit, veoir que sa venue serviroit plustost pour donner lieu à nouvelles pratiques si le Maistre ne suyvoit¹; et que désjà l'on faisoit entendre aux bons que ledict duc casserait noz gens et se serviroit des Espaignolz; que ses forces estoient grandes et plus grand son pouvoir, que donnoit du mal de teste à Son Altéze; que l'Empereur, ny à Vienne ny ailleurs, n'avoit jamais heu telle armée que Sa Majesté avoit à présent, qu'est de LX^m piedtons tout compris et VI^m chevaux, que seroit une grande charge au payz, et que parlant son advis estoit de avec diligence tout remettre en bon estat, avant que le duc d'Albe approche; et que Madame faict son compte de s'en aller à sa venue et qu'elle ne demorerait davantage pour chose que ce soit icy².

Il dict que luy, Berlaymont, avoit escript au Roy qu'il regardist qui il mettroit aux Finances et de qui il se serviroit, et que ce soit de peu³, comme son père faisoit, mettant hors du conseil d'Etat tous les jeunes gens; que aussi il avoit prié pour, avec la venue de Sa Ma^{te}, se pouvoir retirer en sa maison; mais que à ce le Roy ne luy avoit respondu mot; se plaidant qu'il s'est chargé de mille florins de rente, et que s'il fust demoré chez soy il en heust bien espargné trois mille. Et sur ce poinct répéta en quelle peine, travail et dangier il at esté, ce qu'est vray: car il at tousjours tenu pied à bouille, et j'ay souvent crainct que l'on luy fict quelque mauvais tour. Il dict que sans luy Aremberg⁴ estoit avec les seigneurs; qu'il le retira comme il a faict depuis Meghe; qu'il at contenu son frère⁵ et

¹ L'archevêque de Rossano, nonce à Madrid, écrivait le 19 mars au cardinal Alessandrino: « tous jours, mais surtout par les deux derniers courriers de Flandre, on a reçu avis que la personne du duc est tellement abhorrée dans ces pays-là qu'elle est capable de réduire les peuples au désespoir. » Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 99.

² Sur le mécontentement de la duchesse de Parme, voir, dans la *Correspondance de Philippe II*, la lettre du 11 avril par laquelle elle demande au Roi de lui accorder promptement son congé.

³ D'un petit nombre de personnes.

⁴ Le comte d'Aremberg était, comme on se le rappelle, le frère de Madame de Berlaymont: voir t. I^{er}, p. 19, note 4^{me}.

⁵ Sans doute Louis de Berlaymont, seigneur de Floyon et de Haultepenne, frère aîné de l'interlocuteur de Morillon, qui mourut sans enfants en 1567 ou 1568, et qui lui laissa ses deux seigneuries.

Boussut, et qu'il at tousjours heu en souvenance les trois motz que luy dict V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} à son partement, en prenant congié: *Houdt u vast*¹, et qu'il y at pensé mille et mille fois depuis; qu'il luy veult escripre, et qu'il a tant différé pour bonne raison, et affin de povoir dire avec vérité qu'il ne luy tenoit correspondance par lettres; qu'il ne sçait si Sa Ma^{te} aurat regard à ses services, mais qu'il n'en attend rien, si ce n'est par le moien de V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie}.

Il dict que Madame l'encresse fort et que aussi fait-elle le comte de Mansfelt, et qu'il est bien congneu comme elle at esté menée des seigneurs. Touttesfois il se lamente que Madame l'at forcloz du renouvellement des loys de Flandres² à l'appétit du comte d'Égmond, disant qu'il ne le failloit irriter, et que touttesfois la cognoissance doibt estre sienne pour congnoistre ceulx que l'on y met et que sont affectionnez au Maistre, pour apres dresser les aydes.

Il se rit de ce que le marquiz de Berghes est avec son compaignon retenu en Espagne, et dict qu'il avoit prédit au marquis que il auroit bien à faire d'en retourner³; (il dit aussi) le maulvais ceur qu'il luy avoit tousjours porté sur l'opinion qu'il avoit que luy, Berlaymont, avoit tout gasté, ne veullant estre de la lighe, et que Montigny avoit dict qu'il n'estoit par cy-devant que gentilhomme de mil escuz de rente et que luy ne les at point avec son Leuze⁴.

Il dict qu'ilz sont avec le prince d'Oranges fort faschez contre Noir-

On trouve parmi les signataires du compromis un gentilhomme portant le titre ou le surnom de Floyon.

¹ Tenez-vous ferme.

² Tous les ans le gouvernement des Pays-Bas désignait quatre *commissaires au renouvellement des loys*, pour le comté de Flandre, parmi lesquels le gouverneur du comté tenait le premier rang; et c'étaient ces commissaires qui nommaient les échevins des villes au nom du prince.

³ On a vu dans le premier volume combien le marquis de Berghes avait hésité à faire le voyage d'Espagne. Pontus Payen, dans ses *Mémoires*, t. 1^{er}, p. 152, fait la remarque suivante qui peut être mise en regard du pronostic de Berlaymont: « .. A la vérité, tous ceulx qui avaient quelque cognoissance des affaires du monde, estoient esmerveillez que des hommes, des plus fins et advisez de leur temps, s'allaient si simplement précipiter en un danger si évident... »

⁴ Il, cctte fois le marquis de Berghes.

⁵ On sait que Montigny était baron de Leuze. Quant à Berlaymont, quoique sorti d'une des antiques races chevaleresques et historiques du Hainaut, il ne semblait pas destiné par sa naissance à un haut rang seigneurial. Charles de Berlaymont, en effet, n'était pas l'aîné de sa branche, et ce fut

carmes, dont ne suis esbahi, car c'estoit un temps la quatriesme roue du chariot¹. Il dict que le prince vad vers Allemaigne, si le comte d' Egmond et Mansfeld ne l'empeschent; que Straelen at heu une fois pacqueté son bien, peult-estre pour suyvre; que Hooghstraeten est bien empesché et ose mettre des conditions en avant à Madame²; que Brederode prie que l'on le lesse en paix, et qu'il se scaurat bien justifier vers le Maistre, qu'est aussi le language du prince d'Oranges qui permect³ que Breda sera le refuge des sectaires, comme at esté Anvers. Il louhe fort le debvoir que vostre grand maire at faict à prendre les prisonniers, et tiendrat la main qu'il soit recompensé⁴.

Il est fort mal content des abbés de Brabant, et dict que ce sont de grandes bestes n'ayant encores furni au pays ce que l'on leur at demandé.

Je luy parlay de ce qu'est deu à V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie}; mais il dict, sur sa foy, que le moien n'y est, et que quant il y sera il fera office de bon amy. Madame luy en at aussi parlé, comme il dict. Il veult que je le viegne veoir plus souvent et familiairement; mais j'en userai *cum moderamine inculpatae tutelae*.

De Bruxelles, ce 11^{me} d'april 1567⁵.

Ce matin je me suis retrouvé vers M^r de Berlaymont pour luy recommander Serasso⁶, qu'il at adopté pour l'accompagner en son voyage qu'il fera pour rencontrer le duc d'Albe⁷. Il me dict avec grande joie qu'il espéroit bien de la venue du Roy, et qu'il scavoit que le Pape le pressoit fort, et qu'il estoit besoing pour redresser justice.

un héritage inattendu qui fit sa grande situation. Une cousine de son nom et de ses armes, Gillette de Berlaymont, dame et baronne des grandes terres de Berlaymont, de Peruwelz, de Hierges, de Beauraing, etc., l'adopta et l'institua son légataire universel.

¹ Voir, entre autres, t. 1^{er}, *Préface*, pp. XLVIII, XLIX.

² On trouve dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 5^{me} série, t. IV, pp. 414 et suivantes, une fort intéressante relation, écrite ou dictée par Hooghstraeten lui-même, avec quelques pièces à l'appui, de ce qui se passa entre lui et Madame de Parme au mois d'avril 1567.

³ Ou promet?

⁴ On parlera plus loin de la capture faite par le grand-maire de St-Amand, sire Arnold de Gruenebeld, chevalier, dont on a parlé t. 1^{er}, p. 614.

⁵ Cette date se rapporte aux paragraphes qui précèdent.

⁶ Voir t. 1^{er}, p. 203, note 1^{re}.

⁷ Jusque dans le duché de Luxembourg.

Il dict que les comtes d'Egmond et de Mansfeld n'ont rien faict avec le prince d'Oranges; qu'il ne veult faire le serment et renonce à son gouvernement. Il vad à Breda et de là en Allemaigne¹; que Noircarmes advise que le marquiz et Montigny ont escript audict comte d'Egmond une longue lettre de huit feuilles de papier, l'exhortant de se joindre avec Berlaymont et d'Aremberg et que en ce il n'y ayt faulte, et que l'on induise le prince d'Oranges à faire le mesme, et, s'il ne veult, que l'on se sépare de luy, le lessant là : ce que Berlaymont tient pour suspect. Je luy dicts qu'il pavoit veoir à quoy l'on prétendroit, et en user comme du passé, ce qu'il scaurat bien faire sans se lesser piper maintenant quelque fins que soient les marchantz, qu'il dict avoir tousjours envoyé leurs lettres et especeries à Lion, de là à Paris et de Paris à aulcungz notables marchantz en Anvers.

Il dict qu'il espère et est après pour descouvrir ung grand secret, ou plustost meschanté, et que jamais n'aurons bien n'est que le Roy joingne la justice avec miséricorde; qu'il fault avoir pitié du peuple que at esté trompé, mais que les aucteurs avec les seigneurs doibvent estre chastiez exemplairement, pour ce que encores maintenant l'on taiche tout couvrir pour après recommencer; qu'il fault lasser aulcungz gouverneurs et leur donner aultre riègle, affin qu'ilz obéissent aux principaulx ministres et justices des consaulx; que Warlusel demande le gouvernement de Valenciennes et qu'il faict mille discours à Madame que le tient pour ung soufflet plen de vent, et le cognoist pour tel qu'il est. Il dict que le prince d'Oranges dict qu'il se justifiera en Espagne, où il doibt envoyer ung gentilhomme², et que le mesme dict Brederode et Herlin, que dict d'avoir

¹ Après l'échange des lettres, dont il a été question plus haut, p. 518, note 1^{re}, entre la duchesse de Parme et le prince d'Orange, la duchesse, se ralliant à l'avis de la majorité du conseil d'État, avait envoyé au prince le secrétaire Berty pour l'induire à prêter le serment. Berty échoua dans sa mission. Il obtint seulement que le prince, avant son départ pour l'Allemagne, aurait encore une entrevue avec d'Egmont, Mansfeld et d'Arschot, en tel endroit qu'il voudrait. Le prince choisit le village de Willebroeck, sur le Rupel, entre Bruxelles et Anvers, pour le lieu de l'entrevue, et celle-ci eut lieu le 5 avril. Comme le dit Berlaymont, d'Egmont et Mansfeld, car d'Arschot à cause d'une indisposition ne fut pas présent, ne réussirent pas mieux que Berty. Le prince leur déclara catégoriquement qu'il se considérait comme déchargé, ou du moins suspendu de tous ses emplois, et qu'il allait se retirer d'abord à Breda, puis en Allemagne. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. clvi et suivantes.

² Le prince n'envoya pas de gentilhomme, il se borna à écrire. On trouve la substance de la lettre

lettres dudict prince d'Oranges et du comte de Hornes ¹ : aulcungz dient comme aussi du comte d'Egmond ² : mais Berlaymont pense que icelles seront supprimées par Noircarmes, qui aura jà tamisé tous les papiers que je disoie estre besoing, là et aillieurs, faire retirer par Madame, avec toute diligence.

Il dict que l'on envoie le procureur général de Flandres à Valenchiennes pour examiner les prisonniers ³, que luy samble fort à propos. Je pense que l'on y heust peu envoyer quelcung plus agut. Il dict aussi que Madame at hier déclaré Mons^r de Noircarmes son lieutenant et capitaine général en Brabant, et que Mr d'Egmond l'at trouvé bon.

Le v^e d'avril 1567 jour anniversaire que l'on présenta la requeste. Les choses sont bien changées depuis, grâces à Dieu!...

J'entendz, par l'abbé du Chasteau-en-Cambresiz, que les gens de guerre y ont entièrement pillé les sectaires, et qu'ilz ne le leur lessent rien. L'on y a pendu le prédicant qu'estoit ung carme d'Arras, avec son clercq qu'estoit François, et est mort pénitent et disant à son extresme beaucoup de maux de son maistre que l'avoit trompé.

C'est chose incroyable de ce que se dict du prince et comme il courre sur

que, le 4 avril, au sortir de l'entrevue de Willebroeck, il adressa à Marguerite de Parme, dans Gachard, ouvr. cité, t. II, p. CLIX; et, *ibidem*, pp. 560-570, la longue lettre qu'il adressa au Roi, le 10 avril, avant de quitter Anvers. Dans cette dernière, tout en persistant à refuser le serment prescrit par la duchesse, il protestait vouloir observer jusqu'à la mort celui de fidèle vassal et de loyal sujet.

¹ Pontus Payen, dans ses *Mémoires*, t. I^{er}, p. 319, écrit de son côté avoir vu autrefois des lettres « plaines de courtoisie et offres amiables (ou et amitié) » adressées par le prince d'Orange et par le comte de Hornes aux bourgeois de Valenciennes « durant leur rebellion..... »

² Pontus Payen rapporte encore dans ses *Mémoires*, t. I^{er}, pp. 521, 522, que beaucoup de gens, y compris Noircarmes, croyaient le comte d'Egmont secrètement favorable à ceux de Valenciennes. Il ne partageait pas leur opinion : et, d'après toutes les vraisemblances, il avait raison. En effet on ne saurait admettre aucune connivence quelconque du comte, avec les révoltés de Valenciennes, en présence de l'attitude qu'il avait gardée lors des démarches de Wingle et de Villers tendant à obtenir la médiation des chevaliers de la Toison d'or pour faire cesser le blocus, lors de l'entreprise de Walcheren qui devait avoir pour résultat probable d'opérer une diversion en faveur des assiégés, lors du siège lui-même auquel, comme on l'a vu, il prit part. Pérégrin de Lagrange, au surplus, dans son interrogatoire avoua, quant aux chevaliers de la Toison d'or, « que, de son endroict il espéroit faveur du » prince d'Orange et comte de Hornes, ne voullant respondre de l'intention des aultres. » *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme Français*, mars 1879.

³ M^r Jean de Brune, dont on a déjà parlé. Il n'arriva à Valenciennes que le 18 mai. Le Boucq, *Histoire des troubles*, etc., p. 25.

le tablier, et ferat d'avantage s'il parte, comme l'on dict qu'il ferat, pour Allemaigne. Je crains que, doibs qu'il sortirat d'Anvers, l'on y ferat quelque malheureuse emprinse. J'ay enchargé avec M. Viron au drossart de Canticrode d'estre sur sa garde aultant que oncques. Il y couche et y revad cejourd'huy. Il se plainct qu'il ne sçait avoir un demy tonneau ou quart de pouldre, quoy qu'il die à Polites. Je luy ay dict qu'il en achapte ung quart et que le feray remboursser mais que l'on n'en use que au besoing.

Mr de Berlaymont me dict que les d'Esquerdes sont esté à Valenchiennes et que le peuple huoit apres eulx, disantz que c'estoient les meschantz qui les ont abusé. L'on at déclairé confisquez tous priviléges, quinquenelles, biens et personnes de ceulx de Bois-le-Duc, jusques ilz rendront le chancellier et Sr de Merode en lieu seur ¹.

Le Sr de Brederode at escript à son Altèze affin que l'on le laisse vivre en paix en sa maison jusques la venue de Sa M^{te}, disant qu'il se justifiera bien devers lcelle. Le mesme dict Michiel Herlin et qu'il monstrera lettres du comte d'Égmond, du prince d'Orange et du comte de Hornes, et que le marquis de Berghes luy at enchargé de la garde de la ville.

L'on me dict que le josne comte d'Overempde ² sollicide la bende du dict Brederode.

Le magistrat d'Amsterdam at surprins six tonneaux pleins de harnax qu'estoient venuz de Campen par batteau, et les ont serré en leur maison de ville, estimantz que Brederode les faict venir pour armer aulcungs de sa faction.

Le chancellier demoure tousjours arrêté à Bois-le-Duc. Je tiens que sa délivrance approche puisque ledict Sr de Noircarmes aura bientost miz garnison à Maestricht, où la gendarmerie et canon marchent, et chastiera la

¹ Par placard du 18 mars. Cette pièce, ainsi que les propositions de la duchesse au conseil de Brabant, et les délibérations de ce corps de justice, sont imprimées dans P. Cuypers-van Velthoven, ouvr. cité, pp. 207 et suivantes.

² Le seigneur, dont il est ici question, était Maximilien, comte d'Oost-Frise ou d'Over-Empden, fils unique du comte Jean, chevalier de la Toison d'or, gouverneur du duché de Limbourg et des Pays d'Outremeuse, et d'une fille naturelle de l'Empereur Maximilien I^{er}. Il avait épousé à Malines, en 1564, Barbe de Lalaing, sœur du comte de Hooghstraeten. Le jeune comte n'obtint pas cette bande. Il devint plus tard chevalier de la Toison d'or.

villette de Limborch où ilz ont maintenu les hérésies passé xxx ans ¹ et ont cuidé, depuis peu de temps, tuer Mons^r de Poitiers qui les visitoit comme archidiacre du lieu ².

Ceux du consistoire de Gand se sont retirez bien jusques à iv^e en Anvers, avec leur chief, l'advocat de Rycke fils de vostre hoste au dict Gand ³. Ilz ont tenu congrégation la iii^e feste audict Anvers, où se retrouvarent des ungz et des aultres bien jusques à iii^e, et depuis furent vers le prince d'Oranges. Mais on l'on ne sçait ce qu'ilz ont arrêté ⁴, sinon que l'on présume qu'ilz ont quelque emprinse; mais ils ne peulvent rien. Les prédicantz les ont le jour de Pasques animé plus que jamais de tenir ferme.

Le Doien d'Anvers m'a dict à cest instant que Marcos Perez y est retourné et que le pensionnaire Woisembeke at vendu tout son bien qu'il at peult, et pacqueté ses meubles qu'il emporte avec ceulx du prince d'Oranges.

¹ On trouve dans le t. IX des *Publications historiques et archéologiques dans le duché de Limbourg*, pp. 248 et suivantes, des pièces intéressantes sur le mouvement sectaire dans les Pays d'Outremeuse.

² Guillaume de Poitiers, baron de la Ferté, trésorier noble du chapitre de S^t-Lambert depuis 1555, prévôt de Notre-Dame de S^t-Omer, prévôt de Furnes, écolâtre du chapitre de S^t-Lambert jusqu'en 1549, président du conseil ordinaire et chancelier du conseil privé, archidiacre de Famenne depuis 1549, puis de Campine depuis 1566. Ce personnage, qui avait assisté au concile de Trente, fondé un collège de Jésuites à S^t-Omer, refusé le siège épiscopal de cette ville, en 1560, devint grand prévôt de S^t-Lambert à Liège le 12 février 1568. Il mourut à Grenoble le 1^{er} août 1570, peut-être empoisonné, et fut enseveli à Poitiers. Voir, sur ses parents, t. I^{er}, p. 450, note 3^{me}; et sur lui, chevalier de Theux de Montjardin, ouvr. cité, t. III, pp. 74, 75, etc.

³ M^e Pierre de Rycke, dont il a été parlé déjà au t. I^{er}, p. 502, fut banni de Gand pour un terme de 50 ans, par sentence du 15 juillet 1567. Il fut plus tard nommé bailli de Flessingue par le prince d'Orange, et signa la *Pacification de Gand* étant l'un des députés du prince et des États de Hollande et de Zélande. Quelques auteurs disent qu'il devint, à la fin de sa carrière, président du conseil de justice à Middelbourg. Il mourut en 1596. Dès le commencement d'avril 1567 il avait quitté Gand, et, le 18 du même mois, ses biens avaient été frappés de séquestre. De Jonghe, *Gentsche geschiedenissen*, t. I^{er}, pp. 77, 85, etc.

⁴ Voir Groen, *Archives*, t. III, pp. 66, 67, d'après Bor, et plus loin.

LXXV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 74 et suiv. — M. F.)

Bruxelles, le 5 avril 1567 ¹.

Monseigneur : Le secrétaire du prince d'Oranges m'est venu parler; mais la moindre chose at esté celle pour laquelle il sambloit venir vers moy, qu'estoit touchant quelque nomination de son frère en Bourgogne par l'indult; et m'at clérement compté en quel désastre son maistre est tombé, et dict que le comte Lodovic en est cause, et surtout Montigny, Berghes et Hornes, qui l'ont mangé jusques aux oz pour le faire aussi povre comme eulx, et que maintenant ilz chargent sur luy; et dict qu'il ne peult ny ne veult ouyr parler du comte d'Égmond, et qu'il ne se trouverat là où il sera, l'ayant ainsi trompé, abusé et habandonné, après l'avoir mené à la tonelle ². Qu'il ne voulut oncques mal à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, comme il ne fait encores, mais que les trois susdicts, et principalement le comte d'Égmond, luy demandèrent s'il aymoît mieulx tenir avec V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} que avec ses confrères, et qu'ilz l'on forcé à la lighe, et que maintenant chascun luy tourne le doz.

Je luy demanday comme il estoit avec Meghe? Il dict qu'il le lesse pour tel qu'il est : de sorte qu'il y at aussi du mescontentement, que je veoidz estre tel que quelque jour il y aurat de la folie. Et dict ce secrétaire que son maistre est si généreux que plustost il perdrat corps et biens que de faillir à sa parole, et regrette fort qu'il est à Anvers, où il at aussi peu de gré que de Son Altèze; que son espoir gist dans la venue du Roy, espérant luy donner bon contentement; qu'il n'at jamais treuvé bon le remède par les armes, ou qu'il l'heust fallu faire doibs le commencement; qu'il fust esté mieulx de rappaiser les troubles, par asssembler les États généraux et pardon général, que ainsi que l'on fait; et enfin il ne se contente de ce que passe.

¹ Un long extrait de cette lettre est imprimé dans Groen, *Archives*, Supplément à la 4^{re} série, p. 45.

² A la lisière.

Aussi dict-il qu'il crainct que sa femme et le comte Lodovic ne le mènent à la confession d'Augsbourg, que toutesfois il n'en at aulcune certitude; et ce que luy desplaict le plus, comme il dict, est que jamais il ne s'est des-couvert à ses bons anciens serviteurs, à qui il se soloit fier, comme Hovelmans ¹, Wilpurgh ² et aultres, desquelz le comte Lodovic l'at retiré pour tout mettre à sa mode, confessant qu'il a faict grand mal en la religion, dont le prince se seroit aulcune fois fasché contre luy.

Je luy représentoie les dangiers auxquelz chascun s'estoit trouvé, et que par l'absence de V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} les choses ne s'estoient mieulx porté. Sur ce quoi il jecta un grand sospir, confessant qu'il estoit vray et que, si l'intelligence y fust demoré, chascun s'en seroit porté mieulx; que le prince estoit propre pour le gouvernement, et qu'il falloit radouber le passé. Mais comme je tombay sur aultre matiere, et s'il ne seroit facile, pour les inconvenientz que l'on véoit, mettre gens du Roy en Anvers, il dict que cela se traictoit avec un pardon général, duquel l'on veult faire l'emplastre pour toutes plaies. Et je replicquay, puisque ceulx qui le méritoient s'estoient retirez, qu'il ne serviroit que pour des bélitres et malheureux qui avoient desservi le gibet. Il dict qu'il y avoit encores beaulcoup de gens de bien, et qu'il pense que Hooghstraeten fera quelque chose, et que le prince estoit résolu d'aller à Breda avec sa femme, si l'on ne prend quelque bonne conclusion. Mais je tiens que c'est le plus loing de ses pensées, n'est qu'il veuille aller en Allemaigne. Je dict audict secrétaire que plusieurs faisoient mal leur prouffict que le prince souffroit auprès de soy Villers, Escaubecque et leurs semblables, puisqu'ilz se trouvent tant chargéz par les prisonniers de Tournay, Valenchiennes et quartier de Lisle; mais il n'y sçavoit donner aultre solution sinon que son maistre estoit trop bon; et retomba souvent sur le malheureux tour que luy ont faict Berghes et Montigny, qui l'ont miz à la dance, et avoient rompu l'amitié qu'il avoit avec V^{tre} Sg^{rie} Ill^{me} à laquelle il n'avoit jamais porté maulvais ceur, mais plustost affection; et heust bien voullu insister dadvantaige, mais je ne le lessiz entrer plus avant. Il dict avoir entendu du prince d'Orenge que le Roy luy auroit assez permiz la liberté de la religion. *Sed Thomas non credit!*

¹ Voir t. I^{er}, p. 287, note 5^{me}.

² Voir plus haut, p. 18, note 4^{re}.

Curiel ¹ at esté en propos avec Armenteros touchant V^{tre} Ill^{me} S^grie, de laquelle le dict Armenteros monstroït deux lettres que V^{tre} dicte S^grie luy avoit escript, dont il se fesoit feste, se disant son serviteur. Curiel lui demandant s'il n'appérïssoit maintenant que la première lighe n'estoit contre V^{tre} S^grie Ill^{me}, mais contre le Roy? Il dict que oui, et que Son Altèze avoit bien sentu la faulte qu'estoit advenue par l'absence de V^{tre} Ill^{me} S^grie, et qu'il seroit bon qu'elle fust icy, et qu'elle polroit bien venir. Ce que je pense estre pour la doubte que Madame at du duc d'Albe; car Curiel dict qu'elle est en une peine et perplexité extremes de sa venue, que l'on luy escript d'Espaigne estre avec telle puissance et auctorité qu'il peult tout; et que parlant l'on voudroit que V^{tre} Ill^{me} S^grie fust icy pour estre médiateur. Et dict Curiel que Madame luy at confessé qu'elle n'estoit poinct bien avec le duc d'Albe, et que de cela procède la craincte. Je sçay que il ² at aussi vers aultres parlé fort honorablement de V^{tre} Ill^{me} S^grie et dict qu'elle est un grand personnage et serviteur du Roy, son Maistre. Le mesme dirent l'autre jour MM. de Berlaymont et Schetz à Curiel, estantz enferméz tous trois en une chambre et discourrantz sur le gouvernement passé et sur le moderne, et dirent que vostre présence estoit requise; et dict par le menu Berlaymont comme les seigneurs avoient fait à croire à Madame que le Roy ne faisoit prouffict de son gouvernement, et que sur cela s'estoit introduicte la vendition des offices et bénéfices, et despoillé de tous costelz les Finances, ce que l'on n'heust osé présente V^{tre} Ill^{me} S^grie, et ce que luy, Berlaymont, avoit souffert ung temps pour y avoir contredict et ad ce que Montigny si deshontement avoit demandé et obtenu l'exemption de la jurisdiction du conseil provincial pour aucunes siennes terres ³.

Il vint courrier d'Espaigne le jour de Pasques qui dict que le xviii^e le Roy avoit despesché courrier exprès vers V^{tre} Ill^{me} S^grie, que le duc d'Albe devoit partir de bref et que desjà une partie de ses gens estoient allez devant. Aulcuns ont advis que l'on habilloit les serviteurs et officiers de Sa Majesté et qu'Elle suyveroit de bref, selon que en parolle royalle elle avoit promiz au duc d'Albe. Aultres dient que la venue est encores peu apparente : que

¹ Voir plus haut, p. 16, note 1^{re}.

² Il, c'est-à-dire Armenteros.

³ Voir t. I^{er}, p. 601, le texte et la note 4^{me}.

peult estre l'on voudrat attendre l'accouchement de la Royne qu'est grosse de quatre ou cinq mois. Touttefois j'entendz que Sa Majesté at envoieé ung gentilhomme vers le Roy de France, et ung aultre vers Madame de Lorraine, et que, avec ledict despesche, Sa Majesté at envoieé force lettres à aulcungz princes d'Allemaigne, que sont signaulx de la venue du duc d'Albe et aussi d'Elle. Et certes sans la venue de Sa M^{te}, je ne puis veoir qu'elle ' puist beaulcop servir, sinon pour esmouvoir le pays et causer que les Estats et gens de bien se joignent pour tenir le duc d'Albe dehors, et y at dangier que Madame de Parme n'en seroit marrie, et que, selon les mauvais offices que se font soubz main, *error novissimus esset pejor prioræ*.

Il y at advertissement comme le marquiz de Berghes et Montigny, suyvantz leur prototype Renard, ont demandé congié du Roy, estantz pretz pour retourner selon qu'ilz avoient escript, et que l'on faisoit icy courir le bruit; et que le Roy auroit dict s'ilz le vouloient laisser maintenant au plus grand besoing; qu'ilz avoient tousjours crié que les affaires d'icy se manioient en Espagne sans quelcung du pays, et que partant il entendoit se servir d'eulx. Dont je prends grande opinion; puisque en ce et de Renard, et pour dissouldre la lighe, le Roy at suyvi l'advis de V^{tre} Ill^{me} S^grie, il suyvat aussi en ce de sa venue, *sine qua factum est nihil*.

Vostre grand maire de St-Amand, sur quelque avis qu'il heust d'ung paisant la veille de Pasques, poursuivit diligemment cinq hommes que l'on avoit veu passer une rivière près de Rumegie, qu'est de voz terres, et soy deuxiesme seullement les saisit en une maison et cabaret où il les entretint jusqu'à ce que ses gens et sergeans arrivarent; et at trouvé que c'estoit Pélégrin de Lagrange, principal ministre de Valenchiennes, ung Augustin du Mont², prédicant que se dict envoieé de par le duc de Boillon, Michiel

¹ Elle, la venue du duc d'Albe.

² Morillon écrit en note : « Le prisonnier qui se nommait Augustin du Mont est le renommé hérétique Guy du Bray, natif de Mons, que at esté ci-devant bruslé en effigie et at, passé xv ans, dogmatisé à Valenciennes et à Tournay. »

Ce Guy de Brès, ou de Bray, était né à Mons vers 1525. Fils d'un teinturier, il exerça d'abord le métier de peintre verrier. Ce fut probablement en Angleterre, où il s'était réfugié pendant le règne de Charles-Quint, qu'il fit ses premières études. Plus tard il étudia de nouveau à Genève. Ce personnage, qui joua un rôle fort considérable, avait été banni des Pays-Bas, « sur la peine du feu » à l'oc-

Herlin le josne, filz de l'aultre Michiel, son serviteur, et ung cordier de Valenciennes qui avoit emprins de les conduire. Mais il sçavoit mal le chemin, et Dieu at voulu qu'ilz soient tombez ès mains de la justice pour estre chastiez selon leurs desmérites. Il les at amené en l'abbaye et miz en lieu et garde seure, venant icy en diligence pour advertir Son Altesse; qu'estoit déjà prévenue par un Quatrevaux ¹, que estoit venu par la poste donner l'advertissement et comme s'il y eust aydé, ce que n'est ainsy, et at donné charge de les prendre et mener à Valenciennes; ce que vostre officier ne veult contredire pourveu que l'on entende que c'est luy qui a fait le devoir et qui doibt jouyr, selon les mandementz, des tailles mises sur les prédicantz, et part que l'on faict aux confiscations des rebelles à ceulx que les polront prendre et livrer, sur ce que ledict maire at présenté requeste ².

C'est ung bel exploit et duquel je louhe Dieu; car ledict de Lagrange heust encores faict grand mal, selon la constance qu'il démontre, en ceste sienne prinse et dangier, et ne passe xxx ans. Michiel Herlin, le père, at esté prins à Valenciennes avec Jean le Mesureur ³, jadis recepveur de Saint-Saulve, et aultres principaulx du consistoire, que at effroïé les susdictz et leur faict prendre la fuyte, et sont sortiz desguisez par les portes et aulcungz sailliz des murailles, comme a dict Michiel Herlin, le filz, et que le xxviii^e sortirent plus de cent personnes de Valenciennes: que je ne croy, car il y a trop grand guet. Herlin, le père, s'estoit enhardi jusques à se

casion de sa participation aux troubles religieux de Tournai de 1562. On a de lui plusieurs écrits. Voir pour les détails, la *Biographie nationale*; les *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. 1^{er}, pp. 125, 126; les *Mémoires de Pontus Payen*, t. 1^{er}, pp. 156, 275, etc.

¹ Le seigneur de Quatrevaux était lieutenant des arquebusiers à cheval de la garde de la duchesse. Voir *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. II, p. 269, en note.

² Sur l'ensemble de cet incident on peut voir les *Mémoires de Pontus Payen*, t. 1^{er}, p. 525, et surtout les extraits de documents insérés dans les notes des *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. II, pp. 265, 264, 267, 268. La comparaison de ces sources, avec le texte de cette lettre, prouve une fois de plus combien Morillon était en général bien informé.

³ Jean le Mesureur, ancien échevin de Valenciennes en 1565, avait vers 1564 quitté la ville, prétextant un voyage d'affaires, et s'était fixé à Sedan où sa famille l'avait rejoint. A l'époque des troubles de 1566-1567, le Mesureur était revenu dans sa ville natale, et, comme le dit Morillon, il avait été arrêté lors de l'entrée de l'armée royale. Seulement le 1^{er} août il parvint à s'échapper de la maison de Michel Herlin où il était détenu. Voir Le Boucq, *Histoire des troubles advenus*, etc., pp. 27, 28, 29, etc.

promener sur le marchiet et dire qu'il rendroit bon compte de ses actions, et vouloit maintenir le stil des aultres d'avoir faict service au Roy. Mais, se véant saisi, il fust bien esbahi et dict qu'il n'at rien faict sans charge des grandz, et qu'il en monstrera telles lettres, qu'il feroit bien recouvrer si tant est qu'il les ayt : et je tiens qu'il y at quelque chose.

L'on rompit la nuict de Pasques ung jardinet d'Olivete ¹ en ceste ville; et fut la représentation de Nostre Seigneur mise en pièces, les nés des trois apostres coupeez, mais le Judas et juifz entiers. L'on at miz une taille ² dessus de cent florins qui le descouvrirat, que ne serat l'Amman....

.... A Valenciennes il y a grande pauvreté : car le peuple ne ouvre point ce qu'ilz faisoient du temps du siège, et une partie estoit souldoié et une aultre vivoit de la bourse commune, ce que cesse à présent, de sorte qu'ilz meurent de faim; car il n'y at que une porte ouverte, et personne n'y peult entrer, si ce n'est pour y apporter vivres, ny personne sortir, de manière que Mons^r de Boussut est d'avis que l'on jecte dehors une partie du peuple. Il cherche encore quatre principaulx du consistoire, et dict qu'il y at mille maisons percées pour aller de l'ungne à l'aultre aux presches; que n'est de maintenant, mais de plus de cinq ans....

Une chose faict grandement à noter, que depuis que la ville fut canonnée, ceulx de dedans perdirent ceur, et ne tirarent jamais coup, ny se monstrarent aux deffenses : je croy que c'est Dieu qui les at estonné.

Le S^r de Noircarmes est par Son Altèze hier déclairé général de Brabant, et est party ce soir pour Maestricht, que recepvrat garnison de par Sa Majesté, at chassé les predicantz et désarmera les mauvais ³. Les bour-

¹ Un jardin des oliviers, avec des statues à peu près de grandeur naturelle, comme on en rencontre encore çà et là dans quelques-unes de nos villes.

² Morillon fait allusion ici aux *Tous-nus*, ou *soldats à deux patards*, ainsi appelés à cause de leur pauvreté et de la solde qui leur était allouée, qui jouèrent un grand rôle lors du siège de Valenciennes.

³ Le 2 avril les bourgeois de Maestricht avaient mis dehors les prédicants réformés. Le 8, l'évêque de Liège annonçait à Marguerite de Parme que son chancelier et l'archidiacre de Brabant, envoyés par lui à Maestricht, avaient réussi à obtenir que la ville se remit « purement et sans condition aucune » à la miséricorde et grâce de ses princes. Les députés de Maestricht vinrent le 11 présenter leur soumission à la duchesse, et le 15 Noircarmes occupa la place. Gachard, *Analectes Belghiques*, t. I^{er}, pp. 295, 294, 293; Strada, édition citée, t. II, p. 57. On trouve quelques détails intéressants sur cette expédition de Noircarmes, dans une lettre écrite par lui au Roi, le 15 avril, lettre dont on n'a plus qu'une traduction espagnole :

guemaistres, que sont esté icy, proposoient conditions; mais l'on leur at respondu tout plat que Sa M^{te} at deffendu de capituler avec ses subjectz, par le courrier que arriva le jour de Pasques ¹: ce que van der Aa dict estre véritable, et que Madame at les mains closes, et qu'elle ne le peult faire ny par provision, ce qu'est évident signe de la venue du Roy, ou qu'il ² se réserve au duc d'Albe.

Devant hier arriva le secrétaire du comte de Hornes ³ par la poste d'Espagne, et apporta lettres de Lopez Gallo et aultres ⁴, comme Sa Majesté at déclaré son parlement le xix^e de mars ⁵; et dict-on que Mons^r nostre prince ⁶ vient avec luy et Don Joan, et que la Royne yrat par France, et que Sa Majesté viendrat par l'Océan (dont chacun est icy merveilleusement resjouy), et que le duc d'Alve debvoit partir de bref, et que désjà partie de sa famille estoit à Barcelone. Ce qu'escript aussi le frère du protonotaire Castillo ⁷. Mr le président dict que Hopperus luy escript le

« Sire, conformément à ce qui m'avait été ordonné, je me suis porté sur Maestricht; et, étant »
 » arrivé à un village nommé (Sichem-fal?), situé à une lieue de la ville, j'envoyai aux magistrats de »
 » Maestricht une lettre pour leur dire en substance qu'ils missent leur ville entre les mains et sous »
 » l'obéissance de V. M., ou que, faute de ce faire, j'aurais recours à la force comme il m'avait été »
 » ordonné. Ils me répondirent qu'ils avaient envoyé leurs députés à Bruxelles, qu'ils attendaient leur »
 » retour, et qu'ils me priaient de ne pas mettre à exécution mes ordres. Mais voyant qu'ils persistaient »
 » à ne pas se ranger à ma manière de voir, je fis toutes les démonstrations propres à les contraindre »
 » à céder, de sorte qu'ils se sont rendus à la miséricorde de V. M., et ce matin, vers sept heures, je »
 » suis entré dans la place avec quatre compagnies wallones un peu renforcées. L'évêque de Liège me »
 » fit instance à diverses reprises, par deux des siens, l'une fois par un artilleur, l'autre fois par un »
 » majordome, pour que je voulusse différer d'agir, pour beaucoup de bons respects, sachant ce qu'im- »
 » portait cette ville au service de V. M., et qu'aussi il ne trouvait pas bon que les villes se soumissent »
 » par la force; mais il ne me sembla pas convenable d'attendre plus longtemps, etc. » (Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n^o 556, fol. 126.)

¹ Ce courrier doit être celui qui apportait les lettres royales du 15 mars, encore inédites aujourd'hui sauf la lettre espagnole analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, pp. 516, 517. En tout état de cause on constate, et par cette *Correspondance*, t. I^{er}, p. 525, et par le témoignage de Strada, t. II, p. 58, que la restriction mise aux pouvoirs de la duchesse était réelle.

² Il, c'est-à-dire le droit de consentir à des capitulations et de pardonner.

³ Ce secrétaire était Alonzo de Laloo, dont il sera encore question dans la suite.

⁴ Voir plus haut, p. 292, note 2^{me}.

⁵ Voir plus haut, p. 559, note 2^{me}.

⁶ Don Carlos.

⁷ Le docteur Louis del Rio, voir t. I^{er}, p. 185, note 1^{re}. Del Rio, au dire de Forquevaux, qui lui donne la qualification de licencié et qui rappelle sa parenté avec « d'anciens marchands Espagnols

mesme dudict XIX et que le Roy le luy avoit dict, et qu'il est en grâce; que peult bien estre, mais l'on luy a dict, et à Tisnacq, quant l'on l'a dict à tout le monde, car, par leurs lettres du XVII, ilz donnoient bien maigre espoir de la dicte venue ¹.

L'on at quelque espoir que ceulx d'Anvers recepvront garnison de la part de Sa M^e et les seigneurs sont en cette opinion, et que le prince d'Oranges vad vers Allemaigne. S'il y vad, et que le Roy viègne, nous ne perdrons rien au change. Les calvinistes d'Anvers, qui ont à perdre dient ouvertement, comme les bons, que, si le prince d'Oranges et Hooghstraeten n'y fussent estéz, les affaires se fussent miculx portéz. La désolation de ladicte ville est grande, car tous les gens de bien se sont retirez à Malines, Bruges et icy, avec leur bien. Plusieurs du consistoire se sont retirez, et mesmes Marcos Perez. Je n'ay heu certitude depuis mes dernières que Hames s'y soit trouvé.

Le S^r de Brederode est encores à Amsterdam, dont il dict qu'il partirat toutes les fois que M^r le prince le luy commanderat ². Mad^e sa femme s'est retirée de Viane au chasteau de Buren ³. Mons^r de Meghe continue le siège contre ledict Viane ⁴, et demande que l'on luy envoie gens. Il entre ung monde de mauvais garçons à Viane, et, une partie de ceulx qui y sont, ont esté prendre l'abbé de Marienwerd, que sont trois lieues de là, et l'ont amené avec ses habitz pontificaulx en grande dérision, et l'ont relaxé moiennant deux centz muids de bled ⁵.

» demeurant à Anvers et aultres lieux de Flandres » avait été fait auditeur de l'armée destinée à se rendre dans les Pays-Bas : Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 256. On trouve une lettre de lui, écrite le 27 janvier 1567 au secrétaire de la Torre, dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 4^{me} série, t. VI. Dans cette lettre del Rio se borne à dire, quant à sa qualité, qu'il a reçu du Roi l'ordre de partir avec le duc, pour faire partie de son conseil surtout par rapport aux affaires qui concernent l'administration de la justice.

¹ La lettre de Hopperus à Viglius, en date du 18 mars et non du 19, est imprimée dans *Joachimi Hopperi, Frisii, epistolae ad Viglium, etc.*, Utrecht, 1802, p. 117.

² Quoique le prince d'Orange fût invité d'une manière pressante, par la duchesse de Parme, à faire sortir Brederode d'Amsterdam, on ne le vit employer aucun des moyens qui étaient à sa disposition pour parvenir à ce résultat : Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. cxlvii, cxlviii.

³ Appartenant au fils aîné du prince d'Orange.

⁴ Ou plutôt, comme on l'a vu, le blocus. Vianen était alors surveillée de loin par les soldats de Meghem, des paysans en armes, et des compagnies régulières levées par les États d'Utrecht.

⁵ Voir Wagenaer, ouvrage cité, t. VI, p. 218, sur le pillage de Marienweerd, et d'autres établissements monastiques de la contrée, par les bandes qui séjournaient à Vianen.

Depuis ceste escripte sont venues nouvelles que jeudy, à Bois-le-Duc, les bons furent en armes contre les sectaires, et qu'ilz ont estez les plus fortz, de sorte que le chancellier est remiz en liberté, aiantz priez les rebelles qu'il veuille intercéder affin qu'ilz aient leur pardon, pour lequel il at desjà escript à Son Altèze, et samble y voulloir demorer jusques la ville soit réduicte. Il heust mieulx fait, selon mon advis, d'en sortir incontinent, devant qu'ilz changent d'avis.

M^r de Liège se guerrit; il at envoieé ses gens devant Maseick, ausquelz il ne veult faire grâce pour avoir esté trop demesuréz en leurs insolences. Il fait encores deux enseignes.

Je tiens que aurez entendu le trespas de M^r de Trèves ¹, et que les chanoines, pour la rebellion de la ville, se sont retirez à Covelentz ² pour faire l'élection. Ilz ont peu d'estouffe, pour ce que le Dom-doyen et son frère, que sont fort gens de bien, ne le veuillent estre ³.

J'ay auprimés hier sçeu que Keck ⁴ est président du Lucembourg. Et dict Viglius que le comte de Mansfeld l'at ainsi voulu. Je pense bien qu'il n'y at contredict.

Aiant rencontré Schetz je luy ay parlé du paiement de V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie}. Il jure que le moien n'y est. Je luy dictz que V^{tre} Sgr^{ie} avoit à faire du sien, et que s'il luy faisoit plaisir qu'il sçait bien à qui il le feroit. Il dit qu'il tient V^{tre} Sgr^{ie} pour son seigneur. Je le trouve fort changé et triste.

J'ay présenté requeste affin que les églises de St-Amand et de la terre

¹ L'archevêque-Électeur de Trèves, Jean de Leyen, inauguré le 28 avril 1566, était mort le 9 février 1567.

² A Coblenz. Cette querelle locale gêna l'approvisionnement de l'armée du duc d'Albe, comme on peut le voir par la lettre du 5 juin 1567, adressée par Berlaymont au duc et imprimée dans de Jonge, *Verhandelingen, etc.*, t. 1^{er}, pp. 66, 67.

³ Ce fut cependant le Dom-doyen, Jacques d'Eltz, qui fut élu archevêque le 7 avril. Ce prélat mourut en 1584. Hontheim dit de lui « Princeps mansuetus, humilis et pius, dignus qui pacatioribus » temporibus et populo magis morigerò præcessit. » *Historia Trevirensis diplomatica*, t. III, pp. 15, 148.

⁴ M^e Jean Keck, docteur ès droits, seigneur de Thorn, conseiller au conseil de Luxembourg depuis 1556, président de ce conseil par patentes du 27 novembre 1566, mort en 1569. Depuis longtemps ce magistrat était employé par la cour dans des missions de confiance. Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. 1^{er}, pp. 59, 329; *Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal dans le duché de Luxembourg*, t. XXIX, p. 525, etc.

soient réparéez par ceulz qui ont faict le dommaige, car d'Assonville dict que Son Altèze at desjà donné provision à l'église de Tournay, et que aurons la mesme.

LXXVI.

LE MAÎTRE DES COMPTES VIRON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXIV, fol. 217. — C.)

Bruxelles, le 6 avril 1567.

Monseigneur : Pour avoir escript par le dernier ordinaire, ne feray ceste proluxe, joinct que entendrez tous discours par MM. les prévost et Bordey, que je sçay luy donneront esbaysement de plesir... Et est dommaige que ce bon prince d'Oranges se jete toutes culpes à ses piedz par son partement si souldain, et mesmes quant il entend que son Maistre vient, duquel il a eu tant de belles charges. Je ne sçay se retournera pour luy en rendre compte. Dieu lui doint meilleur conseil qu'il n'a eu! Le bruyt se redresse de la venue du Maistre, que fait espérer que tout reviendra au premier point. Néanmoins il semble que ce ne doit estre sans donner des verges à ceulz qui les ont méritéz : autrement l'auctorité ne se monsteroit, et ne seroit exstirpé le venin ains donné lieu de dissimulation jusques à meilleur oportunité en leur endroit.

Nous sumes esté en doubte de Cantecroix, par les grands troubles et élévations qu'ont fêtes les sectaires calvinistes et les nostres, et estoie prest pour y aller, mais, puis la prinse de Valenciennes et partement du dict prince, les choses se sont redressées; par quoy ne me suis bougé, par l'advis des dict prévost et Bordey.

J'envoie à V^{tre} Sg^{rie} Ill^{me} ung estat de maison de prince au meindre pied que se peult faire. Si je sçavoie le personaige, je le dresseroie selon luy; car je sçay les estatz qu'ilz sont estez dressés par deçà de noz princes puis le bon duc Philippe. Et si c'estoit chose que V^{tre} Sg^{rie} eusse pour

recommandé, je ne plaindroie la peine de me tirer emprès de V^{tre} Sg^{rie} III^{me} pour y faire ce que seroit en moy pour vostre service; et me treuve assez fort à présent pour voyager pour ung temps. Et comme V^{tre} Sg^{rie} entendra, par ung mémorial joint au dict estat, ce qu'il reste à faire que ne se peult accomplir sans congnoissance de cause, n'en diray davantaige.

Madame nostre Gouvernante m'a escript lettre pour paier les 11^e florins que ceulx de ceste ville ont imposé à V^{tre} Sg^{rie} III^{me} pour leurs gens de guerre : à quoy j'ay respondu à Son Altèze, comme se verra par la copie jointe à sa lettre que vat avec ceste ¹.

J'ay, puis la partance des lettres, à Son Altèze ramentu de vostre paie-

¹ Voici ces deux lettres :

Marguerite, par la grâce de Dieu, duchesse de Parme et de Plaisance, régente et gouvernante.

Très chier et bien amé, comme ceulx de ceste ville de Bruxelles, pour la garde, seurté et défense d'icelle en ce temps si dengereux et turbulent et mesmes à la conservation des esglises, cloistres et gens ecclésiastiques illec, ensemble des maisons et biens qu'ilz y treuvent et possèdent, ayant pour quelques mois entretenu et entretiennent encoires bon nombre de souldartz, soubz promesse et asseurance que, les unions faictes, de tenir la bonne main à ce que lesdictz ecclésiastiques y assisteroyent, à quoy la raison aussy les oblige, pour estre par ce moyen desfenduz et asseuréz, et la pluspart desdicts ecclésiastiques s'y sont jà acquitéz. A ceste cause, et confyans que mon bon cousin le cardinal de Granvelle, à cause des maisons et biens qu'il a en ceste ville de Bruxelles et à l'entour, ne voudra faire reffuz au payement et entretenement des dictz souldartz, nous vous requérons bien à certes, que en son nom, et comme ayant l'administration de sesdictz biens, vous veuillez furnir es mains du S^r de Wemmele et Guill^{me} de Smeth, recepveurs de la diete ville, la somme de deux cens florins une fois, à l'effect susdict. Mesmes en regard que lesdicts de Bruxelles pour aultres leurs charges excessives, n'ont moyen, sans l'assistance desdicts ecclésiastiques, supporter l'entretienement desdictz souldartz.

Escript à Bruxelles, le 11^{me} jour de mars 1566.

Madame, j'ay reçu les lettres qu'il a pleu à Vostre Altèze m'escripre, faisans mention que pour ayder à furnir aux gens de guerre prins par ceulx de ceste ville à cause des troubles régnans présentement, tant pour la conservation des esglises, cloistres et gens ecclésiastiques, que à ceste cause M^r le Cardinal de Granvelle estoit informé de payer pour son contingent à 11^e florins, ce que piéçà MM. de Bruxelles m'avoient signifié, dont je leur dis que n'y pouvoye riens faire sans le commandement dudict S^r Cardinal et ordonnance où se prendroient les deniers, et que l'en avertiroye volontiers, ce que j'ay faict; et n'a ordonné de déclarer ausdicts S^{rs} de la ville que sa maison, qu'il tient, ce n'est comme prélat ny ecclésiastique de Brabant, ains comme conseiller du Roy, ainsy comme M^r Tisnach et aultres semblables S^{rs} du conseil de Sa M^{te} estans exemptz, et qu'il luy semble avoir assez faict pour le bien et décoration de la ville de y avoir tant maisonner, sans lui donner aultre charge. Néantmoins, Madame, luy en donneray encoires une recharge, luy envoyant les lettres de V^{tre} Altèze, bien saichant que, en ce que sera de son devoir, n'y voudroyt faillir, ains obéyr aux commandemens de Vostre Altèze.

De Bruxelles, ce xxv^e de mars 1566 avant Pasques.

ment, et elle m'a dit qu'elle a ordonné en Finances que l'on serche moi en pour satisfere V^{tre} Sg^{rie} Ill^{me}. Mais ils ne le scavent trouver; toutefois MM. Damphoudre et van Loo sont après si treuvent quelque chose qu'ilz feront debvoir, mais encoires qu'il n'y a apparence. Si V^{tre} Sg^{rie} en escripvoit ung mot à M. de Berlemont, il viendroit bien au propos; je les poursuivray tousjours avec la discrétion requise.

Pour ce que j'entens que V^{tre} Sg^{rie} est respondant à Guillaume Jaquet de plus de viii^e florins pour M^r vostre nepveur d'Aichey, j'ay reçu pour M^r de Thouraise icy vi^e livres : si V^{tre} Sg^{rie} luy escripvoit qu'il les voulsist faire paier audict Jaquet, ce seroit une bonne œuvre, et le pluslot seroit le meilleur, qu'il ne me ordonne d'en faire délivrance.

J'envoie aussi présentement, à V^{tre} Sg^{rie}, l'estat des comptes de Saint Amand, par lesquelz elle pourra congnoistre la recepte et despens, et reliqua de l'année finie (xv^e LXXVI) et ce qu'a païé le receveur sur ledict reliqua; et demeure encoires redevable de ladicte année v^m vi^e LXX livres XII s. de XL gros. Sur quoy il satisfait aux dernières lettres de change que V^{tre} Sg^{rie} Ill^{me} a envoyé.

La maison de céans, jardin et orangiers se portent bien; et furent hier empeschéz tout le jour M. Bordey, Wrect, Jérosme l'appoticaire et ma femme, à semer la place des herbes de médecines, dont ledict S^r Bordey a la description des parquetz et place desdictes semences. De la Fontaine il ne peult que se bien porter pour les journées y employées, et trouvera V^{tre} Sg^{rie} Ill^{me} tout en bonne ordre à sa venue, que je tiens, à mon discours, avec le Roy ou duc d'Alva, ou comme il luy semblera; car le chariot qu'il alloit au revers vat droit, et se congnoit la faulte de manière que tout redonde à vostre grande louenge, et trouverez les cueurs des bons vostres.

Le drossart de Cantecroix a icy esté pour le procès de Wrende, lequel a fait son debvoir à la garde du chasteau, et fait faire le guet par les subgectz. L'artillerie a esté caschée et aussi les harnoist. Quant à la vendition dudict Wrende, il la maine froidement comme il convient, et par ung tier, non venant ny besongnent de nostre part. Si vient avant, il ne fauldra laisser courir l'occasion, et tiens que M. de Chantonay fournira volontiers les deniers.

De Bruxelles, ce vi^e de avril 1567 après Pasques.

(P. S.) De la pension de Vlierden, si plait à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} l'estaindre, pour ce qu'il fault qu'elle se paie par diverses mains, il serviroit à acquicté la rente de la vesve Vlierden qu'elle a sur la Fontaine.

LXXVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 81. — M. F.)

Bruxelles, le 6 avril 1567 ¹.

Le cordelier de Madame ² m'a montré une coppie des lettres que le prince d'Oranges, les comtes de Hornes et Hooghstraeten, et le comte de Nieunard auroient escript au comte d' Egmond le x^e de febvrier, au temps que le baptesme se y feict ³, et la response qu'il y donna le xii^e, que au primes sont venuz en ses mains le xxvii^e du mois passé, qu'il at communiqué à Madame qui en at esté fort estonnée, et se deffie plus du comte d' Egmond que oncques, dont Elle n'a tort, puisque l'on use de si grandes dissimulations. *Dicunt in summa* : que puisque les affaires sont si avant venuz que leurs adversairez et ennemiz ont les forces et armes en mains pour les destruyre, et que les estrangiers viennent pour mettre le pays en perpétuelle servitude, qu'il est besoing dresser et signer ung acte pour obtenir pardon général par moien des Estatz. Sur quoy le dict comte d' Egmond respond que ce seroit chose trop dangereuse de signer et se fier aux Estatz que sont corrompuz et gaignez par la court; que son advis est de le tout accom-

¹ Il y a un long extrait de cette lettre dans Groen, *Archives*, Supplément à la 4^{re} série, p. 46, avec la date erronée du 30 avril et quelques variantes.

² Frère Jean Ghery. Voir t. I^{er}, p. 27, note 4^{re}.

³ Le baptême de l'enfant que la comtesse de Hooghstraeten avait mis au monde à Anvers, dans l'hôtel du riche financier Gaspar Doucy où elle résidait. Ce baptême avait eu lieu le 8 février en grande pompe. *Antwerpsch cronijckje*, pp. 106, 107.

moder de sorte que les estrangiers ne viennent avec puissance, que feroit croistre les abus, et qu'il fault suspendre les presches jusques il y aurat milleure commodité pour introduyre la religion réformée ¹.

De sorte que l'on peult veoir une grande intelligence entre le comte d'Egmond et le prince, quoyque die son secrétaire ², et je tiens que c'est cecy que Berlaymont espère descouvrir ³.

Le dict cordelier parle fort bien de V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie, estime grandement les advis que le Roy at heu de retenir le marquiz de Berghes et Montigny, de faire renouveler le serment aux vassaulx, et de admonester les princes voisins comme il entend de rappaiser ces troubles, affin qu'ilz ne s'en meslent ny receoivent les rebelles. Il dict avoir heu grand peine, lorsque l'on estoit aux plus grandes perplexitez, de animer Madame, et que le peu qu'il avoit veu en France luy venoit bien à propos; et extolle sa magnanimité, et en faict une sainte.

Le comte d'Egmond et Mansfeld sont allez communicquer avec le prince, près de Saint-Bernard. L'on verra ce que ensuivera. Le duc d'Arschot y devoit aller; mais il s'est excusé sur son indisposition ⁴.

J'entendz que, retournant le prince à Anvers, luy vindrent environ une lieue au devant trente calvinistes à cheval, dont les gens de bien ont très mal parlé.

¹ Il y a ici une contradiction absolue entre la teneur de la lettre du comte d'Egmont, dont on avait remis la copie, réelle ou prétendue, au cordelier de Madame, et ce que la duchesse disait, de la réponse faite par le comte aux sollicitations dont il avait été l'objet, dans le mémoire qu'elle avait envoyé au Roi par Lopez Gallo : voir plus haut, p. 278, note 1^{re}. Cette contradiction frappa plus tard Philippe II. Le 18 décembre 1567 il écrivit au duc d'Albe de chercher à se procurer la lettre que le confesseur de Madame avait eue entre les mains. Le duc, pensons-nous, ne trouva rien. En effet, dans l'acte d'accusation dressé par le procureur général contre le comte, la lettre compromettante, qu'il aurait écrite, n'est pas visée. D'autre part, dans les interrogatoires qu'on lui fit subir, on ne lui posa sur l'ensemble des faits dont il s'agit ici que des questions générales, dont la tournure même prouve que les magistrats instructeurs ne savaient rien de précis et n'avaient pas de pièces probantes en main. Le comte répondit à ces questions d'une façon tout aussi vague, déclarant plusieurs fois qu'il ne se souvenait pas de ce qui s'était passé alors. N'était-il pas à même de se justifier absolument, par une réponse nette et précise; ne voulait-il pas, pour se défendre, charger les autres seigneurs? Nous n'osons décider. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 510, 595, 612. — De Bavay, *Procès du comte d'Egmont*, pp. 247, 248.

² Le secrétaire du prince d'Orange. Voir plus haut, p. 331, note 2^{me} et p. 350.

³ Voir plus haut, p. 346.

⁴ Il s'agit ici de l'entrevue de Willebroeck. Voir plus haut, p. 346, note 1^{re}.

Berchem est icy avec l'Amman d'Anvers, Werve et Straelen ¹ et sont tousjours sur le pardon. Mais si l'on suit la volonté du Maistre, il ne se fera, et se rendront simplement. L'on est pour y mettre la garnison, qu'il sera bien y faire entrer ainsi que le prince voudra partir; en ce qu'il continue. L'on diet que Son Altèze faict son compte de y refaire la loy ², que despendra du succez de Mr de Noircarmes, dont je ne faiz doute.

LXXVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 87 à 88. — M. F.)

Bruxelles, le 12 avril 1567 ³.

Monseigneur : Je me suis treuvé ce jourd'huy en devises avec le secrétaire du prince d'Orenge, et sont estez en partie sur la retraicte du diet prince, qu'il diet luy avoir diet, doibz le mois de septembre, qu'il n'attendroit jamais la venue de Sa Majesté ⁴. Il diet luy avoir demandé s'il se sentoit coupable? Et que l'autre respondit que non. Qu'il luy répliqua que doncques debvroit-il tenir le Roy pour tyran? Qu'il respondit aussi que non, mais bien qu'il avoit du meschant conseil; et qu'il ⁵ luy at souvent

¹ Henri de Berchem, bourgmestre, l'amman Godefroi Sterck, l'échevin Thierry van de Werve et Antoine van Straelen. L'*Antwerpsch chronijckje*, p. 126, ne nomme pas van de Werve.

² Renouveler le magistrat.

³ Un fragment de cette lettre est imprimé dans Groen, *Archives*, Supplément à la 1^{re} série, p. 44.

⁴ Le prince était parti d'Anvers pour sa ville de Bréda, dans la matinée du 11 avril, avec sa femme. La population anversoise fut très-étonnée de ce départ, à un moment où la duchesse de Parme n'avait pas encore déclaré sa résolution par rapport aux affaires de la ville : *Antwerpsch chronijckje*, p. 129. Le 12 avril, Louis de Camargo, tout récemment pourvu par la duchesse du bailliage de Thielt, comme il l'écrivait à Granvelle, après avoir dit que le prince était sorti d'Anvers la veille, faisait cette réflexion : « Plût à Dieu qu'il fût parti il y a un an, cela eût été mieux pour ces États! » (Bibliothèque de Besançon. — *Mémoires de Granvelle*, t. XXIV, fol. 229. — C.; et Groen, *Archives*, loc. cit., p. 44).

⁵ Le prince, bien entendu.

faict plaignif en quelle doute qu'il se trouvoit pour les advertissements que aucuns luy avoient faict que l'on le vouloit tuer et harquebouser, et qu'il luy avoit remonstré que c'estoient mensonges et qu'il ne devoit avoir telle opinion de son Maistre qu'estoit prince de justice.

Il dict qu'il est party sans espoir de retour ², *quod tota colluvies sectariorum* et des ministres l'a suivy ³, et avec bonne raison puisqu'il les a tousjours tenu en sa protection; qu'il emporte grandz deniers par empruntz, assignations de rentes et don des calvinistes, mais que les martinistes l'ont refusé.

Le même secrétaire dict qu'il a beaulcop souffert du prince, qui se faisoit contre luy pour ce de la religion, et pour ce qu'il tenoit soing que les presches n'heussent lieu à Arras et Monts. Il luy dict ung jour tout bas qu'elles passeroient le mesme pas des aultres, et dict que son intention estoit de planter par icy la confession Augustane, et de cela gagner la grâce de ceulx d'Allemaigne, où il avoit heu auctorité pour ce que l'on luy avoit baillé des honorables charges; mais que icelle seroit estaincte quant il se trouverat mal avec son Maistre.

Il dict qu'il s'estoit plainct par lettres à Madame de Parme qu'elle ne luy faisoit part des affaires d'Estat, et qu'elle luy avoit respondu que, s'il venoit icy, il en auroit part comme les aultres; mais que ce n'estoit raison que les secretz courrussent par le pays. Il dict que Madame a escript à Hooghstraeten, que s'il pense povoir faire fruct en Anvers, qu'il y demeure, et s'il ne polroit à cause des contractz faictz avec le magistrat et consistoire qu'il retourne. Et dict que Hooghstraeten se trouve fort esbahi, et qu'il s'est excusé du serment jusques il seroit absout des contractz faictz avec le prince d'Oranges, le magistrat et consistoire d'Anvers; désirant estre évoqué hors de là, afin de povoir faire ledict serment que auroit esté encores différé ⁴.

¹ Le secrétaire, cette fois.

² Dans sa lettre au marquis de Berghes, datée de Breda du 15 avril, le prince avait l'air de dire que son absence serait temporaire : voir cette lettre dans Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. clxi, 537, 538, 539.

³ Voir l'*Antwerpsch chronijckje*, p. 129.

⁴ Pour ce qui concerne le comte de Hooghstraeten, voir les pièces indiquées plus haut, p. 343, note 2^{me}.

Il dict que Montigny at escript que l'on dict icy, et là où il est, que luy et le marquiz sont prisonniers, et qu'il croit qu'il soit ainsi, et que Mansfeld at envoie sa femme et Billy à Diest vers le comte de Hornes pour traicter avec luy, et que le dict comte at esté estonné de ce que l'on at renvoie d'Espaigne son secrétaire sans rapporter aucune response de Sa Majesté.

Le dict secrétaire du prince démontre de bien entendre les desmenez et comme l'on at tasché d'assubjectir le Roy; le tort que l'on luy at souffert estre faict par la royne d'Angleterre¹. par le roi de Dannemarck qui at faict sa guerre aux despens du pays de Hollande, qui en demeure povre², tout par la conduite du prince d'Oranges, qui nous faisoit paour d'eulx qui la leur debvions donner, et que quant ilz envoioient icy quelque député avec menasses, que l'on estoit bien empesché à le traicter et luy donner grandz présentz. Aussi entend-il bien cela des aydes et de la novennale, et comme vostre absence at peu servi aux aydes, dont toutesfois l'on avoit donné si grand espoir et que n'est encores accordé jusques à présent. Et m'a dict que chascune fois que j'alloyis à Louvain visiter les miens (que at esté peu souvent et seulement de quatre ou cinq mois une fois), que c'estoit pour, par charge de V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie, empescher les aydes, Ainsi at-on esté animé contre ceulx de V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie jusques calumnier M^r d'Arras, que maintenant Son Altèze admire, et certes non sans cause : car c'est l'unique de par deçà³.

Touttesfois Madame at dict, par cy devant, que si elle heust sçeu ce que les seigneurs en ont dict, qu'Elle n'heust souffert sa promotion, ainsi que dict le secrétaire du prince d'Orenge. Et vad bien qu'Elle en at maintenant telle opinion que ses vertuz et grand sçavoir méritent. Mais Madame, comme dict Assonville, at esté par les seigneurs abusée en plus importante chose que cela, et en at reçue son paiement quant l'on l'a menassé de la tuer en son liet, et dict qu'Elle n'estoit pas alors seurement en ceste ville

¹ Voir t. 1^{er}, aux pages indiquées à la Table alphabétique *verbo* : *Angleterre* (rapports avec l').

² Voir *ibidem*, pp. 275, 302, etc.

³ Dans une note, qui accompagnait l'instruction remise par Madame de Parme à Gaspar de Robles, relative aux personnages que Robles devait signaler au Roi comme « l'ayant bien servi et le servant » bien, on trouve la mention suivante : « L'évêque d'Arras : fort bien, et il mérite que V. M. le » remercie de la peine qu'il prend à prêcher dans Valenciennes, où il fait grand fruit. » (Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n° 356, fol. 46).

où le comte de Hornes mouroit ¹ d'estre lieutenant du comte de Mansfeld, s'il en fut sorti avec Madame pour Monts ². Le dict Assonleville désireroit que Sa Majesté vinst sans grande armée, pour ce que ce sera la ruyne du pays que ad desjà beaulcop souffert.

Ainsi que j'estoie avec ledict secrétaire, l'on vint apporter les nouvelles que le chancelier s'est retiré de Bois-le-Duc avec le Sr de Merode; que mercredy dernier il y avoit plus grand désordre que jamais, aiant la gendarmerie voullu tuer le magistrat s'il ne donnoit attestation à Bomberghe comme ce qu'il avoit fait estoit pour le service du Roy et bien de la ville, et fust le dangier tel que plusieurs du magistrat saultèrent les murailles, les aultres se tenoient cachez en leurs maisons, dont l'on les at retirez, leur présentant les pistoletz et espées nues, s'ilz ne donnoient la dicte acte et mille florins une fois, pour ses bons services, audict Bomberghe : qui, depuis avoir reçu l'ung et l'aultre, licencia ses souldartz et se partit, donnant ordre que les portes demeurarent closes deux heures depuis son partement, craindant d'estre poursuyvi. L'on at retenu les dictz soldatz et leur donné aultre capitaine, qui est homme de bien. L'on at donné congïé aux prédicantz que doibvent sortir ce jourd'huy. Tous les villaiges à l'entour sont bons et entiers en la religion, qu'est grande chose ³.

Le dict chancelier demurerat deux jours à Westerloo ⁴ qu'est au dict Sr de Merode, pour reprendre sang nouveau et estudier son rapport. Madame avoit mandé à ceux de Bois-le-Duc que s'ilz envoyoient députez, sans le dict chancelier et Sr de Merode, qu'elle leur feroit ung mauvais tour, ce que les at intimidé, et envoient gens pour offrir toute obéissance ⁵.

¹ Mourait d'envie.

² On se rappelle qu'il est question de ce projet de départ de Madame dans le tome I^{er}.

³ Toutes les scènes, que résume ici Morillon, sont racontées avec beaucoup de détails dans l'*Information des commissaires du Roi à Bois-le-Duc*, imprimées dans P. Cuypers-van Velthoven, ouvr. cité, pp. 294 et suivantes. Il résulte des documents publiés dans le même volume, pp. 253 et suivantes, que le chancelier de Brabant et le Sgr de Merode purent enfin quitter la ville le vendredi 11 avril, et que Bombergen s'en alla le même jour, escorté de cent arquebusiers, et se dirigea vers Loon-op-Zand.

⁴ La terre de Westerloo, entrée à la fin du XV^e siècle dans la maison de Merode, par suite d'une alliance avec les Wezemacl, n'en sortit plus. Elle fut érigée en marquisat en 1626 ; et elle est encore aujourd'hui la résidence du chef de la maison.

⁵ Voir, en effet, dans P. Cuypers-van Velthoven, ouvr. cité, pp. 253 et suiv., la lettre française du 12 avril adressée par Marguerite de Parme à Philippe II.

Nos gens doibvent approcher Tournhout, que sera pour les ranger avec ceulx d'Anvers et aultres près de là. Dieu doint que l'on se haste de jecter gens dedans cependant qu'ilz ont paour¹.

LXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n° 2352, fol. 46^o.)

Rome, le 12 avril 1567.

Madame : Je remercyè très-humblement à V^{tre} Al^{ze} de la faveur que luy a pleu me faire de m'advertir, par ses lettres du xxiv^e du mois passé, des bonnes nouvelles de Valenciennes : qu'après avoir refusé partiz si favorables, voyant la résolution de V^{tre} Al^{ze} et l'ayant faict battre, se soit rendue sans condition à la mercy du Roy et de V^{tre} dicté Al^{ze}. Et, à la vérité, leur insolence a esté par trop grande, dont Dieu les a voulu chastier et les faire servir d'exemple aux aultres. Et je puis asseurer V^{tre} Al^{ze} que ceste nouvelle a donné à Sa Sainteté et au général de ceste court merveilleusement grand contentement, et non sans cause, estant, comme elle est, de très-grande importance. Et, puisque il plaist à la Divine Bonté donner soubz la main de V^{tre} Al^{ze} si heureux succès, je m'asseure qu'Elle s'en sçaura servir comme il convient à Son saint service, restauration de la Religion et au bien, repoz et tranquillité du pauvre pays, tant foullé par les désordres présents; et qu'Elle ne perdra les occasions pour y faire ce qu'il convient au service du Maistre, et pour redresser son auctorité et celle de V^{tre} Al^{ze} que l'on avoit mis si bas, s'aydant de l'assistance des seigneurs, je dis de ceulx qui maintenant se monstrent si volentaires pour encheminer toutes

¹ C'était aussi l'opinion de Meghem : voir P. Cuypers-van Velthoven, ouvr. cité, pp. 225, 257, 259. Les troupes qui approchaient de Turnhout étaient celles de Noircarmes.

choses à bonne fin : la bonne volonté desquelz je m'asseure qu'Elle sçaura très-bien embrasser, comme il convient, et qu'Elle procurera d'attirer les aultres au mesme chemin, ou de, pour le moins, les faire déclarer; ayant (grâces à Dieu) à présent le moyen pour avec Sa prudence pourveoir à tout.

Au regard des affaires de Mons^r d'Osnabruck ¹ que V^{tre} Al^{ze} derechief me recommande, ilz sont pour le présent en assez bons termes, attendant ce que l'on doit envoyer de son costel, et de sorte que son solliciteur en a contentement, et at peu appercevoir combien les diligences que se sont faictes de la part de Sa M^{te} et V^{tre} Al^{ze} ont aydé à ses poursuyttes; et de mesme me treuvera V^{tre} dicte Al^{ze} tousjours prest pour obéyr en tout ce que luy plaira me commander, à la bonne grâce de laquelle je me recommande.

LXXX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 89 à 92. — M. F.)

Bruxelles, le 15 avril 1567.

Monseigneur : Ce petit paquet yrat par voie de Venize, puis que celluy de Mad^{me} d'Aremberg, qu'est encores à Nancy, l'emporte, selon que V^{tre} Ill^{me} Sgrie verrat elle m'escript. Mais l'aultre, qui est grandelet pour la peinture enchassée en argent qu'avez mandé pour Mons^r l'ambassadeur, yrat par la voye accoustumée avec les lettres de moindre importance; et mon intention est d'en user ainsi chascun dimenche, s'il y survient chose que emporte, estimant que désirerez estre adverty de tout pour la venue du duc d'Albe, que aulcungz dient sera brefve.

Il y a bon espace que n'avons heu nouvelles V^{tre} Ill^{me} Sgrie, que me tient en peine.

¹ Voir plus haut, p. 72, note 4^{re}.

Le chanoine Brouheze d'Utrecht ¹, estant icy, m'a compté de ce qu'est là passé y estant le prince d'Orenge, et que mectant, selon son accoustumé, ung concordat en avant pour asseurer les geutz, les ecclésiastiques, partie des nobles et bourgeoisie, ne le sçavoient gouter; quoy véant il dict aux deux bourguemestres qu'il feroit bien avec les nobles et bourgeoisie, mais que les prebstrs traversoient tout; et qu'il leur cousteroit chier pour ce que, en dedans peu de mois, il n'y auroit prebstrs, moisnes, ny chanoines, et voulut que cela fust rapporté par les dicts bourguemestres aux Estatz, comme il fust. Depuis il fut après pour induire le magistrat à passer le dict concordat, qui respondit qu'il ne se pouvoit disjoindre des Estatz. Après il voulut que le conseil le feist, qui le remeict à Son Altèze, laquelle en fut contente, dont il heust grande joie, se véant au-dessus de son emprinse. Et, estant là, n'obliat de faire emprunetz où il pouvoit; et sont esté le balier et Hogelande à l'offrande, que fust bien force aux deux, car ilz ont beaulcop de biens en dixmes soubz luy. L'on demanda viii^m florins à l'Archevesque ², et iii^m au Dom-Prevost ³; mais ni pour beau, ny pour laid ou menasses que l'on at sçeu faire, ilz n'ont voulu desgaigner; mais le Landcommandeur, qu'est calviniste ⁴, at esté seigné avec plusieurs du clergié et bourgeoisie, en ce que furent emploiez maistre Estienne ⁵ et aultres qui sçaivent le tour du baston, et mesmes le susdict que at extorqué d'ung abbé d'Oisbroecq, audict quartier, iiii^m vi^e florins,

¹ Il a déjà été question du chanoine Jean de Bruhezen, ou de Bruheze, t. I^{er}, p. 313, dans le texte et dans la note 1^{re}. Voici à son sujet quelques renseignements complémentaires puisés d'une part, à l'*Annuaire de la noblesse*, du baron de Stein, t. XXVII, pp. 288 et suiv., d'autre part à l'*Archief voor de geschiedenis van het Aartsbisdom Utrecht*, 6^{de} deel, pp. 186 et suivantes. Jean de Bruheze était fils de messire François de Bruheze, écoutez de Terheyden près de Breda, grand écuyer d'un comte Nassau, probablement le comte Henri, et d'Élisabeth van der Vorst. Sa mère était sœur de Jean van der Vorst, seigneur de Loonbeeck près de Louvain, docteur ès droits, prévôt de Cambrai, Dom-doyen d'Utrecht, etc., et du célèbre Pierre van der Vorst, dit Vorstius, évêque d'Aqui, etc., qui joua un rôle aux conférences de Smalkaden et au concile de Trente. Jean de Bruheze, lui-même, était chanoine du Dom à Utrecht depuis 1542 et non depuis 1549; en 1567 il devint trésorier du chapitre, et en 1572 Dom-doyen.

² Schenck de Tautenbourg : voir t. I^{er}, p. 14, note 3^{me}.

³ Corneille van Mierop, ancien conseiller au conseil de Hollande, Dom-prevôt depuis 1545, mort en 1572. — Hoyneck, *Analecta*, t. I^{er}, 2^e partie, p. 698. — *Batavia illustrata*, t. II, p. 1018.

⁴ Le landcommandeur de l'ordre Teutonique à Utrecht était alors messire François van der Loo.

⁵ Voir t. I^{er}, p. 365, note 4^{me}.

qu'il disoit avoir employé en sa promotion vers Armenteros et aultres, dont le dict abbé est mort de regret. Et pour y bien commectre l'on emploie Cigoigne ¹, qui est là avec Mons^r de Meghe, à faire l'enqueste; et at pour adjoinctz l'abbé de Sainct-Pol ² et doien de Sainct-Pierre ³. Ainsi se gouverne le monde! M^r le président dict qu'il ne sçait à parler que des deux derniers.

Le dict Brouheze se plainct fort des présidens d'Hollande et d'Utrecht ⁴, qu'il dict avoir esté principaulx conseilliers au prince d'Orenge et peu favorables à l'Église.

Le dict Brouheze ajoute que estant Hooghstraeten à Utrecht, devant Pasques, n'at heu honte de dire en plusieurs lieulx, en pleine table, que si le Roy venoit avec armez, l'on le garderoit bien d'entrer au pays, dont son oncle Rennebourgh ⁵ fut mal content, et l'en at reprins de bouche et par lettres ⁶. Il dict que c'est pitié de ce que souffre le pays d'Utrecht par les gens de Mons^r de Brederode que pillent tout. Touttesfois, il at mandé à ceulx d'Utrecht que, s'ilz ne réparent les dommaiges qu'il a receu,

¹ Jean André de Cigogne ou Cigonia, chevalier, gentilhomme de Parme venu aux Pays-Bas auprès de la duchesse Marguerite. Il avait accompagné Meghem : celui-ci l'avait en février envoyé à la duchesse avec des communications verbales, en la priant de le lui renvoyer comme commissaire des montres. Cigonia, qui fut le quatrième mari de Marguerite Quarré, fille de Maximilien, maître de la chambre des comptes en Brabant, devint plus tard commissaire général des guerres. Il remplissait encore cette charge en 1579. Voir baron de Stein, *Annuaire de la noblesse*, t. XXV, p. 233. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 496. — P. Cuypers-van Velthoven, ouvr. cité, p. 154. — *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. XVI, p. 241. — Hoynek, *Analecta*, t. II, 2^e partie, p. 192, etc.

² C'était alors Gerrit van Nijekerek.

³ Guillaume Veusels, plus tard envoyé en Espagne par les États d'Utrecht pour réclamer contre la sentence que le duc d'Albe avait fait prononcer contre eux en 1570. — Wagenaer, ouvr. cité, t. VI, p. 515. — *Historia episcopatum Fœderati Belgii*.

⁴ C'étaient, comme on se le rappelle, les présidens Suys et Persyn; voir t. 1^{er}, pp. 75 et 241.

⁵ Herman, comte de Rennebourg, trésorier du chapitre de St-Lambert à Liège depuis 1552, prévôt de St-Croix depuis 1559, chanoine de Cologne, etc. Il était prévôt du chapitre de St-Sauveur à Utrecht depuis 1561. Ce seigneur ne mourut qu'en 1585. — Chev^r de Theux de Montjardin, *Le chapitre de St-Lambert*, t. III, p. 65

⁶ Sur les événements d'Utrecht à l'époque des troubles, on peut consulter, outre les sources usuelles, un *Verbal* des commissaires royaux relatif aux années 1567 et 1568, imprimé dans le *Codex Neerlandicus*, édité par la Société historique établie à Utrecht, 2^e série, 2^e partie, 2^e fascicule, pp. 66 et suivantes.

qu'il ruynérat le plat payz et fera détenir le chancellier et Sr de Merode à Bois-le-Duc. Ses gens prennent tous ceulx que passent là entour, et les prennent jusques dans Buren, Iselstein et Culembourg, dont ilz out vivres et de Gorichem. Ilz ruynéront le pays d'Utrecht si l'on n'envoye secours audict comte de Meghe que n'at que ung régiment. Ilz pillent et bruslent les maisons des ecclésiastiques; mesme ung villaige de Mr d'Aremberg, preignent bestial et les censiers des églises d'Utrecht prisonniers, auxquels ilz ont fait passer obligation de ne paier à aultre que au dict Sr de Brederode, qui at son beau-frère capitaine audict Viane ¹, qui heust pieçà mené ses gens faire une raise s'ilz heussent paiement; mais ilz ne veulent sortir sans argent, et croissent fort par ce que tout ce que sorte d'Anvers et Bois-le-Duc vad là.

Ruremunde et Venloo se sont fort obliez, ad ce que m'a dict le susdict; mais ils seront bien tost reduictz.

La ville de Hardervyck en Geldre avoit abattu une partie du chasteau; mais Mons^r de Meghe les at fait venir à *Jube* et donner hostaiges ².

J'ay recouvert, par le moien de Hasselt ³, ce que at esté traicté par le comte Lodovic avec le consistoire d'Amsterdam ⁴. Le mesme at esté fait en

¹ Corneille de Ghistelles, seigneur d'Autel au quartier d'Arlon, fils de Jean, gouverneur du Rœulx, descendait d'une branche bâtarde des grands Ghistelles de Flandre. Ce gentilhomme avait été maître d'hôtel de Renaud de Brederode, et la fille de celui-ci, Pénélope-Antoinette, veuve d'un comte d'Issembourg, s'était éprise de lui et l'avait épousé. Ghistelles qui avait signé le compromis, assisté à l'assemblée de St-Trond, joué un rôle fort actif, commandait en effet une des compagnies levées par son beau-frère Brederode. Il fut condamné au bannissement par une sentence du 14 novembre 1568, imprimée dans Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1564-1567)*, p. 152. — *Batavia Illustrata*, t. II, p. 890. — *Inventaire des archives de la chambre des comptes*, t. III, p. 288. — *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 458, etc.

² Voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 304, 312, 418, etc. Cette ville traita avec Meghem au mois de mars. Le 10 le comte envoya à la duchesse de Parme la capitulation qu'il lui avait imposée, et le 13 la duchesse l'approuva.

³ Sic dans la copie. Il faut sans doute lire Hessele.

⁴ Cette assemblée d'Amsterdam, où les députés des consistoires des provinces du Nord avaient assisté, avait eu lieu à la fin de décembre. Le comte Louis de Nassau s'y était rendu escorté d'une trentaine d'arquebusiers de la garde de son frère. L'objet de la réunion était d'arrêter des mesures d'exécution ensuite des décisions déjà prises à Anvers. On trouve le résumé de la proposition, que fit le comte Louis aux délégués des consistoires, dans Bor, ouvr. cité, p. 124. Elle portait sur l'obéissance à prêter au Roi par les réformés, dans les choses ne touchant pas à la conscience, sur l'union à maintenir

aultres lieux; et leur intention estoit bien de charger les ecclesiastiques et catholicques de la contribution de trois millions, et que les sectaires en paieroient le moins, que l'on debvroit cy après condampner en ladicte somme.

Blasere at peu d'espoir de bien exploicter là où il est, et diffère d'escripre à V^{tre} Ill^{me} Sgrie jusques ad ce qu'il aurat plus de clairté.

Ceulx d'Anvers sont icy offrantz de recevoir garnison ainsi qu'il plairat à Son Altèze, que avoit très bien l'autre jour parlé à eulx et respondu qu'elle n'entendoit de recevoir loy d'eulx, mais de la leur donner ainsi qu'il luy sambleroit convenir; que le Roy venoit, et quant ores il ne viendroit, qu'elle avoit assez de forces pour les faire venir au poinct. Les prédicantz heurent leur congé jeudy, avec commandement de sortir de la ville dedans les vingt quatre heures, et le payz en dedans six jours; et l'on ne veit lors que gens sortir par batteaulx et aultrement, et entre eulx Hertsen qui at aultresfois esté bourguemestre de Anvers. C'est beaulcop d'avoir rompu ce consistoire et les aultres; car par ce boult cesseront les contributions, *nervus belli* ¹. Le prince partit vendredi, aiant prins congé du magistrat, et soy déporté luy-mesmes ². L'on dict que le pensionnaire Wesebecque l'at suivy, qui estoit son cœur. J'espère que, s'estant retirez tous les sectaires d'Anvers, Cantierode sera hors de dangier.

Le dict prince, ad ce que aulcungz dient, print cl harquebousiers pour sa garde ³, à cause que ce n'estoit poinct pour la caige que l'on demandoit Anvers, mais pour l'oiselet qui estoit dedans. Aulcungz luy demandoient où Son Excellence alloit? Il respondit : à Dillebourgh, prendre des oiseletz

entre les confédérés et les réformés, sur l'acceptation par ceux-ci de la confession d'Augsbourg, sur la collecte des trois millions à offrir au Roi pour acheter la liberté, etc. Les consistoires, à cette époque, avaient déjà décidé que la résistance serait licite si la requête était rejetée, et que, le cas échéant, on y emploierait l'argent recueilli au moyen de la collecte. Sur tous ces faits, voir, outre ce qui a été dit plus haut à propos de la collecte des trois millions : *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 494; Groen, *Archives*, t. II, pp. 417, 515; Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1564-1567)*, pp. 116 et suivantes, etc.

¹ Voir sur tous ces faits Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. cxxxviii, cxxxix.

² Le 10 avril le prince avait fait convoquer le *large conseil* de la ville pour prendre congé : *Antwerpsch chronijckje*, p. 129.

³ La même chronique, p. 129, rapporte que le prince partit avec ses *nouveaux* hallebardiers.

quand la saison sera. Ad ce qu'ilz replicquarent : ung prince d'Oranges qui at heu tant de gouvernementz, prendre des oiseletz! Ad ce qu'il ne respondit jamais mot.

Il est venu hier courrier d'Espagne qui dict que Sa Majesté se appreste; que le duc d'Albe se devoit de bref embarquer à Cartagène. Les lettres sont du dernier du mois passé, et, entre aultres, que le Nunce, l'évesque de Fesuli, at prins congié de Sa Maj^{te}, disant qu'il vouloit luy-mesmes porter les nouvelles de la venue de Sa Maj^{te} à nostre Saint Père; et que le Roy le priat de l'excuser de la dilation, que avoit esté pour mectre ordre à ses royaumes, ce qu'il avoit achevé ¹.

Il n'y at nulle nouvelle du retour de Montigny. Touttesfois il en avoit donné si bon espoir à sa femme, qu'elle le tenoit désjà à Paris et luy envoie au devant jusques Mès-en-costure près d'Havrincourt. Il at envoyé son maistre d'hostel pour avoir argent ²; car je ne croy qu'il trouverat grand crédit là où il est.

L'on at ruez juz tous les temples de Flandres et les soldatz ont confisqué les materiaulx. Mais l'on y tient encores des conventicules et mesmes à Gand. Si Sa M^{te} ne vient, il ne sera possible y mectre ordre.

Il samble que ceulx de Maestricht vont bon chemin. Ilz ont faict procession générale fort dévoute, priantz Dieu d'inspirer à leurs seigneurs de les traicter miséricordieusement.

Il y at ung monde de marchantz à Malines, Espaignolz et Italiens, que sont francqz de maltotes. Plusieurs retournent en Anvers depuis qu'ilz la veoient repurgée, et espérantz que Son Altéze yrat là avec gens, que fust esté plus d'honneur au prince d'Oranges faire recepvoir cependant qu'il y estoit; mais il faict à croire qu'il y avoit compromis ³. Le chanoine Simons

¹ On se rappelle que l'envoyé de St-Pie V, Pierre Camageni, n'était plus évêque de Fiesole, mais évêque d'Ascoli. Forqueyaulx, dans sa lettre du 24 mars, mandait au Roi de France que l'évêque d'Ascoli retournait à Rome se disant grandement satisfait de la cour d'Espagne, et qu'il allait travailler à ménager une entrevue entre le Pape et Philippe II. Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 254.

² Ce maître d'hôtel de Montigny s'appelait Philippe de Pombreuil. Il retourna au mois de mai en Espagne. En 1568 il fut arrêté comme complice de la tentative d'évasion de son maître. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 37; Willems, *Mengeligen, etc.*, p. 522.

³ Dans le fait, le prince était, comme on le sait, parti le 11; le 12 le magistrat convoqua le large

m'a dict qu'il est aultant mal voulu des Calvinistes et Martinistes que catholicques. L'on dict *quod nunc optime convenit cum malo domestico* ¹ qui l'adore maintenant, *fortasse quia utrique convenit in religione*. Il ne fust le jour de Pasques à l'esglise, où l'on attendit Hooghstraten jusques à dix heures, que lors il revenoit par la poste de Malines, et feict sa mère retarder le service jusques sa venue ².

J'entendz que le prédicant qui at presché à Sainct-Amand ³ est prins à Cambray, et que celluy que at esté exécuté en Cambreziz estoit celluy qui feict la première presche audict Sainct-Amand. Du moingz ne se vantent plus les sectaires de Valenchiennes que les prédicantz que y estoient enclouz de telle compaignie sont eschappez par miracle, mais plustost se doibvent-ils gloriffier que leur ville est saincte. aiant faict si grands miracles que d'avoir esté cause de la réduction de tant de villes.

L'on at faict une belle procession générale à Tournay, où fut ung peuple innumérable, et beaulcop de gens y sont estez à la communion comme Pasques; ad ce qu'il ne fault tenir regard, car la pluspart y vad par fiction, comme icy et aillieurs. L'on y at exécuté ung rompeur d'imaiges qui receut son créateur le lundi de Pasques, et oiant le vendredi après qu'il debvoit mourir, dict qu'il avoit reçu le Sainct Sacrement par hipocrisie, que fust cause que l'on luy coppa le poing, arracha la langue et le brusla tout vif ⁴: que sera la fin de ceste, priant Dieu, etc.

P. S. J'entendz que V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie est advertie comme Armenteros im-

conseil de la ville afin qu'il consentit à recevoir garnison, et ce consentement fut accordé à l'unanimité. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. cxxxix.

¹ Anne de Saxe, voir t. I^{er}, p. 45, note 5^{me}.

² Le peuple fut très-étonné de ne pas voir le prince assister à la messe, et l'on disoit qu'il étoit malade des nouvelles apportées de Bruxelles par Hooghstraeten : *Antwerpsch chronijkje*, pp. 127, 128.

³ Ce prédicant étoit Jean Cateux ou Catheu, cordelier apostat, dont il a déjà été question incidemment, entre autres p. 41, note 1^{re}. Amené le 1^{er} avril à la citadelle de Cambrai il y fut détenu jusqu'au 30 août, puis conduit à Valenciennes. Le 29 mars 1568 Cateux fut solennellement dégradé par l'abbé de Crespin, suffragant de l'archevêque de Cambrai, revêtu d'une casaque jaune et livré à la justice séculière. Celle-ci le fit pendre sur le marché de Valenciennes et fit exposer son cadavre au gibet d'Anzin. — De Coussemaker, ouvr. cité, t. II, p. 135; Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. cl; Le Boucq, *Histoire des troubles advenues*, etc., pp. 29, 30, etc.

⁴ Le rompeur d'images en question étoit Jean Visart ou Vassart, messenger des marchands de Tournai vers Bruges. Sa sentence, qui vise le sacrilège rapporté par Morillon, est imprimée dans les *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. II, p. 265, note 2^{me}.

prima Son Altèze comme si vous fesiez mauvais office contre elle, là où vous estes et partant ne s'y fault fier, quelque samblant qu'ilz tiègnent.

Si Madame peult mectre la main au chastoy des rebelles, comme l'on dict elle prétend, tout yrat par compositions, et Armenteros n'y perdrat rien mais le publicq.

Le comte d'Egmont est fort morne; et son saige Casenbroot dict qu'il se gardera bien de prendre les armes contre ces povres gens.

LXXXI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 96 à 97. — M. F.)

Bruxelles, le 15 avril 1567.

Monseigneur : ce matin, *tanquam aliud agens*, je fus vers M^r de Berlaymont, que ne fut sans parler du prince d'Oranges, qui at lessé Anvers, et sera peu en sa maison, où Brederode le doibt aller trouver secrettement. et l'on y tiendrat les assamblées d'aulcungz de la noblesse. Il dict qu'il doibt de bref remectre tous ses gouvernementz avec son ordre et sermentz és mains de Sa Majesté, puis se retirer secrettement vers Nieunare, et doibz là vers les amyz en Allemaigne; que *malum domesticum* at mené avec soy la femme de Marcos Perez, comme luy, Vilers, Escaubecque et autres samblables, que sont tous partiz sans rien paier à leurs hostes, et que Straelen et Hooghstraeten l'ont conduit.

Il dict que demandant les Calvinistes ce qu'ilz auroient de faire, le prince respondit ainsi comme luy : « laisser, tout comme il faisoit, cent mil escuz » de rente ¹. » Berlaymont dict qu'il voudroit avoir ce que c'est moins;

¹ Si ce fut là le dernier mot du prince d'Orange, en s'en allant, il ne le prononça qu'après son entrevue avec les calvinistes dont il est question plus haut, p. 549, et dont parlent, comme on l'a dit, *ibidem*, note 4^{me}, Groen et Bor. Les députés des calvinistes étant venus secrètement lui demander

et, ad ce que j'ay peu congnoistre par les propos qu'il me tenoit, il estime fort le gouvernement de Hollande pour estre prouffictable, et dict qu'il convient à quelcun des Finances ¹ et le voudroit avoir, mais qu'il n'en oseroit escrire au Roy, et qu'il n'attend rien de Madame. Je ne sçay s'il le disoit affin que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} le favorisist ².

Il dict que Madame faict son Dieu du comte de Mansfeld; qu'elle dict n'y a tel homme au monde, et qu'elle luy met tout en mains et croit ³ le secret plus que à luy ou au président ⁴; qu'il pense bien qu'elle luy donnera le gouvernement d'Anvers auquel le prince d'Oranges at avancé au magistrat Hooghstraeten, que l'at accepté, ainsi qu'ilz escripvent à Son Altèze, sans une fois avoir demandé son consentement; mais il ⁵ n'y demorera si Berlaymont peult: car, selon que je luy ay dict, ce seroit comme si le prince d'Oranges y fust encores, puis que c'est une mesme main.

Il at envie de procurer que Madame y voise et y face résidence, que seroit pour en tenir dehors Mansfeld, le filz duquel ⁶ ne peult mal faire avec Madame. Touttesfois il at le plus scabreux régiment de tous, que faict une foule incroyable par tout Il y at deux compaigniez de la Grange et Wiltz ⁷,

avis sur ce qu'ils pourraient faire pour se défendre, le prince leur avait répondu en substance: que, s'ils voulaient encore se ranger au nom et titre de la confession d'Augsbourg, il y avait bon moyen de les défendre avec l'aide et l'assistance des princes Allemands; que s'ils faisaient des difficultés sur ce point, disant ne pouvoir agir de la sorte sans blesser leur conscience, il leur offrait encore un autre moyen, c'était de fournir sur-le-champ cinq ou six cent mille florins pour les employer à leur défense. Les députés avaient déclaré qu'ils savaient le moyen de se procurer cette somme, mais qu'ils désiraient aussi savoir comment le prince alors les défendrait. Le prince avait répliqué qu'il ne pouvait s'expliquer que son moyen étant divulgué ne serait plus praticable, qu'on devait s'en remettre à sa discrétion et décision. Sur ce il avait été impossible de se mettre d'accord.

¹ Du conseil des Finances.

² Berlaymont s'enhardit cependant à demander les charges du prince d'Orange, dans une lettre qu'il écrivit au Roi et que le Roi communiqua pour avis au duc d'Albe. Dans une lettre du 5 mai il demanda directement l'appui du duc, sans rien spécifier, se bornant à faire remarquer qu'il s'offrait « bon moyen à son advancement en diverses sortes. » Le duc d'Albe conseilla au Roi de laisser les charges du prince vacantes, au moins pendant un certain temps. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 559; De Jonge, *Verhandelingen en onuitgegeven stukken, etc.*, t. 1^{er}, p. 60.

³ Confie.

⁴ A lui Berlaymont et au président Viglius.

⁵ Hooghstraeten, bien entendu.

⁶ Le comte Charles.

⁷ Jean, seigneur de Wiltz, descendant d'une antique et puissante famille des Ardennes. Né vers

que sont purs François et Lorrains, que font de terribles desgastz où qu'ilz passent ¹.

Il dict que le prince d'Oranges at bien faict ses foings à Anvers, dont il emporte cent mil florins; qu'il s'est fort chargé de tous costelz passé ung an, aiant tousjours dict qu'il ne seroit sans avoir au besoing cent mil escuz en ses coffres. Et Berlaymont tient qu'il les at et plus. Il me monstret une lettre qu'il avoit reçu d'Anvers, d'ung que luy at tousjours faict advertence de ce que y passoit, qui dict que le jour devant le parlement du prince, y arriva le varlet de chambre du comte Lodovic, que venoit d'Amsterdam et apportoit quelques nouvelles que furent fort agréables aux geutz; mais que l'on ne pouvoit sçavoir ce que c'estoit, sinon que aulcungz pensoient que c'estoit que trois princes en Allemaigne faisoient gens pour adsister ceulx de la religion, ce qu'est peu créable. Mais bien dit-on qu'ilz ont leurs députez en chemin pour faire quelque intercession vers Son Altèze, que peult-estre procéderat de la practique dudict Lodovic ². Aussi se disoit que ledict Sr de Brederode estoit délibéré de donner sur les gens de Mons^r de Meghe, et qu'il espéroit bien les deffaire, pour ce qu'il at de sept à huict mille hommes, dont il y at ix^e harquebousiers, bonnes gens, et que, selon le succès qu'il auroit, il viendroit contre Anvers venger la mort de ceulx qui y demorerent l'aultre jour.

Il sera mal faisable; car ledict Meghe est avec ses gens dedans Utrecht, et ne sortirat s'il ne luy plaict. Il y aurat plus de dangier pour le chasteau de Lisvelt, qu'est au duc Erick qui sera contrainct se retirer en lieu plus seur. Et pense bien Mr de Berlaymont qu'ilz ont quelque chose sur main, et se vantoient les gueux que, venant Son Altèze en Anvers, elle se trouveroit bien tost visitée. Et adjoustoit ladicte lettre qu'il y at apparence de

1555, assesseur du siège des nobles en 1565, il avait reçu le 4 décembre 1566 une commission de capitaine pour lever et commander une compagnie de 200 piétons. Ce seigneur devint en 1567 prévôt de Bastogne, en 1574 lieutenant du gouverneur du Luxembourg, en 1575 justicier des nobles, en 1577 prévôt de Marche, en 1583 conseiller de courte robe au conseil du duché. Il mourut en 1607, étant capitaine et prévôt de Thionville depuis 1584. Ce rude soldat fut un bienfaiteur insigne des sujets de ses domaines. Neyen, *Biographie Luxembourgeoise*.

¹ En janvier on écrivait au prince d'Orange que le régiment du comte Charles — où servaient Wiltz et la Grange — était de diverses nations : « François, Lorrains, Lyegeois et Lutzelbourgeois. » Groen, *Archives*, t. III, p. 8.

² Il sera question plus loin de cette ambassade des princes Allemands.

quelque mauvais mesnaige que se volroit brasser là dedans par ung monde de gens qui n'ont poinet d'ouvraige, et qu'il y avoit trois mille maçons que n'avoient que faire : que seroit ung grand nombre.

Ad ce quoy je respondiz que tant estoit-il plus requiz de se assurer tost de Macstricht, Anvers et Bois-le-Duc, cependant qu'ilz sont de bonne volonté, et que en cela l'on ne doit perdre ung moment, affin qu'ilz ne prennent aultre conseil. Il dict que ce jourd'huy ou demain se mettra garnison à Maestricht, dont les députez sont estez ici, offrantz entière obéissance ¹; et que quant Bomberghe est sorti de Bois-le-Duc, Rosenberger ², maistre d'hostel de M^r de Brederode, y est entré au nom de son maistre, ce que polroit donner nouveau trouble. Touttesfois j'espère que ce ne sera rien, et s'il y heust moien de faire bonne emprinse le prince d'Oranges n'heust lessé Anvers.

M. de Berlaymont dict que le comte de Hornes at escript à Robles le désir qu'il avoit de luy parler avant qu'il allast en Espagne, luy priant le venir veoir à Diest où il prioit aussi les comtes d'Egmond et Mansfeld eulx trouver : ce que n'at samblé au premier; mais le second demande advis à luy Berlaymont, qui luy dict qu'il ne le devoit faire sans le sçu et charge de Madame, ce qu'il feict et luy dict Son Altèze incontinent que ce seroit bien faict de le réduire qui polroit, puisque c'est ung si bon seigneur ³.

Touttesfois le comte de Mansfeld envoya sa femme avec Billy ⁴, que l'amenarent hier soir pour faire le serment, et y fut incontinent mandé d'Aremberg que y alla; et pense bien Berlaymont que l'on ferat le mesme de luy ⁵, selon que Montigny at escript et désiré que le comte d'Egmond feist. Ad ce que le dict M. de Berlaymont n'entend voluntiers; touttefois il verra ce que

¹ Voir plus haut, p. 365, note 3^{me}.

² Il s'agit ici probablement de M^c Aerdt van Roseberghe, drossart de Vianen, ardent sectaire, membre du consistoire, iconoclaste, qui avait partout accompagné Brederode étant de son conseil : Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1567-1572)*, pp. 62, 63.

³ Sur les tergiversations du comte de Hornes avant de faire le serment, et sur les négociations entamées avec lui pour faire en sorte de le ramener, on trouve encore quelques détails dans Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 255, et dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 315.

⁴ Morillon appelle Robles tantôt de son nom de famille, tantôt du nom de sa seigneurie de Billy.

⁵ De lui, Berlaymont.

l'on voudra dire et ne parlera du publicq si l'on n'en parle. Il dict que jusques ores le comte d'Égmond ne l'at convié, que aussi il n'yrat s'il ne le prie; et que encores il ne fera samblant de rien, ny d'avoir regret que l'on s'est si mal entendu du temps passé. Mais, si l'on luy parle, il respondra pertinemment et demeurera le mesme. Il dict que Madame remectra le comte de Hornes au conseil d'État, sans aucune doute, et se plainct fort qu'elle procède si désordonnéement en toute chose sans demander advis, et crainct bien qu'elle se trouvera quelque jour de nouveau trompée et aultant empeschée que devant, puisqu'il est certain que le prince d'Oranges, les comtes d'Égmond, de Hornes et de Hooghstraeten ont grande intelligence par ensamble et aultant que oncques; mais il dict que le prince d'Oranges hayt le comte de Mansfeld; et la principale doute qu'il 'at est que l'on trouvera moien de mutiner la gendarmerie, soit par faulte de paiement ou aultrement, dont il escript à Hopperus affin qu'il en advertisse le Roy, duquel il at doupte qu'il ne viendrat et qu'il se lessera endormir.

Il dict que Mandevilles ¹ qui vint hier d'Espagne, dict qu'il ² sera icy avant que l'on pense; et pense Berlaymont que peult-estre le succez des affaires luy change la volonté; touttefois que ce n'est rien si l'on y met ordre, que despend de Sa Majesté seule, et que si avant le mettre il rompe son armée, que tout yrat pis que jamais.

Je le trouve (Berlaymont), peu affectionné à Noircarmes, et dict qu'il n'est mal récompensé avec son frère ³.

Berlaymont dict que l'on est après pour faire demander à Lagrange et Michiel Herlin s'ilz sçavent quelque chose à dire sur le comte de Hornes; et s'ilz dient que non, comme il est vraysemblable qu'ilz feront, que l'on en

¹ Il, Berlaymont.

² Miguel de Mendivil, contador de l'artillerie pour l'armée de Flandres par commission du 12 mars 1667. Il venait d'arriver à Bruxelles porteur de lettres du Roi datées du 26 mars. Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 238, et *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 316.

³ Il, le Roi.

⁴ Le frère de Noircarmes, Jean de S^{te} Aldegonde, baron de Selles, chevalier, commandeur de l'ordre de Calatrava, gentilhomme de la bouche et lieutenant des archers de la garde de Philippe II, remplissait en Espagne les devoirs de sa charge. Il revint plus tard dans les Pays-Bas dans les circonstances que l'on verra ultérieurement.

prendra acte; et si après ilz dient quelque chose en torture, on dirat que ce at esté par la véhémence d'icelle ¹.

Il dict que le duc d'Albe doibt estre icy sur la fin de juing et qu'il viendrat par Savoie et le conté de Bourgogne, où Miguel de Jacca ² vad dedans deux jours pour faire les provisions. Il pense bien que V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie verrat ledict duc, puisque l'on dict il passera vers Civita-Veja, et que peult-estre, doibz là, il fera un tour vers Sa Sainteté.

Il dict qu'Alonzo del Canto est mis prisonnier, parce qu'il se trouve chargé, par le procès d'Érasso, d'avoir soustraict quelques deniers. Aultres dient que c'est pour avoir parlé irrévéramment contre aulcungs contadores et les traité de vos ³.

M^r de Berlaymont se trouve bien empesché par quel moien l'on polrat faire citadelles à Valenchiennes et Bois-le-Duc; car il dict que le corps de la ville de Valenchiennes est plus chargé qu'il n'at vaillant, et qu'il n'est possible de prendre ung solz si ce n'est sur les particuliers. Je dictz qu'il seroit facile trouver moien à Bois-le-Duc, pour ce que l'on polroit mettre assises sur la cervoise que chascung at heu de tout temps liberté de brasser telle qu'il at voullu, sans paier ung denier; et sera bien de leur en faire boire de la petite, car celle du passé at esté trop fumeuse.

Il dict que la despense de la guerre porte chascun mois trois cent mille florins.

¹ On a déjà vu par les extraits des confessions de Lagrange, Guy de Bray, Jean Cateux, etc., combien ces divers ministres avaient chargé le comte de Hornes. Ici les appréciations de Berlaymont étaient en défaut.

² Le 20 avril Berlaymont écrivait au duc d'Albe que Michel de Jacca était envoyé en Bourgogne vers M^r de Vergy, « avec instruction du pied que l'on tient par deçà au faict des provisions des vivres... » De Jonge, *Verhandelingen*, etc., t. I^{er}, p. 35.

³ Vos, vulpes, renard.

LXXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Analysée avec de longs extraits dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 552.)

Rome, le 13 avril 1567.

Envoi de lettres de Flandres. — Le cardinal est heureux des bonnes nouvelles qui arrivent de ce pays et surtout de la reddition de Valenciennes. — Il blâme la conduite tenue par le prince d'Orange à Anvers : peut-être son intention était-elle bonne ; mais en tout cas, à son point de vue personnel, son attitude ambiguë est inhabile, et dans l'intérêt du service du Roi il vaudrait peut-être mieux que le prince se déclarât ouvertement contre lui. — Granvelle s'inquiète peu des secours que les confédérés se vantent de recevoir d'Allemagne. — Isolement du seul prince calviniste de l'Empire, l'électeur Palatin. — Haine des luthériens contre les calvinistes à Anvers. — La déclaration du comte d'Egmont a produit le meilleur effet : il serait à désirer que le prince suivit l'exemple du comte. — Aveux faits par un individu pendu à Anvers : le cardinal ne sait pas si on en a donné connaissance au Roi ¹. — Le Roi doit user de clémence : il vaut mieux laisser sans châtement beaucoup de coupables que de châtier ceux qui ne le mériteraient pas et qui, au contraire, auraient droit à une récompense. — Le cardinal n'est cependant pas d'avis que le Roi accorde un pardon général, comme on le demande aux Pays-Bas, mais seulement qu'on leur donne un large espoir de clémence, en remettant le pardon à la venue de S. M. — On devrait faire prêter à Berghes et Montigny le même serment qu'on fait prêter en Flandres : leur exemple pourrait influer sur le prince d'Orange, les comtes de Hornes et de Hooghstraeten. — Il continue d'assurer à tout le monde que le Roi se dispose à partir pour les Pays-Bas, quoiqu'on publie le contraire, en Italie et ailleurs.

¹ Voir plus haut, p. 64.

LXXXIII.

CLAUDE BELIN ¹ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Granvelle, t. XXIV, fol. 241. — C.)

Vesoul, le 13 avril 1567.

Monseigneur Illustrissime. Les lettres, qu'il vous a pleu m'envoyer du m^e de mars, tesmoignent la bonne et parfaicte souvenance qu'il vous a pleu en plusieurs endroicts tenir à mon respect. Quant à l'affaire que sçavés, où quel le penultième mis en la compagnie, et faisant son appuis sur le crédict du seigneur duquel il a esté bailly, a reçu à Salins par le moien dudict seigneur tel avantage (comme je tiens vous l'aurés bien sçeu) que par là il se tenoit assuré du succès à son prouffict tant à désiré, — et poursuyt sa promotion ledict seigneur, vous pouvés entendre à quelle fin; — le bruyt a couru tout communément pour ledict penultième, par plus de deux mois continuels. Mais depuis quelques lettres, que l'on dict il a reçu de son beaul-frère estant en Espagne, il tient en doubte à qui la chose adviendra. Il convient en attendre la résolution dont m'escripvés, et dez maintenant et pour lors s'y conformer aussy. La raison le commande ainsy, et à moy, de toute ma vie, avec tous bons effectz, me resouvenir de voz tant bonnes volenté et peines prises en cest endroict, lesquelles je vous remercie très-humblement ².

La venue du Roy comme j'espère, et que déjà plusieurs choses ainsy le

¹ Claude Belin de Chassey, de Gy, était alors avocat fiscal du bailliage d'Amont en Franche-Comté. On se rappelle que Granvelle l'avait fort recommandé au Roi pour la présidence du parlement de Dole : voir plus haut, p. 141. Nous le retrouverons encore.

² Ce passage fort obscur concerne la présidence du parlement de Dole à laquelle le prince d'Orange aurait voulu porter un de ses protégés : *Mémoires de Granvelle*, t. II, p. 84. Il est difficile de préciser aujourd'hui quel est le protégé, *le pénultième mis en la compagnie*, auquel Belin fait allusion. Peut-être est-ce encore M^e Étienne van der Straeten, dont il a été question, p. 570, note 3^{me}, et que le prince mettait en avant pour la présidence en 1565? Voir Groen, *Archives*, t. I^{er}, p. 406. Peut-être est-ce un nouveau candidat, car, que nous sachions, M^e Étienne ne fit jamais partie du parlement.

signifient, appourtera un grand avancement au Cristianisme et repos à ses bons subjectz, aussy le chastoy des traistres, rebelles et malhereulx desvoyéz de nostre sainte foy. Dieu veulle que ce soyt bien tost! Les bons croyent facilement ceste tant nécessaire venue, mais les malins n'y veullent mordre, et sèment le contraire, tant pour non la désirer que pour tousjours donner cueur aux enfuméz et gens de leur farine. Ilz ne désirent aussy la venue des Espaignolz ès Pays-Bas, et dient que puisque (comme l'on dict) Valentiennes est rendu à Sa Majesté, la gendarmerie, mesmes lesdictz Espaignolz, ne passeront ès dictz pays; et vous entendez très-bien où va tel propos, et que lesdictz enfuméz ne désirent la force desdicts rebelles et desvoyéz estre diminuée, afin que, où telle assemblée et gendarmerie n'auroyt son effect, les meschans se pourroyent remectre sur piedz et recommencer la dance tant pernicieuse. Dieu veulle donner la main forte à Sa Majesté!

Le Sr duquel m'escripvés ¹, est mort au très-grand et publique regret de ceulx de sa faction, et au contentement des personnes qui bien discourroyent et pesoyent les qualités dudict Sr, ses desseings et dangereuses entreprises et exécutions contre les grands personages, moiens et menuz, ayman la tranquillité et repos du public; et, comme par la permission de Dieu son décès est advenu, l'on n'y doit trouver à redire. Ceulx de sa dévotion commencent fort de baisser les cornes. Ladictte compaignie, selon que je l'ay entendu de bon personage, a dudict décès reçu un bien regret: tesmoins par lettres et par la grande barbe ² à ceste fin envoyé à la vefve, laquelle selon le bruyt qu'en est, a esté instituée héritière; mais elle se détermine d'accepter le testament par bénéfice d'inventaire. L'on tient que ladictte hoirie est chargée de plus de quarente milz escuz de debte passifz, et que encoires, le père qui par deux foys me a voulu jouer le tour que scavés, n'est adverty dudict décès. Dieu luy doint ce que luy est nécessaire!

Aucungz dient que Mr Grandjehan a prins son congé, et qu'il s'en retourne par deçà. pour en repos achever le reste de ses jours.

Maistre Anthoine Cordemoy presche par mer et par terre, mesmes en

¹ Claude-François de Rye, dont on a parlé plus haut, p. 548, le texte et la note 5^{me}.

² L'un des chefs de la confrérie de S^{te}-Barbe?

présence de ceulx qui ne sont de vostre dévotion, la bonne souvenance qu'avés de ceulx qui se déclarent et sont voz serviteurs; il se tient fort obligé du grand bien qu'avés faict à son frère, quant à la cure d'Aboncourt. Ledict Cordemoy a reçu voz lettres, qu'il tient estre une nouvelle obligation : il est absent de ce lieu; mais je m'asseure que bientôt il vous escripra et remerciera très-humblement tel notable plaisir.

J'ay entendu quelque traverse que l'on m'a voulu dresser envers un mien bon seigneur; mais comme m'a esté récité, l'on a bien cogneu la ruze de quel homme cela procédoit, et la prétension et desseings du personage. J'ay déz hier envoyé pour descouvrir la menée; de quoy je vous advertiray par mes premières, et vous en feray particulier discours, puisque vous m'estes bon et parfaict seigneur, afin de, contre le malicieulx, adviser ce que conviendra.

De Vesoul, ce xv^e d'april 1567.

P. S. Monseigneur, le comte de la Roche¹ a puis naguères obtenu de M^{sr} le duc de Savoye bon appointement sur ce que je luy avoye conseillé à Salins, quant à la recherche de pièces servans pour sa prétension du comté d'outre mont. J'ay escript à mondict S^r le comte bien particulièrement le chemin qu'il debvra tenir pour plus facile et asseuré effect dudict appointement. Dieu veulle que l'on treuve lesdictes pièces.

LXXXIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 98 à 99. — M. F.)

Bruxelles, le 18 avril 1567.

Le XIII^e de ce mois je rencontriz M. de Berlaymont, qui alloit en son jardin, qui me print avec luy pour diviser; et y survint M. d'Aremberg qui me

¹ Don Fernand de Lannoy.

feist grande feste, et me demanda avec ung visaige fort allègre quelles nouvelles j'avois de V^{tre} Ill^{me} S^grie, me requerrant de luy faire part de ses très affectueuses recommandations ¹; et dict en riant que enfin nous estions au dessus de nos maux; ad ce que je responditz qu'il estoit ainsi, et que je prioie Dieu de donner bonne vie à ceulx qui y avoient si bien aydé.

Depuis son partement Berlaymont compta ce qu'estoit passé le jour précédent avec le comte de Hornes, qui s'estoit trouvé au conseil d'Estat ², où Madame avoit esté contente qu'il vinst avec les aultres, ce que ne luy sambloit bien : comme il n'at fait à ung monde de gens qui en ont très mal fait leur prouffict, se donnantz de merveille que, puisque l'on en avoit esté quicte par honneur, que l'on l'avoit lessé retourner, et en ont aulcungz jecté feug et flamme, mesme Hincart ³. Et dict Berlaymont qu'il veoit plusieurs choses que ne luy plaisent et dont il vient en doubte, se plaignant aultant de Son Altèze comme il feict oncques, et n'est content d'elle, disant qu'elle marchande pour derechief estre trompée, et que ne sumes point si assurez comme nous le pensons : *et qui stat, videat ne cadat*. Il dict que le comte de Hornes s'est vanté d'avoir lettres du prince d'Oranges, afin qu'il ayt de faire ce que Madame luy commanderat : ce que Berlaymont dict estre faulx, et que c'est Ruyz Gomez qui le luy at escript. Il dict que les comtes de Hornes, Egmond et Mansfeld sont journellement ensamble, et qu'ilz ont attiré le duc d'Arshot, et qu'ilz adorent d'Aremberg que y est souvent, dont Berlaymont n'est sans peine. L'on le lesse en sa maison pour, comme il pense, par ce moien luy faire despit, dont il se soucie peu, et dict qu'il se rendra tant plus chier, et qu'ilz espère se drapper mieulx avec le duc d'Albe que pièce d'entre eulx; et dict que leur hantise est incomportable à ung qui at à negocier, pour ce que l'on n'y tient ordre ny heure, et souvent l'on y boit et que après on y dict le diable. Je dictz que c'estoit bien ce de quoy l'on s'estoit fasché contre V^{tre} Ill^{me} S^grie ⁴, mais,

¹ Le comte d'Aremberg avait été désigné par le Roi pour exercer éventuellement la haute charge de *maréchal de l'ost* dans l'armée du duc d'Albe. On trouve quelques lettres adressées par lui au duc dans De Jonge, *Verhandelingen, etc.*, t. 1^{er}, pp. 74 et suivantes.

² Voir la lettre du 15 avril, de la duchesse au Roi, dans Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 257, 258.

³ Guillaume Hinekaert, voir, t. 1^{er}, p. 38, note 1^{re} et p. 503, note 5^{me}.

⁴ De ce que le cardinal se tenait à l'écart, ne hantant guère les seigneurs.

comme Berlaymont le disoit, qu'il est incompatible les hanter et faire le service du Maistre.

Il dict que les comtes d'Égmond et Mansfeld ne sont que ung et tousjours ensamble, et que Mansfeld at admirablement bien fait sont prouffit de la commission de Portugal ¹, et plus de L mil florins, dont il y en at xxiiii mil dont Sa Majesté et son père luy ont toujours faict refuz; mais at heu maintenant tout ce qu'il at sçeu demander et adviser. Et Madame luy attribue, comme il dict, l'honneur de tout ce que passe icy, devers le Roy, sans faire mention de ses services ², desquelz il n'espère rien de ce costel, mais bien de Vtre Ill^{me} Sgrie seule : ad ce que je responditz qu'il le pavoit faire, qu'elle luy feroit tousjours tout plaisir.

Il dict que Madame maintient que les Finances ne doibvent congnoistre plus avant que le domaine; que luy pourffie ³ contre que c'est sur toute contrectation de deniers, selon les anciennes institutions et instructions, et qu'il veoit bien que des Finances on en veult faire une chambre des comptes, et que, continuant ce chemin, devant dix ans l'on ne cognoistra plus rien. Il dict que le Roy at faict merced à son fils aîné, comme luy escript Ruys Gomez, sans dire de quoy ni comment, magniffiant que l'on ayt heu telle souvenance de luy en son absence. Il est et demorera dedans Maestricht avec quatre enseignes ⁴, et y vont les conseiliez Boonen et Boxhorne ⁵. Le surplus de l'armée yra vers Turnhout et Madame vers An-

¹ Pour aller chercher la future d'Alexandre Farnèse, voir t. I^{er}, p. 44, et *passim*.

² La duchesse, en effet, dans ses lettres italiennes, insistait souvent sur les services de Mansfeld : voir *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. 501, 502, 515, 525, 554, etc. De plus, dans la liste des seigneurs qui avaient bien mérité du Roi, remise à Robles, dont il a été question plus haut, p. 566, note 5^{me}, sans que Berlaymont fût oublié, il y avait une nuance caractérisée entre lui et Mansfeld. A côté du nom de Berlaymont se trouve la mention : *fort bien*; à côté du nom de Mansfeld, la phrase suivante : *il est fort recommandé par Madame, et de nouveau en ce qui touche l'affaire pour laquelle V. M. a été sollicitée*.

³ Pourffie, soutient.

⁴ Il s'agit de Gilles de Berlaymont, baron de Hierges. Nous ne savons quelle faveur le Roi venait de lui faire.

⁵ On connaît déjà le conseiller Boonen. Le conseiller Boxhorn était M^e Guillaume Boxhorn, fils d'un ancien bourgmestre de Louvain, qui, après avoir été lui-même échevin, puis bourgmestre de sa ville natale, était devenu conseiller extraordinaire au conseil de Brabant. Il fut promu au rang de conseiller ordinaire en 1569 et mourut en 1580. M^e Guillaume Boxhorn était par sa femme, Marguerite van der Linden, beau-frère de l'abbé de Pare et de l'abbé de St^e-Gertrude dont on a parlé à diverses reprises.

vers qui, ad ce qu'il dict, flatte Straelen luy disant : « Dieu vous garde, » seigneur Straelen. » Et qu'il sçait bien pour quoy, et qu'il pense que Son Altéze le fera bourguemestre si elle le peult, ce que touttefois elle ne osa faire l'an passé, quoy que pourssiast le prince d'Orenge¹. Il dict que le prince at faict venir son filz à Breda pour dire l'adieu à sa belle-mère; ne pouvant croire que le prince le veuille mener avec soy; et dict que plusieurs tiegnent propos qu'il le veult enhériter de tous ses biens : qu'est peu créable, ne soit qu'il crainet que l'on ne confisque tout; aultrement, que auroient les aultres et ceulx que polroient venir cy après?

Mr de Berlaymont ne se peult assez esbahir de ce que ledict prince at souffert que Vilers, Escaubecque, Wingles et aultres, avec les ministres, soient allés en sa compaignie, et aussi le pensionnaire Wesebecque, que l'at plus hanté que nul aultre d'Anvers, et auquel le prince attribue ung esperit diabolic; et qu'il a mené avec soy en son chariot ung bailliy, Pierre Haeck, que at cuidé surprendre l'isle de Zélande et mesmes Vles-singhe².

Ledict Vilers, ad ce que m'a dict Berlaymont, at demandé ung bailliy-portatif pour enheriter ceulx à qui il at respondu pour Audregnies, lequel

Les deux conseillers partirent pour Maestricht vers le 17 avril. — Azevedo, *Généalogie de Coloma*, p. 56. — Divæus, *Septem Tribus*. — Hoyneck, *Analecta*, t. 1^{er}, 2^{me} partie, p. 538. — Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 583.

¹ Straelen ne fut pas fait bourgmestre. En 1567 les deux bourgmestres de l'année précédente, les chevaliers Henri de Berchem et Jean van der Heyden furent continués dans leur charge. Mertens et Torfs, ouvr. cité, *Aenhangsels en tafels*, p. 253.

² Pierre Haeck, fils d'un bourgmestre de Middelbourg, descendait d'une ancienne famille noble de Zélande. Il avait été fait bailliy de Middelbourg par Charles-Quint en 1552; mais vers l'année 1566 il avait quitté sa charge et s'était montré ouvertement partisan des doctrines nouvelles. Dans le cours des dernières années ce personnage avait eu des rapports étroits avec le prince d'Orange. C'est ainsi que, en 1562, 1563, 1564, 1565, il avait paru aux États de l'île, au nom du prince d'Orange, comme garde-noble du comte de Buren à propos de la succession du marquis de la Vere. Au mois de mars 1567 il s'était trouvé à bord du navire que commandait Marnix de Toulouse, quand celui-ci, avec sa petite flottille, tenta son coup de main sur le château de Zeebourg et sur la ville de Flessingue. Les chefs de l'expédition avaient même fait leur principal fondement sur les intelligences que Pierre Haeck avait dans l'île. On ne sait pas ce qu'il devint dans la suite, ni comment il mourut. Toujours est-il qu'après avoir été cité à comparaitre, à diverses reprises, il fut banni par contumace par sentence du 6 octobre 1567 ou 1568. — Vander Aa, *Biographisch Woordenboek*. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. cxviii et suivantes. — Marcus, *Sentencien*, pp. 63, 65, etc.

at logé depuis nagaires, en sa maison du Sart ¹, deux principaulx fugitifz de Valenchiennes selon que le duc d'Arschot a dict à Madame.

M^r de Berlaymont parla aussi du marquiz de Berghes et de Montigny, et dict qu'ilz sont fort bien traictez en Espagne avec xx escuz par jour; que toutesfois Montigny escript qu'ilz ont le royaume pour prison, tant est-il fasché de y tant demorer. Berlaymont dict que le Roy est fort mal content du marquiz et qu'il le congnoist fort bien. Il dict que la femme de Herlin l'at chargé fort ², et que l'on sçait qu'il at heu des complices affin de mettre hors la gendarmerie du Roy, ainsi que Montigny en son gouvernement, pour en faire de l'autre corrompue ³. Aussi at par cy devant Montigny dict qu'il estoit force que le Roy respandist iv^e mil escus pour les distribuer à trois ou quatre.

Il dict qu'il pense que Sa Majesté emprend sur Argel, que en ceste saison et troubles luy samble chose de grand hazard, et à laquelle son père se cuida ruyner. Il doute que Madame en Anvers fera des compositions secrettes et aultres choses, et que la femme de Mansfeld et aussi Armenteros n'y obliront rien.

Aussi demeure-il arrêté que sans la venue du Roy tout se perdra, et désire que, estant Anvers et Amsterdam pourveues de garnison, Sa Majesté désarme icy et là pour éviter fraiz.

Il demande fort si V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} viendrat avec le duc d'Albe, ce qu'il demontre désirer grandement; et qu'il espère avoir bonne part vers luy, selon qu'il luy at escript et le Roy aussi. Il le tient pour seigneur saige et benigne, et espère de trouver aultant de crédit vers le duc que les seigneurs. Il dict qu'il a pouvoir de mettre et destituer, etc., et que Curiel ⁴ at xii^e mil escuz pour luy, auquelz Madame ne peult toucher, et n'aulrat aultre finance que celle d'icy. Curiel m'a dict le mesme.

La fin des propos estoit du comte Ludovic, que at esté prèz d'Aix, et qu'il dict estre ung meschant homme, mais qu'il ne peult rien; et le voudroit tenir avec ung chapperon en gorge.

¹ Le château de Sart, ou plutôt Laurensart, dont Audregnies était seigneur du chef de sa femme, est situé vers l'extrémité de l'arrondissement de Nivelles, à quelques lieues de Louvain.

² La femme de Herlin s'appelait, comme on se le rappelle, Marie Le Boucq.

³ C'est-à-dire pour remplacer la gendarmerie du Roi par des soldats moins fidèles.

⁴ Jérôme de Curiel était, on le sait, facteur du Roi à Anvers.

LXXXV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 107 et suiv. — M. F.)

Bruxelles, les 19 et 20 avril 1567 ¹.

Monseigneur : Je ne seray prolix pour respondre ad ce que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} m'escript quant au publicq, puisque le principal est l'advertir de ce que passe, du moingz de ce que se peult sçavoir et entendre : estans, grâce à Dieu, les affaires si avant venuz que tout se dict et sçait, et que chascung hoste le masque, tombant la charge sur ceulx que l'ont mérité et procuré de jeter le chat aux jambes de ceulx qui désiroient le bien et repoz publicq et le service du Maistre. Et suis esbahi de la liberté de laquelle chascun use, et ne sçavois au commencement où j'en estoie véant que l'on ne tenoit aucun respect, et pensoie que c'estoit pour me faire parler, dont je me suis abstenu et fuy compaignies; mais, comme je rentre maintenant en ung nouveau monde, je suis estonné que tout se dict et sçayt, et je diray dadvantaige si le prince d'Oranges continue à se vouloir retirer comme il faict encores, combien que auleungz ont faict courrir le bruiet qu'il debvoit venir icy : ce que je pense estre affin que les créditeurs ne le voisent chercher. Touttesfois il est certain que les seigneurs se sont employés pour luy rompre sa délibération : car, ad ce que je veoidz, quant il vient au fort, ilz se veuillent pourter et maintenir autant qu'ilz peulvent.

Je croy bien que ce n'est de l'advis de Mr de Berlaymont, et que Mr d'Arenberg dissimule. Mais le duc d'Arschot monstre au besoing affection audict prince, auquel, ainsi que m'at dict Hester ², il envoya ung sien maistre d'hostel quant les comtes d'Egmond et Mansfeld y allarent, pour

¹ Un assez long extrait de cette lettre est imprimé dans Groen, *Archives*, supplément à la 1^{re} série, pp. 43, 46.

² Gentilhomme du duc d'Arschot, voir t. I^{er}, p. 60, note 1^{re}.

s'excuser à cause de son indisposition ¹; de laquelle le prince se monstra dolent, disant qu'il luy heust dict chose qu'il ne dira jamais à personne vivant. Le comte d'Egmond luy at envoyé ung sien gentilhomme pour luy rompre sa délibération, qu'est retourné sans rien faire. Touttesfois le bruiet est qu'il demeureroit. Le maistre des postes m'a dict qu'il entend que le comte d'Egmond at faict serment que si le prince d'Oranges demeure opiniastre qu'il ne luy escriverat ny parlerat jamais. Le président Viglius dict que lorsque le comte d'Egmond dict au prince que l'on avoit bien traverssé leur emprinse, et que le prince respondit qu'elle se fust bien maintenue, si lui, comte d'Egmond, ne s'en estoit retiré, il replicqua promptement que jamais il ne maintiendroît emprinse contre le service de Son Maistre ², ad ce que le prince d'Oranges demeura muet ³.

On dict que le prince faict partaige, et dispose sur la provision de ses serviteurs comme s'il estoit au lict mortel, et que l'on emporte tout ce que l'on peult des meubles, et qu'il doibt de bref partir vers Moers ⁴ avec Wesenbecke qu'il at retenu pour son premier conseilier; et ce bon homme at escript à aucuns en Anvers qu'ilz se tiègnent ferme, et que, devant deux mois, ilz verront ung aultre monde : mais il fault dire quelque chose. Tant y at-il qu'il ne sera trois jours hors du pays que chascun ouvrira la bouche, car sa retraicte est de mauvaise grâce. Ceulx qui le favorisent dient qu'il at souffert que Taffin et Hermannus, avec le surplus, le suivissent affin de repurger Anvers. De si bonne intention se fust advertie Madame de Parme si ainsi fust esté. Mais le maistre des postes assure que la princesse d'Oranges faict monter en son chariot ung principal ministre qu'il ne sçavoit nommer; je ne sçay si ce at esté Illiricus.

L'on dict que le prince, au partement d'Anvers, at escript au Roy et qu'il dict que quantesfois il le rappellera, qu'il viendra : *quod mihi non est verisimile*, car Hollandois et Amsterdam parleront, et dient qu'ilz gardent plusieurs escriptz et apostilles pour la venue du Roy, mesmes que le dict

¹ Voir plus haut, p. 546, note 1^{re}.

² Ceci confirmerait la version du rapport de Lopez Gallo dont il a été question plus haut, p. 278, note 1^{re}.

³ Le prince écrivit cependant au comte d'Egmont, aussi bien qu'au comte de Hornes, pour exposer les motifs de son départ : voir les lettres dans Groen, *Archives*, t. III, pp. 63 et suivantes.

⁴ Meurs.

prince at dict qu'il ne vouloit que les catholicques fussent les plus fortz, pour ce qu'ilz voudroient déchasser les aultres, dont l'on luy voulut donner assurance pourveu que les aultres se tinsent coy ¹. Aussi se plaindront du deffrayement que leur at cousté, et à Utrecht, beaulcop. Ilz n'ont la bourse d'Anvers, où s'est practiqué le mesme, et pour Hooghstraeten comme à Malines : que sont introductions nouvelles de grande conséquence; si l'on doibt ainsi deffrayer les gouverneurs que polroit le Roy prétendre dadvantaige? Cecy n'est pour avancer les aydes, et vault une ayde.

Van der Eick ² et Varinck, beaufilz de Berchem ³, ont lessé le service du prince à cause de la religion et du mauvais traictement que leur faisoit le comte Lodovic, depuis qu'estant le dernier des deux sommé par Brederode se déclairer, en présence du prince qui jouoit d'ung petit canivet sur la table sans parler mot, dict qu'il ne le feroit, ne fust que son maistre le luy commandist, et que sur ce il se deschargeroit cy-après si l'on luy en demandoit quelque chose. Car, depuis ledict refus, l'on ne le povoit veoir, comme l'on n'at fait ung monde de gentilzhommes que se sont retirez et recongneuz doibs le commencement, que l'on n'at voulu congnoistre depuis ny regarder, où que auparavant on les adoroit; et me dict Hester, quant il m'apporta la lettre cy jointe de son maistre ⁴, qu'il y at cinq cent gentilzhommes que se trouvent abusez, et que, depuis deux jours, quelcun de la troupe, et non des moindres et fort riche, s'estoit plainet à luy que quant ilz avoient esté vers aucuns principaulx qui les ont miz en la fange, pour avoir conseil et adsistence, ilz leur avoient respondu qu'ilz ne se povoient ayder eulx-mesmes. Enfin chascun se vient excuser, et du quartier de

¹ Morillon ajoute en marge : « Ils prioient d'avoir quatre cens soldats à leurs despens. »

² Josse van der Eycken, maître d'hôtel du prince, voir t. I^{er}, p. 53, note 4^{re}.

³ Messire Gossuin de Varick, plus tard chevalier, également maître d'hôtel du prince. Requesens rappelait au Roi, en 1574, que ce gentilhomme avait quitté le service du prince d'Orange par des motifs religieux. Varick, veuf en premières noces d'une Assendelft, dont la mère était une bâtarde de Nassau, avait épousé en 1564 Constance de Berchem, fille du bourgmestre d'Anvers que l'on connaît. Pendant l'administration du duc d'Albe il fut gouverneur de Diest et châtelain de Siehem. En 1574 il devint écoulète d'Anvers, et fut tué en 1576 lors de la *Furie Espagnole*. Champagny, le plus jeune des frères du cardinal de Granvelle, épousa sa veuve. — *Nobiliaire des Pays-Bas*. — *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 98.

⁴ Nous n'avons pas cette pièce.

Flandres et d'Utrecht, veoire ceulx qui ont faict le piz se justifient le plus, dont ilz ont bien de besoing.

Mesmes M^r de Brederode requiert pardon et miséricorde avec toute humilité, et envoie son blancq-signé et sçel à M^r d'Egmond, suppliant Son Altèze le prendre en grâce, et offre ou de sortir le pays ou se tenir coy à Viane, sans y mettre une pierre pour la fortiffier, jusques Sa Majesté aurait ordonné sur son faict après avoir ouy ses deffenses; et dient aulcungz qu'il parlerat et déclarerat ceulx que l'ont mené au jeu, mais Madame n'en veult ouyr parler, ce que le comte d'Egmond ha tant res-sentü qu'il en ha esté indisposé; car, revenant à la maison, il fust assailli d'un catarre ¹.

C'est chose merveilleuse que le dict de Brederode ne parle que pour soy-mesmes. Touttefois ilz sont à Vianne plus de 11^e, ad ce que l'on dict, gentilzhommes réfugiez de tous costelz, qui commencent, avec le surplus de gens que y sont bien jusques à 14^m, avoir faulte de vivres, et n'ont point ung solz, ny moien pour en avoir. Ilz ont porté dommaige au plat pays et peu de prouffict à eulx. Le dict M^r de Brederode est encores à Amsterdam, où l'on luy avoit promiz 1^m florins, et n'en sçaurait avoir 12^m car chascun serre sa bourse ². Madame sa femme l'at esté veoir en habit de simple bourgeoise. L'on dict qu'elle est grosse. Si ainsi estoit, il sembleroit que Dieu luy enverroit héritier lorsqu'il se seroit faict à soy-

¹ Viglius écrivait le 19 avril à Chantonay : « .. Le seig^r de Brederode .. craignant que l'on ne le voise visiter .. cherche son appointement vers Madame par moyen des contes d'Eghmont et de Mansfeld..... » *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 4^e série, t. V, p. 376. Voir en outre Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 430, 431, en note.

² Brederode négociait en ce moment avec le magistrat. Il consentait à quitter Amsterdam moyennant une attestation honorable relative à sa conduite et à celle de ses adhérents pendant son séjour en ville, et moyennant un prêt de 8000 florins. Les mouvements de Meghem et l'émigration précipitée d'une foule de gens compromis dans les dernières prises d'armes, jointes à l'impossibilité devenue évidente de dominer la ville, lui montraient qu'il était temps de veiller à sa sûreté. Le magistrat d'Amsterdam, de son côté, évidemment heureux de se débarrasser sans violences d'un hôte gênant et du même coup d'écarter l'éventualité de mesures militaires que la Gouvernante prendrait contre la ville, acquiesça aux demandes de Brederode. Une partie des 8000 florins à livrer furent pris à la caisse des accises municipales, le reste fut avancé par deux hourgeois notables que la ville remboursa plus tard. Voir pour les détails : Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1564-1567)*, pp. 129-140; Wagenacr, ouvr. cité, t. VI, pp. 229, 250.

mesme et à luy plus grand tort en son bien et revenu, car il ne sortira jamais de ceste feste qu'elle ne luy couste bon. La dicte dame est depuis sortie du dict Amsterdam vers Utrecht. L'on a dict qu'il avoit des François jusques à viii ou ix^e que le duc de Bouillon ¹ et prince de Porcian ² luy auroient envoié. Je ne sçay ce qu'en est; mais l'on dict que le filz du Sr de Senarpont ³ y est. Je pense que le dict sieur ⁴ congnoist maintenant le bon conseil que luy avez par cy-devant donné, duquel il se fust mieulx treuvé, s'il l'heust suivy, que de celluy que l'a miz en ceste extrémité et grande perplexité, dont je le plainctz.

Le président dict que le comte d'Egmond prend grande peine pour restablir Brederode; mais que Madame n'at voullu accorder plus avant, sinon qu'il sortirat d'Amsterdam, désadvouera et cassera tous ses gens, recepvrat garnison de par Sa Majesté dedans Vianne et le chasteau, recepvrat et ferat administrer son bien par qui il voudra, sortirat du payz jusques le Roy aurat disposé sur son affaire ⁵.

Hester m'a dict que l'on at envoié grandz deniers en Allemaigne, dont il at descouvert aulcunes particularitez pour y avoir esté depuis nagaires; et dict que l'argent est venu d'Anvers où l'on at miz de grandes et secrètes exactions, et je sçay telle vefve et homme d'église que sont estez tauxéz à cent florins par mois, de telle sorte que le doien d'Anvers est d'opinion que aulcungz y auront moillé leurs soupes.

Il est certain, ad ce que dict Hester, que le comte Lodovic at emporté une grande somme, et qu'il at apperceu quelques gens; mais l'on dict que, aiantz demandé seurté, il leur auroit donné Anvers pour caution, dont ilz ne se seroient contentez. En ce quoi ilz sont saiges; car, s'ilz y venoient pour leur paiement, ilz trouveroient à quy parler, et que les choses y sont changées depuis que le dict comte en est parti: car les Wallons et Flam-

¹ Henri-Robert de la Marck, mort en 1577, époux de Françoise de Bourbon, fille du duc de Montpensier.

² Voir t. I^{er}, p. 150, note 1^{re}.

³ Jean de Mouchy, seigneur de Senarpont, lieutenant du roi de France en Picardie, avait un fils nommé Antoine.

⁴ Brederode, bien entendu.

⁵ C'est le résumé à peu près complet de la pièce imprimée dans Groen, *Archives*, t. III, p. 60, sous le titre de : *Articles relatifs au comte de Brederode*.

mengz sectaires se sont tous retirez, et sont résoluz les bons de prendre telle garnison que plairat à Son Altéze, que parle d'y aller de bref, et y est Barbasan ¹ allé pour faire le logis à Saint Michiel ² où tout est rompu.

J'entendz que aulcungz ecclésiastiques ont fait grandz offices pour induire les jurez et doïens de recepvoir la garnison que Son Altéze y doit envoyer, combien que ceulx du Magistrat en voudront avoir l'honneur, et mesmes Straelen, qui trotte par icy vers l'ung et l'autre, comme le comte d'Egmond, Mansfelt, Berlaymont et Armenteros, pour faire entendre ses mérites; et me dict-on qu'il prétend d'estre advanché en la loy, que plusieurs dient ouvertement que ce ne sera le service de Dieu ny du Roy.

Ceulx de Bois-le-Duc ont icy, outre les xxxii sermentez envoiez pour compaignie, quatre députez que sont venuz avec le chancellier et Sr de Merode le xvi^e, accompaignez de cl chevaux, avec ceulx de la chancellerie que luy sont allez au devant; qu'estoit raison, car, le xvii^e de ce mois il y avoit ung demi-an qu'il en sortit, et, de tout le temps qu'il y at esté retenu, ceulx de Brabant n'ont jamais fait instance pour le ravoir, et les mandementz que sont estez décrétéz par le conseil contre ceulx de Bois-le-Duc sont de la meute et suggestion de Mons^r de Saint Bavon, qui at fait suivre ceulx que furent dressez l'an xxv par Madame Marguerite, lors qu'ilz se rebellarent contre elle.

Les dictz députez sont chargez du corps de la ville demander pardon, mais ilz seroient marriz l'obtenir, car ilz dient qu'il faut faire justice, et que aultrement ilz n'y voudroient plus retourner ³; ce que les mauvais craignent qui s'enfuyent, avec cent au cop, et en sont désjà sorti plus de deux mille et aulcuns des principaulx, que se retirent à Wesel et au pays de Cleves ⁴.

¹ Michel Mariage, dit Barbasan, ancien fourrier de la reine Marie de Hongrie, alors maréchal des logis de la duchesse de Parme. Ce personnage, auquel Granvelle écrivait quelquefois, mourut en 1569. — Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint*, introduction, p. 129. — *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 20, 51, etc.

² L'abbaye de St-Michel.

³ Morillon met en marge: « Les députez sont partiz, et leur at Son Altéze fait dire par Brucelles, qu'ilz aient de remectre la ville en l'obéissance de S. M., recepvoir garnison, et que après elle les oirat quant au pardon qu'ilz demandent. » Brucelles, dont il est ici parlé, est le conseiller Philibert de Bruxelles: voir t. I^{er}, p. 96, note 3^{me}.

⁴ Voir sur cette émigration, Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. CLXIII,

L'on a presché encores dimanche audict Bois-le-duc, contre la promesse faicte audict chancelier, et fust pour prendre congié; et l'on dict que le peuple plorat, tant sont-ilz enchantez par ces belittres de prédicants que sortirent le lundi. L'on presche aussi en plusieurs lieux de Flandres, et à Gand de nuict, et en Anvers.

Ceulx de Maseick se sont enfuyz, et l'on pense que Mons^r de Liège y a miz gens dedans, dont je n'ay nouvelle certaine. Nos gens ont visité ceulx de Limbourch que s'estoient aussi enfuyz, et l'on y lesse quelques soldatz, car le lieu est petit. L'on faict venir ung régiment du comte d'Everstein¹ en Anvers, pour ce qu'ilz sont nudz et mal en ordre, et l'on dict que ce sont gens de peu de fait, la pluspart vigneron. Après que les villes seront rangées, comme elles seront tost si l'on use d'aucune diligence, il sera temps de sercler le jardin pour hoster les mauveses herbes et racines.

Le comte de Hornes partit devant hier pour sa maison, peu content comme l'on dict. Le président dict que c'est à cause que, véant Madame qu'il se pensoit fourrer au conseil d'État, elle luy a dict qu'elle n'avoit heu response du Roy depuis l'avoir adverti que le comte de Hornes s'estoit pour tout retiré en sa maison, et qu'il feroit bien d'y retourner jusques la dicte response vienne.

Le dict comte a faict le serment avec grande difficulté, et s'est tourné et viré en toutes partz pour l'eschapper, offrant de renouveler celluy qu'il avoit faict par cy-devant, ou le mesme, affin d'éviter le susdict à cause de la renunciation à toutes lighes et confédérations : c'estoit là que le bas

note 1^{re}; P. Cuypers-van Velthoven, ouvr. cité, p. 226; Van Vlotten, *Nederlands opstand tegen Spanje* (1567-1572), pp. 52 et suivantes.

¹ Le comte d'Eberstein remplaçait le baron de Hierges à Maestricht depuis le 22 avril : Gachard, *Analectes Belgyques*, t. 1^{er}, p. 295. La Gouvernante aurait effectivement désiré qu'il quittât la ville avec son régiment et se laissât relever par des enseignes wallones : « à cause que les citoyens se trouvaient en si grande multitude aux sermons des prescheurs du dict comte, estans de la confession (d'Augsbourg), qu'ilz avoient faict auparavant aux presches des ministres qu'ilz avoient enchassé.... » Mais Eberstein refusa de se prêter à cette combinaison « sans estre du tout premièrement payé » ; et il se borna à aller en personne présenter ses excuses à Marguerite de Parme : Groen, *Archives*, t. III, pp. 77, 78. Le comte d'Eberstein resta gouverneur militaire de Maestricht jusque dans le cours de l'année 1568. En vertu d'un concordat, conclu le 51 mai 1567, il garda la ville à la fois au nom de Philippe II, comme duc de Brabant, et de l'évêque de Liège : *Opkomst en voortgang der stad Maestricht, beschrèven door Lamb. Emm. Jos. de Lenaerts, etc., uitgegeven door Jos. Habets*, pp. 121, 122.

le bleçoit. Touttefois il a passé carrière, en ce quoi Robles at beaulcop faict, qui at compté tout le demené à Viron, et que, arrivant vers luy avec la seur ¹, il entrevindrent des propos aigres de sorte qu'ilz estoient pour se entrebattre sans son entrevention; et que, pour appaiser le comte, il le lessit dire tout ce qu'il voulut, que durat pour ung coup depuis xi heures jusques à cinq après disner; que Billy dict qu'il ne fut jamais plus las et fasché, et encores que, aulcunes fois, il entrerompoit les répétitions ou ce qu'il sçavoit mieulx que l'aultre, que touttefois il fut forcé le lesser dire à sa mode; et enfin, quant il avoit tout dict, il luy dict qu'il ne failloit tant de paroles, et tirant son espée hors du foureau le luy présenta disant : « Vela » ceste espée; ou il est question que faictes la guerre au Roy ou que soiez » son vassal Eslisez l'ung ou l'aultre; il est force que vous vos déclairez, et, » ainsi que voz le ferez, j'en feray rapport au Roy. Regardez si voulez que je » die qu'estes son subject ou son rebelle, car il fault choisir l'ungne des deux » voies, puisqu'il n'y at poinct d'aultre. » Quoy entendu, l'aultre fust estonné, se véant prins, et dict qu'il viendroit avec luy icy ainsi qu'il at faict ²...

Ledit Robles dict dadvantage à Viron, qu'il parte avec délibération de faire entendre au Roy la nécessité de sa venue pour donner ordre à tout : qu'est l'opinion de Noircarmes, qui me dict à St-Amand que qui diroit autrement ne seroit serviteur au Roy. Il ³ at escript à Billy qu'il se couve

¹ La comtesse de Mansfeld, voir plus haut, p. 579.

² Le 15 avril le comte de Hornes écrivit au Roi, de Bruxelles, une lettre dont on n'a plus qu'une traduction Espagnole. Le comte s'y déclare satisfait de ce que le Roi lui a fait écrire par le prince d'Éboli, et de ce qu'il a remis, au jour où il sera dans les Pays-Bas, le règlement de ses réclamations personnelles. Il est également heureux de l'espoir, que lui donnent le prince d'Éboli et Montigny, que le Roi est convaincu de sa fidélité et de son zèle, et qu'il n'ajoutera pas foi aux calomnies dont quelques malveillants veulent le charger. Le comte considère comme la grâce la plus grande que le Roi puisse lui faire, de conserver cette bonne opinion de lui. Il s'est présenté à Madame pour qu'elle l'emploie au service de S. M., et il s'y dévouera avec la fidélité que S. M. a déjà connue par l'expérience du passé, etc. Il n'oubliera jamais rien de ce à quoi il est obligé comme homme de bien et comme humble vassal et serviteur domestique du Roi. Ces jours passés Madame l'a fait venir pour qu'il prête le nouveau serment; l'ancien lui semblait suffisant puisqu'il était obligé de le garder; cependant, ayant entendu depuis que la déclaration se devait faire pour bons respects, il n'a plus différé de faire le nouveau serment. Il supplie S. M. de croire qu'il tiendra toujours l'un et l'autre, cherchant voie et moyen pour procurer la conservation des États de S. M. et de l'obéissance due par les sujets. (Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n° 856, fol. 154.)

³ Il, c'est-à-dire Noircarmes.

quelque practique qu'il espère découvrir, et le pria de brusler sa lettre, qu'il ¹ monstroit à Viron; et est parti le xvi, fort animé de solliciter la venue du Roy, et dict clairement qu'il est besoing que V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} viegne, à laquelle il se desmonstre tres affectionné. Il at dict à Viron que, si tost qu'il serat en Espagne, il escriprat à V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie}; et at dict partout qu'il ne vouloit faire comme le marquiz de Berghes et Montigny, et qu'il ne parti-roit qu'il ne veid les affaires assurez, afin que, s'il survenoit quelque boras-que, le Roy ne luy dict au visaige qu'il auroit menti. Il faict à croire qu'il sera bien venu et reçeu, et que le marquiz et Montigny enraigeront.

Berlaymont dict que Montigny at envoyé à sa femme ung coffret avec mil escuz et diverses bagues, et qu'il faict par delà profession de jouer. Il at escript au comte de Hornes de remectre les cordeliers à Weerdt, dont il a faict quelque debvoir vers le ministre ².

Le maistre des postes dict avoir entendu de Mandeville ³ que le comte d'Edmond luy at compté que, aiant par son homme, qu'il at envoyé au prince, luy faict remonstrer qu'il ne convenoit ainsi partir, qu'il a respondu pour toutte résolution que son âme luy touchoit plus près que les considérations que l'on luy mectoit au devant. De sorte qu'il se déclaire de la confession Augustane, qu'est ce que je tiens at radoulci *malum domesticum*. Je tiens qu'il y at des années, plus de sept, que cela at couvé; toutesfois l'on at veu tant de dissimulations, et ce qu'il a dict à Elbertus qu'il mourroit catholicque, l'appel du doien de Renaix ⁴, les abusions qu'en at heu le povre secrétaire du prince, duquel j'ay grande pitié, etc.

Le pensionnaire Sandelin m'a compté comme luy, et le bourguemestre et député d'Amsterdam, ont esté maltraictez du dict prince pour ce qu'ilz ne vouloient recevoir Brederode. Sur ce qu'ilz dirent que tous les mauvais s'appuyoient de luy. Ad ce qu'il demandit quelle chose cela les touchoit? Et leur tint des propos fort aigres, les renvoiant vers le comte de Meghe, leur gouverneur, et qu'il n'estoit plus rien, dont ilz ne sont marriz. Et

¹ Il, c'est-à-dire Robles de Billy.

² On apprend par la chronique déjà citée, p. 552, note 2^{me}, que le comte de Hornes avait fait élever un nouvel autel à l'église des Cordeliers, et que, pendant l'octave des Rois de 1567, on recommença à y dire messe, « mais que les Cordeliers n'y étaient pas... »

³ Mendivil. Voir plus haut, p. 580, note 2^{me}.

⁴ L'inquisiteur Titelmans, voir t. I^{er}, p. 52, note 5^{me}.

furent joyeux quant ilz furent partiz de luy, et y heut l'ung d'eulx que, ne povant comporter le mal qu'il leur disoit, respondit fort bien à propos sur ce que l'on l'avoit requis pour le bien de la ville et service du Maistre, et le peu qu'il y avoit faict, et qu'ilz ne méritoient d'estre traictez de telle sorte pour eulx vouloir s'acquitter de leur debvoir et serment, ou qu'il les desportast d'icelluy, dont ilz luy feirent instance. Lors il se teut tout coy, et ne sçavoit que répliquer.

Mons^r le président dict que l'on at descouvert quelque maulvais nid quant aux livretz fameux et pasquilles. L'on at promiz grâce à Gilles Joly, que estoit suspecté d'avoir contracté avec ung faulx monnoieur qui at esté exécuté par le feug il y at deux ans à Tornay; et, ad ce que je veoyz, il sçait à parler de beaulcop de choses ¹.

J'ay donné à Mr le président quelques exemplaires que j'ay faict par temps recevoir en Anvers, à mesure qu'on les y forgeoit, que ne sont plus recouvrables. Et sur iceulx sont estez examinez aulcungz criminelz que les ont distribué et vendu. J'espère que à la fin tout se descouvrerat, et que par ceste occasion le pays se repurgerat, et que chascung deviendrat plus cathosaige.

Mr le président m'a communiqué ung livret bien pestilent intitulé : *Conseil sacré d'ung gentilhomme François aux églises de Flandres, qui peult servir d'humble exhortation à l'excellence des très illustres princes protestants du Sainct Empire, et d'avertissement certain aux seigneurs des Payz-bas*. Et embas estoit : à Anvers, 1567, comme s'il y seroit imprimé, que je ne croys, où il y est aussi forgé. Il contient environ xcii feuilletz in-octavo. Je l'heusse volontiers envoieé à V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie; mais il me l'at faillu rendre audict président. Il vous touche en ung lieu disant « *ce bout-tefeug et ambitieulx Granvelle* » et traicte très mal le cardinal de Lorraine. Il dict que V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie conduict unicquement les desseings du Roy, et qu'il se ressentirat des injures que les seigneurs Luy ont faict, et que aussi fera V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie, et qu'elle presiderat à ceulx d'Espagne qui vien-

¹ Ce Gilles Joly était, suivant toutes les vraisemblances, le bourgeois d'Anvers compromis dans les troubles, auquel la duchesse pardonna à l'intercession de Berlaymont et avec l'approbation du Roi, et qui livra des papiers de haut intérêt concernant les ligue et rébellions passées, probablement les papiers de Gilles Leclercq. — Gachard, *Correspondance de Philippe II*, pp. 524, 552, 545, 557, 651.

dront icy conduire l'Inquisition, exhortant pour ceste cause, *et dum tempus est, potius extrema patientur quam se in servitutem redigi ac gravem punitionem reservari*. Il ne pensoit point que Valenchiennes se rendroit si tost, et at esté composé paravant la bataille ou deffaitte d'Ostrewel près d'Anvers. Il me samble que plusieurs y ont miz les mains, et mesmes les Tholouses, s'il n'est faict en France.

Castellanos ¹ est ici arrivé. Aulcungz avoient semé que Renard estoit en crédit; mais il est aussi peu véritable, comme je tiens seurement estre le bruit que aulcungz ont semé icy, comme s'il fust escript d'Espagne que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} seroit en l'indignation du Roy pour avoir faict mauvais offices contre Luy devers le pays, que je tiens venir de la boutique de Armenteros, qui at persuadé le mesme à Madame. V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} me pardonnera si je l'escripz si librement, car, combien que je ne le croyz, toutesfois estant Armenteros tel qu'il est, je ne le veulx mescroire non plus de ce que d'aulture chose, mesmes tenant correspondance avec Ruys Gomez que Curiel dict estre en plus grande auctorité que jamais.

Ainsi que j'escripvoie ceste, Elbertus est venu icy que est fort marri du prince d'Orenge, et dict que sa ruynes est fatale, le tenant en continuelle opinion d'estre bon, combien qu'il confesse sa ruynes procéder de ce qu'il ne se veult déclairer contre la nouvelle réformation, et que ceulx qui le délessent prennent leur prétexte sur ce. Il dict qu'il at bien congneu depuis ung an qu'il heust voulu estre reconcilié avec V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, mais que le cueur estoit trop grand pour le demander. Toutesfois qu'il sçait bien que, depuis ung an, il n'at parlé ung seul mot mal de V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, et m'asseur ne l'avoir veu, ny parlé à luy, depuis le mois de septembre, et regrette fort son désastre; et dict qu'il mourra de desplaisir, et qu'il est mal avec le duc d'Arschot pour ce qu'iceluy duc se seroit lessé eschapper en pleine table: « que face le prince d'Orenge ce qu'il voudrat, mais » qu'il ne quiete point la part qu'il aurat en la confiscation de son bien

¹ Christoval de Castellanos, qui avait exercé dans les Pays-Bas les fonctions de *contador*, et qui était parti pour l'Espagne l'année précédente (t. I^{er}, p. 36, note 1^{re}, et p. 102). Il revenait comme *pagador* général de l'armée du duc d'Albe. Berlaymont, dans une lettre du 11 mai, se plaignait de n'avoir pu tirer d'argent de lui pour payer les approvisionnements qu'il avait préparés pour l'armée. De Jonge, *Verhandelingen*, etc., pp. 61, 62. — *Collecion de documentos inéditos para historia España*, t. IV, p. 281 : état de l'armée de Flandres expédié au 12 mars.

» pour cinquante mil florins; » ce que auroit rapporté le comte de Nieu-nare.

Le filz est hier retourné à Louvain; et l'at ramené Wilpouch, qui est fort marri de la fortune de son maistre, et dict que c'est par sa bonté qu'il s'est perdu, et que jamais il ne se fust miz contre V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, de laquelle il n'at reçu que tout honneur et plaisir, sans les seigneurs qui luy tournent maintenant le doz, desquelz il est fort mal content et piz peult-estre qu'il ne fut oncques de V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, du moingz avec plus grande raison.

Ceux d'Anvers prennent maintenant leur refuge vers le comte d'Égmond, que sont mauvaies façons de faire. L'on dict que Noircarmes en sera le gouverneur. Je ne sçay s'il voudra changer ung payz à cugne ville ¹.

Je respondray sommairement aux principaulx poinctz de vos deux lettres, et j'espère que l'on ne polrat faire aulcune levée, et que celle qu'est à Vianne sera bien tost dissipée, et que le comte Lodovic, s'il est saige, despendra l'argent des hugonaulx à aultre chose.

L'on ne parle d'aultre chose que des grosses apprestes que Sa Maj^{te} fait par terre et par mer, monstrant sa grande puissance, non seulement à ses subjectz, mais aussi à tous les Princes et Potentatz de l'Europe.

L'on dict qu'il demande passage et fait gens en Suisse ².

Je suis fort joyeux que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} at heu si bonnes lettres du Roi. C'est bien loing d'estre indigné, comme (Dieu me pardoint) Armenteros et Son Altéze voudroient; et V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} fait vertueusement d'incliner le Maistre à la clémence par laquelle il gaignerat l'affection de ses subjectz, et retirera beaulcop de desvoiez; et V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} ferat ung perpétuel bénéfice à la patrie si elle continue à faire office, comme je suis seur qu'elle fera, que s'accommodant si bien les affaires, comme ilz font, grâce à Dieu, que le payz ne soit chargé de tant d'estrangers, que seroit sa perpetuelle ruyne. Et at déjà beaulcop souffert, et plus que l'on ne sçauroit croire, quant ce ne seroit que du régiment du comte Charles qu'est mal conditionné.

La délibération de V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} de ne solliciter ny refuser, si elle est ap-

¹ C'est-à-dire le gouvernement du Hainaut pour celui d'Anvers.

² Voir Cabrera, édition citée, p. 496, sur la nature et l'objet des communications officielles faites aux Suisses.

pellée de venir, est prudente, combien que je soie seur qu'il n'y at homme qui lui vousist mal faire, et qu'elle trouverat ung million d'hommes qui lui feroient service; car chascun at les yeulx ouvertz et dit-on clément pour quoy l'on l'at voulu avoir dehors. Le serment des fievez ¹ at renversé la lighe et confédération.

Je tiens que le comte d'Égmond ne sera marri de se remectre avec V^{tre} Ill^{me} S^grie, mesmes partant le prince d'Orenge.

V^{tre} Ill^{me} S^grie at fort bien respondu ad ce que propose Warluzel; qui varlotte Armenteros pour obtenir à son frère la résignation de Saint-Pierre de Gand, que l'abbé, que est ung povre homme, est content passer moiennant quatre mil florins de pension et une maison. Si cela se permet, le monastère se ruynera car ledict frère ne vault riens ². L'on at obtenu le consentement du comte d'Égmond, en tant qu'il luy touche, et Madame de Parme en doibt escrire au Roy. Et, ad ce que je veoidz, M^r le président s'en souciera peu pour ce que son successeur, par ce moiennant, parviendra à mil florins que luy sont réservez de pension perpétuelle, et aultres deux à son chappitre *per cessionem vel decessum possessoris moderni*.

Je ne fauldray de faire les recommandations de V^{tre} Ill^{me} S^grie à M^r de Moerbecque qui, avec les Artesiens, ont beaulcop mérité. Aussi out Longastre et Dolhain, *sed respectu diverso*, et en recepvront quelque jour leur paiement avec ceulx d'Esquerdes, quelque braves qu'ilz soient.

Si Sa Majesté vient, comme chascun espère et maintient, il fait à croire que les affaires de ce pays se restabliront pour nostre eaige. Elle at bien fait de n'envoier Ruyz Gomez qui at tousjours favorisé les seigneurs.

C'est ung grand bien que le Turcq ne peult cest an descendre par mer. Je crois bien que Schwendy ³ ne prie pour la trève. Je voudroie sçavoir ce

¹ Le serment exigé des feudataires.

² Simon de Warluzel, qui avait pris l'habit de Bénédictin à St-Vaast, était abbé de St-Adrien à Grammont depuis 1560. C'était un prélat ami des honneurs et de la dépense. Il chargea le monastère de Grammont de dettes et vendit une partie de ses biens et de ses meubles précieux. Un ancien document contemporain dit de lui : « hic pessimè bona monasterii dilapidavit. » Warluzel, qui fut grand aumônier de Farnèse, devint en 1582 abbé d'Eenham. De Portemont, *Recherches historiques sur la ville de Grammont*, t. II, p. 222. — Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. I^{er}, pp. 529, 565.

³ Sur Lazare de Schwendy, voir t. I^{er}, p. 189, note 1^{re}, et pp. 529, 407.

qu'il dict maintenant des affaires de pardeçà, desquelz il avoit tant estimé le redressement et en loué la conduite à Son Altèze et aux seigneurs. La venue du duc d'Albe serat fort à propos et bonne, si Sa Majesté suyt de bref, suppliant Dieu prospérer leur voiage!

Ce n'est rien de nouveau de ce que l'archevesque de Cambray propose expédientz hétéroclites. Ad ce que je voids il est aultant congneu par delà que icy, et n'est pas pour luy faire ses affaires la maulvaise opinion que son supérieur ¹ at de luy. Le tout à appetit de peu de chose. Il fault dire qu'il at du très-maulvais conseil, ou qu'il est par trop opiniastre. Richardot ² n'at garde se charger de ses affaires. Son oncle et luy le cognoissent.

Du xix^e d'apvril, 1567.

Ce matin m'est venu encores parler Elbertus touchant son homme ³; mais enfin il fault qu'il congnoisse *quod servus sciens voluntatem Domini*, etc. Il luy samble qu'il heust peu faire pis, tenant Anvers et le chasteau et ville d'Utrecht. Il dict que aulcungz pensionnaires luy ont fait à croire plus de la volonté de leur magistrat et peuple qu'il n'y avoit, et que l'aultre ⁴ le congnoist, et que tous ces galantz qui le suivent le mangent, estimantz qu'il leur doibt beaulcop pour l'avoir gardé, et luy ont fait à croire que Son Altèze avoit mis gens pour le tuer. Le mesme s'est dict à Madame que le prince d'Orenge le luy vouldoit faire; et il se doubte que partant elle n'ayt fait maulvais office contre luy vers le Roy. En quelle opinion j'ay bien voulu lesser Elbertus, qui at grand regret qu'il n'at heu plus de moi, ou n'at osé induire le prince à se rejoindre avec V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}; ce qu'il at delessé pour congnoistre l'aultre véhément et opiniastre en ses appréhensions. Tóuttefois il dict qu'il sçait bien que les opinions qu'il ⁵ at heu passé longtems contre V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} sont depuis ung an entièrement extirpées de son cueur et du comte d'Egmond, et qu'ilz ont trouvé véritable ce qu'il leur at tousjours asseuré de V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, et congneu qu'ilz sont estez abusez par des petits galandz qui par-

¹ Le Pape.

² Le docteur Jean Grusset, dit Richardot, voir plus haut, p. 243, note 5^{me}.

³ Le prince d'Orange.

⁴ Encore le prince.

⁵ Encore le prince.

loient par flatterie ou affection. Et dict qu'il y at un grand deuil et regret des officiers et serviteurs de la maison, qu'est permission Divine, car ilz ont un temps esté trop braves, insolentz et scandaleux.

M. le président m'a dict que Madame et les seigneurs ont faict ce qu'ilz ont peu pour le ' retenir jusques à la venue du Roy. Mais il at milleur advis, et samble à Elbertus qu'il faict mieulx de se retirer, estimant que cela diminuerat les envies, et que dedans un demi-an tout sera mitigé et redressé. Il s'abuse à mon opinion : car tel parlerat maintenant, qui n'heust osé dire mot luy présent, et il y at largement de quoy. Mesmes les calvinistes osent dire ouvertement qu'il les at mené aux filetz pour avoir part en la confiscation de leurs biens, selon que m'a dict Elbertus; qui confesse qu'il at si bien faict ses besoignes, avec tout son sçavoir et grande bonté, qu'il n'aurat gré de nul costel ², et le tient pour perdu et désespéré, et at fantaisie qu'il ne la ferat longue ³. L'on dict qu'il doit un million d'escus outre tous ses maulx. Si ne pense Elbertus qu'il ayt commiz cas pour confisquer son bien, pour ce que celluy de Brabant est succédé sur le filz et qu'il y at substitution à celluy de Bourgongne : que je ne sçay comme il vad, mais celluy de Flandres est libre. Elbertus est fort altéré contre le comte Lodovic qui est cause du mal.

Le marquisat de la Vere, avec Vlessingue, sont, à la poursuite des crédeurs, estez décrétéz par le grand conseil, auquel l'on at faict entendre que Sa Majesté entendoit de retenir ledict Vlessingue, comme clef de ses pays, à soy, en paiant le priz raisonnable ⁴. Touttefois ledict conseil at

¹ Lc, le prince d'Orange.

² On trouve des traecs curieuses de la colere des calvinistes, au moins de Valenciennes, dans les confessions de Pérégrin de Lagrange et de Jean Cateux. Le premier disoit : « que la plupart du mal » et calamité de ceulx de Valenciennes procédaient du double esperit du prince d'Orange..... » Le second rapportoit que Guy de Bray, ayant appris que Valenciennes ne serait pas secourue, « s'auroit » en sa présence grandement dolly des seigneurs qui les auroient trompez et trahiz, se plaignant » signamment et en grande aigreur du dict prince d'Orange, l'appelant méchant, malheureux, qui » les avoit abusez, etc., etc. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. cxlix et suivantes, en note.

³ Qu'il mourra de chagrin ?

⁴ Maximilien de Bourgogne, seigneur de Beveren, premier marquis de la Vere et de Flessingue, gouverneur et capitaine général de Hollande et de Zelande, époux de Louise de Croy, était mort sans enfants en 1559. Il avait légué ses domaines à Maximilien de Hennin-Lietard, depuis comte de Boussu.

passé outre par subhastation, et le Sr de Liekerke ' les at mis tous deux à trois cent soixante mille florins, pour complaire son beau-filz, frère de Mons^r de Boussut². Mais Vlessingue ne luy demourerat, car Sa Ma^t at commandé que l'on ne lesse eschapper Vlessingue, quoy qu'il doibve couster. Ainsi ledict sieur est apparent d'avoir maulvais gré; car l'on luy luy doibt intimer juridiquement ladicte retenue de Sa Majesté.

Miguel de Jacca parte demain pour Bourgongne. Il sera pourvandeur du duc d'Albe. Je luy ay recommandé vos maisons...

Je pense que Hames sera avec le comte Lodovic. L'ung et l'aultre n'aura jamais tant de mal comme ilz ont mérité..

P. S. Depuis ceste escripte, ceulx de Bois-le-Duc viegnent prier à main jointe que l'on n'y maine le canon, et qu'ils recepvront garnison et feront tout ce que Madame voudra³.

Le règlement de sa succession présentait beaucoup de difficultés; et, dès 1560, le gouvernement se préoccupait de la façon de savoir comment on pourrait s'y prendre pour acquérir la ville de Flessingue au nom du Roi. Voir Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. I^{er}, p. 5; t. II, p. 559, etc.

¹ Charles Hannaert, seigneur de Liedekercke, etc., voir t. I^{er}, p. 51, note 2^{me}.

² Jacques de Hennin-Lietard, qualifié de baron de Haussy, que nous rencontrerons souvent dans la suite.

³ Les députés de Bois-le-Duc n'étaient pas encore revenus à Bruxelles à cette date. Mais déjà la ville avait envoyé à Noircarmes, qui se tenait à Turnhout, pour le prier « de point passer outre, et » que dedans deux ou trois jours ilz espéroient retourner avec bonnes nouvelles... » On connaissait ce fait à Bruxelles, car la duchesse en faisait part au comte de Meghem le 23 avril. La résolution définitive des échevins, conseillers, jurés et doyens des métiers de Bois-le-Duc, d'accepter une garnison royale, fut prise vers le 24, et remise le 27 entre les mains de la duchesse. P. Cuypers-van Velthoven, ouvr. cité, pp. 241 et suivantes.

LXXXVII.

LE SECRÉTAIRE ESTEBAN PRATS AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 354.)

Bruxelles, le 20 avril 1567.

Le comte de Hornes est venu. Il a assisté au conseil. Il vient de demander la permission de se retirer chez lui. Le prince d'Orange abandonne ses charges et se retire en Allemagne ¹. Plût à Dieu qu'il eût quitté le pays six années plus tôt, il lui eût épargné bien des maux ².

LXXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CONSEILLER HESSELE.

(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n^o 2534, fol. 409.)

Rome, le 23 avril 1567.

Mons^r le conseiller : voz lettres du xv^{me} de janvier sont venues entre mes mains bien tard; et certes, si plustost je les eusse reçu, je n'eusse tant

¹ Le prince, qui avait déjà publié ses intentions comme on l'a vu, quitta Breda le 22 avril au matin, quelques heures après l'arrivée de Noircarmes à Turnhout. Il se mit en route pour Grave, de là il se rendit à Clèves, enfin à Dillembourg. (Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. CLXI, CLXII.) Le protonotaire Castillo, dans une lettre du 27 avril que nous n'avons pas, mais qui est résumée dans Groen, *Archives*, Supplément à la 1^{re} série, p. 46, donne les détails suivants. Le prince d'Orange est parti avec une suite peu nombreuse et paraissait bien triste. Il a recommandé à ceux de Breda d'obéir à Madame et même de recevoir garnison. Tous les amis du prince disent que, depuis ses mésintelligences avec le cardinal, rien ne lui a réussi; tout le monde lui donne tort dans cette affaire.

² M^r de S-Mauris écrivait de Venise au cardinal, le 10 mai 1567 : on parle du départ du prince d'Orange; « s'il est vray, cecy esclaircira fort les affaires de par delà! » Groen, *Archives*, Supplément à la 1^{re} série, p. 47.

différé de vous advertir de la reception pour vous oster de la penne en laquelle vous pourroit avoir mis n'en avoir sçeu en si long temps nouvelles, estant chose de l'importance que vous sçavez. Enfin, comme si bon et affectionné serviteur du Maistre, vous ne pouvez fayllir de vous monstrier tel quant il est de besoing. J'ay veu vostre besogné par la coppie de ce que vous en avez mis aux mains de Madame; et la déclaration, que vous m'en faictes par lettres, monstre assez *undè mala*; ausquelz, s'il y a quelcung de qualité que y aye part, je l'impute plus à aulcuns pensionnaires et aultres gens de basse sorte qui les ont séduyt et mal informé, les circonvenans soubz couleur du bénéfice publicque, que à eulx-mesmes. Et j'entens que ung advocat de Malines, retiré présentement en Hollande¹, y a faict du mal beaucoup; ne veullant par ce excuser le personnaige pour informer de la conduyte du quel, l'on a, à ce que j'ay entendu, communiqué à cop² vostre besogné.

Sur ma foy il est bien dangereux, au temps qui court, de se mesler de ce jeu; et vous conseille en tel escriptz toucher le moins que vous pourrez des principaulx. La source et le fondement n'est que trop descouvert, ny ne peult la vérité se cacher longuement; l'on desguise ce que l'on peult, mais son père, le temps, ne fault jamais de enfin la mectre en lumière. J'ay souvent dit par delà, à plusieurs, qu'il ne failloit pas tousjours oser ce que se peult oser heurement, que l'on ne tient considération que au temps présent, et que aulcuns se forcomtoient se fondans sur la faveur du peuple et de ceulx qui pour lors pouvoient avec icelluy, que n'estoit pas faict saigement; que les saiges pensent plus avant, et mesmes, si le prince estoit lors absent et détenu d'aultres affaires, que il pourroit après le temps avoir moyen de venir, et les empeschemens que sembloient luy lier les mains cesser; et que la faveur du peuple est fondement bien incertain et dangereux, et des personnes de pouvoir, puisque icelluy pouvoir pouvoit fayllir, et encores la faveur à l'endroit de ceulx que s'y fondoient; et que ung homme de bien et prudent doibt avoir regard de faire de sorte que de ses actions il puisse donner bon compte non seulement ung an, deux, trois et pendant que l'estat dure sur lequel est assis son discours, mais

¹ Allusion, pensons-nous, à M^e Jean Bets. Voir t. I^{er}, p. 274, note 1^{re}, et *passim*.

² Sic. Il faut lire, pensons-nous, *beaucoup*.

de là à dix et vingt ans et tousjours, quelque changement que puisse entrevenir.

Je me doubte que l'on ne sache que trop des desseings que aucuns ont faict, et des pratiques que l'on ha menées selon ce, et que les ungs chargeront sur les aultres pour se descharger : que pourroit apporter à lumière grandes choses, et à la grande confusion de plusieurs. Mais je vouldroye, à mon pouvoir, couvrir *verenda patrum*, puisque l'on ne peult faire que les choses advenues ne soient advenues; et vouldroye que, obliant beaucoup de ce qu'est mal passé, l'on entendit au remyde pour le présent et à l'advenir, et pour assheurér le repos publicque, redressant l'auctorité du Maistre et de la justice, ce que à mon advis se pourroit maintenant faire aysément se prenant les choses comme il conviendroit. Vray est qu'il fault que la présence du Maistre entrevienne; mais cependant l'on pourroit faire beaucoup de choses que serviroient à ce que Sa M^{te} n'eust besoing de, pour restaurer le tout, lever tant de gens, comme ceulx que l'on ha apperceu, et par ce houlit descharger Sa M^{te} d'austant de fraiz que se pourroient après employer en aultres choses, et par ce houlit éviter la foule que aultrement feroit au pays si grand nombre de gens. Mais vous direz (et il est vray) que je suis trop loing pour en donner advis; et pourtant m'en rapporte aux plus saiges : et vous faictes fort prudentment de vous tenir du coustel du Maistre; car, à la fin, quoy qu'il tarde, l'on voit ordinairement advenir qu'il est le plus fort, oultre ce que a Dieu et la raison de son coustel.

Je vous mercye de ce que je congnois par voz lettres de l'affection vostre en mon endroict et si syncère continuacion d'icelle, que j'estime bien fort comme je doibz, et les ouffices que vous me faictes; et vous trouverez de mon coustel à tousjours entière correspondance. Et me recommandant, etc.

LXXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU SEIGNEUR D'OOSTERWYCK.

(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n° 2532, fol. 54.)

Rome, le 26 avril 1567.

Mons^r d'Oisterwyck : L'on m'a adressé fort tard voz lettres du xxvii^e de janvier; et si lors vous commanciez mieulx espérer de l'estat publicque de par de là, regrettant les choses mal passées et ce que contre le service de Dieu, de Sa M^e et du bien des pays, l'on y avoit faict, je tiens que maintenant, voyant les choses tant changées depuis que les bons ont osé la main mectre aux armes et se déclarer ouvertement en faveur du Maistre, et rendans si résolument leur debvoir, et ce qu'est succédé depuis Valenciennes rendue, combien l'estonnement des mauvais s'est accru, et ce que l'on marche oultre pour procurer plus avant le remyde, vous aura plus encouragé, et donné plus espoir d'asseurer reposit à l'advenir. Et tiens que vous aurez veu succéder partie de ce que, dois si long temps, je vous avoye escript : je loue Dieu de tout et luy supplie qu'en ce que reste, pour restaurer la sheurté et prospérité ancienne des pays, il Lui plaise nous ayder de sa faveur. Et, à la vérité, je vouldrois que l'on travaillast de sorte, à remedier à tout, que venant Sa M^e Elle n'eust besoing de si gran nombre de gens, comme ceulx qu'Elle a apperceu pour s'asseurer à l'encontre des practiques et menées des rebelles, et de l'assistance des voisins dont ses propres subjectz menassoient si ouvertement, comme vous-mesmes auez peu entendre. En quoy Elle a voullu monstrier que, comme si grand prince, ses forces sont bien telles que pour se pouvoir opposer à telles menées, quelque assistance que d'où que ce soit l'on eust peu attendre; et pour entendre qu'après avoir longuement souffert et attendu, à fin que de soy-mesme l'on recongneut son debvoir, finablement, Il veult démonstrier qu'Il veult demeurer Maistre. Vray est que je regrette très-fort que cecy ne se soit peu faire ni achever sans effusion de sang. Et ne se peult veoir.

sinon à regret, qu'ung prince si clément soit constrainct de, par ce boult, se faire obeyr. Mais (grâces à Dieu) les choses sont ja bien avancées, pour espérer que ce que reste se pourra aysément achever. Et maintenant se peult veoir clèremment si j'avoye tort de dire que les menaces, que l'on nous faisoit des Allemands, estoient vaines et sans fondement.

Je suis tousjours en mon opinion que le repos ne sera assheuré jusques à ce que Sa M^{te} vienne en personne pour restaurer son auctorité et celle de la justice, et pour donner la forme qu'il convient au gouvernement. Et, à ce que l'on nous escript, je tiens pour assuré que la venue de Sa M^{te} ne tardera ¹, et d'heure à aultre s'attend le duc à Gennes, qui, le v^o de ce mois, partit pour aller baiser les mains de Sa M^{te} à l'Escorial, pour dois là continuer son voyaige. Et ja l'attendoient les galères à Cartagène, que est le port le plus prochain de Madrid ²; et il est seigneur si froid et prudent, que j'espère qu'il sçaura attemprer toutes choses, à fin qu'avec moindre trouble l'on puisse attendre la venue de Sa M^{te}. Et j'espère que vous ne vous repen^t tirez jamais de vous estre monstré en tous temps si constant et affectionné subject de Sa M^{te}, et que ceulx, qui vous ont voullu calumnier et user à vostre endroit et des bons d'opprobre, vouldroient volentiers changer de sort et se treuver maintenant en la tranquillité, revoz et joye d'esprit en la quelle je tiens que vous estes maintenant, avec la satisfffaction que doit avoir chacun qu'a bien faict son debvoir, et que vous ne serez comme eulx empesché à demander pardon. Et certes quant à moy je ne puis délaisser de vous recongnoistre à tousjours obligation pour avoir veu avec quelle constance vous avez persévéré à mon amitié, nonobstant les troubles, et suis assheuré que, pour mon respect, aucuns auront usé de convices en vostre endroit ³. Mais je rendz grâces à Dieu que les choses tumbent en

¹ Dès le 24 mars Forquevaux écrivait aussi au Roi de France : que Philippe II partirait au mois de juin, s'embarquerait à Barcelone, descendrait à Gènes, irait à Milan, et verrait le Pape en Italie et l'Empereur à Inspruck. Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 234.

² Le duc d'Albe quitta Madrid le 13 avril, alla prendre congé du Roi à Aranjuez, « et y demeura » tout le mercredi jusques au midi qu'il en deslogea, poursuivant son chemin de Carthagenne; et en ce temps il negocia deux fois longuement avec ceste Majesté de seul à seul. * *Ibidem*, p. 237. — Voir aussi dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 329, la lettre du Roi à Marguerite de Parme, en date du 24 avril.

³ Voir entre autres, t. I^{er}, p. 302.

termes (se descouvrant avec le temps, comme il est ordinaire, les véritez), qu'au lieu de la hayne passée qu'ilz nous ont portez sans fondement, ou ilz auront envye de non s'estre conduictz comme nous ou, s'ilz se despeuillent de passion, éloueront ce que nous auront faict, et jugeront eulx-mesmes que nous aurons rendu nostre debvoir et eulx non. Et j'espère que, quelque jour, nous en pourrons deviser ensemble avec grande consolation et contentement, et de toutes les choses passées. Et assurez-vous que vous me treuverez en tout temps le vray et sincère amy que dois nostre jeusne eage vous m'avez congneu; et que, où j'auray moyen de faire pour vous, vous ne trouverez jamais personne que de meillieur cueur ny avec plus ronde affection s'y employe. Et me recommandant, etc.

XC.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 119. — C.)

Bruxelles, le 27 avril 1567.

Monseigneur : Aiant, dimence dernier, respondu à vous dernières lettres, qu'estoient du xv^e et xxiii^e du mois passé, sans que depuis j'en aye reçu d'autres, je n'ay grande matière d'escrire pour le présent, sinon que sur la requeste que j'ay présenté, pour la réparation des églises de vostre terre de St Amand, Son Altéze rescript à ceulx de la loy ¹ d'eulx informer des desgatz et de la faculté de ceulx qui en sont esté cause pour après y ordonner comme de raison. Je pense que ceulx de la dicte loy y feront bon office.

Mr del Prée m'at escript que Mr le R^{me} d'Arras, qui at esté jouer à St Amand, entendant que damp Jacques ² estoit cause des troubles, estoit

¹ La loy, c'est-à-dire le magistrat local.

² Toujours damp Jacques de Rantre.

d'avis que l'on le troussit et menist à Tournay : ce que le dict del Prée offroit de faire dextrement. Je luy ay répondu que, s'il pense le povoir achever, qu'il le face, dont j'attendz de bref réponse.

Hier debvoient tous les évesques estre à Cambray, mais Mr de Bois-le-duc ny est veu ny appellé, ny aussi les suffragantz de l'archevesché d'Utrecht. Le doien de Malines me doibt venir trouver à Louvain mardi prochain, où adviserons sur le protest ¹, prendans le conseil du docteur Elbertus.

Nous avons faict paier le capitaine Masières, selon que l'avez ordonné, que s'en est tenu fort content; il n'at pas mal servi la maison au temps troublé; il ne sçait obtenir sa grâce, pour estre son narré contraire à l'information.

Plantin est résolu d'imprimer le commentaire *in epistolam ad Galatas*, *in quarto*, car aultrement il seroit trop menu.

Je faictz faire en petit le pourtraict de Nostre Seigneur et Nostre-Dame, que je vous ay envoyé miz en argent, par Jacques l'illumineur, selon que V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie le m'at commandé.

Le prince d'Orenge est parti avec sa femme et enfantz pour Allemaigne, lessant son filz, Mr de Buren, à Louvain,

Anvers reçeut hier garnison de par Sa Majesté, jusques à seize enseignes. Le comte de Mansfeld, qui en est capitaine, partit devant hier par la poste, et avoit dit de loger à Canticrode, mais celle volonté luy est passé ². La gendarmerie a logé deux jours et deux nuictz sur vous terres. L'on me dict que Son Altèze at commandé au prévost ³ de donner ordre que votre maison et subjectz fussent contregardez; ce qu'est bien besoing, car le régiment du comte Charles est fort mal conditionné.

Son Altèze parte après-disner pour Malines, pour estre demain à dix heures en Anvers, et doibt descendre à Nostre-Dame pour, à son arrivée, y ouyr la messe. Ceux de la ville et les mestiers font grande diligence pour raccoustrer les églises et monastères ⁴.

¹ La protestation à faire au nom de Granvelle, comme archevêque de Malines et *primat*, contre la convocation des évêques faite par l'archevêque de Cambray.

² Voir l'*Antwerpsch chronijckje*, p. 131.

³ Grouwels, dit Spelleken, voir plus haut, p. 389, note 4^{me}. Le 28 avril Grouwels amena à Anvers quatre soldats wallons qui avaient commis des excès au préjudice des paysans, et il en fit pendre trois. Voir *ibidem*, pp. 131, 132.

⁴ Marguerite de Parme entra à Anvers le 28 avril dans la matinée, avec sa cour, le duc d'Arshot,

Mr Bordey s'en vad avec Son Altèze, et se plainct de ce parlement que le mectra en plus grandz fraitz, ausquelz il peult mal furnir pour n'estre païé; si est-ce que iceulx et toutte sa conduite sont fort modérez, mais la chierté est grande, et sera d'avantaige venant Sa Majesté.

Le conseiller Grand-Jehan ¹ se fait hier porter vers Son Altèze, pour prendre congïé-d'elle; c'est un povre corps affligé, il doibt partir de bref pour Bourgoingne, et sera bien venu s'il y arrive vif. Il désire résigner son estat de privé conseil à son filz ²; l'on luy en donne espoir: que seroit pourveoir à la personne et (non) à l'estat, auquel il conviendroît quelcun plus rassiz, qui fut affectionné à la patrie, et de milleures meurs et conduite que ceulx du passé. Il y at le nepveur de mondict Sr d'Arras ³, qui est aultant bien institué et sçavant homme que je cognoisse pour le présent, et de bon discours, modeste et discret, qui est pour rendre bon compte de soy et service au publicq, et, ce que j'estime le plus, selon qu'il est rare en la jeunesse de maintenant, fort sincère en la religion catholique, et en tous endroitz digne d'estre nepveur au dict Sr d'Arras qui l'ayme comme soy-mesme. S'il plaisoit à V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} tenir souvenance de luy, je tiens seurement qu'elle n'y trouverat aulcun forcompte, pour estre homme vertueux et très-affectionné à vostre service et de vostre maison, et qui recognoistra dont luy viendrat son advancement. Mr de St Bavon l'at en fort bonne opinion et toutte aultre que du filz du dict Grand-Jehan, dont l'on se mocque, car il debvroit encores visiter les escoles.

J'envoie à V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} la copie autenticque de son regrès sur la prévesté de Maseick, avec les deux lettres que m'at escript Brictius, qui at fait, passé quasi ung an, insinuer derechief lesdicts regretz à ceulx du chappitre pour la raison contenue en sa lettre; que démontre, par cest ollice le contraire de ce dont l'on le vouldroit charger, ou il seroit fort double. Je le mande avec ses comptes pour le commencement du mois prochain.

le comte d'Egmont, le baron de Berlaymont, les bandes d'ordonnances d'Aremberg et de Berlaymont, et sa garde personnelle commandée en chef par le seigneur de Beauvoir. Elle fut reçue de toute la population avec autant de joie que de respect. — *Antwerpsch chronijckje*, p. 132. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. cxxxix. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 321.

¹ Voir t. 1^{er}, p. 26, note 5^{me}.

² Nous ne connaissons pas ce fils.

³ Jean Grusset, dit Richardot.

Encores n'avons-nous nouvelle que Maseick soit entièrement réduite; l'on y procède flochement; et Mr de Liège n'est reguerri de sa plaie, à ce que me dit le protonotaire Douvrin ¹, qui crainct que la diversité et changement des chirurgins ne luy cause quelque inconvénient; du quel je prie Dieu le préserver, etc.

De Brucelles, le 27 d'avril 1567.

XCI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, n^o 364.)

Rome, le 29 avril 1567.

Il applaudit à la détermination, qu'a prise le Roi, de se réserver à lui-même de pardonner à ceux qui se sont rendus coupables en Flandres; mais aussi il serait nécessaire que S. M. hâtât son voyage, parce qu'il est à craindre qu'en laissant les esprits en suspens on ne les pousse au désespoir, et que la haine ne s'accroisse au point de produire de nouveaux troubles. — Il pense que la duchesse aura envoyé au Roi copie de la lettre écrite d'Anvers au comte d'Egmont, par le prince d'Orange et d'autres, à l'époque du baptême du fils du comte d'Hooghstraeten. — Il est fâcheux que le prince d'Orange ne se soit pas laissé persuader par les comtes d'Egmont et de Mansfeld de prêter le serment. — Le cardinal revient sur la nécessité de la présence du Roi aux Pays-Bas.

¹ Jean de Douvrin, protonotaire apostolique, trésorier noble du chapitre de St-Lambert à Liège, depuis 1547, mort en 1590, fils d'André de Douvrin, sommelier de corps du Roi des Romains, Ferdinand, et de Marie de Coudenberghe. Son frère Philippe était premier chapelain de Marguerite de Parme. — Chevalier de Theux de Montjardin, *Le chapitre de St-Lambert*, t. III, p. 106. — A. Wauters, *Histoire des environs de Bruzelles*, t. II, p. 203.

XCII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Imprimée dans Van Doren, *Inventaire des Archives de la ville de Malines*, t. IV, p. 194.)

Cantecroix, le 3 mai 1567.

Monseigneur : Je suis hier soir arrivé en ce lieu, où il faict merueilleusement beau et plaisant; et m'at esté une grande alegresse de veoir ceste belle maison et lieu entier, qu'est fort bien entretenu et nettement, et qu'at esté tant menacé; mais Dieu est sur tout et aide les siens.

Je m'en veoy ce soir en Anvers, où je séjourneray le jour de demain, que souffit pour ce que je y ai à faire, espérant estre lundi de bonne heure à Malines, où M^r le doien de vostre église doibt hier avoir faict le protest par devant vostre greffier et les advocats T'Sestich¹ et Viron², ausquelz j'ay enchargé le secret, jusques l'on sçaurat ce que aura esté faict à Cambray, affin que l'on ne die que vullons empescher une si sainete et grande œuvre, comme l'on dit y estre soubz main. Dieu le doint! J'ay couché l'acte selon l'advis du docteur Elbertus, qui dit que n'y povons avoir préjudice, et que viendrons temps assez pour l'insinuer cy-après; et partant a-t-il voulu que l'on y ayt inséré que l'on doibt advertir V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} pour sçavoir son intention et gagner temps, et cependant il regarderat s'il polrat induire Cluis³ affin que son maistre donne lettres de non préjudice.

Tout se porte bien à Malines, et le service se y faict fort bien et honorablement, ad ce que maistre Regnault tient grand soing, et pour sa bonne vie, sobriété et modestie, donne grand contentement à tous ceulx du cheur.

L'on at enterré au milieu dudiet cheur, à l'endroit de vostre siège, le seigneur de l'ordre, qui at esté maistre d'hostel de la royne de France, et tient-on le grand autel habillé de noir et la bierre sur la fosse, jusques le service sera faict, que je treuve bien

¹ M^e Jean Antoine van t'Sestich, frère de Didier, le beau-frère de Morillon que nous connaissons déjà, était avocat près le grand conseil de Malines. Il avait épousé la fille d'un secrétaire du grand conseil, Marguerite van Overbeke. Voir les *généalogies manuscrites*, souvent citées, dressées par M^r Bosmans, actuellement président du tribunal de 1^{re} instance de Louvain, verbo t'Sestich.

² Voir t. I^{er}, p. 505.

³ M^e Hubert van der Cluysen, secrétaire de l'archevêque, Voir *Inventaire des Archives de la cour féodale de Brabant*, t. I^{er}, pp. 74, 215.

estrange, et que audict cheur l'on enterre aultre que les archevesques, le prince du pays et ceulx de son sang, ad ce qu'il faudrat pourveoir à vostre retour.

Le chanoine Luytens m'at monstré la lettre par laquelle V^{tre} Ill^{mo} Sg^{rie} l'exhorte de surceoir l'édition de ses sermons, ce que le griefve, pour en estre requiz, comme il dit, par l'imprimeur et plusieurs gens de bien que je tiens estre bons et simplez, comme il est. Je luy ay remonstré qu'il fera mieulz d'obeyr et vous croire, comme il m'a promiz de faire du moingz jusques vostre retour : c'est une bonne personne et plus idoine à prier que composer livres, s'il le sçavoit comprendre.

Le prier des Carmes, Lupi, sollicite la faculté de théologie de Louvain, affin de bien tost après la Penteconste estre gradué; et sont les docteurs en différent, pour ce que M^{es} de Tileto ¹, le Bay ² et Gosaeus ³ maintiègnent qu'il ne se doibt faire jusques il sera reconcilié vers son pasteur et évesque, qui n'est de moindre qualité que ung maistre en théologie, et leur statut porte que l'on ne promoverat aucun aiant offensé quele'un des docteurs de la faculté, si en préalable il n'est réconcilié avec luy. Toutefois Mg^r l'esleu de Gand, Janssenius ⁴, auquel avez faict tant d'amitié, ne veult tenir ce respect, comme ne font les docteurs Cunerus, curé de St-Pierre ⁵, et Hunneus ⁶. Les dicts Tileto, le Bay et Janssenius m'en ont parlé ainsi qu'ilz alloient à Cambray, passant par Bruxelles, me veillantz induire à consentir au dict degré; je ditz que je n'en feroie rien, et que les amy de Lupi luy devoient conseiller, puisque c'estoit chose recouvrable, de le différer jusques il seroit reconcilié devers V^{tre} Ill^{mo} Sg^{rie}, sans que toutefois je sçavoie à parler du dict statut, que le dict Bay me dit après que ledict Tileto et Janssenius s'estoient retirez; et le dernier se monstra fort affectionné audict Lupi; je leurs ditz qu'ilz en feissent ainsi qu'ilz trouveroient pour le milleur, mais que je n'y vouloie consentir ny dissenter.

Je n'ay encores parlé au prévost de Langhe ⁷, pour ce qu'il n'estoit en la ville, et l'ay remiz à mon retour, pour sçavoir s'il voudrat reprendre l'officialité, qu'il n'at cause de refuser, comme j'ay dit à son père, puisque les affaires sont reduictz en si bons termes, grâces à Dieu.

J'ay salué M^r de Frotmon ⁸, et le mercié du plaisir qu'il feit à V^{tre} Ill^{mo} Sg^{rie} recep-

¹ Voir t. I^{er}, p. 133, note 4^{me}.

² Voir *ibidem*, p. 131, note 3^{me}.

³ Voir *ibidem*, p. 187, note 3^{me}.

⁴ Voir *ibidem*, p. 16, note 3^{me}.

⁵ Voir *ibidem*, p. 369, note 4^{me}.

⁶ M^e Augustin Hunnaeus, de Malines, docteur en théologie, professeur à l'Université de Louvain.

⁷ Voir t. I^{er}, p. 15, note 3, et *passim*.

⁸ Ce personnage, dont il a été déjà question au tome I^{er}, p. 434, est peut-être M^e Jacques de Froy-mont, époux de Barbe de Mares qui devient plus tard conseiller au grand conseil.

vant ses meubles au plus grand dangier. Il diet qu'il est tenu voz faire milleur service pour avec une parolle avoir fait vuyder son procès, duquel il at tiré xxx^m florins, et se monstre fort affectionné à V^{tro} Ill^{mo} Sg^{rie}, et diet qu'elle sera volontiers veue à son retour, et qu'elle trouverat beaucop de serviteurs et amy. Il me fait fort bonne chière, et regrettoit l'indisposition de madame sa compaigne pour l'affection qu'elle vous porte avec tous les siens.

Les Cordeliers sont esté fort maltraictiez; aussi sont esté ceulx de Hansewick, où le tout est quasi réparé, ad ce que ceulx de la ville rendent peine, en ce qu'ilz ont très-grande raison; car la faulte est inexcusable que l'on at souffert telle vileinie de huit blittrez seullement. Aux Carmes n'at esté fait dommaige que au grand aultel et repositoire du Sainet Sacrement. Je n'ay visité ce qu'est gasté à Thabor et Blienberghé, que je feray à mon retour ¹.

Le peuple est fort malcontent et murmure clèrement contre le magistrat qui at permis cest esclandre, que les gens de bien estoient prestz d'empescher et d'adventurer leur vie; mais l'on leur dit que personne ne se bougeit et qu'il failloit qu'il fût.

J'ay parlé à l'escoutette ² qui sçait tout le demeur et parlera ung jour, mais ce ne sera à l'avantaige des deux pensionnaires ³, ny du bourgmaistre van der Ee ⁴, qui at parlé beaucop et indiscretément, comme at fait Wasteel qu'il diet avoir souvent prins la poste pour Anvers. A la venue du Maistre tout se dira. Dieu doint que ce soit de bref, et à vous, Monseigneur, très bonne et longue vie, me recommandant très humblement à la bonne grâce de V^{tro} Ill^{mo} Sg^{rie}.

¹ Il s'agit ici des dégâts commis par les iconoclastes.

² Le seigneur de Boevekerke, dont il a plusieurs fois été question.

³ Wasteel et van der Cammen.

⁴ Voir t. I^{er}, p. 450, note 2^{me}.

XCIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 16096-100, fol. 58-59. — M. F.)

Cantecroix, le 5 mai 1567.

Monseigneur : le docteur Elbertus m'a dict comme il at esté à Breda environ deux heures avant le partement de Mr le prince, pour vers luy adsister Melchior Schetz¹ en l'assurance de la terre de Rumpst, que vault bien cent mille florins et qu'il at acheté depuis le liect rompu². Le dict Sr a obligé pour la dicte assurance tous ses biens d'Hollande. Ceste affaire achevée, le dit docteur luy dict le regret qu'il avoit de son partement, et combien il avoit esté marri de ceste ferme délibération qu'il avoit bien désiré empescher, mais que, le véant si résolu en icelle, il n'en vouloit parler dadvantage; qu'il espéroit quelque jour veoir son retour avec plus grande joie et contentement; que cependant il le supplioit de ne tenir communication avec les hérétiques; qu'il ne creut tout ce que l'on luy diroit et escripveroit, et que, durant son absence, il procurit aultant que en luy seroit le repoz et tranquillité de ce pays. Le dict Sr luy répondit qu'il y avoit plusieurs raisons de son partement : pour les affaires de sa maison, l'ancien caige et indisposition de sa mère, et qu'il y avoit ung an qu'il avoit demandé son congé à Sa Majesté que ne l'avoit voulu permectre; qu'il estoit chargé d'enfantz, qu'il désiroit donner ordre à ses affaires et debtes, ce qu'il espéroit faire, puisque par dessus icelles luy demeureroient tous les ans cinquante mille florins nectz³; qu'il mercioit au dit docteur ses bonnes

¹ Messire Melchior Schetz, époux d'Anne van Straelen, frère du seigneur de Grobbendonck et beau-frère d'Antoine van Straelen. Il avait reçu en 1559 l'investiture des seigneuries de Rumpst, Heyndonck, Boom. etc., qu'il venait d'acheter du prince d'Orange et de son fils, le comte de Buren, pour le prix de cent et trois mille florins. — *Inventaire des Archives de la cour féodale de Brabant*, t. I^{er}, pp. 216, 315, 322, etc. — *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 115.

² Depuis la mort de la première femme du prince, Anne d'Egmont-Buren, décédée à Breda le 24 mars 1558.

³ Ce calcul du prince eorrespond presque exactement à l'état de l'actif et du passif de sa fortune,

remonstrances qu'il sçavoit luy procéder d'affection, et desquelles il avoit tousjours tenu grand compte. Que quant au premier poinct, il n'avoit jamais heu conférence avec aucun hérétique, sinon avec Taffin ¹ et ce pour choses politiques, et qu'il avoit tenu Vilers et Escaubecque, pour ce qu'il n'avoit jamais deschassé gentilhomme de sa maison, qu'il ne les menoit avec soy plus avant que jusques ilz seroient en seurté; et quant aux deux frères escrimeurs ², que l'ung luy avoit sauvé la vie au tumulte d'Anvers. Touchant le second poinct, il dict que le dict docteur ne sçavoit point tout; que beaucoup de choses estoient passé; qu'il n'avoit presté le serment pour ce qu'il ne vouloit commencer l'exécution d'icelluy à sa femme ³; que le dict serment contenoit telle peine que celluy qui le refuseroit seroit privé de toutte entremise, par où il avoit facilement cognu comme il estoit privé de ses gouvernementz. Quant au tiers poinct, il dict qu'il avoit heu grandes occasions et moiens de mouvoir s'il s'en fust voulu servir, ce qu'il n'avoit jamais voulu faire combien qu'il en fust fort sollicité (ce que le dict docteur dict avoir esté faict par l'ambassadeur de France); qu'il avoit bien considéré que enfin le Roy demeureroit maistre; toutesfois qu'il heut peu donner eungne telle trousse que Sa Majesté fut esté empeschée une douzaine d'années avant que de pouvoir rentrer en ce pays; mais qu'il n'avoit jamais voulu penser à telle chose; qu'il tiendrait tousjours soing du bien de ce pays et qu'il demeureroit toutte sa vie très humble serviteur à son Roy, son loial vassal et obeissant gentilhomme.

Ces propoz achevez, le dit docteur dit qu'il s'avancea luy demander (selon qu'il en avoit heu longuement le désir, et qu'il ne lui restoit plus temps ni moien pour le faire) si affin que ces troubles fussent une fois rapaisez, il prendroit mal que V^{tre} S^{gr}ie III^{me} y entrevint. Ad ce que le dit

dressé à l'époque du duc d'Albe. Dans une relation, datée du 12 décembre 1569, on lit que le prince avait un revenu de 132,788 florins sur lesquels pesaient 98,566 florins de charges. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 115.

¹ Jean Taffin, l'ancien secrétaire du cardinal, ministre calviniste à Anvers, dont il a été souvent question.

² Nous ne connaissons pas ces deux frères. Seraient-ils, peut-être, les deux Dubois, dits Petit-Jehan et Grand-Jehan, qu'on trouve mentionnés parmi les personnes bannies d'Anvers? *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 5^e série, t. VII, p. 59.

³ Le prince avait dit la même chose à Berty: Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. CLVII.

Sr respondit que non, et qu'il ne luy avoit jamais voulu mal pour son privé, mais l'avoit tousjours admiré et faict tout plaisir, jusques l'on l'avoit asseuré qu'aviez parlé de luy trancher la teste, ce qu'il ne luy sembloit avoir mérité de vous¹; et que, quant aux différentz survenuz, les aultres l'avoient forcé violement de se mectre avec eulx, dont toutesfois ilz s'estoient retiréz; et qu'il recepvroit grand plaisir et vous demeureroit obligé si, non point pour son regard mais de la république, V^{tre} Ill^{me} S^grie procurit que les Espagnolz n'entrissent en l'administration des affaires de ce pays.

Aiant le dict docteur achevé son propos jusques icy, il me dict que je pouvoie maintenant faire ce que me sambloit. Ad ce que je respondiz : que les affaires estoient si avant venuz qu'il seroit bien difficile de remédier à l'entrée que les seigneurs, par leurs ligues et menées, avoient ouvert aux estrangiers; ce que vous aviez tousjours cremeu et doubté, si l'on continuoit le chemin que l'on avoit prins depuis cinq ou six ans enchà, lors qu'il vous fust esté facile, aydé par eulx, de soubstenir le pays et le préserver de l'inconvénient que craindoit le dit Sr prince avec grande raison puis que l'on a donné l'occasion si évidente que les estrangiers en polront faire leur prouffit, et qu'il fust esté mieulx, passé ung an, venir à la réconciliation, selon que le dict Sr prince en avoit lors faict quelque démonstration vers luy, avant que les malheuretez qu'avons veu depuis fussent advenues; et que, de votre costel, ne se fust treuvé faulte pour retourner en bonne intelligence et sincère amitié. Ad ce que le dict docteur dit que le moien y avoit esté, si V^{tre} Ill^{me} S^grie fust esté à la main, et que le dict Sr prince y avoit esté disposé passé ung an pour avoir cognu que l'on luy avoit faict entendre choses faulses en vostre endroit; mais que le couraige estoit trop grand pour le confesser ou faire aulcune requisition premier. Ad ce que je ditz que aussi n'y avoit de vostre costel cause pour la faire, puisque l'on confessoit que les opinions, que l'on avoit heu, avoient esté à tort.

Le dict docteur dict qu'il trouvit le dict Sr triste, et assez aspre, mais résolut et prompt en toutes ses responses; et le veit partir accompagné de xv chevaulx seullement, et n'en voulut davantage. Il a faict quelque

¹ Voir t. I^{er}, p. 156, le texte et la note 3^{me}.

séjour à Grave, où aucuns dient que les comtes de Hornes et Hooghstraeten le seroient esté visiter; mais je n'en ai aucune certitude.

Ad ce que j'entendz du dict docteur, le dict Sr prince ne faict point le grand cas de Wesebecque¹ comme il s'est persuadé, aiant faict courir le bruiet qu'il estoit reçu premier conseiller, et le doibt licentier de bref. Il dict que le dit Sr, et tous ceulx de son coustel, tenoient pour chose assurée que, doibz qu'il seroit sorti de Breda, l'on y mettroit six enseignes; ce que n'at esté faict jusques ores².

XCIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, — Manuscrit n° 16096-100, fol. 22. — M. F.)

Anvers, le 4 mai 1567.

... Mr de Berlaymont m'at dict que Hooghstraeten est fort mal avec Mansfeld, qui at maintenant Anvers en mains, et que le dict Hooghstraeten at esté vers le prince d'Orange à Grave, lequel prince est allé ad *Clivensem*³. Il dict que Son Altèze ne dort jour ne nuict avec Armenteros, pour empêcher la venue du Roy, et que comme elle avoit envoyé ung devant pour advertir que Billy se dépeschoit, qu'il pense le duc d'Albe sera retardé jusque son arrivée; que Son Altèze at fort recommandé Mansfeld, sans faire mention de luy Berlaymont, comme Robles⁴ lui a dict⁵, mais qu'il est seur

¹ Voir cependant Groen, *Archives*, t. III, p. 113.

² Le comte Bernard de Schauwenbourg occupa quelques jours plus tard la ville de Breda, avec des troupes, avant de passer outre vers Bois-le-Duc. — Van Goor, *Beschryving der stadt en lande van Breda*, p. 141.

³ Le duc de Clèves.

⁴ Ne pas perdre de vue que Robles et le seigneur de Billy sont un seul personnage.

⁵ Voir plus haut, p. 587, note 2^{me}.

qu'il ferat tout bon office mesmes pour avancer la venue du Roy. Et dict Mr de Berlaymont que si le Roy désarme devant avoir pourveu à la religion et justice, et restabli son auctorité, que en peu de jours tout sera piz que devant : dont il désire que V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie soit advertie, tenant pour assureur que, sans la venue du Roy, il y aurat nouvelles emprinses qu'il dict couver desjà. Et je crois que c'est pour ce que le prince ¹ désire que V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie empesche que ceulx d'Espaigne ne viennent au gouvernement icy : et me dict le président ² que les seigneurs sont pour induire les Estats d'eulx opposer à la venue des Espaignols, puisque tout est paisible et s'accommodantz les villes et chascun, pour, par ce boult, abuser le Roy, duquel le président dict que la venue vad comme les escreviches, et que partant il est délibéré se dépourter de sa charge.

Le même dict que jeudi le Sr de Chambourch est entré à Bois-le-Duc ³ : si l'on se fut hasté les malheureux n'heussent heu tant de temps pour sauver leurs biens, ainsi comme ils font icy. Le comte d'Eberstein est dedans Maestricht, dont l'on at faict sortir le Sr de Hierge, que fust esté plus convenable pour ce que ses gens ne parlent que françois; et Mr de Berlaymont dict que ceulx du dict comte, et luy aussi, sont confessionnistes et ont trois prédicantz : qu'est pour rasortir les dicts de Maestricht inclinez à la nouvelle religion ⁴.

Mr de Berlaymont dict que Son Altèze s'entend fort avec Noircarmes, et qu'il doute que, par manière de provision, l'on lui donnerat le gouvernement d'Hollande; mais je pense que la paour qu'il at d'y faillir luy cause la dicte doute. Il dict d'en avoir escript au Roy *in genere* ⁵; mais que comme son Altèze procède si froidement en son endroit, que tout vad pour Mansfeld, qu'il espère peu de ses travaux passez et de ce qu'il at faict pour tenir Arschot et Aremberg et aultres hors de la lighe; mais que toute sa confi-

¹ D'Orange.

² Viglius.

³ Le comte de Schauwenbourg avait reçu, par lettre de la duchesse en date du 29 avril, l'ordre d'occuper Bois-le-Duc avec douze cents piétons de son régiment, comme chef et superintendant de la ville. Il n'entra à Bois-le-Duc que le 2 mai dans la matinée. P. Cuypers-van Velthoven, ouvr. cité, pp. 243, 244, 258, 259.

⁴ Voir plus haut, p. 396, note 1^{re}, et *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 544.

⁵ Voir plus haut, p. 577, note 2^{me}.

dence est en V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie}, qui polra informer le Roy et le duc d'Albe de la vérité, et comme il at servi xx ans aux Finances, et ce qu'il at souffert durant les troubles.

Je luy dis que je pensois Noircarmes se contenteroit de Henault. Il dict que Berghes y pouvoit encores prétendre : ce que n'est croiable puisqu'il y at renunché. Il dict que le Roy ne fait jamais mieulx que de le retenir avec Montigny, pour ce que, s'ils fussent retournez, Valenciennes et Tornay, par leur advis et l'ayde du prince d'Orange, se fussent maintenues. Le président dict que l'on trouve bons enseignements que Orange envoya gens en l'isle de Walchre pour empescher que ceulx du Roy n'y vinsent ¹.

Les députés d'Amsterdam dient que les gens de Brederode sont à une lieue près de leur ville, qu'ilz saccaigent et bruslent tout ². Mons^r de Meghem y at voulu entrer; les deux bourgmestres furent par batteaulx vers luy pour entendre sa demande, et dient qu'ils en feroient rapport à leurs bourgeois. L'on ne sçait que sera esté résolu depuis. Ils ont envoié vivres au dict seigneur. Mons^r de Noircarmes et ses gens estoient encores hier matin à Geertruydenberghe, et doivent aller par eaue vers Viane où le nombre s'est renforcé de mille, et ils ont des paisans en la maison d'Hamaide ³, qu'est au dict Sr de Brederode, qui ont artillerie et sont déliberez de tenir ferme. Ilz gastent toutes les églises, et mesmes ceulx qui sont près d'Amsterdam, qui sont après pour faire leur main et après s'enfuir. Ils ont desjà provision de quelques batteaulx.

¹ Voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. cxliv et suivantes. C'était le baron de Boxtel, lieutenant de sa bande d'ordonnance, que le prince avait envoyé en Zélande, auprès des magistrats des villes, pour qu'ils ne reçussent de garnison, *quelle qu'elle fût*, sans son autorisation.

² La nuit même où Brederode avait quitté Amsterdam, des soldats à lui, sous le commandement des frères de Battembourg, avaient encore cherché à s'emparer de la ville. Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1564-1567)*, p. 140.

³ Ameyde.

XCV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 121 à 127. — M. F., complétée par C.)

Bruxelles, le 9 mai 1567.

Monseigneur : j'ay reçu les lettres de V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} et ne puis m'apercevoir qu'il y ayt rien de perdu de mes lettres, et je tiens que l'on pense maintenant à aultre chose que de les surprendre, estantz plusieurs empeschez à eulx saulver et ce qu'ilz peulvent de leurs biens; et seront dadvan- taige si la nouvelle vient que le duc d'Albe soit passé¹, ce que je croy fermement il ne ferat s'il n'est assuré que Sa Ma^{te} suyve de prez : qu'est nécessaire pour mettre l'ordre requiz sur le faict de la religion et de la justice, ce pendant qu'Elle at les armes en mains. Et il y at apparence que tout s'accommoderat, pregnant le chemin de la clémence, selon que V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} at esté tousjours d'avis, et que son auctorité sera restablie : car les aucteurs des troubles, avec les ministres et prédicants, se sont en- fuiz, et ung monde de malheureux et meschantz gens, qui ne cherchoient que le sang et le bien des catholicques. Et plusieurs que sont estez abusez ouvrent les yeulx, et chascun s'efforcera de complaire et de couvrir les faultes passées. Si ne trouverat Sa M^{te} contradiction à ses saintz et vertueux desseingz, auquelz il ne cherche rien pour soy mais pour le bien publicq, que l'on at traversé et calumnié de tous poinctz, ce que se congnoist clèrem- ment. Mais si Sa M^{te} ne vient, ou qu'elle se désarme avant avoir donné l'ordre requiz pour la conduite des estatz de ce Payz-Bas, il faict à crain- dre que les refugiez et exilez redresseront nouvelles practiques et esmo- tions, aiantz beaucoup du peuple pour eulx que ne se peulvent encores com-

¹ Le duc d'Albe était encore le 6 mai sur la côte de Catalogne. C'était seulement vers le 26 ou 27 avril qu'il avait reçu, à Carthagène, sa patente de capitaine général et l'instruction qui y était jointe, et qui le mécontenta fort à raison de la minutie des détails dans lesquels elle entrait. Le duc arriva à Gènes avant le 24 mai. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 350, 352, 359, etc.

primer pour l'heure présente, ny icy, ny en Anvers, ny en Flandres, ou Mons^r d'Égmond at esté de bref et appellé à Gand les sectaires en présence des catholicques, se resenant grandement contre eulx de ce qu'ilz ont dict de luy, et les at appellé menteurs et meschantz gens, les menassant du gibbet s'ilz vont plus aux presches, et se monstre grandement animé contre eulx. L'on dict qu'il a faict pendre deux prédicantz à Armentières, et qu'il retourne en Flandres où les sectaires ont pensé lever la teste à Ypres pour ce que l'on avoit retiré la garnison; mais les catholicques les ont réprimé et sont les plus fortz.

Je suis esté en Anvers et y séjourné ung jour. La grande église at esté fort maltraictée, et tous les aultelz desmoliz, les painctures, saulf deux ou trois que l'on at emporté, rompues; mais, sur tous les monastère, celluy des Cordeliers at le plus souffert, estant bruslé le clochier avec le comble du cheur, les cellules et librairie, par les sectaires, que furent si deshontez que de mettre le feug à la veue de tout le monde en la chambre des hostes et refectoir ¹. Les mestiers font raccoustrer leurs aultelz en la grande église, et l'on commence à réparer les monastères peu a peu ². L'on trouve la ville fort dépeuplée, que n'est merveille depuis que tant de mille se sont retirez; et feront dadvantaige, estantz advisez par l'édicte que l'on at faict sur la foire, qu'est proclamée libre et franche pour chascung, saulf ceulx que sont estez du consistoire, qui ont prins les armes contre le Roy ou esté sur la *Mere* le jour du tumulte d'Anvers, et qui ont machiné ou faict trahison contre Sa Majesté, ou brisé imaiges: ce que a fort estonné le commun que ne délesse pour cela de parler librement et insolentement.

L'on parle qu'ilz seront désarmez de bref et les temples abbattuz, et les matériauz seront applicquez à l'église des Cordeliers: que seroit chose indigne; il seroit mieulx les garder pour la citadelle de laquelle l'on discourre beaulcop, et qu'elle se mettra à Saint Michiel et eugne aultre en la

¹ Voir plus haut, p. 289, le texte et la note 2^{me}.

² « Plus de mille bras travaillent sans relâche à réparer l'église principale. Que Dieu confonde ceux » qui sont la cause de tant de ruines et de scandales! Le magistrat d'Anvers, au nom de la ville, a » présenté cinquante mille ducats pour obtenir son pardon. » (P. Castillo au cardinal, lettre du 1^{er} mai, Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXIV, fol. 280. — M. F.)

nouvelle ville ¹, où j'ay veu la maison des Ostrelins ² que je treuve mal ordonnée et peu massive pour ung tel ouvraige. Mais c'est assez que l'on trouve où mectre l'argent, et avoir entremise. Le plus beau que j'y ay veu sont les caves. Je n'ay veu à la crane ³ que six petitz batteaulx Biscains ⁴. Il y en avoit encores, en la nouvelle ville, huict ou dix d'Hollande et Zelande.

L'on parloit du renouvellement du magistrat, que aulcungz sont d'avis de continuer rejectant ceulx que se sont déclairez de la nouvelle religion, et remectant des catholicques en leur lieu. Mais si tout se renouvelle, aulcungz doubtent que Straelen sera des plus avancez, selon la faveur que l'on luy monstre; et il continue tousjours a remonstrer que, si l'on use de rigueur, c'est-à-dire que si l'on faict justice, les marchantz se retireront. Et sont aucuns du conseil de ceste opinion, qu'est faulse et fort préjudiciable : car, au contraire, si l'on ne faict justice et chastie très-bien les aucteurs des troubles, le marchant estrangier ne serat jamais assuré et se retirerat. Et seroit bien besoing de reformer ces messieurs de la ville de leurs yvroigneris; desquelles ilz ne se gardent encores à présent, et dont ilz perdent toute réputation vers le peuple, que à peine pour ceste cause leur hoste le bonnet. Et seroit fort bien leur faire raser leur S. P. Q. A. qu'ilz intitulent partout en leurs bastimentz et édifices, prétendantz républicque libre, et que le prince ne leur peult rien commander sans leur consentement.

¹ Dans sa lettre Italienne du 3 mai la duchesse entretenait le Roi de négociations secrètes, récemment menées par Robles aux fins que les habitants d'Anvers vinsent demander, de leur propre mouvement, la construction d'une citadelle pour garantir à l'avenir leur ville contre les tentatives séditiones. Le 2 juin le Roi, répondant à Marguerite de Parme, approuvait l'idée de construire une citadelle à Anvers et ajoutait que l'endroit le plus favorable paraissait être l'emplacement de l'abbaye de St-Michel. Un mois plus tard, le comte d'Egmont, dans une lettre du 16 juin, représentait à Philippe II qu'il conviendrait de faire élever des châteaux dans quelques villes principales. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 532, 544, 545.

² La maison des Ostrelings, dite *het Oostershuis*. Cet édifice, dont Corneille de Vriendt avait été l'architecte, contenait 500 chambres. Sa construction, achevée en 1568, avait été commencé en 1564. On l'appelait parfois la *maison de la Hanse Teutonique*. Guicciardini la place parmi les monuments remarquables d'Anvers. *Description de tous les Pays-Bas*, etc., édition de 1582, pp. 170, 171. — Mertens et Torfs, ouvr. cité, t. IV, p. 115.

³ A la grue, où l'on déchargeait les navires.

⁴ De Biscaye.

Ilz ont dressé une chambre des comptes, et ont si bien fait selon que dict le doien d'Anvers ¹ que Son Altèze leur a promis de s'employer pour le pardon qu'ilz ont demandé, et que si Sa M^{te} n'y veult cōdescendre, que du moingz elle donnerat deux mois de temps à ceulx que se voudront retirer avec leurs biens, saulf ceulx qui auront dogmatisé et esté du consistoire, ou brisé les imaiges et prins les armes sur la *Mère* le xiii^e de mars; et pense le susdict que Armenteros ayt aydé à cecy, auquel il dict que ung seul auroit promiz lx^m florins pour sa grâce, que l'on pense estre Bre-noille ². Et sont esté aulcunes gens de bien offensez de ce que Assonleville at esté disner chez ung Paule Hoost ³, principal sectaire de la troupe, en eugne maison hors de la ville.

Le chanoine Doncker ⁴, qui est ung grand homme de bien et zéléteur, qui n'at jamais, nonobstant cent mille menasses, habandonné la ville et gens de bien auxquelz il at continuellement administré en secret les Sainctz Sacrementz, après que tous les curez s'estoient retirez pour ce que l'on les vouloit tuer, m'a compté des propos qu'il at passé avec le prince : luy disant avec aigreur qu'il permectoit en toutes choses ce que les sectaires mectoit en avant, et qu'ilz ne povoient mal faire, mais que les catholiques demeuroient opprimez, et sans sermon ou aulcune consolation contre ce qu'avoit esté capitulé le xxiii^e d'aoust; luy demandant ouvertement comme il en pensoit respondre au Roy cy-après. Ad ce que le dict prince respondit qu'il n'y avoit point dix catholicques en toute la ville; ad ce que le dict Doncker respondit qu'il y en avoit plus de dix mille desquelz il luy bailleroit rolle, s'il le luy permectoit, ainsi qu'il avoit fait aux sectaires. Et le prince répliqua pourquoy doncques ilz avoient lessé rompre leurs églises? Ad ce que le dict Doncker respondit que la garde des églises appartenoit au Roy et à ceulx que tenoient son lieu, comme les aiant en sa saulve garde, et aussi que c'estoit à faire au magistrat et non pas aux particuliers. Et je croy bien que le dict prince at esté en ceste opinion

¹ Roger de Taxis.

² Fernand de Bernuy.

³ Il s'agit, pensons-nous, d'un Hotman ou Hooftman, dont il sera encore question plus loin.

⁴ François Doncker, chanoine et écolâtre du chapitre de Notre-Dame, et plus tard chancelier de l'évêque d'Anvers. Cet ecclésiastique, qui mourut subitement au mois de février 1572, était fort haï des sectaires d'Anvers : voir l'*Antwerpsch chronijckje*, pp. 257, 258.

qu'il y avoit si peu de catholicques, car aulcungz de sa maison m'ont dict que, quant l'on avoit remiz l'office divin au mois de septembre, il envoioit trois fois en ung jour, et gens divers, pour sçavoir quel peuple il y avoit, et ne pavoit croire qu'il estoit en si grand nombre, pour ce que aulcungz *cupientes loqui placentia* disoient que ce n'estoient que vielles femmes et petit peuple, jusques ad ce que luy-mesme veit que c'estoient gens de qualité, et lors faisoit-il dire sa messe au cheur. Aussi l'at-il cognu à la journée des troubles, lorsque les catholicques parlarent si bien à luy, comme aussi feirent les aultres; depuis lequel temps il n'at cessé jusques il en soit esté dehors.

Pennantz ¹ m'a dict qu'il ² at escript au Roy, et ad Son Altèze, comme à cause des suspitions et pour me donner ultérieur lieu à icelles, il se retire pour quelque temps avec intention de se conduire tousjours ainsi que ung bon subject et léal vassal est tenu de faire; mais que son opinion at esté tousjours, comme elle est encores à présent, que ces troubles s'appaiseroient mieulx avec douceur et par colloques et conférences amiables des Estats (*scilicet* généraulx) que par force ou armes, que l'on ne peult tousjours tenir et que irritoient les ceurs de plusieurs. Lesquelles lettres le dict Pennantz at envoié en Espagne et donné celle qu'estoit à Son Altèze ³, que luy at parlé longuement et benignement du dict prince, disant qu'Elle luy feroit tousjours tout plaisir et favoriseroit ses affaires et ses serviteurs en son absence, enchargeant le dict Pennantz de l'advertir de temps à aultre du portement du dict sieur prince, que Elle pense luy voudrat renvoyer sa fille doibz qu'elle aurat veu sa grande mère ⁴. Il dict que le dict prince at escript à tous les chevaliers de l'ordre, saulf M^{rs} les comtes d'Artemberg et

¹ Le secrétaire du prince d'Orange, voir plus haut, p. 354, note 2^{me}.

² Il, c'est-à-dire le prince.

³ La lettre du prince à la duchesse était datée du 22 avril. Elle ne nous a pas été conservée. On trouve la réponse de Marguerite de Parme, en date du 30 du même mois, dans Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 374.

⁴ La duchesse écrivait en effet au prince, à propos de M^{lle} d'Orange : « .. Comme vous dictes que » Madame votre mère la désire veoir, devant sa mort, c'est bien raison qu'elle la voye saluer et » quant elle voudra retourner vers moy, elle ne me trouvera diminuée de l'affection que je luy ay » toujours portée; comme aussi, pendant vostre absence, je ne traicteray pis voz serviteurs et officiers, et n'auray moindre volonté au bien de voz affaires que j'ay eu du passé.... » *Ibidem*.

de Meghe, pendant congié d'eulx, et qu'il bastit une maison à une journée près de celle de feu son père; que il vad au service du Lantgrave ¹ pour appoincter ses enffantz que sont en discorde avec ceulx du second mariaige, et qu'il vad visiter ses amyz d'ung costel et de l'autre, ce que l'occupperat une année entière.

Le doien de Renaix ² dict que depuis Noël le dict prince n'a ouy messe et qu'il tient la confession Augustane sans dissimulation, et qu'il at beaulcop travaillé la cuidant généralement faire recepvoir en Anvers, *eliminato calvinismo*; mais cela n'estoit en sa puissance. Il dict que le confesseur, que je pensoie estre un Augustin, qu'est ung régulier *ordinis divi Augustini*, l'est suivy pour ce que Madame la marquise de Berghes l'at jecté hors de sa ville comme hérétique. S'il se fust fait plustost, il n'heust gasté tant de gens, et mesme le monastère des religieuses *quibus erat praefectus*.

Le dict Pennantz dict encores que, quoy que l'on die, son maistre n'at poinct emporté trente mille florins; qu'il a donné grand ordre pour paier ses crédeurs et en premier lieu ceulx de sa maison à qui il at donné congié, s'estant reservé peu de gens de pardeçà.

Le vin de Breda at esté vendu jusque à quatre vingt foudres, comme aussi se ferat celluy de ceste ville. Mr de Berlaymont tient que le prince d'Orenge ne retournera jamais; aussi Hessele m'a dict, hors de la bouche du procureur général de Flandres — que j'ay lessé en court, où il at fait rapport de son besoigné — que Lagrange et les deux Herlins et autres prisonniers ont, sans contraincte, merueilleusement chargé le prince, les comte de Hornes et marquis de Berghes, et ont signé leurs dépositions ³. Le mesmes font les prisonniers de Tournay; dont Son Altéze at envoyé ung sommaire à Sa Ma^{te}, contenant quatre feuilles de papier, par le courrier que partit le vi^e de ce mois ⁴. Aussi font le mesme les prisonniers de

¹ Le landgrave de Hesse, Philippe le Magnanime, qui était mort le 31 mars.

² L'inquisiteur Titelmans.

³ On se rappelle que les paroles de Hessele sont confirmées, au moins en ce qui concerne le prince et le comte de Hornes, par les confessions de Lagrange et de Guy de Bray, publiées par M^r Paillard dans les *Bulletins de la Société de l'histoire du protestantisme Français*, et souvent citées dans les notes qui précèdent.

⁴ Voir la lettre du 5 mai, écrite par la duchesse au Roi, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 532.

Gand du comte d'Égmond, disantz n'avoir rien faict que par son sçeu et charge. *Hoc est quod eum urit*, et qu'il leur veult si mal. Il y revad, car il veoid bien qu'il n'at rien à faire en Anvers où le comte de Mansfeld avec sa femme triomphent et font des roiz, ce que ne plaict à Hooghstraeten, qui a dict à M^{lle} Simons (passant par Malines où elle estoit lors à cause de Miguel Turlon que s'est lessé morir)¹, qu'il estoit parti de leur maison sans prendre congié de l'ung ou de l'autre, puis qu'ilz luy ont joué ung tel tour, et que le milleur estoit que Madame ne le vouloit lesser retourner en Anvers, disant que ce ne seroit son bien, pour ce que, sçaichant la gendarmerie son partement et qu'elle seroit licenciée, cela causeroit quelque trouble nouveau que luy seroit imputé; et que, avec ceste couleur, l'on s'est deffaict de luy, ce qu'il n'obliera tost.

J'entendz que les seigneurs ne sont contentz de ce que Son Altèze tient tant du comte de Mansfeld, luy communicquant ce que l'on ne leur communicque. Il y at dadvantage, qu'il contredict à toutes opinions et conclusions, faisant, ad ce que dict Berthi, changer les expéditions selon son cerveau, tout au dehors de la forme qu'ilz estoient convenuz au conseil d'Etat et par M^r le président....

Je parliz à Mons^r de Berlaymont lundi, touchant le deu^r de V^{tre} S^{grie} Ill^{me} qu'il aura en bonne recommandation, espérant que de bref on recouvrerat argent sur les confiscations, que seront grandes en toutes les villes que sont esté rebelles, si le Roy y est bien servi, puisque l'on annote tous les biens des consistoriaux; ce que s'est commencé à Valenciennes et à Tournay. Mais en Anvers n'estoit encores apprehendé personne. Et, qui plus est, l'on m'asseuroit qu'il y avoit encores des ministres qui alloient desguisez par la ville, et que samedi l'ung d'eulx avoit esté en court.

¹ On a peu de données précises sur ces personnages secondaires. Il y avait à Anvers, en 1566, un marchand Espagnol nommé señor Miguel Turlan : *Antwerpsch Archievenblad*, t. VIII, fol. 152, 165, 166, etc. C'est sans doute lui qui, s'étant réfugié à Malines à cause des troubles, y était mort. Quant à M^{lle} Simons, dont Morillon parlait à Granvelle comme d'une personne connue, ce doit être Claire d'Almaras, sœur du chanoine d'Almaras que nous connaissons, et épouse de Domingo Simoen, ou Symon, ou Cimon. Sa fille épousa en 1568, à Malines, Philippe van der Linden, seigneur de Marneffe, maître des eaux et forêts en Brabant.

² Les termes échus des pensions et traitements du cardinal.

Mons^r de Brederode s'est retiré à Empde ¹, et at escript des lettres fort lamentables, ad ce que j'entendz depuis estre icy, à Son Alteze, remectant sa vie et son bien en la disposition de Sa Ma^{te}, disant que l'on luy at faict faire ce qu'il at faict, et charge sur les grandz qui toutesfois n'avoient commandement sur luy s'il n'heust voullu. L'on l'at pipé pour luy avoir faict avoir la haulteur ² de Brederode, dont il at donné grands deniers que sont perduz; mais l'on l'at abusé en chose plus importante que cela. Ceulx de Vianne estoient dimenche en Anvers suppliantz de miséricorde. J'entendz que le duc Erich y est entré depuis ³, et qu'il loge au chasteau, et que l'on ne toucherat à rien jusques Sa Ma^{te} l'aurat ordonné, et que jusques à tant ledict Sr de Brederode jouyrat de son bien : que sera bien estonné de ce qu'est succédé à ceulx de sa compaignie que sont estez prins lundi dernier en ung batteau, selon que verrez par le billet cy-joint ⁴. Et samble que c'est punition divine. Ilz avoient maltraicté leurs maroniers qui, par signes ou aultrement, en feirent démonstration à ung batteau qu'ilz ren-

¹ Brederode, accompagné de sa femme et de treize gentilshommes, avait abordé le 30 avril à Lochumerhorn, au pays d'Oost-Frise, et s'était mis aussitôt en route pour Empden. Le comte Edzard d'Oost-Frise, quels que fussent ses sentiments secrets, ne voulut ni lui donner ouvertement asyle, ni même avoir un entretien avec lui. Brederode, dans ces conjonctures, ne resta que deux ou trois jours à Empden. Il laissa derrière lui ses gentilshommes et, accompagné de sa femme, il gagna Oldenbourg, puis Brême. Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje* (1567-1572), pp. 61, 254.

² La haute justice.

³ La soumission de Vianen était la conséquence de la défaite infligée le 2 mai, par un lieutenant de Meghem, Étienne de Witt, aux trois compagnies laissées par Brederode à la garde de sa ville, qui avaient fait une sortie pour passer la Leek et s'emparer du fort de Vreeswyck, occupé par des paysans royalistes et par une compagnie régulière des États d'Utrecht. Le 3 mai, les députés de la ville étaient déjà arrivés à Anvers pour se remettre à la miséricorde royale. Le 5, le duc Erick avait occupé la place. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 352. — Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje* (1564-1567), pp. 140, 141. — Th. Juste, *Les Pays-Bas sous Philippe II*, t. II, p. 347.

⁴ Voici ce billet qu'on trouve au tome IV, fol. 123, des *Lettres de Morillon*. « Billet des prisonniers » atrapez en ung batteau sur la mer à une lieue de Harlinghen, par une enseigne de gens de » M^r d'Aremberghe, le v^e de may 1567, au matin à neuf heures.

» Les deux frères du S^r de Battemborch,

» Frisons : Swuert Beyma, Hartman Galama,

» Maximilien de Cock, ayant esté à M^r d'Égmond,

» Winghele,

» Encore plusieurs gentilzhommes, porteurs d'enseignes, bevelt-hebbers, et aultres communs soldatz, au nombre de cent ou environ, qui sont tous mis en prison sur la maison au dict Harlinghen. »

contrèrent, que se meict à terre à l'endroit où lors de bien venir estoit Monsr d'Aremberg avec trois enseignes, qui ne leur at failli ¹. Et serat fort joyeux d'avoir Cock qui luy at bruslé quelque maison et villaige; et toutes-fois son père et ancestres ont acquis leur bien de la maison de Zevenberghe ². L'on diet que ledict Sr comte les a tous enchaisnez, saulfs les deux Battemborch ³, et qu'il y at trouvé du bon butin : car ilz ont rançonnez les villaigeois de Waterlant que sont fort riches, et l'on pense qu'ils menoient quelques meubles du Sr de Brederode qu'ilz suivoient, aiantz tousjours esté à Vianne et gardé sa maison de laquelle il avoit retiré peu et n'at emporté avec soy que xvii ou xviii^m florins qu'il at encores trouvé à Amsterdam.

Les deux gentilzhommes Frisons sont ceulx qu'avoient procuré la révolte de leur payz, et qui vouloient faire pendre le secrétaire de la Torre, lorsqu'il fut envoié vers ledict seigneur à Amsterdam ⁴. Il y at aussi d'An-

¹ Sur cet épisode voir la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 555, 559; Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1564-1567)*, p. 141, et *Nederlands opstand*, etc. (1567-1572), pp. 59 et 245. Les gens de Brederode, capturés par les soldats royaux, espéraient gagner Empden avec leur butin. Ils avaient assisté à la dernière tentative faite contre Amsterdam, la nuit même du départ de Brederode, et, voyant leur coup manqué, ils s'étaient hâtés de se dérober à la poursuite du comte de Meghem. L'officier royal, qui les prit, n'était pas le comte d'Aremberg lui-même : c'était un de ses capitaines, du nom d'Ernst Mulert.

² Il a déjà été question au t. 1^{er}, p. 510, note 3^{me}, de Maximilien de Blois, dit Coeq de Neerijnen. Sa mère était fille naturelle de Maximilien de Glymes-Berghes, seigneur de Sevenbergen, chevalier de la Toison d'or. Suivant les ordres de la duchesse, il fut amené à Vilvorde, avec la plupart des autres gentilshommes prisonniers, pour qu'on les interrogeât « sur leurs menées dans le Hainaut, à Namur » et ailleurs, avant de les punir exemplairement : *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 553. Étant arrivé à Anvers, Coeq écrivit une lettre à sa sœur Marie pour la supplier de courir à Bruxelles afin d'intéresser à son sort la comtesse et le comte d'Egmont ainsi que Backerzceel : Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1567-1572)*, pp. 40, 44. On trouve dans Marcus, *Sentencien*, pp. 77 et suivantes, la sentence en date du 28 mai 1568 qui le condamne à mort.

³ Thierry et Ghysbrecht de Bronckhorst, frères du seigneur de Battembourg, comme Maximilien de Blois capitaines au service de Brederode. Ils furent condamnés à mort le même jour que lui. On trouve leurs sentences dans Van Hasselt, *Stukken voor de Vaderlandsche historie*, t. 1^{er}, pp. 251, 252.

⁴ Sur Suert Beyma et Herman Galama, voir Te Water, *Het verbond*, etc., t. II, pp. 185 et suivantes. Ces deux gentilshommes furent condamnés à mort à la même époque que les précédents. Leurs sentences sont imprimées dans Marcus, ouvr. cité, pp. 75, 80. On trouve dans Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1567-1572)*, p. 247, le texte d'une requête en grâce adressée au duc d'Albe au nom de Galama et de ses parents et amis. La noblesse Frisonne et Viglius lui-même firent aussi des démarches réitérées en faveur de leurs deux compatriotes, mais sans résultat, *ob rei culpaeque gravitatem* : Hoyneck, *Analecta*, t. 1^{er}, 2^e partie, p. 428.

delot ¹, la femme duquel je veidz, au mesme moment qu'il fut prins, vers le Sr de Berlaymont, sollicitant que l'on ne touchist au bien d'elle; et disoit clèrement que les seigneurs avoient miz son mari avec tant d'autres en ceste racque, que maintenant ilz les lessaient là.

Ceux de Geldres, Frise, Overissel et Groeningen envoient leurs députez à Son Altèze, offrantz obeyr en tout, et sont desjà aulcungz arrivez. Le Sr de Noircarmes leur a faict paour, qui, avec ceste occasion, polroit faire un chasteau audict Groeningue: ce seroit un grand bien pour l'assurance de la Frise, estant ville si importante, comme elle est, et clef du payz. Aussi polroit-on fort bien donner une bonne main à Empde, que n'est pas trois lieues de nous et le réceptacle de tous meschantz hérétiques, anabaptistes et séditioux ². Je croy qu'ilz ont belle paour, et que nous refugiez ne s'y osent fier, qui s'enfuyent jusques à Coloigne, où l'on tient fort bon ordre sans les y vouloir recepvoir. J'entendz que le magistrat est fort esbahi de ce que le prince d'Orenge s'est tant oblié.

Le bruiet est icy que la mère et la femme du comte de Hornes se retirent à Meurs, et que luy doibt suyvre de bref, ne veuillantz attendre la venue des Espaignols dont il faut qu'ilz aient quelque vent. Mr Viron, que revint hier d'Anvers, dict que *uxor comitis de Mansfeld* y estoit allé, c'est-à-dire à Weerd, pour prendre congié.

Mons^r de Berlaymont regrette bien que l'on ait païé à Meurs ³ sa pension qu'il at si bien mérité. Le dict Sr de Berlaymont m'at requiz de présenter ses bien affectueuses recommandations à vostre bonne grâce. Il ne croit point que son filz ⁴ soit pourveu d'ungne commande, pour ce qu'il ne l'at demandée, et ne vouldroit qu'il l'heust pour ce que cela le polroit empes-

¹ Voir t. 1^{er}, p. 200, note 5^{me}. On trouve une lettre que d'Andelot adressa à son frère, le seigneur de Champvans, peu de temps après son arrestation, dans Van Vloten, *Nederlands opstand, etc.* (1567-1572), p. 246, et sa sentence, en date du 18 mai 1568, dans le même ouvrage (1564-1567), p. 155, note 3^{me}.

² Sur la situation et la politique des comtes d'Oost-Frise à Empden, voir Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje* (1567-1572), pp. 59 et suivantes.

³ Herman, comte de Nieuwenaer et de Meurs, époux de Madeleine de Nassau, sœur consanguine du prince d'Orange. Il était déjà en 1564 pensionnaire du Roi Philippe II, pour une pension annuelle « durant le bon plaisir du Roi » de 2000 livres, assignée sur les Finances des Pays-Bas. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 315; et *Papiers d'État*, t. VIII, p. 186.

⁴ Le baron de Hierges, qui avait reçu récemment une *mercède* du Roi.

cher au temps advenir, alleguant Mons^r de Noircarmes qui ne polrat jamais avoir l'ordre ¹ pour avoir faict profession à raison de son *encomienda*.

M^r de Berlaymont dict que les comtes d'Égmond et d'Arcemberg sont fort estroitement rejointz par ensamble, et que le comte d'Égmond est si morne pour le regret qu'il peult avoir de s'estre si tard déclaré, et que pour ce il n'a heu les armes en mains, ny honneur que les aultres receoivent pour bien servir; et cela est le prouffict que il at faict par la gentille ligue.

Le S^r Malpas ² me dict en Anvers que les saiges disoient ouvertement que l'on avoit cherché d'estre quicte de V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie affin de povoir faire ce que l'on a faict; et que vostre retour estoit bien requiz; dont ilz font, ad ce que le dict Malpas et aultres m'ont dict, grand discours. Je suis seur que le comte de Mansfeld n'en prierat point: qui se demonstret assez aigre à vostre drossart ³ quant il fut vers luy pour solager voz subjectz, et s'aperçeut bien, encores qu'il ne soit des plus aiguz, qu'il ne vouloit guerre de bien à V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie. Aussi dient ses gens que, si elle revient, que cela causerat nouvelle altération. Toutefois, voz subjectz furent solagez et une partie des compagnies renvoié ailleurs aux villaiges prochains.

Le chancellier de Brabant dit en pleine table, où j'estois merccredi, en la maison de notre curé, qu'il at veu la commission que Bomberghe monstroit avoir, scellée et signée du dict S^r de Brederode, de laquelle il donnoit lecture au magistrat, sans aultrement la lesser sortir hors de ses mains, et contenoit qu'il tint la ville de par luy; ad ce que le dict chancellier respondi: que luy ny son maistre n'avoient que veoir à Bois-le-Duc, et at toujours parlé librement. Et me compta comme il avoit escript avec le S^r de Merode, à M^r le prince et comte de Hooghstraeten, qu'ilz procurassent vers le dict Brederode leur délivrance puis qu'il se reclamoit d'eulx, et que par sa dicte lettre il leur remonstra ce que convenoit pour le service de Sa M^{te}, et de Dieu premier, et repos du pays, disant pour épilogue, par la fin de sa lettre, que Dieu estoit juste; et que la dicte lettre fut envoié peu devant

¹ De la Toison d'or.

² Voir tome I^{er}, p. 219, note 3^{me}, et *passim*. Ce personnage, on se le rappelle, était chargé de certains intérêts financiers du cardinal.

³ De Cantecroix.

le trouble dernier d'Anvers, auquel les dicts seigneurs estoient si mal traictez, et en si grand dangier, que il sambloit que le dict chancelier, comme il dit, la leur l'avoit prophétisé; auquel ilz répondirent qu'ilz ne se mesloient de ce que faisoit le dict Sr de Brederode. Il parle fort librement d'eulx et dit que Bois-le-Duc fut piecà esté pillé par les mauvais si les richesses ne fussent esté dehors, mais chacun avoit saulé le sien ¹.

Je trouviz le bourguemestre Vander Ee ² en Anvers, qui me dit : que Son Altèze avoit esté fort mal informée du magistrat de Malines par une mauvaise langue, l'imputant à l'escoutette, mais que cela s'estoit redressé et qu'ilz avoient heu longue audience et réponse dimence matin. Wasteel aurt faict miracle vers Armenteros; touttefois, j'entendz qu'il n'est à son aise, et qu'il charge son bien comme s'il se vouldroit retirer; aussi il at demandé avec son compaignon d'estre déporté. En ce qu'il n'y aurt grand mal, car il n'est besoing de deux si chiers pensionnaires en une si petite ville; mais c'est raison qu'ils répondent premier de leur faict, car les gens de bien les chargent fort, et qu'ilz tirannisent tout, faisantz leur prouffit de toutes choses mesmes aux amodiations. Aulecuns principaulx mestiers se perdent par leur rigeur, et le magistrat ne faict rien que par leur avis : aussi il n'y at que la plupart jeunes gens.

Il n'y at encores nouvelles du surplus des gens de Mr de Brederode que l'on pense se seront retirez; il les at désadvoué et, partant d'Amsterdam, at prins attestation qu'il n'y avoit que bien vescu, ce que l'on luy at donné volontiers ³. Maintenant sont toutes les villes réduictes, car il y at garnison en Amsterdam, ce qu'ilz ont tousjours demandé et que l'on leur at refusé. Mais le principal reste qu'est de mectre bonne police et bon magistrat partout : en ce que la présence du Maître est nécessaire, qui n'heut jamais milleure occasion pour restablir son auctorité que à présent que chacun cognoit ses faultes, et que le pays est repurgé de mauvais esperitz que inquiétoient le repos publicque. Et, venant Sa M^{te}, les Estatz la prieront de ce qu'ilz ont si souvent contredit; et je tiens qu'il n'y aurt plus tant d'oppo-

¹ Il faut compléter les souvenirs du chancelier par les documents authentiques publiés dans P. Cuyppers-van Velthoven, ouvr. cité, notamment pp. 175, 178, 177, 194, etc.

² Jacques van der Ee, commune-maitre ou bourgmestre de Malines; voir t. 1^{er}, p. 450, note 2^{me}.

³ Voir plus haut, p. 593, note 2^{me}.

sition en ce que Sa M^e voudra proposer et ordonner pour le bien public. Mais il fault battre le fer ce pendant qu'il est chaud, et auctoriser la justice et les ministres d'icelle, destituant ceulx que se sont si mal acquitez en la charge qu'ilz ont heu. Et Sa M^e polrat excuser les fraiz qu'il heut convenu faire, levant si grand nombre d'estrangers, que paracheveroient de ruiner le pays qu'est fort foulé, et ne se polra recouvrer de long temps.

Je ne feray aultre réponse à vous dictes lettres sur ce que touche le publicq, puis que la pluspart sont choses passées, et que, par mes précédentes, aurez entendu de temps à aultre le succès des affaires que debvons à Dieu seul et non pas aux hommes, comme l'on a veu en ce de Valenchiennes, qu'il at voulu estre chastié et non eschapper si bon marchiet comme l'on leur présentoit, que les aultres villes heussent aussi prétendu en leur endroit.

C'est bien employé que Granvelle ayt envoieé au Roy les lettres de Armenteros affin qu'il cognoisse s'il y at diversité. Bave ¹ est allé en Anvers, où est aussi le filz du trésorier Boisot qui faict du bon compaignon ².

J'ay, suivant votre lettre, mis en avant à Viglius les pointz y contenuz, mais il bat tousjours froid et devient pesant, et n'est reconciliable avec Son Altèze.

Je pense bien que l'on ne touchera aux biens du prince d'Oranges sans charge et ordonnance du Maître; ad ce qu'il y at matière, puis qu'il refuse le serment de fiefvé. Ses gens regrettent qu'il s'est tant accoincté de Brederode; mais Brederode at plus d'occasion de se plaindre, comme il faict, de luy.

Pour estre loing de ceulx desquelz je solois tirer quelque chose, ne polrai advertir Granvelle comme du passé; Dieu soit loué qu'il n'est si besoing comme par ci devant.

De Brucelles, le ix de may 1567.

¹ Le secrétaire Josse Bave.

² Charles de Boisot.

XCVI.

LE SEIGNEUR DE NOIRCARMES AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n° 337, fol. 125.)

Amsterdam, le 12 mai 1567.

Monseigneur : J'ay reçu à deux lieues d'icy la lettre qu'il vous a pleu d'escripre, responsive aux miennes de Bevrages. Vous aurez, par aultres miennes et d'ailleurs, entendu le faict de Valanciennes, à quoy me remectz. Depuis avoir reduict Maestrich je me suis encheminé vers Tournhout, entre Anvers, Bois-le-Duc et Vyanne, d'où j'envoya neufz enseignes des miennes au dict Anvers et quatre à Bois-le-Duc. Depuis, avec xxiii enseignes seulement, je me suis encheminé vers Hollande, où tout est reduict soubz l'obeyssance du Roy, que n'est pas peu, ayant ceulx de Gruningue aussi envoyé vers Madame. Maintenant chacun a faict merveille, puisque ilz voient qu'il n'y a plus de question de donner des coups de pistolet; mais auparavant on se tenoit coy sans faire grande bannière de ses promesses : tant y a que la prinse de Valanciennes a tellement faict miracle que, depuis que j'ay commencé à cheminer de là avec les gens, toutes les villes sont venues, la corde au col, tellement que, arrivant à Tournhout, lendemain au poinct du jour le prince d'Orenge partit de Breda et s'en allast à Graven. Deux jours après, environ quatre mille hommes, qui estoient à Vyanne, prindrent le chemin de ceste ville; et ne fumes jamais si tost party de Tournhout qu'ilz ne passèrent là tous et s'en allarent embarquer à Midelburch¹. Le vent de Nort les rendit à demy lieue près d'icy, de sorte qu'ilz ont prins le chemin de Clèves; mais ils ne sont encoires desfaictz, car ceulx de nostre langue² sont encoires ensemble et tirent vers Liège. Mons^r de Meguen les a tousjours suyvy, sans pouvoir les ravaudeer. Les

¹ Lisez Medenblich.² Les Wallons.

chiefz d'eulx sont prins ¹ par malheur ² : mais, comme je sçay que d'aultres vous escrivent plus particulièrement le tout, je n'en feray ici reditte.

La présence du Roy est icy maintenant plus que nécessaire, sans laquelle certes je ne vois point que tout ce que nous avons fait jusques à ceste heure puisse durer; et tenez pour certain que, si Sa Ma^{te} ne veult continuer bien tost aux mesmes termes où il at esté, qu'il faut faire des choses les quelles bien mal aysément l'on pourra effectuer sans sa présence.

Mons^r d'Ayghemont, comme je vous ay escript, a fait le serement et s'est résolu à ne jamais rien faire contre Son Maistre ny son devoir, combien que je sçay il aye esté sollicité par aucuns de s'opposer à la venue de ceulx que viennent du coustel d'Espagne ³; mais il n'y a jamais voulu entendre; toutesfois, certes à le dire en confidence, il monstre par une certaine froideur que il a amytié avec aucuns qui l'ont retardé de se déclarer si avant que, à mon advis, il eust bien esté requis; mais chacun grain a sa paille.

Le prince d'Oranges s'est retiré en Allemaigne sans prendre congé de Madame sinon par lettres. Brederode est à Bremen ⁴. Vêla comme il prent ordinairement à ceulx qui se meslent de telles emprinses! Dieu veulle pardonner à ceulx qui sont cause des unes et des aultres lighes; mais assurez vous que, ou je suis bien trompé, ou ceulx qui ont amenez les aultres à la dance, de degrey en degrey, avoient tous ung aultre desseing que l'on ne pensoit. La fin descouvrira l'euvre, mais je crains bien que, sans la présence du Roy, les affinitez feront tenir beaulcoup de choses cachées; toutesfois, à mon jugement, il seroit bien nécessaire que pour deux raisons l'on descouvrist le tout : l'une, afin d'empescher et rompre toutes les correspondances qui pourroient avoir dehoirs et dedans le pays; l'autre, pour exemple de ceulx qui vivront après nous. Sa Ma^{te} en sçaura fort bien faire, j'espère.

¹ Cocq, les Battembourg, Beyma, Galama, d'Andelot, etc., dont il a été question plus haut.

² Par malheur, c'est-à-dire par suite d'un incident fortuit.

³ Le témoignage important de Noircarmes corrobore ici celui de Viglius : voir plus haut, p. 591, le texte et la note 2^{me}.

⁴ *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 554. La duchesse écrivait au Roi, le 11 mai, que Brederode était à Brême, tâchant de s'arranger avec certains comtes voisins qui n'avaient pas voulu le recevoir sur leur territoire.

Nous partirons, d'icy à trois ou quatre jours, et m'en retourne à la maison puisque il n'y a plus que faire, et que l'on treuve maintenant des gens trop à faire la récolte. Mons^r de Boussu ¹ demeure icy par provision, le quel m'a suyvy dois le commencement jusques à maintenant; et, sur ma foy, cest ung jeune seigneur qui a fort bon sens, et le quel, à mon advis, pourra ung jour faire service. Je vous promectz, Monsieur, que c'est pour devenir fol, si on considère la farce que s'est jouhée depuis quelques années en çà, et joue l'on encoires ². Dieu, par sa grâce, nous veulle tous maintenir en sa paix, *et dissipare concilia impiorum*, auquel je supplie vous donner, Monsieur, en santé sa grâce; me recommandant bien humblement à la vostre....

De Amsterdam, ce xii^e de may 1567.

P. S. Ceulx de ceste ville se rendent envy eulx ³, combien que le magistrat soit fort bon; toutesfois, voyant que l'on parloit à eulx de près, ont ouvert les portes, mais ilz ont faict ce qu'ilz ont peu pour capituller avec Madame.

¹ Boussu avait été chargé de la garde d'Amsterdam par Meghem et Noircarmes agissant d'après les ordres de la duchesse. Le 2 juin le Roi approuva la mesure prise « pour que Erick de Brunswick » n'entrât pas à Amsterdam »; et il trouva bon qu'on donnât à Boussu le gouvernement provisionnel de la Hollande, en insistant pour qu'on rédigeât sa commission dans des termes tels qu'elle ne pût être regardée comme définitive. Boussu reçut une commission de gouverneur et capitaine général de Hollande et d'Utrecht, *par provision*, en date du 17 juin 1567. Il resta en charge jusqu'en 1573, quand il fut fait prisonnier par les insurgés dans un combat naval sur le Zuyderzéc. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 534, 544. — Edm. Poulet, *Les gouverneurs de province dans les anciens Pays-Bas catholiques*.

² Noircarmes oubliait ici qu'il avait joué à l'origine un rôle dans la « farce. »

³ Malgré eux.

XCVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ANTOINE HAVETIUS, ÈVÈQUE DE NAMUR.

(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n° 2552, fol. 57^{ro}.)

Rome, le 13 mai 1567.

Mons^r : j'ay reçu voz lettres de xvi^e d'apvril, et loue Dieu que le temps est venu auquel de là nous pouvons espérer tous les jours bonnes nouvelles, comme sont celles que vous m'avez escript par voz dictes lettres. Et véritablement l'on pouvoit espérer que, venant au bout de Valenciennes sans leur accorder les conditions tant pleines de dérèputation dont l'on traictoit avec eulx, tout yroit bien. Et ne m'esbahiz qu'ilz se monstrassent si opiniatres, puisque d'Espagne et d'Anvers gens de crédit leur donnoient assurance que l'on ne les batroit avec l'artillerye, et que le Roy ne le vouloit, et qu'ilz seroient secouruz de France et d'Allemaigne. Mais Dieu y a mieulx pourveu, auquel j'en rendz très-humblement grâce. Et, à la vérité, Mons^r de Noircarmes, et ceulx qui l'ont assisté, méritent grande louange et ont obligé grandement, et les pays et le Roy mesme, du bon debvoir qu'ilz y ont rendu. Le tout vad fort bien à ceste suytte, Dieu mercy, et ne reste, comme vous dites, que la briefve venue du Maistre, lequel, s'il estoit présent, pourroit à mon advis, sans plus de forces, puisque une partie des prescheurs sont exécutez et si grand nombre de leurs principaulx fauteurs sont sortiz du pays, réduire le tout aux termes qu'il convient, doucement et avec clémence. Et cependant me semble fort bien ce dont vous avez donné adveñtissement à Madame de purger le pays de livres hérétiques et fameux ¹, qui ne servent de rien que pour inquiéter, et de présent et à l'advenir, le pays. Et vous mercyant

¹ Livres fameux dans le sens de *libelles fameux*; qui sont « billets lesquels l'on sème, ou chante » par les rues ou chemins, ou lesquels on fiche ou fait attacher aux portes, murs ou à l'huys, afin » par iceux de mesdire, blasmer et diffamer aucun. » Josse de Damhouder, *La Pratique en Enchiridion des causes criminelles*, chap. cxxv.

très-affectueusement la part que vous m'avez fait de si bonnes nouvelles, j'acheveray en me recommandant de mesmes.

XCVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 371.)

Rome, le 15 mai 1567 ¹.

Il rend grâces à Dieu de ce que les affaires aux Pays-Bas vont chaque jour s'améliorant. — Il envoie au Roi une proposition que le comte Ludovic de Nassau fit, au mois de décembre 1566, aux États de Hollande : S. M. y verra comme dès lors on travaillait à empêcher qu'Elle ne vint aux Pays-Bas avec des gens de guerre, à exciter le peuple contre les Espagnols, et à faire en sorte que lesdits États acceptassent la confession d'Augsbourg, de manière que tous les sectaires s'unissent en la même opinion et qu'ils obtinssent aussi l'appui des Allemands ². — Les mauvais abhorrent la venue du duc d'Albe ; ils cherchent à le rendre odieux, même aux bons ; et il y a des personnes qui aident à cela, et ne devraient pas le faire. ³ — L'arrivée du Roi aux Pays-Bas, dans les circonstances actuelles, aura les meilleurs résultats. — Granvelle craint que le voyage que Madame a fait à Anvers ne soit plus nuisible qu'utile. — Son opinion est toujours que le Roi doit user de beaucoup de clémence, bien qu'il convienne qu'il

¹ Nous avons encore reproduit intégralement l'analyse de cette lettre, telle qu'elle a été faite par M^r Gachard, à raison de l'importance des points sur lesquels Granvelle se prononce.

² Voir plus haut, p. 572, note 4^{me}.

³ Voir plus haut, p. 257, note 1^{re}. Viglius écrivait encore le 15 juin à Hopperus : « multis certè ducis Albani, Hispaniorumque militum, adventus ingratus formidolosusque est.... » Hoynck, *Analecta*, t. 1^{er}, 2^e partie, p. 454. Dès le 19 mars le nonce du Pape à Madrid écrivait, de son côté, à Rome : « On a reçu avis que la personne du duc est tellement abhorrée dans ces pays-là qu'elle est capable de réduire les peuples au désespoir.... » : Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escorial*, p. 99. En parlant des personnes qui « aident à cela et ne devraient pas le faire..... », Granvelle faisait sans doute quelque allusion à la duchesse de Parme. Celle-ci ne devait pas cacher à Bruxelles l'ombrage et le mécontentement qu'elle avait reçus de l'envoi du duc d'Albe, alors qu'on connaissait bien ses sentiments à Madrid : voir la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 339.

est nécessaire de faire quelque démonstration. — Il voudrait aussi qu'on observât, autant que possible, les privilèges, en réformant ceux qui sont incompatibles avec un bon gouvernement ¹. On lui écrit que le marquis de Berghes renonce à ses gouvernements; il ne croit pas que le prince d'Orange veuille faire de même ². Si cela était, toutefois, il engage le Roi à accepter les deux démissions, et il lui recommande le duc d'Arshot, qui, quoiqu'il ne soit pas l'homme le plus judicieux et le plus fin du monde, a des droits à ses bontés par la constance qu'il a montrée durant les derniers troubles, par sa foi, par son obéissance et par les services de son père.

XCIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC D'ALBE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 9475, fol. 3 à 7. — M. F.)

Rome, le 16 mai 1567.

Vuestra Excelencia sea muy bien venido en Italia, mas yo quisiera que fuera con mas salud, haviendo sentido en extremo lo que me acaban de decir, que el haver tomado tierra en Niza haya sido por falta de salud, y que le hayan acometido unas tercianas. Suelen decir estos Italianos que las tercianas en primera causan mas salud; mas yo, para mi, soy siempre de opinion que es mejor tener salud sin ellas. Havranle venido á V^a Ex^a de la comotion de la mar que le suele dar trabajo; y siendo así causadas ellas por accidentes, suelen durar menos: que plegna á Dios sea ello así!

Mucho ha que no he escripto á V^a Ex^a, y he diferido la respuesta á dos cartas suyas de xxiii de evero y xxiii de hebrero, porque entrambas llegaron muchos dias despues de escriptas, y en ellas me decia que estava en

¹ A rapprocher des mémoriaux, présentés à cette époque au Roi par le garde des sceaux Hopperus, pour le redressement des affaires des Pays-Bas, et de diverses autres pièces insérées dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 528, 529, 555, 557, 559, 541, etc.

² Voir p. 515, note 1^{re}.

ponerse en camino para partir, y esta esperanza nos han confirmado todas las cartas que de España han venido : por donde ha sucedido que he sperado la llegada, que sea mucho enhorabuena. Y á V^a Ex^a beso cien mil vezes las manos por todo lo que en las dichas cartas me dice, y por la merced que me ha hecho de con ellas dar me cuenta tan particular de la resolucion de su viage y de las causas dél, y de que este no estorvaria el passage de Su Mag^d. He siempre creido de la mucha prudentia de V^a Ex^a que, como persona que tambien lo entiende todo y spcialemente los humores de aquella gente, no havria emprendido este viage sin tener seguridad de que Su Mag^d seguiria, anteviendo los embarazos que, á falta desto, podrian succeder; y aunque este viage sea de mucho trabajo para V^a Ex^a y cosa que sentirá mucho my señora la duquesa, con quantos regalos le pueda hazer la Reyna en el nuevo cargo que le han dado, todavia, por ser todo en tanto servicio de Dios y de Su Mag^d y en tanta reputacion de V^a Ex^a, viendo todo el mundo que no se podia emplear persona que en cosa de tanta importancia fuese tanto á proposito, passarán ambos este trabajo de mejor gana, con speranza de que acomodándose todo, se podrán ver allí, y passar la vida por adelante con mas sosiego y reposo.

Quisiera que lo del señor Don Fadrique se huviera accomodado con mas satisfacion de V^a Ex^a, y allegandose del todo á su voluntad y de mi señora la duquesa; mas son estas cosas tales que es menester que haga el tiempo; que quanto á lo que á Su Mag^d toca, soy cierto que se hará siempre en esto lo que V^a Ex^a quisiere.

Yo me huelgo de lo que me dicen, que ántes de la partida de V^a Ex^a haya havido muy entera reconciliacion con el señor principe de, y esto, á la verdad, convenia mucho al servicio del amo, para que en ausencia y ocupada V^a Ex^a en cosa que tanto importa, no le embarazen con sinsabores que suelen muchas vezes haver entre ministros tan principales en perjuycio del christiano; y sobre todo me ha parecido trecha de la mucha prudentia de V^a Ex^a el no haver querido partirse sin estar muy asegurado y señor del dinero que ha de servir para la impresa hasta la venida de Su Mag^d, porque con esto mal se le podrá echar dado falso.

Yo tengo por cierto que V^a Ex^a deve tener aviso de como, despues de su partida de la corte, estan las cosas en Flándes, por que de razon deve Su Mag^d haver embiado por tierra la relacion de lo que se ha venido, y en

Cartagena, y en Genova, y Gaspar de Robles havrá dado en España cuenta muy particular de lo que passa. Todavía diré en dos palabras lo que hay; que es que, despues de batida Valentienas, y rendida sin condicion á voluntad de Su Mag^d, entrada la guarnicion, como comenzó á marchar el campo la vuelta de Mastric, de que quedáron tan atonitas todas la tierras, y aun los valedores dellas, que no sabian que hacerse; luego embiáron sus deputados á Madama, Anversa, Mastric y Bolduc por tratar; viendo esto el principe de Oranges salió de Anversa, dexando aquel gobierno, no habiendo podido acabar con el Mons^r d'Aygmont y el conde de Mansfelt, que le fueron á hablar cerca de Anversa, que viniese á jurar como los otros; pedia Anversa perdon general, no le pudo dar Madama, como algunos quisieran, por haverle mandado Su Mag^d muy bien et muy sanctamente que no hiciese otra capitulation con sus vassallos sino que se remitiesen á la voluntad de Su Mag^d la cual, reservandose los perdones, le cobrarán sus vassallos tanto mas amor, usando ella misma de la clemencia viniendo á aquellos estados; salió el principe con esto de Anversa á Breda acompañado de algunos cavallos y de cl arcabuzeros; decian que de allí iria á Alemaña, para donde escriven algunos mercadores que partió á los xxiv del passado. Yo tal nueva no tengo aun. Ido él, recibió Anversa, sin mas dificultad, guarnicion la cual Madama ha querido poner, y ha ido allá Su Alteza por residir algunos dias en la villa y acomodar las cosas. Temo que no olvidará nada Armenteros, allí y en otras villas, lo que suele. Mastric havia tambien recibido guarnicion, y así esta cerrado aquel passo del rio hacia Alemaña; ni queda otra tierra que no acepte lo que se le mande, sino Amsterdam, que no querria guarnicion en lo demas offresce ser obediente, y de nuevo han jurado los burgueses fidelidad á Su Mag^d y á su magistrado. La dificultad que hacen en esto de la guarnicion, piensan muchos que nasce de Brederodes que esta allí, aunque solo y sin gente, mas es favorecido de los sectarios que hay. Y el dicho de Brederodes ha supplicado de ser perdonado y embiado á Mons^r de Aygmont carta blanca. No lo ha querido admitir Madama, y lo remite al Rey; bien le ha offrescido que, si se sale de Amsterdam y de los estados de Su Mag^d, admitiendo guarnicion en Viana, tierra suya, que ella deputará gobernadores de su hacienda que la administren en su provecho hasta la venida de Su Mag^d, á quien podrá dar sus disculpas. Sienten algunos que Madama no le perdone porque temen

que, si le desamparan, dirá por cuya orden y mandado ha hecho quanto ha hecho. En su tierra de Viana havia hasta v mil hombres, de todo genero de sectarios, que de todos los estados se han retirado allí por su seguridad; y entre ellos hay algunos Franceses embiados del duque de Bullon, que así llaman á Mons^r de Sedan. y del principe de Portian, conde de Seneguent. Hacen fuerte contra esta gente Mons^r de Meguen en Utrec, con su regimento, y por otra parte el duque Erico de Brunzwic, por enemistad particular que tiene con Brederodes, con mostrar que lo hace por servicio de Su Mag^d. A Mons^r de Meguen devia embiar Madama gente, para reforzarle contra estos, los cuales no tenen un solo scudo y padescen mucho de falta de vituallas, mas van corriendo el país de Utrec y aquella comarca, y hacen mucho daño. Ni hay ayuntamiento de gente, en todos los estados, contra Su Mag^d sino aquellos solos.

Muchos sectarios, hombres ricos y de Anversa y de otras partes, se han ydo fuera de los estados, y todos los predicadores, salvo los que se han ahorcado, y se encamináron muchos con el principe de Oranges por yr seguros con la gente que llevaba, porque temian el prevoste de Vilverde nuevo, y el drossart de Brabante que los van pescando donde los pueden haver; y sin dificultad admiten todos la prohibicion que se ha hecho de las predicas y la restitution de las yglesias católicas, y que el servicio de Dios se haga continuamente en ellas como se solia.

Todos los señores han hecho de nuevo el juramento de fidelidad á Su Mag^d y renuntiado á las ligas, salvo el principe de Oranges. y el conde de Hocstrat que lo hará, se puede decir, mañana, habiendo querido quedar de los postreros por ganar alguna reputation. Con trabajo se dexó persuadir Mons^r de Hornes de Gaspar de Robles y Madama de Mansfelt, su hermana, á que viniese á Brussellas á hacer el juramento; y venido allí queria hacer el juramento sin renunciar á la liga, y al fin renuntió; mas, como Madama no le volvió el lugar de consejero de estado, (diciendo no poderlo hacer sin voluntad de Su Mag^d á quien havia dado aviso de como de suyo havia renuntiado aquel cargo) dicen me que se fué á su casa poco contento. Y muchos cavalleros y personas particulares han venido á reconocer su falta, diciendo que havian sido engañados, y pedido perdon á Su Alteza.

Afirman algunos que el principe de Oranges ha sacado gran dinero de Anversa, y le han prestado mercaderes sobre su hacienda quien dice cien

mil florinos, quien cien mil escudos; no sé si me lo crea, deviendo tanto que deve, que halle tanto credito, porque me dicen que passa de un millon de escudos la deuda. El conde Ludovico, su hermano, estava fuera de Flándes en el condado de Murs, ó por alli cerca. Ha estado en el campo sobre Gota, y hecho poco. Este podria tener algunos dineros de las contribuciones passadas de los hereges: mas esto todo es poca cosa para hacer fundamento sobre ello; y, pues en las villas principales, de las cuales se podia tener sombra, hay guarnicion, y lo demas esta como arriba digo, y buena parte de los malos salidos, en buen punto esta el negocio.

No querria que Madama se dexase persuadir á que, no obstante de lo que Su Mag^d le ha escripto, consintiese algo á las dichas villas, perdonando ó de otra manera que estorvase á Su Mag^d el camino que tiene para hacer fortalezas donde será menester, y de poder moderar los privilegios á las que los han perdido, specialmente en aquellas cosas que davan estorvo á que la corte no pudiese proveer á poner en ellas el gobierno y orden que convenia por su proprio beneficio. Sé que se han dado mucha prisa en esto del remedio, con speranza que por esta via se escusaria la yda de Su Mag^d, y mucho mas la de V^a Ex^a; y hay muchos que ni la una ni la otra querrian, y sobre esto van armando muchos, y aun los que devrian facilitar la yda de V^a Ex^a; tanto mas es necessario que se dé prisa para que llegue presto con la gente, sin darles tiempo para passar mas adelante con sus platicas; y que, pues que Su Mag^d tiene agora ocasion, y que le ha costado y á sus estados tan caro, para sacar de la desórden órden y proveer para adelante la que conviene, será bien que no se pierda, pues perdiéndose jamás se cobrará, y ántes que passase mucho nos podrían despues urdir nuevo embarazo que diese á Su Mag^d mayor desassosiego, que podria ser en tiempo que en ninguna manera sele pudiese dar remedio.

Las vituallas y passo por el condado de Borgoña ya estan á punto, y Mons^r de Vergi y don Fernando, mi cuñado, han trabajado muy bien en ello. Y beso á V^a Ex^a las manos cien mil vezes por el favor que ha hecho á aquella tierra, acordandose de mandar hacer gente de cavallo en ella, laqual spero que servirá muy bien; y estará ya el señor Francesco de Yvarra avisado de todo lo que por ahí passa, y aun de las provisiones que hacen los de Berna, solicitados de los Hugonotes Franceses, mostrando miedo que V^a Ex^a, ó contra ellos, ó contra los de Geneva, hay de em-

prender. Ellos son bien bastantes para defender su tierra, mas no para ofender á V^a Ex^a y á la gente que lleva en la agena, no teniendo hasta aquí un cavallo solo. No sé si de Francia les acudirán algunos, habiendo tenido Andalot y su hermano, el Almirante, platicas sobre el contado de Borgoña, contra los cuales los de aquel estado van reparando lo mejor que pueden. Mons^r de Barlemont podria salir á encontrar á V^a Ex^a con su benda y con la del duque de Arscot y Mons^r de Aremberga, por via de Luxemburg, hasta Lorena y aun dentro el contado de Borgoña, y, á lo que entiendo, piensa que V^a Ex^a lo llamará, de quien pienso que V^a Ex^a se puede fiar, y que le podrá dar muy buena information de todo. Los Franceses comienzan agora nuevamente á fortificar á Verdun, donde principian una fortaleza, y tambien en Marzal; mas no entiendo que tengan ayuntamiento de gente que pueda estorvar el passo á V^a Ex^a. El regimiento del conde de Heberstain esta dentro de Anversa, y el de Chamburg ya será llegado. No he sabido que haya otros en pié; mas V^a Ex^a teniendo el mando del dinero, que no le ha de salir de la mano para ninguna cosa, ni dexarse persuadir de Madama ni de otro, que se ponga la mano en ello sino para la gente de guerra y por órden de V^a Ex^a y no de otro, será señor de todos. Del dicho Barlemont y del presidente se puede V^a Ex^a fiar, y del doctor Luis del Rio y Cortevilla; podrá de mil particulares entender infinitas cosas que podrán dar á V^a Ex^a luz de lo que huviere de hacer, y fundarse mas sobre el parescer de los dichos Barlemont y presidente, que son los viejos cursados en los negocios, y que siempre han tenido fé y amor en servicio de Su Mag^d. Y tambien se muestran tales Mons^r de Aramberga, el duque de Arscot, y Mons^r de Meghen; Noircarmes conoce V^a Ex^a, que lo ha hecho muy bien y los que le han assistido, entre los cuales es Gaspar de Robles, que volverá brevemente, y Mons^r de Largilla; á los cuales supplico á V^a Ex^a tenga por muy encomendados, y que los emplee conforme á su qualidad, y como aquellos de quien se puede mas fiar, y así mismo del capitan Mondragon, que V^a Ex^a conoce. Si huviese cargo de importancia en que poder emplear al señor don Fernando de Lanoy, mucho supplicará á V^a Ex^a que sabe los cargos de gente de cavallo y de pié que ha tenido muy principales y dado muy buena cuenta de sí. En lo de la artilleria pensava yo que diera muy buena cuenta; mas Su Mag^d, á instancia de Madama, lo ha dado á Mons^r de Meghem aunque

hasta aqui no entiendo que lo exercitó. Tambien conosce V^a Ex^a á Miguel de Jaca, que ha sido comissario de los Españoles; entiendo que es partido ya de Flándes y ydo á Borgoña á sperar á V^a Ex^a por exercitar el cargo; supplico á V^a Ex^a que, en lo que huviere lugar, sea servido tenerle.

Por quanto á las cosas de Alemaña hasta aquí se muestran quietas, habiendo sido presa Gota, despues de tan luengo assedio, y ha sido desquartzado vivo Grumbac y algunos de sus compañeros, otros degollados y otros ahorcados. Al duque Juan Federico, hijo del quondam Elector, han llevado preso á Dressen. Gastan la fortification de Gota; y, temiendo el Emperador que los rebeldes se serviesen de los cavallos que estavan sobre Gota, ha detenido en su nombre, á costa pero de Su Mag^d, iv mil dellos en *wartquelt* por seis semanas, á cinco ó seis talaes por cavallo. Ha parescido este gasto necesario á Su Mag^d por assegurar las cosas, aunque al Rey nuestro señor le cueste; y allegada V^a Ex^a con la gente á Flándes, aunque no crezca mas el exercito, reducidas las cosas en el punto que estan, poco havrá V^a Ex^a que temer de Alemanes que no harán larga jornada sin dineros, y estos no veo que los hay, ni que se puede en Alemaña formar exercito por este año de que se puede mucho temer V^a Ex^a, ni veo aun de que temer por la parte de Francia, y creo, para mí, que el punto esta en ponerse V^a Ex^a brevemente con la gente en los estados de Flándes.

El duque de Cleves es doliente y no veo que mueva nada. El landgrave de Hescen murió, y tambien el duque Ernesto de Brunsvic, de que me ha pesado. Quedava muy al cabo el duque Henrique buenamente y el Marques Elector. El Emperor partió de Praga para Viaena. El archiduque Fernando esta en Inspruc por sus negocios; y el archiduque Carlos en sus estados del Friuli; el duque de Baviera, acabada bien la dieta de Ratisbona, partió para los baños. Murió el arzobispo de Treveres, han elegido al dean que no es aun confirmado. Esto es todo lo que al presente se me offresce de que dar parte á V^a Ex^a, en todo caso, por si tan particularmente no le huviesen scripto. Guarde Nuestro Señor, etc.

De Roma, xvi de mayo del 1567.

P. S. ¹ Supplico á V^a Ex^a me perdone si esta no va de mí mano, que

¹ Ce post-scriptum est de la main du cardinal.

lo hago así por mas descanso de V^a Ex^a que tenria trabajo de leer carta tan larga de tan mala letra, y supplico á V^a Ex^a sea para sí lo que le escrivo, y me tenga en su buena gratia; y sabe Dios que me holgaria de hallarme en persona en Niza, por besar las manos de V^a Ex^a servirle y atender á su salud. Una embio que el señor don Frances de Alava me escriva, porque vea que entiende que ya platican contra V^a Ex^a y contra mí. Va poco en ello yendo V^a Ex^a presto.

 XCIX.

 TRADUCTION.

Que V. Exc. soit la très-bien venue en Italie! Mais je voudrais que ce fût en meilleure santé : ayant fort senti, ce qu'on vient de me dire, qu'Elle a pris terre à Nice à cause d'une indisposition et qu'Elle est attaquée par la fièvre tierce. Ces Italiens ont coutume de dire que la fièvre tierce au printemps est salutaire. Quant à moi, je crois toujours qu'il vaut mieux se porter bien sans son secours. V. Exc. en aura été atteinte par suite du mouvement de la mer qui, d'habitude, ne lui convient pas; et, quand la fièvre est ainsi le résultat d'un fait accidentel, elle dure ordinairement peu de temps. Plaise à Dieu qu'il en soit ainsi!

Il y a longtemps que je n'ai plus écrit à V. Exc. J'ai différé de répondre à deux de ses lettres, du 23 janvier et du 23 février, parce que toutes les deux m'arrivèrent longtemps après leur date, que V. Exc. m'y disait être sur le point de se mettre en chemin pour partir, et que toutes les lettres venues d'Espagne nous confirmaient dans l'espoir de ce départ. Il en est résulté que j'ai attendu l'arrivée de V. Exc., qui soit la très-bien venue! Je lui baise cent mille fois les mains pour tout ce qu'Elle me dit, dans les susdites lettres, et pour la grâce qu'Elle m'a fait de m'y expliquer si particulièrement sa détermination de se mettre en route, le pourquoi de son voyage, et que celui-ci n'empêcherait pas le passage de S. M. (en Flandres.) J'avais toujours auguré de la grande prudence de V. Exc., qu'étant personne en tout si avisée, et spécialement si bien au fait de l'humeur de ces peuples, Elle n'aurait pas entrepris ce voyage sans avoir l'assurance positive que S. M. suivrait, prévoyant les embarras qui, sans cela, pourraient se produire. Et, bien que ce voyage soit une lourde charge pour V. Exc. et un sujet de vif

souci pour Madame la duchesse, — en dépit de toutes les attentions que peut lui témoigner la Reine dans la nouvelle charge dont elle a été revêtue ¹ — toutefois, en considération de la grande utilité dont ce voyage sera pour le service de Dieu et de S. M., de la réputation qu'y acquerra V. Exc., le monde entier voyant qu'on ne pouvait employer personnage plus propre à une affaire de si grande importance, vous supporterez l'un et l'autre ce labeur de meilleure grâce, dans l'espoir que, le tout s'accommodant, vous pourrez vous voir là-bas et passer ensuite la vie avec plus de calme et de repos.

Je voudrais que l'affaire du Sr don Fadrique se fût accommodée d'une façon plus satisfaisante pour V. Exc., le tout s'arrangeant selon sa volonté et celle de Madame la duchesse. Mais ces choses là sont telles qu'il faut attendre l'action du temps. Pour ce qui touche à S. M., je suis certain qu'on fera toujours, dans l'occurrence, ce que V. Exc. désirerait ².

Je me réjouis de ce que V. Exc. — à ce qu'on me dit, — s'est tout à fait réconciliée avant son départ avec le prince de ³... A la vérité cela importait beaucoup au service du maître : pour que, V. Exc. étant absente et absorbée par des occupations si importantes, on ne le tracasse pas avec les différends qui souvent ont coutume de diviser des ministres si principaux, au préjudice du prochain. J'ai surtout regardé comme une marque de la grande prudence de V. Exc. de n'avoir pas voulu se mettre en route avant d'être très-sûre et mise en possession des finances destinées à servir aux frais de l'expédition jusqu'à l'arrivée de S. M.; car, de cette façon, elle ne risquera guère de jouer avec des dés pipés.

Je tiens pour certain que V. Exc. doit être avisée de l'état où sont les affaires de Flandres, depuis son départ de la cour; car S. M. lui a sans doute, comme de raison, envoyé par terre, à Carthagène et à Gènes, la relation de ce qu'on a appris, et Gaspar de

¹ La duchesse d'Albe, doña Maria Henriquez, fille de don Diego Henriquez, comte d'Albe de Aliste, avait été créée *camarera mayor* de la Reine au commencement de l'année 1567, et elle avait reçu à cette occasion de Philippe II cent mille écus d'*ayuda de costa*. Sa nomination était due aux instances du duc, son mari, au moins à ce que rapporte l'ambassadeur de France qui, d'ailleurs, fait l'éloge de la manière dont la nouvelle *camarera mayor* s'acquittait de ses fonctions. Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, pp. 229, 246.

² Sur l'affaire de don Fadrique, fils aîné du duc d'Albe, voir Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. Lxv, note 3^{me}, et Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 227. Cette affaire n'avait aucun rapport avec les événements des Pays-Bas. Il s'agissait d'une intrigue matrimoniale avec une dame de la cour de la Reine, appartenant à la maison de Guzman, intrigue qui aboutit pour le jeune seigneur à un exil momentané à Oran.

³ Le nom est effacé dans le texte. C'est de Ruy Gomez, prince d'Eboli, qu'il est question. Ruy Gomez et le duc d'Albe s'étaient réconciliés vers le mois de mars, à ce que rapportent les avis envoyés à la cour de France avec les lettres de Forquevaulx, sous la médiation du président du conseil royal et du duc de Francavilla, beau-père du prince. Depuis cette époque ils étaient « bons amis » ou « ils en » faisaient le semblant. » Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 234.

Robles aura rendu compte en Espagne, en grand détail, de ce qui se passe. Toutefois je dirai en deux mots ce qui en est :

Le cardinal fait alors un long exposé de l'état présent des affaires de Flandres. — Depuis que Valenciennes, battue par le canon, s'est rendue à discrétion et a reçu garnison, et depuis que l'armée s'est mise en route pour investir Maestricht, toutes les villes, ainsi que leurs fauteurs, ont été si stupéfaites qu'elles ne savaient comment se conduire. — Anvers, Maestricht, Bois-le-Duc, ont envoyé aussitôt des députés à Madame pour traiter. — Voyant cela, le prince d'Orange a laissé le gouvernement d'Anvers et quitté la ville, en dépit des efforts du comte de Mansfeld et du comte d'Egmont, qui étaient allés le trouver pour l'amener à faire le serment. — Anvers demandait un pardon général; Madame n'a pu l'accorder. Le Roi ayant ordonné à bon droit de ne faire aucune capitulation avec ses vassaux sinon qu'ils se remissent à sa discrétion, et s'étant réservé le pardon pour que, usant de clémence à son arrivée, ses vassaux lui en portent plus d'affection. — Le prince, sortant d'Anvers, est allé à Breda, accompagné de quelques cavaliers et de *cx* arquebusiers. On dit qu'il se rend de là en Allemagne. Quelques marchands écrivent même qu'il est parti le 24 du mois passé; mais le cardinal n'en a pas encore reçu la nouvelle formelle. — Le prince parti, Anvers a reçu garnison sans plus de difficultés; Madame est allée y résider pendant quelques jours pour arranger les affaires. Le cardinal craint qu'Armenteros, ni là ni dans les autres villes, n'oublie ce qu'il a coutume de faire. — Maestricht ayant aussi reçu garnison, le passage du fleuve, du côté de l'Allemagne, est fermé. Il n'y a plus aucune ville récalcitrante, sinon Amsterdam : et encore celle-ci, qui offre pour le surplus d'obéir, et dont les bourgeois ont renouvelé leur serment de fidélité à S. M. et au magistrat, se borne à refuser une garnison. On attribue ce refus à la présence de Brederode, qui est à Amsterdam seul et sans troupes, mais soutenu par les sectaires. — Brederode a sollicité son pardon et envoyé carte blanche au comte d'Egmont; mais Madame l'a renvoyé au Roi. Elle s'est bornée à lui offrir, s'il voulait sortir d'Amsterdam et des états de S. M. et recevoir garnison dans sa ville de Vianen, qu'elle ferait administrer ses biens à son profit jusqu'à l'arrivée du Roi auquel il pourrait présenter ses justifications. Aucuns sont mécontents que Madame ne lui accorde pas le pardon, craignant que, si on le pousse au désespoir, il dira par l'ordre et sous l'impulsion de qui il a agi. — Vianen est maintenant un réceptacle de sectaires de toute espèce, accourus de tous les coins du pays, réunis au nombre de cinq mille. Il y a parmi eux quelques Français envoyés par le duc de Bouillon — c'est ainsi qu'ils appellent M^r de Sedan — et par le prince de Porcéan, comte de Seneghem. M^r de Meghem, à qui Madame doit envoyer des renforts, et le duc Erick de Brunswick — ce dernier par inimitié personnelle contre Brederode, mais en témoignant d'agir pour le service de S. M. — tiennent tête à ce rassemblement qui manque d'argent et de vivres, qui fait beaucoup de dommage, mais qui est le seul en armes contre S. M.

Un grand nombre de sectaires, gens riches d'Anvers et d'ailleurs, et tous les prédicants qui ont échappé à la potence, ont quitté le pays. Beaucoup d'entre eux sont partis avec le prince d'Orange, pour voyager sous la protection de son escorte, craignant le drossart de

Brabant et le nouveau prévôt de Vilvorde qui les prennent où ils le peuvent. La défense de faire des prêches, la restitution des églises aux catholiques, la reprise régulière du service religieux s'exécutent partout sans difficultés.

Tous les seigneurs ont renouvelé le serment de fidélité à S. M. et renoncé à la ligue, sauf le prince d'Orange et le comte de Hooghstraeten : celui-ci fera le serment à bref délai, mais il a voulu rester des derniers pour s'en faire quelque mérite. Robles et Madame de Mansfeld ont eu beaucoup de peine à persuader au comte de Hornes de venir à Bruxelles pour faire le serment; il s'est enfin exécuté, mais non sans essayer encore, au préalable, d'éviter de renoncer à la ligue. Madame la duchesse n'ayant pas voulu luy rendre sa charge de conseiller d'État, avant de connaître les intentions du Roi à qui elle avait fait savoir, dans le temps, qu'il y avait spontanément renoncé, M^r de Hornes, à ce qu'on dit au cardinal, s'en est allé chez lui peu content. — Beaucoup de gentilshommes et de personnes particulières viennent demander pardon à Madame, avouant leur faute et disant qu'ils ont été trompés.

Aucuns assurent que le prince a tiré beaucoup d'argent d'Anvers, et qu'il a réussi à contracter avec des marchands des emprunts que les uns évaluent à cent mille florins, d'autres à cent mille écus. Le cardinal ne peut croire que son crédit soit encore si grand, eu égard aux charges qui pèsent sur sa fortune et qui passent, dit-on, un million d'écus. — Le comte Louis de Nassau était hors de Flandres, dans le comté de Meurs ou dans les environs. Il a été au camp devant Gotha, mais il a fait peu de chose. S'il a peut-être bien entre les mains quelque argent des contributions naguère levées par les sectaires, cela ne suffit pas pour qu'on puisse y trouver un point d'appui; et comme les villes principales, capables de donner des inquiétudes, ont des garnisons, que tout le reste est dans les termes déjà déduits par le cardinal, et qu'une bonne partie des mauvais sont partis, les choses sont en bon état.

Je verrais avec peine que Madame se laissât amener, nonobstant ce que le Roi lui a écrit, à faire aux villes (des Pays-Bas) quelque concession, de grâce ou de toute autre chose, qui diminuât pour S. M. la facilité qu'elle a désormais de construire des citadelles partout où il sera nécessaire, et de restreindre les privilèges de celles qui les ont perdus, spécialement en ce qui laissait à la cour moins de latitude pour y introduire l'ordre et la forme de gouvernement les plus en rapports avec ses propres intérêts. Je sais qu'on s'est fort empressé de remédier au mal dans l'espoir que l'on éviterait ainsi le voyage de S. M. et plus encore celui de V. Exc. elle-même, car il ne manque pas de gens peu désireux ni de l'un ni de l'autre, et beaucoup glosent sur ce sujet, parmi lesquels même ceux qui devraient, au contraire, chercher à faciliter l'arrivée de V. Exc. Ceci doit lui faire sentir plus vivement encore la nécessité de se mettre en route avec toute la diligence possible, pour arriver promptement avec ses troupes sans donner à ceux, dont je viens de parler, le temps d'aller plus avant dans leurs pratiques. De plus, S. M. ayant aujourd'hui entre les mains l'occasion favorable, achetée si chèrement par elle ainsi que par ses états, de faire renaître l'ordre du désordre, et de prendre pour l'avenir les mesures convenables, il sera bien de ne pas la laisser échapper; car autre-

ment cette occasion ne se représenterait jamais, et l'on pourrait avant peu nous susciter de nouveaux embarras qui donneraient à S. M. bien des inquiétudes, et cela dans telle circonstance où il serait impossible d'y porter remède.

Tout est disposé dans le comté de Bourgogne pour le passage de l'armée. M. de Vergy et don Fernand de Lannoy, beau-frère du cardinal, s'y sont fort employés. Le cardinal remercie le duc de la faveur qu'il vient d'accorder à ce pays en y faisant des levées de cavalerie; à ce qu'il espère celle-ci servira bien ¹. Don Francisco de Ybarra sera déjà averti de tout ce qui se passe dans ces parages, et même des préparatifs que font ceux de Berne, sollicités par les huguenots Français et laissant voir la crainte de quelque entreprise du duc soit contre eux, soit contre Genève. Ils sont assez forts pour défendre leur territoire mais non pour inquiéter le duc et son armée hors de leur pays; ils n'ont pas encore un seul cavalier. Le cardinal ne sait pas s'il leur en viendra quelques-uns du côté de la France: toujours est-il qu'Andelot et Coligny ont noué des intrigues du côté du comté de Bourgogne, que ceux du pays tâchent de déjouer le mieux qu'ils peuvent ². — M. de Berlaymont pourrait venir à la rencontre du duc jusqu'en Lorraine, par la route de Luxembourg, voire même en Bourgogne, avec sa bande et avec celles du duc d'Arshot et du comte d'Aremberg. Le cardinal, d'après ce qu'il entend, croit que M. de Berlaymont s'attend à être appelé par le duc, et que le duc peut se fier à ce seigneur qui pourra le mettre bien au courant de toutes choses. — Les Français commencent à faire une citadelle à Verdun et une autre à Marsal, mais le cardinal n'a pas appris qu'ils aient une armée sur pied capable de gêner le passage du duc. Le régiment du comte d'Eberstein était à Anvers ³ et celui de Schauwenburg sera déjà arrivé. Le cardinal n'a pas appris qu'il y en ait d'autres sur pied. Mais le duc, ayant la disposition des deniers — deniers qu'il ne doit sous aucun prétexte, ni à la persuasion de Madame ni d'autre quelconque laisser détourner de leur destination ni employer sinon par son ordre — sera maître de tous. — Le duc peut donner sa confiance entière à Berlaymont, et au président Viglius, au docteur Louis del Rio et à Courteville. Il pourra entendre, de mille particuliers, une infinité de choses qui l'éclaireront sur ce qui devra être fait, et faire grand fondement sur les avis des prédits Berlaymont et président, vieux serviteurs rompus

¹ Peut-être le Roi avait-il pressenti le désir du duc d'Albe; mais, toujours est-il que la levée de quatre compagnies de cavalerie en Franche-Comté, trois de gens d'armes et une d'arquebusiers, avait été ordonnée par lui à M^r de Vergy, par lettres du 15 janvier et du 27 mars 1567. (Bibliothèque de Besançon. Lettres à M^r de Vergy, t. 1^{er}, fol 59 et suiv.) Le Roi avait expressément défendu à M^r de Vergy de prendre le commandement de cette cavalerie, désirant le conserver à la tête de la province.

² Le nonce du Pape avait, suivant les intentions de S. S., remontré au Roi combien ce serait une entreprise glorieuse pour lui et utile à la religion, que le duc d'Albe, en passant, s'emparât de Genève. Le Roi répondit d'abord que l'affaire était grave et qu'il y penserait. Quelques semaines plus tard il déclara que ce n'était pas le moment de songer à l'entreprise, que le duc de Savoie y était contraire, etc. Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 100, et *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 582. Voir aussi Strada, édition citée, t. II, pp. 63 et suivantes.

³ Ceci est une erreur. On l'a vu plus haut.

aux affaires et qui ont toujours marqué du dévouement et de la fidélité au service du maître. M. d'Areberg, le duc d'Arshot et M. de Meghem se montrent aussi fidèles et dévoués. Le duc connaît Noircarmes, qui s'est fort bien conduit ainsi que ceux qui l'ont assisté, parmi lesquels se trouvent Gaspar de Robles, qui reviendra bientôt, et M. de Largilla. Le cardinal recommande ces derniers ainsi que le capitaine Mondragon, également connu du duc et prie celui-ci de les employer conformément à leur rang et à la confiance qu'ils méritent. Il prie le duc de donner, s'il est possible, quelque charge d'importance à don Fernand de Lannoy, dont il connaît les bons services. La direction de l'artillerie lui aurait bien convenu, mais Madame l'a déjà fait donner à M. de Meghem, bien que, jusqu'ici, on n'entende pas qu'il en ait pris possession. Le cardinal recommande encore au duc Miguel de Jacca, ancien commissaire des Espagnols, qu'il connaît, et qui a déjà quitté la Flandre pour aller à sa rencontre en Bourgogne.

L'Allemagne est tranquille jusqu'à présent. Gotha, après un long siège, a été pris. Grumbach a été écartelé, quelques-uns de ses complices ont partagé son supplice, d'autres ont été décapités, d'autres pendus. Le duc Jean Frédéric, fils de feu l'Électeur, a été conduit prisonnier à Dresde ¹. On démantèle Gotha; et l'Empereur, craignant que les rebelles ne se servent de la cavalerie qui était au siège, l'a retenue en *wartghelt*, pour six semaines, à cinq ou six thalers par cavalier, jusqu'au nombre de iv mille chevaux, en son nom mais aux frais de S. M. (Philippe II). Cette dépense a paru nécessaire à S. M. Impériale pour assurer les affaires, quoi qu'il en coûte au Roi ². Le duc étant arrivé en Flandre avec son armée aura donc, même sans augmenter celle-ci, peu de chose à craindre du côté des Allemands. Ceux-ci ne feront pas une grande expédition sans argent; or le cardinal ne voit pas qui en a, ni qu'on puisse en Allemagne organiser cette année une armée capable de causer des soucis au duc. Le danger n'est pas plus sérieux du côté de la France; et l'essentiel pour lui est de gagner la Flandre, avec ses troupes, au plus tôt.

Le cardinal termine cette lettre par quelques détails sur le duc de Clèves, malade, sur la mort du landgrave de Hesse et celle du duc Ernest de Brunswick, sur le duc Henri, le marquis Électeur, l'Empereur, l'archiduc Ferdinand, l'archiduc Charles, le duc de Bavière, la mort de l'archevêque de Trèves auquel vient de succéder le doyen du chapitre qui n'est pas encore confirmé.

Dans un *post-scriptum* autographe il s'excuse de n'avoir pas écrit la lettre en entier de sa main, de crainte de fatiguer le duc par sa mauvaise écriture, et lui recommande le secret sur tout ce qu'il vient de lui dire.

¹ Sur les affaires de Grumbach, dont il a déjà été question au t. 1^{er}, p. 362, voir Koch, *Quellen zur Geschichte des Kaisers Maximilian II*, pp. 8 à 85; Ortloff, *Geschichte der Grumbachschen Haendel*, etc. — Le siège de Gotha, commencé en décembre 1566, se termina par la prise de la ville le 15 avril 1567. Grumbach fut écartelé le 18 avril. Le duc Jean-Frédéric, fils de l'Électeur dépossédé au profit de Maurice de Saxe, finit ses jours en Autriche, en état de détention.

² Voir plus haut, p. 304, note 2^{me}.

C.

LE PENSIONNAIRE PIERRE CORNET AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXIV, fol. 510. — M. F.)

Dordrecht, le 17 mai 1567.

Monseigneur : Je n'useray d'aucun artifice pour m'excuser de ce que, dois si long temps, je n'ay faict mon devoir d'escripre à V^{tre} Ill^{me} S^grie et continué, comme j'avois commencé, de l'advertir des choses que je pouvois sçavoir certainement passer ès republicues de par deçà; ains confesse ouvertement m'en estre abstenu de propos délibéré, et ce pour deux raisons : l'une est pour ce que, dois le commencement, je m'appercevois beaucoup de pratiques tendre au mal qui s'est depuis déclaré, dont je n'eusse sçeu donner aultre certitude que l'opinion que j'en avois; l'autre est que je sçavois V^{tre} Ill^{me} S^grie estre du tout adverty particulièrement par aultres, avec lesquelz je tenois communication, avec moindre danger por moy que je n'eusse sçeu faire en cheminant mes lettres; et je me suis assez apperceu comme l'on a observé de près mes actions, seulement pour l'opinion que l'on avoit que je tenois correspondance avec V^{tre} S^grie Ill^{me}, voire se avant que l'on a cherché tous moyens assin que je ne fusse présent aux délibérations des Estatz d'Hollande que l'on a tenu durant ces menées; et ont ouvertement déclaré, une fois entre aultres, les nobles d'Hollande, qu'ilz ne délibéroient de résouldre aucune chose en ma présence, si je ne me purgeois par serment de n'avoir révélé en court certaine déterminasion prinse par eulx auparavant. Mais je deffendis lors ma cause de sorte que studieusement depuis je n'ay laissé passer une seulle congrégation des dictz Estatz où je ne me soye trouvé et espère m'y estre porté de sorte que devant Dieu et mon Prince je pourray respondre, et ont esté empêchées plusieurs menées, diversement mises en avant, dont n'eust peu ensuyvre aultre chose sinon la ruine de tout le pays ¹. Et a esté de temps à

* ¹ On doit remarquer que Dordrecht tenait le premier rang aux États de Hollande parmi les villes, et que son pensionnaire suppléait ou remplaçait, le cas échéant, l'avocat de Hollande ou des États.

aultre adverty fidèlement Mons^r le président Viglius de tout ce que passoit, dont il pourra rendre tésmoignaige s'il luy plait. Par où j'ay opinion que V^{tre} S^g^{rie} Ill^{me} ne trouvera mauvais si, pour les raisons susdictes, je me suis abstenu d'escripre, ne me laissant cependant de faire ce que convenoit pour le service de Dieu et du Roy.

Maintenant, Dieu mercy, les choses sont réduites en tels termes qu'avecque moins de dangiers l'on se pourra employer à faire tous bons offices; et ont jà abandonné le pays la pluspart des autheurs desdictes menées; mais il est certain que, et ceulx qui sont party et ceulx qui encores ne se sont bougez, abreuvez de ces nouvelletez, ne laisseront de faire et practiquer du pire qu'ilz pourront à l'advenir, si Sa M^{te} ne fait mettre tel ordre par deçà qu'ils n'ayent jamais moyen d'eslever la teste. Car maintenant la force les fait taire et non point l'affection qu'ilz ont à l'obéissance, à quoy j'espère Sa dicte Ma^{te} donnera bon ordre; et avec le temps Dieu besongnera ès cœurs du peuple desvoyé : car aultrement et demeurant les choses ès termes où elles sont esté, gia ne sache plus grande misère que d'avoir quelque administration publique.

En ceste ville nous est venu fort bien à point la forme de nostre république qui est que toute autorité et réduite en peu de personnes, dont avons esté si heureux que ceulx-ci, estant bons et saiges, ont de bonne heure mis si bon ordre que nous n'avons vu ny prédications ny brisement d'imaiges, où le beau père du commis van Loo¹, personnaige honorable de LXVI ans, a acquis gloire immortèle. Mais quant au peuple, certes je doute que, icy comme aultre part, une bien grande partie est altérée en la doctrine catholique; mesmement ceulx qui en prospérité de leurs gaing et marchandise luxurient en curiositez nouvelles; comme de tout temps l'on a vu par les histoires que le peuple porte plus modérément une pouvreté reiglée que la grande affluence de tous biens.

Et puisque Dieu veult que ces pays sentent son chastoy, du moins me sembleroit que les officiers de Sa Ma^{te} debvroient prendre ceste occasion, en réprimant l'insolence des particuliers qui n'ont esté que trop gras, d'augmenter le domeine publique, faisant tourner le sort qui a esté tel que les particuliers ont esté riches et le public povre, estant engaigiez les

¹ Voir p. 48, note 3^{me}.

domaines et estatz, qui a esté peult-estre en partie cause qu'aucuns se sont précipitez plus inconsiderément. Mais je n'entreray plus avant à discourir l'occasion de noz maux, que V^{tre} S^{gr}^{ie} Ill^{me} sçait, entend et a preveu mieulx qu'aultres que je cognoisse.

Ceux qui s'estoient amassez dedans Viane et sortys de là ce mois d'avril, avecque espoir d'occuper Amsterdam en nombre de III à IV mille ont esté suyvis, chasses et enfin séparéz par Mr de Meghen, et la pluspart de leurs chefs prins, rompus et exécutez; mesme une partie de la noblesse de Frise, qui s'estoient retirez en Amsterdam vers Mr de Brederode, ayant le dict Sr habandonné la dicte ville se sont peust retirer en Frise, mais ils ont esté troussez par Mr d'Aremberghe et menés prisonniers à Lewarden et Harlinghe, et entre iceulx les deux frères de Batenburg, le prothonotaire d'Andelot et aultres en nombre excédant soixante, tant gentilzhommes qu'aultres. Depuis, et au commencement de ce mois, est venu en Hollande Mr de Noircarmes et a mis garnison dedens Amsterdam, Delft, Leyden, Haarlem, Briel ¹, et aultres lieux, où le désordre a esté plus grand, tellement que nous n'avons, avec l'ayde de Dieu, à craindre aucune force des rebelles, ains, comme miraculeusement Nostre Seigneur nous a retirez des mains de ceulx qui ne menassoient les bons de moins que de la mort, forgeantz diverses coleurs d'accusations pour complaire au peuple, l'ung pour estre cardinaliste, l'autre fauteur de l'inquisition, et telles calumnies plus dangereuses que véritables, dont pour maintenant ne feray plus long récit pour n'occuper V^{tre} Ill^{me} S^{gr}^{ie} outre mesure, me-recommandant, etc.

¹ La Brielle.

CI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ANTONIO DE TAXIS ¹.(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n° 2352, fol. 59.)

Rome, le 24 mai 1567.

Mons^r le Maistre : J'ay reçu voz lettres du v^e de ce mois et veu les nouvelles de pardelà, dont vous me faictes part, que sont si bonnes qu'à peyne les pourroit l'on désirer meillieures. Et véritablement c'est œuvre de Dieu. et le peult l'on tenir à miracle, comme vous escrivez ; vous mercyant très affectueusement que vous m'en ayez faict si bonne part.

Le duc d'Alve a esté xxj jours sur mer, par temps contraire, devant que de pouvoir arriver à Gennes; et, comme la mer le travailla fort, il a esté rattain d'une fiebvre tierce, dont il a eu sept accès, par où il fust constraint prendre terre à Ville-Franche, et, retenant seulement quatre gallères, fist passer outre la reste à Gennes, afin de les remettre en ordre pour aller faire escorte à la reste de l'infanterie que vient en nages ² pour Naples, Secille et des aultres isles, n'ayant amené le dict S^r duc, sur les galères, sinon iv^m soldatz qui doibvent demeurer en Lombardye au lieu des vieulx que l'on en tire.

Le dict S^r duc arriva depuis à Gennes le xviii^e, du tout quicte de la fiebvre, et pensoit y se séjourner pour se refaire, et après aller en Alexandrye-de-la-paille où ses gens l'attendent, et là prendre résolution de ce qu'il aura à faire ³. Il y a lettres d'Espagne du iv^e; après avoir ouy

¹ Antonio de Taxis, maître des postes d'Anvers. Il était frère naturel, légitimé par Charles-Quint en 1558, des deux Taxis que l'on connaît déjà, Roger et Léonard. Antonio de Taxis fut créé chevalier en 1572 par l'empereur Maximilien II, et mourut en 1574. Deux fils, qu'il avait eus de son mariage avec Anne de Walloncapelle, occupèrent après lui sa maîtrise des postes.

² Sic, dans la copie.

³ Les lettres du duc d'Albe, dans lesquelles il rend compte en détail au Roi des incidents de son voyage, sont imprimées dans la *Collección de documentos inéditos para la historia de España*, t. XXXVII. On peut lire aussi Cabrera, t. I^{er}, pp. 529, 550, et les *Commentaires de Bernardino de Mendoza*, t. I^{er}, pp. 47, 48.

rapport de nostre gouverneur, Gaspar de Robles¹, Sa Ma^{te} s'estant plus résolue à haster son voyage de Flandres, à fin de tant plus tost donner ordre à ce que reste pour se descharger de fraiz, et le pays de foulle. Dieu par sa grâce luy doint bon voyage et à vous, Mons^r le Maistre, l'entier accomplissement de voz désirs; me recommandant pour fin de ceste, à vostre bonne souvenance, et vous priant de m'employer en ce que je pourray pour vous, où que je soye, vous assurant que j'en recepvray contentement pour satisfaire à l'obligation que je reconnois à tant d'amytié que vous m'avez tousjours fait et spécialement depuis mon partement.

De Rome ce xxiii^e de may 1567.

P. S. L'archevesque de Tolledo² n'est encoires arrivé et le doibvent icy apporter deux galères; mais le temps a esté ces jours passez contraire: il se monstre maintenant ung peu meilleur. De mouvement par mer du coustel du Turcq, il n'en est nouvelle quelconque, et tient l'on pour certain qu'il fera tresves avec l'Empereur.

CII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres à divers, t. 1^{er}, fol. 115. — M. F.)

Rome, le 26 mai 1567.

La postrera que escriví á V. Mag^d ha sido á xv^e deste; y aunque ha poco y no querría ser importuno, no puedo dexar passar la ocasion del llevador desta, sin decir á V. Mag^d el contentamiento que todos aquí tenemos deque

¹ Robles était arrivé à Madrid le 29 avril. Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. 1^{er}, p. 257.

² Voir plus haut, p. 178, t. 1^{er}, p. 494, note 3^{me}, et Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 228. Forquevalx disait dans un avis du mois de décembre: « il y a des Italiens à Madrid qui discourent sur ce que le Roi a consenti au départ de l'archevêque pour Rome, au grand mécontentement de l'inquisition d'Espagne. »

lo de Flándes vaya continuando, graciás á Dios, de bien en mejor, escribiéndose de allá, por cartas de iv deste, como Madama havia entrado en Anversa y puesto guarnicion cual ha querido, y lo mismo en Mastric, Bolduc y otras partes, y que de Amstredam se havia salvado Brederodes en tres navios hácia Brema, y que los de Amstredam no havian querido recibir ni acoger aquella gente de guerra que, por falta de dineros y de vituallas, havian salido de Viana, y los seguia Mr de Norcarm y Mr de Meghen por deshacerlos, locual espero se entenderá brevemente que se haya hecho, y que en todos aquellos estados no habrá nadie que no tome la ley y obedezca á lo que V. Mag^d será servido mandar, haviendose partido el principe de Oranges y escripto á muchos, lo que V. Mag^d habrá entendido, de que sale por sus negocios y por la mucha edad de su madre, y que queda obediente vassallo y servidor de V. Mag^d, diciendo que el sacar todos sus muebles era por la sospecha que tenia que su muger era preñada, y para que, si en Alemaña pariere, se pueda honrar con los suyos. Ha despedido la mayor parte de sus criados, diciendo que quiere ahorcar para pagar sus deudos. Piensan algunos que, pasando por Cleves, haya tratado grandes cosas con aquel Duque, y escriben algunos, no sé si es verdad, que yendo allá le hayan ydo á hablar Hornes y Hocstrat, que quedan descontentos. Yo, para mí, no creo que el dicho Duque sea para revolver algo contra V. Mag^d, pues se acuerda de la jornada de Gueldres, ni es verisimile que el dicho principe trate cosa que pueda revolver nada, pues no lo ha hecho á tiempo que se pudiese hacer con mas apariencia de efecto.

Grandes cosas me escriben que se descubren en Tornay y Valentianes por los procesos; no querria, como yo lo he escripto á V. Mag^d, que le encubriesen nada por favorecer algunos, ó por otros respectos, pues importa tanto que V. Mag^d sepa lo que hay aunque lo haya todo de perdonar, por que á lo menos sabiendo lo que passa sabrá tanto mejor, de aqui adelante, cortar camino á cualquier plática que contra su servicio se quisiese intentar so color de caridad; y las negociaciones con Anversa y con los estados de Brabante, que procurarán encubrir, son de las que mas importaria á V. Mag^d saber, pues son la causa y fundamento, y aun principio del mal; mas yo veo muy bien dende acá como se arma paraque V. Mag^d no lo sepa; y torno á decir que (debaxo de enmienda) me paresce, mas agora

que nunca, ser necessario que V. Mag^d dé prisa á su yda á Flándes, por que no pierda la ocasion de remediar de rayz á todo, sin consentir que con perdones y negociaciones se pongasen las cosas, en ausencia de V. Mag^d, en terminos que viniendo no se pueda aprovechar de lo que Dios le ha agora puesto entre manos por asegurarse para siempre de aquellos estados, y que es necesario que el duque se de mucha prisa en su camino, y los perdones á V. Mag^d tocara hacerlos y no á otro, por ganar la voluntad de los subditos, y porque sepa lo que se hará en ello; y verdaderamente, como ya ántes he escripto, creo que Dios havrá permitido que se haya caido en estos desórdenes para que V. Mag^d pueda poner la órden necessaria, y jamas pudieron ser señores de Gante ni los predecesores del Emperador de gloriosa memoria, ni S. Mag^d Imp^l misma, hasta tanto que, por lo que intentó aquella tierra el año 39, tuvó ocasion de darle la ley tal cual convenia, haciendo el castillo, ni fue señor de España S. Mag^d Ces^a, lo cual en aquellos reynos tenian por estrangero, como parece que en Flándes quieren tener á V. Mag^d, hasta tanto que sucedieron las comunidades, las cuales le hicieron Rey y Señor; y no ha tanto tiempo que sea del todo perdida la memoria de lo que al tiempo de las dichas comunidades, y en lo de Gante se hizó; mas destas cosas y de muchas otras no se puede en ninguna manera tratar por cartas con quanto secreto se pueda guardar, y supplico á V. Mag^d cuan humilmente puedo, que esta se queme y no salga de su mano; en todo lo demas me remitiré á lo que deve escribir el comendador mayor que no duerme, antes se muestra muy zeloso y diligentissimo ministro en todo lo que toca al servicio de V. Mag^d, cuya, etc.

CII.

TRADUCTION.

Le cardinal témoigne au Roi sa joie de ce que les affaires de Flandres se rétablissent chaque jour davantage. Il reproduit quelques-uns des détails, qu'il a donnés au duc d'Albe

dans sa lettre du 16 mai, sur les villes où l'on a pu mettre garnison, sur le départ de Brederode, sur la sortie de Vianen des gens qui y étaient rassemblés et que poursuivent Noircarmes et Meghem pour les contraindre à se débander :

.... Ce qu'on apprendra bientôt, j'espère, avoir été fait, et que dans tous ces pays il n'y aura personne qui ne reçoive la loi et n'obéisse à ce que V. M. voudra commander : le prince d'Orange s'en étant allé et ayant écrit à plusieurs — comme V. M. l'aura entendu — qu'il s'en va à raison de ses affaires particulières comme aussi de l'âge avancé de sa mère et qu'il reste vassal obéissant et serviteur de V. M., et disant que, s'il a enlevé tous ses meubles, c'est parce qu'il croit sa femme enceinte et pour que, dans le cas où elle accoucherait en Allemagne, elle puisse recevoir honorablement les siens. Le prince a licencié la majeure partie de ses serviteurs, disant qu'il veut faire des économies pour payer ses dettes. Aucuns pensent que, passant par Clèves, il aurait entamé des négociations importantes avec le duc; et quelques-uns écrivent — je ne sais si cela est vrai — que, pendant ce voyage, Hornes et Hooghstraeten, demeurés mécontents, seraient allés lui parler. Pour moi je ne crois pas le duc, qui se souvient de l'entreprise de Gueldre ¹, disposé à entreprendre quelque chose contre V. M.; et il n'est pas, d'ailleurs, vraisemblable que le dit prince traite de choses susceptibles d'occasionner quelque mouvement, ne l'ayant pas fait alors que cela pouvait s'essayer avec plus d'apparence de succès.

On m'écrit que les procès de Valenciennes et de Tournai mettent au jour des révélations importantes. Je ne voudrais pas, comme je l'ai écrit à V. M., qu'on Lui cachât la moindre chose, soit pour favoriser quelques personnes, soit dans d'autres vues, puisqu'il importe tant à V. M., alors même qu'Elle soit disposée à tout pardonner, d'être bien instruite. Tout au moins, en effet, sachant ce qui se passe, V. M. sera mieux à même de couper court pour l'avenir à n'importe quelle intrigue on voudrait ourdir contre son service sous couleur de charité; et les négociations avec Anvers et avec les États de Brabant, qu'on voudrait couvrir, sont de celles qu'il importe le plus à V. M. de pénétrer, car elles sont la cause, le fondement et même le principe du mal. Mais je vois bien d'ici comment on travaille pour que V. M. ne connaisse pas ces choses; et je le répéterai encore, il me semble plus que jamais (sauf meilleur avis) que V. M. doit hâter son voyage en Flandre afin de ne pas laisser échapper l'occasion de remédier radicalement à tout, et ne point permettre qu'au moyen de pardons et de négociations on mette, en son absence, les choses dans un état tel qu'à son arrivée il lui soit impossible d'user de la facilité, à lui offerte aujourd'hui par Dieu, pour s'assurer à jamais de

¹ On se rappelle que le duc Guillaume avait essayé, à la mort de Charles d'Egmont, de se mettre en possession du duché de Gueldre, et qu'il avait été vaincu et humilié par Charles-Quint.

ces états. Il faut, en outre, que le duc fasse toute la diligence possible dans sa marche. Quant aux pardons, ce serait à V. M. à les accorder, et à nul autre, afin de gagner l'affection de ses sujets et de connaître tout ce qui se fera à cet égard. En vérité, comme je l'ai écrit naguère, je crois que Dieu a permis qu'on soit tombé dans ces troubles pour que V. M. soit à même d'établir l'ordre qui convient. Jamais, au surplus, ni les prédécesseurs de l'Empereur de glorieuse mémoire, ni S. M. I. elle-même, n'ont pu être maîtres de Gand jusqu'à ce que le soulèvement de 1539 fournit à S. M. I. l'occasion de faire la loi à cette ville, comme il le fallait, en bâtissant la citadelle¹; et l'Empereur ne fut pas maître de l'Espagne — étant considéré dans ces royaumes comme un étranger, ce qu'ils semblent vouloir imiter en Flandre à l'endroit de V. M. — jusqu'au soulèvement des communes qui le fit Roi et maître². Tout cela n'est pas si ancien que le souvenir de ce qui s'est fait dans l'affaire des communes et dans l'affaire de Gand se soit entièrement effacé; mais de ces choses, comme de beaucoup d'autres, on ne peut en aucune façon traiter par lettres, malgré tout le secret possible. Je supplie très-humblement V. M. de brûler cette dépêche et de ne pas la laisser sortir de ses mains. Pour tout le reste je m'en remets à ce que doit écrire le grand commandeur qui ne s'endort pas, mais, au contraire, ne cesse de faire preuve de zèle et de vigilance dans tout ce qui touche au service de V. M....

CIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 159 et suivants. — M. F.)

Anvers, le 24 mai 1567.

Monseigneur : Je répondray à part ad ce que touche le publicq, que Dieu merci est en très bons termes, si l'on le conserve en iceulx et que l'on rende peine de remédier aux faultes du passé ainsi que convient, dont il y at en-

¹ On trouve un récit succinct des troubles de Gand, de leur origine et de leurs conséquences dans l'article consacré par M^r Gachard à *Charles-Quint* dans la *Biographie nationale*, t. III, pp. 616 et suivantes.

² Au commencement du règne de Charles-Quint, dans les années 1520, 1521, 1522.

cores peu d'apparence en ce lieu, où les choses sont au mesme estat qu'elles estoient il y at un mois et avant que Son Altèze y vinst. Touttefois l'on y tient tous les jours conseil, et l'on at publié aulcungz articles à Berg-op-Zoom contre ceulx qui ont exercé la nouvelle religion ¹; mais le magistrat de ceste ville n'en veult oyr parler et les réfugiez dudict Berghes se retirent icy, où il y at aussi arrivé devant hier un bateau d'Angleterre plein de sectaires. Et quant je l'ay dict à Mr de Berlaymont, il dict qu'il est vray, mais qu'on ne peult achever avec le magistrat, qu'est porté par le comte de Mansfeld en ses prétenduz privilèges, sans la venue du Roy qu'aurat bien à faire pour hoster la Joyeuse Entrée que l'on entend par indivis et généralement estre deue au payz, et non estre confiscable ². Il faict à croire qu'estant le Maistre présent, et donnant privilèges équivalentz aux bons, ilz ne trouveront mauvais si ceulx qui en ont abusé en demeurent forcloz.

Ceulx de Deventer se sont accommodez, comme aussi sont ceulx de Groningue, que recepvront quatre enseignes que leur doit mener Mr d'Aremberg ³, ad ce que m'a dict Mr de Berlaymont, auquel je dictz qu'il seroit bien d'y mettre une citadelle pour tenir en bride les voisins, ce qu'il trouve bon et que l'on n'aurait que faire de Lingene; mais il luy samble que Mr le président ne le gouste point.

Si l'on y met des gens du comte d'Everstein, je crains que ce sera pour faire le mesme que à Maestricht et Amsterdam où ilz ont leurs prédicantz, quelque catholicque que le dict comte se demonstre. Et m'a dict Mr de

¹ Nous n'avons pas ce placard fait par la marquise de Berghes. Il se trouve dans un recueil de pièces intitulé *Papeles varios y cartas de reyes en francés*, fol. 120 v^o, conservé à la Bibliothèque de l'Escurjal. Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*.

² On appelait Joyeuse-Entrée une charte contenant les principaux privilèges généraux du duché de Brabant, dont chaque duc, à son avènement, devait jurer le maintien avant d'obtenir le serment de fidélité des États. Voir sur l'histoire de cette charte : Edmond Poulet, *Histoire de la Joyeuse-Entrée de Brabant et de ses origines*, 1865, Mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique.

³ Le comte d'Aremberg occupa Groningue le 7 juin avec quatre compagnies de Hauts-Allemands. Groningue et Deventer n'avaient voulu se soumettre qu'après l'arrivée de Noircarmes et de son armée en Hollande, et après le départ de Brederode : mais aussi leur soumission entraîna le rétablissement de l'autorité royale et de l'ancienne religion dans les provinces de Frise, d'Overryssel et de Groningue, sans effusion de sang, grâce à l'habileté et à l'énergie du comte d'Aremberg et aussi grâce à la réputation qu'il avait acquise d'être « doux et porté à la clémence. » *BIOGRAPHIE NATIONALE*, article consacré par Mr Gachard à *Aremberg* (Jean de Ligne, comte d').

Hierges que, pour empescher que les bourgeois dudict Maestricht n'allassent ad ces presches hugonotes, il luy at convenu d'y mectre remède par ses gens ¹. Et le dict Sr de Berlaymont crainct bien que, s'il y at une fois faulte de paiement, les gens de guerre se joindront avec les sectaires que font ce qu'ilz peulvent pour gagner leurs hostes.

Il est bien empesché où l'on trouverat tant d'argent que pour dresser les forteresses desquelles l'on at besoing, mesmes à Valenchiennes où il dict estre force d'en faire une telle par laquelle la ville se puist recouvrer si elle se perdoit, puisqu'elle ne vault rien : ce que le connestable at congneu piecà ; et dict que ce que at miz aultrefois le marquis de Berghes en avant, pour en faire une à peu de fraiz, sont bayes, et qu'il y fault bien aller d'aultre sorte, et que l'on y debvrat employer plus de 11^e mille florins. Il dict qu'il en fault aussi faire une à Vlissingue et icy ², ad ce que ceulx de la ville polront aisément furnir si l'on veult.

Aussi est-il d'advis que l'on en face une à Maestricht, que seroit pour tenir le payz de Liège subject ; mais il dict que, comme la ville est tenue par indivis, que Mr de Liège y scaurat mal furnir. Ad ce qu'il dict vray ; mais pour cela ne se doibt-il délessier, puisqu'il est tant nécessaire, et le chasteau se polroit tenir par le Roy seul, jusques Mr de Liège auroit furni ou rempli sa moictié cy-après.

Le dict Sr de Berlaymont me dist avoir escript à V^{tro} Sgr^{ie} Ill^{me} avec ses excuses pourquoy il ne l'at fait plustost, et qu'il luy at prié de l'adsister vers le Roy en la poursuite qu'il fait pour le gouvernement d'Hollande, et comme il en at escript au Roy, ce que ne repeteray puisque l'aurez entendu par ses lettres. Il dict qu'il s'est recommandé généralement au duc d'Albe. Il crainct le comte de Mansfeld pour la grande faveur que luy monstre Son Altèze. L'on at donné le dict gouvernement par provision à Mr de Boussut ³.

Le dict Sr de Berlaymont at esté prié du comte d'Egmond de manger avec luy et aussi, il est plus esbahi, du comte de Mansfeld, et y at esté avec l'ambassadeur de l'Empereur qu'est allé en Angleterre ⁴.

¹ Voir plus haut, p. 596, note 1^{re}.

² Ici, à Anvers.

³ Voir plus haut, p. 459, note 1^{re}.

⁴ Le comte de Königstein est passé depuis naguères à Angleterre de la part de l'Empereur. Le

Il y at icy nouvelles que le duc d'Albe seroit le ix^e passé devant Tholon, selon les advis de France; et aulcungz Genevois¹ ont lettres que la Seigneurie luy envoioit au devant quelques galères pour le bien venir. Sa venue est peu agréable à Madame et sa suyte, selon que me dict Mr de Berlaymont, et qu'elle luy at dict qu'elle n'aurat plus icy que faire, puisque le duc fera tout tant pour le faict de la guerre que à distribuer les deniers.

Vous entendrez par aultres comme les députez d'aulcungz princes d'Allemagne arrivarent icy lundi, et comme ilz sont estez tost despeschez, en ce que l'on at faict prudamment. Je les rencontriz hier entre Louvain et Malines. La réponse at esté assez conforme à celle que donna le roy de France à Junius, quant il vint de la part du Palatin pour recommander la nouvelle religion. Les dictz députez, ad ce que m'a dict mon hoste, le chanoine Doncker, ont dict clèrement *quod erant legitimè vocati a magistratu Antverpiensi*, que les at deffraïé ce pendant qu'ilz sont esté icy².

Tout ce que V^{tre} Sg^{rie} III^{me} dict du prince d'Orenge luy adviendrat. Mr de Berlaymont dict qu'il at licentié tous ses gens saulf douze, et qu'il veult vivre à l'Espaignolle; je ne sçay comme cela plairat *malo domestico*, mais il ne sçauroit avoir tant de maulx qu'il n'ayt mérité dadvantaige.

L'on at examiné d'Andelot, Wingle et Cock, et, ad ce que je puis entendre, ilz chargent sept ou huict que sont en dangier d'estre constituez prisonniers³. Plusieurs sont mal contentz de ce que Boisot vad par ceste court;

• bruit est que c'est pour implorer ayde contre le Turq, mais la plus commune opinion est que c'est pour renouveler les propoz du mariage avec l'archiducq Charles... • Utenhove à Mr de Villiers, le 20 juin 1567, dans Groen, *Archives*, t. III, p. 104.

¹ Génois.

² Les princes Allemands qui avaient envoyé des députés à la duchesse étaient : Auguste, électeur de Saxe, Joachim, électeur de Brandebourg, Christophe, duc de Wurtemberg, Guillaume, landgrave de Hesse, Charles, marquis de Bade, Georges-Frédéric, marquis de Brandebourg. Leurs députés arrivèrent à Bruxelles le 15 mai; ils furent amenés à Anvers par le secrétaire Urbain Scharenberger le 19, et quittèrent Anvers le 22. On peut consulter sur cette démarche des princes luthériens, outre Strada, édition citée, t. II, pp. 44 et suiv., la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, n^o 576, et les pièces publiées dans Groen, *Archives*, t. III, pp. 80 et suivantes, ainsi que dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 4^e série, t. V, pp. 592 et suivantes.

³ On trouvera *in extenso*, dans l'Appendice du présent volume, le procès verbal des aveux faits par d'Andelot, Wingle, Cocq, etc., dont Mr Gachard a déjà donné quelques extraits dans l'Introduction au t. II de la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*. Ce procès verbal est par lui-même un document du plus haut intérêt, et il peut servir utilement à contrôler les récits et les appréciations des

le comte de Mansfeld at emprins son affaire. Touttesfois M^r le président me dict qu'il y at ung *nihil* sur sa requeste. M^r de Berlaymont dict que M^r le président veult que l'on traicte par justice la cause des deux gentilzhommes Frisons, et que l'on oye les charges et descharges, ce qu'est mal prins mesmes estant l'ung fort coupable; mais ce sont patriotes. L'on sollicite pour les deux Batembourgh pour estre l'ung scullement eaigé de xxj ans, l'autre de xxii; et sont icy leurs deux seurs que sollicitent, fort bonnes hugonotes, et que ne sçauroient bien dire du Roy au lieu où elles se retreuvent.

J'ay icy trouvé Cornet qui dict qu'estant le prince en Hollande, il feit proposer par quel moien l'on porvoiroit mieulx aux inconvenientz, et que lors par Brederode qui estoit des premiers votans, et aultres instruiets ad ce, il fut dict qu'il failloit lever v^m hommes que seroient sous la conduite du prince et non d'autre; et qu'il failloit en second lieu prendre la nouvelle religion en protection. C'estoient deux bons moiens pour bien accoustumer le payz ¹.....

... Mon dict hoste le chanoine ² at parlé à Madame deux heures, luy déclairant l'estat et conduite de ceste ville et du magistrat, et que la plus part est calviniste, et qu'il seroit bien le réduire à moindre nombre, et prendre gens saiges de quelque nation qu'ilz soient, pourveu qu'ilz soient naturelz des royaumes et payz de Sa Ma^{te}, leur donnant six bons conseillers ou pensionnaires ainsi que sont à Bruges, gens sçavantz et catholicques; et M^r de Berlaymont ne seroit hors de cest advis si l'on pavoit achever avec ces gens que sont tant fondez sur leurs privilèges, sans penser de les avoir forfaictz. Mon dict hoste dict que Madame pleuroit quant il luy dict ce que s'estoit passé; et certes il se plainct que, pour visiter les armes de chascung père de famille, l'on at député des principaulx calvinistes, et est bien esbahî que d'Assonleville hante tant ung Gilles Hostman, qui en est tant suspecté ³, avec son frère que M^r le président me dict que Madame en

correspondants du cardinal, tant à propos de l'année 1567 qu'à propos de l'année 1566 à laquelle est consacré le t. 1^{er} de notre publication.

¹ Cet incident, dont parle Cornet, doit s'être produit lors de la réunion des États de Hollande, à Schoonhoven, au mois de novembre.

² Le chanoine Doncker.

³ Voir plus haut, p. 427. Ce Gilles van Eyckelberg, *alias* Hooftman ou Hotman, était un riche mar-

at tenu quelque propos à Assonleville et aultres qui les hantent. Tant y a-t-il que les gens de bien de ceste ville en sont fort scandalisez et dient que ilz espèrent peu de remède puisque le conseil est corrompu, et que, au lieu de chastier et faire justice, plusieurs se font intercesseurs pour les plus coupables; mesmes le *praeses Mechliniensiensis* faict ce qu'il peut pour saulver ung del Dale ¹, que at esté chief du consistoire de Tournay, et l'advocat fiscal d'Artois, Païen ², n'at heu honte de solliciter pour Michiel Herlin qu'il veult justifier.

L'escoutette at prins dix ou douze prisonniers à Malines, de ceulx qui ont brisé les imaiges et exercé la nouvelle religion, et plusieurs s'en sont enfuy. Aucuns prétendent que tout at esté pardonné par Mr de Hooghstraeten; mais je croy que la court ne l'entend pas ainsi; et at Sa Ma^{te} fort bien faict de se reserver les pardons. Du moins en aurat-elle le gré, et l'on n'en ferat poinct marchandise, encores que je me doubte que bien mal s'en sçaurat-on garder. Mais, enfin, la vérité de toutes choses se sçait, comme dict V^{tre} Ill^{me} Sgrie; et le Roy at longues oreilles, qui, ad ce que je veoidz par vos lettres, et que m'a dict le protonotaire Castillo de la bouche du sieur Antonio del Rio ³ qui est retourné sain et saulf à Bruges, est fort

chand calviniste, sorti de bas lieu, qui à la fin de sa carrière passa pour avoir amassé une fortune de sept tonnes d'or. Il ne fut pas, semble-t-il, inquiet, à l'époque du duc d'Albe. En tout état de cause il joua plus tard à Anvers un certain rôle politique, et il fut même échevin de la ville de 1585 à 1588 sous l'administration de Marnix de S^{te}-Aldegonde. Une de ses filles épousa le chevalier Olivier Cromwell, oncle du célèbre Protecteur. On peut consulter sur ce personnage, Mertens et Torfs, ouvr. cité, t. IV, pp. 479, 612, et dans les ANNALES DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE, 3^{me} série, t. II, p. 462, une note du travail de M. P. Genard sur la *Furie d'Anvers*.

¹ Voir plus haut, p. 303, note 1^{re}.

² Pierre Payen, écuyer, seigneur de Haultecloque, Bellecourt, Escoivre, etc., avocat fiscal au conseil d'Artois, était un parent de Pontus Payen, seigneur des Essars, dont on a si souvent cité les *Mémoires*. Pierre Payen fut nommé en septembre 1567, pour le comté d'Artois, l'un des « commissaires » députés pour faire procéder à l'annotation des biens des fugitifs et latitans à cause des troubles et « rebellions advenuz ès pays de par deçà. » Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 642, 643, et la notice sur Pontus Payen qui précède l'édition de ses *Mémoires* donnée par M^r Al. Hennec.

³ Voir t. I^{er}, p. 236, note 1^{re}. Il y a doute, cependant, si Antoine del Rio, dont il est question ici et au tome I^{er}, est celui d'Anvers, ou bien un autre Antoine del Rio, né à Bruges, frère germain du docteur Louis del Rio et frère uterin de Castillo, dont il est fait mention au folio 4^{er} du manuscrit n^o 21737 de la Bibliothèque royale, dans un extrait intitulé : « *uit de registers rustende in het uatte huys van Spagnien.* »

bien informé de tout ce que passe par icy et de ceulx qui ont bien et mal faict, et dict ouvertement que, quelque caution que les deux que sont en Espagne ¹ ont présenté donner, ilz n'ont peu avoir congié, et que Renard est tenu pour aucteur de ce qu'est advenu.

Mr de Berlaymont est bien en la mesme opinion, et que le prince d'Oranges, le marquis de Berghes, Straelen et Renard sont estez les premiers forgeurs de ceste forbe, et que Montigny s'y est joinct, la mère duquel il dict valoir ung prédicant, et que la femme de Mansfeld, quelque mine que l'on tiègne, ne vault guères mieulx...

Ledict del Rio dict que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} est en bonne opinion en Espagne : que n'est merveille puisque les actions des seigneurs l'ont si bien justifié, qu'avoient faict entendre à Madame, selon que me dict Largilla, que en l'absence de V^{tre} Sg^{rie} Ill^{me}, tout yrait au soubhaict du Roy et de Madame, que luy at confessé *cum lacrymis* que, soubz ceste buffe, l'on luy avoit faict faire choses que méritoient que le Roy luy feict copper la teste, et que l'on l'avoit meschamment abuzé.

V^{tre} Sg^{rie} Ill^{me} at tousjours dict la vérité de ce que l'on ne devoit craindre les menasses du costel d'Allemagne, où le comte Ludovic faict grand chièze de l'argent des marchantz gueux, que l'on dict porter 1^m escuz; et, au lieu du secours, il penserat avoir beaulcop faict d'avoir procuré que lesdictz députez des princes soient esté icy aux despens desdictz marchantz que méritent d'estre ainsi traictez. Et je tiens que, pour l'advenir, ainsi que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} dict, ilz ne se fieront plus aux seigneurs, comme ne ferat le peuple que se trouve misérablement abusé.

Puisque le duc d'Albe trouverat tout rappaisé, tant polrat-il plus facilement pourveoir au surplus.

L'on dict que Brederode est à Bremen; aultres qu'il soit en Clèves, que je ne croy. Il s'est bien accoustré. L'on ferat ce qu'on polrat pour faire avoir au comte de Mansfeld la confiscation ².

Je suis marri de ce qu'est advenu à Alonzo del Canto qui n'avoit besoing de l'emprunct que je luy feicz au temps qu'il se disoit en si grande disette ³,

¹ Berghes et Montigny.

² La confiscation des biens de Brederode.

³ Voir plus haut, p. 381, et t. 1^{er}, p. 327.

car Curiel m'assure qu'il avoit levé les quinze cens escus pour luy, que me faict croire qu'il m'at voullu abuser; mais, au piz venir, il faudra bien qu'il paie.

Les presches cessent à Gand. L'on y at faict bonne justice et cassé la gendarmerie, ad ce que le comte d'Égmond s'emploie par toute Flandres, qui fust le jour de la Pentecouste au sermon du curé de la Chappelle ¹. J'ay bien congny doibz le commencement à quoy servoit ce que V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie faisoit pour luy, et s'est tousjours conduit selon ce comme il fera encores, et c'est le vray de les séparer et rendre suspectz l'ung à l'autre.

Je treuve M^r le président fort pesant en ce que concerne le publicq, et n'at plaisir que l'on luy parle des choses de sa charge ny du payz; mais bien quant l'on tient propos des affaires particuliers.

J'ay communicqué avec Elbertus sur le point des confiscations, auquel il samble qu'elles debvront retourner aux seigneurs particuliers, puisque les édictz, que les attribuoient à Leurs Majestez, sont estez abrogez. Et, ad ce qu'il me dict, le duc d'Arschot et aultres entendent demourer entiers en leurs droict. M^r de Berlaymont est de l'advis de M^r le président. Il se faudra conduire en cecy comme les aultres ².

Si quid accideret Leodiensi ³, que n'est encores assuré du dangier, Boels ⁴ dict que V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie yroit fort avant et qu'il n'y at d'autre estouffe que de Poictiers et le filz de M^r de Berlaymont ⁵; car Bocholtz ⁶ est en disgrâce *propter avaritiam et ingratitude*. Le protonotaire Douvrin m'a dict que le marquis de Berghes at profficté de Liège plus de

¹ Le curé de la Chapelle à Bruxelles était Ghislain Vrocdius, plus tard évêque de Salubria et suffragant-coadjuteur de Granvelle : voir t. 1^{er}, p. 15, note 2^{me}.

² Sur le système des *Placards sur le faict de l'hérésie*, qui avaient été abrogés, voir *Histoire du droit pénal dans le duché de Brabant, depuis l'avènement de Charles-Quint jusqu'à la réunion de la Belgique à la France à la fin du XVIII^e siècle*, Mémoire couronné par l'Académie royale, 1870, p. 65.

³ L'évêque de Liège.

⁴ Pierre Boels, trésorier de St-Lambert, t. 1^{er}, p. 581, note 1^{re}.

⁵ Probablement le trésorier Jean de Berlaymont, voir t. 1^{er}, p. 251, note 2^{me}.

⁶ Il y avait à cette époque, dans le chapitre de St-Lambert, deux trésoriers du nom d'Arnold de Bocholtz. Le plus âgé des deux était grand prévôt de la cathédrale depuis 1558. C'est probablement à lui que Morillon fait allusion. Il mourut en 1569. Chevalier de Theux de Montjardin, *Le chapitre de St-Lambert*, t. III, pp. 84, 100.

III^e mille florins ¹. Ledict Boels n'est à reposit, selon qu'il m'a dict du dict seigneur ², que n'est du tout sain, et avec ce fort mélancolicque, et que s'est fort repenti d'avoir accepté ceste charge qu'il luy samble il ne feroit difficulté de céder avec le temps. Dieu veuille le garder, car certes, en ceste saison. il viendrait par trop mal à propos de le perdre.

Ce sont bourdes, ad ce que m'a dict le recepveur Coble ³, que le duc Erich auroit lessé spolier Vianen; et, pour effacer ceste note, il at icy envoyé ung gentilhomme pour faire entendre à Son Altèze l'estat de la maison, qu'est aultant richement meublée que maison de seigneur de pardeçà, sans que l'on ayt saulvé la vascelle ou cabinet, tant y tenoit-on le tout assuré. Il y avoit force provisions de bledz, vins, annones, lard, bure et fromaiges, chairs sallées et aultres choses nécessaires pour ung an, et belle artillerie, que Brederode at commandé estre rué en la rivière, et que l'on meict en chascune des quatre tours xxv tonneaulz de pouldre et le feug dedans pour faire saulter la maison, et que tous les meubles y fussent consumez plustost que de venir ès mains des ennemiz.

L'on at trouvé sur Cocq plusieurs lettres du dict sieur qui feront du mal. Il s'est monstré sur la fin désespéré avec sa compagnie, en laquelle il y at ung Renesse, qui est prisonnier, et at osé mander à son père qu'il le verroit pendre à ung gibbet devant le grand aultel de l'église du Dòm d'Utrecht, pour ce qu'il avoit vacillé en la geuserie ⁴; par où l'on peut

¹ Dans la succession du prince-évêque Robert de Berghes.

² L'évêque Gérard de Groesbeeck.

³ Arnold Cobel, frère du conseiller au conseil privé dont on a vu plus haut la mort. Il était receveur des États de Hollande. En 1562 il avait sollicité la charge d'*avocat des États*. Wagenacr, *Vaderlandsche historie*, t. VI, p. 62.

⁴ Trois Renesse avaient servi dans les bandes de Brederode : c'étaient Jean de Renesse de Wulven, et Philippe et Guillaume de Renesse, ses frères bâtards. Tous les trois étaient fils de Gerrit de Renesse, conseiller au conseil d'Utrecht, dont il sera question plus tard. Jean avait eu une commission de capitaine; Philippe avait été son porte-enseigne, et Guillaume le clerc de sa compagnie. C'est de Jean de Renesse de Wulven que parle ici Morillon. Ce gentilhomme avait occupé naguère une prébende de chanoine du Dom à Utrecht, qu'il avait résignée en 1565 au profit d'un frère cadet. Laissé par Brederode à Vianen avec sa compagnie et celles des capitaines Huchtenbroeck et van Zuylen van Nijvelt, il avait été pris à l'échauffourée de Vreeswyck dont il a été question plus haut, p. 431, note 5^{me}. La duchesse écrivait au Roi le 17 juin que Renesse, lieutenant de Brederode, avait été exécuté. Elle avait été induite en erreur. Le capitaine de Renesse, qui avait servi sous Brederode, ne fut exécuté qu'en 1568, en vertu d'une sentence du 3 juillet de cette année, imprimée dans Marcus, *Sentencien*,

voir les cruelz desseingz de ces malheureuses gens, ausquelz ilz ont treuvé plus de difficulté quand c'est venu à l'exécution qu'ilz ne pensoient. Comme at faict Pierre Haeck, jadis bailli de Middelbourg, riche de quatre ou cinq mille florins de rente, qui pensoit au moien des calvinistes d'icelle ville la surprendre, avec l'isle de Walchre, et de première entrée tuer tous les ecclésiastiques et catholicques, et de ceulx, qui ne seroient massacrez à la première furie, confisquer les biens, les envoiant en exil avec une pièce de sept pattartz, qu'estoit le meilleur parti qu'ilz leurs vouilloient faire; mais Dieu n'at permiz telle cruauté qu'est tombée sur les aucteurs, s'estant ledict Haeck rendu fugitif avec son filz qu'estoit aussi riche comme luy par l'alliance qu'il avoit faict¹. Je adjouste cecy affin que l'on congnoisse en quel dangier ces folles emprinses ont miz les bons: car l'on n'en heut moins faict aux aultres pays....

Mon hoste m'asseure que Hermanus² at presché depuis huit jours à Borgerhault qu'est prez de ceste ville, dont il at adverti Son Altèze que at commandé que l'on face toute diligence pour l'attrapper.

Ilz sont encores cinq ou six aultres prédicants icy à l'entour, que ne cessent de semer leurs erreurs. Dieu doit qu'ilz tombent en mains et soient chastiez!...

Son Altèze at commandé audict sieur et au doien de chéans³ de concevoir quelque forme pour redresser le gouvernement de ceste ville qu'en at grand besoing. Si l'on hoste les sectaires que y sont, le residu serat fort petit. Encores n'at on renouvelé la loy.

L'on ne ferat icy demain aucune *ducasse*⁴ pour ce que l'on entend faire

p. 517; et ses frères bâtards, qui avaient réussi à ne pas se laisser prendre, furent frappés d'une sentence de bannissement par contumace, qu'on trouve dans le même ouvrage, pp. 107 et suivantes. Voir au surplus *Te Water*, ouvr. cité, t. III, p. 257; Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. cxii, Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1564-1567)*, p. 144; *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 547.

¹ Nous n'avons rien trouvé sur un fils qu'aurait eu Pierre Haeck et qui aurait joué un rôle avec lui. Mais on sait que son gendre, Jacques Janszone Van der Meersch, fut un de ses complices dans sa tentative sur l'île de Walcheren, qu'il s'enfuit avec lui, et qu'il fut banni par contumace le 27 mai 1568. Voir Marcus, *Sentencien*, pp. 62, 63 et suivantes.

² Modedt.

³ Le chanoine Doncker et le doyen de Taxis.

⁴ *Ducasse*, *kermesse*, fête locale annuelle, à la fois communale et religieuse au XVI^e siècle.

une fort solennelle procession jeudy prochain pour prier merci à Dieu, et remectre ceste feste au mois d'Aoust. Que Dieu doint soit de meilleur succez qu'elle ne fust l'an passé !¹

Elbertus, que j'ay trouvé icy, dict que si l'on ne diminue l'auctorité des Estatz de Brabant, tout demeurerat en confusion comme du passé. Car le pays est mangé des tailles desquelles le Roy profficte le moings, et vad le tout en fraitz et vacations des commis et recepveurs, sans les fraudes que s'y commectent, dont l'on trouvera merveille si l'on enfonce bien la matière. Et il pense que si ce qui se liève à raison des tailles, voise de prime face ès mains du recepveur général de chascun quartier, que l'on en tiégne léal compte, que Sa Ma^{te} ne sera mal servie et que beaulcop de fraudes cesseront.

CIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 149 à 152. — M. F.)

Bruxelles, le 30 mai 1567.

Monseigneur : Je rencontray lundy M^r de Noircarmes, lequel demanda incontinent après V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie et quelles nouvelles il y en avoit? Je luy dictz que j'avoie heu lettres du xxvi^e du mois passé. Il dict qu'il en avoit aussi heu de V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie de mesme date, et qu'il espéroit qu'elle nous approcheroit selon qu'il est plus que besoing. Et, comme je luy congratuloie ses victoires, il respondit que c'estoit facile de bien faire quant l'on vouloit, et que les aultres le heussent peu faire s'ilz heussent voulu; mais que, sans la venue du Roy, il n'y a rien de faict, et que, devant longtemps, tout seroit piz que oncques et en plus grand hazard et dangier pour luy et

¹ On se rappelle que le pillage de la cathédrale avait eu lieu en 1566 peu de jours après la procession de la kermesse.

ceux que sont esté avec luy dans ceste emprinse, et contre tous les serviteurs du Roy et les ecclésiastiques, et que l'on recouvreroit les fautes passées ¹. Il se contentoit peu de l'administration de Madame, *et quod omnia ex alieno affectu*, ce qu'estoit sur le comte de Mansfeld, et disoit que l'on donnoit crédit à Straelen qui toutesfois estoit cause de tout le mal, s'estant entendu avec le prince d'Orange et le marquis de Berghes ², et que puisqu'il veoit que tout se conduict si estrangement, qu'il est résolu se retirer en sa maison, *ne quid illi imputari possit, et actorum gratiam corrumpat*. Il parlat fort honorablement de V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie}, à laquelle il dict qu'il veult demeurer serviteur et amy publicq *et privatim*. Je l'accompagnay entre ces divises une longue espace et jusque bien prez de la court, *multis videntibus*.

Mr le président trouve bonne sa délibération de soy retirer pour les raisons que dessus, et est fort intrinsecque avec luy ³, comme m'a dict Mr de Berlaymont qui en est jaloux, lequel m'a dict qu'il attend nouvelles du duc d'Albe et qu'il pense que V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} approchera. Je luy ay dict, comme je faictz à tous ceulx qui m'en parlent, que je n'en sçay rien.

¹ Les idées que Viglius exprime dans sa lettre à Hopperus, en date de la veille des calendes de mai 1567, concordent avec celles de Noircarmes : « multis enim ignis sub cineribus latet, et inimicus » reconciliatus metuendus est.... » Hoynek, *Analecta*, t. 1^{er}, 2^e partie, p. 428.

² Le 6 juin Noircarmes, alors à Anvers, écrivait au Roi une lettre, dont on n'a plus qu'une traduction espagnole, et qu'on peut se borner à résumer. — Il croit devoir avertir le Roi que, dans certaines affaires, on ne procède pas comme il conviendrait à son royal service. — Sans la présence de S. M., ou celle du duc d'Albe, beaucoup de choses se conduiront et se dissimuleront comme au commencement des troubles, de sorte qu'on ne connaîtra pas ceux qui ont été la cause des difficultés contre lesquelles on a dû lutter. — Il y a un homme que S. M. connaît, et dont on devrait dans l'opinion de Noircarmes s'assurer, — allusion évidente à Straelen — parce qu'il est un des trois ou quatre qui savent les commencements, et qui s'est si bien retourné que, jusqu'à présent, il est libre dans sa maison; bien plus, aucuns disent qu'il a rendu de bons offices pour la réduction d'Anvers. Noircarmes veut bien le croire, mais il a rendu ces offices quand toute leur force était brisée, que les villes principales étaient prises, qu'ils étaient abandonnés de ceux sur lesquels ils comptaient pour se défendre, etc. — A la fin de sa lettre Noircarmes, ayant appris la mort du marquis de Berghes, demande au Roi d'être continué dans sa charge en Hainaut. (Archives de Simancas : *Estado*, liasse n^o 556, fol. 127.)

³ Intrinsecque, intime. Cependant Viglius, en faisant à Hopperus l'éloge de Noircarmes, et en le recommandant chaudement au garde des sceaux, s'exprimait dans les termes suivants : « quanquam » mihi cum ipso nulla privatim amicitia intercedit, non possum tamen non complecti eum omni benevolentia, qui primus authorem se præbuit regiam restaurandi autoritatem.... » Hoynek, *Analecta*, t. 1^{er}, 2^e partie, pp. 452, 455.

Son Altèze fut dimanche sur le soir à Ostrewele veoir le lieu de la bataille. Mr de Beauvoir n'y estoit point à cause qu'il est malade; que je pense estre de regret, car il est mal traicté et païé, avec sa compagnie, pour avoir si bien faict.

Assonleville m'at faict ung long discours de ce que passe, et se plainct que tout est perdu et que les conclusions prises pour publier des mandementz se changent à l'appétit d'ung ou deux, comme l'on trouverat par les minutes et coppies demorées au conseil de Brabant où elles sont esté veues et approuvées, ce qu'il impute à Straelen, et le crédit que luy donne le comte de Mansfeld qui dict qu'il at faict des bons services et qu'il en peult faire encores, et changent les dictes conclusions à leur plaisir, dont Assonleville est fort fasché et dict qu'il le ferat congnoistre par ses minutes. Pour ce qu'il avoit couché au narré que Anvers estoit le réceptacle des hérétiques, l'on en at esté fasché, et at faillu effacer cela, et la clause que contenoit que les bannis d'autres payz pour le faict de la religion seroient aussi bannis d'Anvers ¹. Quelcung luy demandat s'il vouloit doncques que la ville demeurist déserte? Il répliqua si l'on la vouloit faire habiter par hérétiques et bannis? C'est bien loing de congnoistre qu'ilz ont perdu leurs privilèges et que si Sa M^{te} faict instance ², comme l'on at faict aultresfois en ceste ville et à Gand, elle les leur doit hoster et en bailler des nouveaux et restraindre la Joieuse-Entrée, qu'est bien l'advis de d'Assonleville. Le Roy n'heut oncques milleure occasion, ny son père.

Ceux d'Anvers ne scauroient dénier qu'ilz n'ayent mérité, avec ceux de Bois-le-Duc, ung bon chastoy, et encores ne se peulvent-ils retenir de parler mal; et les gens de bien et catholicques disent ouvertement que si l'on ne pourveoit aultrement aux affaires que l'on n'at faict jusques ores, qu'ilz ne seront asseurez, et désirent qu'il y soit une citadelle ou plustost deux. L'on en at trassé une à Sainct-Michiel, et une à l'endroit de la nouvelle ville, affin que Sa M^{te} choisisse ³. Je parliz à l'abbé dudict Sainct-Michiel ⁴, qui faict son compte que sa maison aura à souffrir: mais, ad ce

¹ Il s'agit ici d'un édit à publier à Anvers, dont on préparait la rédaction, et dont on parlera avec quelques détails plus loin.

² Faire instance, procéder juridiquement.

³ Voir plus haut, p. 426, note 1^{re}.

⁴ Guillaume de Grève.

que je puis veoir, il le comporteroit plus patiamment si, par ce boult, il poroit demeurer deschargié de ses moisnes que sont diables.

Mon hoste au dict Anvers, le chanoine Doncker, se plainct fort de l'affluence des héréticques en Anvers. Herten ¹ est retourné d'Angleterre; et, ad ce que l'on luy rapporte, ilz sont fort allégres et sambtent avoir nouvel espoir et practicque.

Je fus promener, estant au dict Anvers, en ung jardin où me mena hors de la ville le sieur Curiel, dimanche après-disner, et revinsmes le soir lors que je ouyz au peuple, que retournoit des champz, chanter les psaulmes à pleine gorge.

Berthi dict que Madame se despite fort de la venue du duc d'Albe. Le mesme dict Curiel et que Armenteros n'en est à son aise, dont je ne suis esbahi.

Madame veult que Hesselte accepte l'office de procureur général de Malines, ad ce qu'il est bien enclin comme est Mr le président; mais sa femme n'en veult entendre parler, craindant peult-estre qu'il chastierat les hugonaux ²; en ce que je tiens il se vouldrat acquitter, car il est bon pour la religion jusques au boult, et ne respecterat personne, et parle cler. Je vouldroie que Mr le président feict ainsi, et qu'il ne fust si affecté à son payz. Il me dict que les principaulx d'iceluy luy recommandoient les prisonniers, afin d'intercéder pour eulx ³. Je luy dictz que le milleur qu'il ne pouvoit faire estoit de procurer qu'ilz fussent chastiez selon leurs mérites. Il respondit que cela se debvoit traicter par justice, comme si l'on debvroit faire grand procès pour telles gens que sont esté surprins au fait, en ung batteau, avec force calices et ornementz d'églises qu'ilz avoient pillé sur le payz du Roy, branscaté et bruslé, constitué prisonniers ses subjectz. S'ilz

¹ Voir plus haut, p. 94, note 1^{re}.

² La femme du conseiller Hessele était Jetzia Hoytema, fille d'une sœur de Viglius et veuve de Mr Franck van den Bergh, naguère conseiller au conseil de Hollande, puis au grand conseil de Malines. On trouve dans les lettres de Viglius à Hopperus une réflexion, analogue à celle que fait ici Morillon, sur les sentiments de Jetzia Hoytema. Parlant de la part que prend Hessele aux travaux du conseil des troubles, Viglius ajoute : « Conjugem certe ejus pessimè habuit, quod his causis se tantopere » involverit, cum, ut te meminisse existimo, inter pacta nuptialia convenisset ut procuratoris generalis officium dimitteret, seque contracta invidia explicaret.... » Hoyneck, *Analecta*, t. 1^{er}, partie 1^{re}, pp. 170, 171, et t. 1^{er}, partie 2^e, p. 495.

³ Voir plus haut, p. 452, note 4^{me}.

l'heussent tenu, je croy que sans longs procès, et non obstant le parentaige et la patrie, ilz l'heussent miz en l'autre monde; et s'il empesche leur chastoy, je me doute qu'il luy cousterat chier, et que eulx mesmes en feront la vengeance, luy rendantz le mal pour le bien. Le gentilhomme que print ledict bateau ¹ et tout ce qu'estoit dedans, qu'estoient xcviij âmes, m'at juré qu'ilz n'heurent tous ensamble cent escuz en argent monnoié, mais bien lesdicts calices. Hessele n'est content que l'on y veult procéder avec si grandz mistères et le dict clérement. Aussi a-t-il dict à Son Altèze, selon qu'il m'a compté, que, pour bien besoigner en Anvers, il fault constituer prisonnier Straelen pour avoir esté lieutenant du prince et correspondu à douze consistoires, dont Madame se treuve esbahie qu'il parle si librement. Je croy bien qu'il ne serat creu en cecy et que le comte de Mansfeld le traverssera.

Ledict Hessele ne peult ouyr parler d'Assonleville ny Brucelles, qui at puis nagaires perdu sa fille qu'est morte d'enfant ². Aussi les gens de bien en Anvers dient ouvertement que le conseil est corrompu et plusieurs délessent, à ceste cause, faire retourner leur bien qu'ilz avoient saulvé, dont toutefois et journèlement grande quantité revient par charriotz, sans ce que vient par batteau. J'ai ouy dire au margrave que les voitures du bien que at esté saulvé porteront plus de L^m escuz.

L'on at faict devant hier quelques édictz en Anvers, que j'entendz ont pesé aux mauvais qui osoient dire qu'ilz auroient pleine liberté ³. Je suis seur que Bordey vous manderat les particularitez et comme la procession y passa hier, que fut icy bien belle et dévotieuse, avec une infinité de tortses ⁴.

¹ Le capitaine Ernst Mulert.

² Cette fille du conseiller de Bruxelles, morte en couches le 18 mai 1567, était Catherine, première femme de sire Charles Rym, chevalier, seigneur de Bellem, magistrat et diplomate distingué, qui fut tour à tour conseiller au conseil de Luxembourg, membre du conseil privé, commis aux confiscations, ambassadeur de l'empereur Maximilien II près la Porte Ottomane, etc. — *Nobiliaire des Pays-Bas*. — *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 642; t. III, p. 565, etc.

³ C'est l'édit auquel il a été fait allusion plus haut. On le trouve résumé dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 580, note 4^{re}. Cet édit, qui avait été rendu dès le 24 mai, provoqua à un haut degré le mécontentement du Roi. Il fut révoqué par un autre édit du 24 juillet. Viglius s'en occupe dans une lettre du 24 juillet, écrite à Hopperus, publiée dans Hoyneck, *Analecta*, t. I^{er}, partie 2^{me}, p. 455.

⁴ Voir l'*Antwerpsch chronijckje*, pp. 155, 156. On compta plus de quatre mille flambeaux devant le Saint Sacrement.

Le bourguemestre Os me dict que la nuict il avoit fait ouvrir les portes à ung courier qui apportoit lettres de Sa Majesté pour Son Altéze, et estoit venu en six jours et demi, fort las, et passa oultre pour la court. Je tiens que, dans ung jour ou deux, se sçaurat quelque chose, et qu'il y aurat ja nouvelles de l'arrivée du duc d'Albe en Italie.

L'amman ¹ dict hier au chancelier de Brabant et à moy qu'il y avoit nouvelles du trespas de Monsieur de Liége, et que le feug se seroit mis à sa jambe; mais cela ne continue point, et certes ce seront mauvaïses nouvelles pour noz et ceulx de Liége aussi

L'archevesque de Cambray, *quasi deesset illi quod ageret domi*, veult visiter le chappitre d'Anvers que prétend exemption doibz leur première fondation, et sont bien pour eulx deffendre ². Ils allèguent leur érection en cathédrale et que partant ilz ont ou doibvent avoir ung propre pasteur, ne soit que Sa Sainteté ayt ordonné aultre chose, et tiendront ferme, aiantz desjà par le doien prévenu Son Altéze. Ilz imputent cecy au magistrat et à Straelen qui cherchent tous moiens pour demorer soubz l'archevesque de Cambray, qui at grand regret de la détention du marquis de Berghes en Espagne; et, ad ce que Mad^{lle} Simons m'a dict avoir entendu du margrave. le dict archevesque dict ouvertement que le Roy détient ledict marquis pour faire plaisir à V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie}.

L'abbé de Vaucelles est passé par icy vers Liége, pour, en vertu de ses remissoriales, faire production et preuve de ce que at esté hosté à l'évesché de Cambray pour donner à Malines et ce que l'on at profficté : qu'est peu ou riens, ce que se polrat facilement prouver, et les grosses mises que faictes pour vostre archevesché, sans, depuis trois ans, en avoir reçu ung solz.

Le doien d'Anvers se plainct que Madame accouste tant de gens, et que aulcungz du privé conseil hantent tant les martinistes. Il m'at monstré ung billet sur la qualité de ceulx qui sont en loy, et que l'on debvroit, ad son advis, casser. Je m'esbahiz du bon tesmoignaige qu'il donne à Rocoux, qu'il soit sçavant en loix, résolut et expéditif et qu'il oye chascungz jours

¹ Jean de Locquenghien.

² Il est question de cet incident dans les *Nouvelles diverses* du mois de mai, imprimées dans Groen, *Archives*, t. III, p. 78.

messe, car il est fort noté pour la religion. Quant aux aultres qu'il recom-
mandoit, c'estoit avec raison d'aullant que je les puis cognoistre.

Ainsi que j'eschribois ceste me sont venues les lettres de V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie
du m^e ¹, auxquelles ne feray longue response, pour y avoir jà respondu,
du moingz en la plus grande partie. Je disposeray le paquet de Madame
d'Aremberg seurement.

Le prince d'Orenge est en Allemaigne, sans qu'il ayt cousté à V^{tre} Ill^{me}
S^{gr}ie ung cheval pour l'y porter. Et je ne puis croire qu'il s'empesche de
grandes menées, puis que le moien n'y est poinct, mais bien qu'il voudra
temporiser et attendre pour veoir quel monde courera; car luy et ses sam-
blables estiment que le Roy ne polrat tousjours tenir armée et vivres ².

Ce at esté une grande euvre de procurer que Madame ne puist faire les
pardons, que fust esté pour tout perdre et vendre par le comte de Mansfeld
et Armenter^{os}. Mais, comme V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie dict, tant plustost est requise la
venue du Roy de laquelle l'apparence est encores petite, et faict à penser
qu'elle ne serat devant l'automne.

Je sçay bien que V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie at besoing de sçavoir toutes choses;
mais, estant la court hors d'icy ³, je n'ay le moien si prompt pour le faire
ainsi que du passé.

M^r de Berlaymont n'yrat pas plus loing que son gouvernement ⁴ au
devant du duc d'Albe. Il entend l'informer de tout et prendre vers luy le
lieu que le comte de Mansfeld tient vers Madame, s'il peult. Le Roy fera
bien de tenir en suspens tous gouvernements, les réservant à sa venue; et
ce pendant se polra dresser la réformation, et chascung ferat du bon varlet
pour y avoir part.

Si ledict duc d'Albe vient avec beaulcop de gens, je crains quelque
altération; mais elle ne sera si dangereuse comme si l'on désarmoît devant

¹ Nous ne l'avons pas.

² L'archevêque de Cambrai écrivait au cardinal de Granvelle, le 31 mai : « Dieu inspire S. M. de
haster sa venue! Car, par la force que nous amesnera le duc d'Alve pourrons tenir quelque temps,
mais, comme ce pendant les forces consommeront nostre argent, noz ennemys auront tant plus
d'avantaige sur nous.... » Extrait dans Groen, *Archives*, Supplément à la 1^{re} série, p. 47.

³ La cour était encore à Anvers. Madame ne quitta cette ville que le 18 juillet pour rentrer à
Bruxelles.

⁴ Le comté de Namur.

la venue du Roy; et tous ceulx qui l'entendent désirent que le duc d'Albe noz amène III ou IV mil Espagnolz, pour le moins, *qui sint in perpetuis praesidiis*. Si l'on heust retenu ceulx que l'on avoit, et que avec grande presse furent renvoiez en Espagne ¹, l'on n'heust osé entreprendre les lighes et menées que l'on at veu depuis.

Le prince d'Orenge, le comte d'Esmond, Hoogstraeten et le comte de Hornes ne peulvent rien, si ce n'est de mutiner les bendes ²; car du peuple, il n'y at dangier pour ce que il ne se fierat de longtems des seigneurs, et Dieu sçait comme il parle d'eulx et des gueux, que sont en abomination à tout le monde. Plusieurs avoient pensé que le duc d'Albe et V^{tre} S^{gr}ie III^{me} se entreverroient; mais j'ay tousjours dict que je ne le pensoie, et V^{tre} III^{me} S^{gr}ie at raison qu'il ne convient, et vous vous pouvez advertir par lettres pour éviter ombre.

Il ne peult estre que le Roy ne s'esbahisse de la négociation du comte Lodovic de Nassau avec ses subjectz, estant icelle esclercie par si bon (témoignage?) comme donnerat V^{tre} III^{me} S^{gr}ie. L'audace at esté, trop grande.

J'ay en mémoire plusieurs poinctz que m'ont dict Brouhèze, Mr de Berlaymont et Assonleville, mais poinct si pleinement comme contient l'escript que j'ay envoié à V^{tre} III^{me} S^{gr}ie, duquel ny de nulz aultres précédentz je n'ay retenu aucune coppie, mais bien ay-je annoté de temps à aultre aulcungz poinctz que je garde pour le retour de V^{tre} III^{me} S^{gr}ie, à laquelle j'envoieray quelque chose que j'ay pensé sur ce que concerne la police pour adjouster ad ce que j'en ay touché quelque peu cy-devant.

Blasere n'at encores rien envoié. Je pense le veoir au voyage que je feray au costel où il est en commission.

J'entendz que le mandement, que at esté publié en Anvers, n'est à beaulcop près aussi rigoureux que celluy que at faict madame la marquise à Berghes. Ces respectz nous affolleront. C'est en Anvers où l'on debvroit plus procurer de remède que aillieurs, car de là est venu tout le mal; et il seroit mieulx la repurger et avoir moingz de gens, mais bons, encores que la traficque ne fust du tout si grande. Cecy est donner cueur aux maulvais

¹ En 1560.

² Les bandes d'ordonnance.

qu'il fault conduire *in virga ferrea* et leur donner loy : aultrement ilz la nous donneront ung jour, et ruynent le payz sans remède. Mais il fault lesser faire ceulx que en ont la charge. Je recouvreray le dict mandement pour le vous faire tenir si je puis, avec ceste, n'est que Bordey y satisfait.

 CV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 156 et suivants. — M. F. complétée par C.)

Bruxelles, le 7 juin 1567.

Monseigneur : j'ay veu ce que discourt V^{tre} Ill^{me} S^grie sur l'estat du publicq, par ses deux lettres du x^e du mois passé¹, aultant proprement comme si elle fust présente, ainsi qu'elle at tousjours fait, et mieulx prédit l'advenir que Nostradamus ou ceulx que les seigneurs ont accousté; et, si ce que V^{tre} Ill^{me} S^grie m'en a escript depuis trois ans fust veu par ceulx qui, tant d'ung costel que d'aultre, font profession de discourir, ilz verroient le forcompte qu'ilz ont fait, et le peu qu'ilz sçavent en ce mestier. Mais il seroit mieulx que ceulx le veissent que l'on at abusé, leur donnant faulx entendre et les imprimant mal et contre vérité de leur prince et seigneur natural, comme s'il voudroit tiranniser ses subjectz et introduire des nouvelletez préjudiciables à la liberté et bien du pays.

Je louhe Dieu que chascung le congnoist et confesse pleinement et rondement : il at bien monstré sa grande puissance, aiant en ung an fait ung si grand changement, qu'est plus que miraculeux. Il y at peu de lieux et convives² où l'on parle d'aultre chose que des dangiers passez, à la grande charge des seigneurs qui n'ont dict ny fait chose si secrète qu'elle

¹ Nous ne les avons pas.

² Repas. banquets.

ne soit maintenant ramenteue. Et n'est plus question de billetz ou pasquilles. Aussi le pays est purgé des auteurs d'iceulx, et d'ung monde de meschantz gens, et qui n'at peu aller, il s'est fait porter dehors, je dictz goutteux et malades, saulvantz ce qu'ilz ont peu, comme ilz font encores journèlement. Tous ceulx que s'entendoient à Amsterdam avec Brederode ont prins la fuite, et l'on at logié XII et XX soldatz aux maisons des hugonaux, où les catholicques n'en ont que ung ou deux au plus; et est bien raison qu'ilz soient maintenant sollagez, car ilz ont assez souffert, et at tenu à peu qu'ilz ne soient esté massacrez, selon qu'il se descouvre maintenant par les prisonniers. Mais ce que Dieu garde est bien gardé!

Brederode s'est par trop oblié, et heust fait plus de mal s'il heust esté homme de ceur et expérimenté; mais l'on reprend et légèrement, et après l'on se treuve empesché à l'exécution.

L'on at toute ceste octave fait grand honneur en ceste ville au Saint Sacrement, et telz que. l'an passé, n'heussent souffert que l'on heust miz ung clou à leur maison pour y attacher les cordes pour les charger des rameaux¹. Touttesfois aulcungz se sont encores desmonstrez les mesmes; et me dict l'amman à la confrarie de Saint Gery², qu'il les at bien noté. Je ne sçay s'il en fera aulcune demonstration ou poursuytte.

La nouvelle de l'arrivée du duc d'Albe à Gennes, et son partement pour Alexandrie le xxvi^e du passé, sans aller par Milan pour non perdre de temps, ferat penser à plusieurs; et aulcungz tiègnent que c'est de cela que Madame at les fiebvres. Il at escript à MM. les comtes d'Aremberg et de Meghe, et à M^r de Berlaymont³, comme ayant charge, et une lettre à M^r le duc d'Arschot, et non à aultres, dont le comte d'Egmond ne serat à son aise ny le comte de Mansfeld. Bien at-il escript à Son Altèze lettres de compli-

¹ Voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 545.

² La confrérie de *Notre-Dame des Sept Douleurs*, qui avait sa chapelle dans l'église de St-Géry à Bruxelles, dans laquelle s'étaient fait inscrire naguère Philippe-le-Beau et sa sœur Marguerite, et qui comptait une foule de nobles parmi ses membres. Henne et Wauters, *Histoire de Bruzelles*, t. III, p. 175.

³ Le duc avait notamment écrit à Berlaymont et à Meghem, le 25 mai, pour leur annoncer son arrivée à Gènes. On constate le fait par les lettres de ces deux seigneurs publiées dans De Jonge, *Verhandelingen*, etc., pp. 49 et suivantes.

ment. Ad ce que le frère de Castillo ¹ et Courteville ² escripvent, il serat icy pour le commencement du mois prochain, selon la diligence qu'il faict pour ne perdre temps, et se trouver icy cependant que tout est paisible, qu'est le point : car il sera facile de maintenir les affaires au train qu'il les trouverat. Il n'y at faulte de mauvais esperitz, et j'entendz que aucungz pensionnaires ³ ne gousteront la dicte venue, et qu'ilz sont après pour en faire remonstrance ad Son Altèze au nom des Estatz. Je ne sçay si c'est chose practiquée, et ne me puis persuader que les dicts Estatz se mectent en ceste folie que leur polroit couster chier. Ledit Courteville escript que le Roy suyverat tost et par le court chemin, dont je ne faicz doubte, car sans cela serviroit peu la venue dudict duc, et ne seroit que pour en engendrer altération et jalousie. Il fut malade à Nice, ce que me donna peine, et suis esté joieux d'entendre sa convalescence et arrivée à Gennes que ne serat esté sans escripvre à V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie et elle à luy.

Je croy bien que, à sa venue, l'on verrat des changements, et que le comte de Mansfeld, qui gouverne tout à Anvers et tient estat de prince, serat bien esbahi avec Straelen, qu'est son mignon et ammène l'eaue au moulin, en ce que ne s'oblie rien. Le vray seroit si le duc d'Albe trovist moien pour, avec honneste prétext, le renvoyer en son gouvernement, car ny de luy, ny de son filz qu'est fort volontaire, ne faut-il attendre grand chief d'euvre, quelque profession que ledict comte face d'estre saige; et ne sçay comme il respondrat d'avoir, à la persuasion de Straelen et ses semblables, altéré l'ordonnance que depuis s'est mise en français; et aurat bien de peine à se purger de l'objection que le prince d'Oranges luy feict, présent le comte d' Egmond, à leur dernière entreveue, qu'il avoit esté premier aucteur et commencement de la lighe, et qu'il s'en estoit retiré le premier.

¹ Le docteur Louis del Rio.

² Le secrétaire Josse de Courteville, qui revenait aussi dans les Pays-Bas avec le duc.

³ Les conseillers pensionnaires des villes. Ces personnages faisaient d'habitude partie de la députation que chaque commune envoyait pour la représenter aux États provinciaux, et dans le fait ils dirigeaient pour ainsi dire le *tiers état*. Leur influence considérable s'explique aisément. La plupart d'entre eux étaient des jurisconsultes rompus aux affaires, et comme ils étaient officiers permanents, au courant de tous les précédents, ils étaient naturellement écoutés par des magistrats communaux se renouvelant d'année en année.

Le dernier courrier venu d'Espagne at apporté nouvelles du trespas du marquis de Berghes ¹, que ne seroit grand dommaige, et fust esté mieulx il y a sept ans, car il ne povoit maintenant mal faire. Je tiens que s'il at sçeu ce que ont dict à sa charge les prisonniers de Valenchiennes, que cela luy aurat donné la mort, que l'archevesque de Cambray ne peult avaller ². Je ne sçay s'il dirat, comme auleungz font de la maison dudict marquis, que ce at esté par poison. Plusieurs le regrettent, qui le tenoient pour plus homme de bien qu'il n'estoit; aultres ne croient qu'il soit ainsi, ny mesmes sa femme, pour ce que Son Altèze assure n'en avoir lettres ³. Il se sçaurat par le premier; mais, ad ce que l'on at dict et escript de son indisposition, il polroit bien estre ainsi, mesmes s'il at esté adverti des dictes informations, comme je tiens qu'il at esté : car il avoit les oreilles dressées et ses accoustes par tout. Montigny et Renard n'en seront à leur aise, et doibvent estre bien esbahiz de veoir ce qu'ilz veoient et une si grande conversion tant esloignée de leur premier desseing.

Vostre détermination, si bien arraisonnée et choisie ⁴, ne peult avoir sinon bonne issue; et ne peult estre que le Roy ne prie et sollicite V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, s'il ne l'at desjà fait. A moy n'a-t'il jamais samblé que vous viendriez avec le duc d'Albe, comme auleungz présupposoient; et s'estant le Roy si bien trouvé servi par vostre bon advis et conseil, il ne peult estre qu'il ne s'en serve encores : car c'est maintenant qu'il en at plus de besoing affin de pourveoir au futur, et ne se trouverat aulcunne confession de prisonnier, quel qu'il soit, mieulx déclairer les menées et practicques passées

¹ Le marquis de Berghes était mort à Madrid le 21 mai à 8 heures du matin. On trouve des particularités concernant ce décès dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 537, 538, 540; dans Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, pp. 238, 259; dans Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. II, p. 380, etc.

² On se rappelle que l'archevêque de Cambrai était parent du marquis, comme appartenant à une famille sortie par bâtardise de la maison de Glymes-Berghes.

³ La mort du marquis avait été annoncée à Marguerite de Parme par une lettre du prince d'Eboli, en date du 21 mai, qu'apporta à Bruxelles un courrier exprès parti de Madrid le jour même à trois heures après midi. La lettre que la duchesse écrivit le 1^{er} juin à Ruy Gomez confirme le récit de Morillon. De la mort du marquis, dit la duchesse, elle n'a pas fait mention, quoique la nouvelle s'en soit répandue par toute la ville à l'arrivée du courrier. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 537, 543.

⁴ Celle de ne venir en Flandre qu'avec le Roi et sur son invitation expresse.

que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} n'at faict il y at des années plus de quatre; et chascung parle si honorablement d'elle partout que l'on ne sçauroit plus, disant que ad son partement la félicité, repos et tranquillité du payz partit quant et quant ¹. L'on at aux processions miz dehors en aulcungz lieux sa portraiture (non de mon sçeu, qui ne me fonde sur cela); et, ad ce que j'entendz, elle at esté veue volontiers. Bien j'en veis une du prince d'Orenge, que fut mise de telle sorte que le visaige fut tenu couvert par une goutière de soie que pendoit devant, de sorte qu'il se failloit baisser pour le veoir, ce que plusieurs feirent, et après l'avoir recongneu disoient que l'ombre se tenoit cachée aussi bien que le corps, et qu'il n'osoit regarder les gens. Il n'y a point de faulte qu'il ne soit affollé sans remède, ce que Hovelmans congnoist bien, que m'at tenu long propos, et se trouve bien empesché à excuser les faultes que sont telles qu'il est contrainct les confesser clèrement, en ce qu'il faict mieulx que de pallier.

Hovelmans regrette de ce que ledict prince s'est tant caché à luy et ses bons serviteurs, se confiant du comte Lodovic et de Straelen, et qu'il at si longuement soubstenu ceulx qui se sont tant déclairez contre Sa Ma^{te}, le payz et la religion, ce qu'est inexcusable.

Hovelmans dict que Brederode at esté près du prince d'Orenge la veille de la Pentecouste, et qu'il n'y at séjourné que deux nuictz. Mais il n'a pas dict, ce que j'ay entendu d'ailleurs, qu'ilz se sont partiz mal contentz, mesmes ceulx que Brederode avoit mené avec soy, demandans l'ayde que l'on leur at si asseuréement promis faire venir d'Allemaigne.

Ledict Hovelmans est parti pour Bourgogne, et dict d'avoir patience encores quatre mois de mon deu ², et dict que lors je seray dressé avec les aultres, et m'a dict constamment qu'il sçait bien son maistre ne doibt point cent trente mil florins. Il fault dire qu'il ne prend les rentes hypothéquées pour debtes, mais qu'il compte seulement les marchantz et créanciers. Je luy dictz que j'attendroie volontiers ledict temps; mais que les aultres l'attendissent, car si l'on s'attaiche à l'hypothèque je ne voudroie estre des derniers.

¹ A rapprocher de la citation que le baron de Gerlache emprunte à Grotius, à propos du départ de Granvelle. « Omnia religionis et imperii, sus deque versa sunt. » *Histoire des Pays-Bas*, 3^e édition, t. 1^{er}, p. 128. ~

² Morillon avait prêté de l'argent sur hypothèque au prince.

Je vins à propos de parler des empruntz et dons des Estatz de Hollande; ad ce qu'il respondit qu'ilz avoient offert au prince d'Oranges LV mil florins qu'il auroit refusé, mais bien retenu les x mil qu'il prétend luy avoir esté induement prins à raison des aydes desquelz il prétend exemption ¹. C'est bien ung point auquel l'on doibt avoir regard à l'arrivée du Roy, des dons et libéralitez excessives de ces Estatz à qui leur plaict, delessantz Sa Ma^{te} en si grande faulte, et sera bien de sçavoir qui en sont les conducteurs. L'on n'y alloit point de telle sorte du temps de la Royne.

Dés empruntz Hovelmans n'at riens voulu congnoistre; mais Brouhèse dirat bien ceulx que les ont fait et refusé au lieu de sa demeure ², et ne fait à croire que l'on ayt dormi aillieurs, car le payz est grand et plein de gens pecunieux.

Si le prince d'Oranges fust demeuré avec V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie comme il at esté aultrefois, il s'en fust mieulx trouvé et je tiens que c'est bien ung de ses principaulx regretz, véant la faulte qu'il at fait de s'en despartir ³, et que le comte d'Egmond ne verra si petite occasion qu'il ne se rejoingne s'il peult : car c'est *extrema tabula* que luy reste, se véant enveloppé au roitz ⁴ plus qu'il ne pensoit et que tout se ramaverat à fait et à compte.

Ung parent de Bave, demeurant à Ypre, dit qu'il ne sçait comme le comte sçaurat jamais respondre comme, l'ayant supplié le magistrat de l'adsister et demorer avec luy le jour que l'on estoit certain se feroit le désordre et rupture des imaiges, il ne le voulut faire, partant à l'heure mesme quasi qu'il se fait, avec excuse que puis qu'il se debvoit faire, il estoit mieulx qu'il advinst luy absent que présent ⁵. Et l'on sçait bien dire

¹ Wagenar, ouvr. cité, t. VI, p. 200, raconte le fait avec quelques variantes d'après les archives des États de Hollande.

² Voir plus haut, p. 570.

³ Claude Belin écrivait à Granvelle le 12 juin : « On prétend qu'à son départ le prince d'Orange » a dit : le cardinal m'avait bien dit ce que je trouve maintenant... » Groen, *Archives*, Supplément à la 4^{re} série, p. 48.

⁴ Rets, filets.

⁵ Dans l'enquête, reçue en février 1568 par Vargas et del Rio, pour le procès du comte d'Egmont, M^{re} Gilles de Corte, greffier de la ville d'Ypres, attribua formellement au comte le propos dont parle Morillon : voir de Bavay, *Procès du comte d'Egmont*, pp. 297, 298, etc. Le magistrat d'Ypres, dans sa justification officielle, se bornait à dire que le comte d'Egmont n'avait pas voulu obtempérer à sa demande et rester plus longtemps à Ypres, alléguant des affaires indispensables, *obsterende zyne nood-*

que, s'il heut monstré visaige, l'on heut rompu la fureur du peuple, et le magistrat y fut demoré maistre, que, pour sa décharge, est bien délibéré de dire à la venue du Roi la vérité de ce qu'est passé, et ainsi, soit tost soit tard, tout se sçait et sçaurat tousjours, et l'on parle à présent sans masque.

Je ne sçavois poinct que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} et Ruy Gomez se sont correspondu, avec courtoisie ¹; et puis qu'il est saige et aimant le service de son Seigneur comme l'on dit, il debvra faire différence de ceulx qui ont bien ou mal servi, et tenir du plus seur costel. Car il peult cognoistre si les seigneurs l'ont trompé, se servant de sa faveur pour faire desservice si préjudiciable au public.

L'archevesque de Cambray s'est attaché avec le chappitre d'Anvers ² et me impute l'opposition qu'ilz luy font : à grand tort, car ilz sont gens assez pour eulx deffendre sans que moy ou mes samblables s'en empeschent, et je n'y pensiz oncques. Bien m'en tint le doien et mon hoste quelque propos, par manière de plainte, et non pour advis, car ilz sont plus saiges cent fois que je ne suis. Je suis en opinion que Straelen et le marcgrave poursuivent cecy vers l'archevesque de Cambray affin que, informant sur la vie du doien ³, que n'est telle comme il conviendroit à son eaige et profession, l'on luy face perdre crédit vers Son Altèze et Viglius, sur ce qu'il at si particulièrement descouvert la mauvaise conduite de la ville; et si l'archevesque de Cambray considéroit, avec son conseil, ce à quoy l'on prétend, je pense qu'il seroit plus modéré, et qu'il feroit l'office requiz pour réduire le dit doien plus charitablement; car ce qu'est faict demeure faict, et est question de pourveoir à l'advenir avec le moindre scandale que l'on polrat. Le doien est bien pour luy rendre son change; et, ad ce que j'entendz, délibéré en son temps fère cognoistre ce que l'archevesque

zakelike affaïren. Il résulte, au surplus, de son récit que le comte quitta Ypres le 14 août dans l'après-midi, et que les iconoclastes exercèrent leurs ravages en ville le 16. Dicgerick, *Archives d'Ypres, Documents du XVI^e siècle*, etc., pp. 37 et suivantes.

¹ Sur les sentiments que jadis Ruy Gomez nourrissait à l'égard de Granvelle, voir une note curieuse dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, Introduction, p. LVIII. Le rapprochement entre Granvelle et Ruy Gomez était, sans doute, la conséquence prochaine de la réconciliation plus ou moins sincère de ce dernier avec le duc d'Albe.

² Voir plus haut, p. 478.

³ Roger de Taxis.

avec les Estats de Brabant et les abbés de Brabant at praticqué avec la participation du marquis de Berghes contre les évesques, s'il le presse plus avant ou luy face deshonneur.

L'on actend avec grande dévotion le retour de Mr de Billy ¹, estimantz plusieurs qu'il rapporterat ung pardon général; que seroit de mauvais exemple pour l'advenir, et dont les gens de bien seront par trop intéressez. Je tiens qu'il y at deux mille gentilzhommes qui s'opposeroient : car plusieurs se glorifient, et avec grande cause, d'avoir tenu bon, et ne se taisent des poursuites que l'on leur at faict. Aultres louent Dieu de s'estre retirez tost et en temps; et ne polroit ledict pardon servir sinon pour une poignée de ceulx que sont demeurez obstinez, et aultres qui prétendent à la liberté de la religion; et souffiroit si ceulx, qui demanderont pardon, fussent asseurez de l'avoir avec certaines limitations; mais s'estant Sa Majesté jusques à présent si saigement conduict que de si loing elle at miz ces Estatz et payz en paix et seurté, sans grande effusion de sang, elle sçaurat fort bien disposer du surplus Et en ce est l'opinion des gens de bien de Bois-le-Duc fort bonne, car s'il n'y at quelque chastoy, là et ailleurs, il n'y aurat jamais assurance pour les bons, si l'on eschappe si bon marchiet en faisant du piz que l'on peult

L'on at exécuté les deux prédicantz à Valenchiennes par la corde. La-grange est demoré opiniastre, mais Guy du Bray estoit fort esbranlé. Michiel Herlin et son filz, avec ung Jehan Mahieu ², sont esté décapitez obstinez. Herlin le père, aiant entendu sa sentence, s'est donné cinq plaies en la poitrine et au ventre d'ung coutteau, de sorte que quant l'on l'exécutoit, ce que l'on feict subit doibz que l'on s'en donna de garde, il estoit plus mort que vif et sans parole, porté en une chayre ³. Cest acte déroguerat beaulcop à la religion réformée. Ladicte exécution se feict le dernier de may, et despuis en at-on faict une aultre de xi.

Il sera facile de prouver comme le comte de Hornes at troublé Liege.

¹ Gaspard de Robles n'arriva à Anvers que le 20 ou le 21 juin. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 552.

² Jean Mahieu était capitaine d'une des compagnies de *soldats à deux patards* ou de *tous nuds*. *Mémoires de Pontus Payen*, t. 1^{er}, p. 562, note 85, et p. 564, note 101.

³ Une lettre de Valenciennes, du 4^{er} juin, écrite par le conseiller Lebrun au conseiller Severin François, rapporte les mêmes détails. *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 2^{me} série, t. VIII, p. 59.

Mater et uxor se subduxerunt. Il faict à croire que, venant le duc d'Albe, il ferat le mesme. *Idem verisimile* de Hooghstraeten qui, avec le susdict et Montigny, est fort chargé par les prisonniers de Vilvorde : lesquelz véantz que c'estoit à certes que l'on leur donneroit la torture, ont parlé si très cler et avec telle conformité que l'on ne leur sçauroit demander davantage; mais c'est à la charge des grandz, mesmes Egmond, le prince et le marquis. Le dict M^r d'Egmond at esté en très grand dangier d'eugne cheute avec son cheval; mais il n'en aura que le mal. Ce sont beaucoup d'avertissementz en peu de temps....

 CVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 591.)

Rome, le 9 juin 1567 ¹.

Il se réjouit du bon succès des affaires de Flandre. — Il est très à propos, néanmoins, que le duc d'Albe continue son voyage afin d'assurer d'autant mieux la venue du Roi, et qu'il soit au pouvoir de S. M. d'user de clémence ou de rigueur, selon qu'il lui paraîtra convenable pour l'établissement solide de toutes les choses. — Le voyage du Roi est de jour en jour plus nécessaire. — Il persiste à être d'avis que le Roi accepte la démission de ceux qui renonceront à leurs gouvernements, et qu'on diffère de leur donner des successeurs, pour tenir les prétendants en espérance et pour qu'on ait le temps de restreindre, par les instructions qu'on donnera aux nouveaux gouverneurs, l'autorité exorbitante que se sont arrogée leurs devanciers. — Il recommande au Roi M^r de Berlaymont, Largilla et M^r de Robles.

¹ On reproduit encore ici l'analyse de M. Gachard.

CVII.

LE PENSIONNAIRE PIERRE CORNET AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXV, fol. 18. — M. F.)

Dordrecht, le 14 juin 1567.

Monseigneur : le xvii du mois passé j'ay adverty V^{tre} Ill^{me} S^grie succinctement en quel estat nous nous retrouvons, et jointement j'escrivis que en cas que S. M. ne feict mectre ordre, de sorte que les ennemis de la religion catholique (qui sont en grandissime nombre) ne soyent contraincts de le faire, il est à craindre qu'ilz ne deviennent plus insolens qu'ilz ne furent oncques; non pàs qu'il y ait apparence qu'ilz reprendroyent les armes, mais continueront de mespriser et se moquer de justice et de toute discipline ecclésiastique. Ce que je dis pour autant que, se promettans impunité des insolences passées, l'on treuve que bien peu de ceulx du commun peuple se réduisent à la vraye règle de l'Eglise, et mesme j'entens que, ès villes où les troubles ont esté plus grands, plusieurs de ceulx qui estoient fuiz se rasseurent et retournent, se persuadans qu'il n'y aura aultre chastoy que de faire poser les armes à ceulx qui s'estoient eslevez avec icelles.

Et combien que, pour remédier à tout et chastier les principaux aulteurs des séditions et sectes, Madame ait faict publier en Anvers certain édict et ordonnance provisional, si est-ce que la dicte ordonnance n'est encore publiée aux aultres provinces; et, quant elle y seroit, je crains que l'exécution n'en sera si prompte, tant pour la négligence de plusieurs officiers, comme aussi pour la pusillanimité de plusieurs eschevins par les villes, lesquelz, ou par une scrupulosité de leur conscience mal informée, ou parce que plusieurs ne sont du tout libres de ces opinions nouvelles, font difficulté de juger et donner sentence en conformité desdits édicts et ordonnances. Voire, que pis est, l'on en treuve assez qu'aymeroient mieulx que l'on ne fait aulcun chastoy, estimantz que quant il n'y en a, ou ne se faict aulcune exécution, que lors leurs villes soient en opinion envers le Roy et

la court d'estre fort nettes et exemptes de toutes sectes, sans que l'on leur puisse persuader que ceste dissimulation est la seule cause des troubles passez, lesquelz j'estime estre advenuz par le contemnement des ordonnances et placcardz, lesquelz ne s'exécutant, le peuple, gras et opulent, se promectoit impunité et s'est desbordé en toute licence. Or certes la venue du Roi est plus que nécessaire, et aultrement je crains que bien difficilement se pourra reestabli une republicque ferme et durable; et Dieu doint que bientost le puissions avoir par deçà, et V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} quant et quant, la grande prudence et dextérité de laquelle nous est fort nécessaire au redressement des affaires par deçà, car maintenant il est temps ou jamais de mettre ordre partout.

La venue du duc d'Albe, avec gens de guerre Espagnolz, fait susciter propos estranges entre tous, et tasche-l'on assez d'esmouvoir le peuple et le persuader que l'on veult reduire tout le pays en servitude, et abolir toutes les franchises¹ : à quoi je ne puis donner aultre response, quant l'on m'en parle, sinon leur réduire en mémoire que le Roi à son partement de Gand, à la requeste des Estats, fit retirer de ces pays l'infanterie Espagnole, comectant aux gouvernemens de ces provinces seigneurs natifs de par deçà, soubz ceste fiance que la religion catholique et l'obéissance que l'on doit à S. M. seroient conservez en leur intégrité, et que maintenant voyant S. M. que l'ung et l'aultre sont quasi perdus, ne pourra délaissier de s'en ressentir; confiant toutefois en sa bonté et clémence qu'il sçaura bien faire chastier les mauvais et deffendre et honorer les bons, sans qu'il soit besoing de condamner, par préjudice de tyrannie, ung prince tant débonnaire et tant affectionné à ces pays².

V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} ne prendra de mauvaise part que si familièrement je luy déclare mes discours, car c'est pour ce que, comme à mon singulier patron, je désire rendre compte de toutes mes actions : et attendant, etc.

¹ Ce dernier membre de phrase est imprimé dans Groen, *Archives*, Supplément à la 1^{re} série, p. 48.

² Forquevaux écrivait au Roi de France le 50 juin : « Ung personnage escript de Flandres qu'encores que les armes soient appaisiez au diet país, que neantmoins les cœurs des Flamands sont plus vifz et enfléz pour résister contre ceste Majesté qu'ils n'ont esté, s'il leur faict chose contraire à leurs franchises.... » Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. 1^{er}, p. 244.

CVIII.

DON FERNAND DE LANNOY, COMTE DE LA ROCHE, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 16100, fol. 28.)

Gray, le 14 juin 1567 ¹.

Le comte, après avoir dit au cardinal qu'il souffre de maux d'yeux, « maladie qui règne beaucoup à Gray, » lui annonce la mort de M^r de Faverney ² :

Ung si bon seigneur et homme de bien et d'honneur. C'estoit pitié de voir les grandes douleurs que ce pauvre seigneur souffroit en sa maladie, et le tout remectre à la volonté de Dieu.

Icy sumes donnant l'ordre qui fault et attendant la venue du duc d'Alve : ce qu'on dispute par diverses façons ; mesmes M^r de Berlemont, qu'avoit charge de proveoir pour les victouailles en Flandres, sachant les grandes provisions et le bon ordre que donnons en ce pays icy pour ce passage, escripvoit une lettre à M^r le gouverneur ³, que j'ay veu, disant qu'on ne se devoit tant haster ny faire si grandz apprestz, car y pourroit estre que ce passage fusse retardez ou changez d'opinion ⁴. Et tous ceulx qui viennent de Flandres disent que le duc d'Alve ne passera poinct, de manière que V^{tre} S^{gr}ie Ill^{me} verra que n'y a si bon serviteur de S. M. en Flandres qui ne vouldroit veoir le duc d'Alve, avec tous ses Espagnolz, sinon bien loing

¹ Cette lettre, signée par le comte, est de la main d'un secrétaire.

² Le frère du cardinal, voir t. I^{er}, p. 468, note 1^{re}.

³ M^r de Vergy.

⁴ On voit que Berlaymont commençait à douter de l'arrivée du duc et de son armée quand il lui écrivait sa lettre du 1^{er} mai : De Jonge, *Verhandelungen*, etc., pp. 57, 58. Le roi de France, de son côté, écrivait aussi le 12 juin à son ambassadeur à Madrid : « Nous sommes encore en grande incertitude de la venue es Pays-Bas du duc d'Albe, que l'on dict devoir demeurer quelque temps en Italie » et cependant avancer les forces qu'il a, lesquelles encores ceux des dictz Pays-Bas ne peuvent croire y devoir passer, pour n'en estre, à ce qu'il leur semble, point de besoing y estans toutes choses réduictes en la pleine obéissance du Roy catholique, et que ma cousine la duchesse de Parme y faict ce qu'elle veut. » Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 240.

de Flandres. Les affaires ont estez en grandz dangers et viendront pires si on laisse les choses comme elles sont. Je n'escrrips pas tout à V^{tre} S^{gr}ie III^{me} comme on en use en Flandres. J'envoye à V^{tre} S^{gr}ie III^{me} des lettres que M^r l'advocat d'Amont ¹ m'a envoyez.....

CIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 175 à 176. — M. F.)

Bruxelles, le 20 juin 1567.

Monseigneur : Aiant ici passé Madame d'Aremberg ², je l'ay esté veoir, et elle m'a fait bon recueil, et me retint plus de deux heures d'horloge me comptant son voyage, et comme elle avoit esté appellée fort instamment par la duchesse de Lorraine ³ et ses filles, pour la persuasion que l'on

¹ Claude Belin.

² Marguerite de la Marck, voir t. I^{er}, p. 22, note 2^{me}. Elle ne mourut qu'en 1599, ayant survécu trente et un ans à son mari. C'était, dit Van Meteren, une sage et habile dame. En 1570 l'empereur Maximilien II la choisit pour accompagner en France l'archiduchesse Élisabeth qui allait épouser Charles IX; et, quand ce Roi mourut, Élisabeth, retournant en Allemagne, pria la comtesse de lui faire de nouveau compagnie en son voyage. Philippe II, de son côté, témoigna toujours à la comtesse d'Aremberg la plus grande considération, et lui donna à diverses reprises des marques de sa munificence. *Biographie nationale*.

³ La duchesse douairière, Christine de Danemark, voir tome I^{er}, p. 126, note 2^{me}. Cette princesse, fille d'une Habsbourg, soutenait en Lorraine l'influence espagnole. Ses relations intimes avec le comte et la comtesse d'Aremberg dataient de loin, comme on peut le voir dans les *Papiers d'État*, t. V, p. 305, en note, et t. VI, pp. 2, 3. Elle avait d'ailleurs été élevée dans les Pays-Bas par sa tante, la reine Marie de Hongrie; des rapports de famille existaient entre les maisons de Lorraine et de la Marck par des alliances avec la maison d'Egmont; et, en 1567, il était question du mariage d'un fils du comte d'Aremberg avec une fille du prince de Vaudemont, dont Marguerite de Parme, au mois d'avril, entretenait Philippe II, sollicitant en faveur du jeune seigneur l'érection en principauté de la vieille baronnie de Sevenbergh. *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 523.

avoit que sa présence apporteroit médecine. Elle y at esté trois mois, et s'est tenu fort subjecte, sans quasi sortir de la chambre, et dict que à peine at-elle sçeu obtenir congié pour retourner, et qu'elle l'at lessé fort malade; et, selon qu'elle est fine et de bon esprit, elle dict que, décédant ladicte malade, il y at dangier que ceulx de France se empatroniseront dudict payz, estant le duc josne ¹, et peu considérant ce qu'il luy emportera cy-après et aux siens, et que moingz l'est sa femme qui tâche de complaire à sa mère et frère ², et ne se soucie moiennant qu'elle soit bien traictée, et que l'on y ³ dresse ung fort à eugne place qu'est au cardinal ⁴, qui n'at aucune maniance en France, et n'est apparent d'en avoir estant peu voulu de la Royne mère. Et luy samble que si du costel du Roy l'on esgaloit au duc la fabueur qu'il at de France, comme son ordre, cent lances, avec quelque pension, que ce seroit pour avoir son pays et le retenir en balance; se tenant assurée que, si cela luy estoit offert, il ne le refuseroit, pourveu qu'il se feicst pendant que sa mère véit, à laquelle il est fort subject et obéissant, et avec ce catholicque jusques au bout. Elle dict que le Roy at fort bien faict d'y avoir envoié pour ambassadeur don Antonio de Mendoce ⁵, ce que la mère et le filz ont reçu à grand honneur; et que cecy at beaulcop servi pour ce que plusieurs de ce costel là se sont cachez, que peult-estre se fussent manifestez pour la faveur qu'ilz portoient à noz hugonotz.

Elle dict que ladicte mère, porte bonne affection à Madame ⁶, lui aiant tousjours correspondu, et qu'il n'y at heu mauvaïse intelligence que pour

¹ Charles III, duc de Lorraine, fils du feu duc François et de Christine de Danemark, dit plus tard Charles le Grand, mort en 1608. Il avait vingt sept ans en 1567.

² Claude, seconde fille de Henri II et de Catherine de Medicis, et par conséquent sœur du roi de France Charles IX.

³ Y, c'est-à-dire en Lorraine.

⁴ Le cardinal de Lorraine, voir t. 1^{er}, p. 544, note 4^{me}, et *passim*.

⁵ Don Antonio Suarez Hurtado de Mendoca, frère du comte de la Corugna, gentilhomme de la bouche de Philippe II, avait été envoyé par lui en Lorraine pour demander au duc Charles le passage et des vivres. Il resta en Lorraine jusqu'à ce que le duc d'Albe fût arrivé dans le Luxembourg. *Commentaires de Bernardino de Mendoca*, t. 1^{er}, p. 33.

⁶ Sur les anciens rapports de la duchesse de Lorraine qui, paraît-il, avait espéré le gouvernement des Pays-Bas, avec la duchesse de Parme, voir entre autres les *Papiers d'État*, t. V, p. 652, et la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 559, 565, 566.

faulte du service de son père¹, ce qu'elle sent encores puisqu'il constoit qu'il avoit reçu Son Créateur *juxta ritum Romanae Ecclesiae*, peu devant sa captivité, ce qu'il ne peult faire despuis, estant tenu par ung qu'estoit de la nouvelle religion. Femmes dient tout; et j'ay bien voulu touchier cecy, encores qu'il emporte peu, car tout vault à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} pour se servir de ce que convient. Aussi me dict-elle le désir que l'on auroit de réconcilier Madame avec ladicte duchesse; dont peult-estre l'on auroit peu d'envie si l'on sçavoit en quelz termes se retrouve Madame de Parme. Je ne sçay, puisque *uxor comitis* d'Aremberg vad en Anvers, si elle en tiendrat propoz; et il me samble qu'il se polroit faire envoiant quelcung avec une lettre pour la visiter. Bien leur en conviègne!

Madame d'Aremberg dict davantage que, à son retour, elle s'est donnée garde que les François fortiffient plusieurs lieux avec grande diligence contre Lucembourg, et que à Verdun l'on dresse une citadelle imprenable², et aussi en ung aultre lieu que j'ay oblié, et que Sedan se faict plus fort que l'on ne sçauroit croire; et qu'il samble que, durant la minorité du Roy³, l'on veult rendre ses frontières inexpugnables, affin que, faisant après une bonne main, l'on ne luy puist facillemēt rendre son change ny entamer son pays, et que, s'attachant audict Lucembourg, il ne trouverat jusques icy lieu qui luy face résistance. C'est parler en capitaine; et n'est merveille si les seigneurs dient qu'elle a plus de part au gouvernement du comte d'Aremberg que luy-mesmes.

Madame d'Aremberg feict ce qu'elle put pour sçavoir si V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} retourneroit de bref; mais je luy dictz que je n'en avoie rien entendu.

Le discours sur la lighe fut long, et dict la vérité en plusieurs choses, et sçait beaulcop. Mais la joie que l'on at, de ce que le prince d'Oranges se

¹ Christian II de Danemark, mort le 25 janvier 1559 à Kallundborg, étant au pouvoir de son cousin Christian III, qui l'avait détroné, et qui l'avait, pendant de longues années, détenu dans une dure prison. Il est probable que la cour de Bruxelles, le considérant comme étant mort non catholique, ne lui avait pas fait faire de service funèbre. Sur les rapports de ce prince avec les Pays-Bas, voir surtout Altmeyer, *Histoire des relations commerciales et diplomatiques des Pays-Bas avec le nord de l'Europe pendant le XVI^e siècle*.

² On trouve à la Bibliothèque de Besançon, dans les Ambassades de Chantonay, t. VII, fol. 146, une lettre non datée de Philippe II au roi de France, au sujet de la « grande fortification que ce » monarque faisait faire en la cité de Verdun..... »

³ Le roi de France, Charles IX.

treuve tant chargié et de sa retraicte, ne se pouvoit dissimuler. Je me tenoie fort retenuement, et je demandis ce que l'on disoit au lieu d'où elle venoit, et quelle opinion l'on en avoit? Elle respondit que la mesme comme icy, et que tous ceulx qui entendent le faict dient que il est¹ seul la cause et source des troubles; et elle se plainct grandement de la rigueur qu'il at tenu à son mary, et ce qu'elle en at souffert, les affrontes que l'on luy feict il y at ung an, et que, se trouvant près de Madame où survint le comte de Mansfeld, il luy tourna le doz sans la regarder ou saluer. Le comte d'Égmond luy reprocha que c'estoit par elle que son mari n'entroit en la lighe, et qu'il ne pouvoit parler avec elle, et que l'on se gardist luy dire aucune chose que l'on ne voudroit estre sçeue, pour ce qu'elle estoit obligée par serment de le révéler. Ad ce qu'elle respondit que quant il n'y auroit aultre chose, que ce seroit assez pour la tenir hors de la lighe, que Dieu sçait comme elle déchiffoit. Et me compta comme Noircarmes s'en estoit soustraict; et que, se trouvant ung jour avec le comte d'Aremberg, le comte de Meghe et Mr de Berlaymont, il dict et affirma que l'on luy pouvoit parler sans mascre pour ce qu'il ne s'estoit obligé aux seigneurs, et qu'ils advisassent sur le service du Maïstre; et que depuis il avoit parlé clérement. Et, quant au gouvernement du comte d'Aremberg, que l'on avoit procuré le changement en la religion luy estant absent, ce que fust esté aultrement difficile; aussi qu'il y avoit bientost pourveu et tout réduict, faisant bonne chièrre avec ces gens, que touttefois parmi le marchiet furent tenuz luy donner hostaiges, et qu'il requit Madame de Parme de ne le plus mander². Et que depuis il les avoit bien gardé de regibber, comme l'on avoit faict au comte de Meghe pour n'estre si bien voulu en son gouvernement comme le comte d'Aremberg et *uxor*, que vault beaulcop en ce que se peult faire avec beau parler.

Elle dict que Mons^r d'Aremberg at mené quatre enseignes dedans Groeninghe, et qu'il est besoing avec ceste occasion y mettre une citadelle, ou plus tost au Dam, qu'est environ quatre lieues de là, et que serviroit pour tenir toutte la frontière et Empde en subjection, et aussi la Frise, et qu'il ne seroit besoing lors tenir Lingen.

¹ Il est, c'est-à-dire le prince d'Orange est.

² Hors de son gouvernement.

Elle sçait fort bien magnifier le service du comte son mari, et combien il at emporté qu'il n'at signé, la peine que l'on at rendu pour le gaigner pour ce qu'il tenoit ung principal gouvernement et d'importance, que s'il se fust joint Sa Ma^{te} heust heu bien des affaires, et que tout fust esté perdu pour ce que le duc d'Arshot se fust lors bien tost rendu, et que l'on at encores heu assez de peine à le retenir, tant s'estoit-il intrinsecqué avec le comte d'Egmond et le prince d'Oranges; et que de Mr de Berlaymont l'on heust faict une cotte mal taillée, et qu'il ne pavoit guerre. Touttesfois j'estime que c'est luy qui a gaigné le comte d'Aremberg, et que sans luy, il estoit aussi avant que les aultres: ce que *uxor* ne voudroit congnoistre, qui dict qu'elle espère que le Roy, que l'on vouloit jecter dehors, en aurat souvenance, et que ce n'at esté une des moindres victoires que Mr d'Aremberg at, par sa vigilance, surprins le batteau où estoient ceulx que peulvent descouvrir les secretz; et que c'est chose miraculeuse que ses principaulx ennemiz sont tombez entre ses mains, aiant dict d'Andelot qu'il ne seroit à son aise jusques il auroit de la pointe de son espée touché le ceur du dict comte. Et dict qu'il est force que le Roy face justice, et que les bons ne permectront jamais que l'on les comprègne au pardon général que l'on at tant sollicité, que seroit leur faire tort; et que sans faulte la moienne noblesse, que at faict son debvoir, s'y opposerat, comme ne veillant rien avoir de commun avec les aultres; et que c'est raison qu'il y ayt différence entre ceulx qui ont bien et mal servi, ce que tombe sur le prince d'Oranges; et la craincte que l'on at que, par voie de Ruys Gomez ¹, il se redresse vers le Roy, pour ce qu'il dict que, si Sa Ma^{te} l'appelle, il viendrat et luy donnerat bonne satisfaction; ce qu'elle dict luy seroit impossible.

Elle est en opinion qu'il ² brasse encores là où il est, et assure qu'il demeure ferme en la nouvelle religion. Elle dict beaulcop comme il est double et couvert, de sorte que *prima conjux* ³, trois mois devant sa mort. luy feict plaintif que lors elle congnoissoit encores aussi peu le prince et

¹ Ici Morillon ajoute en note: « puisqu'il est saige et aimant le service de son seigneur, comme l'on dict, il debvra faire la différence de ceulx qui ont bien ou mal servi, et tenir du plus seur costel, car il peult cognoistre si les seigneurs l'ont trompé, se servant de sa faveur pour faire desservice si préjudiciable au publicq. »

² Le prince d'Orange.

³ Anne d'Egmont-Buren.

ses entrailles que le premier jour qu'elle le veict oncques. Elle n'obliat aussi de ramentevoir quel le dict prince s'estoit monstré vers V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} qui luy avoit faict tant de plaisirs. Je luy dict que, depuis aulcung temps en çà, et mesmes à son partement, il avoit déclaré ne voulloir mal à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}. Elle dict que c'est tout le contraire, et que les seigneurs ont tousjours dict que vous empeschiez le service du Roi; mais qu'ilz vous ont bien justifié depuis.

Et sur ce poinct alleguat Straelen et ses actions, l'appellant aucteur des troubles avec le prince d'Oranges, et ne sçait entendre comme Madame de Parme et le comte de Mansfeld en tiegnent si grand compte. Et fut ce dernier bien deschiffré, et comme il est estrangier n'ayant icy ung pied de terre, et que l'on luy communique les lettres secrettes d'Espagne, dont il y at grand mescontentement veu qu'il at esté ung des plus avancez et principaulx en la lighe, et qu'il at si peu faict, au lieu que Son Altèze luy veult tout attribuer, et qu'il at seulement saulvé ceste ville ¹, qu'estoit facile, présents Madame et le magistrat si prompt avec le peuple à maintenir l'ancienne religion.

Elle dict que Madame d'Egmond est mal contente de Madame de Parme pour ce qu'elle luy préfère ² *uxorem comitis* de Mansfeld, comme l'on vouloit faire à celle du duc d'Arschot s'il l'heust enduré.

Elle dict que le marquis de Berghes at laissé la jouissance de tout son bien à sa femme; que toutesfois sa niepce ³ serat ung bon parti, et dont le Roy polroit récompenser quelcun. Il samble qu'elle y at jetté l'œil pour son filz; aussi auront bien le duc d'Arschot, la duchesse douairière d'Arschot, le comte d'Egmond et aultres *pro suis*. Aulcungz parlent de celluy du prince d'Oranges ⁴; mais je crois qu'il en serat bien gardé.

¹ Bruxelles.

² Préfère, c'est-à-dire ici, donne le pas.

³ Marguerite de Merode, fille du seigneur de Westerloo, dont il a déjà été question, et de Mencie de Glymes-Berghes, sa première femme. Le marquis l'avait faite son héritière. On trouve dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 357, 345, 332, 337, 372, etc., de curieux détails sur l'importance politique qu'acquiert aussitôt, aux yeux du gouvernement, la jeune Marguerite. Elle ne parvint à entrer en possession de son héritage qu'en 1577, et épousa la même année Jean de Witthem, baron de Boutersem et de Beersel, grand veneur du duché de Brabant.

⁴ En 1566 la duchesse, dans une lettre au Roi, attribuait l'amitié du prince d'Orange et du marquis de Berghes au désir qu'aurait eu le prince de marier le comte de Buren avec la nièce du marquis. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 425.

Elle at une opinion comme si le Roy, par le courier que apporta le premier advertissement de la mort du marquis de Berghes, auroit commandé à Madame de se saisir de Berghes et y mettre trois enseignes, et que ledict courier vint expressément pour cela, ce que le chancelier de Brabant m'at aussi voulu dire ¹; tant y at que lendemain de la dicte arrivée, que fut le xxx^e du mois passé, Beaulvoir y fut avec sa compagnie par batteau, sur ung bruiet que fut semé que l'on y avoit rompu les imaiges derechief. Tant y at qu'ilz en sont bien tost retournez, et jusques ores je n'ay peu enfoncer la vérité de cecy ².

Madame d'Aremberg disoit qu'elle avoit heu de fort amiables lettres du duc d'Albe à Mr d'Aremberg et dont chascung se tenoient fort contentz, et que elle pensoit qu'il y avoit à dire beaulcop que le comte d'Egmond en heust de semblables, et parla fort sur luy; mais je dictz qu'il avoit esté malheureusement trompé, et qu'il s'estoit déclaré faisant le serment, et le debvoir qu'il avoit faict en son gouvernement à hoster les presches.

Je demandiz comme la religion se porçoit au lieu dont elle venoit ³? Elle dict mieulx que du passé, pour ce que plusieurs, véantz le but où l'on tendoit, en estoient revenuz; et que le Sgr de Sedan ⁴ où elle avoit passé, avoit dict qu'il tiendrait telle religion comme feroit le Roy ⁵ quant il seroit en caige; et que le dict Sgr, qu'avoit reçu la nouvelle, permectoit à ses gens l'ancienne librement et à l'accoustumée.

Elle dict que Montigny est fort malade, et que s'il mouroit que chascun aurait opinion que l'ung et l'autre ⁶ serat empoisonné.

Ce sont les principaulx poinctz que j'ay entendu de Madame d'Aremberg, et avec peine j'en sçeus départir. On me dict de me lesser veoir plus souvent, et que l'on avoit désiré plusieurs fois me parler, mais que l'on n'avoit osé, et que le temps estoit passé; et l'on me chargea d'ung panier

¹ La comtesse et le chancelier avaient deviné la vérité : voir *ibidem*, pp. 537, 542, 543, 545.

² Ici, Morillon commet deux légères erreurs. Ce fut le capitaine Manteville, lieutenant de Beauvoir, et non celui-ci en personne qui se rendit à Berg-op-Zoom; Manteville et ses soldats, bien loin de quitter la ville aussitôt, s'y trouvaient encore en septembre : voir *ibidem*, pp. 543, 544, 572.

³ En Lorraine.

⁴ Voir plus haut, p. 394, note 4^{re}.

⁵ De France.

⁶ Montigny et Berghes.

plein de recommandations à la bonne grâce de V^{tre} Ill^{me} S^grie, avec beaulcop d'amiabes offres et remerciementz de tant d'amitié que l'on avoit reçu d'elle. Et, ainsi que je sortiz, me conduisant (quoy que je le voulusse empescher), ladicte dame jusques en la sallette, nous y trouvastes l'Adrienne de Mol¹ avec les jeunes damoiselles et enfantz, et Madame d'Aremberg dict qu'elle m'avoit entretenu. Je ne sçay ce que l'autre avec son frère en dirat; mais l'on ne crainct plus les jalousies comme du passé, et chascun dict librement ce qu'il pense sans aucune dissimulation, de sorte que j'en suis souvent esbahi.

Ladicte dame at icy sejourné quatre jours, est allé en Anvers pour attendre M^r d'Aremberg et parler à Madame. Je ne l'ay veu depuis sinon que je la rencontriz ainsi qu'elle venoit de quelque visite, que je pense estoit de Madame d'Egmond, qu'est en couche.

Du xx^e de juing 1567.

CX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 177 à 181. — M. F.)

Bruxelles, le 24 juin 1567².

Monseigneur : Je respondray à présent sur vostre billet. Il n'y at poinct trois jours que je me trouvoy en divise avec Elbertus, qui demeure arrêté sur la bonté du prince d'Orenge et qu'il at esté trompé, et que le Roy le doit conserver avec le comte d'Egmond. Je ne me peulx contenir de luy dire que la différence estoit trop grande : aiant le dernier faict le serment

¹ Adrienne de Mol, sœur de Mol-le-borgne, seigneur d'Oetinghen, que nous connaissons déjà, était probablement dame de la maison de la comtesse. Elle mourut célibataire à Bruxelles le 8 août 1592. Le Roy, *Le Grand théâtre*, etc., t. 1^{er}, p. 279.

² Un extrait de cette lettre est imprimé dans Groen, *Archives*, Supplément à la 1^{re} série, p. 48.

et la volonté de son Maistre, aiant hosté les presches en son gouvernement; que l'aulture at refusé le serment et de renvoyer le comte Lodovic, selon qu'il estoit requiz d'Espagne, et que, aiant si souvent promis à Elbertus qu'il ne changeroit de religion, qu'il at faict profession de la confession d'Augsbourgh, et que s'il avoit forcompté Elbertus en ung poinct si principal, que aussi avoit-il en autre chose, et que le temps le luy feroit congnoistre, et qu'il estoit fort chargé par les prisonniers, comme il est vray. Et ainsi que disnasmes ensamble, il y heust quelcunq que dict que le prince estoit cause de tous les troubles, et ung aulture dict que le Roy s'estoit mocqué de la gentille lettre et rhétoricque qu'il luy avoit envoyé, et que la coppie alloit par la court; et que sur ce que le dict prince s'estoit plainct que l'on estoit entré en diffidence de luy, que Sa Majesté disoit qu'Elle s'y estoit trop fié, luy lessant si longuement son gouvernement. Par là povoit Elbertus congnoistre que chascung n'estoit de son opinion, et ne respondit un seul mot. S'il sçavoit ce que dict Madame d'Aremberg sur ce poinct il seroit bien esbahi. Le tort seroit trop grand que l'on feroit aux bons si le prince leur fust esgalé, et chascun voudroit faire comme luy, puisqu'il y auroit prouffict à mal faire.

Ad ce que me dict Hessele, qui fut icy lundi, il est fort chargé par les prisonniers, aussi est le comte d'Efmond avec plusieurs de sa maison, et le peuple le sçait, et dict ouvertement que le marquis de Berghes, le prince, Montigny et Hooghstraeten ont tout faict.

J'ay veu lettres escriptes en Espagne, que dient que le marquiz de Berghes avoit son despesche pour retourner ¹. Il fault dire que aussi l'at Montigny, ou que cela fut faict pour donner contentement à l'aulture, lequel, ad ce que l'on me dict, s'en faschâ, disant qu'il estoit trop tard et qu'il luy failloit faire ung aulture voyaige ².

¹ Le 16 mai Philippe II avait donné l'ordre au prince d'Eboli d'aller voir Berghes et de lui dire (mais seulement après s'être assuré qu'une guérison était à peu près impossible) que le Roi lui permettait de retourner aux Pays-Bas; si, au contraire, il paraissait au prince que le marquis pût se rétablir, on se contenterait de lui faire espérer cette permission. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 558.

² Voir Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 258. D'après Forquevaux, le marquis aurait dit à celui qui lui apportait « licence de s'en aller; » « que c'estoit trop tard envoyer le remède » au mal.... »

Il se sçaurat par Robles que passa hier par icy ¹ et apporta les bonnes et tant désirées nouvelles de la venue du Roy, que Mr de Saganta ² par ses lettres du second de ce mois assure à Viron. Ad ce que je veoidz V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} ad heu pieçà certains avis lors qu'en avions icy le moingz d'espoir, mesmes Mr le président, qui ne ignoroit les offices que Madame et Armenteros faisoient pour l'empescher ³.

Il peult bien estre que le comte d'Égmond se ressent que l'on n'at pardonné à Brederode et que le comte de Mansfeld en est cause, pour les raisons que allègue V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie}. Mais si l'on donne la confiscation ⁴ à luy ou à son filz, elle serat bien mal employée. Elbertus dict qu'Armenteros at nouvelles comme Brederode est passé au dehors de Couloigne avec ung chapperon en gorge, pour n'estre congneu et arrêté, à cause qu'il y doit. Il est apparent de souffrir beaulcop de misères, s'il vit longuement, et si sa femme luy donne enfantz.

V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} at très grande raison de dire que c'est le prince d'Orenge qui est cause que les estrangiers sont emploiez pour appaiser les troubles. Il en at beau parler maintenant après avoir fait le piz que il at peu!

Le comte de Mansfeld fait par maistre Christian faire une pointure sur une cheminée, que ceulx de Bruxelles paieront, où serat Danaë en une tour, *cum imbre aureo*. Je ne sçay si c'est pour dénoter *filiae stuprum cum Cabillonense* ⁵, que Madame d'Aremberg dict avoir esté la première cause pour laquelle le comte de Mansfeld se tira de la lighe.

L'on desmolit à Vianne les boulevardz que Brederode y avoit fait, et l'on at mené environ douze pièces de son artillerie au chasteau d'Utrecht. Le prince luy en avoit donné aucunes ⁶.

J'ay désir de sçavoir ce que Mr de Billy rapporte touchant le pardon que Madame at demandé pour Anvers, et s'il y at quelque chose; je tiens que le comte de Mansfeld et Armenteros y feront leur dernière main: car l'on

¹ Voir plus haut, p. 488, note 1^{re}.

² Ancien secrétaire du cardinal de Granvelle, alors secrétaire du Roi pour la couronne d'Aragon.

³ C'est-à-dire pour empêcher la venue du Roi.

⁴ C'est-à-dire les biens de Brederode quand ils seraient confisqués.

⁵ Allusion à la fuite et au mariage clandestin de Polyxène de Mansfeld, dont il a été question plusieurs fois.

⁶ Voir plus haut, p. 64, note 7^{me}.

ferat à chascung en particulier prendre absolution et venir à l'offrande, faisant entendre les bons offices que l'on at fait; mais enfin tout se scaurat.

Encores n'at on rien fait en Anvers, et le chancelier de Brabant le scait bien dire, et adjouste que Mr le président n'y peult ce qu'il vouldroit. Il me feict rire dimanche, disant que, au partement du marquiz de Berghes pour Espagne, il luy dict que l'on l'appelloit le chancelier des seigneurs et Montigny le greffier. Il ne l'heust osé dire lors pour ses deux yeulx.

Mr le président at esté ces jours passez en dangier de retomber en son mal. et estoit la langue fort empeschée. Stine ¹ mandit son médecin secrettement qui feict samblant d'estre appelé d'aultres, et le purgea et dict que s'il ne l'heust fait qu'il estoit perdu sans remède. et le crainct fort.

Je ne verray Mr de Berlaymont devant mon retour de Saint-Amand, pour lequel V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} n'a fait peu de l'avoir si bien imprimé vers le duc d'Albe avec Mr le président ²; et ferat le Roy très-bien de ne disposer d'aulcung gouvernement devant sa venue, et de les limiter, qu'est plus que nécessaire partout; et mesmes qu'ilz n'aient pouvoir sur le payz.

V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} dict vray que le crédict du comte de Mansfeld rabattra. Aussi fera celluy de Straelen, qui, ad ce que dict Elbertus, rend grand peine à redresser les affaires après qu'il a tout gasté. Hessele m'a dict d'avoir donné une recharge à Madame pour se povoir saisir de Straelen et que le président le treuve bon. Cela donneroit ung grand estonnement à plusieurs en Anvers; mais peult-estre qu'il est mieulx d'attendre le duc d'Albe.

Hessele at descouvert beaulcop de particularitez, et at trouvé beaulcop de missives, mesmes d'ung M^e Gilles Leclercq qui at tout conduit à Tournay soubz Montigny, et correspondu au comte de Hornes qui le retient encores avec soy ³. Madame le luy doibt demander: je suis seur qu'il ne le donnerat, car il diroit trop.

L'archevesque de Cambray at demandé à Hessele si le marquiz de Ber-

¹ La gouvernante de la maison de Viglius, voir t. 1^{er}, p. 64, note 2^{me}.

² Voir plus haut, p. 435.

³ Voir plus haut, p. 220, note 3^{me}, et p. 399, note 1^{re}.

ghes se trouve fort chargé par les informations, adjoustant qu'il estoit bien aise de sa mort, le veant hors de peine. Il est allé vers la vefve ¹.

L'on est après pour trousser le baron de Fleschières, Savoyen ², et plusieurs aultres jusques à xl., et Molain ³; et Madame at défendu à Boisot sa court et, ad ce que l'on dict, elle est résolue à faire mourir publicquement les prisonniers de Vilvorde sur la *Mere* en Anvers, où ilz sont esté en armes. Madame d'Andelot ⁴ at supplié Son Altèze de parler à son mari, que luy at respondu qu'elle ne luy avoit que trop parlé, estant cause de son mal. L'on dict qu'elle s'est trouvée à une assemblée, et aussi à la defaite d'Ostrewele en habit d'homme. Ledict d'Andelot at confessé d'avoir reçu argent des consistoires comme capitaine. Cocq dict qu'il at signé pour iv^e escuz pour son contingent de trois millions que l'on vouloit donner au Roy, s'il permectoit la liberté et nouvelle religion, et que Brederode avait signé pour dix mille escuz ⁵.

La présence de V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} et du duc d'Albe pour la venue du Roy est bien requise, et il est du tout certain que plusieurs la soubhaideront. Mais je ne sçaurais treuver la délibération de V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} sinon très bonne, et elle sçait ce que convient; et at bien respondu à Madame et à Armenteros que se trouveront fort empeschez, comme faict le comte d'Egmond, que ses gens dient estre fort triste et troublé depuis qu'il at sçu la venue du duc d'Albe et du Roy, et que l'on touche ainsi ad ses gens, comme ledict Cock. Il y at dangier qu'il y en aurat encores d'aultres, et n'est Backersele hors de dangier. Le dict comte d'Egmond tourne le visaige à Hessele duquel il souloit tenir cas ⁶.

D'eungne chose m'esbahiz-je. que encores présentement il faict mectre

¹ On se rappelle que la marquise de Berghes était Marie de Lannoy, dame de Molembais et de Solre-le-Château.

² Charles de Montfalcon, baron de Fleschu ou Fleschy, « Savoyen », l'un des premiers auteurs du compromis. On ne parvint pas à l'arrêter. Une sentence du 15 septembre 1568, rendue par contumace, le condamna au bannissement perpétuel et à la confiscation des biens. Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1564-1567)*, pp. 152, 155, et notes.

³ Voir plus haut, p. 510, note 1^{re}.

⁴ Marie de Carondelet, veuve du seigneur de Sassegnyes.

⁵ La liste publiée par Te Water, ouvr. cité, n'attribue à Cocq qu'un engagement pour cent écus. Quant à l'engagement pris par Brederode, elle est d'accord avec la version de Morillon.

⁶ Pour lequel il avait de la considération.

les flesches sur sa nouvelle livrée¹; et fault dire ou qu'il entend peu, ou qu'il est merueilleusement aveuglé. Le marquis de Berghes et Montigny se gardarent bien de les porter en Espagne.

CXI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 183. — C.)

Ruckelingen, le 23 juin 1567².

Monseigneur : V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie verra, par la lettre cy-joincte³, l'insolence et cocardise d'ung parent de damp François Estrivière⁴ de laquelle je regarderay de faire prendre information, et ne sert poinct mal pour avec bonne cause serrer doresnavant à telz galandz la porte, car le filz du président de Flandres⁵, qu'estoit avec luy, doibt estre celluy qu'est vagabond, l'ayant le père déchassé à cause des sectes.

M^r Viron advertirat V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie, s'il at loisir, comme il at esté en Anvers et la démonstration que Son Altèze feict de voz faire tost dresser de vostre traictement et gaiges de conseiller d'estat; et le trésorier dit qu'il fera toute diligence, combien qu'il se plainct du peu de moien qu'il en at

¹ Le signe, comme on se le rappelle, de l'ancienne ligue des grands seigneurs dirigée ostensiblement contre Granvelle.

² Il y a un extrait de cette lettre dans Groen, *Archives*, Supplément à la 1^{re} série, p. 48.

³ Cette lettre n'a pas été retrouvée à Besançon, malgré les recherches de M^r Castan.

⁴ Moine de S^t-Amand, voir t. I^{er}, p. 572.

⁵ Le président du conseil de Flandre avait un fils nommé Jacques Martens, comme lui, qui, après avoir assisté à la prise de la Brielle dans les rangs des gueux de mer, mourut en 1572 enseigne dans l'armée du prince d'Orange. C'est probablement de ce personnage qu'il est ici question. On peut trouver des détails qui le concernent dans De Jonghe, *Gentsche geschiedenissen*, édition citée, t. I^{er}, p. 9, en note, et dans Altmeyer, *Les gueux de mer et la prise de la Brielle*.

estant la somme grande, si comme de vingt-un mille florins; s'il donnoit les deux tiers, ou les douze mille, l'on les prendroit.

Son Altèze tomboit tousjours sur les pensions d'Afflegem et S^t Bernard, mais le dict Viron disoit que sa sollicitation n'estoit pour aultre chose que pour les dictes gaiges et traictement. Elle disoit que Sa Majesté avoit escript pour les dictes pensions, ce que M^r le président dit qu'elle a faict à la grosse dent. Le dict Viron dit qu'il avoit charge de recevoir le tout ou rien, que sont douze mille florins à ceste S^t Jehan. Je ne sçay si l'argent est prest; mais le dict Viron vint si à propos en Anvers qu'il descouvrit que Wellemans, le pensionnaire des Estatz, avoit présenté requeste à Son Altèze, de la part des abbez, affin que la désunion fut effectuée¹; dont il at adverti le dict S^r président, qui n'en sçavoit rien, affin que en premier lieu Son Altèze commande aux abbez de furnir à la pension promise, ce que le dict S^r fera. La requeste est ez mains de Brucelles². Je tiens que ces abbez se doubtent que, à la venue de Sa Majesté, elle polroit demorer en son premier desseing. Ilz ont tousjours refusé le paiement jusques il appereroit de la désunion, et V^{tre} Ill^{me} S^grie at heu grande raison de ne consentir à icelle jusques son Église seroit douée³, et la dicte pension paiée pour les termes escheuz.

Le dict Viron at parlé au S^r Robles qui est malade; il dit qu'il at heu fort grate audience vers Sa Majesté par cinq fois, et que, à chascune, elle luy at parlé de Granvelle, qu'il tient serat appellé de bref. Le mesme escript quelque évesque au S^r Aguillon⁴, que je pense estre M^r de Salamancque : adjoustant *quod Roma resurget*; laquelle lettre at esté apportée par le dict Robles, et trouvée ouverte, et sans sa faulte comme je tiens, mais non poinct de Warlusel qui n'y aurat trouvé chose que luy plaise, combien qu'il dit voz estre tant serviteur qu'il se veult mettre soubz voz piedz affin que marchiez sur luy : c'est pour rire de veoir ces pelipes.

Le dict Robles dit que le duc d'Albe lesserat ses gens sur la frontière : dont chascun se contente fort. L'on s'esbahit que l'on n'at aultres nouvelles

¹ La désunion : c'est-à-dire qu'on détachât l'abbaye d'Affligem du siège archiépiscopal de Malines, et l'abbaye de S^t-Bernard du siège épiscopal d'Anvers.

² Le conseiller Philibert de Bruxelles.

³ Douée, dotée.

⁴ Voir t. 1^{er}, p. 557, note 5^{me}.

de luy depuis Alexandrie. Il dit aussi que le marquis de Bergues *obiit catholicè*, et qu'il communicqua au Roy la lettre que luy avoit escript le prince, comme il lessoit tous gouvernementz se retirant en sa maison pour y vivre selon sa conscience, et que le Roy dit qu'il ne le povoit tant avoir offensé que sa clémence ne fust plus grande, mais qu'il rabatist fort ce point de la conscience. Aulcuns dient que le marquis de Bergues, à son dernier ¹ at déclaré plusieurs choses touchant la ligue.

Montigny escrit à d'Assonville *suo more*, disant qu'il demeure Thomas quant à la venue du Roy jusques il le verrat ², et qu'il sollicite pour retourner : toutefois Robles assure le contraire pour tout le mois de septembre, et en offre faire gagieure.

M^r Viron ne se peult assez esbahir comme le comte de Mansfeld triumphe, et se faict traicter d'Excellence; la divise de Granvelle ³ n'est pas pour luy. J'entendz qu'il s'entend mal avec Noircarmes. Il se monstre très-mal content du magistrat d'Anvers; toutefois il le deffroie ⁴ : c'est peult estre affin d'en tirer davantage. Il dit que le dict magistrat ne cognoit le Roy et qu'il le fault dompter; je pense bien que ce n'est le plus grand de ses souciz.

Ce pendant que les députez des Estats de Brabant sont esté là, Straelen s'est dit malade pour ce que l'on parloit de rendre compte ⁵.

M^r d'Arras at presché par trois fois et fort bien; Son Altèze at esté à chascune, et la dernière fust en la grande église où il y avoit aultant de sectaires comme d'aultres, que sont bien esbahiz de son sçavoir, et le tiennent bien aultre que celluy de Tassin et ses semblables, desquelz ilz se

¹ A son dernier moment.

² Montigny avait écrit dans le même sens à la duchesse de Parme le 26 mai : *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 540.

³ Durate.

⁴ C'est-à-dire que le magistrat d'Anvers défraye le comte de Mansfeld.

⁵ On trouve dans l'*Antwerpsch Archievenblad*, t. VIII, pp. 108, 109, une lettre de Straelen au pensionnaire Gielis, datée du 17 novembre 1566, où il est déjà question de ses comptes avec les États de Brabant. Après avoir expliqué pourquoi, malgré son désir, il ne peut se rendre à Bruxelles aussitôt, pour clôturer ses comptes comme les États le demandent, il ajoute : « entretemps, si vous n'avez pas » beaucoup d'ouvrage, je voudrais bien vous prier de vous occuper un peu des comptes particuliers, » dans lesquels je suis renseigné comme redevable de grandes sommes, bien que j'en aie rendu » compte, pour que cela soit purgé : car autrement il paraîtrait que je fusse redevable aux États de » grandes sommes.... »

sont lessé abuser¹. J'espère que le dict Sr y aurat faict du fruit; et feroit dadvantaige s'il y preschoit plus longuement, ce que serviroit grandement pour réduire une si importante ville et faire cognoistre l'imposture des adversaires. Son Altèze l'encaresse fort, et luy at parlé souvent et avec heures entières, le faisant assoir près d'elle, et peult cognoistre comme l'on l'at forcompté par ci-devant en son endroit, comme l'on at faict en tant de choses.

Le dict sieur² estime de convertir le comte d'Egmond à la dévotion de Granvelle, mais je crains qu'il ne recherche que trop, et luy en ai touché quelque mot par lettres. L'on ne sçauroit croire comme tous genz de bien sont scandalisez du comte d'Egmond de ce qu'il faict sa nouvelle livrée des flesches, et ont encores quelque doute de luy puis qu'il samble d'avoir miz en obli son serment renonceant à toutes ligues; mais son povoir est petit, n'ayant crédit en Anvers, et que ailleurs il n'at sçeu trouver argent sur sa vasselle : *animam debet*.

Son Altèze at continué la loy de Brucelles³; le frère de mon beau-frère à Louvain at esté choisi recepveur par la commune⁴; mais l'amman ne veult recepvoir son serment, disant qu'il n'est pour avancer mais empescher le service du Roy. Touttefois, quant tout sera bien compté et rabatu, l'on trouverat qui aurat mieulx servi. Le dict amman polroit bien resveiller le chien qui dort, car les doiens, qui ont esleu le dict recepveur et le veuillent maintenir⁵, parleront et descouvriront des belles choses, veuillantz peu de bien avec la commune au dict amman, qui at nommé pour

¹ Voir l'*Antwerpsch chronijckje*, pp. 137, 138. Le 15 juin, lors du premier sermon de l'évêque d'Arras, on avait encore cru devoir prendre la précaution de mettre quelques enseignes de Wallons en armes.

² L'évêque d'Arras.

³ C'est-à-dire a maintenu pour une année les magistrats de l'année précédente. D'après les stricts principes les bourgmestres et les échevins de la plupart des villes des Pays-Bas devaient être renouvelés d'année en année.

⁴ Pierre van Winghe, frère de M^e Jérôme van Winghe, le beau-frère de Morillon, qui s'était fixé à Bruxelles et qui en 1665-64 y avait déjà rempli la charge de receveur communal nommé par les *Nations*.

⁵ On voit, en effet, dans Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 538, que les *Nations* refusèrent de nommer un autre receveur en place de P. van Winghe, à la demande de la duchesse de Parme, c'est-à-dire du gouvernement, et que son office resta vacant toute l'année.

estre miz en loy van der Mere ¹ et aultres, notoirement geutz, comme il avoit faict l'an passé, dont chascun s'est bien apperceu, et mesmes Son Altèze que l'at en très-mauvaise opinion.

Les prisonniers de Vilvorde dient plus que jamais; Andelot est fort chargé. L'italien, qui est le quatrième entre les dicts prisonniers ², a dict merveille, de sorte que l'on peut cognoistre que aux examinations précédentes l'on n'at procédé ainsi que l'on devoit, et l'on dict que Son Altèze ne veult que l'on enqueste des seigneurs.

Monseigneur : Je suis fort marri d'avoir entendu le trespas de feu M^r de Favorney, et de tant plus que je suis seur V^{tre} H^{me} S^{gr}ie le sentirat; mais noz sumes tous mortelz. Je prie Dieu luy faire merci. M^r d'Achey ³ at obtenu l'abbaye de Favorney.

Nous partons pour S^t Amand, où serons demain de bonne heure ⁴, s'il plait à Dieu, et besoignerons diligemment. Je mène mon beau-frère T'Sestich. Il n'y at heu ordre d'avoir M^r de Crespin que n'est eucore hors de dangier.

De Reuckelinge ce xxv^e de juing 1567.

¹ P. van der Meeren, seigneur de Saventhem, dont on a déjà parlé plusieurs fois.

² Il s'agit probablement de Bartholomé de la Val, natif de Quiers en Piémont, qui s'était attaché à d'Andelot et qui avait été pris avec lui. On trouve la sentence qui le condamne à mort, datée du 28 mai 1568, dans Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1567-1572)*, pp. 251, 252.

³ Un des fils du beau-frère de Granvelle, le seigneur de Thoraise.

⁴ Sic. A moins d'avoir commis une inadvertance en parlant de *demain*, Morillon doit avoir changé son itinéraire et prolongé son voyage par suite d'incidents imprévus.

CXII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 185 et suiv. — M. F.)

Sans lieu, 50 juin 1567 ¹.

Monseigneur : M^r de Noircarmes dict qu'il at continuellement escript à V^{tre} Ill^{me} S^grie, du moingz une fois le mois : ce que je ne croy, sinon depuis demi an en chà. Il dict que *mandato Regis* de Billy demourat ung jour avec luy et que le Roy luy at escript *sua manu*, fort amiablement, dont il se démonstre fort content. Il a dict ouvertement que le prince d'Orenge est en disgrâce, et que le Roy at pour la quatriesme fois escript que le comte de Mansfeld soit renvoié en son gouvernement ², et la quatriesme fois par Billy, ce que le dict comte auroit remonstré au conseil d'Estat, *ex composito*, où Madame luy avoit commandé de ne bouger et qu'elle en feroit bien avec le Roy auquel elle en doibt escripre. Noircarmes l'appelle principal auteur de la lighe, et qu'il at usé de grandes insolences contre V^{tre} Ill^{me} S^grie, et le filz dadvantaige, qu'il dict avoir gasté deux centz gentilzhommes outre l'injure faicte à l'archevesque de Cambray ³.

Il dict aussi merveille *de filio* ⁴, et comme Hooghstraeten le veoit volontiers *et e contra*, et que *uxor comitis* de Mansfeld désestime toutes maisons

¹ Cette lettre et la suivante se complètent l'une l'autre et semblent avoir été écrites dans le même lieu, c'est-à-dire à St-Amand. C'est par la seconde seulement qu'on apprend où Morillon a eu avec Noircarmes la conversation dont il rend compte dans celle-ci.

² Le comte de Mansfeld, dans la lettre qu'il écrivait au Roi le 12 avril et dont il a été question plus haut, p. 340, note 1^{re}, disait déjà : « Sire, ce n'a pas été ma faute si je suis resté si longtemps sans aller » au pays de Luxembourg, V. M. me l'ayant ordonné tant de fois par ses lettres, et encore par celle » du 26 du mois passé; mais Madame n'a pas permis que je sortisse d'ici (Bruxelles), non plus qu'Elle » même, disant que cela convient au service de V. M. et que mon absence du Luxembourg ne peut » avoir d'inconvénients, etc., etc. »

³ Voir t. I^{er}, p. 62, note 1^{re}.

⁴ Le comte Charles.

en comparaison de la sienne, mesmes celle du comte d'Egmond, duquel il est en grande doute, et dict avoir séjourné deux jours à Bruxelles pour l'admonester, aiant fait grand offices à remonstrer le nombre des enfantz, mesmes filles, et non pas ungne douée; qu'il commence à avoir des filz et que sa femme est pour luy en donner davantage, et qu'il n'at pas un solz hors du pays du Roy; que Dieu l'at déjà visité par trois fois, et regrette¹ fort que, contre ce que l'at requiz le Roy, il donne encores sa livrée des flesches, et qu'il ne donne congé à ses gens que sont suspectz; et dict qu'il² at fait faire depuis son partement tous offices par Warluzel, auquel il se confie fort; et me monstra les lettres que, sur ce point, il avoit reçu de luy³, que contenoient comme il avoit fait tous offices, mais en vain, et qu'on y perdra la peine pour ce qu'il est résolu retenir ses gens, n'est que absolument *Atrebatensis*⁴, après les avoir examiné, ne soit de cest advis, et qu'il n'en ferat rien aultrement pour qui que ce soit. Touttesfois ilz sont fort bien cogneus de chascung pour telz qu'ilz se sont déclairez ouvertement devant an et demi. Enfin Mr de Noircarmes tient le comte d'Egmond pour perdu pour entendre peu et pour n'avoir aultre conseil que de Backersele, et que, quoy que l'on luy die, il retombe tousjours sur ses pattes, aiant touttesfois esté si souvent admonesté que les affaires alloient plus loing qu'il ne pensoit. Il luy at parlé de se réconcilier avec V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie}; ad ce qu'il at respondu qu'il n'y auroit difficulté pour ce qu'il sçavoit que le Roy le vouloit.

Mr de Noircarmes at veu les lettres que le prince d'Oranges luy escripvoit condolant sa cheute⁵, et dict qu'il y avoit aultre chose⁶. J'avoie oblié de dire que le comte d'Egmond adjoste que ladicte réconciliation seroit tant plus facile, le marquis de Berghes *mortuo*, et estantz les prince d'Oranges et comte de Hornes retirez en leurs maisons. Mr de Noircarmes regrettoit que le comte d'Egmond avoit si souvent mal parlé de V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} à table, ad ce que je respondiz qu'il sçavoit *quod privatas injurias facile condonaret reipublicae causa*.

¹ Il, Noircarmes.

² De luy, c'est-à-dire de Warluzel.

³ L'évêque d'Arras.

⁴ Voir plus haut, p. 489.

⁵ Sic. Il faut lire, semble-t-il, qu'il n'y avait aultre chose.

Il dict d'avoir adverti par lettres Son Altèze que, séposant toute particulière affection, elle s'entendist avec le duc d'Albe pour le service du Maistre, et qu'elle prinst son advisement de bonne part puisqu'il procédoit de cueur entier. Ad ce que l'on respondit que de ce l'on n'avoit doute, aiant si souvent expérimenté son affection et leaulté, et que l'on correspondroit tousjours jusques au bout à icelle; mais il dict que, sur le principal poinct, ne fut respondu ung seul mot. Il dict que Madame a dict de ne voulloir avoir compaignon, et que ung, à qui il avoit escript sur ce que dessus, luy a respondu qu'il perdoit sa peine vers elle, et qu'il feroit bien de non plus en faire de samblant. Il n'est content de ce que Sadicte Altèze veult tout attribuer au comte de Mansfeld, sans se souvenir ce qu'il at fait; et que, présentz les comtes d'Aremberg, de Meghe et d'Egmond, il s'adressa ung jour au conseil d'Estat au prince d'Oranges, l'advertissant qu'il considérait où les affaires tendoient, et qu'ilz prinssent bon et meur advis; ce que le dict prince louha grandement, disant qu'il avoit bien et prudamment parlé, et qu'il y vouloit penser; et que depuis, faisant samblant d'y avoir pensé, ledict prince luy dict, audict lieu, qu'il avoit fort bien dict, mais qu'il ne s'en feroit aultre chose.

Il dict que les seigneurs ont voulu intimider le Roy et le deschasser, ensamble l'ancienne religion, ou luy donner nouvelle loy; qu'il espère sa venue puisqu'il s'est réservé les pardons et tout ordre que l'on doit mettre au fait de ladicte religion et justice, et qu'il espère la venue de V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} de laquelle il me monstra lettres du xv^e de may, et dict qu'elle est fort nécessaire icy et qu'il la tiendra tousjours en révérence.

Il n'est pas à son aise de ce que le duc d'Arschot prétend à son gouvernement ¹, et se console sur ce que de Billy l'asseure que il n'y at dangier, et que rien ne s'y ferat devant l'arrivée du Roy, espérant que l'on aura regard à ses services.

Il dict que Madame ne veult consentir que l'on examine les prisonniers sur ce des seigneurs, estant esbahi que l'on ne leur at donné la question, et que l'on ne fait fin de ceulx de Tournay et Valenchiennes, où il en dict avoir cl, et quoy qu'il escrive en court qu'il n'a responce, se plaidant de xv qu'il tient depuis ung an qu'ilz furent prins à une presche

¹ Voir *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 346.

auprès de Montz, desquelz il ne sçait avoir résolution ¹. Il n'est poinct d'avis que l'on face grâce au prédicant de ceste ville, que s'est repenti ad ce qu'il monstre disant qu'il n'a presché contre la doctrine de l'Église, en ce qu'il ment, car il at icy tenu la cène et enrollé ceulx qui la recepvoient.

Il dict que quoy que l'on die le duc d'Albe estre retardé, qu'il se haste de venir, que le Roy at envoyé 11^e mille florins à Son Altéze, adjoustant que c'est le dernier argent qu'elle doibt actendre d'Espagne, oultre ce que at le dict duc, que luy at escript fort amiablement.

Il dict que tous ses gens sont cassez, et que l'on at retenu tous ceulx du comte de Mansfeld et du comte Charles, que sont pour la pluspart François, et que l'on retient les Allemandz que perdent Maestric ².

Il parle librement du comte de Hornes et de Montigny, encores qu'il die qu'il luy soit amy; mais qu'ilz se sont trop obliez, et dict que le prince d'Oranges et le comte de Hornes n'estoient à leur aise lors qu'il estoit à cinq lieues près de Bois-le-Duc, sept de Vianne et cinq de Breda, et qu'il surprint un espie du prince qu'il heust faict pendre, ne fust esté pour son respect; et dict que, s'ilz se fussent esmeuz, il leur heust rompu la teste, comme il feroit au comte d'Egmond, s'il faisoit du mauvais et qu'il en heust charge.

Il dict que par Robles le comte d'Egmond at heu lettres du Roy par main de secrétaire ³, et que sans luy et Warlusel il n'heust heu crédict aux Estatz d'Artois.

Il est en opinion que le marquiz de Berghes soit mort povres à cause des inundations. Il dict que, partant il y at ung an de Cambray, il ⁴ luy dict, présent Warluzel, qu'ilz ne sçavoient où les affaires tendoient; ad ce qu'il ⁵

¹ On trouve dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 2^e série, t. VIII, pp. 36, 37, une lettre du conseil de Hainaut à la duchesse de Parme, en date du 20 mai 1567, contenant son avis sur le châtement mérité par douze individus détenus dans les prisons du magistrat de Mons. Elle concerne au moins quelques-uns des prisonniers dont parle Noircarmes.

² Ces mesures n'étaient pas le fait du gouvernement des Pays-Bas. C'étaient le duc d'Albe et Philippe II qui tenaient à ce que les Wallons fussent cassés. Voir plus haut, p. 555, note 1^{re}, et la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 549.

³ Le 26 juin le comte d'Egmont répondit à la lettre royale par une lettre qu'on trouve dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 597.

⁴ C'est-à-dire le marquiz dit à Noircarmes.

⁵ C'est-à-dire Noircarmes répondit au marquiz.

luy respondit qu'il luy desplaisoit de le si bien sçavoir; ce qu'il dict à cause du marquiz de Berghes s'il s'en fust voulu appercevoir.

Je fuz plus d'eugne grosse heure en divises avec luy en une salle où il y avoit plusieurs gentilzhommes, et il me pria de le veoir souvent, et qu'il ne vouloit plus dissimuler mais parler franchement pour le service du Maistre; mais je croy qu'il en usera *cum moderamine inculpatæ tutelæ*.

CXIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 187 à 188. — M. F.)

St-Amand, le 1^{er} juillet 1567.

Monseigneur : Pour venir en ce lieu ¹ nous avons prins nostre chemin par Montz pour parler avec vostre conseil et nous informer sur aulcuns affaires de cheans, et sçachant M^r de Noircarmes nostre arrivée, nous feict convier pour lendemain le disner dont nous feismes noz excuses en personne, et luy feiz entendre la cause de nostre voiaige et que c'estoit pour faire visitation et réprimer l'insolence de noz gens : ce qu'il treuva fort bon et nous offrit toute assistance pour ce que aurons à faire en Haynault. J'ay fait entendre ladicte visitation à aulcuns prélatz voisins, avec lesquelz je me suis entretenu, qui en sont esté joieux, espérans que par ce moyen leurs religieux prendront exemple.

.... Noz gens sont aussi braves qu'ilz furent onques. Mais, ou je me for-compte de beaulcop, ou ilz en rabattront avant que le jeu se départe et je serviray volontiers de syndique.

Blasere et Du Sellier ² dient d'avoir instruit les procès de cent et cinq prisonniers, desquelz l'on pavoit sans scrupule despescher une douzaine

¹ Le monastère de St-Amand.

² On se rappelle que c'étaient les deux commissaires envoyés à Tournai : voir p. 214, note 1^{re}.

des principaulx, et que pour ceste cause M. de Reulx est allé en court pour avoir quelque résolution. Lequel ilz sont hier suiviz, et aussi les commissaires de Valenchiennes. Ilz se louhent fort dudict sieur comte de Reulx, de son bon zèle et intégrité. Mais Madame la comtesse, qu'est une saige dame, ose bien dire en pleinne table que, aultant que son mari faict bon devoir, ceulx que sont entour de luy le font très-maulvais, estantz interessez jusques au boult.

L'on at banni n^e fugitifz dudict Tournay. Il en reste encore bien vi^e. Plusieurs sont d'opinion que Sa Ma^e auroit plus de prouffict les condamnant, mesmes les groz marchantz, à grosses sommes que, pour Tournay seul, polroient porter plus de c mil escuz. Mais je ne veoidz poinct que l'on parle de réparer les monastères et églises ruinées; tant aux champs que aux villes.

Lesdictz commissaires sont esbahiz que l'on diffère tant d'exécuter les prisonniers, que se treuvent consistoriaux et d'avoir porté les armes contre Sa M^e, et dient que si la justice ne s'en faict égale, tost et en ung mesme temps en chascun lieu, que l'on ne fera rien; et s'esbahissent de la dilation veu que toutes prisons sont pleines, et que plusieurs retournent que s'estoient retirez, véantz qu'il n'y at aulcung chastoy, mesmes les consistoriaux d'icy. Et, ad ce que je veoidz, les affaires vont mal à Valenchiennes, où ilz ont converti plus de n^e soldatz à leur hérésie. J'ay opinion que la justice se diffère pour charger sur le duc d'Albe et le rendre odieulx avec le Roy; et toutefois il emporteroit que cecy se feict devant l'arrivée de Sa Ma^e. L'on verra tost si Madame y voudrat entendre: M^r le président est en sa résidence et en retournerat le plus tard qu'il polrat, *nescio an bene*, en ceste saison.

Il n'est croiable comme le comte de Hornes se treuve chargé; car les petitz marchantz s'excusent sur les grandz, et iceulx rejectent tout sur ledict comte au quartier de Tournay. Armenteros at faict avoir à ung principal marchand saulfconduict, pour trois mois faire ses affaires audit lieu, nonobstant qu'il soit esté consistorial et quasi cause de tout le mal.

C'est une pitié comme les censiers, mesmes de l'Église, sont mangez par les soldatz de ces deux villes, lesquelz, aiant achevé leur guet et garde, se vont jecter aux villaiges et se font nourrir par le bon homme huict ou dix jours, sans que l'on y donne grande provision.

Le guet que l'on fait auxdictes deux villes est fort foible; aussi les principaulx sont pieça eschappez, aulcungz en habitz de gens de guerre, n'ayantz rien espargné. L'oncle de Dennetières ¹ est fort chargé. Aussi est l'hoste du comte de Hornes ² que ne sont encores prisonniers. L'archevesque de Cambray et son frère font grande instance pour saulver ung des plus coupables ³; et aulcuns dient que le frère de Blondel ⁴ y fait son prouffict, comme plusieurs aultres, et que le procureur de Flandres ⁵ n'oublie rien à Valenchiennes, aiant intelligence avec Madame et Armenteros. S'il est ainsi il se sçaurat.

.... J'envoie le commencement des *Bucolicques* que j'estimoie fust esté in-4^o.

Atant, etc.

CXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU SEIGNEUR LÉONARD DE TAXIS.

(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n^o 2552, fol. 63.)

Rome, le 4 juillet 1567.

Mons^r le Maistre : J'ai reçu vos lettres du ix^e du mois passé, avec les lettres y jointes, dont je vous mercye cordialement, et de la bonne adresse que vous donnez à toutes mes lettres, dont je reconnois bien

¹ Arnould Dennetières, seigneur de la Plaigne, alors secrétaire de Hopperus à Madrid, plus tard secrétaire du conseil privé. Son oncle, compromis dans les troubles, était M^e Pierre Dennetières, seigneur du Doncq, lieutenant général du bailliage de Tournai-Tournais, dont un des fils avait été parmi les fauteurs des prêches. Il est quelquefois question de lui dans les *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. 1^{er}, p. 69; t. II, pp. 154, 194, etc.

² Jean SAYS, voir plus haut, p. 127, note 4^{me}.

³ Le seigneur de le Dale.

⁴ Le seigneur de Cuinchy, voir plus haut, p. 502, note 2^{me}.

⁵ M^e Jean de Brune, voir plus haut, p. 527, note 3^{me}.

grande obligation. J'entends, par lettres de plusieurs, le mesmes que vous m'escripvez du peu que s'est fait dois ¹ que Madame est en Anvers, oyres que l'on faict ce que l'on peult (et je le vois tous les jours) pour donner entendre que l'on faict merveilles; mais les effectz monstrent ce qu'en est à la vérité. Ce que conviendrait seroit que le Maistre y fust jà, pour donner ordre à tout, et non laisser les volentez en suspens; et j'espère bien que tost vous l'aurez par delà, car, ad ce que j'entendz par ung courrier venu d'Espagne, l'on faict grandes apprestes à la Courongne, et debvoit Sa Ma^{te} partir de Madrid ce mois présent pour s'encheminer vers là ².

Le duc d'Alve passa le Mont-Cenis le xxiii^e du mois passé, et a tant tardé son passage pour ce qu'il a esté détenu de la fiebvre tierce, que luy retourna à Ast; mais maintenant, grâces à Dieu, il se porte fort bien, et tiens que, à l'arriver de ceste, il ne sera pas fort loing de la duché de Luxembourg; et, venant là, pourra assister à Madame pour accommoder toutes choses, et préparer le tout à la venue de Sa Ma^{te}, comme il est seigneur prudent et de longue expérience et qui se sçaura fort bien accommoder à ce que convient.

Quant au seigneur Joan Antonio ³, je luy ay faict veoir vostre lettre, et il me doit donner un escript qui servira de responce. Je vous prie le vouloir veoir, et, comme c'est entre frères, que vous vous accommodiez amyablement par ensemble, pour éviter tous désordres et les plainctes que ordinairement font les marchandz quant ilz ne sont serviz à temps, et encores les ministres du Maistre lesquelz se plainnent du peu de diligence.

Le prevost Morillon m'envoya, avec une lettre sienne, ung petit tableau d'argent que je faisoie venir pour Mons^{eur} l'ambassadeur, qu'il m'escripvoit estre joint à ses lettres; et j'ai reçu les lettres et non le dict tableau. Je ne

¹ *Dois*, depuis.

² Dans un mémoire de Forquevaux, datant du 30 juin, on trouve également: « que le Roi s'embarquera à la Corogne pour la Flandre, en septembre... »; et l'ambassadeur énumère toutes les raisons qu'il a de croire à la réalité des projets de passage du Roi. Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, pp. 241, 242, etc.

³ Jean Antoine de Taxis, général des postes à Rome, était encore un frère naturel du seigneur Léonard et du doyen d'Anvers, légitimé en 1558. La plupart des généalogistes le font mourir en 1565. Cette lettre prouve qu'ils se trompent, car il est le seul Jean Antoine de Taxis de la seconde moitié du XVI^e siècle.

sçay ce qu'il est devenu, car ledit Sr Joan Antonio me dict n'estre arrivé entre ses mains. Aussi entend-je que, vers Trente, l'on m'a retenu ung paquet ung petit long, où venoit une paincture dévotte de *Ecce Homo*, que je faisoye venir pour le cardinal Pacheco. L'on me dict que l'on l'a treuvé gasté et pour ce ne le l'on envoie; et j'ai dit au Sr Joan Antonio qu'il escripve que, aussi gasté qu'il est, l'on le m'envoie. Et, à la vérité, il n'est pas bien que les paquetz séjournent ainsi, et que les pièces se perdent, car c'est donner (comme vous entendez assez) mauvaïse réputation à l'office, dont pourroit succéder préjudice à icelluy; car je craindz que, s'il se faict en mes paquetz, aussi se pourroit-il faire à d'autres, dont pourroit succéder plaincte, et, pour l'affection que je vous porte et à toute la maison, je n'ay voulu faillir de vous en advertir. Et me recommandant. etc.

CXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC D'ALBE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 9473, fol. 119. — M. F.)

Rome, le 8 juillet 1567¹.

Mucha merced he recebido con la carta de V^a Ex^a de XXI del passado, porque, aunque por otras vias havia entendido su convalescencia, el dolor que havia tenido entendiendo su indisposicion, siendo como soy tan cosa suya, no se me podia acabar de quitar tan cumplidamente como quando vé lo que me escribe. Doy gratias á Dios de tan buena nueva, á quien suplico nos conserve á V^a Ex^a, como deseo y la Christiandad tiene agora menester. A la hora de agora hago cuenta que V^a Ex^a será llegada en Borgoña, y que antes esta puede llegar, por cualquier via que sea, no será V^a Ex^a lexos del ducado de Lucemburg; y á esta causa encamino mis cartas por Flándes, pues dende allí hasta donde estará V^a Ex^a havrá posta.

¹ Un extrait de cette lettre est imprimé dans Groen, *Archives*, Supplément à la 1^{re} série, p. 49.

Siempre pensé que por donde combatirían primo á V^a Ex^a, sería con procurar que dispusiesen del dinero á su voluntad; y si en esto se entrapos de oro no bastarian, y desarmarian luego á V^a Ex^a de lo que le mantendrá la autoridad y le assegurará de los peligros; que, de lo que agora amenazan, es que harán amotinar las bandas y la infanteria; mas con dinero y con la gente que V^a Ex^a lleva, lo allanará todo.

Al presidente escribí luego lo que V^a Ex^a mandava, y yo tengo por cierto que, en llegando V^a Ex^a, no faltará de corresponderle y darle informacion de todo lo que conviene, y aun de obedecer y servir á V^a Ex^a como deve; por cartas tengo por cierto que no osará, ni hallará hombre V^a Ex^a que se ose poner en este peligro; y no hay ninguno en todos los estados sobre quien pueda hazer V^a Ex^a mas fundamento que en el presidente si él quiere; y, para mí, tengo que querrá quanto sus fuerzas bastáren, haviendole debilitado mucho sus indisposicion es.

Como V^a Ex^a verá, escribe me él que hasta aquí en Anversa se ha hecho muy poco, y no le parece que se atiende de veras á lo que convenia, y dice que Straelen ha hallado forma de ganar el credito y por su voto y voluntad pasa todo quanto in Anversa se hace, haviendo él tenido gran parte en muchas cosas que se han hecho en deservicio de Su Mag^d, así en los Estados de Brabante como en la dicha tierra de Anversa, en la cual era lugarteniente del principe de Oranges, y en su ausencia mandava quando se comenzáron los tumultos en Anversa y se saquevan las yglesias, como V^a Ex^a entenderá, y muchos casos abominables, por la deposicion de los que estan presos en Vilvorde y en Frisa, y por los procesos hechos en Valentianes y Tornay. No vengo á la particularidad porque, estando V^a Ex^a, quando esta llegada, mas cerca, entenderá mas de raiz lo que passa, y Mons^r Il^{mo} Pacheco, y el comendador mayor escribirán lo que por aca se offresce; y suplico á V^a Ex^a me tenga en su buena gracia y me mande, pues ningunos de quantos le son muy afflictionados servidores se emplearon de mejor gana en quanto será servido mandar. Guarde Nuestro Señor, etc.

CXV.

TRADUCTION.

Après avoir adressé au duc des félicitations à propos de sa convalescence et exprimé la joie qu'il en ressent, et après avoir expliqué qu'il lui envoie sa lettre, par voie de Flandres, parce qu'il compte qu'elle arrivera quand le duc sera près de Luxembourg, le cardinal continue :

J'ai toujours pensé que le point par lequel ils s'attaqueraient d'abord à V. Ex. serait de se procurer la libre disposition des deniers; si on en vient là, des monceaux d'or seraient insuffisants et ils arracheraient d'emblée à V. Ex. ce qui maintiendra l'autorité entre ses mains et la protégera contre le danger, dont on la menace à présent, à savoir qu'on fera mutiner les bandes (d'ordonnance) et l'infanterie; mais avec l'argent, et avec les forces que V. Ex. amène, elle tiendra le tout tranquille.

J'ai de suite écrit au président ce que V. Ex. me mandait, et je tiens pour sûr que, dès l'arrivée de V. Ex., il ne manquera pas de lui correspondre, de l'informer de tout ce qui convient et même de lui obéir et de le servir comme il y est obligé; par lettres je suis certain qu'il n'osera pas, et V. Ex. ne trouvera homme qui ose s'exposer à ce péril. Il n'y a d'ailleurs personne, dans tout ce pays, sur qui V. Ex. puisse faire plus de fond que sur le président, s'il le veut; et pour moi je tiens qu'il voudra en tant que ses forces le permettront, ayant été fort affaibli par ses maladies.

Comme V. Ex. le verra, il m'écrit que, jusqu'à présent, on a fait fort peu de chose à Anvers, et il ne lui semble pas qu'on tende sincèrement à faire ce qui conviendrait¹. Il dit aussi que Straelen a trouvé moyen de se mettre en crédit, et que tout ce qui se fait à Anvers se passe selon son désir et sa volonté. Cet homme a eu grand'part à beaucoup de choses qui se sont faites au desservice de S. M., tant dans les États de Brabant que dans la dite ville d'Anvers, où il était lieutenant du prince et où il commandait, en l'absence de celui-ci, quand les troubles commencèrent dans cette ville et quand on fit le sac des églises, ainsi que beaucoup de faits abominables, comme V. Ex. l'apprendra par la déposition de ceux qui sont incarcérés à Vilvorde et en Frise, et par les procès faits à Valenciennes et à Tournai. Je n'entre pas dans les détails, parce que V. Ex., quand elle sera arrivée, étant plus près, entendra plus complètement ce qui se passe, et parce

¹ Cependant Viglius se plaignait amèrement à Hopperus du blâme que le Roi avait infligé à l'édit publié à Anvers, dont il a été question plus haut. Hoyneck, *Analecta*, t. 1^{er}, part. 2^{me}, pp. 434, 435.

que M^r l'ill^{me} Pacheco et le grand commandeur écriront ce qui se présente par ici. Je supplie V. Ex. de m'avoir en sa bonne grâce et de me donner ses ordres, car aucun de ses plus dévoués serviteurs ne s'emploiera de meilleur cœur à ce qu'elle voudra commander. Que Notre Seigneur, etc.

 CXVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 190. — C.)

St-Amand, le 10 juillet 1567 ¹.

... *Tornacensis* ¹ dit que M^r de Rumenghien, frère à M^r du Reulx ², luy at compté la reproche que luy at fait le comte de Hooghstraeten de ce qu'il avoit daigné servir soubz M^r de Noircarmes, que luy debvroit baiser les pieds; le dict Sr dit luy avoir respondu que si le Roy luy commandoit de servir soubz ung palfrenier qu'il le feroit; l'aultre pourfia contre, et que cela ne convenoit, et que les seigneurs s'en resentoient et en feroient quelque jour démonstration; duquel propos la mère de Hooghstraeten, que fut présente, se fascha et le reproit de ses façons de parler.

Uxor Blaserii ³ dit avoir visité, ce pendant qu'elle a esté à Tournay, la comtesse du Reulx, que désire fort de veoir son mary réconcilié avec Granvelle, dont elle luy at tenu propoz; qui respondit qu'il ne luy avoit jamais voulu mal.

¹ L'évêque de Tournai, Gilbert d'Oignies, qui venait d'arriver à St-Amand pour faire avec deux abbés la visite canonique du monastère.

² Sire Eustache de Croy, chevalier, seigneur de Rumenghien, plus tard comte du Rœulx et comte de Meghem, qu'il ne faut pas confondre avec Eustache de Croy, seigneur de Crecques. Rumenghien, dont on parlera encore, commandait alors, en vertu d'une commission du 26 décembre 1566, une compagnie de deux cents piétons Artésiens. — ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUXELLES, *Dépêches de guerre*, t. 1^{er}, fol. 150.

³ La femme de Blaeserc était Jeanne de Erp ou de Herpe.

Lagrange et Guy de Bray, que sont esté exécutéz à Valenchiennes, se sont plainctz à Damblain ¹ qu'ilz sont estez abusez par les confédérez, qu'ilz n'ont rien faict sans charge du comte de Hornes, du prince d'Orange et du comte d'Egmond, et que, demandantz au dernier s'il n'entendoit avec les presches avoir accordé l'exercice de la nouvelle religion, il leur respondi qu'il n'estoit captieux en ses paroles : leur donnant à cognoistre qu'ilz le povoient faire. Je ne sçais si le Roy l'aurat entendu, mais je sçais de bon lieu que Robles a dit que, aiant lettres de recommandation de luy au Roy pour certain particulier affaire, Ruy Gomez luy dit qu'il les meict au feug, pour ce que le Roy estoit courroucé au comte d'Egmond ². Lequel, ad ce que dit *Atrebatensis*, parle honorablement de Granvelle et samble estre prest à se rejoindre avec luy, et dit qu'il espère se purger au Roy, et qu'il at esté contrainct faire et dissimuler plusieurs choses pour non gaster tout ³; aultrement que s'il heut voulu prendre les armes avec les seigneurs que l'on heut veu aultre jeu, et je croy qu'il dit vray.

L'on dit que Escaubensis est mort ⁴; il n'y auroit grand dommaige. Il at esté fort chargé par les dispositions des Wattepattez frères que sont encores prisonniers ⁵.

Hessele m'escript qu'il at couché au long l'advenement des troublez, et qu'il a touché nayfvement les chiefs, et que Son Altèze le veult envoyer en Espagne; mais Viglius n'est content de son discours qu'il me doibt envoyer pour le faire tenir à Granvelle ⁶.

Mons^r d'Arras m'at prié d'adjouster icy ses très humbles recommanda-

¹ Le maitre d'hôtel de Granvelle à St-Amand que l'on connaît déjà.

² Cet incident doit avoir fait sur le seigneur de Billy une grande impression. En effet, au dire de Pontus Payen, Robles revenu à Bruxelles, incapable de trahir ses devoirs envers son souverain, mais en même temps désireux de sauver un seigneur, son ancien chef, avec lequel il avait conservé de bons rapports, n'hésita pas à conseiller au comte d'Egmont, à mots couverts, de quitter le pays. *Mémoires de Pontus Payen*, t. II, p. 49.

³ La lettre écrite par le comte au Roi, le 26 juin (*Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 547), respire absolument ces sentiments. D'autre part Castillo écrivait le 16 juillet, en parlant d'Egmont : « il paraît fort triste depuis quelque temps. » Groen, *Archives*, Supplément à la 4^{re} série, p. 49.

⁴ C'était, comme on le sait déjà par les notes qui précèdent, un faux bruit.

⁵ La confession de Philippe Wattepatte, qui charge très-fort Escaubecq, est imprimée dans de Coussemaker, *ouvr. cité*, t. II, p. 557.

⁶ Nous n'avons pas malheureusement cette pièce.

lions, et ramentevoir Granvelle de luy vouloir faire response sur ce qu'il luy at escript par sa première lettre, depuis qu'il est en Anvers, touchant le comte d'Egmond. Il s'esbahit de trouver Viglius si penseur¹ en ce que concerne le public.

L'amman de Brucelles continue de ne vouloir admectre Pierre van Winghe au serment de recepveur de Brucelles, ad ce qu'il at esté eslu par les Nations, que s'opposent au dict amman que at heu lettres de Son Altèze. Je crains qu'il n'en viegne du mal et qu'il serat imputé au povre homme, qui n'en peult avoir charge, car c'est maugré luy et à son desçeue qu'il at esté eslu et souffre ceste honte pour avoir bien servi.

Ces seigneurs visitateurs sont continuellement à la besoigne.....

Du x de jullet 1567.

CXVII.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, n^o 610, et publiée dans la *Collecion de documentos inéditos para historia de España*, t. IV, p. 375.)

Madrid, le 12 juillet 1567.

Don Phelippe, etc. — Siete cartas vuestras, tres de xiv de marzo y una de xv del mismo, y otras tres de xv. xix de abril y xv de mayo, he recebido con todas las copias y avisos de las cosas de Flándes, que con ellas me habeis enviado, y así os agradezco mucho el cuydado que teneis de avisarme de todas las nuevas que por allá vienen á vuestra noticia, y de vuestro parescer en todo lo que veis que conviene y toca á mi servicio. Y aunque os tengo encargado tantas veces la continuacion dello, y yo sé quan á cargo vos os lo teneis, huelgo yo tanto con vuestras cartas y advertimientos que no me contento sino con encargaroslo cada vez de nuevo.

¹ Si pesant.

En esta se satisfará á todo lo que destas cartas requiere respuesta; y lo primero será avisaros de lo que entiendo que os ha de dar mas contentamiento que otra cosa ninguna, y es que me he determinado de pasar á mis estados de Flándes por el mar de Poniente, viendo quan adelante esta el tiempo, y por poder llegar allá mas presto, y por la largura y rodeo grande que havria en yr por Italia; y así tengo mandado aprestar todas las cosas necesarias que serán menester para mi partida; y con esto se acavarán presto de desengañar los que no creen mi yda, y verán lo contrario de lo que publican con tanta malicia, como se deja entender. Mucho he holgado que os haya parecido tan bien la yda del duque de Alva; y en lo que decís que importa el seguirle yo luego, por los inconvenientes que de lo contrario se os offrescen, siempre tubé esta determinacion, y la tengo como podeis ver por la prisa que me doy á mi partida y á seguir con toda brevedad.

En lo que me escribís sobre esta ultima empresa del Emperador, cierto me parece que el tiempo no lo requiría. Pero, gratias á Dios, se ha hecho bien todo con haber tenido tan buen suceso lo de Gota, que me ha dado mucho contentamiento por tocar al Emperador, mi hermano.

El oficio que hicistes con Su Sant^{ad}, sobre lo de la liga, fue muy conveniente y he holgado que Su Sant^{ad} lo tomase tan bien, y bien entiendo que no podía dejar de aprovechar mucho lo que vos acerca desto le diríades, con la prudentia y amor que os governais en todo lo que toca á mi servicio.

Así mismo entiendo que habeis trabajado todo lo possible con el Papa en lo de la cruzada, y verémos si, como vos escribís, con tener ya allá al arzobispo de Toledo, se moverá desta su porfia, que á mal tiempo esta Su Sant^{ad} en ella, por las causas que vos podeis considerar y gastos grandes y necesidades en que me hallo.

En lo que me advertís de quanta importancia seria, pues el Turco no viene este año, entender en disponer y assentar las cosas de mis reinos y estados, de manera que no pueda hallar ninguno dellos desapercibido quando viniere, bien conozco el amor y zelo que os mueve á advertir me dello y la razon que teneis, y así se hace todo lo que se puede, aunque falta lo que es menester para ello, faltando la cruzada y no ayudándonos Su Sant^{ad} con ella ni con otra ninguna, de que estoy muy maravillado, pues

puede ver, por las ocasiones presentes, á quanto mas de lo que puedo, me esfuerzo para la defensa de la Christiandad sin tener ayuda de otro ningun principe.

He visto lo que me escribís sobre las confesiones que habrán hecho los que están presos, y cuan importante será que no se encubra ninguna dellas: que me parece muy bien, y así se hará en esto toda la diligencia possible; y en lo de la congregacion de los Estados generales me ha parecido siempre lo mismo que vos decís, que en ninguna manera conviene que se hagan, y así lo tengo ordenado y mandado diversas veces muy espresamente. Y en lo que toca al perdon general ha parecido acá siempre lo mismo que vos me escribís, aunque de allá han hecho harta instancia por él. Quanto al juramento que os parece que se debria tomar á los Estados, no me parece que es aun tiempo para ello; pero, en sabiendo que el duque de Alva se ha llegado allá, se verá lo que en esto se convendrá hacer.

He holgado de ver lo que me escribís sobre las cidadeles que se deven hacer en las villas, que es lo mismo que Madama de Parma, mi hermana, me ha escripto; y así se le ha ordenado que se comienzen hacer en algunos lugares que tienen mas necesidad dellas: y una dellas es Valenciana en lo cual se tendrá cuenta, con lo que me advertís, para que se haga en la parte que mas convenga.

En lo de examinar á los de Valencianas, Madama me ha escripto ya que se hacen las diligencias que convienen, pero será bien que vos me aviséis, y así os lo encargo mucho, de lo que pudieredes entender desto.

Lo mismo que á vos os parece, que no conviene perdonar á ninguno hasta que yo sea en aquellos estados, ha parecido acá, y así se le tiene ordenado á Madama que lo haga.

La copia de la carta que decís que el principe de Orange escribió al conde d'Égmond, quando se hizo el baptismo del hijo del conde de Ostrate, no me le ha embiado Madama, y será bien saber lo que contenia; y pues habreis sabido ya las nuevas que se tienen del dicho principe, no habrá para que yo os lo escriba aqui.

Lo del yr á residir el obispo de Gante á su obispado se hará en pudiendo, aunque no he sabido si ahí se le han embiado sus bullas y despachos: vos me avisareis dello y, si no se huvieren remitido, dareis prisa al despacho dellas, pues veis lo que importa por lo que decís.

He visto lo que me escribis del cuydado y temor que teniades que la yda de Madama á Anvers no causase algun inconveniente y daño y con razon, como ha parecido por un edicto bien malo y pernicioso que allí se ha ordenado pocos días ha, y quedaba en términos de publicarse muy presto : que á mí me ha dado muy gran pena y cuydado, y he estado maravillado de que Madama, mi hermana, se ha dejado persuadir de los consejeros que le están á lado, no de otra persona ninguna, á que viniese en conceder una cosa tan ilícita e indecente; y así le mandé escribir luego á la hora, y embié á ordenar espresamente que, si no estubiere publicado, que en ninguna manera se publicase, y si lo estuviese, que luego á la hora y sin replica ninguna le revoque, revocándole yo así mismo (no contendome con esto) en la misma carta que le escribi en Francés para mayor satisfaccion mia y claridad de mi voluntad; de lo cual os he querido avisar por que quando esta llegue, ya habrá llegado á vuestras manos y á las de otros, copia del dicho edicto ó nuevas dél, y será bien que tengais entendido lo que en ello yo he mandado proveer. y la demostracion que he dado de lo que me ha offendido este negocio para que, quando se tratase del edicto, se sepa lo que yo he proveydo sobre ello con tanta brevedad y resolucion como se ha visto.

En lo de la provision de los gobiernos del principe de Orange y marqués de Berghes, y en lo que me escribis por el duque de Arscot, para cuando se trate dello, se hará lo que mas convenga en yendo yo en Flándes, pues el uno y el otro han dejado sus gobiernos de la manera que habreis entendido, el uno yéndose y el otro muriéndose. Así mismo se tenrá el cuydado y memoria, que es razon, de Largilla y de Gaspar de Robles y de todos los que me han servido en estas ocasiones pasadas, conforme á los servicios de cada uno; y con el dicho Robles sele envió á Largilla cédula del abito de Santiágo que nos enbió á pedir.

La carta, que me escribistes á xiv de marzo, que trataba solamente de la provision del presidente de Dole, recibí con las demás de aquella data : de que os he querido avisar á parte por la importancia dello y para daros las gracias, como os las doy, por la declaracion tan particular que me escriveis de vuestro parecer acerca desto : la cual guardaré, con lo demas que sobre esto mismo me teneis escripto, para quando me haya de resolver en esto; y en resolviendome os avisaré de lo que en ello se huviere hecho.

Demas de todas las cartas que arriba digo, á que he satisfecho con lo que aquí escribo, me dió Saganta otra de vuestra mano de xx de mayo en su creencia, y él me habló, de vuestra parte, lo que le enviaredes á encargar sobre lo que toca á los bienes de Brederodes; y porque yo no pienso entender ni tratar en nada desto hasta ser en Flándes, no tengo que deciros aquí otra cosa sino que allá miraré en toto lo que convenrá hacerse, y que siempre se tendrá el respeto, que es razon, á vuestras cosas y á lo que vos y vuestro hermano me habeis servido y servis de continuo. Muy Rev^{de} cardenal, etc.

De Madrid, á 12 de julio 1567.

Teniendo escripta esta, recibí vuestra carta de ix del pasado y con ella la de Norcarmes para vos y la copia della, que he holgado mucho de ver y lo que sobre él vos me escrivis con el continuo cuydado que teneis del entero remedio de las cosas de Flándes; y, pues me queda la copia de la carta, os torno á embiar aquí la original, de cuyo recibo me avisareis con lo demas que fuéredes entendiendo como lo haceis.

Cuanto á lo que habiades entendido que el principe de Orange habia renunciado sus gobiernos, y lo que á este propósito me advertís que se acepte siempre la renunciacion que qualquiere quisiere hacer de su cargo, y se difiera la provision dellos hasta mi yda, como arriba os digo tengo proposito de hacerlo así por las causas que vos tan prudentemente apuntais, y entonces se tendrá la cuenta que es razon con lo que me escrivis de Berlemont y sus servicios. En lo de Largilla no tengo mas que decir, pues, por lo que arriba se os dice vereis como con Robles le embié la cedula del abito que me pedia.

CXVII.

TRADUCTION.

Le Roi accuse réception de sept lettres du cardinal, savoir : trois du xiv mars, une du xv du même mois, et les trois autres des xv et xix avril et du xv mai, le remercie du soin qu'il

prend de l'informer de toutes les nouvelles qui lui parviennent de Flandre, ainsi que des observations dont il les accompagne, et le prie de continuer à lui faire part des unes et des autres; puis le Roi continue :

Par cette lettre on satisfera à tout ce qui, dans les prédites lettres, demande une réponse. Le premier point sera de vous faire savoir — ce qui, je le sais, vous causera plus de satisfaction qu'autre chose au monde — que je me suis décidé à passer dans mes états de Flandres par la mer du Ponant, voyant combien le temps avance, pour pouvoir arriver là-bas plus vite, et éviter les retards et le long circuit qu'occasionnerait le voyage par l'Italie. J'ai donc ordonné de préparer toutes les choses nécessaires qu'il faudra pour mon voyage; et ainsi, ceux qui ne croient pas à celui-ci seront bientôt tout à fait désabusés, et verront tout le contraire de ce qu'ils répandent, comme on l'entend, avec tant de malice. J'ai été fort satisfait de ce que vous ayez approuvé l'envoi du duc d'Albe; et quant à ce que vous dites qu'il importe que je le suive immédiatement, à cause des inconvénients qu'autrement vous prévoyez, j'ai toujours eu cette détermination et je m'y tiens comme vous pouvez le voir par la hâte que je mets à mon voyage et à suivre le duc au plus tôt.

Sur ce que vous m'écrivez touchant la dernière entreprise de l'Empereur, celle-ci n'était certes pas, me semble-t-il, exigée par les circonstances. Mais, grâce à Dieu, tout a bien fini, l'affaire de Gotha ayant si bien réussi, ce qui m'a donné beaucoup de satisfaction pour concerner l'Empereur, mon frère.

Dans les trois paragraphes suivants le Roi exprime à Granvelle sa satisfaction des démarches que ce prélat a faites, auprès du Pape, au sujet de la ligue et de la *cruzada*; à propos de celle-ci il se demande, avec le cardinal, si le Pape se montrera plus accommodant maintenant qu'on a remis l'archevêque de Tolède entre ses mains; répondant à des réflexions du cardinal relatives à des attaques éventuelles des Turcs, il dit qu'il fait tout son possible pour mettre à l'abri contre elles ses royaumes et états, mais que cependant ce qui lui serait nécessaire pour cet objet lui manque, n'obtenant ni la *cruzada* ni aucune autre assistance du Pape, ce qui l'étonne fort puisque celui-ci peut voir, par les conjonctures présentes, combien il fait d'efforts pour la défense de la chrétienté sans avoir l'appui d'aucun autre prince; puis il continue :

J'ai vu ce que vous m'écrivez touchant les confessions faites par les gens qui sont arrêtés, et sur l'importance qu'il y aura à ne dissimuler aucune d'elles; je trouve cela fort bien, et on fera dans l'occurrence toute la diligence possible. Sur le fait de la réunion des États généraux mon opinion a été toujours conforme à ce que vous me dites, qu'il ne convient en aucune façon qu'elle se fasse: j'ai donné à diverses reprises des ordres très-express dans ce sens. Pour ce qui concerne le pardon général, on a toujours eu ici le sentiment que vous m'exprimez dans vos lettres, bien que de

là-bas ils aient fait de vives instances pour l'obtenir. Quant au serment qu'il vous semble devoir se demander aux États, il ne me paraît pas que ce soit déjà le moment ; mais, quand on saura que le duc d'Albe sera arrivé là-bas, on verra ce qu'il conviendra de faire à cet égard.

J'ai été satisfait de voir ce que vous m'écrivez sur la construction de citadelles dans les villes ; cela est conforme à ce que m'a écrit Madame de Parme, ma sœur ; et ainsi on lui a ordonné qu'on commence à en élever dans quelques villes où elles sont le plus nécessaires, et notamment à Valenciennes où l'on aura égard aux avis, que vous m'avez donnés, pour qu'on la place à l'endroit le plus convenable.

Sur le point de l'examen de ceux de Valenciennes, Madame m'a déjà écrit qu'on fait les diligences convenables : cependant il sera bon — et je vous le recommande beaucoup — que vous m'avisiez de ce que vous pourriez entendre de cela.

On est d'opinion ici, absolument comme vous, qu'il ne convient pas de donner pardon à personne avant que je sois dans ces états ; et ainsi on a donné des ordres à Madame pour qu'elle agisse dans ce sens.

Madame ne m'a pas envoyé la copie de la lettre que vous dites avoir été écrite par le prince d'Orange au comte d'Egmont à l'époque du baptême du fils du comte de Hooghstracten ; il sera bon de savoir ce qu'elle contenait ; et, puisque vous aurez déjà appris les nouvelles qu'on a relativement au prédit prince, il ne sera pas nécessaire que je vous en entretienne ici.

Quant à aller résider dans son diocèse, l'évêque de Gand le fera aussitôt qu'il le pourra, quoique je n'aie pas su qu'on lui ait envoyé là-bas ses bulles et dépêches ; vous me le ferez savoir, et, s'il ne les a pas encore, vous hâterez leur expédition, voyant combien cela est important pour les raisons que vous dites.

J'ai vu ce que vous écrivez de la crainte et de l'appréhension, que vous ressentiez, de voir le voyage de Madame à Anvers produire quelque inconvénient et dommage, et avec raison, comme on l'a vu par un édit bien mauvais et pernicieux qu'on a dressé là-bas, il y a peu de jours, et qui devait être publié à bref délai. Cela m'a causé à moi grand-peine et souci, et j'ai été stupéfait que Madame, ma sœur, se soit laissée persuader par les conseillers qui sont à ses côtés, ou par toute autre personne, à en venir jusqu'à accorder une chose si illicite et indécente ; aussi j'ai ordonné de lui écrire sur l'heure, et de lui envoyer l'ordre exprès que, si l'édit n'était pas publié, il ne se publie en aucune façon, et que, s'il l'était déjà, elle le révoque à l'instant, sans réplique, et ne me contentant pas de cela, le révoquant aussi moi-même dans la lettre même que je lui ai écrite en français, pour avoir plus d'apaisement et pour manifester plus clairement ma volonté. J'ai voulu vous avertir de cela parce que, quand celle-ci vous arrivera, la copie du dit édit, ou sa relation, sera déjà venue à vos mains et aux mains d'autres personnes, et il sera bon que vous sachiez les mesures que j'ai ordonné

de prendre dans l'occurrence, et l'insistance que j'ai mise à montrer combien cette affaire m'a blessé, pour que quand on s'occupera de cet édit on sache comment j'en ai usé à son endroit avec la grande rapidité et la résolution qu'on a vue.

Quant à la provision des gouvernements du prince d'Orange et du marquis de Berghes, et quant aux recommandations que vous me faites en faveur du duc d'Arshot, pour le moment où l'on s'occupera de cela, on fera ce qui conviendra le mieux quand j'irai moi-même en Flandres, puisque l'un et l'autre ont laissé leurs gouvernements de la façon que vous aurez entendu, l'un s'en étant allé, et l'autre étant mort. De même j'aurai la souvenance et le soin, que de raison, de Largilla, de Gaspar de Robles et de tous ceux qui m'ont servi durant les troubles passés, dans la mesure de ce que chacun d'eux a fait; et, par le dit Robles, j'envoie à Largilla la cédula de l'habit de S^t Jacques qu'il nous avait fait demander.

Dans le paragraphe suivant le Roi remercie le cardinal de ses longs avis sur la présidence du parlement de Dôle, etc., puis il reprend :

Outre toutes les lettres, dont il est fait mention plus haut, auxquelles j'ai satisfait par ce que j'écris ici, Saganta m'a donné une autre lettre du xx mai, de votre main à ce qu'il croit, et il m'a dit de votre part ce que vous l'aviez chargé de me recommander relativement aux biens de Brederode. Comme je ne pense m'occuper ni traiter de rien de cela jusqu'au moment où je serai en Flandres, je puis ici vous dire une seule chose : je verrai tout ce qu'il conviendra de faire, et j'aurai toujours la considération qui est juste pour vos affaires et pour les services que vous et votre frère m'avez rendus et continuez à me rendre.

Dans le *post-scriptum* le Roi accuse réception de la lettre du 9 juin, de la lettre de Noircarmes au cardinal, et d'une copie de cette dernière qui y étaient jointes. Il renvoie au cardinal l'original de la lettre de Noircarmes. Le cardinal lui dit avoir entendu que le prince d'Orange a renoncé à ses gouvernements, et, à ce propos, il engage le Roi à accepter toujours la démission de ceux qui voudraient la donner et à ne pourvoir à leur charge que lorsqu'il serait en Flandres. Le Roi, comme il l'a dit plus haut, se propose d'agir ainsi pour les raisons que le cardinal a si prudemment déduites; et il aura alors la considération due pour ce que le cardinal lui écrit de M^r de Berlaymont. Quant à Largilla, il n'y a rien à répondre après ce qui a été dit plus haut.

CXVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 191 à 192. — C.)

Bruxelles, le 20 juillet 1567.

... M^r le chanoine de Liège Douverin, vostre confrère ¹, me met en peine touchant M^r le Rev^{me} de Liège, que continue à tenir le licet avec plaie ouverte; les chirurgins le perdront.

Le dict Douverin m'asseure que M^r de Hornes, se démontrant fort catholique, at sommé les manans de Werdt de luy païer xxiiii^m florins, pour avoir violé les églises, qui ont respondu qu'ilz n'avoient rien fait sans commandement. Touttefois, nonobstant leurs bonnes raisons, ils sont condamnez et receuz en grâce moyennant xvi^m florins.

Straelen, ad ce que dict M^r le doïen de St^e Goele ², se treuve fort esbahi, l'aiant sommé ³ de ouyr les tesmoings qu'il entend produire sur son innocence; mais il luy at respondu que ce n'estoit à luy à faire, mais à M^r son maistre ⁴, auquel le dict Straelen at envoieé messagier exprès que n'est encores retourné. Touttefois depuis, il at, par adviz des advocatz, demandé commissaires en Brabant; que je tiens luy seront accordez, car la commission ne sera mauvaise ⁵. L'on dit qu'il produira ung Jacopin qui dict beaucoup de bien de luy ⁶.

Aussi dit le dict S^r doïen que l'abbé de St Bernard at fait quelque prédictions en son monastère plus au contentement des sectaires que catho-

¹ Voir plus haut, p. 414, note 1^{re}.

² Laurent Metsius, voir tome I^{er}, p. 66 en note.

³ C'est-à-dire : Straelen ayant sommé le doyen.

⁴ L'archevêque de Cambrai dont Metsius était alors le vicaire. Voir, entre autres, tome I^{er}, p. 561.

⁵ D'après ces faits, Straelen, se sentant menacé, aurait entamé l'action que le droit Brabançon connaissait sous le nom de *purge criminelle*. Elle consistait à provoquer spontanément une enquête régulière à raison des faits qu'on s'attendait à se voir imputer par un officier criminel.

⁶ Voir t. I^{er}, p. 526, note 1^{re}.

licques¹ et que M^r de Villers² luy at deffendu les presches, dont ceulx d'Anvers sont mal contentz. Le dict abbé n'est point saige et se veult perdre.....

CXIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 193 à 204. — C.)

St-Amand, le 27 juillet 1567.

Monseigneur : Ceste servirat pour informer V^{tre} Ill^{me} et R^{me} S^grie de nostre besoigné à St Amand; où estant arrivé M^r l'archidiaque Pori³, nous moisnes rebelles ne faillirent luy envoyer leurs députéz, damp Jacques de Rantre et damp François Estrivière, qui, de par le couvent (sans toute-fois le sçeu du prieur, soupprieur et quatre aultres que se sont maintenuz

¹ Le 2 juillet, raconte l'*Antwerpsch chronijkje*, p. 159, une foule considérable se rendit d'Anvers à l'abbaye de St-Bernard, à pied, en bateau, dans une quarantaine de chariots, en chantant des psaumes thiois, pour aller entendre l'abbé, Thomas van Thielt qui, disait le peuple, prêchait la véritable confession d'Augsbourg. Thomas van Thielt, dont il a été à diverses reprises question, était surveillé de près par le gouvernement. Dès le 5^e mai le Roi autorisait la duchesse, si elle pouvait le faire, à se saisir de sa personne et à le séquestrer en lieu sûr. Il résulte d'une lettre de la duchesse, du 15 juillet, qu'elle avait fait faire une information sur le compte de l'abbé, mais qu'elle ne l'avait pas trouvée assez concluante pour pouvoir procéder contre lui, qu'elle avait reçu un rapport sur un sermon fait par lui, sans doute celui dont il question dans le texte; que, s'il se trouvait en définitive des griefs suffisants, elle le ferait arrêter, etc. Thomas van Thielt prit les devants. Il disparut le 18 août. *Antwerpsch chronijkje*, p. 141. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 541, 557, 575, etc.

² L'abbé de Villers dont il a déjà été question.

³ Messire et maître Louis Porry, natif d'Aire en Artois, docteur ès droits, président du collège St-Donat et doyen de la collégiale de St-Jacques à Louvain, puis chanoine d'Arras et official du diocèse sous Granvelle, en 1567 grand archidiaque du diocèse. Il fut nommé en 1570 conseiller ecclésiastique au grand conseil de Malines, et en 1572 chanoine gradué de St-Rombaut. Il mourut à Malines en 1578. — *Biographies manuscrites des membres du grand conseil*, provenant de Gérard, secrétaire perpétuel de l'ancienne Académie, appartenant à M^r Auguste Beckers à Bruxelles.

en vostre obéissance) luy remonstrarent : 1^o que le prieur n'avoit aucune auctorité, pour ce que gens laiz ¹ telz Mr del Pree ² et moy luy commandoient; 2^o que les bailz se donnoient à trop long termes, et vins trop excessifz; 3^o que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} n'emploioit le tiers du revenu aux réparations de l'église, selon qu'elle y est tenu selon la bulle de sa provision; prétendantz que ce tiers se devoit prendre sur le cler de la recepte avant aucune déduction de mises, et que l'administration leur en devoit appartenir; 4^o que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} retenoit ceste abbaye contre les décretz du S^t Concille de Trente; 5^o et le dernier poinct estoit sur le plaintif qu'ilz faisoient de la rudesse de leur despensier, damp Estienne, contre lequel ilz avoient unanimement conspiré.

Le dict Sr archidiacre leur respondit : que quant au premier, il ne pouvoit croire que le dict del Pree ou moy vouldrions commander au prieur, en ce que concerne leurs corrections selon la reigle; mais que bien avoit-il ouy dire, à Arras et ailleurs, qu'ilz portoient peu de révérence à leur prieur et à leurs supérieurs. Quant au second, qu'il falloit regarder si aux bailz l'on excédoit les termes accoustumez, mais qu'il ne leur appartenoit de cognoistre des vins, et moins du tiers réservé pour les réparations, pour estre choses temporeles sur lesquelles ilz n'ont que veoir, et qu'il ne croioit poinct qu'il s'en estoient mesléz du temps de Mr d'Utrecht ³. Et sur le 4^{me}, il respondit qu'ilz n'entendoient poinct bien le Concille, pour ce que icelluy se remectoit au bon plaisir de Sa Saincteté; ce qu'ilz ne sçeuvent entendre, jusques il leur monstroit le passaige en leur propre exemplaire, qu'ilz avoient fort bien annoté, saulf ce poinct, qu'il dit n'estre de leur gibier; et que ce n'estoit à eulx à faire de débattre le Concille, mais de vivre selon leur reigle, en deue obéissance et repos. Quant au dernier, qu'il estimoit que, s'il y avoit faulte, vous entremecteurs y sçauroient bien pourveoir.

Lendemain que les visitateurs estoient arrivéz, que fut le vi^e, les prieur et soupprieur avec damp Grégoire et le dict damp Jacques, les vindrent aborder au cloistre, où ilz furent plus d'eugne heure debattans l'exemption

¹ Laiz, c'est-à-dire ici, prêtres séculiers.

² Voir plus haut, p. 55, note 2^{me}.

³ Georges d'Egmont, évêque d'Utrecht, qui était abbé de St-Amand avant Granvelle.

en vertu d'aucuns privilèges papaulx, et M^r le Rev^{me} de Tournay pourfiant le contraire, au moien de la visitation que ses prédécesseurs y ont fait depuis cent ans, par appointement ensuivi sur certain procès en la cour de Parlement à Paris touchant la dicte exemption ; *et exhibit* aussi les copies cy jointes ¹, comme ils avoient confirmé des abbéz et chastié aucuns religieux : ce que ne pleut au dict damp Jacques. Et partant le dict S^r les requit, ou d'exhiber privilèges plus récentz, ou le reconnoistre pour leur ordinaire, pour ce qu'il avoit délibéré les visiter comme tel, et que son intention estoit fondée au droit et au Concille de Trente, lequel leur attribuoit puissance de délégué, quantores la maison fut exempte, ce que non, et que, pardessus ce, il avoit ung bref de nostre S^t Père fort spécial et charge de Son Altéze. Les dicts religieux priarent d'avoir terme de six sepmaines pour eulx conseiller, que fut de l'invention du dict damp Jacques, estimant de séparer par ce moien la compaignie. Le dict S^r leur respondit que, en matière de visitation, il ne gisoit aucun terme ou délibération, puisqu'il estoit question de leur propre fait, et qu'il entendoit de passer outre sans aucun délai, tant comme ordinaire que en vertu dudict bref; et que, s'ilz vouloient faire des bestes, qu'il manderait ung enseigne de piedtons de Tournay : ce que les estonna fort. Ils priarent de povoir parler par ensamble, ce qu'il leur permit pour tout ce jour de dimenche : et furent les deux abbez, MM^{rs} de S^t Ghislein ² et Maroles ³, avec eulx en la trésorie, où furent faictes grandes lamentations de ce que les séculiers leur commandoient et entroient en leur chappitre, et qu'ilz n'avoient ung vicaire abbé ou religieux : qu'est un poinct que MM^{rs} de S^t Ghislein et de

¹ Nous ne les avons pas.

² Mathieu Moulart, né en Artois vers 1556 d'honnêtes cultivateurs, mort le 2 juillet 1600. Il était licencié et peut-être docteur en théologie; sa consécration comme abbé de S^t-Ghislain datait du 14 janvier 1565. Mathieu Moulart, qui devint en 1575 évêque d'Arras, est dépeint dans les Annales de S^t-Ghislain comme un homme de profonde érudition, d'une piété solide, d'un grand zèle pour la régularité et les autres vertus requises dans un prélat. On le rencontrera bien souvent dans la suite.

³ François d'Yve, frère du seigneur de Warelles que l'on connaît. Il était abbé de Maroilles depuis 1564. Ce personnage, dont il sera encore plusieurs fois question dans la suite, joua un rôle politique. En 1577 il fut nommé par les États généraux administrateur de l'abbaye de S^t-Bertin et confirmé dans cette charge, en 1578, par l'archiduc Mathias. Comme abbé de Maroilles, il reçut du pape Sixte-Quint, en 1583, pour lui et ses successeurs, l'usage de la mitre et de la croce. François d'Yve mourut en 1599.

Vicoigne ¹ poisent fort ; je ne sçay si c'est pour le désir qu'ilz peulvent avoir d'estre vicaire, mesme le dernier pensant peult estre faire son prouffit en vous bois et carrières, comme a faict le viel abbé, son prédécesseur, au grand détrimet de la maison, lorsque feu M^r d'Utrecht l'entremectoit, qui depuis le trespas du dict abbé s'est servi de deux chanoines de Tournay.

Depuis que les susdicts deux abbez avoient esté avec vous religieulx, je me suis clèrement apperceu qu'ilz estoient fort esbranslez, s'estans lessé endormir par l'ipocrisie de damp Jacques et sa sequele, que faisoient des petitz. Ce que me tint en peine et fait tant plus éguillonner M^r de Tournay pour le tort que l'on luy avoit faict en hostant damp Jacques par force hors de ses mains ²; ce que nous at valu, car, sans cela, les deux abbez l'heussent abbatu, estantz si inclins à miséricorde, doibs que l'on pleure devant eulx, qu'ilz oblient, comme je leur ay dit plus d'une fois, *judicium et disciplinam qui est nervus religionis*.

J'ay entendu du prieur (qui m'at fort sincèrement adsisté en tout pour se trouver picqué par les dicts rebelles que luy ont voulu objecter *delicta juventutis*, et ce que passa au vacant, dont V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} luy at faict pardon par lettres et deffendu qu'il n'en fut jamais mémoire, que ce nonobstant l'on at renouvelé plus de cent et cent fois) que lesdicts deux abbez travaillarent fort pour faire recognoistre par vous religieulx M^r de Tournay pour leur ordinaire et diocésain (ne fut qu'ilz heussent aultres tiltres qu'ilz n'avoient exhibé jusqu'à présent lesquelz assurement ilz n'ont point) et leur promirent beaucoup de sa clémence et bonté. De sorte que nous moisnes, que se commençoient à doubter de mauvaise mesure et estre perplex, conditionnoient désjà parmy le traicté que personne d'eulx ne seroit mené hors du monastère; ad ce que l'on prestoit l'oreille, et je prévins M^r de Tournay, qui estoit fort animé contre ce damp Jacques; et il estoit facile à cognoistre que, si ce galland ne se fut sentu coupable, il n'heut tant marchandé.

Le lendemain nous gens, sans demander advis à M^r l'archidiaire Pori, del

¹ L'abbé de Vicoigne était alors un ancien prieur de la maison, Robert Thevelin, qui mourut en 1571.

² On a vu plus haut, pp. 295, 411, 412, qu'il avait été question depuis quelque temps d'arrêter damp Jacques. La mesure avait donc été essayée, mais elle avait échoué en présence de la résistance violente des compagnons de damp Jacques.

Prez ou moy, pour gagner la bienveillance de M^r de Tournay, et ce point de non estre personne d'eulx mené dehors, duquel ilz vouloient estre asseurez, le recognurent pour leur supérieur soubz les conditions contenues en l'acte ci-joint¹. Dont je n'ay regret, car c'est une bride pour eulx; et je ose dire que, si passez quatre ans, ilz fussent esté soubz l'ordinaire, l'on ne fut tombé en ces inconvenientz et ruses.

Quoy que je sçez remonstrer audict S^r que, luy estant reconnu son droit ordinaire, il devoit procéder en vertu du bref, il voulut commencer la visitation *auctoritate propria*, et n'y heut ordre le divertir qu'il ne fait les cérémonies accoustumées tant au chappitre que au cheur. Bien accordat-il de procéder conjointement tant en vertu du bref que de son droit ordinaire, avec protestation de la clause contenue audict bref: *Quod monasterium immediate subesset Sedi Apostolicæ*, ce qu'il désire estre réformé, et n'at voulu faire lecture dudict bref, sinon en délessant la dicte clause.

M^r nostre maistre de la Haye, docteur en théologie de Paris, homme très docte et vicaire général du dict S^r, fait une collation² aux religieulx, présent le dict S^r et deux abbez, leur remonstrant l'importance de leurs veulx, mesmes de l'obéissance; qu'il ne leur appertenoit de parler contre leurs supérieurs qui avoient puissance leur donner tel abbé qu'il leur sambloit convenir, veoire qu'ilz povoient commectre ung homme lay, s'il leur plaisoit. pour administrer; et touchant joliment les mérites de V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie à l'endroit de l'Église et République chrestienne, et ce qu'elle en a souffert par les ennemis et persécuteurs d'icelles, que à la fin sont demorez confunduz, et l'innocence et vertu de V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie, cognue et célébrée partout le monde. Le mesme fait depuis, *et multo felicius*, selon qu'il est propre à bien dire, M^r le R^{me} d'Arras, qui leur remontra avec grande grâce et énergie les faultes passées, et combien qu'ilz estoient heureux d'avoir ung si grand et excellent prélat; et rabbatit bien le point de non résidence, pour vostre si nécessaire et prouffitable absence pour le bien universel de l'Église, de sorte que la pluspart des religieulx plorit.

Depuis que le dict S^r de Tournay heut achevé les cérémonies de la visitation, il s'emploia à l'examen, paravant lequel je demandiz audience avec

¹ Nous ne l'avons pas.

² Une allocution.

M^r del Pree, et feiz ung discours, en présence desdicts S^{rs}, de la source des troubles et des aucteurs d'icelles, avec exhibition de plusieurs mémoires escriptz et signatures, de sorte qu'ilz furent bien esbahiz comme il avoit esté possible les recouvrer; et je supplioie que tout fut caché, jusques l'on heut ouy la disposition des moisnes, pour après leur faire confesser la vérité.

Ils furent ouyz l'ung après l'autre; et le prieur et soupprieur, ad ce que j'ay entendu, s'acquictarent fort bien. Damp Grégoire du Bois (qui avoit esté ung des plus furieux, et dict à M^r de Tournay lorsqu'il aidoit à luy hoster damp Jacques, qu'il se lesseroit plustost tailler en pièces que de recognoistre V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie pour son abbé) se meict de prime face à genoulx, confessant ses grandes faultes, et que l'on ne le sçauroit assez punir, et qu'il recepvroit volontiers toutte pénitence; que damp Jacques et damp François Estrivière l'avoient trompé. Lesquelz n'ont fait comme luy, s'estans voulu excuser pour accuser aultruy, et ont denié d'avoir suscité les procès à Douay et Cambray et d'avoir présenté requeste au grand conseil et à M^r d'Égmond, dont l'on leur at fait apparoir le contraire par leur main propre, que j'avoie exhibé entre lesdicts papiers et signatures, desquelles le prieur m'at furni une bonne partie, en récompense de ce que les dictz rebelles ont fuzté tous ses papiers, et le voulu confondre mesmes pour choses passées en sa jeunesse; ad ce que at esté pourveu par les visitateurs que n'ont rien voulu congnoistre de ce qu'est advenu paravant vostre réception à laquelle avez pardonné le passé.

Lesdicts damps Jacques et Estrivière ont fait grande banière dudict tiers non employé aux réparations; que l'on gattoit les bois; que les bailz estoient de trop longues années et les vins excessifz ¹, que le despensier leur estoit rude, que gens lays leurs commandoient; ce que j'ay sçeu de M^r de la Haye qui, de temps à aultre, m'advertissoit de tout ce que passoit fort spécialement, comme faisoit aussi M^r de Tournay et lesdictz abbez, suivant ce que j'avoie supplié et protesté d'estre adverti de tout ce que l'on vouldroit objecter à vostre administration. Et j'ay fort bien rabbatu les dictz pointz

¹ Les vins, dont il est ici question, sont les pots-de-vin que, d'après un usage encore enraciné dans quelques contrées Flamandes, les fermiers donnent au propriétaire en renouvelant leur bail. Dans l'espèce ils se donnaient à l'abbé.

et faict apparoir par les comptes : les grandes réparations qu'avez faict aux censes, que au décès de feu Mr d'Utrecht avons trouvé quasi toutes ruy-
nées, mesmes au haut pays contre Valenchiene et Cambray, par les
guerres, qu'il at faillu refectionner; ce que at cousté le dommaige du feug
que fut miz au monastère, et à réparer plusieurs cheurs d'églises où avez
dismes; ce qu'avez employé à ornementz. qu'ilz disoient ne porter cent
escuz, que passe v^e escuz; les grandz fraitz qu'il at convenu supporter pour
les tenir dehors au temps des troubles; la despense des gens de guerre qu'il
a faillu entretenir pour la garde de la maison; les prestz que l'on at de-
mandé; et que la cognoissance de ce tiers ne leur appartenoit. Quant au
bois, duquel il disoient tous les chesnes estre abbatuz, j'ay produiet les offi-
ciers du bois qui ont déclaré que l'on n'at excédé l'ordinaire des tailles,
ainsi que l'on at usé du temps de feu Mr d'Utrecht, et la jalousie que tenons
de vous chesnes, ne permettant aucun don d'iceulx, sinon de ce que de
tout temps l'on at accoustumé pour les dictz officiers; les despens qu'avez
miz pour faire rigoler et augmenter ledict bois, que à vostre advènement
estoit en piteux estat; et que si le nombre se trouvoit maintenant plus grand
quant aux chesnes, c'estoit pour ce que du temps de Mr vostre prédécesseur
il s'en donnoit et desroboit plus qu'ilz ne se mectoient au compte : *quod
est verum*. Aussi le dict Sr de Tournay, aiant esté à ma requeste jouer au
bois, a cognu la calumnie et de combien ilz sont mieulx gardéz que ceulx
de Hannon¹ et Vicoigne, que tiengnent ensamble aux vostres.

Quant aux bailz, nous l'avons purgié par l'exhibition des précédents,
que ont demonstré que n'avons excédé le temps ny années accoustu-
mées, ny diminué de priz, mais en plusieurs augmenté icelluy, comme il
appert par les comptes. Et si les vins sont plus grandz que du passé, que
c'est à cause que aultre ne prend vin que V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie}, ce que alloit
d'aultre sorte du temps dudict Sr d'Utrecht, qui estoit en ce et plusieurs
aultres choses vilainement desrobé et mangié; lors qu'il n'y avoit nul plain-
tif, mais bien maintenant que le temporel estoit mieulx administré que
oncques au paravant.

Touchant le despensier, qu'il sçauroit bien respondre pour soy; et que,
quant ad ce qu'ilz se plaindoient que gens lays leur commandoient, qu'ilz

¹ Hasnon.

sçavoient fort bien s'ilz ne vouloient user de très mauvaise foy que M. del Pree et moy ne nous estions jamais avancez de cognoistre de ce que concerne leur reigle, qu'estoit l'office du prier, auquel ilz avoient très mal obéy et cherché luy faire tout deshonneur et desplaisir; et que n'estions entréz en leur chappitre sinon appelez par eulx, comme au lieu député pour l'audience; et que, en icelluy, ilz l'avoient donné au conseiller Micault ¹ lorsque l'an 62 il leur vint parler de la part de Son Altéze durant le vacant.

Durant cest exament ledict Estrivière m'escripvit la lettre cy jointe à laquelle je luy respondiz selon les apostilles ². Il est docteur à picquer les gens, comme verrez par ung aultre billet sien que le prier m'avoit miz en main. Je luy ay rendu son change; car, ainsi que l'on le recoloit, je suis entré vers MM^{rs} les visiteurs, requerrant qu'il heut à dire quelz propoz il avoit tenu avec son cousin Wingle ³ (qu'est prisonnier avec les aultres à Vilvorde) le xx d'aoust dernier lors qu'il y estoit avec Famars ⁴, et si ce n'avoit esté pour surprendre la maison et en dejecter V^{tre} Ill^{me} Sgrie? Il dict que non. Je demandiz s'il n'avoit jamais reçu lettres de luy? Il dit aussy que non, et luy monstrant la superscription dudict Wingle, estimant que c'estoit d'eugne lettre surprise, il dit qu'il cognoissoit bien la main, mais qu'il ne suyvoit parlant qu'il heut oncques reçu la dicte lettre; que lors je ouvriz et monstriz comme il avoit escript au blanc papier d'icelle, dont il fut bien confuz devant la compaignie. Il dit, pour son excuse, que c'estoient les premières et dernières qu'il avoit oncques heu dudict Wingle, ce que je croy comme le demeurant. J'ay prié Hessele de s'informer des propos passez entre ledict prisonnier et Estrivière afin que l'on cognoisse tant mieulx ce marchant, duquel l'on at encores heu depuis si grande pitié selon que que verrez cy après.

¹ Le conseiller Micault d'Indevelde dont on a parlé à diverses reprises.

² Nous ne l'avons pas.

³ Dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XI, pp. 45 et suivantes, on trouve une généalogie des bâtards de Namur, seigneurs de Trivières. François, le moine de St-Amand, n'y est pas nommé; mais on y voit qu'au XVI^e siècle un Jean de Namur, seigneur de Trivières, avait épousé une Wingle. Cette indication, mise en rapport avec les expressions de Morillon, confirme la conjecture que nous avons faite au tome I^{er}, et suffit à établir que Estrivière appartenait aux bâtards de Namur-Trivières.

⁴ Le seigneur de Famars, confédéré, dont il a été plusieurs fois question.

Je feiz ung semblable tour à damp Jacques, qui nioit impudemment de n'avoir concité ses confrères par lettres ny dictz, et je luy monstriz devant les commissaires sa lettre cy joincte et la jolie apostille qu'il avoit faicte sur la remonstrance du prieur. *Talibus scriptis nihil responsit*, ce que descouvroit sa grande malice et obstination.

Aussi feiz-je production de la conspiration que luy et ses complices avoient fait, et aussi les jeusnes à part selon que verrez par les originelz cy jointz desquelz sont esté quatre exemplaires. L'on avoit lessé place pour le prieur et soupprieur, espérant les attirer avec le temps, et ne suiz esbahi que damp George n'y est point, car l'on craindoit qu'estant beu il heut tout révélé et l'on se tenoit asseuré de luy.

Depuis que ceste embuche fut descouverte, que damp Jacques et les aultres chiefs de cesteligue avoient si impudemment dénié, sauf damp Grégoire, les mutins furent bien peneux et perplex, de sorte que l'on at veu en ceste maison ung aultre demené des Geutz; ce que damp Jehan Carton, qui est ung bon et saige religieulx ¹ at esclerci. Il avoit signé avec les aultres, mais véant depuis où l'on tendoit, il s'est retiré de la troupe avec damp Arnoul Sejournet, doibs le mois de fébvrier, selon que je les requiz lors pour séparer la troupe; dont ilz ont beaucoup souffert depuis avec ceulx qui ont persisté en vostre obéissance.

La pluspart des religieulx, interroguez de la conduite des prieur et soupprieur, ont dit qu'ilz n'estoit propres à leurs charges, l'ung pour les fautes passées, et l'aultre pour n'estre sçavant; et, craindantz qu'il ne devint prieur, l'ont accusé d'incontinence qu'il auroit commise à Barisiz. Dont le dict prieur dit que l'on luy a fait grand tort, et qu'il s'en est informé lorsqu'il y fust, et trouve que c'estoit calumnie pour estre ceulx, que veuillent là vivre à leur plaisir, quictes de luy; car ce bruict fut cause que le dict soupprieur revint au monastère. Il s'en est fort bien purgé devant les dictz visitateurs, lesquelz aiant cognu la prudhommie de ce bon personaige ne luy en voulurent faire samblant pour non le troubler. Mais je vouluz qu'il le sçeut, affin que ceste note fut effacée, et qu'il n'y ayt à redire sur luy si avez envie luy donner aultre charge cy après.

¹ Ce Jean Carton, natif d'Ath, dont Morillon fait ici l'éloge, devint prieur de S'-Amand et, à la mort de Granvelle, il lui succéda en qualité d'abbé. Sa consécration se fit le 22 novembre 1587.

Quant l'on demandoit ausdits religieux qui ilz tenoient doncques plus idoine pour estre prieur, ilz dirent damp Jacques, selon que cela estoit concerté entre eulx ; mais ilz ont compté sans leur hoste.

Tous aussi ont d'ung accord accusé le despensier d'estre rude en ses responses, contre la riègle, sans luy sçavoir objecter aultre chose. Il s'est revanché, et s'est plainct des rudesses et mauvaises paroles qu'il a souffert d'eulx. Touttefois les deux abbez l'heussent déposé s'ilz heussent peult ; mais je m'y suis opposé, d'aautant qu'il est bon et vertueux religieux qui ne peult veoir les excès.

Ainsi que le passé fut descouvert, chascun commença à craindre sa peau, et se vint ung matin Estrivière prosterner trois fois en terre devant moy priant merci et de n'estre mené dehors. Je luy ditz que je ne povoie rien en cela, et que les affaires estoient si avant venuz qu'ilz estoient en aultre main, ad ce qu'il m'avoit forcé et dont je les avoie préadvisé en temps, et que partant il luy convenoit attendre sa fortune avec les aultres ; et ne me sçeuз garder luy dire qu'il avoit bien changé de langaige depuis que luy avoie respondu sur chascun article de sa lettre, présens MM. Pori et del Pree, lorsqu'il me dit bien audacieusement qu'il espéroit d'estre ouy, et qu'il parleroit cler, se confiant de tenir couvert leur conspiration selon qu'ilz s'estoient promis l'ung à l'aultre. Mais il advint, comme il faict coutumièremment en telles choses où il y at diversité, que la vérité ne peult demorer cachée, et qu'il y at tousjours quelcun que parle. Aussi mon beau-frère ¹ et moy avions si bien formé les interrogatz, selon lesquels je supplioie MM^{rs} les visitateurs examiner les déposantz, qu'il fut esté mal possible de couvrir leur rebellion : que at esté tant bien advérée, tant par diverses lettres et signatures, que leur propre déposition, que lesdicts visitateurs ont confessé ouvertement que tout ce que j'avoie dit et posé estoit apparu, veoire dadvantaige.

Je n'oblioie de ramentevoir les pasquilles qu'avoient estez miz, sans aultrement en faire lecture que ne sert à rien, et les injures qu'ils avoient dit de V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie et de ses ministres, desquelles j'ay tousjours demandé réparation sans m'en vouloir départir, mesmes de ce qu'ilz avoient dit que j'avoie faulsé vos lettres, et que celles qu'aviez escript pour le prieur

¹ L'avocat Didier van t'Sestich.

estoyent supposées par moy, et pareillement la lettre par laquelle avez commandé de faire desloger damp Jacques.

Cest examen dura depuis le lundi matin jusques le samedi au disner, et se besoignoient lesdits S^{rs} continuellement depuis vi heures qu'ilz avoyent ouy messe jusqu'à xi et xii, et depuis ii heures jusqu'à vi et vii du soir. Le dict samedi, depuis le disner, et tout le dimence, ilz furent empeschez à veoir les dépositions et concevoir les sentences, et quelques ordonnances sur lesquelles M^r de Tournay et l'abbé de Maroles me tindrent quelque propos, disans qu'ilz ne vouloyent charger les religieux de beaucoup d'ordonnances, puisqu'ilz ont celles de la reigle.

Je leurs remonstriz comme ces troubles estoient advenuz par la hantise des gens layz, combien icelle leur estoit pernicieuse mesmes en ce temps des sectes, et que, partant, il seroit bien de suspendre l'hospitalité, du moins pour un an, jusques Sa Majesté auroit miz ordre sur le faict de la religion; que feu M^r d'Utrecht avoit suspendu ladicte hospitalité seulement à l'occasion de la peste, et que nous estions maintenant à la peste des âmes par ces hérésies. L'on me respondit qu'il ne failloit poinct faire tant de choses que l'on gattit tout; et me dit M^r de Maroles que ce seroit tomber en note d'avarice. puisque les maisons voisines ne le faisoient, et que l'ordre de St Benoit doibt hospitalité. Je ditz que l'hospitalité ne gisoit à tenir hostellerie et recevoir tous passantz, mais les vrais povres et les exilléz d'aultres payz à cause de la religion. Ilz dirent que le bref n'excludoit *consanguineos quos constaret esse bonæ vitæ et fidei catholicæ*, et appellarent le prier affïn qu'il ne admit pour l'advenir aultres que telz; qui dit que l'on le chargerait par ce d'ungne grande ennuie, si luy debvoit faire la différence entre les catholicques et héréticques, et que partant il seroit mieulx de suspendre pour un temps l'hospitalité. Mais cecy n'at pleut aux visitateurs. Je me suis apperceu qu'ilz ont heu opinion que cherchions soubz cest ombre tenir la maison serrée, dont ilz n'ont voulu estre aucteurs. Je leur remonstriz l'insolence que aucuns petitz gentilhommes faisoient, et mesmes la cocquerie que y avoit esté avec le filz de M^r le président de Flandres, que l'at enchassé à cause des sectes; et je leur exhibiz l'information que j'ay faict tenir sur la dicte insolence, que vad cy jointe ¹; mais elle ne les at de rien esmeu.

¹ Nous ne l'avons pas.

Deux jours auparavant arriva à l'abbaye le braconnier ¹ du frère de monsieur de Reulx, avec dix couples de chiens que Mr Viron et moy luy dismes qu'il heut de mener à l'hostelrie; et venant après le varlet de chambre dudit Sr, affin que l'on heut de luy apprester logis et à soupper, nous dismes que la maison estoit pleine, de sorte qu'il s'en alla grondant. Depuis, ledict Sr avec les S^{rs} de Trammerie ² et Quiriguein ³ arrivarent, ausquelz l'on envoya quelque reliqua de pasté de venaison et du vin, et après soupper, Mr Viron et moy le fusmes veoir, et je luy ditz à part vostre intention quant à la chasse, et que ne sçauriez comporter que l'on vous y fait préjudice. Il me coppa de propos bien court, disant qu'il ne chasseroit point à cause qu'il ne trouvoit rien de prest, et qu'il debvoit estre le matin de bonne heure à Tournay; comme il fait deslogeant doibs trois heures. Mais lesdicts S^{rs}, ad ce que l'on m'a dit depuis, séjournarent jusques dix heures, et furent fachez de ce que le forestier ne leur vouloit donner le passe temps, ce que luy avions deffendu. Si Sa M^{te} estoit par deçà elle feroit une bonne euvre, donnant ordre que les abbayes d'Artois et Hennault ne soient ainsi mangées des gentilzhommes, car le bien n'est pas lessé pour eulx; et faisant de ce quelque démonstration aux grandz, un taz de petits gentilzhommes se garderont bien d'y aller.

Ce pendant que l'on estoit sur les ordonnances, je dressiz aulecuns pointz selon que V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie verrat, et mesmes celluy qu'estoit pour apporcionner la prébende des religieulx, en ce qu'elle ne l'est point, comme en pain, cervoise, bure, fromage, fruitz, bois et chandelles; mais l'on n'y at voulu toucher en particulier. Bien leur samble-t-il qu'ilz y ont souffisamment pourveu par le second article de leurs ordonnances que deffend aux religieulx de ne rien garder ou donner de leur portion, ce qu'ilz faisoient au paravant à leurs rapporteurs, avec trois ou quatre pains au coup, dont ilz seront maintenant gardez, et de tant plus qu'ilz sont maintenant enserrez.

¹ Le chasseur.

² Le seigneur de Trammerie commandait alors une compagnie de piétons levés en Artois. Sa commission de capitaine portait la date du 26 décembre 1566. ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUXELLES, *Dépêches de guerre*, t. 1^{er}, p. 150.

³ André de Bouzauton, seigneur de Querinain ou Querenaing, ancien prévôt de Valenciennes, alors capitaine d'une compagnie de piétons Artésiens, par commission du 26 décembre 1566. *Ibidem*.

Car les dits S^{rs} visiteurs ont achevé ung point de grande importance et que j'ay tousjours heu fort à ceur, qu'estoit de ne permectre que une entrée pour l'église et quartier des religieulx, où il y en avoit trois. Nous avons fermé les deux, et miz l'entrée où elle at esté aultre fois, selon que la porte et lieu du portier démonstroient. Et les dictz S^{rs} ont ordonné qu'il y ayt un second portier, que soit homme d'eaige et discret, que nous faisons prendre du costel de Douay ou Arras, affin qu'il n'ayt parentz au lieu. Par ce moien il sera obvié à plusieurs abbuz et conversations. Cecy faict enraiger les mutins, car l'on publie par tout que les visiteurs les ont enfermé; ce qu'ilz tiegnent à grande honte, mais ilz ne la sçauroient avoir telle comme ilz l'ont mérité.

Ce pendant que l'on faisoit les informations, Mr de Tournay, à ma requeste, donna ordre pour faire revenir le coffre pour lequel estoit le litige à Douay et Cambray: et, à ceste fin, je feiz passer procure par ceulx des religieulx qu'avoient encommencé ledict procès, et escrire à leurs procureurs comme ilz consentoient le renvoy dudit coffre. Le secrétaire de Mr de Tournay et mon homme furent avec ces lettres à Cambray vers les officiaux. affin qu'ilz heussent de lever l'arrest qu'ilz avoient miz sur le dict coffre, et depuis à Douay, vers M^e Jehan de Lattre, lieutenant de la gouvernance, auquel le dict Sr en avoit aussi escript. Il fut question des mises du procès. Je ditz que je ne consentiroie que ung seul solz fut à vos fraictz, et puis que l'on s'estoit cottizé, que ceulx qu'avoient meü le procès paissent leurs procureurs, que méritent chastoy de les avoir miz en ces rêveries, mesmes ung Amé Wyon, procureur de la ville, que ne vault rien.

Doibs que la sentence fut conçue, Mr de Tournay et le docteur de la Haye me dirent les principaulx pointz, ce que emportoit que je sçeusse affin que l'on n'y cheangea plus rien; ce que, sur ma foy, je pense que l'on heut faict, à l'instance des deux abbez qui sollicitarent fort affin que Estrivière ne fust mené dehors, ce qu'il avoit déjà sentu, et faisoit ce qu'il pouvoit pour eschapper ceste honte.

Je feiz instance que damp Josse Capelle et damp Charles Fontaine fussent particulièrement chastiez, mais le dict Sr de Tournay me respondit qu'il falloit espargner la multitude, et qu'il falloit considérer que ces povres gens avoient esté poulez pour eulx servir du temps, et que plusieurs de leur conseil s'estoient fondéz sur ce qu'estant le comte de Hornes

à St. Amand, il dit hault et cler qu'il ne sçavoit poinct si aux Pasques passées Vtre Ill^{me} Sg^{rie} en seroit abbé.

Le lundi xiiii^e du présent, mondit Sr fait ressembler le chappitre affin de procéder à la sentence, et furent aulcuns de nous mutins si fins que de procurer, par les deux abbés, que personne ne fust à la dicte sentence sinon ceux qu'avoient esté à l'examen. Ad ce que je m'opposiz, disant que je ne m'avoie trouvé au dict examen pour modestie, et affin que l'on fust plus libre d'un costel et d'autre pour perscruter et dire les faultes; mais que, aiant estez injuriés Vtre Ill^{me} Sg^{rie} et le dict del Pree et moy, représentantz icelle, quant ilz nous jectarent hors du chappitre, et que la pluspart ne vous cognoissoient plus pour abbé (ce qu'ilz ont nié ne fust esté que ilz sont esté convaincez par l'acte du notaire que fut présent et que aultrefois j'ay envoié à Vtre Ill^{me} Sg^{rie}) que j'entendoie que l'on en feroit la réparation à nos personnes comme représentantz le maistre, et ne failliz avec le dict del Pree de suivre le dict Sr avec les visitateurs audict chappitre, et y prendre lieu éminent par dessus les religieulx.

L'on visita en premier lieu le coffre susdit, que fut ordonné d'estre remiz au ferme.

Depuis le dict Sr de Tournay fait une remonstrance, en latin sur les grandz excès qu'avoient commiz les dicts religieulx, que par ci-devant souloient estre le miroir de religion à leurs voisins; combien ilz estoient degénérez de leurs prédécesseurs; en quelle outrecuidance ilz s'estoient miz ne veuillantz recognoistre leur abbé et prélat, que Dieu leur avoit donné tel qu'ilz ne le sçauoient assez louer de la grâce qu'il leur avoit fait; la présomption qu'ilz avoient en estimantz d'en avoir ung aultre à leur appétit, et de vouloir avoir cognoissance de l'administration, et de tant d'autres choses qu'ilz avoient commiz contre leur veu et religion: aiantz grandement offensé Dieu et la justice. Et après, il commença la lecture de la sentence, et avant que dire *et quia tu domine Jacobe de Rantre*, il le fait venir devant soy, où il se tenoit à genoulx, et luy demanda s'il entendoit de recevoir la sentence qu'il lui donneroit? Lors damp Jacques commença une longue justification jusqu'ad ce que les abbés, qui s'en feschèrent, dirent à mondict Sr qu'il le fait taire, comme il fait et passa outre, dont damp Jacques fust bien esbahi, et priat qu'il ne fust miz dehors que luy seroit honte perpetuelle, qu'il n'avoit jamais reçu correction que la pré-

sente. Le dict Sr luy commanda que, sans plus de réplique, il heut de prier merci à Dieu et à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, à luy, les deux S^{rs} abbéz, à nous vos vicaires, et après à chacun religieulx; ce qu'il feist à genoulx et mains jointes; et, s'estant prosterné devant moy, il pria fort avec larmes qu'il ne fust mené dehors. Je luy ditz que ce n'estoit à moy d'altérer sa sentence, et que s'il heut creu mon conseil et obéy à vos commandementz qu'il ne se trouveroit maintenant en ces termes.

La mesme emende feist damp François Estrivière, qui me feist la mesme requeste, je luy respondiz comme au précédent.

Depuis vint damp Gregoire, car l'on les faisoit marcher, non selon l'eage, mais le délit. Après vindrent damp François de la Court et damp Lambert, ung bien hardi et mauvais garçon.

Le prieur et damp Estienne pria aussi merci aus dits visitateurs et à toute la communauté en général, pour avoir rompu le coffret où estoit le sceaul, ce qu'il feist sans nostre sçeu, comme il est bien apparu.

Après tous les religieulx, que n'avoient particulière pénitence et qui avoient signé, se vindrent prosterner devant lesdits S^{rs} et devant Mr del Pree et moy, priantz merci. Et V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} peult croire qu'ilz furent, aultants qu'ilz estoient, bien petitz gallandz, et que cest acte fust aultant exemplaire et memorable qu'elle polroit estre. Et il n'y heult faulte de pleurs, larmes et gémissementz, et personne ne parla mot. Et fust le spectacle triste et que je tiens leur souviendrat tous les jours de leur vie.

Ceste amende achevée le sopprieur, qui avec damp Nicole Druet ne s'estoit bougé de sa place, se levit et se vint jecter en terre devant les dictz S^{rs} visitateurs, leur suppliant en latin de ne prendre mal l'intercession que, meu de vraye charité, il faisoit pour ses confrères, priant que l'on usit de grâce et miséricorde vers eulx. Quoy veant le prieur, il ne povoit moings faire que de requérir le mesme, combien que je suis seur la chose ne luy alloit guerre à ceur, aiant esté si mal traicté par ces mutins. Mr de Tournay les feist retirer, et avant que publier les ordonnances, il feist lecture du bref *omissa clausula quod monasterium esset Sedi Apostolicae immediate subiectum*, et leur feist remarquer que Sa Sainteté appelloit par le dict bref V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} *abbatem commendatarium*, contre ce qu'ilz avoient maintenu qu'ilz n'avoient abbé et que la dignité vacquoit. Depuis il dit que aultres parentz n'entreroient, sinon père et mère, frères et sœurs, sans plus, des-

quelz il consteroit qu'ilz seroient catholicques; et qu'il suspendoit les confraternitez ¹ jusques aultrement y sera pourveu; et dit qu'il deffendrait aux religieux de St Martin ² de n'y point venir; en ce que, souz correction, il n'at suivi le bref que commande les dictes confraternitez estre du tout abolies. Après il leut les ordonnances et les adhortit à paix et obéissance, leur donnant sa bénédiction; et, sur ce, il se despartit d'eulx. Les deux abbéz dient avoir suivi les statutz de Boresfeld, des quelles ilz sont tous deux et aussi vostre maison de St Amand ³, que n'at aucun aultre monastère voisin que soit de la dicte réformation.

Nous gens avoient grande paour que l'on leur hosteroit la chair ⁴, mais cela ne conviendrait, estant le lieu si humide comme il est.

Depuis que fumes sortiz du chappitre damp Jacques et damp François Estrivière feirent tout ce qu'ilz peulrent pour non estre menez dehors, tant vers Mr de Tournay que les deux abbez et moy. Et furent les dictz deux abbéz tant abbatuz par l'humilité, ou plustost l'hypocrisie de damp François, que bride abbatue ilz poursuivoient sa grâce, et en tindrent propos audict Sr de Tournay, que je n'habandonniz d'ung pas, et luy ditz que, s'il le faisoit, il noz remectoit la peste en la maison, et que ce seroit une chose ridicule de, aiant donné la sentence l'eungne heure, l'on la révoqueroit l'aultre, et qu'ilz debvoient considérer que c'estoit le second chief des troubles; et leurs demandiz si leurs statutz comportoient telle facilité? Ilz dirent qu'il vailloit mieulx de pescher par trop grande miséricorde que sévérité. Mr de la Haye soubstenoit avec moi: *Quod disciplina est nervus religionis*. L'on vint après si avant que pour surceoir l'exécution de la sentence, et que par ce moien le dict Estrivière, demeurant suspendz, seroit tenu plus subject, et qu'il failloit avoir pitié de sa vieille mère qu'il dict mourera de regret; et désjà se commençoit à esbranler le dict Sr de

¹ De monastère à monastère, qui donnaient lieu à des visites périodiques des moines de l'un aux moines de l'autre.

² De l'abbaye de St-Martin à Tournai.

³ La réforme de Bursfeld, dont les origines remontent au commencement du XV^e siècle, s'étendit successivement à une foule d'abbayes bénédictines des Pays-Bas. Voir Miræus, *Origines Benedictine*, Cologne, MCCXIV, pp. 557, 558. Cette réforme avait été introduite à St-Amand sous l'abbé Charles de Haultbois, entre 1505 et 1515. Les monastères, qui l'avaient admise, formaient une sorte de congrégation. Le Glay, *Cameracum Christianum*, p. 197.

⁴ L'usage de la viande.

Tournay, et Dieu sçait si je fuz en peine. Mais comme Il est juste, et ne veult les peschez demeurer impuniz, je fuz si heureux que d'estre adverti que le dict Estrivière, se tenant à genoulx devant damp Nicole Druet, au lieu de luy prier merci luy reprochat tout bas qu'il estoit cause de tout cecy. Ce que je feiz sonner aux oreilles desdicts S^{rs}, et furent les deux abbéz bien esbahiz de ceste parole *in ipso actu penitentiae*. Et M^r de Tournay déclarat résolument qu'il vouloit que ces deux galands vuydassent, et que l'on n'en parla plus. Je luy dictz que s'il ne se fait avant qu'il sortit de l'abbaye, que noz aurions de la peine à les faire sortir. Il mandit le prieur, affin qu'il les tint prestz : damp Jacques pour aller avec luy à Tournay, et l'autre pour estre conduict par M. de Maroles jusques il luy trouveroit lieu à Liessies, qu'est ung lieu réformé ¹, affin qu'il cognoisse comme il fault vivre avant que d'estre abbé. Si l'on ne peut là avoir lieu, et qu'il veuille demorer à Maroles, le dict Sr le retiendra, envoyant un eschange, affin que le service de vostre église soit adisté; mais il avoit la teste vers Lobes ², dont j'espéreroie que polrions aussi avoir ung eschange.

Le dict Sr de Tournay at fait sceller les bailz, qu'ilz avoient refusé, comme estantz justes et légittimes, et luy avec lesdicts abbéz sont d'advis que donnez les fermes à XII ans, car aultrement vous ne trouverez consiers que les veillent prendre à moindre terme, car il leur fault faire grandz fraitz pour eux amoblir de bestial et aultres choses, et je suis seur qu'il n'y aurat plus difficulté sur le sceaul. Il hostit aussi les clefz du jardin, qu'est en la basse-court, à damp Grégoire, et les at donné au maistre d'hostel; car par le dict jardin donnoit-on et recepvoit-on lettres.

Le dict Sr aiant disné voulut partir, comme faisoient les dicts abbéz, mais nous deux gallandz n'estoient prestz et n'y vouloient entendre. Toutefois il n'y avoit faulte de charriot et cheval que tenions en ordre. Rantre me mandit par le prieur que, si j'estoie content, M^r de Tournay seroit content le lesser là. Je ditz que ne le croiroie, et aussi quand il ne tiendrait que à moy seul, que, aiant cognu sa grande malice et désobéissance, si ne luy serait pardonné sa pénitence de ma part. Les dictz S^{rs} demorarent plus que eungne demie heure à cheval attendantz ces deux bonnes gens, que à la fin vindrent

¹ C'était le célèbre Louis de Blois, ou Blossius, qui venait de réformer cette abbaye.

² L'abbaye de Lobbes.

avant; et fut damp Jacques miz à chariot, que le dict Sr de Tournay suivit, et l'autre à cheval; qu'est une belle dépesche et leur confusion.

Le dict Sr de Tournay mena avec soy Mr l'archidiaque Pori, et le soir il meict le dict damp Jacques à sa table, dont je suis bien esbahi. Il luy at donné une chambre pour sa prison. Il le fault lesser faire et ignorer cecy; mais j'ay dict à Mr del Pree, que, tout compté et rabatu, l'on entende que ne paierez point ung liard dadvantaige que cinq patartz par jour. Le dict Sr de Tournay m'a dict qu'il ne souffrira que personne ayt accès vers luy. Je ne sçay s'il le tiendrat. Il souffit que en soions quictes; et sera bien que rescripvant V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} audict Sr, sur la lettre que vad avec ceste ¹ elle le prie bien fort de tenir ces deux gallandz dehors et de n'user d'aucune dispense sans vostre sçeu. Je n'ay point présenté au dict Sr *jura visitationis*, aussi je suis seur qu'il ne voudroit rien prendre. Il at esté deffroïé avec ses gens; et sera bien le mercier de son adsistence (il at aussi escript à Son Altèze), pareillement les deux abbéz, encores qu'ilz soient estez trop doulx. Je ne leur ay aussi rien présenté, que ilz n'heussent voulu prendre, comme n'ont voulu faire MM. l'archidiaque Pori, et nostre M^{tre} de la Haye, que je désireroie V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} merciat par ung mot de lettre, mesmes le dernier qui m'at fort cordialement adsisté.

Nous avons donné au greffier de la court spirituelle dix philippus tallers et au secrétaire de Mr de Tournay, que at esté à Cambray et Douay pour le procès, deux escuz pour ses peines, qu'est toute la despence qu'avons heu en argent: n'ayant mon beau frère voulu prendre aucune chose pour désirer voz faire milleur service.

La copie de la sentence vad avec ceste ², que à mon advis est bien douce selon les desmérites, mais touttefois telle que j'espère elle servirat de grand exemple. L'on n'at parlé d'autre chose en ce quartier que de la réformation de S^t Amand; et certes, nous gens sont bien domptez et humbles, et aucuns monstrent grande repentance, jusqu'à m'estre venu encores prier merci à part en ma chambre. J'espère qu'ilz seront saiges et obéissantz pour l'advenir, aiantz été si bien relevez, mais non du tout comme je pense leurs délictz avoir mérité.

¹ Nous ne l'avons pas.

² Nous ne l'avons pas non plus.

Il est assez notoire, par l'information, que le prieur est trop floche; je ne sçay si c'est pour craincte que l'on luy reproche ses fautes passées, mais tant y at-il qu'il ne sera jamais crainct et obéy comme il doibt, ce que je luy ay dit clèrement, et il cognoit sa pusillanimité, et se déportera de soy-mesmes par lettres, selon que je luy ay conseillé, et je les attendz de bref. Il n'y at aultre estoffe que du soupprieur qui est grand zélateur de la reigle et homme de bien, quelque chose que l'on l'ayt calumnié. Mais l'on le crainct comme la fouldre, et partant, le voudroit-on rejeter comme inhabile. Le prieur sera bien à Barizis et pour y conduire tant le temporel que spirituel, car l'on y tient peu d'ordre en l'ung et en l'aultre.

Je n'attedieray pour ce coup dadvantaige V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, puisque c'est assez pour une fois. Et le surplus de nostre besoigné yrat par une aultre lettre.....

..... Le prieur at requiz Mr de Tournay de luy commander les pointcz contenuz en la copie cy jointe ¹.

Et pour ce que l'on nous a tant battu de ce tiers, j'envoie la clause, si d'adventure V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} trouve bon de faire consulter ce poinct par delà où il y a beaulcop de commendes. Et sera bien de sçavoir comme ilz en usent ².

¹ Probablement les points concernant les visites que les moines pouvaient continuer à recevoir.

² Comme épilogue à ce récit de la visite canonique de St-Amand, nous donnons ci-dessous quelques paragraphes d'une *lettre privatorum* de Morillon, en date du 10 août, relatifs à Jacques de Rantre, à François Estrivière, etc. La lettre se trouve dans les *Lettres de Morillon*, t. IV, fol. 218 à 220.

« Mr del Pree m'at escript que Mr le R^{me} de Tournay at ordonné à damp Jacques de Rantre une »
 » pinte de vin par jour, à cause qu'il estoit malade, et m'a demandé comme il en userat. Je luy ay »
 » respondu que ce soit tant qu'il sera malade, que je tiens il sera longuement pour non perdre sa »
 » pinte; mais, comme j'ay escript, son manger donnera tesmoignaige de sa maladie. Il at bien sçeu »
 » trouver argent pour voz faire procès, il en debvroit trouver pour son vin. V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} verrat ce »
 » que damp François Estrivière escript, comme l'on ne le veult recevoir à Lobez. Je croy que c'est »
 » luy que l'at procuré, estimant par ce boult retourner, et que Mr de Maroles dit que ses religieux, à »
 » l'exemple de ceux de Lobez, en font difficulté, qu'est bien loing de ce qu'il m'at si libéalemet »
 » offert de le tenir avec soy. Je respondz au dict del Pree, que si l'on ne le veult aus dictz lieux et »
 » que les religieux rompent la bonne dévotion que Mr de Maroles avoit de gratifier à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, »
 » que je treuveray aultre expédient et plustost lieu en une abbaye vostre de Bourgongne ou ailleurs. »
 » Je croy que ce mot fera saige le dict damp François, et qu'il prierat Mr de Maroles de le retenir, »
 » car aultrement je treuveray lieu en l'abbaye de Florines, dont aultrefois, du temps de guerre, »
 » avons heu ung religieux à St-Amand. »

CXX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 214 et suiv. — M. F., complétée par C.)

Bruxelles, le 3 août 1567.

Monseigneur : Madame d'Aremberg, comme dict V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie}, est une fine pièce, et le sçait bien, et attire à soy et à son mari ce qu'elle peult, de sorte que sur ce poinct elle laisse bien peu à M^r de Berlaymont qui dict, et je tiens qu'il soit vray, que sans luy le comte d'Aremberg se fust plongé aussi avant comme les aultres ¹. Et dict V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} la vérité que sur ceste querèle : qui aurat mieulx faict ? il polroit venir du débat que ne seroit le service du Maistre ny du publicq, qu'est bien le moindre de ce que la pluspart qui dict avoir bien faict cherche, *quia singuli quae sua sunt quaerunt* dont je vous diroie beaulcop de choses si j'estoie près de V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie}.

Ad ce que je veoidz, Madame d'Aremberg n'entend pas tout ce que (luy) courre sur le doz à l'endroict de Lorraine, et ainsi se forcomptent plusieurs qui font grandz discours et faillent au premier fondement. Si elle n'est léale et ferme à la religion, elle en dissimule fort bien, et me feict ung long compte que estant à Sedan elle alla à l'église catholicque qui y est encore entière, et que puis elle vint en temps pour treuver encores les cousins en la presche, et que, achevé icelle, elle leur demanda comme ilz la povoient gouster, puisque ce n'estoient que blasphemes?

J'ay toujours crainct ce qu'est advenu que M^r l'évesque d'Arras s'eslar-

» M^r Bave m'at adverti comme le frère d'ung de voz religieulx, prisonnier à S^t-Amand, m'avait menassé. Je luy mande et menasse aussi si je m'appercevoie qu'il feist de la beste, que je n'avoie faict tort à son frère, mais luy à soy-mesme, et luy ay baillé son *dictum* affin qu'il le feist lire par quelcun sien amy : ce qu'il a faict, et m'at prié luy pardonner et que son frère avoit mérité dadvantaige, aiant faict la conjuration avec les Geutz, que furent les propres motz desquelz il usa..... »

» De Bruxelles le x d'aoust 1567. »

¹ Voir cependant dans les *Papiers d'État*, t. VII, pp. 11 et suivantes, une lettre de Granvelle au Roi, du 10 mars 1563, sur l'attitude que gardait d'Aremberg dès cette époque.

giroit par trop vers le comte d'Égmond, duquel il ne congnoist l'humeur et combien il est hault et présument de soy, jusques à voulloir embrasser le faict de la républicque et le redressement d'icelle et de la religion que ne sont pas de son gibbier, et est plus propre pour conduire une chasse ou volerie ¹, et pour dire tout, une bataille, s'il fust esté si bien advisé que de le cognoistre et se mesurer de son pied; mais les flatteries perdent ces gens, et que l'on leur faict à croire qu'ilz sont plus saiges qu'ilz ne sont, et ilz le croient et se bouttent si avant que après ilz ne se peulvent ravoïr, et qu'il est force qu'ilz facent le sault, que seroit peu de mal s'il ne se fust que pour eulx seulz, et qu'ilz ne tirassent aultres avec eulx, et mesmes le payz comme l'on at veu!

A ce qu'il samble, il se voudroit servir de V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} pour chancelier: il est mal arrivé, et j'ay tousjours treuvé estrange que luy et le marquiz de Berghes se soient avancez à voulloir réformer l'Église. Mais ils sçavoient pourquoy, et où le bast les bleceoït. Ce sera bonne euvre de, à la venue du Roy, d'avancer les évesques. *Quis erit ille et laudabimus eum?* Ce ne serat ny M^r le président, ny Madame, ny les abbez de Brabant; et aultres, qui auront bon zèle, n'auront l'accès ny le crédict. Il faudroit le conduire par quelque théologien; mais ilz sont peu discretz, mesmes ceulx de Louvain. Je suis seur que sans V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} rien ne se fera, non seulement en cecy, mais ny en aultre chose, et si ceulx d'Espagne s'en meslent, qu'est bien ce que je doubte le plus, ilz gasteront tout et de sorte qu'il y aurat bien à faire pour y remédier.

Warluzel at beau flatter; je suis en opinion que la rhétorique qu'il avoit escript n'est sienne et qu'il at esté aydé de quelcun; mais, sur ma foy, l'on luy at respondu bien et laconiquement et ne peult estre que si la response vient en sa main (que je ne puis croire, puisque M. l'évesque d'Arras at puissance de les donner ou supprimer) qu'il ne s'en treuve esbahi et *aggravado* ² et ne serat sans se plaindre au comte d'Égmond et Noircarmes.

Les deux responses que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} at faict à M^r d'Arras me samblent bien. Je luy avoie escript, lorsque j'estois à Anvers, que pour Dieu il ne recherchat trop; et je l'ay dict plus d'une fois à Viron, que je craïdoie

¹ Chasse au faucon.

² Irrité, blessé, mécontent.

que, pour trop complaire au comte d'Égmond, il ne commiet chose que deubst causer juste offense à V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie. Aussi luy ay-je dict rondement, doibs le mois de febvrier, qu'il ne se lessist abuser de Warluzel, ny mesmes de l'archevesque de Cambray, sur ce qu'ilz mectoient en avant de practiquer le retour de V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie vers les seigneurs par le moien du vicomte de Gand ¹. Regardez, je vous supplic, s'ilz avoient mal choisi; et le refrain de la ballade estoit que V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie procureroit le retour du marquis de Berghes et de Montigny. Je dictz, doibs lors, que ce n'estoit la façon de laquelle il failloit traicter avec V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie, et que j'estoie assure qu'elle ne feroit chose basse et indigne à sa dignité. Touttefois le doulx chanter de Warluzel l'at endormi. Je dictz, doibs lors, qu'il ne vailloit riens, ny pour la religion, ny pour Sa Majesté.

Il ne se fault esbahir si Mons^r d'Égmond demeure aveugle, puisqu'il accouste telz oiseletz; et, ce que me fait rire, Noircarmes pense le réduire par ce bel oncle ² qui en gasteroit eungne douzainne, fussent-ilz anges.

La résolution de V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie ne me sçauroit desplaire, pour estre prudente et bien choisie. Il est vray que je n'espère grand ordre ny emendement s'il ne vient de vous, soit loing ou près. Mais, le tout considéré, si le Maistre entend faire des chastois, comme il samble et est plus que nécessaire, V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie fait bien de demeurer là où elle est, pour éviter le maulvais gré.

Non caret mysterio que le comte d'Égmond et Warluzel tiegnent si grand soing du retour de Montigny; et, quelque bonne mine que le dict comte tiegne, je ne m'y vouldroie fier que à bon gaigne. Je dics en ce que touche le Roy. Les paltotz avec les flesches se font à force; je ne sçay si c'est pour aller au devant du duc d'Albe, qui tiendrat bien en cervelle le comte de Hornes, veuille ou non, et desjà at-il envoieé ung de ses gens vers le dict duc pour le saluer et espier ³, et dict que s'il n'at adresse par l'autre moien,

¹ Maximilien de Melun, dont on a souvent parlé.

² La mère de Noircarmes et la femme de Warluzel, toutes les deux de la maison de Rubempré, étaient sœurs.

³ Le 14 juillet le comte de Hornes avait déjà écrit à Montigny : « Je enverrai visiter le duc d'Albe » par Nuenhem, sçachant qu'il soye vers Luxembourg, et luy ferai le service que pourray, en cas » qu'il s'offre occasion ou qu'il le désire, et j'espère lui donner tout contentement. » *Supplément à Strada*, t. II, p. 555. Voir, en outre, *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 863, note 3^{me}.

qu'il sçaurat fort bien courtiser le duc d'Albe et ceulx d'Espagne. L'on dict que Hooghstraeten est allé vers Allemaigne.

Le comte van den Berg at icy heu son ambassadeur vers Mr le président avec lettres de crédece, qu'est le petit Alleman de Mr le président ¹ qui l'at miz à sa table, dont son frère ², qu'est icy, et Hessele, et le docteur Stine ont perdu pacience. Ledict ambassadeur n'at veu ny oy chose qui luy plaist, car le duc d'Albe faict paour aux seigneurs; et, s'il faict ce que les bons espèrent, le payz n'y perdrat riens, et servirat pour l'advenir. Certes ceste longue et grande maladie n'est curable si la médecine n'est ung peu forte.

Je craindz fort pour Andelot et m'en desplaict pour ceulx à qui il touche ³. Hessele l'interroguerat sur les correspondances de Bourgoigne. Je m'esbahiz que par toutes informations l'on treuve si peu de Renard et du marquiz de Berghes. Il fault dire que c'est selon le proverbe, *quod annosa vulpes non facile capitur laqueo*. Chascung de ces commissaires voudroit dresser une histoire de ce qu'il at treuvé; et cependant ilz ne touchent ny ciel ny terre. C'est de Renard, du marquiz de Berghes et du prince d'Oranges qu'il faudroit commencer la narration.

J'envoie le besoingné de Tournay que m'at donné Blasere ⁴; mais il ne met point grand pot au feug. C'est merveille que, de tant de prisonniers, l'on descouvre si peu; mais c'est la faulte de ceulx qui les interrogent, ou plustost des principaulx ministres que ont dressé si maigres instructions et interroguatz ⁵.

J'ay aultrefois parlé à Bave de son homme et le mauvais bruiet qu'il heust ⁶; mais il le porte et je n'ay voulu contendre. Ledict Bave me dict vous avoir escript, et ne hante que les anciens amy. Il at esté plus saige que de voulloir entrer en practique avec le comte d'Esmond touchant V^{tre} Ill^{me} S^grie, et at lessé de le converser pour cela.

¹ Voir tome I^{er}, p. 509.

² Rintzius ab Aylta, *grietman* d'une des circonscriptions rurales Frisonnes, le seul des frères de Viglius encore en vie. Voir Hoyneck, *Analecta*, t. I^{er}, 1^{re} partie, p. 261.

³ Sans doute les Carondelet.

⁴ On a dit plus haut, p. 214, note 1^{re}, où ce *besoingné* est imprimé.

⁵ Points sur lesquels devaient porter les interrogatoires des accusés et ceux des témoins produits contre eux.

⁶ Impossible de retrouver le personnage auquel Morillon fait allusion.

Brederode est là où V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} dict, et ne continue que sa femme soit grosse. Je me doute qu'il pleurerat sur luy. Il m'en desplaict pour la raison que povez penser. Le prince d'Oranges ne luy portera point de garand.

Il y a longtemps que la femme de Montigny luy at envoié des courtaulx au devant; mais pour tout cela ne s'avance-il point, et n'y at rien de ce que l'on l'a dict malade. Je tiens que le Roy le voudra amener : en ce qu'il luy fera honneur.

Si Hessele pouvoit avoir Straelen en mains, je croy qu'il luy diroit plus, s'il vouloit dire vray, que tout ce qu'est à Villevorde; et j'ay congneu encores d'autres que diroient bien quelque chose. L'on at donné saulfeconduict à M^e Gilles Le Clercq, qu'il serat bien de interroguer touchant Renard, le comte d'Esmond, Montigny, le comte de Hornes, le marquiz de Berghes et surtout le prince d'Oranges. Je ne dormiray point pour le ramentevoir où il convient.

V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} dict vray que l'on casse les gens du comte de Mansfeld et du filz, que ne sont à leur aise ¹, et que le ducq d'Albe ne seroit loing d'icy quant je recepvroie vous dernières. Le Roy luy adresse tous depeschés par Mendeville ², dont Son Altèze désespère.

Van der Ee, bourguemaistre de Malines, m'at tenu long propos de ce que passe à Malines, du mal entendu entre le magistrat et l'escoutette qui cacquettent au plus fort l'ung de l'autre; ainsi se descouvrerat le tout peu à peu. Frère Pierre Lupi m'a dit que le dict magistrat s'est colligué par ensamble par serment. Si cela estoit, il mériteroit ung bon chastoy. Si les deux pensionnaires peulvent, ils couvreront tout. Le dict van der Ee me priat, tant en son nom que de la ville, d'y faire bon office. Je luy ditz qu'il sçavoit bien que je n'y pavoie rien et qu'il me desplaisoit qu'ilz estoient tellement divisez. Chacun commence avoir paour; c'est ce que at meu le dict van der Ee.

L'on at encores ammené des Frisons à Vilvorde que l'on examine, mais l'on ne tirerat guerre d'eulx. Hessele dit qu'il se treuve que Lummé ³ avoit

¹ Voir plus loin, p. 584.

² Miguel de Mendivil, le *contador*.

³ Guillaume de la Marek, seigneur de Lumey ou Lummen, de Seraing, de Borsset, etc., fils du

charge de iv^e chevaux. Boisot et Brecht de M^r de Brederode ¹ se treuvent fort chargez; toutefois le dernier vad icy par les rues. Il pense que, faisant le bon compagnon l'on ne luy dira rien. Il y at ung prisonnier, surnommé Treton ², qui descouvre beaucoup, et mesmes du capitaine de Rammeke ³ que at heu intelligence avec Pieter Haeck et envoya son lieutenant parler à luy dedans le batteau estant devant le dict Rammeke, et furent ensamble plus de deux heures, et depuis le dict Pieter Haeck vint promener devant le chasteau ⁴. Ces informations et celles des prisonniers de Vilvorde sont envoiez au Roy.

Ilz se treuvent iv signatures de Casembrot ⁵ qui en est en peine et s'est excusé à Hessele, mais froidement. C'est merveille que son maistre s'en sert et d'autres de mesme calibre.

Il n'at tenu à rien que ceulx que l'on at cassé à Valenciennes n'aient pillé la ville, et sans M^r de Noircarmes, qui endormit ung de son pistolet en plein marchié, la chose fust très mal allé ⁶.

Les capitaines et soldatz, là et à Tournay, ont faict grande oppression

comte Jean et de Marguerite de Wassenaer, que nous rencontrerons plus tard comme vice-amiral des gueux de mer.

¹ Antoine de Brecht, dont on a déjà parlé, qui appartenait à Brederode comme maître d'hôtel et comme lieutenant de sa bande d'ordonnance. Quand on avait passé naguère à Nivelles la *montre* de cette bande, la duchesse n'avait pas permis qu'on admit Brecht à renouveler son serment, bien qu'il s'offrit à le faire, à raison même de ce qu'il était « majordome et domestique familial » de son chef et de ce que, comme la duchesse l'écrivait au Roi le 4^e mai, il avait toujours été auprès de Brederode jusque-là. (Archives de Simancas. — Liasse n^o 556, fol. 69.)

² Jean de Blois, dit Trélon, fils de Gaspar, ancien bailli de la Brielle, et de Catherine de Wyngaerden. Ce gentilhomme, naguère officier dans la marine du Roi, avait signé le compromis, assisté à l'assemblée de S^t-Trond, pris une part active au complot tramé contre l'île de Watcheren, et servi dans les levées de Brederode. La duchesse l'avait fait arrêter à Breda le 20 juillet. Trélon fut condamné à mort par sentence du 28 mai 1568. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. cxviii et suivantes. — *Batavia illustrata*, t. II, p. 1125. — Marcus, *Sentencien*, pp. 57, 75, 74, 157. — Te Water, ouvr. cité, t. II, p. 215. — Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje* (1567-1572), pp. 42, 45, etc.

³ Le capitaine du château de Rammekens, ou Zeebourg, s'appelait Roland de Ghistelles.

⁴ Voir la confirmation de ces détails dans Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. cxviii, cxix et notes.

⁵ Ou Backerseel.

⁶ Voir Le Boucq, *Histoire des troubles advenues à Valenciennes*, etc., pp. 26, 27. Le fait s'était passé le 22 juillet.

aux gens du plat pays sous ombre qu'ilz estoient sectaires. Blasere dit qu'il pense que le dommaige porte plus de cent mille florins, qu'il fust esté plus raison que ce fust esté pour le Roy; il dit qu'il y at tel capitaine qui at donné sa saie d'armes, pour, par ce moien, desguiser et saulver des principaulx héréticques de Valenchiennes : et que de tel ilz ont heu v^e escuz et plus. Le S^r de Molbais ¹ at esté contrainct de rendre la valeur de sept mille florins de marchandise qu'il avoit surprins à Tournay appartenant à ung hugoneau de Valenchiennes, ce qu'il tenoit pour sien : et telz ont caché les biens des banniz, que les commissaires vouloient chastier, mais ilz estoient garniz de pardon obtenu en ceste court.

Le procureur du Roy à Tournay ² at composé plusieurs, et est convaincu de mauvaise versation; mais il est porté par le comte de Reulx et Quincy que ne vault guère d'argent.

Le frère de l'archevesque de Cambray, et ung leur allié à Tournay, continuent leur sollicitation pour del Dale, prisonnier audict lieu, disantz qu'il n'at point fait d'avantage que Brecht de Mons^r de Bréderode que vat icy par les rues. Touttesfois ledict Dale at esté le principal conducteur du consistoire de Tournay, et des désordres y advenuz, avec le beaupère de M^r d'Evre, frère au sieur de Bailleul en Artois ³.

M^r le président at esté fort mal content de Blasere de ce que le lieutenant de Tournay, Dennefieres ⁴, at esté constitué prisonnier, que Son Altèze feict faire au desçeu du susdict; et n'at M^r le président cessé jusques il soit esté relaxé, offrant de le cautionner jusques à dix mille florins; que je ne sçaueroie treuver bon pour le lieu qu'il tient, craindant qu'il en serat repriz.

¹ Jean du Chasteler. Voir plus haut, p. 139, note 2 et *passim*.

² Cet officier de justice, sur lequel nous ne possédons pas de renseignements, s'appelait Léon du Doncq.

³ Le beau-père du frère du seigneur de Bailleul en Artois, c'est-à-dire d'Adrien de Bailleul, seigneur d'Evre, était messire Antoine de Lannoy, seigneur de Bailleul. Ce gentilhomme « fort affectionné à la nouvelle religion » avait favorisé les prêches, protégé et hébergé les ministres, etc. Il fut effacé de la liste des privilégiés de Tournay le 7 octobre 1567, et plus tard banni. On sait qu'en 1572 il fut expulsé de Cologne et se réfugia à Francfort, et qu'en 1574 il fut exclu du pardon général. On ignore la date de sa mort. — *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. I^{er}, pp. 150, 151, 153, 200, 201; t. II, pp. 149, 205. — *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. XI, p. 452. — Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1572-1575)*, p. xxii. — *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 505.

⁴ Voir plus haut, p. 316, note 1^{re}.

Son argument estoit que l'on ne debvoit saisir ung officier sans premier l'ouyr sur ses charges et deffenses; qu'il est gentilhomme, et sa femme gentillefemme ¹, qu'il at du bien et ne s'enfuyrat; qu'il at esté contrainct faire plusieurs choses pour éviter plus grand mal, et que à ceste cause avoit-il esté à Sainct-Martin. Qu'il a jecté son filz dehors pour ce qu'il avoit esté aux presches ² *quod est falsum*; et que, s'il avoit obei au comte de Hornes et à Montigny ou les adoré, que cela luy estoit à pardonner pour ce qu'il est de sa nature légier. Et puis se fondit sur ce que Sa Majesté at escript, par le sieur de Billy, qu'elle veult user de miséricorde: laquelle est grandement à louer, mais il y fault procéder *cum moderamine*, affin que l'on ne se treuve, comme fait Mr de Liège avec ceulx de Hasselt, que recommencent de nouveau pour avoir esté traictez trop doucement. Certes Mr le président fait beaucoup pour ung compaignon d'escole; Dieu doint qu'il ne s'en treuve mal. Ses charges vont cy jointes ³ que se trouveront plus véritables que ce que l'on at fait entendre au président. Il y at aussi copie de une lettre de Son Altèze, que contient clauses repugnantes. Mais j'ay opinion que si lors fust esté arrivé la lettre du Roy, que se mescontente tant de l'édicte provisional fait pour la ville d'Anvers, que l'on ne se fust tant avancé. Viglius en escript largement à Granvelle, ce que me garderat d'en dire davantage. Il m'at communicqué les pièces que sont jointes à sa lettre, par lesquelles verrez ce que passe. Bien diray-je, que je ne le veidz oncques si mal content et désespéré, *sed vereor ne solum initia dolorum*. Je m'esbahiz qu'il n'at rien dit de ce que Assonville me dit à Anvers, que le magistrat et Mansfeld avoient changé et tourné le dessus dessous de ce qu'avoit esté pourjecté et leut deux fois au conseil d'Etat et approuvé par celluy de Brabant. Bien dit Viglius que l'édicte, que l'on avoit conçu et scellé, fust rejecté par ceulx d'Anvers pour ce qu'il estoit au dehors de ce que Son Altèze avoit promiz le vii^e d'avril, pour le désir qu'elle avoit de, par la réduction de ceste ville, recouvrer Amsterdam et Groeninge, et retenir Geldres en bonne dévotion. Je ne sçay s'il envoie la réponse que Son Altèze fait au Roy, qu'est assez

¹ Elle s'appelait Agnès de la Saulx, dit del Sauch.

² Ce fils de M^e Pierre Dennetières, seigneur de Doncq, était M^e Pierre Dennetières, seigneur des Loges, licencié ès lois, qui avait été ou était encore, au moment où il fréquentait les prêches, conseiller criminel au bailliage. *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. I^{er}, pp. 69, 70.

³ Nous ne les avons pas.

picante et de la forge de Viglius, qui impute cecy au chancelier de Brabant, que tient correspondance à Cuença ¹ ou à Castellanos, que ne cherche que confiscations, comme faict Meghe que ne songe aultre chose ².

Viglius dict que Mansfeld escript que depuis que l'on at publié le novel édict ³, en révoquant le premier, qu'il y at plus de mil mesnaiges deslogez d'Anvers; ce n'est pas le plus grand mal que, à mon advis, y polrat advenir, et n'y at que bien que l'on en soit quicte. Viglius s'est ung peu contenté depuis que del Rio ⁴ luy at escript que le duc d'Albe treuve estranges les lettres du Roy, et que aussi faict ung docte théologien qu'il at avec soy pour confesseur ⁵, et qu'il leur samble que l'on faict tort au conseil d'État, de prendre telle opinion de luy. J'ay veu ce que le dict Rio en at escript à Viglius, et non sans admiration. Viglius dit que Nostre Saint Père at escript lettres congratulatoires à Son Altèze, luy merciant, et à tous ceulx que y ont aidé, le succèz des affaires, et qu'il escript à la royne de France de suivre le mesme pied. Je ne sçay si Sa Sainteté at esté informée dudict édict d'Anvers. Je croy bien que non.

J'ai parlé à Viglius affin qu'il voulut tenir bonne correspondance avec le duc d'Albe. Il répondit qu'il avoit reçu lettres de luy doibs Espagne, mais qu'il n'y avoit répondu, mais bien à Courteville, affin que luy fait réponse, et qu'il ferat tous offices par luy, pour ne donner ombre à Son Altèze ⁶. Aussi

¹ L'évêque de Cuenza, voir plus haut, p. 411, note 5. Dans le fait, l'évêque de Cuenza fit pour le Roi un long mémoire sur les inconvénients résultant de la promulgation de l'édit en question. Il existe aux *Archives de Simancas*, Estado, liasse n° 356, fol. 124. Voir, en outre, les lettres du nonce pontifical à Madrid, dans Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 401.

² Le 14 avril il écrivait à Madame de Parme, à propos de la réduction de Bois-le-Duc et d'Anvers : « Madame, tous les gras oisons s'envolent, et, sy V. A. n'y donne ordre, il ne nous demourera que les » maigres. » Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 437, en note.

³ Ce nouvel édit était du 25 juillet.

⁴ Le docteur Louis del Rio qui accompagnait le duc.

⁵ Ce confesseur du duc d'Albe était fray Alonzo de Contreras, frère mineur, gardien du couvent de son ordre de S. François del Abrojo. Il avait été nommé par dépêche royale du 17 avril pour accompagner le duc, sans doute comme aumônier militaire, puisque le Roi lui donnait un traitement de « dos ducatos de oro » par jour. (*Collecion de documentos inéditos para historia de España*, t. XXXVII, p. 5.) Fray Alonzo de Contreras était un théologien distingué. Il avait été envoyé au concile de Trente par Philippe II. Viglius le prisait fort haut. Il mourut en 1569. On trouve sur ce personnage des détails dans Hoyneck, *Analecta*, t. I^{er}, 2^e partie, p. 335.

⁶ Voir plus haut, p. 520, les prévisions de Granvelle.

dit-il qu'il ne veult *hoc lutum ingredi*, mesmes se veant ainsi calumnié en Espagne, et que plustost que d'estre ainsi traicté, il lessera tout, veoir le pays.

Je continue de ne me vouloir ingérer vers le duc d'Albe, mais bien, si Viglius me donne adresse où le dict Courteville m'insinue, je ferai selon que Granvelle m'at escript, et tout ce qu'il me commandera.

Bordey envoie à Granvelle copie de l'escript du quel j'ay souvent ouy parler, que je pense estre le mesme que Viglius disoit que l'on avoit imprimé et qu'il avoit retiré les exemplaires. Certes, c'est ung bien malheureux et calumnieux escript s'il s'en fait oncques ung, et que vient de la boutique de Renard, et ne suis esbahi si les seigneurs ont esté si altérez, puis que ung tel poison infecteroit le plus sincère ceur d'homme que l'on scauroit trouver. Quant ad ce qu'il me charge, j'espère d'en répondre devant Dieu et le monde, et aussi devant V^{tre} Ill^{me} Sg^{rlé}, de sorte que l'on cognoistrat que ne suis tel qu'il me depeinct, et ne m'en veulx donner peur, car telz aucteurs ne peulvent dire que mensonges.

De Bruxelles le iii^e d'aoust 1567.

CXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU SEIGNEUR D'OOSTERWYCK.

(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n^o 2532, fol. 69 à 70.)

Rome, le 9 août 1567¹.

Mons^r d'Oisterwyck : J'ay par le dernier ordinaire reçu vos lettres du vii^e de juillet, et vad fort bien que, oyres que tard, vous ayez enfin reçu mes dernieres. Je tiens que vous estes beaulcoup plus content et plus à

¹ Un court paragraphe de cette lettre est imprimé dans l'Introduction du tome I^{er} de la *Correspondance de Philippe II*, p. CLXXIV, note 5.

vostre repos que ne sont à présent ceulx qui, dois ung an en çà, se sont monstrez si braves qu'ilz demonstroient contre vous grand mescontentement, lesquelz désireroient à présent s'estre conduictz comme vous sur les limites de l'obeyssance deue au Maistre. Et vous voyez que je ne me suis pas beaucoup forcompté, vous escripvant, dois si long temps, quel à la fin en seroit le succès, et combien les autheurs se forcomptoient en leur emprinse; et maintenant l'on voit tant cler et évidamment, qu'il est vray ce que je disoye des fins et desseings qu'ilz tenoient. Et, enfin, l'on voit peu souvent advenir que emprinses des subjectz contre les princes ayent succès à la volenté de ceulx qui les entreprennent, et est tout cler qu'il y a bien à faire à bien guider une assemblée faicte sans fondement de légitime autorité, où difficilement l'on s'ayde l'ung à l'autre. Et est mal possible que, au partement des deniers, gens interressez et dedebtez de si grande somme que les contributions n'y peuvent furnir et jointement sousbtenir la force, se puissent bien accorder à longue traicte de temps; et se font les entreprises avec craincte, congnoissans qu'ilz ont oublyé leur devoir; et le Maistre y pourvoyant, avec Son auctorité legittime et Ses forces, reduyt aysément le tout souhz Son auctorité.

Le mal est qu'ilz L'auront irrité et baillé cause de pourveoir au soustienement de Sa dicte auctorité, ce que ne se peult faire sans que les subjectz y perdent, non scuellement les culpables, mais ceulx aussi au regret desquelz la faulte est advenue. Je vous assure que je faict de mon coustel par lettres, et envers le Roy et envers ceulx qu'ont crédit, tous les offices que j'ay pensé pouvoir servir pour persuader à Sa M^{te} la clémence et de pardonner beaucoup tant aux principaulx, pour la mémoire des services passez, que à la multitude qu'a esté mal menée et faulusement persuadée en beaulcoup de choses; et, par toutes les responcez que Sa M^{te} m'a faict, il me semble recongnoistre en Icelle grande volenté d'en user ainsi, et me dit expressément que la résolution qu'Elle a prins, de mectre ensemble si grande force, est afin qu'usant de clémence, l'on congnoisse que c'est clémence, car si Elle n'y estoit la plus forte, l'on pourroit dire que ce qu'Elle fairoit par clémence fust par constraincte; et je Le voids résolu de non plus vouloir comporter que ses subjectz luy donnent la loy.

Quant à mon retour, je suis encores délibéré d'observer ce que j'ay escript il y a plus de trois ans dois Bourgoigne : que puisque Armenteros m'es-

cripvoit que l'on fairoit merveille aux affaires publiques, mais que aucun des principaulx disoit que l'espoir que je donnoye de mon brief retour les empeschoit, congnoissant par la dicte lettre que le dict Armenteros mesme ne désiroit mon retour¹, ny peult estre quelque aultre que je ne veult nommer², je me resolviz de leur respondre, pour bon respect, que je n'yroye que Sa M^{te} n'y fust, si Elle ne me commandoit aultre chose; qu'est la cause pourquoy je n'y suis retourné. Et quant à mon particulier, il ne m'est venu mal à propoz veu les choses qu'y sont succedez; et me trouvant à présent hoirs de ces travaulx, avec honneur et au contentement du Maistre, je ne pense pas que l'on jugeroit que je fisse bien d'y retourner sans y estre bien expressément appellé, que je ne voye premier quel ordre l'on donnera pour assurer les troubles qu'y pourroient succéder à l'advenir.

L'on nous assure que Sa M^{te} y passera par la mer Océane, le mois prouchain³; et, devant que les nouvelles nous viennent icy de son arrivée, l'hyver commencera; que n'est temps fort propre pour moy pour voyaiger en l'eage que je suis, et après avoir travaillé ce que le monde sçait. Et pour-

¹ Le cardinal fait évidemment allusion ici à la lettre cauteleuse qu'Armenteros lui écrivit en 1564, et que M^r Gachard a donnée dans sa notice sur les *Archives Farnésiennes* à Naples: *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 3^e série, t. XI, pp. 265 et suivantes.

² Marguerite de Parme.

³ On remarquera l'évolution opérée dans les projets prêtés au Roi et, d'ailleurs, annoncés par lui. Dans les premiers mois de 1567, comme on l'a vu par les documents et par les notes qui précèdent, il était question pour Philippe II de se rendre dans les Pays-Bas par l'Italie. Le Roi avait même consulté l'empereur Maximilien pour savoir s'il pourrait traverser l'Allemagne en sécurité, et comment; et l'Empereur avait déconseillé la voie d'Allemagne, en préconisant l'itinéraire naguère tracé par Granvelle, au travers de la Savoie, de la Franche-Comté, de la Lorraine, etc.: voir les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 4^e série, t. V, pp. 549 et suivantes. A présent le Roi entendait, disait-il, vu la saison avancée, se rendre dans les Pays-Bas par une voie plus rapide, c'est-à-dire par la mer du Ponant. Il venait, comme on l'a vu plus haut, p. 528, d'annoncer sa détermination à Granvelle par sa lettre du 12 juillet. Il avait fait faire des communications analogues aux cours de Rome, d'Autriche, de France, de Portugal. Son langage à don Carlos, aux archiducs se trouvant à la cour, au nonce, aux ambassadeurs, les armements achevés dans les ports de l'Océan, les ordres donnés à la maison civile, militaire et religieuse du Roi, tout accréditait en Espagne l'opinion que Philippe II s'embarquerait à bref délai. Cependant, en Espagne il y avait quelques personnes qui en doutaient encore, entre autres Forquevaux. Voir pour les détails, Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. II, pp. 426, 427; *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, pp. 242, 245; *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escorial*, pp. 100, 101.

tant ne faiz pas mon compte (si Sa M^e ne me le commande bien expressément) de bouger d'icy, jusques au mois de mars, que lors, selon que je verray l'estat des affaires, je me pourray avec l'ayde de Dieu résouldre en ce que me semblera plus convenir. Cependant je ne faudray de continuer de faire tout ce que je pourray pour procurer le mesme que j'ay dict dessus de la clémence. Je tiens que Mons^r le duc d'Albe sera jà là avec les gens de guerre. L'on verra quel commencement Madame donnera aux affaires avec son assistance; et, s'il y a sur aucunes de l'aigreur, j'ayme mieulx que ce soit à mon absence et que l'on ne face pas, à l'accoustumée, qu'estant là ce que ne se faisoit au goust de tous, ordinairement s'imputoit à moy, oyres que je n'en euse culpe.

Mons^r mon bon frère, le seign^r Don Fernande de Lannoy, ne vad pas (que je sçaiche) avec les gens de guerre par delà. Il n'a point voulu de charge pour bon respect¹; mais, selon que les affaires s'enchemineront, si vous m'advertissez de la faveur de qui vous aurez besoin, j'espère bien pouvoir doys icy procurer que vous en ayez part, et que ceulx qui auront crédit vers le Maistre vous voyent volentiers; et ne trouverez faulte qu'en tout ce que je pourray je ne me monstre, en vostre endroit, jusques au bout vray amy. Et me recommandant, etc.

De Rome ce ix^e d'aoust 1567.

CXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU SEIGNEUR DE BOEVEKERCKE.

(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n^o 2532, fol. 71.)

Rome, le 16 août 1567.

Mons^r l'escoutette : J'ay reçu vostre lettre du xi^e de juillet, laquelle je n'ay eu plustot que par le dernier ordinaire. J'ay fort volentiers ouy le

¹ Sans doute pour n'avoir pas su obtenir la charge de l'artillerie que Granvelle aurait voulu lui faire donner.

discours que vous me faictes par icelle des choses passées; et je suis bien asseuré que si l'on eusse suyvy vostre advis et la bonne volonté que vous aviez pour servir à Dieu et au Maistre, ny l'on n'eust saccagé l'église des cordeliers, ny celle des carmes, Hanswyck et aultres, ny aussy consentu les presches au peuple. Et ne sçay comme Sa Ma^e prendra que cela se soit fait, par ceulx qu'avoient la ville en charge, sans nécessité ni en estre pressez par le peuple, mais pour suyvre le desseing des gueux qu'estoit de faire toutes les villes d'une couleur, afin que Sa Ma^e ne peust trouver différence de entre les bons et les mauvais.

J'espère que ceulx qu'ont bien fait le trouveront, et que, venant Sa Ma^e, elle les respectera avec toute faveur. Et véritablement je vous suis grandement obligé du soing spécial que vous avez tenu de mon église, et m'est grand plaisir d'entendre que le service divin s'y continue et face si bien, de quoy je n'ai failly de tenir soing en l'absence, et d'y pourveoir de mon costel comme il convenoit et d'y fournir les fraiz du mien.

Je tiens que Mons^r le duc d'Albe sera ja là, et si me donne Sa Ma^e espoir qu'Elle le suyvra de près, et que sans faulte Elle sera là le mois qui vient Je n'y pourray pas estre si tost, car je ne faiz mon compte de bouger d'icy de six mois, si Sa Ma^e ne me commande bien expressement aultre chose. Puisque Dieu m'a fait la grâce de non me trouver aux grandes troubles, il sera bien que je laisse mettre la main aux aultres au remyde, afin que l'on ne m'impute (comme souvent l'on a fait) ce en quoy je n'avoie nulle culpe. Mais asseurez vous que je n'obmettray nul office qui me semblera convenir pour incliner Sa M^e à clémence, en quoy j'ay ja fait, tant envers lcelle que ses principaulx ministres, par lettres, tout ce que m'a semblé convenir. Et tant moins me haste-je d'y aller, que je me doubte qu'il y a plusieurs, et des principaulx, qui pour maintenant ne m'y verroient pas volentiers. Et pour tous respectz je leur veulx bien faire ce plaisir, et attendre jusques à ce que toutes choses seront en meillieur ordre, pour lors me résouldre, avec l'ayde de Dieu, à ce que me semblera mieulx convenir.

Mais cependant, si vous avez besoing d'assistance, tant envers Mons^r le duc, qu'envers Sa M^e propre, arrivant lcelle, vous pourrez recourir à mes gens, qui je suis asseuré vous assisteront, et mesmes Mons^r le prévost d'Ayre, Morillon, lequel sçaura fort bien à qui et comme il se debvra adresser. Et les treuverez, et moy aussi, vous et tous les vostres, austant

prests à vous faire plaisir et amytié, qu'amy que vous ayez en ce monde. Et m'escripvant particulièrement en quoy vous voulez que je m'employe pour vous, je ne faudray d'y faire, dois ici ou dois où que je soye, vray office d'amy tant de mon coustel par lettres, que par l'assistance de mes amys, vous recommandant tousjours et mon église, et la cité de Malynes et de procurer d'extirper les erreurs et de la maintenir au service de Dieu et du Prince. Me recommandant, etc.

CXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — Estado, Liasse n° 904. — Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n° 624.)

Rome, le 17 août 1567.

Infinito contentamiento ha dado á todos los que tienen zelo al servicio de V. Mag^d la santa resolucion que ha tomado de pasar con tanta diligencia á los estados de Flándes y las preparaciones que, para ponerlo en effecto, se hacen. Y aunque en España hay muchos incrédulos de este viage y en Flándes y acá mas, que discurren cada uno sobre ello á su fantasia, quedarán confusos quando verán el sucesso que será de tan gran effecto que sin él no se puede remediar lo de Flándes, y con él espero que se podrá con mucha facilidad. Mas, á la verdad, siento mucho y me tiene en cuidado extremo el ver pasar á V. Mag^d por aquel mar, ni estaré sin él que no entienda que haya pasado este peligro, y estaré con mis continuas aunque indignas orationes, rogando la Divina Majestad para que la guie y ampare en este viage tan necesario, y del cual espero que redundará para servicio de Dios y suyo y beneficio de sus estados tanto bien, y paraque V. Mag^d viva despues sin las zozobras que los estados de Flándes estos años pasados le han dado.

La yda del duque de Alba, con tal ejército me ha parecido siempre muy bien, y así mismo el prevenir para que se pueda crescer de fuerzas si fuere menester, pues, gracias á Nuestro Señor, hay con que sostener los gastos : que el miedo de que no le huviese me ha hecho yr siempre muy retenido de hablar de cosa que pudiese poner á V. Mag^d en gastos, y el saber yo que en Flándes tiene V. Mag^d muy buenos y muy leales vassallos, como le han mostrado quando han querido poner la mano á la obra, me hacia esperar que, anticipando el remedio y con la presencia de V. Mag^d, havria forma para acomodar muchas cosas, mas no á la verdad tan bien como teniendo V. Mag^d las armas en las manos, y es así, como me escribió, que pudiendo castigar y usando de clemencia conocerán mas claro todos que es verdadera clemencia ¹.

Ya será llegado el duque mucho ha, pues á los 13 estava tan adelante en Borgofña, sin que Suizos ni otros le huviesen dado embarazo, y llegando presto V. Mag^d todo irá á pedir de boca y pasarán todos por lo que V. Mag^d quisiere, aunque no quieran. Y no me puedo dexar de pesar de lo que ha pasado, por el desacato que se ha hecho á Dios y á V. Mag^d; mas consuelome que havrá dado esto á V. Mag^d tal ocasion para confirmar sus cosas con tal firmeza que podria decir que no se pudiera comprar con ningun dinero, pues por esta via se podrá tener por verdadero señor de aquellos estados, y esto de manera que todos los subditos puedan tener satisfaccion : caminando en todo como conviene, tentando el vado, estirando y aflojando conforme á lo que se viere que aquellos animos podrán soportar, porque se haga cosa que sea duradera, y que á los buenos y que lo miran sin passion parezca bien, demas que no hay grandes ni chicos que no cognozcan la causa que se ha dado á V. Mag^d, la apension que tienen de los peligros pasados, y el miedo que tenrán de volver á ellos, les hará tomar bien muchas cosas que antes havrian aborrecido.

Es así, como V. Mag^d muy bien escribe, que importa infinito que no se encubra nada á V. Mag^d del mal, de los fines y causas, de los medios que

¹ A la marge de la lettre se trouve de la main du Roi : « de aquí adelante se envie copia al duque » de los capitulos que rayaré; » c'est-à-dire « depuis cet endroit qu'on envoie au duc copie des paragraphes de la lettre que je soulignerai. » On n'a pas mis de signe spécial pour marquer ces paragraphes, parce que précisément tous ceux dont on a la copie sont soulignés.

han usado, y de las personas que han tenido parte en el, porque sabiendo de raíz pueda mejor y mas claramente ver lo que conviene para el firme remedio, y porque conozca de quien y hasta donde se puede fiar. *Y habiendoseme embiado un sumario de algunas escripturas de uno llamado Leclert, de Tornay* ¹, por las cuales verá de algunos que andavan en este juego, me ha parescido enviarlo á V. Mag^d, y así irá con esta, y se podrá informar de Hopperus y Tisnacq quienes son Bacherselt, que tambien se llama Cashembroot, y Mol-el-Tuerto, y de quien estos dependen, y por cuyo mandado entendian en los negocios.

Yo no sé lo que se havrá hecho en el examinar en Valencianas, en que Madama ha escripto á V. Mag^d que se han hecho las diligencias que convenian; mas á mí me avisan algunos que se ha tenido respecto á no querer informar ni poner en escripto los dichos que podian tocar á algunos principales: en que pudieron decir mucho los dos Herlinz de Valencianas, padre é hijo, y el predicador la Grangia, los quales han ya degollado. Y convenia que V. Mag^d supiese las colectas y dineros tomados de Tornay y Valencianas, y á que iban tantos correos de los Chatillones de Francia, de que dió aviso el cardenal de Lorrena, y me acuerdo que lo escribí á V. Mag^d desde Borgoña; que cosas se trataron en los consejos que se huvieron con ellos, pasando por Francia, en Paris y en otras partes, quando no fuere sino porque V. Mag^d les dixese que no son cosas licitas, y que á volver á lo mismo de aquí adelante no podria V. Mag^d dexar de castigarlo. Y los presos que estan en Vilverde podrian decir aun muy mucho y tambien de las correspondencias que tenian en el condado de Borgoña, adonde fué Andalot que está preso, y para repartir las medallas de los gueutz, y se salvó entendiendo que Mons^r de Vergy haria instancia á los de la corte del Parlamento para que le cogiesen.

Espántome que Madama no haya enviado á V. Mag^d la letra que me hace mencion por su carta, que no fué del principe de Oranges, sino del conde d'Egmond, escripta en el tiempo que V. Mag^d dice, quando se baptizó el hijo del conde de Hostrat en Anveres, y la devió ver Madama porque su confesor la mostró á una cierta persona que me avisó dello. Y lo que me decia que contenia era que escrivia el dicho conde al principe que sus

¹ Al margen de la mano del Rey: « Este mismo envió Madama y se le envia al duque. »

pláticas eran descubiertas, y que V. Mag^d se armava, y que no le podrian resistir, y que así era menester dissimular y acomodarse lo mejor que se pudiese, esperando otro tiempo en el cual pudiese encaminar mejor sus diseños. La copia de la carta no me la enviaron; mas yo me acuerdo que me escribieron esto de la substancia y, haviéndola visto Madama y su confesor, podrán decir quanto contenia, haciendo, quando V. Mag^d este allí, instancia para saberlo ¹.

Lo de las ciudadelas es mas que necesario que se hagan no solo en Valencianas, mas aun en Anveres, Bolduc, Mastric, Hambsterdam y Gruninghen, por las razones que mas particularmente dirán á V. Mag^d, y será muy bien que se pongan en ellas Españoles, y que no les manden los gobernadores particulares, sino capitanes particulares que dependan solamente de V. Mag^d y de su gobernador general. Y lo mismo digo de Cambray y Tornay, Gante y Utrecht, pues se vee que, por haver estado en otras manos, han servido en estos tumultos de tan poco. Y quanto á los gobiernos todavia me parece, por las razones que escribí, muy necesario que difiera V. Mag^d la provision de los que vacan por muerte y por renunciacion, y de todos los otros que vacarán hasta su yda en Flándes.

Y beso humillissimamente las manos de V. Mag^d por la memoria que entonces me dice que tendrá de Berlamont y de sus servicios ², y haviéndose de proveer estos gobiernos, será menester, debajo de enmienda, mudarles las instrucciones y reducirlos todos á los terminos en que estavan al tiempo de la reyna Maria, y que los consejos de justicia que están en las provincias ni en lo de la hacienda toquen ni manden nada, sino la gobernadora general, y que á esta queden mas provisiones de officios de los que gobernadores particulares han usurpado, porque en cualquier de los estados particulares haya mas gente que dependa de V. Mag^d y de su gobernadora general: pues el efecto ha mostrado lo que pretendian, procurando de tener tanta autoridad los gobernadores dichos, y que no han usado della en servicio de V. Mag^d, sino á sus designos é intereses particulares. Y podra V. Mag^d tambien pensar, siendo servido, si será bien hacer estos gobiernos particulares trienales, pues son mas para dar en que entender y honrar

¹ Al margen de la mano del Rey: « Enviadlo porque escribe esto. »

² Al margen de la mano del Rey: « Esto no es menester copiar. »

á los que los tienen, que no por ser necesarios, como V. Mag^d podrá mejor entender; y deviéndolos y mudándolos de tres en tres años, tenria forma V. Mag^d de honrar mas personas y habilitar muchas mas á tratar negocios; y no los teniendo perpetuos mirarian mas á vivir en ellos de manera que incresciesen ser en otros empleados, ni podrian pensar á cobrar tanta autoridad con que procurasen suprimir la de V. Mag^d.

Mucho ha que he visto el edicto publicado en Anveres, del cual hace V. Mag^d memoria en su carta, que me ha parecido muy mal por las mismas razones que V. Mag^d apunta, y pienso haver escrito á V. Mag^d que alguno de los consejeros me avisó que no salió el edicto como se havia concluydo por los del consejo, sino que aparte le havia hecho mudar M^r de Mansfeld, con el credito y autoridad que tiene con Madama, y esto todo por parecer de Straele, que, siendo de los principales autores de quanto mal hay en Anveres y aun de la confusion que ha havido en los negocios de los estados de Brabante, con la correspondencia é inteligencia que tenia con los principales, se ha sabido dar tan buena maña que tiene credito y puede mas que todos. Ni creo que se assentará bien lo de Anveres hasta que le prendan, no solo para dar cuenta de la hacienda que ha administrado, mas de sus acciones. Y estas cosas y otras, demas de los edictos, eran las que me hacian temer de la yda de Madama á Anveres: sobre que no hay para que yo entre mas adelante; bien diré, debaxo de enmienda, que no se devrian hacer estos edictos particulares, sino que, llegado V. Mag^d se restituyese la Inquisicion en la forma que estava en tiempo del Emperador de gloriosa memoria, y en él de V. Mag^d, pues no es cosa nueva ni lo pueden decir, y la mudaron violentamente y forzando á ello V. Mag^d por las formas y maneras que en ello han tenido; y podrian los Inquisidores decir por que vias ha venido extremas, y quanto ha podido en esto lo de la princesa de Antoin y Emeries; y que los placartes quitados tambien violentamente se volviesen á publicar, en la misma forma que eran hechos por Su Mag^d Cesarea, con parecer de sus consejos y Estados, desde el año de xxxi; y asimismo todas las cosas que violentamente han hecho y á que han forzado á V. Mag^d, así en lo que se ha tratado con los Estados como en otras cosas, se volviese al primer ser, como pienso haverlo tocado á V. Mag^d. Es bien verdad que, haviendo de venir á esto, seria bien castigar á los principales autores del mal, ó exceptuarlos por hacer, en presencia

de V. Mag^d y de su parte, un perdon general á todos que huviesen contravenido á los edictos, por ser la multitud destos tan grande, la cual es menester poner en sociego; y que se executase el placarte sobre los delitos que contra él se cometiesen despues del perdon : así usaria V. Mag^d de justicia y de clemencia.

Para la restauracion de la religion servirán mucho los nuevos obispados ¹, si á los obispos se da la posesion y se tiene la mano á que cada uno haga lo que deve, haciendo sus synodos, visitando sus diócesis, predicando ó teniendo predicadores idoneos, viviendo inculpablemente, y procurando de quitar del clero todo escándalo, y especialmente procurando que las parrochias sean proveidas de clérigos que administren los sacramentos como conviene. Mas no convenia en ninguna manera lo que el marqués, á quien Dios perdone, tratava : que era de juntar los Estados generales por los fines que V. Mag^d sabe (y havrá podido conocer y quan bien y acertadamente ha hecho en no consentirlo); y tambien demás de esto tenia fin á que los dichos Estados seglares reformasen los eclesiásticos, como si en los legos no huviese que reformar, y no huviese en los legos cosas abominables que han menester remedio, como por exemplo se puede decir de la famosa copa que ganó Mr d'Egmont al conde de Schwartzbourg, que ha dado tanto escándalo á los buenos y pios, de manera que los unos y los otros han menester reformation. Mas si se sigue el concilio, buena será la reforma eclesiástica, quanto mas mandando V. Mag^d que los obispos tengan vigilancia en esto, así en vivir ellos como deven como en procurar que los otros clerigos hagan lo mismo.

El obispo de Gante tiene mas de un año ha todos sus despachos, ni sé que tenga aqui negocio que solicitar; lo que le faltó es la pension, de la qual escrivi á V. Mag^d, sin lacual no puede vivir ni yr á hacer lo que deve á su obispado ².

¹ Al margen de la mano del Rey : « Escrivase al duque que vea lo que en esto de los obispados se podrá hacer para efectuarlo, mirando con que lo platica, y me avise dello si ya no lo viesse tan llano que lo pudiese efectuar. »

² Al margen de la mano del Rey : « Escrivase al duque que en esto no creo que haria dificultad, y lo de la pension esta ya en Roma dias ha. Tambien se escriba al duque que me parece que convenia volver á poner obispado en Anveres, como estava acordado, pues se le podria volver á dar á la hora la Abadía de San Bernard, pues se ha ydo el abad de allí. Que lo mire con gran secreto

El juramento de que yo escribí era el de renunciar la liga, y de ser leales feudatarios, ministros y vassallos de V. Mag^d, lo cual entiendo que se ha hecho, ni sé que se haya de hacer nuevo juramento por los Estados. Mas es bien que se quite todo lo que han introducido, y los oficiales no acostumbrados, y en fin todo quanto estorba que V. Mag^d en el negociar con los Estados no tenga la autoridad devida, y tal como la han tenido sus pasados.

Y verdaderamente aprovechará harto, para ganar las voluntades de los súbditos, que los perdones que se han de hacer se hagan por V. Mag^d misma y en su presencia, y ha sido muy bien lo que en esto ha resuelto, mayormente habiendo de yr tan presto.....

CXXIII.

TRADUCTION.

Tous ceux qui ont du zèle pour le service de V. M. ont ressenti une satisfaction infinie de la sainte résolution qu'Elle a prise de passer avec tant de diligence dans ses États de Flandres, et des préparatifs qui se font pour mettre cette résolution à exécution. Bien qu'en Espagne ¹, et en Flandres, et ici encore plus, il y ait quantité de gens qui se refusent à croire au voyage de V. M., et qui en discourent chacun à sa fantaisie, ils demeureront confus quand ils se verront en présence du fait accompli, fait dont les conséquences seront si grandes que, sans lui, on ne peut porter remède aux affaires de Flandres, et qu'avec lui, je l'espère, on pourra le faire avec beaucoup de facilité. Cependant je suis, en vérité, fort inquiet et fort préoccupé de voir V. M. passer par cette mer, et je ne serai pas tranquille avant d'avoir appris qu'Elle a échappé au péril. Aussi je ne cesserai d'adresser à la Divine Providence mes prières, bien qu'indignes,

» y con las personas que convengan, por la contradicción que hallan los abades de Brabante, por lo
 » qual con ellos se capituló, aunque esto fue tan por fuerza como otras cosas y lo que conviene es
 » que esto se reduzga á como antes estava ordenado que era, que al Arzobispado de Malines se
 » anexase la Abadía de Afleguen y al de Anveres la de San Bernard y abolir la de Tongerloo.»

¹ Voir plus haut, p. 562, note 3^{me}, *in fine*.

pour qu'Elle conduise V. M. et la protège dans un voyage si nécessaire, et qui produira, je l'espère, un si grand bien pour le service de Dieu et le Sien, pour le bonheur de ses états, et pour que V. M. vive désormais à l'abri des soucis continus que les affaires de Flandres lui ont donnés pendant ces dernières années.

L'envoi du duc d'Albe avec l'armée qu'il conduit m'a toujours paru fort bien, de même les mesures éventuelles prises pour qu'on puisse augmenter ses forces si c'était nécessaire, puisque, grâce à Dieu, V. M. a de quoi soutenir les frais. C'est la crainte que cela ne fût pas qui m'a fait toujours parler avec grande réserve d'une chose de nature à occasionner des dépenses à V. M.; et la certitude où j'étais que V. M. a en Flandres de très-bons et très-loyaux vassaux, comme ils l'ont montré quand ils ont voulu mettre la main à l'œuvre, me faisait espérer que, hâtant le remède, et V. M. étant présente, elle trouverait le moyen d'arranger beaucoup de choses, mais pas si bien, à la vérité, qu'en ayant les armes à la main; il en est, en effet, comme V. M. m'écrit, que, ayant puissance de punir et usant de clémence, tous connaîtront mieux que c'est véritable clémence ¹.

Le duc sera déjà arrivé depuis longtemps, puisque le 13 avril il était fort avant en Bourgogne sans que ni les Suisses ni autres lui aient donné de l'embarras; et V. M., arrivant à bref délai, les choses marcheront à souhait et tous, fût-ce même à contre-cœur, passeront par ce qu'Elle voudra. Je ne puis manquer d'être affligé de ce qui s'est passé, à raison des offenses commises contre Dieu et contre V. M.; mais je me console en considérant que cela même aura fourni à V. M. une occasion propice pour asseoir son autorité sur des bases si solides, qu'on ne pourrait, ou peut le dire, le faire ainsi à prix d'argent, puisque, grâce à elle, V. M. se trouvera être le véritable seigneur des Pays-Bas, et cela de manière que tous les sujets puissent être satisfaits: procédant en toutes choses comme il convient, sondant le terrain, se montrant doux ou sévère suivant les dispositions qu'on constatera dans les esprits, pour que ce qu'on fera soit chose durable et approuvée par les bons et par les gens qui jugent sans passion. D'ailleurs, outre que personne, ni grands ni petits, n'ignore les raisons d'agir qu'on a données à V. M., l'appréhension que leur ont laissée les périls passés, et la crainte qu'ils auront d'y retomber, leur feront prendre de bonne part bien des choses que naguère ils auraient eues en horreur.

Véritablement il importe au plus haut degré, comme V. M. l'écrit fort bien, qu'on ne lui cache rien du mal commis, de ses causes, du but poursuivi, des moyens employés, des personnes qui ont été mêlées au mouvement; pour que, connaissant tout cela à fond,

¹ Voir plus haut, p. 566, note 1^{re}. Le Roi envoya la copie de la lettre de Granvelle au duc d'Albe, le 13 octobre 1567: *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 664. On retrouve dans la lettre d'envoi le fonds de plusieurs des apostilles qui suivent.

Elle se rende mieux et plus clairement compte de la nature du remède radical qu'il conviendra d'employer, et pour qu'Elle sache à qui Elle peut se fier et dans quelle mesure. Comme on m'a envoyé le sommaire de quelques papiers d'un nommé Le Clercq de Tournai ¹, qui montrera à V. M. la part que certaines personnes ont prise au jeu, j'ai cru bon de le Lui communiquer ²; il ira donc avec cette lettre; et V. M. pourra s'enquérir chez Hopperus et Tisnacq, qui sont et Backerzeel, qu'on appelle aussi Casembroodt, et Mol-le-Borgne, et de qui ils dépendent, et par l'ordre de qui ils se mêlaient aux affaires.

Je ne sais ce qui se sera fait dans les informations qui ont été prises à Valenciennes, et que Madame a écrit à V. M. avoir été conduites avec la diligence convenable; j'ai cependant, moi, reçu certains avis d'après lesquels on aurait eu soin d'écarter des interrogatoires et de ne pas coucher par écrit ce qui dans les dépositions pouvait compromettre quelques personnages principaux : les deux Herlin de Valenciennes, le père et le fils, et le prédicant Lagrange, qu'on a déjà décapités, auraient pu en dire beaucoup sur ce point ³. Il conviendrait aussi que V. M. sût les collectes faites et les deniers levés à Tournai et à Valenciennes, l'objet de tant de courriers expédiés par les Châtillon de France, dont le cardinal de Lorraine donna avis, et que de Bourgogne, je me le rappelle, je signalai à V. M., ce qui se traita dans les conseils tenus avec eux, en passant par la France, à Paris et ailleurs ⁴, quand ce ne serait que pour que V. M. leur défende ces choses et les avertisse que si, à l'avenir, ils agissaient de même, Elle ne pourrait s'empêcher de punir. Les prisonniers qui sont à Vilvorde pourraient aussi en dire beaucoup, et notamment des correspondances qu'on entretenait dans le comté de Bourgogne, où se rendit d'Andelot, aujourd'hui prisonnier, pour distribuer les médailles des gueux, et d'où il se sauva entendant que M^r de Vergy aurait demandé à la cour du Parlement qu'on l'arrêtât.

Je m'étonne que Madame n'ait pas envoyé à V. M. la lettre dont V. M. me parle dans la sienne. Cette lettre, écrite comme V. M. le dit au temps du baptême du fils du comte de Hooghstraeten à Anvers, n'était pas du prince d'Orange, mais du comte d'Egmont ⁵. Madame a dû la voir, puisque son confesseur l'a montrée à la personne qui m'en a avisé. D'après ce que cette personne me disait, la lettre était conçue en ce sens : le comte

¹ En marge, de la main du Roi : « Madame a envoyé la même chose; qu'on l'envoie au duc. »

² Nous n'avons pas malheureusement ce sommaire des papiers de Gilles Le Clercq. On a vu que ces papiers avaient été livrés à la duchesse, p. 220, note 5^{me}, et par qui probablement, p. 599, note 1^{re}.

³ On a vu par les extraits que nous avons donnés des confessions faites par Lagrange, Guy de Bray, etc., que sur ce point les correspondants du cardinal avaient été induits en erreur ou avaient exagéré, car bien des *personnages principaux* étaient fort chargés par les procédures.

⁴ Voir t. I^{er}, pp. 41, note 1^{re}, 586 et 614.

⁵ Voir plus haut, p. 562.

écrivait au prince que leurs menées étaient découvertes, que V. M. faisait des armements, qu'ils ne sauraient lui résister, et qu'ainsi il leur fallait dissimuler et s'accommoder le mieux possible, en attendant d'autres circonstances dans lesquelles ils pourraient mieux réaliser leurs desseins. On ne m'a pas envoyé copie de la missive ; mais je me rappelle qu'on m'écrivait ce que je viens de dire de sa substance ; et puisque Madame et son confesseur l'ont vue, ils pourront dire ce qu'elle contenait quand V. M. étant sur les lieux insistera pour le savoir ¹.

Pour ce qui en est des citadelles, il est plus que nécessaire qu'on en construise, non-seulement à Valenciennes, mais aussi à Anvers, à Bois-le-Duc, à Maestricht, à Amsterdam et à Groningue, pour les raisons qu'on expliquera plus particulièrement à V. M. ; et il sera fort bon que l'on place dans ces citadelles des Espagnols, auxquels ne commanderait pas les gouverneurs particuliers, mais des capitaines spéciaux dépendants exclusivement de V. M. et de sa gouvernante générale. Je dirai la même chose des châteaux de Cambrai, de Tournai, de Gand et d'Utrecht, puisqu'on a vu combien, pour s'être trouvés en d'autres mains, ils ont peu servi pendant les troubles. Quant aux gouvernements, je considère toujours comme fort nécessaire, pour les raisons que j'ai écrites, que V. M. diffère la provision de ceux qui sont vacants pour cause de mort ou de démission, et de tous ceux qui viendraient à vaquer jusqu'à son arrivée en Flandre.

Je baise très-humblement les mains de V. M. pour ce qu'Elle me dit qu'alors Elle se souviendra de Berlaymont et de ses services ² ; et, quand il faudra pourvoir à ces gouvernements, il sera nécessaire, sauf meilleur avis, de changer les instructions de leurs titulaires et de ramener tous ceux-ci aux termes où ils se trouvaient du temps de la reine Marie ³ ; de faire que les conseils de justice, existants dans les provinces, ne s'entremettent pas aux Finances et qu'ils ne donnent aucun ordre, mais la gouvernante générale seule ; de faire aussi qu'à celle-ci demeure la provision de la plupart des offices dont les gouverneurs particuliers ont usurpé la collation, pour que dans chaque province il y ait un plus grand nombre de gens qui dépendent de V. M. et de sa gouvernante générale : l'événement, en effet, a montré ce à quoi tendaient les dits gouverneurs en travaillant à se faire une autorité si grande, et comment ils ont usé de celle-ci, non pour le service de V. M., mais pour la poursuite de leurs desseins et de leurs intérêts particuliers. V. M. pourra aussi réfléchir, quand Elle le jugera à propos, s'il ne conviendra pas de rendre ces gouvernements particuliers triennaux, puisqu'ils servent plutôt à dresser et à honorer ceux qui les tiennent, qu'à satisfaire à une nécessité, comme V. M. pourra mieux le comprendre. En les reformant et en

¹ A la marge, de la main du Roi : « Qu'on l'envoie puisqu'il a écrit cela. »

² A la marge, de la main du Roi : « Il ne faut pas copier ceci. »

³ Voir t. 1^{er}, pp. 157, 158, 519, etc.

changeant de trois en trois ans leurs titulaires, V. M. aura le moyen d'honorer plus de personnes et d'en habituer un plus grand nombre à traiter les affaires; quant à leurs titulaires, n'étant pas inamovibles, ils chercheront plus à se conduire dans leurs charges de manière à mériter d'être employés ailleurs, et ils ne pourront songer à acquérir une autorité si grande à l'aide de laquelle ils chercheraient à annuler celle de V. M.

Il y a longtemps que j'ai vu l'édit, publié à Anvers, dont V. M. fait mention dans sa lettre. Je l'ai trouvé fort mauvais pour les mêmes raisons que V. M. expose. J'ai écrit à V. M., je pense, qu'un membre du conseil m'a donné avis que l'édit n'a pas été promulgué tel qu'il avait été arrêté par le conseil, mais que le comte de Mansfeld, agissant isolément, l'a fait modifier grâce au crédit et à l'autorité qu'il a près de Madame, et tout cela sur l'avis de Straelen¹ qui (étant un des principaux auteurs de tout le mal qu'il y a à Anvers, et même de la confusion qui a existé dans les affaires des États de Brabant, grâce aux intelligences et aux correspondances entretenues par lui avec les personnages principaux), a su se conduire si habilement qu'il est en crédit et qu'il peut plus que personne. Je ne crois pas, au surplus, que la situation d'Anvers soit bien établie avant qu'on l'arrête, non-seulement pour qu'il ait à rendre compte des finances administrées par lui, mais aussi de ses actions. Ces choses-là et d'autres encore, en dehors des édits, causaient mes craintes à l'endroit du voyage de Madame à Anvers : il n'y a pas lieu pour moi de m'appesantir sur ce point ; je dirai cependant, sauf meilleur avis, qu'on ne devrait pas faire ces édits particuliers, mais que, V. M. étant arrivée, il faudrait rétablir l'Inquisition comme elle existait au temps de l'Empereur, de glorieuse mémoire, et de V. M. même ; ce n'est pas, en effet, chose neuve, et ils ne peuvent la dire telle, et ils l'ont changée violemment en y contraignant V. M. par les façons et les procédés qu'ils ont employés à son égard : les inquisiteurs pourront dire jusqu'à quel point on en était arrivé, et quelle a été dans l'occurrence l'influence de l'affaire de la princesse d'Antoing et d'Aymeries². Il faudrait aussi que les placards, abrogés également par contrainte, fussent de nouveau publiés dans la forme même que S. M. Impériale leur avait donnée avec l'avis de ses conseils et des États dès l'année 1531 ; il faudrait enfin, comme je pense en avoir parlé à V. M., qu'on rétablît dans leur état ancien toutes les choses qu'ils ont obtenues par la violence et en y contraignant V. M., qu'elles aient été traitées avec les États ou autrement. Il est vrai que, devant en venir là, il serait bien de châtier les principaux auteurs du mal, ou d'en faire une exception, pour accorder en présence de V. M., et de sa part, un pardon général à tous ceux qui auraient contrevenu aux édits ; le nombre de ceux-ci est en effet fort grand, et il im-

¹ Voir plus haut, pp. 450, 475.

² Voir t. I^{er}, pp. 411, 259, etc.

porte de les rassurer. Il faudrait aussi exécuter le placard sur les délits commis contre V. M. depuis le pardon général; et, de cette façon, V. M. userait de justice et de clémence.

Pour le rétablissement de la religion, les nouveaux évêchés ¹ seront de beaucoup de fruit, si l'on met les évêques en possession de leurs sièges et si l'on tient la main à ce que chacun d'eux fasse son devoir, rassemblant son synode, visitant son diocèse, prêchant ou ayant de bons prédicateurs, vivant d'une manière irréprochable, s'efforçant de purger le clergé de tout scandale et, spécialement, faisant en sorte que les paroisses soient pourvues d'ecclésiastiques qui administrent les sacrements comme il convient. Mais il ne faudrait en aucune manière faire ce à quoi tendait le feu marquis (de Berghes), à qui Dieu pardonne, c'est-à-dire réunir l'assemblée des États généraux, V. M. sait dans quel but c'était (et Elle aura pu reconnaître comment Elle a fait bien et habilement de ne pas céder sur ce point); et de plus le marquis tendait à ce que les dits États séculiers réformassent les ecclésiastiques, comme si parmi les laïques il n'y avait rien à réformer, et s'il n'y avait pas parmi eux des choses abominables qui exigeraient un remède, comme, par exemple, on peut citer l'affaire de la fameuse coupe gagnée au comte de Schwarzenberg par M^r d'Egmont, qui a tant scandalisé les gens bons et pieux, de telle façon que les uns et les autres ont besoin d'une réforme. Mais si l'on exécute le concile, la réforme des ecclésiastiques sera convenable, surtout si V. M. ordonne que les évêques y veillent, qu'ils vivent eux-mêmes comme il faut, et qu'ils s'efforcent de faire que les autres clercs fassent de même.

Il y a déjà plus d'un an que l'évêque de Gand ² a toutes ses dépêches, et je ne sache pas qu'il ait ici chose à demander. Ce qui lui manque, c'est une pension (à propos de laquelle j'ai écrit à V. M.), sans laquelle il ne saurait vivre ni aller remplir ses devoirs dans son diocèse ³.

¹ A la marge, de la main du Roi : « Qu'on écrive au duc qu'il voie ce qui pourra se faire dans » cette affaire des évêchés pour l'achever, faisant bien attention avec qui il en traite, et qu'il ne le » fasse savoir s'il ne trouve pas l'affaire déjà assez claire pour qu'il puisse la terminer. »

² Sur l'évêque de Gand, Cornelius Jansenius, voir t. 1^{er}, p. 16, note 3^{me} et *passim*.

³ A la marge, de la main du Roi : « Qu'on écrive au duc que, dans mon opinion, il n'y aura pas » de difficulté sur ce point, ce qui concerne la pension est déjà à Rome depuis longtemps. Qu'on écrive » aussi au duc qu'à mon avis il importerait de s'occuper d'établir l'évêché à Anvers, comme il a été » décidé, puisqu'on pourrait lui annexer aussitôt l'abbaye de St-Bernard, l'abbé de cette maison » s'étant en allé; que le duc traite la chose en grand secret, et avec les personnes convenables, eu égard » à l'opposition que font les abbés du Brabant, opposition à raison de laquelle on transigea avec eux, » bien que ce fût par contrainte comme en d'autres choses; ce qui convient, c'est de remettre les choses » sur le pied réglé naguères, c'est-à-dire de joindre l'abbaye d'Afflighem à l'archevêché de Malines, » celle de St-Bernard à l'évêché d'Anvers, et de supprimer l'abbaye de Tongerlo. »

Sur le concordat avec les abbés du Brabant, auquel le Roi fait allusion, voir Gachard, Introduction

Le serment, dont j'ai parlé, était celui de renoncer à la ligue et d'être loyaux feudataires, ministres et vassaux du Roi. J'entends qu'on l'a prêté; et je ne sache pas qu'il soit question d'en faire prêter un nouveau par les États. Mais il sera bien d'abolir toutes les innovations qu'ils ont introduites, et les offices non accoutumés qu'ils ont créés, et tout ce enfin qui empêche V. M. d'avoir, dans ses rapports avec les États, l'autorité légitime et telle que l'ont eue ses prédécesseurs.

Et vraiment pour gagner les volontés des sujets, il serait fort profitable que les pardons, qui doivent s'accorder, le fussent par V. M. en personne et présente; et ce qui a été décidé sur ce point est excellent, surtout V. M. devant se rendre là-bas à si bref délai.

CXXIV.

DON FERNAND DE LANNOY, COMTE DE LA ROCHE, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 16100, fol. 21 à 22.)

Orchans, le 17 août 1567.

Monsieur : J'ay escry à V^{tre} S^{gr}ie Ill^{me} bien au lon sur le passage du duc d'Alva ¹, et la faveur que il at montré à tous cheus qui sont de vostre maison et alliés, ausy le mesme le Sr Francisco de Yvarra ²; et j'ay entendu quelques nouvelles de vous bons amys Espaignolz, dat uwerste ghenade ghat in Naples desen settembre, dat is mier groyt ghenuet : den welken dat es ghat in Spaigne ³. V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie mérite beaucoup et Dieu nous aiderat. Se ne serat sans que beaucoup de cheus qui fesoient les inimis demureront byen honteus, car il en y arat des châtiés pour leur maleurte, et des autres bien honteus de ce que on ferat si peu de cas d'eus, car, s'il

au tome I^{er} de la *Correspondance de Philippe II*, pp. civ, cv. Le Roi se trompait en parlant de l'abolition de l'abbaye de Tongerlo; cette abbaye devait être jointe à l'évêché de Bois-le-Duc.

¹ Cette lettre manque malheureusement.

² Voir plus haut, p. 357, note 1^{re}.

³ « Que Votre Grâce va à Naples, ce mois de septembre, ce qui m'est une grande satisfaction; » celui qui l'est (vice-roi) va en Espagne. »

n'ont fait nul mal, il n'ont rien fait pour Sa Majesté. Je attens de savoir nouvelles de Flandres, l'arrivée du duc d'Alve et le rechivement de Madame et de Mons^r d'Eghemont i los otros, savoir les particularitez, ce que je pense bien que V^{tre} S^{gr}ie Ill^{me} en serrat bien tost adverty, ausy tost que nous serrons par desà. De la venue de Sa Majesté on tient pour certain que se ferat à la fin de settembre.....

CXXV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 224 et suiv. — C.)

Bruxelles, le 17 août 1567.

Monseigneur : J'ay reçu la lettre de V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie du xxv^e du mois passé. Et quant à messire Simon Damblain, s'il faict ce que nous luy avons enchargé, vostre intention sera accomplie et l'estat hosté¹, dont luy avons donné les moiens; et tenons le recepveur hors de l'abbaye, affin qu'il n'y ayt aucune despense à son occasion, et Mr del Prée n'y at que faire estans les affaires en milleur ordre.

Mr le R^{me} de Tournay, au retour de Mariebourch², s'est blecé d'ungne cheute au bras gauche, dont il ne tenoit compte; depuis luy sont venues les fiebvres et at esté dangier de perdre le bras et aussi la vie, mais à présent l'on espère mieulx. Quant à moy je suis mal de ce que ne puis aller à Aix³ pour ce que l'on y meure si fort, et seray contrainct, si la maladie continue, dont j'attendz advertissement certain, différer mon voiage jusques au printemps et appeller ici le scelleur de Zancten.

Vous officiers de St-Amand m'escripvent que le desgast que le S^r de

¹ L'état domestique à St-Amand?

² Mariembourg.

³ Aix-la-Chapelle.

Quirigouin ¹ y at fait, en cassant ses gens, surpasse celluy que les subjectz ont souffert durant les troubles; et, quant l'on le luy at dit à Tournay, il at respondu que ce n'est rien au priz de ce que l'on y ferat encores. Il ne seroit que bien que V^{tre} Ill^{me} S^grie escripvit au duc d'Alve pour faire garder ses terres que ont tant souffert, et aussi à Son Altèze, afin qu'elle escripve à Mr du Reulx pour sçavoir par auctorité de qui le dict Quirigouin at cassé ses gens à St-Amand, les y tenant vi jours à si grande foule, puis qu'il reçeut son paiement à Tournay.

J'envoie à V^{tre} Ill^{me} S^grie la lettre du prieur par laquelle il demande son congié, qui sera bien que vous luy donnez; car, combien qu'il soit homme sçavant et saige, il est par trop mol et pusillanime, et la reigle de St Benoist gist en exercice et non pas en grand sçavoir, parquoy il sera bien d'envoier le dict prieur à Barisiz, où les affaires vont très mal par la mauvaise conduite des religieulx qui ont mangé leur bled verd et doibvent beaucoup, et il n'y at raison que vous y mettez du vostre.

Je tiens que le dict prieur n'est sans avoir espargné quelque chose, et faudrat que, pour ung temps, il vive de sa gresse. La difficulté est qu'il ne voudroit le damp Michiel et damp Simon, qu'il faudra révoquer avec le temps, et luy lesser damp Guillaume que y at tousjours esté, et damp Jacques de Rantre quant il aurat achevé sa pénitence. Le dict prieur m'at envoié le double de ce qu'il escript à V^{tre} Ill^{me} S^grie; et, quant ad ce qu'il dit qu'il at demandé son congié, c'est selon sa lettre que j'ay communiqué à V^{tre} S^grie; et lors que depuis je me troviz vers luy, il déclairat que il ne demandoit son congié, ne fust que l'on heut soubçon contre luy qu'il estoit de la faction des aultres, ce que je troviz à mon voiage d'Artois qu'il n'estoit point; et le temps ne permectoit lors changement ainsi que à présent, que l'on le peult et doit prendre au mot, et en son lieu mettre le soubprieur damp Antoine del Cambe ². J'envoieroie une minute pour dresser la commission, si j'avoie le temps, et sera pour dimenche prochain, mais je seroie

¹ Mr de Quérénaing, voir plus haut, p. 345, note 5^{me}. Ce gentilhomme, qui semble ici montrer des sentiments d'hostilité au cardinal, resta cependant dans le camp royaliste et catholique. On le retrouve en 1575 comme capitaine d'une compagnie bourgeoise et en 1579 comme prévôt de la ville à Valenciennes. Le Boucq, *Histoire des troubles*, etc., pp. 118, 119, 142, etc.

² Ce religieux, qui appartenait à la famille des de le Cambe, dit Gantois, seigneurs de Templeuve, avait un proche parent alors abbé de Marchiennes.

d'avis que pourverriez le dict prieur moderne de la prevosté de Barisiz, affin que il réside selon la disposition du Concille, et je suis seur que le dict soubprieur n'y contredirat, que j'auray paine pour induire à accepter la charge de prieur, mais au fort venir il fault qu'il obéisse à ce que luy commanderez.

Ad ce que je puis veoir, le dommaige des bledz ne serat si grand que l'on avoit estimé; et vous povez croire que nous ne déterminerons rien touchant les modérations sinon ainsi que feront les abbez voisins. J'en ay parlé ce jourd'huy à Mr de Crespin qui m'at promiz de m'advertir comme les abbez de Haynault en feront. Vous officiers sont d'avis que l'on oye tost les comptes de ceste année, affin que l'on ne tiegne longuement suspendz les censiers de la modération qu'ilz veuillent demander, car ilz sont benitz par ensamble de ne livrer jusques ils saichent comme noz les traicterons : que serat bien avec vostre moindre interest, s'il plait à Dieu, et prenant bon avis et exemple à noz voisins, et y procédant avec pied de plomb, car les tromperies sont grandes. Doibs que l'on aurat arresté avec eulx, le recepveur les pressera de battre et livrer tost, affin que aions vostre bled au grenier, qu'est apparent de valoir beaucoup sur la fin de l'an, si l'on le peult garder, et il sera bien et seurement à St-Amand puis que il faict à croire le duc d'Albe aurat en recommandation le lieu, et si le censier ne bat tost, il se trouverat foulé et fouragé par les garnisons, que vraysamblablement l'on mectra à Valenchiennes et Tournay. Je ditz cecy affin que saichez que, environ le demi octobre, noz yrons ausdicts comptes que ne viendrat mal à propoz pour veoir quel mesnaige l'on y tient, et si la réformation que l'on y at mis est observée, dont je n'auray grand espoir, du temps de ce prieur pour estre trop doux et pusillanime, comme j'ay desjà dict.

Mr de Tournay at faict insinuer à voz religieux la visitation autenticque, soubz le seaul du roy de France, de la visitation que ses prédécesseurs y ont faict l'an 1468, dont ilz ont demandé copie et n'y sçauoient contredire.

Le recepveur de St-Amand a purgé son dernier compte et tous les vins, selon le billet envoyé à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, ez mains du Sr Malpas en Anvers que sont environ trois mil florins, desquelz il at furni ce qu'estoit deu pour le service de Malines et gaiges du suffragant. Je presse le dict recepveur pour furnir nouvelle somme sur l'année courante. Il dict que l'on luy doibt

seize mille florins, et qu'il at furni beaucoup pour les mises; toutefois il fault bien qu'il face quelque chose, selon que je luy ay escript et escriveray encores, puis que V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} ne veult rien recevoir des abbez si elle n'at tout, en ce qu'elle at très grande raison; il ne fault rien attendre de ce costel, si ce n'est par force. Ceulx de Namur sont esté plus saiges.

Je ne sçay que mouche at piequé Hopperus de faire maintenant escrire le Roy sur le paiement: dont j'ay mauvaise fantaisie, car, pour dire la vérité de ce que m'en samble, je pense que c'est pour faire saiges les abbés de Brabant et maintenir la promesse de la division. *Alia nunc sunt tempora*; et veuille l'on ou non, il est force que Anvers ayt *proprium pastorem*, et la mauvaise conduicte de celluy de saint Bernard prépare le dot¹. C'est grande raison que l'on ne change rien au dot de Malines, sans le consentement de Granvelle et son chappitre. Mr Viron ne recepvra rien s'il n'a tout.

Quant aux gaiges et pension de Granvelle, Mr Schetz², auquel j'en ay encores parlé ce matin, promet grande adresse, et ne pense faire moings de douze mille. Il m'a prié de présenter ses humbles recommandations, et continue de ne vouloir escrire n'est que sur ce il puist mander nouvelles agréables. Il y at long temps que Mr Viron luy at offert douze pour cent, selon qu'il m'a dit vous avoir escript et que je me souviens avoir escript à Granvelle, qui avoit donné ceste charge à Mr Viron et non point à moi, que l'at ramentu toutefois à Mr Viron assin qu'il n'y feict faulte.

C'est grand chose des continuelles conquestes que J. André Doria faict sur les Turqz. Je prie Dieu de favoriser ses emprinses; aulcuns dient qu'il y at quelque practique sur Argel.

L'Amman demeure le mesme; Dieu sçait ce qu'il dit de ceste venue du duc³ auquel le magistrat d'icy⁴ at envoyé au devant jusqu'à Louvain, par

¹ Morillon avait pressenti ce que ferait le Roi. Voir plus haut, p. 576, note 5^{me}.

² Schetz de Grobbendoneq.

³ L'Amman de Locquenghien n'était pas le seul. Le secrétaire Prats écrivait le 50 juillet à Antonio Perez: « Le duc d'Albe est attendu à Thionville. Il y a peu de personnes qui se réjouissent de sa venue. — Tout le monde craint la ruine du pays, à cause de l'insolence et de la licence ordinaire des soldats, principalement de ceux qui viennent d'Italie... » *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 558. Voir en outre *ibidem*, p. 560, une lettre du 12 août, écrite par Jean de Hornes au baron de Montigny.

⁴ De Bruxelles. Voir la lettre de Straelen citée plus loin, p. 584, note 2^{me}.

l'avis de Son Altèze. Nous l'attendons mercredi ; il amène bonne partie de chevaux et gens de pied. Madame luy at envoyé au devant son maistre d'hostel, M^r de Cemeris ¹, que partit ce matin ; paravant, avoit M^r de Berlaymont charge de le saluer de sa part ².

Je n'ay rien entendu de la vacation de la chappelle près de Malines ; mais puis que l'on voz at adverti du nom du trespassé, je le tiens pour vray, et fort bien employé à messire Pierre ³, lequel je feray mettre en possession, escriivant à M^r Contault pour sçavoir la situation, que je ne puis entendre par vostre collation, pour ne dire aultre sinon *capellam S. Jo-hannis apud Mechliniam*.

Je mectray voz bulles de VIII et VI^e dudict sur Palence avec vous aultres tiltres.

La lettre de Fulvio Ursino ne s'est trouvé en vostre paquet ; il verrat ses annotations en Virgille achevées endedans le mois d'octobre. Celles de Seripando ⁴ *in epistolam ad Galatas* vont avec ceste par le grand ordinaire. Aussi font les sommaires et billetz des œuvres du padre Onofrio ⁵, avec les figures, affin qu'il n'en soit en peine ; mais, avec celle qu'est poincte à la main, je n'en treuve que XIV au lieu qu'il dit de XV, et aultre ne les at manié que moy. Je vous ay escript que Plantin est content de le servir à moictié prouffit et despense.

J'ay, par le moien de M^r vostre vicaire ⁶, recouvert du pain du fournier hérétique de Malines, que reconnu selon que verrez par la lettre du dict vicaire, qui approuve ce miracle, que polrat servir à M^{gr} le III^{me} Amulio.

¹ Robert de Trazegnies, seigneur de Sepmeries.

² Berlaymont, Noircarmes, Robles, avec plusieurs gentilshommes qui avaient servi dans les dernières affaires, étaient allés attendre le duc à Thionville. Berlaymont avait une lettre de créance de Madame, et dit au duc, à ce que celui-ci écrivait au Roi, le contentement qu'elle avait de son arrivée. D'après Mendôça, Berlaymont et Noircarmes avaient charge de complimenter le duc d'Albe et de lui demander « les instructions et la patente qu'il avait de S. M. pour entrer dans le pays avec une armée. » Le duc leur montra ses patentes de capitaine général. C'était une pièce suffisante. » *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 359, et *Commentaires de Bernardino de Mendôça*, t. I^{er}, pp. 36, 37.

³ Le gardien de la Fontaine.

⁴ Le cardinal Seripand.

⁵ Probablement frère Onuphre Panvini de Vérone, religieux de l'ordre de S^t Augustin, écrivain ecclésiastique, mort en 1568 à l'âge de 59 ans. MORERI.

⁶ Le doyen de S^t-Rombaut à Malines, Rombaut Vergheest.

Lexclere ¹, le charpentier qu'avoit esté relaxé par le conseiller Paris ² de retourner *sub pena convicti* aux prisons de Ripelmonde ou Vilvorde, at esté par ordonnance de Son Altèze reprins, et miz à la commune prison. Le samblable se fut faict de l'avocat et ung aultre; mais ilz se sont saulvez de bonne heure ³. Les gens de bien et tout le peuple de Malines at esté aultant resjouy que l'on ayt reprins le dict Lexclere, comme il avoit esté scandalisé de sa délivrance, qu'avoit donné hardiese à plus de quarante de retourner au dict Malines, qui se sont derechief refugiez aiantz entendu le dict emprisonnement.

Son Altèze at renouvelé le magistrat de Malines ⁴, et suivi en partie l'avis de vostre dict vicaire, que heut mieulx aymé que l'on l'heut différé jusques la venue du Roy; mais cela heut peu donner occasion de penser qu'ilz avoient mérité de perdre leurs privilèges comme à Valenciennes, où ilz sont sans loy ⁵ et en Anvers où l'on lesse l'ancien magistrat; et certes il ne fault imputer au bon peuple de Malines le désordre que y est advenu.

L'on m'escript que les deux pensionnaires y dressent grande conspiration contre l'escoutette, et ont tourné plusieurs de leur costel; mais il se sçaurat bien défendre, et il y at bien à faire de déguiser la vérité.

¹ Il a déjà été question de ce personnage, dont le véritable nom semble être Jean de Lepelaer, au t. I^{er}, pp. 187 et suivantes. Comme nous l'apprend l'*Antwerpsch chronijckje*, p. 106, Lepelaer avait été pris de nouveau à un préche près de Malines, par la *Verge rouge*, au mois de février. Il fut plus tard condamné à mort et exécuté. *Chroniques d'Azvedo*, t. III. — Van Doren, *Inventaire* cité, t. VI, pp. 504, 506.

² M^e François Parys, conseiller au conseil de Brabant.

³ Nous ne savons pas à quel avocat Morillon fait ici allusion. Est-ce M^e Jean Bets, dont on a parlé à diverses reprises? Est-ce l'avocat Artus, qui fut également compromis dans le mouvement, et sur lequel on trouve des renseignements dans Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 225, et dans Willems, *Mengelingen*, pp. 592 et suivantes? Un troisième avocat, de Groote, avait été pris avec Lepelaer.

⁴ Les communemaitres nommés à Malines, en 1567, furent messire Lancelot de Gottignics, chevalier, et messire François Pecters, dit Cats. Van der Ee, l'ancien communemaitre, fut fait échevin.

⁵ C'est-à-dire sans magistrature communale. Au mois d'avril tout le magistrat de Valenciennes avait été déposé, avec les officiers hauts et bas de la commune, et la cour de Bruxelles avait établi une commission « pour avoir égard sur toute la ville », dont Claude de la Hamaide, seigneur de la Vichte, commandant des huit enseignes de la garnison, était le chef. Le Boucq, *Histoire des troubles advenues*, etc., p. 141.

Ilz sont esté prins six anabaptistes en Anvers, en une presche, mais le prédicant s'enfuyt. L'on verra la justice qui en ensuivra ¹.

Le xiv^e du présent se sont cassé en Anvers les Wallons, que sont esté bien paiez et partis paisiblement, après avoir paiez leurs hostes; et ilz y sont entrez le mesme jour xii enseignes d'Allemands, chacune de iv^e testes ², soubz la conduite du comte de Lodron ³ que at heu quelque rencontre avec le conte de Mansfeld, ad ce que m'at compté le président Viglius, qui dit que le duc désire que le dict Mansfeld demeure en Anvers affin qu'il y ayt ung chevalier de l'ordre. L'on dit que le dict comte de Lodron luy at respondu fort saignement sur le débat qu'ilz avoient par ensamble ⁴.

Encores ne m'at respondu le drossart de Canticrode sur la valeur de la sgr^{ie} de Vrempe et de son revenu, dont je luy feray une recharge.

Le docteur, M^e Gille, me donne espoir de trouver marchand pour vostre cense de Ruysbroeck, et dit qu'elle ne luy eschapperait s'il avoit moien d'acheter si grosse pièce. Si l'on offre les dix mille florins argent nect, et desduisant sur iceulx les quatre cents cinquante florins de rente, j'achèveray avec deux motz.

L'on tient encores des conventicles à Malines; le doien dit qu'il entend que l'on a presché à Bunderheyden, où se fait la première presche ⁵. Et

¹ Voir l'*Antwerpsch chronijckje*, p. 141. L'un des anabaptistes saisis était un *prédicant*, l'autre un riche habitant d'Anvers, originaire de Lille.

² On trouve quelques détails sur cette entrée des Allemands à Anvers, et sur le licenciement des Wallons de la garnison, dans une lettre de Straelen au prince d'Orange, publiée dans Groen, *Archives*, t. III, pp. 114 et suivantes. D'après Straelen, les Wallons licenciés s'étaient fort mal conduits, et les Allemands, au contraire, avaient déjà « meilleur bruyet et renommée » qu'eux. Straelen ajoute que, depuis l'entrée des Allemands à Anvers, on avait cassé les 6 enseignes que le comte d'Egmont avait encore en Flandres, ainsi que les 3 enseignes du Sgr de Beauvoir, c'est-à-dire les derniers soldats encore « entretenus », sauf le régiment de Meghem et les petites garnisons des villes frontières.

³ Le comte Alberic de Lodron, qui commandait le régiment Haut-Allemand envoyé en garnison à Anvers, avait recruté ses enseignes dans le comté de Tyrol et dans les environs de Constance, au cours de l'année précédente. Sa destination primitive était le midi de l'Italie et l'île de Malte; c'est seulement dans le cours de l'année 1567 qu'il avait reçu l'ordre de se porter sur le Luxembourg et d'aller y attendre le duc d'Albe. Voir Cabrera, édition citée, pp. 496, 497; les *Commentaires de Bernardino de Mendocça*, t. 1^{er}, pp. 27, 59, etc.

⁴ Ce débat avait trait, paraît-il, aux quartiers de la ville dans lesquels Mansfeld avait décidé de loger les soldats de Lodron. Voir la lettre de Straelen, citée plus haut.

⁵ Bonheyden, voir t. 1^{er}, p. 423.

les hugonaux d'Anvers ont requiz leurs frères de Malines de venir aux presches bien arméz.

Les églises de Pesq et Roubaix, auprès de Tournay, sont derechief esté saccagéz par les hérétiques ¹, que sont aussi fiers qu'ilz furent oncques; dont je ne suis esbahi, puis qu'il ne s'en faict aultre justice. Si le Roy ne venoit, noz serions bien tost aux premiers termes, et desjà menace l'on les ecclésiastiques qu'ilz auront courtte joye; mais j'espère que Dieu y pourverra.

De Brucelles le xvii^e d'aoust 1567.

CXXIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 227. — C.)

Bruxelles, le 17 août 1567.

La délibération de Granvelle, touchant sa venue pardeçà, m'at tousjours samblé bonne, n'est que le Roy mande aultre chose; et si l'on faict icy justice, ainsi qu'il convient, il est mieulx que ce soit *absente* Granvelle.

Le comte d'Egmond s'est lessé persuader par Hellefaut ² et Largilla de visiter le duc d'Albe ³. Peult estre que l'on heust plus faict pour le Maistre de le lesser suyvre sa première délibération, qu'estoit d'aller en Hollande, car tout ce que l'on faict ne sont que dissimulations. Il disoit qu'il ne vouloit aller vers le duc d'Albe, affin qu'il ne samblit craindre les Espaignols, et

¹ Voir les *Mémoires de Pasquier de la Barre et de Nicolas Soldoyer*, t. II, p. 271. Le sac de l'église de Pecq avait eu lieu le 3 août.

² Voir plus haut, p. 140, note 4^{me}.

³ « Le 17 est party Mons^r d'Egmont de cette ville, avecq environ quarante gentilshommes, pour aussy faire la révérence au dict duc.... » Straelen au prince d'Orange, le 19 août, dans Groen, *Archives*, t. III, p. 116.

que pour non les avoir il avoit rompu icy son mesnaige, et, qu'estant aux champs, il tireroit le pont de sa maison et n'ouvriroit, sinon à ceulx que luy plairoit; que sont propos peu courtoix. Il seroit mieulx de recevoir les Espaignols que d'avoir tenu court ouverte aux abbés de Brabant, aux pensionnaires et magistrats, Dieu sçait à quelle fin, et l'on n'y buvoit que malvoisie douce, que depuis tourna en aigreur.

Les dictz deux S^{rs} luy ont fort blasmé son Casembroot — duquel se treuvent quatre signatures dont il demande pardon, disant qu'il at faict service depuis — et quelques aultres qu'il tient près de soy quoy que l'on luy saiche dire que la justice polroit bien ung jour trousser en sa maison. Chascun d'eulx est fort après pour remectre le comte d'Égmond avec Granvelle, disantz que ce seroit le service du Roy et du publicque. Je dis qu'il emportoit que en premier lieu le comte d'Égmond fust désabusé des bourdes que l'on luy avoit faict entendre de Granvelle, le calumniant tant de bouche que par des malheureux escriptz, qui ont donné mauvaise impression à luy et à aultres. Hellefaut me dit sur ce poinct mille choses du marquiz de Bergues, et le tient en l'opinion qu'il méritoit; il est bien fasché de ce glorieux Warlusel, que voudroit despoiller son frère pour bien loger le sien, qu'est ung grand damereau, et at desjà promis, ad ce qu'il dit, plus de soixante robes de velour à aulcunes dames d'Artois, s'il peult parvenir à son intention¹; qu'est traverssée et tout rompu si le dict S^r veult et suyt ce que je luy ai conseillé, ce que je tiens il fera et s'en trouvera bien.

Il samble à Largilla que le duc d'Albe rechercherat les seigneurs, pour les redresser. Il dit que Warlusel est vers le duc d'Albe, mais tenu de luy pour tel qu'il est; et, ad ce qui luy samble, il poursuit son pardon. Noircarmes le favorise *propter affinitatem*; mais qui le sommeroit par serment, je tiens qu'il l'auroit en la mesme opinion que les dits S^{rs}, que le tiegnent pour ung grand blistre.

Le dict Hellefaut se monstre fort affectionné à Granvelle, et me dit ouvertement que le Roy avoit tort ne luy avoir aultrement porté le menton, et que si au bout de trois mois il l'heut renvoié, disant qu'il vouloit qu'il fust

¹ Voir plus haut, p. 402, le texte et la note 2^{me}. On se rappelle que le frère du S^{gr} de Helfaut était abbé de St-Pierre de Gand. Voir t. I^{er}, p. 133, note 1^{re}.

entremiz, que les seigneurs n'heussent osé contredire. Mais je suis de contraire opinion, que les seigneurs n'heussent obéy, car ilz avoient trop grand désir d'exécuter ce qu'ilz avoient de si long temps couvé, *et necesse est fieri scandala*. Il dit dadvantaige que sa femme ¹, qu'est assez libre et de sa façon, at autrefois demandé au comte d'Égmond quelle chose il avoit gagné d'avoir tenu Granvelle dehors? Et qu'il estoit bien empesché de s'excuser.

Le dict Largilla se contente fort des propos que luy at tenu le duc, ensamble à M. de Noircarmes et tous ses capitaines, disant qu'ilz avoient bien fait de venir que aultrement il les heut mandé, qu'il avoit charge de par Sa Majesté les mercier le bon debvoir qu'ilz avoient rendu, non seulement pour gagner mais luy recouvrer ses pays, dont ilz auroient récompense, et que tant s'en falloit-il qu'il vint pour les casser et leurs gens, comme aucuns mauvais esperitz avoient semé, qu'il entendoit les employer pour le service de Sa Majesté ²; de sorte que tous ces seigneurs sont demeurez fort satisfaitz, et mesmes le dict Largilla pour l'hâbit de S^t Jacques que Sa Majesté luy at donné sans qu'il en ayt fait requeste et seulement à la suggestion du S^r de Billy ³.

Le dict duc se démontre fort content de ceulx de Louvain, qu'ilz se sont si bien maintenez sans assistance de la court ⁴. Touttefois, pour les récompenser, l'on loge le camp près d'eulx, entre Tilmont et Jodoigne, que leur

¹ La femme du S^r de Helfaut était Jeanne de Renty d'Embry.

² Pour concilier le langage du duc d'Albe avec les faits il faut que ces capitaines de Noircarmes soient précisément les chefs des compagnies wallones des *garnisons ordinaires*, car toutes les autres compagnies wallones furent licenciées. Voir plus haut, p. 584, note 2^{me}, et les *Commentaires de Bernardino de Mendoza*, t. 1^{er}, p. 59.

³ Voir plus haut, p. 530. En terminant la lettre qu'il écrivait au Roi à propos du combat de Lannoy, le 4 janvier, lettre dont on a parlé p. 488, note 2^{me}, Robles disait déjà : « celui qui s'est le plus distingué dans cette expédition, c'est le seigneur de Largilla, gouverneur de Landrecies; il mérite certes » que V. M. lui accorde une récompense signalée.... »

⁴ Dans une lettre française du 1^{er} mai (*Archives de Simancas*, Liasse n^o 336, fol. 69), la duchesse de Parme vantait fort au Roi les services rendus à Louvain par le maître, Pierre de Quaderebbe, auquel elle avait commis le soin de conserver la ville. Celle-ci avait d'ailleurs pris des mesures pour se garder elle-même. Elle avait levé deux cents soldats, placés sous le commandement de messire Jean de Schoonhoven, et les avait tenus sur pied depuis le 12 octobre 1566 jusqu'au 11 mai 1567, à frais communs avec l'Université : *Geschiedenis van Leuven, geschreven in de jaren 1593-1594 door Willem Boonen*, edidit Ed. van Even, p. 99.

causera une grande chierté ¹. Mr de Berlaymont s'en est bien sçeu expédier, les conduisant par Heu ² pour non fouler son gouvernement. Plusieurs estoient d'opinion que le dict camp fut esté mieulx prez de Maestricht, à l'endroit de Limborch et Valchenborch ³, qu'est pays gras et fort infecté de hugonaux; ilz heussent esté furniz de vivres du pays de Liège par la Moselle ⁴ et tenu en cervelle les Geldrois et leurs voisins; mais chacun ne sçait ce que le dict duc at en teste.

Mr le président Viglius assure que Brederode at esté à Vianne en habit dissimulé, et dict-on que jusques au viii^e de ce mois il at en waertgelt xvi enseignes et quelques chevaulx. Aussi dit Bave que l'on at escript de Bourgogne que le duc polroit bien trouver rencontre avant que arriver icy, et fault dire que aucuns l'heussent désiré et qu'il y at là aussi bonnes gens que icy.

Le secretaire Halle ⁵ m'assure que Armenteros, partant d'Anvers, at heu deux mille florins par la procuracy de Schetz, et dit que M. de Mansfeld parle très mal du comte de Hooghstraeten.

Ad ce que aucuns dient, le duc d'Albe rechercheroit Brederode, peult estre pour sçavoir ce que passe entre luy et le prince d'Orange; tant y a que ceulx qu'il avoit envoié après luy ne l'on trouvé. J'entendz qu'il est à Meurs. Je voudroie qu'il fut saige pour l'advenir et qu'il fut hors de ce laberinthe, seulement feroit-il à craindre que sa grâce si soubdaine ne fust de grand préjudice.

J'espère que, avant l'arrivée de ceste, le courier que attendiez sera venu; Dieu doint qu'il apporte bonnes nouvelles. Nous n'avons encores rien que Sa Majesté soit partie de Madrid, que l'on dit sera le xx; que seroit certes temps, la saison s'avance et la négociation souffre par ce que l'on tient tant de gens en suspendz.

Il y at ung an que l'on demanda aux abbez de Brabant quarante mille florins que l'on leur rabatteroit sur la première ayde; ce qu'ilz ont différé

¹ Le 12 et le 14 août on proclama à Louvain, à la bretèque, que chacun eût à se pourvoir de victuailles pour fournir des vivres à l'armée du duc : *Geschiedenis van Leuven*, etc., citée, p. 100.

² La ville de Huy, sur la Meuse.

³ Fauquemont.

⁴ *Lapsus calami* de Morillon : par la Meuse.

⁵ Sans doute Jean van Halle, l'ancien secrétaire d'Anvers.

jusques à présent qu'ilz offrent dix mille. L'on les veult quicter avec vingt-cinq mille, à les desduire comme dessus, mais ilz ne se sçavent résoudre. Ceulx de Haynnault, Artois et Flandre se sont bien aultrement acquitez, veantz la nécessité, et ont donné en pur don plus de cent cinquante mille florins.

On dresse une loterie de trois millions d'or, que sont deutz aux soldatz et compagnies de cheval¹; le comte d'Égmond y tient la main et le comte de Mansfeld l'at voulu. Grammeie doit dresser la dicte lotterie, ou plus-tost soy mesmes, estant entièrement à l'hospital. Damhouder² ne le treuve bon, préveant la tromperie. Touttefois le président Viglius dict que ce sera ung grand service, si par ce bout l'on peult décharger le Roy d'ungue si notable somme, et que l'on ne contrainct personne d'y mectre. Il fut esté mieulx de trouver quelque aultre expédient, car il ne peult estre que cecy n'engendre crierie.

C'est de Bruxelles le xvii^e d'aoust 1567.

CXXV.

LE PRIEUR DE BELLEFONTAINE³ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Correspondance de Bellefontaine, t. 1^{er}, fol. 58. — M. F.)

Besançon, le 18 août 1567.

Le haut doyen de Besançon, François de Grammont, a reçu il y a peu de jours deux brefs de Sa Sainteté, dont l'un à son adresse et l'autre à celle du parlement de la

¹ Straelen parle de cette loterie dans la lettre citée plus haut, p. 585, note 3^{me}.

² Josse de Damhoudere, le célèbre eriminaliste, conseiller et commis au conseil des Finances. Voir t. 1^{er}, p. 37, note 1^{re}.

³ Jacques de Saint-Mauris, cousin germain du cardinal de Granvelle, fils aîné de Jean de Saint-Mauris, seigneur de Montbarrey, ancien président du conseil d'État des Pays-Bas. Il fut chanoine grand chantre de l'église de Besançon, abbé de Goailles et de Montbenoit, conseiller et maître des requêtes au parlement de la Franche-Comté, prieur de Bellefontaine, de Saint-Sauve et de Saint-Renobert. Il mourut en 1603. Voir *Papiers d'Etat*, t. VI, p. 525, note 1^{re}.

Franche-Comté ¹, par lesquels il leur est enjoint de procéder contre Gilbert Cousin ², comme hérétique. Le parlement a délégué deux de ses membres, Chaillot et Fauche, pour faire opérer l'arrestation de Cousin et informer contre lui. Toutefois cette mesure n'a point été prise par le parlement « sans que plusieurs de ses membres s'étonnassent » grandement de ce qu'on a telles gens à l'œil de si loing. »

CXXVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 229. — C.)

Bruxelles, le 25 août 1567.

Monseigneur. Lorsque Sa Majesté mandit sa tapisserie de Noé, Vandenesse m'escripvit de retirer vers moy les patrons et d'en faire bonne garde. Et comme l'an passé je fuz bien empesché de mectre en mains seures, d'ung costel et d'aulture, le peu de meubles que j'avoie, je requiz Simonet de Parenti de serrer les dicts patrons au garde-joyaulx ³, où ilz sont esté jusques depuis trois jours en ça que je les ay reprins vers moy, d'autant que Pannemaker les vouldroit mectre en tapisserie de soie pour Son Altesze, que at veu aucuns des dits patrons il y at huict jours et les at trouvé beaux. Le dict Pannemaker me pensoit abattre par paroles affin de les luy mectre en mains. Je luy ay dit que n'oseroie, et qu'il ne feroit bien de se

¹ Celui-ci, daté du 8 juillet, est inséré dans l'*Histoire de la vie et des ouvrages de M^r de la Croze*, 2^{me} partie, pp. 345 et suivantes. Note de la *Commission de Besançon*.

² Gilbert Cousin, dont il est ici question, est probablement ce Franc-Comtois né en 1506, connu sous le nom de *Cognatus*, qui fut serviteur ou valet d'Érasme, et auquel son ancien maître parvint à procurer un canonicat à Nozeret, sa patrie. D'après une note préparée par la *Commission de Besançon*, Gilbert Cousin enseignait publiquement à Besançon en 1567. Il fut saisi à Jougne, où il s'était réfugié; et, ayant été conduit dans les prisons de l'archevêché, il y mourut au mois de mai 1572.

³ C'est-à-dire dans le local où se conservait le mobilier de la couronne. Le garde-joyaulx en titre était alors Pierre Damant. Simonet de Parenti était sans doute un de ses employés.

jouer au Roy. Il dit que Madame m'enverrait son maistre d'hostel pour me parler; ce que me met en peine, car ne sortiray de cecy sans avoir mauvais gré. Toutefois n'est qu'elle me ordonne de luy mettre les dictz patrons en mains, avec promesse signée de sa main de me descharger vers Sa Majesté, je m'excuseray; mais, me donnant telle ordonnance et descharge, je ne veoidz point comme je m'en polray desveloper. Le dict Pannemaker, à mon advis, n'en use point bien.

La poincture du Christ que faict M^{tre} Christian, ne sera preste devant la fin de ce mois.

.... L'on at publié le Concille de Trente à Louvain; et Briccius m'escript que M^r de Liège at reçu un bref de Nostre-Saint-Père, de faire visitations en son diocèse, et dit qu'il sera besoing de visiter vostre archidiaconné, que ne sera sans fraitz; je luy ai respondu qu'il se conduise ainsi comme feront les aultres archidiaconnes.

V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie verrat ce que M^r Contault me respond touchant la chappelle qu'avez conféré à messire Pierre ¹; il me lesse aussi saige que j'estoie au paravant, car je ne puis cognoistre en quel endroit la dicte chappelle est situé pour prendre la possession, dont je luy ay faict nouvelle recharge. Si le Roy vient, je pense que les éveschez nouvelles se redresseront et que vostre collation aurat lieu.

Nous avons nouvelles du trespas de M^r de Dicey ²: Dieu luy pardoint. M^r vostre neveu d'Achey ³ poursuit, vers Son Altèze et le duc ⁴, lettres de faveur à Sa Majesté pour M^r de Thoraize son père ⁵.

Il vad bien que le S^r Fulvio Ursino se contente de l'impression, commencée par Plantin, touchant ses œuvres que doibvent estre advancez si l'on y at continué depuis que l'on m'at envoié *quaternionem J.*

¹ Le gardien de la Fontaine.

² Marc de Rye, seigneur de Dissey, gouverneur et capitaine de Dôle. Voir t. I^{er}, p. 29, notes 2^{me} et 4^{me}, et *passim*.

³ On ne sait de quel neveu Morillon veut parler: l'ainé des d'Achey s'appelait François. Un autre, qui était chanoine-trésorier de Besançon, et qui devint abbé de Faverney, s'appelait Antoine. *Papiers d'État*, t. VI, p. 625; t. IX, p. 174.

⁴ Le duc d'Albe.

⁵ Le seigneur de Thoraize obtint de Philippe II la faveur qu'on sollicitait pour lui. Il succéda au seigneur de Dissey, comme gouverneur et capitaine de Dôle, et, quand il mourut en 1572, il transmit sa charge à son fils François, dont il est question dans la note avant-dernière. Gollut, ouvr. cité, p. 272.

V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} recevrat avec ceste, une lettre de madame la duchesse d'Arschot.

Le duc d'Alve entra icy hier avec belle compagnie et luy furent la plus-part des seigneurs au devant, et le surplus estoit auprès de Madame pour le recevoir; selon que je suis seur, V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} entendra d'aulture costel, que me gardera d'en dire d'avantaige ¹.

De Brucelles, le xxiiii^e d'aoust 1567.

CXXVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 251. — C.)

Bruxelles, le 25 août 1567.

Monseigneur. J'ay reçu les lettres de V^{tre} Ill^{me} et Rev^{me} Sg^{rie}, du second de ce mois; et quant à nostre besoigné à St-Amand, elle aurat veu quel il at esté, et si j'ay failli de mon costel à poser particulièrement les désordrez, practiquez et rebellions des moisnes; en ce que je ne pense avoir oblié aucune chose, mais je n'ay peu estre partie et juge, et il n'y avoit raison, et l'on tenoit Mr Pori pour suspect, et je ne pense m'estre forcompté quant j'ai prévenu V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} par dire que je craindoie que les commissaires seroient trop enclins à clémence. En ce que j'ay dit vray, me remectant à la sentence qu'exprime assez les dictz désordres, practiques et rebellions, mais ne respond à mon advis aux méritez des délictz. Je ne sçay si l'affection le me faict dire, et attendz avec grand désir vostre response, combien que je puis facilement cognoistre quelle elle doibt estre. Si espère-je

¹ Sur l'entrée du duc d'Albe à Bruxelles on peut consulter les *Commentaires de Bernardino de Mendoza*, t. 1^{er}, p. 59, la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 567, 569; les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 5^e série, t. XI, pp. 302, 305, etc.

que aurez cognu que je n'ay dormi, et qu'il n'at tenu à bien remonstrer, tant de bouche que par escript, envoyant souvent des billetz ce pendant que l'on forgeoit la sentence, que je pense fust esté plus à mon intention, si heussions peu avoir M^r de Crespin ¹, qui sçait comme il fault vivre avec les mauvais moisnes; mais estoit en si grande extrémité de maladie, que je n'osoie différer dadvantage, pour ce que l'on doubtoit sa vie, et encores n'est-il du tout refaict, et sera tout ce qu'il polra faire, d'icy à sept ou huict jours, se mettre en chemin pour se trouver au synode que M^r de Cambrai veult tenir le second du mois prochain.

Le dict S^r de Crespin dict que d'emprisonner ung moisne n'est poinct le bien chastier, car il dort la moictié du temps, ny aussi le reléguer, mais, *in privatione loci et vocis at annos aliquot, nam hoc urit*, et est ung poinct que polrat servir cy-après.

Je n'ay failli de respondre, sur ce qu'ilz ont allégué des réparations selon la Bulle, que ce n'est aux moisnes d'en cognoistre: aussi il y at alternative de faire aulmosnes, que ne sont affectées à la maison ainsi que sont les dictes réparations.

L'estat est cassé; et sera bien qu'escripvez à MM^{rs} del Prée et au maistre d'hostel affin que, sans aucune dissimulation, ilz aient d'exécuter vifvement la réformation faicte, tant par M^r le R^{me} de Tournay, que nous aultres voz commis. J'en touche quelque mot par la lettre que je seroie d'advise V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} escripveroit au nouveau prieur, luy envoyant sa commission dont la copie vad avec ceste; j'ay adjousté les deux restrictions, que sont en marge, pour les raisons que povez penser; le demeurant est selon l'ancienne forme affin qu'il ne samble que l'on y ayt faict grand changement. J'espère que polrons avoir vostre response pour le demi octobre, lors que estimons aller aux comptes.

Je me doute que le soupprieur se démontrerat difficillement à accepter ceste charge; mais il fault qu'il obéysse, et pourtant ay-je miz en la dicte lettre la sommation *in virtute sanctae obedientiae*, n'estant d'advise que, pour ce coup, V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} dispose de la prévosté de Barisiz, que se polrat différer jusques une aultre fois que j'envoieray la forme; et se peult fonder

¹ Mathieu Cuperus, évêque de Chalcédoine, coadjuteur de l'archevêque de Cambrai et abbé de Crespin.

sur le concile de Trente pour ce que le prévost doit résidence, et est besoing d'y pourveoir, car j'ay plaintif du grand desgast que damp Michiel faict aux bois, ad ce qu'il fault nécessairement pourveoir affin que les officiers roiaux n'y mectent la main, et je pense que damp Pierre Coucke en ferat bon devoir.

M^r du Reulx at voulu chasser, dont le dict del Prée fut bien empesché avec le maistre d'hostel, et nous envoiarent homme exprez. M^r Viron escripvit la lettre à M^r de Cuynce, de laquelle la copie vad cy-jointe¹. Depuis le dict comte du Reulx, saichant la venue du duc d'Alve, est venu icy sans, comme je pense, qu'il ayt chassé, et je luy ay faict parler par M^r de Hellefault pour luy faire entendre que le dict Viron et moy n'avions auctorité sur la chasse pour ne la permettre à qui que ce fust sans vostre sçeu, et que nous avons renvoié tous ceulx qui nous en ont requiz à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, à laquelle le dict S^r polroit escrire ou, s'il luy plaisoit, que nous escriverions, et que les gouverneurs de Tournay n'avoient que veoir sur la chasse², estant seurs que ne le souffrierés pour le debvoir qu'avez à conserver des droitz de la maison. Le dict S^r de Hellefault me dict qu'il en feroit bien et qu'il parleroit à Madame³, qu'est saige et discrète; et, selon qu'il m'a dict, il l'at faict de si bonne grâce que le dict S^r dict qu'il ne veult rien usurper sur voz bois, et qu'il en veult escrire à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} pour avoir le passetemps trois ou quatre fois par an. Il ne faudrat délessier luy demander lettres de non préjudice: il est encores icy; et samble au dict S^r de Hellefault, que Madame at vouloir de me veoir et cognoistre. Si l'on me mande, je yray, mais aultrement je ne suis désireux de ces entretenances, car je suis trop lourd et vieux pour devenir courtisan, et ce sont choses pesantes. Jay dict au dict S^r de Hellefault qu'avons cassé l'estat, qu'il treuve très bon, et dict l'avoir dict au dict Seigneur, lequel dict que c'est bien faict.

De Brucelles, le xxiii^e d'aoust 1567.

¹ Nous ne l'avons pas.

² On a déjà vu, t. I^{er}, p. 613, que les abbés de S^t-Amand avaient conservé une juridiction forestière assez étendue.

³ Madame la comtesse du Reulx.

CXXVIII.

GUILLAUME VAN VEEN ¹ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXV, fol. 117. — C.)

Bruxelles, le 25 août 1567.

Monseigneur : Il me desplaît grandement d'avoir tant tardée ma responce aux dernières de V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, qui me furent délivrées en fin de may, ce qu'est advenu tant par mon absence de ceste ville. vacquant aux négozes particuliers, que par certaine ma maladie et indisposition en laquelle je suys tombé après mon retour. Mais, pour le présent, estant d'icelle (par la grâce de Dieu) restitué, n'ay peu laisser incontinent faire le debvoir, comme j'entens du S^r d'Oisterwyck que, passé quelque temps, il a faict aux sien-nes, et envoyer la présente, quy servira pour déclairer à V^{tre} R^{me} Sg^{rie}, la grande joye que je prins, entendant que Sa M^{te} de brieff se doit trouver par dechà, pour mettre ordre affin que ses pays ne tombent aux foulles et dangiers, comme les grandz troubles précédentes les menassoient, et² par tout le repos et tranquillité accoustumée, car certes l'insolence du menu peuple et la rebellion d'aucuns ont esté par trop excessives, passantes les limites de l'office des bons et loyaulz sujetz. Dieu luy donne bon et seur voyaige, et pareillement à V^{tre} R^{me} Sg^{rie} tant désirée. Mais, pendant son absence, j'avoie bien espéré que l'armée à cest effect préparée ne deussist entrer au pays ains demourer aux frontières pour illec attendre la venue de Sa Majesté, et après de la renvoyer sans que tant d'estrangiers se debvoient entrer au pays : dont je voye le contraire; d'autant que le duc d'Alve, arrivant hyer en ceste ville avecque grande suyte³, ayt desjà, comme

¹ M^e Guillaume van Veen, fils de Jean et de Marie van Amerongen, était alors avocat près le conseil de Brabant. Il fut nommé conseiller en 1575, exerça quelquefois les fonctions de vice-lieutenant de la cour féodale du duché, et mourut en 1597.

² Mot illisible.

³ Le duc était entré à Bruxelles avec quantité de gentilshommes principaux d'Espagne et d'Italie,

j'entendz, ordonné que une partie de la dicte armée doibt marser pour Gand, l'aultre se mettra à Engien, la tierce à Lyère, et la quatriesme en ceste ville; demourant la cavallerye aux pays d'oultre la Meuze et Namur ¹, tellement que je voye que le chastoy, que les mauvais ont mérité, sentiront aussy les bons. Dieu donne que ces commanchemens peuvent avoir bonne yssue à sa gloire, et la conservation de l'authorité de Sa M^{te} et contentement et repos de ses subjectz! Combien que me semble (nonobstant que m'est incogneu ce que le dict duc en vertu de sa commission doibt exploiter) que, sans la présence de Sa M^{te}, bien difficillement à tout se pourvoyera, comme le repos du pays le requert, et que partant Icelle doibt murer sa venue.

De Bruxelles, le xxiii^e d'aoust 1567.

CXXIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 253 et suiv. — M. F.)

Bruxelles, le 24 août 1567.

Monseigneur : j'ai veu ce que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} m'escript à part le 11^e, et dict vray quant à ceulx qui ont faict ceste malheureuse emprinse, qui pensent encores mériter. Le comte de Hornes fust avant hier à Louvain vers le duc d'Albe, fort doux et humble, ad ce que j'entendz; il heust deux heures

qui lui faisaient cortége, le tercio de Lombardie, quelque cavalerie et sa garde ordinaire. Celle-ci se composait d'une compagnie de gens de pied Espagnols, forte de 200 têtes, de 80 hallebardiers Allemands à sa livrée, et de cent arquebusiers à cheval.

¹ Van Veen était assez bien renseigné. Le tercio de Naples fut envoyé à Gand, celui de Sardaigne à Enghien, celui de Lombardie à Lierre; celui de Sicile entra à Bruxelles le 25 août. Quant à la cavalerie, elle fut d'abord cantonnée dans les environs de Diest. *Commentaires de Bernardino de Mendoza*, t. 1^{er}, p. 60.

d'audience, et fault dire que c'estoit peu selon qu'il est accoustumé de traicter. Il m'a trompé; car je n'heusse pensé qu'il se fust treuvé vers le duc ¹.

MM^{rs} d'Arschot, le comte d'Egmond et aultres, partirent d'icy le xvii pour aller trouver le dict duc avec lequel le comte d'Egmond ne demeura guerres. J'entendz de M^r de Hellefault qu'il at esté fort sombre depuis, et qu'il n'at voulu mangier trois ou quattre seoirs, et qu'il n'at faict que promener de nuict par sa chambre dont sa femme s'est plainct. Il n'at esté plus avant que Tillemont; et, ad ce que l'on dict, s'est sentu de ce que, veuillant faire longues excuses, l'on le remict jusques l'on seroit icy ². Et le comte de Mansfeld est son conseiller, *quia causa communis* ³. Le dict Hellefault m'at compté qu'estant de retour le xix^e avec le comte d'Egmond, qu'il avoit conduit, le duc d'Arschot, les comtes d'Aremberg et de Mansfeld y soupparent, et véant le duc que l'on estoit mornc, il demandat à M^r d'Egmond s'il avoit prié la compagnie pour estre malplaisantz : disant « pourquoy l'avez-voz » faict? voz sçavez que c'est par voz. Il fault doresmais estre bons enffantz. » Ce qu'il dict de si bonne grâce que l'on commença à rire.

¹ On apprend par une lettre d'Alonso de Laloo au seigneur de Montigny, du 17 août, comment le comte de Hornes, qui était à Weert, avait été amené à se rendre auprès du duc. Celui-ci, ainsi que son fils, avaient écrit au comte des lettres pleines de confiance et d'amitié; et le duc, après avoir tenu à Alonso de Laloo un langage des plus affectueux et des plus rassurants à l'égard de son maître, avait exprimé le désir de recevoir sa visite « sinon pour traiter d'affaires, au moins pour le voir comme » ami. » « D'après tout cela », écrivait le secrétaire de Laloo, « je pars aussitôt pour Weert, afin » d'engager monseigneur à se rendre aux désirs du duc. » *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 563, 564. Wiltpergh écrivait de son côté au prince d'Orange le 22 août : que le comte de Hornes était arrivé à Louvain le 20 au soir et était descendu au logis du comte de Buren; que le duc lui avait donné audience le 21 avant le dîner; que le 22 vers trois heures, en partant, il avait dit « que ill » avait ressenti contentement du duc d'Alava, et que après que il avoit esté visiter Mons^r de Nuenar... » s'en retourneroit en Bruxelles, etc. Groen, *Archives*, t. III, p. 122.

² D'après Pontus Payen, la réception faite par le duc d'Albe au comte d'Egmont aurait été assez froide pour frapper sinon le comte lui-même « qui n'estoit des plus rusez du monde » et de sa nature « impertinent et peu appréhensif », au moins les gentilshommes qui l'accompagnaient. Un incident cependant émut un instant le comte : « les soldats Espagnols luy portarent si peu de respect qu'ils ne » luy daignoient de faire place pour passer, encores moins oster leurs chapeaux, qui plus est le » regardoient d'ung mauvais œil, l'appelant haut et cler Luther, traistre à Dieu et au Roy, qu'il avoit » moyen de les entendre..... » Il se remit de son trouble grâce à l'accueil que lui firent Chiappin Vitelli et Gabriel Serbelloni. *Mémoires de Pontus Payen*, t. II, pp. 21, 22.

³ Le comte de Mansfeld, comme nous l'apprend la lettre de Wiltpergh citée plus haut, vint le 21 saluer le duc à Louvain et repartit le même jour pour Bruxelles.

Le Sr de Hooghstraeten, ad ce que l'on dict, at esté à Couloigne, où at esté le prince d'Orange avec ses deux frères, accompagnez de plusieurs geutz, dont le magistrat n'estoit content. Depuis est-il venu veoir le duc de Clèves, où luy est survenu ung grand accident : qu'est que, tirant une harcquebouze, elle s'est crevée et luy at emporté le polce de la main gauche, et perdu deux doigts, de sorte qu'il est en dangier de perdre la main ¹, si encores il échappe pour cela : car l'on dict qu'il est en continuelle fiebre. Chascun dict que c'est punition divine.

Je n'ay encores heu commodité de parler à Mr de Berlaymont, que serat cause que pour ceste fois je ne diray pas grande chose, me remettant ad ce que entendrez par les lettres de Mr Bordey, que at plus de moien que moy pour sçavoir ce que passe, pour hanter ceulx que sont près du duc d'Albe; auquel le duc d'Arshot (ad ce que me dict Bave) auquel at esté faict fort bon recueil ² et à MM^{rs} de Meghe et Aremberg, n'est d'avis avec le surplus des seigneurs obéyr s'ilz ne veoient son povoir ³.

L'on dict qu'il vient pour faire poser les armes, faire justice, et casser les privilèges, ce que me doneroit peu d'esper de l'arrivée de Sa Majesté, si l'on commencit si hault avant qu'il soit plus d'apparence d'icelle, *sine quo factum est nihil* ⁴. La saison advance et il en vient peu de certitude. J'entendz que les lettres du xi^e sont froides. Et, de ma part, si je ne veoidz en dedans peu de jours que l'on ayt aultres nouvelles, j'en perdray l'esper. Si veulz-je bien dire que si l'on entend de remédier aux affaires par le duc d'Albe, que avant longtems on se trouverat forcompté, et que polrions tomber en plus grand désastre que ne susmes estez. Nous avons ung monde de gens cassez que seriont bien tost ralliez, et les Es-

¹ Depuis la fin de juillet le comte de Hooghstraeten avait en réalité fixé sa résidence provisoire à Cologne, où s'étaient retirés beaucoup de ceux qui avaient été mêlés aux derniers mouvements. Le duc d'Albe parle de l'accident, que raconte ici Morillon, dans une lettre au Roi du 18 septembre. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 568, 578.

² Voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 568.

³ Le duc d'Albe logea, paraît-il, à Héverlé, au château du duc d'Arshot, avant d'entrer à Louvain. Voir la lettre citée de Wiltpergh.

⁴ Sur la nature des pouvoirs du duc d'Albe et de sa mission, voir, outre les patentes officielles, les *Commentaires de Bernardino de Mendoza*, t. 1^{er}, pp. 60, 61, et la lettre écrite par le duc lui-même au Roi le 9 juin 1568, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 29.

paignolz hayz¹; et si eugne fois on viègne en mauvaise intelligence, je dictz Madame avec le duc d'Albe, et luy avec les seigneurs, je me doute² que le prince d'Oranges et les gueux ne dormiront, et que les comtes d'Egmond et de Mansfeld feront quelque folie par désespoir.

Je pense que, ne fust la honte, les dictz seigneurs voudroient que V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} fust icy, car ilz veoient bien que les Espaignolz voudront tout conduire, et qu'ilz n'ont personne pour opposer au duc d'Albe, et qui soit pour avec raison deffendre la liberté du pays, que criera bien si l'on touche aux privilèges. Désjà aulcunz d'Espaigne dient que l'on at confisqué les biens du prince d'Oranges en Bourgongne, et qu'il serat adjourné avec Brederode, qui, ad ce que j'entendz, at respondu à ceulx qui le voudroient reduire, qu'il ne pense avoir offensé et qu'il n'at rompu imaiges aux pays du Roy mais bien au sien, qu'il ne tient de nulluy.

Cela est bien contraire aux lettres qu'il at escriptes aux députez des marchantz, et que sont en bonnes mains, qu'il vouloit estre paié de ce qu'on luy avoit promis puisqu'il s'estoit miz en hazard de perdre la grâce du Roy et son bien; et puisqu'il seroit encores si rogue, cela me feroit croire qu'il auroit encores quelque chose soubz son bonnet.

Les gens de guerre que le duc amène ont faict grandes foulles doibz qu'ilz sont entrez au pays de Lucembourg, appellant tout le monde hérétique³, que at esté cause, avec les oultraiges qu'ilz ont faict, que plusieurs sont estez tuez; et comme pour eulx venger ilz avoient ammené des prisonniers jusques en ceste ville, aulcunz bourgeois les leur ont hosté par force⁴, ce que sont mauvais commencementz et qu'ilz se combattent par icy si souvent. L'on envoie une partie à Gand, à Ypre, une aultre en Enghien, à Lire, Malines et en Hollande. Je n'heusse jamais creu qu'ilz heussent

¹ « Omnesque interea Hispanum hospitem abhorrent; 29 juillet : Viglius à Hopperus, dans Hoynck, *Analecta*, t. 1^{er}, 2^e partie, p. 458.

² C'est-à-dire je crains.

³ Ceci confirme ce que racontent Straelen, Jean de Hornes, Jean de Pennants, etc.; voir Groen, *Archives*, t. III, pp. 116, 117; et *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 565, 566.

⁴ Le contador Mendivil parle de ce fait dans sa lettre au Roi du 22 août. D'après lui, c'était un gentilhomme du comte de Mansfeld assisté de quelques bourgeois, et peut-être même du capitaine des gardes de Madame de Parme, qui avait délivré les prisonniers. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 567, 568.

desrobé tant de chevaulx, si je ne l'heusse veu; il n'y at quasi gougiart que ne soit monté¹. Cecy me faict craindre piz : car, s'il n'y at justice, le plat pays et labeurs se perdront aux lieux où ilz séjourneront.....

L'on dict icy que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} doit estre viceroy de Naples. Ce seroit loing de son lieu et amys. J'ay grand désir que le courrier arrive. Dieu doint que ce soit avec bonnes nouvelles!

Ceulx de Malines ont présenté leur grimoire par escript contre l'es-coutette, disantz entre aultres choses qu'il travaille des povres gens à cause des sectes, et qu'il ne touche aux principaulx; et, ad ce que je veoidz, il se sçaurat bien deffendre. Il m'en at parlé l'aultre jour plus de deux heures.

Ceulx de ceste ville ont faict grande instance vers le duc pour n'avoir gens de guerre plus de vii ou viii^e pour sa garde; et Son Altèze luy en at escript, remonstrant que ce seroit contre les privilèges, lorsqu'il estoit encores à Tillemont²; mais ce non obstant il en faict venir, outre sa garde ordinaire, x enseignes³ que seront logez au quartier de la Chappelle, et il at raison de se voulloir asseurer, car il y at icy du mauvais peuple.

Je pense que M^r de Reulx désire l'amitié de V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} et *uxor* y tient la main de ce qu'elle peult et partant je suis joyeux que V^{tre} Ill^{me}

¹ Alonso de Laloo écrivait à Montigny qu'il y avait dans le camp Espagnol plus de 6000 chevaux, presque tous les fantassins marchant à cheval. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 564.

² Dans une lettre (inédite) que la duchesse de Parme écrivit au mois d'août au duc d'Albe, en réponse à deux lettres de celui-ci, datées du 8 août, qu'avait apportées don Francisco d'Ybarra, elle s'élevait en effet avec beaucoup de chaleur contre le dessein manifesté par le duc de mettre des troupes Espagnoles à Bruxelles et dans les environs. Les considérations qu'elle faisait valoir étaient multiples. La ville s'était toujours montrée ferme dans la religion et dans l'obéissance due à S. M., et elle s'était gardée contre les desseins des sectaires et des malintentionnés; ce serait lui faire un tort évident que de lui imposer une garnison, et ce serait donner occasion aux mauvais de triompher de ce qu'ils auraient naguère prédit la vérité aux Bruxellois comme aux Louvanistes, en disant qu'eux les premiers tâteraient des Espagnols; Bruxelles est d'ailleurs le siège ordinaire de la cour, un centre où se portent toujours foule de gens, et où se produira un concours nouveau de monde à l'arrivée de S. M., qu'on attend sous peu avec une suite nombreuse; il importe donc de ménager les vivres et les fourrages de la ville et de sa banlieue, qui ont déjà de la peine à se suffire; les villages des environs ne sont pas capables de servir de cantonnement aux troupes, et, s'il faut introduire celles-ci en ville, il y aura tant de rixes et de difficultés entre le bourgeois et le soldat que la duchesse ne pourra faire mieux que de quitter Bruxelles, etc., etc. (Archives de Simancas, *Estado*, Liasse n° 555, fol. 280.) Voir en outre *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 566, 570, 572.

³ Le tercio de Sicile, commandé par Julian Romero.

Sgrie ne se ressent des folies passez, et, comme il dict il s'est monstré bon pour la religion et service du Maistre. Escaubecque n'est pas si heureux d'estre mort, et est faulx le bruict que en at esté.

Il y auroit bien à faire de induire Mr le président à faire ung discours de ce qu'est advenu, que en sçait cinquante fois plus que moy. Car il ha veu et ouy la plus part de ce qu'est passé ¹. Il attend la venue du Roy avec une grande dévotion pour estre deschargé; mais il me samble qu'il l'entend mal, et que l'on luy dirat qu'il est bien force qu'il adsiste jusques les affaires soient reduictz sur ung aultre pied. Je luy ay assez parlé touchant Pierre van Winghe ², mais aultant que de rien. J'en parlerai à Del Rio et n'obliera ce de la *Vard* ³.

Depuis que le duc d'Albe approche les gouttes ont reprins l'amman, dont l'on se mocque. Je crains que si l'on demande quelque chose aux nations de ceste ville, qu'elle mectront en avant que Pierre van Winghe soit admiz en son estat selon leur privilège ⁴, et que l'on le luy imputerat. Le mesme m'ont dict des principaulx du magistrat que sont faschez du tort que luy faict l'amman, craindantz la conséquence.

J'ay salué Del Rio ⁵ que dict que le duc d'Albe veult grand bien à V^{tre} Ill^{me} Sgrie, et qu'il se fust logié en sa maison, ne fust qu'il l'at lessé pour bon respect ⁶. Il dict qu'il se reposera huict ou dix jours avant que de négotier, il m'a dict que je feray bien de le saluer, ce que je feray lundi avec Viron,

¹ On sait par le témoignage de Hopperus que Viglius composa un journal des événements les plus remarquables qui s'étaient passés sous ses yeux; et que ce travail ne se retrouva pas, à son décès, parmi ses papiers, malgré les recherches qui furent faites par les ordres mêmes de Philippe II. Il y a des raisons sérieuses de considérer au moins comme un fragment de ce journal, le mémoire édité par Mr Alphonse Wauters, sous le titre : *Viglius, discours sur le règne de Philippe II*, dans les publications de la *Société de l'histoire de Belgique*. Ce mémoire fait partie du volume intitulé : *Mémoires de Viglius et d'Hopperus sur le commencement des troubles des Pays-Bas*, où l'on rencontre un autre *factum*, attribué aussi avec vraisemblance à Viglius, intitulé la *Source et commencement des troubles*.

² Voir plus haut, p. 508.

³ Du canal.

⁴ C'est-à-dire que si l'on demande aux nations de consentir à la levée de quelque impôt, elles exigeront au préalable qu'on reconnaisse leur privilège, en admettant van Winghe à l'office de receveur.

⁵ Le docteur Louis del Rio.

⁶ Le duc d'Albe était descendu à l'hôtel de Jauche, au coin des rues actuelles de Namur et des Petits-Carmes, et non, comme on l'a dit souvent, à l'hôtel de Culembourg. Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. 1^{er}, p. 412.

avec l'assistance du susdict que s'y est offert, que me dirat beaulcoup de choses. Ledict Del Rio dict que c'est chose non créable des folz termes que le marquiz de Berghes et Montigny ont tenu par delà, de sorte qu'il ne se fault esbahir s'ilz y sont bien cognuz.

L'on a faict le procureur de Flandres conseiller, au lieu de Hessele ¹.

Mr le président fut hier deux fois saluer le duc, envoyé par Son Altèze. Ledict duc se porte fort bien.

Elbertus dict que le marquiz de Berghes est mort si povre que ses officiers et pensionnaires avoient tous les ans plus pour leur traictement que ne luy restoit; car ilz ont x^m florins et plus, qu'est cause qu'ilz ne veulent sortir de la maison mortuaire : c'est merveille, et je ne l'heusse creu; car il at heu la succession de sa sœur et de deux frères et tout cela est fricassé ². V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} si loing le seait mieulx que ceulx que sont icy sur le lieu.

C'est du xxiii^e d'aoust, jour anniversaire que l'on fut en ceste ville en si grand hazard et dangier.

CXXX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 226 et suiv. — M. F., complétée par C.)

Bruxelles, le 31 août 1567.

Monseigneur : Mr de Berlaymont m'at faict grande feste et demande fort après V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, disant luy avoir respondu passé ung mois. Il se contente fort du duc d'Albe; mais, ad ce que j'entendz, celui-cy ne se contente de luy pour les difficultez qu'il feict, lorsqu'il entroit avec sa compagnie au gouvernement du comte de Mansfeld, sur les vivres, disant que

¹ C'est-à-dire conseiller et procureur général près le grand conseil de Malines.

² Le marquis de Berghes avait hérité en 1562 de son frère Louis, comte de Walhain, et en 1564 de son frère Robert, évêque de Liège. La sœur, dont parle Morillon, est probablement Marie de Glymes-Berghes qui mourut sans alliance.

c'estoit par faulte d'argent, que pour le mectre en son tort luy fut envoié ainsi qu'il demanda xxvii^m escuz. Il y at aussi que, selon la façon de nos seigneurs, il parle librement à table et aillieurs de ceulx d'Espaigne, disant que ceulx que l'on at cassé ne leur doibvent rien ¹. Et, ad ce que je veoidz, Francisco de Ibarra at descouvert la conduicte de nos commissaires des vivres, mesmes Quarré ².

Aussi dict Mr de Berlaymont qu'il n'y at point de bonne intelligence entre le duc d'Albe et Madame, quelques bonnes mines qu'ilz tiègnent, et que Madame ne peult si bien dissimuler comme le duc d'Albe faict, qui peult estre tiendrat plus souvent le conseil d'Estat en sa maison, puisqu'il at commencé, ce que faict enraiger Son Altèze, à laquelle il mandit hier et devant hier qu'il luy yroit parler, et desjà avoit-on faict assambler et eulx tenir prestz les gentilzhommes de la maison, et, quant tout fust faict, il n'alla point. J'estimoie que, selon que Madame est fine et que Largilla luy avoit si bien dict sa leçon, et Mr le président traveillé pour la faire drapper avec le duc d'Albe, qu'elle se fust accomodé pour divertir la venue du Roy, mais elle ne se peult tenir de ouvertement se plaindre que Sa Ma^{te} luy at envoié son ennemy capital, et ses serviteurs tiègnent par tout le mesme langaige, et que le Roy la traicte très-mal, et qu'elle s'en yrat, en ce qu'il n'y aurat grand mal. Et d'autre costel, ceulx venus d'Espaigne, je dictz des principaulx, dient que c'est ungne très mauvaise et dangereuse femme que Son Altèze, et tout se rapporte aux deux costelz : ce n'est pas pour s'accorder. Il les fault lesser faire ³.

Il y at entrevenu quelque chose entre eulx que je n'ay encores sçeu descouvrir, mais je le sçauray de bref. Les jalousies sont grandes : que fut cause que Madame at fort maltraicté son cordelier ⁴ et l'at voulu chasser,

¹ Mendivil écrivait au Roi le 29 août : « Quelques-uns des seigneurs principaux, les serviteurs » de Madame et les officiers qu'on a réformés, crient publiquement contre les Espagnols. » *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 368.

² Le commissaire Guillaume Quarré, fils de Maximilien, membre de la chambre des comptes.

³ Sur les rapports du duc d'Albe avec Madame de Parme, et sur le profond mécontentement de celle-ci, consulter outre Strada, la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. 367, 368, 369, 370, 371, etc., les lettres de Pietro Aldobrandino à Cosimo Masi, dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 3^e série, t. XI, pp. 203 et suiv. ; et même une lettre de Viglius à Hopperus dans *Hoynek, Analecta*, t. I^{er}, 2^e partie, p. 439.

⁴ Frère Jean Ghery.

sans le président Viglius, pour ce que il y at aujourd'hui huict jours il luy eschappa, ainsi qu'il faict profession d'estre libre, eungne parolle en son sermon, peu discrete, se complaindant doibs lors des foulles que faisoient les soldatz (que n'arrivoient que lendemain ¹) aux subjectz, disant entre aultres qu'ilz nous appeloient hérétiques et nous les debvions appeler *ladrones*; ce que, comme Madame disoit, tendoit à esmouvoir sédition, et que l'on pouvoit penser qu'elle luy avoit faict dire ². Il at esté bien empesché à faire sa paix et en at prié le duc qui, avec les siens, se ressent de ce que l'on vad ainsi suscitant le peuple, pour le mal imprimer de sa suite, selon que l'aultre jour me dict don Francisco de Ibarra que je fuz saluer avec Viron. Et certes, il y at plusieurs, mesmes des gouverneurs de la ville, que parlent fort indiscrettement, et me dict l'aultre jour Timple ³: « Que diable » ces gens avoient icy à faire qu'ilz ruyneroient le pays, que tout estoit » paisible, pourquoy ilz n'estoient venuz il y at ung demi an? » Je luy dictz qu'il y avoit huict mois que ilz estoient en chemin, et que nous debvions cecy à ceulx qu'avoient suscité les troubles. Telz propoz se tiegnent partout. Lundi vindrent cent paisantz en court, eulx se plaindre des foulles, et nostre magistrat les conduisit vers Son Altèze faisant remonstrance desdictes foulles. Mais l'amman n'y estoit poinct, qui at encores les gouttes, et est avec son filz fort mal voulu de ces seigneurs d'Espagne que sçavent fort bien quel il est.

M^r de Berlaymont dict que le duc d'Albe a faict grand honneur aux comtes d'Aremberg, de Meghe, au duc d'Arschot, aux comtes de Mansfeld et Hornes, comme luy mesme at veu. Les deux derniers ne s'y fient que bien à poinct; et le comte de Mansfeld n'ignore poinct le peu de contentement que l'on at de luy et de son filz, et de ce qu'il s'est tant avancé au manie-ment des affaires, estant estrangier, et il se aperçoit que son crédit ne durerat ⁴. J'entendz qu'il at mandé sa femme de Anvers, et, ad ce que je

¹ A Bruxelles, oui; mais sur leur route ils avaient déjà commis des *foulles* dont Morillon lui-même a parlé plus haut.

² Le même incident est raconté par Mendivil au Roi dans sa lettre du 29 août: *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 468, 469.

³ L'échevin van den Tymple. Voir plus haut, p. 219, note 2^{me}.

⁴ Il semble que Morillon appréciait mal les sentiments des deux seigneurs. Le comte de Hornes, évidemment, avait été circonvenu par les avances du duc: l'événement le prouva. Quant au comte de

m'apperçois, il est bien loing avec le filz que l'on tient pour ung hugonot, comme estoit sa compaignie que La Grange¹ conduisoit, auquel l'on at gasté ses maisons et jardins, là où le camp est passé à Lucembourg, de la confiscation de Brederode².

L'on dict que le comte de Hornes doit venir icy; aussi fait Hoogstraeten que se reffait³, et que ceulx d'Espagne tiègnent ung des aucteurs de la révolte. Aucuns sont en opinion que l'on leur ferat bon visaige et que tout se dresse pour jecter le chat aux jambes au prince d'Oranges et au comte d'Egmond, où il y at à prendre, et que l'on chercherat de despayer le comte d'Egmond qui est singulier en ses opinions et pernicieulx au conseil d'Estat. Elbertus dict que Brederode monstre partout les lettres qu'il at du prince d'Oranges et du comte d'Egmond, et comme l'on l'at trompé; je ne sçay si l'on le polrat faire venir, et je craindz que Mansfeld et d'Egmond empescheront qu'il ne die la vérité, ou l'intimideront affin qu'il ne viegne ou se fie au duc d'Albe.

La contesse de Meurs⁴ seur au prince d'Oranges est trespasée. Si le comte se marie et ayt enfantz, son beaufrère de Hornes serat excludz de son attente.

Le duc fut lundi seul vers Son Altèze pour la première fois, et n'y avoit que eulx deux. Ilz furent environ deux grosses heures ensamble, et elle monstra visaige allègre depuis. L'on dict qu'il dict sa crédençe et monstroit son povoir de capitaine général de Sa Ma^{te} sur tous ses royaumes et pays, et que la première chose que l'on doit faire sera de munir et asseurer les frontières et renvoyer chascun à son gouvernement, d'aultant que les François semblent vouldoir esmouvoir, du moingz les hugonaux, que at esté

Mansfeld, il avait plus de mécontentement que de craintes. Il ne prit tout à fait peur qu'après l'arrestation des comtes de Hornes et d'Egmont. Voir ce que dit de lui le duc d'Albe, dans sa lettre au Roi du 18 septembre : *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 577.

¹ Le seigneur de la Grange, voir plus haut, p. 114, note 1^{re}.

² Il semblerait, d'après ces derniers mots, que Marguerite de Parme aurait mis déjà Charles de Mansfeld en possession d'une partie des biens de son oncle Brederode situés dans le Luxembourg.

³ C'était un faux bruit en ce qui concernait Hoogstraeten. Celui-ci avait annoncé l'intention de ne pas venir sans un sauf-conduit; et, en tout cas, au milieu de septembre il n'était pas encore assez remis de sa blessure pour voyager. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 578.

⁴ Madeleine de Nassau, morte le 18 août. Voir Groen, *Archives*, t. III, pp. 118, 119.

cause que la Royne mère a fait venir vi^m Suisses. Le Roy a fait exécuter aulecuns hérétiques et séditieux à Orléans.

Nous avons nouvelles que Moron est bruslé en Espagne ¹, et qu'il at découvert beaulcop de choses. Je ne sçay point s'il se serat déclaré du coffre avec papiers qu'il at chez Bourgeois ², qui dirat bien quelque chose et qu'il est devenu : ce ne luy fut guères bonne commission d'aller en Espagne où le prince d'Oranges et le comte d'Egmond l'envoierent. Je croy qu'ilz se garderont bien d'y aller.

Mr de Berlaymont dict que le duc d'Albe veult sçavoir la source dont tout est procédé; je suis esbahi s'il est encores à le sçavoir. Je suis seur qu'il est informé de ce que passa au baptesme de l'enfant de Mansfeld, et le beau passetemps que l'on y feict pour faire rire le prince d'Oranges et ceulx d'Allemagne contre ceulx de l'ordre de V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} ³. Mr de Berlaymont dict que le duc d'Albe tient grand compte de Noircarmes, que at esté mandé par luy pour ce que le Roy veult qu'il soit entre-miz aux affaires principaulx. Si cela est, j'oseroie bien gaigier qu'il ne parlerat plus de faire retourner V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} et que sa présence soit nécessaire. Il n'y at pièce qui polroit mieulx déclarer ladicte source que ledict de Noircarmes s'il vouloit; mais Mr de Berlaymont dict qu'il assure qu'il n'en sçayt rien. Touttes fois, non obstant la bonne amitié que MM^{rs} de Berlaymont et Noircarmes ont fait par ensamble, Berlaymont dict qu'il at esté ambidextre et qu'il at toujours adverty en secret le Roy doibz le commencement qu'il fust avec les seigneurs, pour, par ce moien, avoir deux cordes sur son arcq. Il est fin à dorer. Madame l'adore pour

¹ Voir t. I^{er}, p. 48, note 5^{me}, et *passim*.

² Voir *ibidem*, p. 601.

³ L'incident, dont parle ici Morillon, eut lieu en 1564, à Luxembourg. Le comte Pierre de Mansfeld avait fait baptiser avec beaucoup de pompe un fils qui venait de lui naître. Parmi les seigneurs, qui avaient assisté aux fêtes données à cette occasion, s'étaient trouvés le prince d'Orange, le duc des Deux-Ponts, deux comtes de Nassau, les comtes de Sayn, de Hornes et de Hooghstraeten, Montigny, Schauwenbourg, Mondragon, etc. Or, à la fin des divertissements donnés à la noble compagnie, on avait vu apparaître un *cardinal* chassé par deux diables couverts de queues de *renard*, « et par le fils de Mansfeld massacré à force de coups et son habit déchiré. » Cette mascarade eut un grand retentissement. Hooghstraeten chercha à l'excuser en alléguant l'exemple de ce qui se faisait en Allemagne, et en disant qu'on n'avait pas voulu faire allusion à Granvelle. Quant au comte d'Egmont, il témoigna ouvertement son dégoût. Voir les *Papiers d'État*, t. VIII, pp. 75, 76, 89, 93, 94, etc.

l'avoir de son costel; mais, si je congnois le marchand, il tiendrat des plus fortz.

Mr de Berlaymont dict que Montigny polrat bien demorer par delà, ainsi que Renard, et qu'il polroit bien perdre sa commende et estat. Il dict que son filz n'a rien heu et que Ruyz Gomez s'estoit abusé, le nommeant pour Mr de Helle qui at heu la commende. Et dict qu'il ne seroit marri si l'ung de ses filz heust une commende, pourveu qu'il jouyt des fruytz incontinent, et ne voudroit l'habit sans iceulx.

Viron et moy fusmes advertiz que l'on auroit faict mention au conseil de mectre des Espaignolz à St-Amand, ce que nous dict Mr le président affin de contreminer, que fut cause que allasmes devers don Francisco de Ibarra pour luy remonstrer la grande despense que y aviez soubstenu, et comme la terre estoit foullée par tant de passaiges et le capitaine de Valenciennes¹; que cecy seroit pour ruynier la terre. Il dict que feissions ung mémorial et que lessions faire à luy, ce qu'avons faict par le secrétaire Aguillon² et fort bien touché les dictz poinctz. Et certes, comme je luy dictz, ce vous seroit peu de réputation si l'on feicst ceste recharge à voz subjectz. J'en ay aussi parlé à Mr de Berlaymont, qui me dict que cecy fut proposé par le comte de Mansfeld, qui vouloit aussi aulcungz estre miz à Namur et Renaix; mais que l'on n'en avoit tenu grand compte, et qu'il espéroit bien destourner tout cela. Et Mr de Champaigney³ n'at dormi, et dict que don Francisco de Ibarra a faict bon office et rompu tout cela. Certes, il s'est montré fort affectionné à V^{tre} Ill^{me} S^grie et dict par deux fois que *l'anima*, le *cuerpo*, et le *sangre* estoient pour elle, et que en toutes difficultez heusmes à prendre nostre recours vers luy. Il appelloit Madame ingrate, et veult mal aux comtes de Mansfeld et d'Egmond et ceulx que sont à l'entour de luy; et ne sçait comprendre ce qu'il veult dire avec les flesches qu'il donne encores à sa compaignie, dont aussi parle Mr de Berlaymont; ad ce que je me suis peu appercevoir, le dict Ibarra est une fine pièce et cault. Il demanda qui estoient demorez amyx à V^{tre} Ill^{me} S^grie? Je dictz le duc d'Arschot, Mr de Berlaymont, les comtes d'Aremberg, de Meghe (depuis qu'il

¹ Allusion probable aux procédés du capitaine de Quérénaing.

² Le secrétaire Pierre Aguillon qu'on a déjà rencontré.

³ Le plus jeune frère de Granvelle, dont on a déjà parlé, et qui était baron de Renaix.

avoit esté désabusé), de Boussut, Noircarmes, le président Viglius, d'Assonville et généralement tous ceulx qu'estoient demorez en la dévotion du Roy et Religion ancienne.

Le dict président samble avoir prins nouveau sang depuis la venue du duc, duquel il se contente fort de ce qu'il le faict asseoir et couvrir, et ne parle plus de se retirer ¹. Il dict que le dict duc luy assure que le Roy avoit bien expressément commandé à Madame de ne rien faire sans son advis et de Mr de Berlaymont. Le duc d'Albe dict au président d'avoir escript au Roy sur ce qu'il avoit si mal prins l'edict d'Anvers, ainsi que congnoistra Mr le président, et que ce n'estoit pour luy que le Roy avoit ainsi escript, mais pour aultres, comme il verra ². Ad ce que Mr le président me dict avoir respondu au duc d'Albe que, comme par les instructions il est commandé que l'on suyvrat la pluralité des voix et Madame, il ne veult dire de quelle opinion il at esté, mais plustost demeurera en erreur avec la plus grande part, si erreur y at.

Ces jours passez le duc at esté empesché à escrire au Roy et envoié vers luy ung de Mendoce ³. Que me plaict peu, car s'il treuve encores Sa Majesté à Madrid, ce serat tard pour partir lors, et Mr de Berlaymont craint que le dict duc escripverat qu'il n'est besoing de la venue de Sa Ma^{te}, que je ne peulx croire; car, estant de tel eaige qu'il est, il luy samble qu'il ne doibt estre volontiers arrière du Maistre, et que peult estre l'on luy at procuré si honorable charge pour par ce moien en estre quicte. Ce qu'il doibt entendre, *quia difficile dare verba seni*. Et d'autre part, estant si saige comme il est, je ne sçauroie croire qu'il voudroit présumer d'accommoder les affaires sans la présence du Roy, que luy seroit impossible quelque bonne teste qu'il ayt, mesmes en accordant avec Son Altèze; et qui luy dirat aultrement le forcompterat, dont je me rapporte à l'issue. Les humeurs sont icy

¹ Que Viglius prêtât son concours au duc d'Albe, c'est ce qui résulte des lettres du duc lui-même; *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 573, 577, etc. Mais néanmoins il écrivait toujours à Hopperus qu'il redoutait, au milieu des dissentiments du duc et de Madame, de devenir suspect à l'un et à l'autre, et qu'il espérait être enfin déchargé de ses fonctions comme il le demandait depuis si longtemps. Hoynek, *Analecta*, t. 1^{er}, 2^{me} partie, pp. 439, 440, 441, etc.

² Le duc écrivit au moins dans ce sens le 18 septembre: *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 577. Voir en outre Hoynek, *loco citato*, p. 441.

³ Don Antonio de Mendocça; *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 570, et plus haut, p. 494, note 4.

estranges, et je ne pense poinct que le duc, sur la fin de ses jours, veuille entreprendre si pesante charge, car il demorerait à la fin soubz icelle. Il n'est possible que le Roy puist continuer ceste despense; et il faict à craindre que les voisins attendront qu'il se soit consumé, et lors, comme Mr de Berlaymont dict, nous voudront courir sus; et le Roy se trouverat court s'il pense remédier aux affaires en son absence, et ses prédécesseurs n'heurent en cent ans aussi prompte occasion, comme il at, pour redresser son auctorité, pourveoir aux abuz, et retailler un monde de privilèges. S'il ne vient, tout le temps passerat en consultes, et nouvelles practiques se dresseront, et desjà (dict Mr de Berlaymont) que l'on commence. Les Estatz et pensionnaires reprendront cueur et feront piz que devant, où sa présence peult remédier à tout ce, sans aucun hazard, et gagnant les cueurs. Et at desjà beaucoup attendu tenant si longuement les choses en suspendz, qu'est piz que une mort.

Plusieurs de nos refugiez sont en Clèves, que practiquent avec aucuns ministres du duc auquel n'est plus rien; et aucuns, de ceulx qu'il at à l'entour de soy, considèrent mal le dangier où ilz le mectront et ses enffantz si l'Empereur n'y pourveoit.

J'ay veu ce que Granvelle escript, touchant le courier qui luy at apporté lettres du ix de l'autre mois, et n'heust sçeu exécuter sa charge plus négligemment quantores il luy fust esté ainsi commandé. Et certes je doute, avec Granvelle, que la saison serat fort avancée pour le Roy; toutefois, il est apparent que polrions avoir une belle arriere-saison, puisque sentons maintenant le temps qu'il debvroit faire aux jours caniculaires. Dieu veuille qu'il se dispose à bon escient à venir; mais l'ambassadeur de France, pendant icy congié, dit ung mot que ne fut ouy volontiers, asçavoir « que » c'estoit peu à ung roy d'Espagne, despendre cent mille escuz pour nous » abuser. » Il ne nous abuseroit poinct, mais soy-mesmes.

L'on dit que le duc doit partir ceste sepmaine pour Anvers et regarder le lieu plus commode pour le fort. Tant qu'il ne toucherat aux affaires principaulx, cela me faict espérer la venue du Roy, qui n'at plus que tarder; dedans dix ou douze jours l'on sçaurat le faict ou failli.

Ceulx d'Anvers font fort la court à Courteville, que se cognoistrat par 50¹. S'il est saige, il ne se meslerat d'eulx.

¹ On n'a pas la clef de ce chiffre. Il désigne vraisemblablement le docteur Louis del Rio.

Si l'on veult redresser la justice, il faudrat repurger les consaulx et chiefz d'iceulx, ad ce que Viglius ne voudra entendre. Touttefois, le président de sa patrie est hérétique *ex professo* ¹, comme dit Berlaymont l'avoir entendu d'Aremberg; et il y at long temps que je le sçays. Celluy d'Utrecht ne vault riens ²; d'Hollande ³ at secondé le prince d'Orange, et est adonné à la boisson. Je ne sçay que c'est du lieutenant de Groeninge ⁴, patriote de Viglius.

L'abbé de St-Bernard s'est en allé avec une josne vefve, après avoir fait une bonne bourse; le marquis de Bergues le promet et, doibs lors, il ne vailloit riens ⁵. Bave m'at compté que Mol-le-Borgne disna l'aulture jour avec

¹ Le président du conseil de Frise était alors M^e Charles Nitzenius, ou van der Nitzen, natif de Maestricht. Il avait été nommé en 1527 procureur général et conseiller au conseil de Frise, plus tard il avait passé au conseil de Hollande, et il était retourné au conseil de Frise depuis 1557. Ce personnage mourut en 1569. Il était en excellents rapports avec Hopperus qui, à sa demande, lui procura une *mercède* royale en 1568. Voir Vander Aa, *Biographisch Woordenboek*; Hoyneck, *Analecta*, t. 1^{er}, 2^e partie, p. 500; *Jouchimi Hopperi, Frisii epistolae ad Viglium*, etc., p. 205.

² Le président du conseil d'Utrecht était, on se le rappelle, M^e Hippolyte Persyn, dont on a parlé au t. 1^{er}, p. 75, note 1^{re}.

³ Le président du conseil de Hollande était M^e Corneille Suys, que l'on connaît également.

⁴ M^e Jean de Mepsche, docteur ès droits, fils d'un bourgmestre de Groningue et gendre d'un bourgmestre de Cologne, occupait depuis 1557 la charge de lieutenant du gouverneur de Frise à Groningue. Il était en rapports affectueux avec Hopperus et surtout avec Viglius, son ancien patron, auquel il s'était attaché à Ingolstad. Ce personnage remplit longtemps la charge d'*assesseur* près la chambre impériale de Spire, pour le cercle de Bourgogne, et celle de député du souverain des Pays-Bas à la Diète. Il mourut en 1585, ayant toujours montré un grand zèle pour la cause catholique et royaliste. Van der Aa, *Biographisch Woordenboek*; Hoyneck, *Analecta*, t. II, 1^{re} partie, pp. 555 et suivantes, etc.

⁵ L'abbé de St-Bernard, Thomas van Thielt, avait quitté son abbaye le 18 août, le jour même de l'*Ommeganek* d'Anvers, amenant avec lui une femme qu'il épousa plus tard suivant le rite calviniste, et emportant des valeurs que l'*Antwerpsch chronijckje*, p. 144, évalue à 40 mille florins, et Mendivil, dans sa lettre au Roi du 10 septembre, publiée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 575, à 55 mille écus.

Le protonotaire Castillo, de son côté, dans une lettre du 5 septembre adressée au cardinal de Granvelle, disait en substance: l'abbé de St-Bernard est réellement parti avec une jeune femme; il a emporté avec lui environ 140 mille florins; il a ruiné le monastère de fond en comble, et quelques grands ont eu part à ces valeurs; depuis plus de huit mois lui, Castillo, avait fait savoir à qui de droit, pour qu'on y mit ordre, que l'abbé ne faisait que dilapider, vendre, aliéner par des voies indirectes les biens de son abbaye, faire fondre la vaisselle de celle-ci et certains joyaux de l'église; la vilénie est grande, mais aussi pour Berghes et Orange qui ont été les fauteurs de l'abbé. Castillo ne donnerait pas un fêtu pour certain accord et transaction que ce dernier a fait, avec le marquis

luy, et se plaignoit de ce que l'on le tient pour hugonot, à cause qu'il auroit suivi le prince d'Orange, qu'il l'avoit toujours cognu aultant accompli et bon serviteur au Roy que nul aultre, et que, oultre ce, l'on le disoit ingrat contre Granvelle, lequel, en sa conscience, il n'avoit offensé, sinon par faulte d'avoir prins congé de luy, et qu'il l'at tousjours ouy estimer par le prince d'Orange pour ung très excellent personnaige et grand serviteur de son Maistre, et que jamais ne luy at voulu mal, mais qu'estant pressé par les aultres il at esté force qu'il se soit déclaré contre luy. Ad ce que Bave dict avoir répondu : que puis que le prince d'Orange cognoissoit si grandes parties en Granvelle, il ne se devoit déclairer contre luy, jusque, au dict de gens saiges et non partiaulx, il heust cognu si c'estoit à droit ou à tort que les seigneurs luy vouloient mal; et Bave dict que Mol n'y sçeut que replicquer.

Les Espaignolz, que sont à Enghien, les traictent ainsi qu'ilz méritent¹. En passant ilz sont esté visiter la maison du Sr du Risoir, grand geutz. Sa femme envoiat incontinent vers Mr le comte d'Esmond pour se plaindre de ce grand tort; et luy s'est fasché de ce qu'il n'y at sçeu pourveoir, aiant si peu de crédit vers ceulx d'Espagne, qui ne sçauroient digérer qu'il ayt voulu saulver les consistoriaulx en général, soubz ombre que ceulx de Flandres l'avoient assisté pour pacifier le pays : comme si l'on ne polroit chastier ung bouttefeug qui viendroit luy mesme saulver la maison où il auroit miz le feug, offrant de paier le dommaige de ce qu'il auroit faict.

Le dict d'Esmond a dict à Backersele qu'il estoit fort chargé, et qu'il

de Berghes, de plus de 8000 florins de rente; ce bon père sacrilège avait promis 4000 florins à Armenteros, en deux payements, dont le second allait échoir à la fin d'août, etc. (Bibliothèque de Besançon. — *Mémoires de Granvelle*, t. XXV, fol. 129).

A propos de la fuite de van Thielt, Viglius écrivait à Hopperus : « Practexere dicitur inanem quemdam metum, sed conjugium secutum ac tam ingens sacrilegium eum planè coarguit. » Hoynek, *Analecta*, t. 1^{er}, 2^e partie, p. 440. Hopperus répondait à Viglius : « Secleratum factum abbatis Sancti Bernardi valdè miratur dominus Tisnacus, propter summas commendationes quas in nominatione habebat. Sed mihi, antequam indè discederem, jam tum coeperat nescio quid in illius moribus displicere. » *Joachimi Hopperi, Frisii epistolae ad Viglium*, etc., p. 157.

¹ Le tercio de Sardaigne, commandé par don Gonçalo de Bracamonte, entra à Enghien le 24 août, et il y resta jusqu'à la fin de novembre. A cette époque Noircarmes s'employa, sur les instances de la ville, à obtenir que le tercio fût éloigné. Ernest Matthieu, *Histoire de la ville d'Enghien*, t. 1^{er}, pp. 213, 217.

regardist de se purger; que, quant à luy, qu'il ne luy avoit commandé chose qui ne fust juste et raisonnable. C'est ainsi que jeusne veau se trouve accoustré par son ambition et convoitise. Il est affolé.

Je n'ay encores heu moi en de baiser les mains au duc d'Albe, que sera dedans ung jour ou deux. J'entendz que par ce despesche, qu'est party vers Espagne, il presse fort le Roy de venir, qu'est fort nécessaire et dont je me resjouytz.

Blondeau ¹ m'est venu veoir ceste après disnée, et m'at prié d'adjouster ung traict de plume pour faire ses humbles recommandations à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, disant qu'il ne sçait s'il l'at offensé, n'ayant de si longtems heu de ses nouvelles, comme si elle fust obligée de l'entretenir par lettres. Je luy dictz qu'il ne devoit le trouver estrange puisqu'il sçavoit les continuelz empemens qu'elle ha. L'archevesque de Cambray l'at icy ammené pour, depuis ses estatz, avec aultres venir saluer le duc. Il y auroit pour rire d'estre caché derrière eulx quant ilz discourrent, car ce sont deux testes en ung chapperon.

C'est ce que je diray pour ceste fois.

CXXXI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 238 à 240. — M. F.)

Bruxelles, le 6 septembre 1567.

Monseigneur : Ce que par mes dernières je disoie estre entrevenu entre le duc d'Albe et Madame ², dont je n'avoie encores lors certitude, est passé entre elle et don Francisco de Ibarra, à sa première venue, lorsqu'il vint

¹ Le seigneur de Haultbois, plus connu sous le nom de capitaine Blondeau, dont on a souvent parlé. Voir p. 498, note 1^{re}.

² Voir plus haut, p. 605.

pour sçavoir là où l'on mettroit la gendarmerie; ad ce que Son Altèze respondict qu'elle en parleroit au conseil d'Estat; ad ce que don Francisco dict que il y en avoit au conseil d'Estat de qui le Roy ne se fioit ny estoit content, et que le duc d'Albe venoit avec pleine auctorité et puissance; ce que Madame at déclaré depuis à quelcun du conseil d'Estat, et mesmes au comte de Mansfeld, que ne s'est gardé d'en faire demonstration, présent don Francisco, qui en at cuidé enraiger, et s'en est fort resenty contre la duchesse, disant que ce que luy avoit esté dict, en ung coing de chambre et secret, ne debvoit passer si avant, et a dict ouvertement que Madame estoit une mauvaïse femme, et que de ce se polroit faire bonne preuve : ce qu'est venu aux oreilles de Madame qu'est fort enflambé, et ceulx que sont à l'entour d'elle *frigidum suffundunt*, de sorte qu'elle se monstre résolue de partir, se complaindant ouvertement que, après avoir servi huict ans et bien, l'on luy envoie ung contrerolleur, et celluy l'ennemy capital de sa maison, et que partant elle n'at plus que faire icy, aiant escript au Roy, ad ce que se publie par tout, pour son congié¹. Et del Rio dict qu'il est nécessaire que Madame ou le duc d'Albe facent la place belle, puis qu'il n'y at ny moien ny espoir de les joindre par ensamble, quoy que l'on ayt sçeu faire et le duc se soit accommodé et offert, pour non empescher le service du Maistre. Je pense que le comte de Mansfeld peult avoir bonne part de cecy, veant son crédit faillir, car ceulx d'Espagne sont fort esbahiz, et le dient sans dissimulation, que ung estrangier soit esté si avant entremis aux affaires, mesmes secretz. Et ne sçavent digérer le grand honneur que Son Altèze faict à la femme dudict comte, luy aiant fait aller au devant toute sa maison; et ne sont contentz de la privaulté de Madame avec le comte de Mansfeld, aiantz grandement remarqué que, à la seconde communication avec le duc d'Albe, l'on demanda, pour luy, la confiscation de Brederode², dont il est bien loing avec son filz. Il n'y at plus question qu'il voyse à Anvers; car il veoid bien qu'il n'y at que faire, et ce pendant qu'il y at esté, Noircarmes dict que l'on n'at lessé d'y baptizer et marier à l'hugonote, et n'at nommé les personnes.

¹ Madame avait écrit au Roi, le 29 août, pour avoir enfin sa retraite. Le 8 septembre, elle se plaignit de n'avoir pas encore reçu le congé qu'elle avait demandé, et elle envoya à Madrid son secrétaire, Machiavel, pour solliciter une prompte décision. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 367, 370, 371.

² Voir plus haut, p. 603.

Il se baigne, véant le comte de Mansfeld si bien avec les Espagnolz, dont il me parla hier, que je le fuz saluer, plus d'ungne heure et demie ensamble d'aultres choses, disant que ce comte at esté le premier aucteur de la conspiration contre V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie¹. Il at peu d'espoir de la venue du Roy pour cest an ; aussi ceulx d'Espagne confessent assez que ilz ne l'attendent ; combien que toutesfois il at escript, selon son accoustumé, que sa venue est nécessaire.

Il me compta comme le duc d'Albe, par exprès commandement de Sa Ma^e, l'at icy mandé pour estre assisté de luy, ce que Madame ne prend bien ; mais il s'en soucie peu, luy aiant dict, et auparavant escript et faict dire par Largilla, qu'elle se doibt entendre avec le duc d'Albe, si elle veult faire le bien du payz² ; mais il dict que Son Altèze *persistit in odio*, et qu'il n'y at faulte de gens que l'incitent ad ce. et que, ad son advis, il est besoing ou qu'elle se appoincte, ou qu'elle parte tost, et qu'il at par ses dernières adverty Sa Ma^e de quatre poinctz nécessaires. Le premier, qu'il y ayt sincère intelligence entre Madame et le duc, ad ce qu'il ne doute que pour sa prudence et longue expérience il entendra volontiers, et Madame selon sa vertu réciproquement ; le second, que tost se face le chastoy, à exemple et perpétuelle mémoire, pour ce que la dilation cause ung très grand mal et que le désespoir faict fondre et aller à ruyne les principales villes ; tiercement, que l'on repurge partout les magistratz ; et, pour le dernier, que le Roy doibt considérer la nature, assiète, condition et humeurs de ces pays. Il seroit d'opinion que l'on feist, à tous ceulx que l'on mettra en office et magistrat, faire profession solennelle et serment de garder l'ancienne religion.

Il monstre désirer icy V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie, et dict luy avoir escript que l'on y at bien de besoing d'ung tel cerveau que le sien. Don Francisco de Ibarra a dict à Viron que V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie viendrat, mais qu'elle n'en feist samblant ; et, puis qu'il n'y at apparence de la venue du Roy, je penseroie que le duc d'Albe la debvroit désirer qui, si Madame partist, se trouveroit bien empesché, car il y auroit bien à faire que le payz le voulust recevoir au gouver-

¹ D'après ce que Granvelle écrivait au Roi, en 1563, le premier auteur de la ligue était le comte de Hornes. *Papiers d'État*, t. VII, p. 12. Noircarnes pouvait le savoir mieux que lui.

² Voir plus haut, p. 312.

nement, et, de le tenir en qualité de capitaine général, l'on dict qu'il n'est guerre.

Le duc, ad ce que dict Mr de Noircarmes, luy at demandé s'il y auroit moien de faire quelque exploict, et qu'il a dict que ouy, pourveu qu'il y procède prudemment, considérant l'humeur du pays.

L'on treuve fort estrange que le capitaine, qu'est à Gand, at hosté les clefs des portes au bourguemestre ¹ et qu'il veult avoir en mains la maison de la ville pour sa retraicte; peult-estre qu'il fust esté aussi bien de tascher d'avoir le chasteau ², que emporte tant pour le payz et mesmes Zelande; mais peult-estre que l'on ne veult altérer le comte d'Egmond, que Noircarmes dict estre de bonnes entrailles, simple et peu practique, sinon de ce que le prince l'at imbut, qui au triumphe des nopces ³ permectoit que la femme du comte d'Egmond précédast partout la sienne, que le comportoit encores que l'esperit soit estrange, et dict que cela fut noté de plusieurs ⁴. Il est marri de ce que le comte d'Egmond se estrange tant et qu'il ne se deffaict de ceulx que sont à l'entour de luy. Il se plainct fort de Hooghstraeten, qu'il dict estre mauvais et dangereux, et que luy et le comte de Hornes l'ont menassé, dont il ne se soucie. Le dict comte de Hornes doibt ici estre ce jourd'huy.

Mr de Noircarmes, ad ce que je puis veoir, gouste fort le président d'Artois ⁵, et seroit bien d'advis qu'il fust appelé icy. Il congnoist fort bien ceulx de Frise et Utrecht, et dict que c'est peu que celluy de Hollande, en ce qu'il dict vray. Aussi me dict-il ouvertement que le conseil privé n'est nect : ce qu'il at sur Bruxelles ⁶.

¹ Le tercio de Naples, fort de 49 enseignes, était entré à Gand le 30 août, sous le commandement de son mestre de camp don Alonso de Ulloa. Sur le fait de l'enlèvement des clefs de la ville au magistrat, voir De Jonghe, *Gentsche geschiedenissen*, t. 1^{er}, pp. 89, 90. Don Alonso, accompagné d'une forte troupe de soldats, alla lui-même, au milieu de la nuit, prendre de force ces clefs à messire Jean Damman, premier échevin de la *Keure*.

² La citadelle de Gand était commandé par le S^r de la Trouillière, lieutenant du comte d'Egmont. Cet officier, sur un billet du comte, écrit à la demande du duc d'Albe, y laissa entrer une garnison d'Espagnols le 12 septembre. *Ibidem*, p. 92; *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 575.

³ Lors des nocces d'Alexandre Farnèse avec la princesse de Portugal.

⁴ Voir t. 1^{er}, pp. 56, 45, etc.

⁵ M^e Pierre Asset. Voir *ibidem*, p. 51, note 2^{me}.

⁶ Le conseiller Philibert de Bruxelles.

Monsieur le président Viglius dict que Micault¹ ne vault guerre mieulx. Dieu sçait comme le dict sieur blasonne l'amman filz²; et dict que eulx et Mol-le-Borgne polroient dire beaulcop de particularitez du prince d'Orenge, s'il voloient. Et, ad ce que je veoidz, il leur at desjà lavé les testes vers ceulx d'Espagne.

Noircarmes se plainct fort de ce que toutes traficques vont en Angleterre, qui devient riche et puissante, et regrette que sur ce fust si mal suivy l'advis de V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie, et qu'il faudra, pour repeupler ce pays et y remectre les draperies, deffendre sur la hart toutes marchandises d'Angleterre : ce que je adjouste pour ung incident desdictz propoz³.

D'Armenteros il disoit merveille⁴, et sçait bien que pour l'heure présente il ne lesse encores de faire marchandise d'offices où il peult. Il y at vacqué en Hollande une mestrice des comptes. L'on faict ung auditeur maistre, ung auditeur extraordinaire, ordinaire, et l'on remect ung nouveau auditeur extraordinaire qui m'at confessé debvoir donner quatre cens escuz. L'on peult penser que donnent les aultres deux.

L'abbé de Saint Bernard at emporté la valeur de soixante mille florins, que cousteront au monastère aultres tant. Car il ad vendu toutes choses, comme bois, bledz, anciennes debtes à vil priz et spolié la maison de vasselles. L'on crainct bien qu'il aurat emporté les reliquaires. L'on at deputé pour commissaires le conseiller Oddart et ung marchand ou courtier Hincxstone⁵.

¹ Messire Nicolas Micault, chevalier, seigneur d'Indevelde, prévôt héréditaire de Binche, membre du conseil privé depuis 1554, mort en 1589, à l'âge de 71 ans. Sa femme était sœur du confédéré Boisot.

² Philippe de Loquenghien, qui épousa une fille du feu seigneur de Jauche.

³ On trouve au tome 1^{er} beaucoup de détails intéressants sur les rapports politiques et commerciaux des Pays-Bas avec l'Angleterre. Nous renvoyons à la table alphabétique verbo *Angleterre* (Rapport avec l').

⁴ On voit, par une lettre de Mendivil au Roi, que cet homme, depuis l'arrivée des Espagnols, cherchait à se mettre dans leurs bonnes grâces, même au détriment de Marguerite de Parme. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 369.

⁵ Dans sa lettre du 5 septembre, que l'on a citée plus haut, p. 610, note 5^{me}, le protonotaire Castillo raconte au cardinal quelques particularités par rapport à l'envoi de ces commissaires. Oudart, dit-il, avait été naguère commissaire du gouvernement lors de l'élection de van Thielt comme abbé de Saint-Bernard. Or, aussitôt que le départ de van Thielt avait été connu, Oudaert s'était empressé de con-

L'on doibt casser de bref les Allemans de Bois-le-Duc, Tournay, Valenchiennes, que meurent de faim. L'on leur doibt près de trois mois. Ilz mendient leur pain et sont plains de maladies et misères. Mr de Noircarmes me dict qu'il at avancé à ceux de Valenchiennes, du sien, xii^e escuz.

Aulcuns dient en ceste court, et veulent faire gaigieure, que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} serat envoieé à Naples, et adjoustent que c'est pour tenir le lieu de celluy que y at esté, jusques il y retournerat. Je pense bien, que selon que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} est saige, elle voudrat tousjours ce que Sa Majesté voudrat; mais je ne peulx me contenir de dire que cela feroit penser à plusieurs que l'on la voudroit esloingner des affaires d'icy, du moingz jusques ilz seroient réduictz en telz termes que aulcuns craignent l'on les voudrat réliger. Ce que prévéantz, aucuns des seigneurs voudroient que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} fust desjà icy, et le comte d'Esmond des premiers, *non ex charitate*, mais pour faire teste à ceulx d'Espagne, et je voudroie que plusieurs ne demonstrisent tant ceste volonté et désir, pour ce que lesdictz d'Espagne en polroient prendre ombre et le Roy aussi. Il ne peult estre que l'on ne sçaiche de bref ce qu'il voudrat faire à l'endroit de V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, que je seroie marri veoir si loing.

Le président Viglius, doubte fort que *Hispani acerbius acturi sint, et ipse moderata consilia profert, et te adjutore opus habet, cujus nunc minus meminit quam olim. Interim manet adscriptus glebae, neque video quomodo se extricet.*

*Multum pudet Abbates Brabantinos tam turpis facti sui confratris qui locum struxit Episcopis. Verendum ne idem tentet Afflighensis, ex eisdem fere causis exemplum sequatur*¹.

seiller à Madame de Parme d'envoyer à l'abbaye des commissaires laïcs, disant que c'était un cas dont il appartenait à l'autorité séculière et non aux ecclésiastiques de l'ordre du coupable de connaître. Il avait alors été envoyé lui-même à S^t-Bernard, tandis qu'on envoyait ailleurs l'abbé de Villers qui était « père abbé », *que es padre abas*. Castillo attribuaît la conduite du conseiller Oudaert au désir qu'on ne sût pas le fond de ce qui s'était fait lors de sa commission à S^t-Bernard pour l'élection de van Thiel, et que l'abbé de Villers ne fût pas présent à l'enquête.

¹ Dans sa lettre citée à la note précédente, Castillo disait encore :

« Il est nécessaire d'avoir l'œil sur l'abbé d'Afflighem dont les allures ne me plaisent pas. Je l'ai dit » à Mr le président et aussi à mon frère (le docteur Louis del Rio), qui, à son défaut, le rappellera au » duc. » Les craintes manifestées à l'endroit de l'abbé d'Afflighem, Arnould Motmans, ne se réalisèrent pas.

CXXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 642.)

Rome, le 11 septembre 1567.

Entrée du duc d'Albe à Bruxelles ; crainte et abattement de tous. Ainsi le Roi, en arrivant aux Pays-Bas, y pourra avec facilité établir ses affaires, châtiant les plus coupables, et usant de clémence envers les autres.

CXXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A FRÉDÉRIC D'YVE, ABBÉ DE MAROILLES ¹.(Publiée dans le *Bulletin de la commission historique du département du Nord*, t. IV, p. 344.)

Rome, le 12 septembre 1567.

Monsieur de Maroilles : j'ay entendu par lettres de M^r le Prevost d'Ayre, Morillon, avec quelle promptitude de bonne volonté vous vous estes accommodé de prendre la peine de, à la requeste qu'il vous a fait de ma part, aller assister à M. de Tournay à la visitation qu'il a fait à mon abbaye de Saint-Amand, à l'occasion des désordres qu'aucuns religieux y avoient procuré, et que vous vous soyez chargé de conduire avec vous le religieux Astrivière ² pour le loger ailleurs qu'à la maison de Saint-Amand, suyvant la sentence dont je vous remercy très-affectueusement. Et véritablement je tiens à bien grande obligation ce que vous m'avez fait et m'en tiens bien obligé,

¹ Voir plus haut, p. 354, note 5^{me}.

² Damp François Estrivières.

comme je seray aussi prest à le recognoistre, à vostre endroit et des vostres, en ce que vous me voudrés employer : et me recommandant très affectueusement, etc.

CXXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLEFONTAINE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Bellefontaine, t. 1^{er}, fol. 40. — M. F.)

Rome, le 14 septembre 1567.

Il se souvient, quant à Gilbert Cousin ¹, que ses écrits « ont été condamnés comme » hérétiques et portés au catalogue des livres défendus. » Le Pape actuel, alors cardinal, faisait partie de la congrégation qui a prononcé cet arrêt. Quelque personne, et sans doute un des gens de l'archevêque de Besançon maintenant à Rome ², « aura peut-être réveillé le chat qui dormait » en demandant que le nom de Cousin fût rayé de cette liste, « l'excusant par jeunesse » afin qu'il continuât à jouir de ses bénéfices.

Il est probable que le Roi ne se rendra en Flandres que lorsqu'il saura l'accueil qui y a été fait au duc d'Albe : « car il ne se mettra pas sans forces suffisantes entre les » mains de ceux qui ont si ordement conspiré contre lui; voulant y aller comme maître » et non recevoir la loi de ses sujets. » Lui-même ne quittera Rome qu'au printemps prochain, « à moins qu'on ne lui commande bien expressément autre chose. »

¹ Voir plus haut, p. 590, note 2^{me}.

² *Ibidem*, p. 185.

APPENDICE.

I.

CONSIDÉRATIONS QUE FAIT LE COMTE D'EGMONT SUR LES AFFAIRES DE FLANDRES.

(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n° 356, fol. 84.)

Como la religion es el pilar principal y fundamento de toda policia y freno para contener en paz una congregacion, y que no se halla cosa mas importante para causar la union ó el apartamiento de los corazones y voluntades de los hombres que la religion, el ejercicio público della ha siempre colgado y procedido de la autoridad y mando del principe absoluto ó cabeza suprema de la república. Y para mantener el principe sus tierras en sosiego, y asegurarse que los vasallos le obedecerán con fé y voluntad, debe tambien usar de la dicha religion con tal rienda y moderacion que no se de ocasion á que el vasallo entre en justa sospecha que, por respeto particular de provecho privado, olvidaria el fin de verdadero principe, que es de procurar llanamente el bien y utilidad del cuerpo entero de su república.

Conforme lo cual, para conservar entera la reputacion y autoridad que de derecho divino y humano pertenesce al principe, y para evitar los alborotos y desordenes ulteriores, y contener el pueblo en su oficio, parece por lo que ocurre en las cosas presentes que, usando S. M. de su clemencia acostumbrada, podria significar por sus patentes ó traslados dellas á cada uno de sus Estados particularmente, ó á todos en general que, aunque tenga justa ocasion de sentir así los desacatos, escesos y casos enormes que se han hecho, como la tolerancia de las predicas permitidas en diversas partes en forma de provision; todavia, creyendo haber sucedido todas las desordenes

sin consentimiento de los dichos Estados y á pesar de los buenos y leales vasallos, atento tambien la necesidad que habria forzado á Madama y los senores del consejo á condescender en la dicha permision, para con menos peligro y efusion de sangre mitigar el furor y rabia del comun que estaba tan alterado, visto que no se ha hecho sino por provision, que, usando ahora S. M. de su autoridad para quitar cualesquier calumnias que hayan sido divulgadas entre el comun por gente maligna y sediciosa, declarase S. M. absolutamente ser su voluntad que los placartes y inquisicion, de que se han quejado algunos de sus Estados, no solamente cesen, mas que sean quitados y abolidos del todo; y que, cuando S. M. llegará, entenderá benignamente y con toda mansedumbre á ordenar placartes nuevos sobre las cosas de la religion, tomando parecer de sus Estados para mantener la religion católica y á todas las otras cosas que tocan el administracion y gobierno de la tierra; y para dar mas seguridad al comun de su venida y hallar todas cosas mas dispuestas á ella, podria S. M. desde ahora apereibir los dichos Estados dello, y que su venida seria sin falta para fin del mes de marzo venidero, ó para otro plazo mas cierto que S. M. podria señalar, y siendo servido de nombrar el tiempo para cuando pensaria llegar, seria dar mas contentamiento y esperanza á los dichos Estados, y con ello parece se podria mejor contener en oficio el pueblo alborotado.

Mas entretanto habria S. M. de declarar muy de veras que no quiere permitir en sus estados algunas predicas ni ejercicio de otra religion que de la suya católica y apostólica, que de todo tiempo ha sido pública y notoriamente recebida y usada en ellos, de consentimiento y por autoridad así de los principes sus predecesores como por la suya, y que tan poco quiere admitir otro magistrado que él que estubiére por él, y que su voluntad es que sean desterrados y hechados cualesquier otros consistorios; asi mismo que todas las ligas, confederaciones, factiones y conductas que se podrian hacer de algunos caballeros confederados y otros, sean quitados del todo y que desde ahora las renuncien, haciendo juramento solemne que serán buenos y leales vasallos y que guardarán las ordenanzas de S. M. so pena de ser luego desterrados como desobedientes y rebeldes.

Y para corresponder á la santa y justa intencion de S. M., que todos los vasallos, que querrán ser habidos por buenos y leales servidores y criados, hagan su deber á inducir y persuadir los otros, y que procedan de hecho, sino pudiere ser de otra manera, para hacerla guardar y castigar los rebeldes. Que haciendo esto y con la ayuda que S. M. no dejará de les dar, habrá ocasion de entregar sin rigor, olvidando y aboliendo S. M. todo lo pasado como principe benigno, excepto lo de los autores, cabezas, alborotadores y principales conductores de las rebueltas, sacos y sediciones que ha habido; y que S. M. oyrá mas benignamente todo lo que despues le quisieren representar tocante á su servicio, el bien y tranquilidad pública de sus estados, como se deve esperar de un principe bueno y clemente.

Y si por caso algunos quisiesen contravenir á tan santa intencion de S. M., que desde ahora sean habidos y declarados sediciosos, rebeldes, y enemigos de sus estados y del bien público dellos, y como tales sean luego hechados de las tierras de S. M. Lo cual todo no ha de parescer á nadie ser cosa nueva, atento que por la *religions-fried* de Alemania el menor principe del imperio tiene licencia de hacer observar en su tierra aquella religion, de las que estan permitidas por el *fried*, que él escogiere; y asi le ayudan los otros principes del Imperio, aunque haya eligido religion contraria á la que ellos guardan en sus estados, á castigar los desobedientes y rebeldes: la cual asistencia de principes, mayormente del Emperador y de otros amigos, si fuere necesario espera S. M. que no ha de faltar; quanto menos han de aguardar los dichos vasallos, rebeldes y sediciosos algun socorro ó favor dellos.

I.

TRADUCTION ¹.

Comme la religion est la colonne principale et le fondement de toute police et de toute règle pour maintenir en paix une société; comme il n'existe rien de plus propre qu'elle à unir ou à diviser les cœurs et les volontés des hommes, son exercice public a toujours dépendu et procédé de l'autorité et du pouvoir du prince souverain ou chef suprême de la république. Mais, pour maintenir le calme dans ses États, et pour s'assurer l'obéissance fidèle et affectueuse de ses vassaux, le prince doit se conduire à l'égard de la religion avec

¹ Cet avis, ou mémoire, du comte d'Egmont avait été rédigé en Français. Nous n'en avons qu'une traduction Espagnole, faite pour Philippe II, par un traducteur qui semble n'avoir pas eu trop de confiance dans son œuvre, puisqu'il a soin de dire : *Consideraciones . . . traducidos en Español, aunque se remita al Frances original; Considerations, . . . traduites en Espagnol, bien qu'on s'en réfère à l'original Français*. Dans ces conditions, il faut bien reconnaître que le texte Espagnol, et surtout la traduction de celui-ci, malgré l'intérêt qu'ils présentent, ne rendent probablement pas toutes les nuances de la pensée du comte. A la page 62, note 4^{me}, nous avons dit que ce mémoire avait été fait pour le Roi. Il est possible, cependant, qu'il ait été mis sous les yeux du Roi après coup, et qu'il ait été fait pour le gouvernement de Bruxelles. On ne saurait non plus lui assigner une date précise: seulement sa teneur même prouve qu'il est postérieur au soulèvement des iconoclastes, et antérieur à l'invitation faite aux gentilshommes et feudataires de renoncer à toute ligue, c'est-à-dire qu'il appartient aux derniers mois de 1566.

une telle modération et prudence que les vassaux n'aient pas occasion de concevoir un soupçon fondé : le soupçon que, dans des vues spéciales d'intérêt propre, il oublierait la mission d'un véritable prince, consistant à procurer pleinement le bien et l'utilité de la république.

En conséquence, pour conserver en son entier l'autorité et le prestige afférents au prince de droit divin et de droit humain, pour éviter les troubles et les désordres ultérieurs, et pour contenir le peuple dans le devoir, voici ce que lui suggère la situation présente des affaires. S. M., usant de sa clémence accoutumée, pourrait faire savoir ou par lettres originales, ou par doubles, soit à chacun de ses États en particulier, soit à tous en général que : sans doute elle a juste occasion de courroux, et à raison des insolences, des excès, des faits énormes qui ont été commis, comme de la tolérance des prêches qui ont été permis en divers lieux par forme de provision ; que cependant Elle croit tous ces désordres arrivés sans le consentement des États et contre le gré des bons et loyaux vassaux ; qu'Elle tient compte aussi de la nécessité par laquelle Madame et les seigneurs du conseil auraient été contraints d'accorder la permission en question, pour calmer avec moins de danger et d'effusion de sang la fureur et la rage du commun peuple alors si altéré ; qu'Elle considère que cette permission a été accordée seulement par provision ; qu'en conséquence, usant maintenant de son autorité pour détruire toutes les calomnies répandues dans le commun peuple par des gens malintentionnés et séditeux, Elle déclare absolument vouloir que les placards et l'inquisition, dont certains de ses États se sont plaints, soient non-seulement suspendus, mais tout à fait abolis et supprimés ; qu'à son arrivée Elle s'occupera, bénévolement et avec toute mansuétude, de dresser des placards nouveaux relatifs aux choses de la religion, prenant l'avis de ses États pour maintenir la religion catholique, et sur toutes les choses concernant l'administration et le gouvernement du pays. De plus, dans le but de donner au commun peuple plus de certitude de sa venue, et de trouver toutes choses mieux disposées pour celle-ci, S. M. pourrait dès maintenant en avertir les États et leur dire qu'elle aurait lieu sans faute pour la fin du mois de mars prochain, ou pour tout autre terme plus précis que S. M. pourrait indiquer ; et si S. M. voulait bien faire connaître l'époque à laquelle Elle penserait arriver, ce serait donner plus de satisfaction et d'espérance aux dits États, et grâce à cela, on pourrait mieux contenir dans le devoir le peuple agité.

Mais entretemps S. M. devrait déclarer très-sérieusement qu'Elle ne veut permettre dans ses États aucun prêche, ni l'exercice d'une autre religion que celui de sa religion catholique et apostolique qui, de tout temps, y a été publiquement et notoirement reçue et pratiquée du consentement et par l'autorité des princes, ses prédécesseurs, et d'Elle-même ; qu'Elle ne prétend pas non plus admettre d'autres magistrats que ceux qui existent par Elle ; qu'Elle entend voir dissoudre et déposer indistinctement tous autres consistoires ; qu'en outre toutes les ligues, confédérations, factions et conventions, qui se pourraient faire entre certains gentilshommes confédérés, ou autres, doivent être absolument dissoutes, et que, dès à présent, ils aient à y renoncer faisant serment solennel d'être bons et loyaux vassaux et de garder les ordonnances de S. M. sous peine d'être immédiatement bannis comme désobéissants et rebelles.

Et pour correspondre à la sainte et juste intention de S. M. que tous les vassaux, désireux d'être tenus pour bons et loyaux sujets et serviteurs, fassent leur devoir d'induire et de persuader les autres, et qu'ils procèdent par voies de fait, s'il n'est pas possible autrement, pour la faire respecter et pour châtier les rebelles. Qu'en agissant ainsi et avec l'aide que S. M. ne laissera pas de leur donner, il y aura moyen de rétablir les choses sans rigueur, S. M., en prince bénin, oubliant et amnistiant le passé, sauf en ce qui touche les auteurs, chefs, agitateurs et principaux auteurs des révoltes, pillages et séditions qui ont eu lieu; et que S. M. écouterait plus bénévolement tout ce qu'à l'avenir on voudrait lui représenter, relativement à son service, le bien et la tranquillité publique de ses États, comme on doit l'attendre d'un prince bon et clément.

Et si par hasard aucuns voulaient contrevenir à une si sainte intention de S. M., que dès maintenant ils soient tenus et déclarés pour séditeux, rebelles et ennemis de ses États et de leur bien public, et comme tels immédiatement chassés des terres de S. M. Tout cela ne doit paraître à personne chose neuve. En effet, en vertu de la *religions-fried* en Allemagne, le moindre prince de l'Empire a le droit de faire observer dans sa terre la religion qu'il choisit parmi celles qui sont permises par la *fried*; et même les autres princes de l'Empire — bien qu'il ait choisi une religion contraire à celle qu'eux gardent dans leurs États, — l'assistent à châtier les désobéissants et les rebelles. Cette assistance des princes, principalement de l'Empereur et d'autres amis, ne manquera pas au Roi, si elle est nécessaire, à ce que S. M. espère: d'autant moins les vassaux rebelles et séditeux doivent-ils compter trouver chez eux quelque secours ou faveur.

II.

VERBAL DE LAS CONFESIONES Y EXAMINES DE CIERTOS GENTILESHOMBRES QUE HAN SEGUIDO Y SERVIDO AL SEÑOR DE BREDERODES, QUE FUERON TOMADOS A 7 DE MAYO 1567 EN GARLINGUE, EN FRISA, Y DESPUES ENBIADOS PRESOS AL CASTILLO DE VILVORDE, EXAMINADOS POR LOS CONSEJEROS DAMDERWIEL, Y JESSELE, Y JUNTAMENTE CON ELLOS EL SECRETARIO DE LA TORRE POR COMISION Y ORDEN DE SU ALTEZA ¹.

1º Maximilianus de Blois, llamado Cock de Llerenghe, natural de Holanda, criado que fué del conde de Egmont nueve ó diez años, que le servia de gentilhombre. Dijo por

¹ On remarquera que les noms propres sont estropiés dans cette pièce de la façon la plus étrange. Nous avons respecté l'orthographe du manuscrit: nous rétablirons les noms dans la traduction avec d'autant moins de difficulté qu'il s'agit, en général, de personnages parfaitement connus.

el primer examen que, á la junta de los gentileshombres confederados en Sant-Tron, el señor de Brederodes y los condes de Nasao, Culemburg y Bardemberghe, y los señores d'Esquerdes, d'Audrigones, Dolhang, Villieres, Vendeville y los dos Tolosas, estaban siempre juntos, y Barlucel algunas veces con ellos, y que tambien habia otros muchos en la dicha Sant-Tron que se juntaban con ellos, pero que no se acordaba al presente de sus nombres.

Que en el dicho lugar fué preguntado á los gentileshombres confederados si ellos perseveraban en lo que habiau firmado en la primera requesta que se presentó á S. A., y así mismo si ellos abonaban lo que los diputados hiciesen, y les fué respondido que sí, mediante que ellos no escudiesen del compromiso y la dicha requesta.

Que en esta junta se hallaron el mismo Cock y los otros gentileshombres confederados que estaban presentes.

Confesó haber firmado cuatro ó cinco compromisos, y que el señor de Louveral estaba presente en la dicha Sant-Tron.

Que el dicho señor de Brederodes, en Ambers, comia y cenaba siempre y estaba en casa del principe de Oranges y conde de Hochstrat y Estralen, y daba prisa al dicho principe de Oranges.

Que así mismo el dicho señor de Brederodes estubo en Amstradam con el dicho principe y el conde Luis de Nasao, su hermano.

Confesó haber estado en servicio del dicho señor de Brederodes hasta tanto que su villa de Viane fuese libre.

Confesó haber tenido cargo de una compañía de arcabuceros de á pié del dicho señor de Brederodes, y hecho sacramento al Rey y al dicho Brederodes de guardar la villa y tierra de Viane.

Que en la dicha Viane habia ocho compañías de infanteria de que eran capitanes los dos hermanos de Vaternburg, uno llamado Augustin, Nintel, Renesse y un Aleman y el mismo Cock.

Confesó que habia entrado en Amstradam con el dicho señor de Brederodes, la primera vez que se le dió á conocer, y le recibió con el capitan Hughtembrock y Artus, su mozo de cámara.

Confesó haber recibido del dicho señor de Brederodes en todo, para si y su compañía, mil setecientos ó mil ochocientos florines.

Confesó que los de Viane habian tirado algunas piezas de artilleria al bolvarte que el conde de Meguen habia hecho hacer.

Dijó que van der Aa, Hughtembrock y Rosseberg habian ido con el dicho Brederodes hacia Empden con su familia.

Dijó que el capitan ó castellano de Medemblick al principio les rehusó el paso, pero que á la fin, con promesa de no hacer daño á los del castillo ni burgo, acordó de darsele

por que los del village le constriñian á ello con amenazas de matarlo, y cuando se partieron tiró una pieza de artilleria cerca de ellos.

Confesó que el ministro Gerardus, natural de Utrecht, estubo en Viane con un otro ministro wallon conocido suyo.

Confesó que el dicho señor de Brederodes fué advertido por él que el duque de Bronswick estaba en Merserche y le mandó que diese dentro y le hiciese hechar por fuerza.

Dijó que el capitan Longueval, que antes habia sido archero del Rey, nuestro señor, natural de Flándes ó Artues, habia levantado una compañía de infanteria en la dicha Viane.

Dijó que el escotete d'Amersfort fué tomado por la gente del capitan Andalot, estando en Iselestain, á reconocer el dinero que habian de embiar á Amstradam para el dicho Brederodes, y que el mismo Cock no estaba contento de su prision.

Dijó que Charles de Montfaucon, Savoyano, baron de Flesir, de su confederacion, andaba en casa del conde de Egmont, y que su hermano, Georges de Montfaucon, que estaba casado en Malinas, y el señor de Mellin eran tambien de la dicha confederacion, y escribian toda la mente de S. A.

Dijó que Juan Renault, natural de Arras, era su teniente.

Confesó haber sido embiado por los otros capitanes, que estaban en la dicha Viane, á Amstradam, al señor de Brederodes para le representar su necessidad, y haber socorro de dinero y vituallas, ó que de otra manera ellos estaban deliberados de desamparar la dicha villa de Viane, y él le prometió de les embiar dineros, y les hizo creer que estaba cerca de hacer su apuntamiento con Su Alteza.

Confesó que él habia sido embiado á Bruselas, al conde de Mansfelt, para obtener las predicas en la dicha Bruselas y haber hecho de esto su verbal.

Dijó que él tomó su licencia del conde de Egmont, su amo, ocho dias antes de su ida á la junta de Sant-Tron, para negociar ciertos negocios suyos, y que tres meses despues tomó licencia del todo del dicho su amo con pretesto que se queria retirar fuera del país, y que dos años antes le habia pedido la misma licencia, y que pasando por Viane fué requerido del señor de Brederodes de que quedase con él el invierno pasado.

Dijó que el dicho señor de Brederodes habia desamparado Viane porque podia ser tomado del conde de Meguen, y no se teniendo por seguro en la dicha Viane se partió de alli disfrazado y á media noche á Amstradam, cuando llegó el conde de Meguen á Utrecht, con esperanza de hallar medio de haber dineros y vituallas.

Por el segundo examen: dijo que conocia Brisoit y que habia tenido con él mucho tiempo conocimiento y tratadole familiarmente, y que él estubo en la dicha Sant-Tron, y tambien habia visto en Amberes ir algunas veces á saludar al señor de Brederodes,

y acompañarle yendo à casa del principe de Oranges, y que él no era del consejo en la dicha Sant-Tron.

Por el tercero examen le fué mostrado la sentencia dada en el consejo privado para le poner en tormento; y confesó haber recibido cartas del señor de Brederodes con un messagero suyo, para que se encaminase con los otros capitanes à Amstradam, y estar à una legua de la dicha villa donde les haria dar dineros y entrar en la dicha villa.

Confesó haber oido leer en Amberes, en casa del dicho Brederodes, en presencia de los dos Tolosas, Villieres, Wingles, y otros gentileshombres confederados, la requesta que el dicho Brederodes embió à Su Alteza, para que ella quisiese permitir las predicas y el ejercicio de ellas, y parasen todas las guerras.

Dijó que en la dicha Viane habian sido distribuidos entre los soldados seis ó siete mil florines demas de los dineros que habian sido forjados de la basilla del dicho Brederodes.

Confesó haber sido inducido à Leefdale, gentilhombre que vivia con el conde de Egmont, para que firmase el compromiso y que le habia dicho que mirase que el conde Luis de Nasao le habia firmado, y que bien pensaba que el principe, su hermano, no le desampararia.

Que el dicho Cock, à postrero de mayo 1567, habia requerido al capitan Cuatrobaultx que le tenia en guarda que le dejase ir, y parece que ¹ lo que despues confesó que él habia encubierto la verdad sobre muchos puntos por sus precedentes examenes, de manera que él confeso que: por la fama que corria por acá que S. M. querria introducir la Inquisicion de España, él fué llevado cerca de Natividad del año 1566, por el sobre dicho Leefdale, en casa de Hames, Tuson d'or, adonde halló los dos hermanos de Tolosa, Dolhain, Brisot, Louverval, Mellin, Martin Lopez, Charles de Montfacon, baron de Flesir, y Ssambecq, adonde les fué propuesto por el señor de Tolosa de hacer entre ellos una liga y confederacion para impedir la dicha inquisicion, y que á este fin el dicho Tolosa habia ordenado una forma de cierto compromiso el cual despues le leyerón y corrigieron todos ellos, y comunicado con el conde Luis de Nasao, se puso en limpio y fué firmado de ellos, y hicieron siete de la misma manera las cuales fueron firmados á otro dia por la mañana por el dicho conde Luis y el señor de Brederodes, habiendo sido requerido para ser de su confederacion, lo cual habia rehusado de hacer al principio, mas despues él las habia así mismo firmado; los cuales compromisos tomarón Leefdale, los dos de Tolosa, Dolhain, Estambeque, y el dicho señor de Brederodes, y llevarón cada uno de ellos uno para hacer firmar á los otros gentiles hombres, y cada uno dellos tenia su provincia para firmar: el señor de Tolosa, Gueldres, su hermano Henao ó Flandes, Leefdale Brabante, no se acordando que habian

¹ Lisez *por*.

prometido los otros, diciendo que para la institucion de la dicha confederacion no se habia de publicar cuando querian presentar alguna requesta , sino tenerla secreta entre ellos y defender el uno al otro en caso que fuesen tomados de los de la dicha inquisicion, y que estubieron harto congojados de que tres meses despues habian resuelto de presentar requesta á S. A. para abolir la dicha inquisicion, hecho por el dicho Tolosa el año siguiente.

Dijó que, despues de la presentacion de la dicha requesta á los gentileshombres confederados, les fué mandado por letras del dicho conde Luis que se hallasen en Sant-Tron para cosas de importancia sin otra especificacion, adonde comparecieron en numero de ciento y cincuenta, con algunas de la nueva religion, los cuales presentaron requesta para que los recibiesen en su salvaguarda con presentacion de cien mil florines, la cual requesta fué leida publicamente, aunque en su ausencia.

Dijó que en la dicha Sant-Tron fuerón escogidos de cada provincia dos gentiles hombres confederados, que habian de entrar en consejo con los principales, es á saber el señor de Brederodes, el conde Luis de Nasao, conde de Culemburg y Brandenberghe, y que lo que ellos mientras concluyesen juntos seria valido mediante que ellos no escediesen del dicho compromiso y lo contenido en la primera requesta, y fué así espresamente condicionado.

Dijó que sobre las quejas que Maestre Giles Leclercque vinó á hacer (ó dar) á Viane, al dicho señor de Brederodes de que el (se?) impedia las predicas y ejercicio de ellas contra el acuerdo, el dicho Brederodes fué á Amstradam adonde entonces estaban el principe de Oranges y el conde Luis, su hermano, para tomar parecer sobre esto con el dicho conde Luis, y que allí se concluyó que se presentase una tercera requesta á S. A., la cual fué hecha por el dicho señor de Tolosa y M^o Gilles, y que al dicho Cock se le leyó despues en la dicha Viane por el dicho Tolosa en presencia del dicho Brederodes, y del capitan Augustin y de otros gentiles hombres, y fué concluido que aquella se presentase por el dicho Brederodes en persona, el cual á este fin fué á Amberes, y Cock con él, á donde se hallaron los dos de Tolosas, Wingle, Dandelot, Villieres, Estambeeque, los dos van der Aa, los dos Treslon, los dos Batemburgues y otros, á los cuales fué tambien leida la dicha requesta y que no sabia si Brisoyt se habia hallado allí, aunque estaba entonces en la dicha Amberes, y andaba con el dicho Brederodes acompañandole cuando iba al principe de Oranges.

Dijó que entonces fué dicho en la dicha Amberes que ellos esperaban la vuelta del dicho conde Luis con cuatro mil caballos y cuarenta banderas de infanteria, y que habia recibido veinte y cinco mil florines para dar el *wartghelt*, y que era para defender el pueblo, mantener las predicas y ejercicio de la religion.

Confesó que en la dicha Viane el dicho Tolosa le habia dicho que si S. A. no querria venir de acuerdo de lo contenido en la tercera requesta, que demas de la gente que

habia de venir de Alemaña el dicho Brederodes haria otro golpe de gente para el dicho efecto en la dicha Viane.

Confesó así mismo que quatorze ó quince dias ántes de su partida de Viane á Amstradam, Artus, mozo de cámara del dicho Brederodes, le dijó á él y á los otros capitanes que el dicho Brederodes no les desampararia jamás, y no les dejaria sitiá la dicha Viane, mas por las inteligencias que tenia en Amstradam les avisaria á tiempo y hora que pudiesen entrar como él lo enviaba á decir á ellos así mismo, por su messagero llamado Boct, y habiendo salido ellos para el dicho efecto de la dicha Viane cerca de la ribera, el dicho Brederodes les embió á decir por otro messagero que por algunas cosas que podrian suceder harian bien y para mas seguridad suya que tomasen el camino de la Velubve y illèque(?) y hechar la gente de allí, pero que no obstante aquello fuerón derechos á Amstradam, porque si hubieran tomado el camino de la Velubve, su gente se les amotinará contra ellos por falta de dineros.

Dijó que comunmente entre los confederados se decia que el principe de Oranges y los condes de Egmont y Hornes no hallaban malo el dicho compromiso, aunque de esto no tenia ninguna seguridad.

Dijó haber tambien oido hablar sobre tomar á alguna villa, de las de por acá; preguntándole por ruego, confesó que esta confederacion le habia costado mas de tres mil florines.

Confesó tambien que los primeros gentileshombres confederados que habian firmado el compromiso en casa de Hames, Tuson d'or, eran de la nueva religion la mayor parte dellos, y esperaban que nunca la inquisicion ni placartes no serian exercitados á causa de la religion.

Dijó que en el dicho Sant-Tron el dicho conde Luis de Nasao, sobre la fama que corria que muchos gentileshombres confederados se querrian retirar, les preguntó si ellos no querrian mantener sus firmas, y que todos le respondieron que si; y que en el dicho lugar los mercaderes y el comun fueron recibidos en su amparo y proteccion, y así mismo acordaron que tendrian por valido lo que los deputados concluyesen con las cabezas mediante la condicion susdicha.

Confesó que la junta de la gente de guerra, hecha en la dicha Viane, era para ensalzamiento del evangelio, y que las predicas y ejercicio de religion fuesen libres en los lugares adonde se habian sido hechos, y haber hecho hacer juramento él y su gente, de serbir al dicho Brederodes para la guarda de sus villas y pais de Viane, el servicio del Rey y ensalzamiento del evangelio, y la gloria de Dios, y que su hermano Robert Cocq habia sido soldado todo el invierno en la dicha Viane y despues fué hecho alfez de Longeal.

Confesó haber entendido de Ghisteles, cuñado del dicho Brederodes, el cargo que el mayre de Lovayna y el segretario de la Torre habian notificado de parte de Su Alteza

al dicho Brederodes, y que no obstante aquello él habia aceptado el cargo del dicho Brederodes, sin pensar otra cosa, y que tambien habia sido hablar de la publicacion de algunos placartes sobre el traer armas ó revolver de gente, y que segun esto él merecia la muerte, y pidió misericordia y rogaba ser perdonado.

Confesó haber aparejado para ir á Mecherch y hechar á los que allí hallasen, fuesen de la gente del duque Erich de Baunzuick ó del conde de Meghen, y tambien haber escripto al ministro Hermannus para haber dos ministros, mas que no recibió ninguno.

Confesó haber escripto á Bomberghe, estando en Bolduque, para haber dineros, y que el dicho Bomberghe le escribió que si él no tenia socorro dél y de los otros que estaban en Viane, seria forzado á desamparar la dicha villa.

Por su postrero examen de xviii de junio ultimo, confesó haber firmado la requesta de los tres millones de oro para la suma de iv° escudos, á pedimento de M^r Gilles Leclereq y de Marcos Perez, y que el dicho Marcos Perez, sobre la demostracion que él hizo de que no tenia poder para contribuir gran suma, le dijo que él firmase libremente, que no pagaria jamás nada, y que esto se hacia solamente por hacer contribuir á los otros, y para emplear el dinero en el pagamento de la gente de guerra para les mantener en su religion, predicas y ejercicio de ellas.

Confesó haber firmado en Amberes, por el mes de evero ultimo, cierto compromiso para asegurar á los mercaderes en su proteccion, y fué en la cámara del dicho Brederodes, estando presentes el dicho Bomberghe, Ledoueneque y muchos mercaderes que asi mismo habian firmado.

Confesó haber recibido del capitán Augustin acaes (?) de su parte del saco que habia hecho, treinta escudos los cuales recibió tambien Andalot.

Confesó que sus juntas se hacian en el dicho Meersercher y Viane, esperando que gran número de gente se juntaria con ellos, para despues poner en campo por la fuerza que habia de venir de Alemania con intencion de obtener cualquier buen apuntamiento de vivir en libertad de sus consciencias, suplicando de nuevo por ruegos.

2° Phelippe de Wingle, gentilhombre de edad de cerca 29 años; confesó haber sido hechado de su plaza de hombre de armas del banda del marquez de Berghes, por haber confirmado en la confederacion de los gentileshombres Gueulx.

Confesó haber firmado el compromiso xv dias antes de la presentacion de la primera requesta, siendo inducido á ello por el señor de Villiers, para abolir la inquisicion, y á este fin se habia presentado requesta á S. A.; y dijo que el dicho compromiso estado firmado de antes de otros gentileshombres.

Dijó que, yendo á la junta de Sant-Tron, entendió lo que S. M. habia concedido de la abolicion de la dicha inquisicion y moderacion de placartes, y que si lo hubiera sabido que no se hubiera hallado alli.

Dijó que al tiempo que el dicho marques de Berghes partió para España, él impidió que las predicas no se hiciesen en la villa de Valencianas.

Confesó haber estado á la junta de Sant-Tron sin haberselo mandado persona ninguna, cerca de tres días, para saber la resolucion que ellos havian sobre la dicha requesta, y entendiendo que ellos querian presentar un otra requesta á Su Alteza se retiró.

Dijó que el dicho señor de Brederodes y los condes Luis de Nasao, Culembourg y Bandenberghe, con los señores d'Esquerdes, Tilli, Brandenburg y Audrigny eran del consejo.

Dijó haber impedido con los señores de Fama, Chantuin y otros, que la libreria de Vicogne y otros muebles de allí no fuesen saqueados ni quemados ni tomados, y haber hecho el mismo deber á Fontenelle, Chartroux y Denain.

Dijó que despues de haber derribado las imagines en la dicha Valencianas el dicho señor de Fama y él, á pedimento del señor d'Audrigny y religiosos de la dicha Valencianas, los cuales habian sido amenazados de muerte si decian mas misas, fuerón causa que la misa fuese tornado á establescer y remediado.

Dijó haber visto en la dicha Sant-Tron los señores d'Audrigny, d'Esquerdes, Villers, Stambecque, Hames, Barlusel y Lumayn.

Dijó que no habia estado en otras juntas sino en la de Bruselas y de la dicha Sant-Tron, y haber sido aconsejado por el dicho Villers se retirase al dicho de Brederodes porque buscaban por todos á los gentileshombres confederados para ponerlos en prision.

Dijó haber alquilado en Ambers un barco para que le llevase siete ó ocho leguas de allí, hasta que hallase otros barcos que iban cargados de otros muchos soldados que iban á la dicha Viane, y haber hallado un gentilhomme de Gante llamado Triest.

Confesó haber sido encargado del dicho Brederodes en Amberes de una compañía de doscientos arcabuceros por el servicio de S. M., del dicho Brederodes y guarda de sus villas y país de Viane, la cual todavia habia aceptado antes de su llegada en la dicha Viane, como otros capitanes en número de diez á saber: Andalot, Cock, van der Aa, los dos Battemburg, el capitan Augustin, Culemburgo, Renesse, Hughtembrock, Nyvelt y él.

Confesó que cerca de la Natividad ultima, á su vuelta de Amstradam, con el señor de Villiers, fueron requeridos por un Juan Carlier, natural de Cambray, y Beeramo y otros mercaderes que él no conocia, de firmar la requesta de los tres millones, firmada de otros muchos gentileshombres y mercaderes, esperando seria aquello á fin de obtener la libertad de sus consciencias para el reposo comun, y que ellos la firmarón.

Confesó haber entendido que las acciones del dicho Brederodes no contentaban á S. A., y que, por la necesidad de vituallas, él y otros capitanes que estaban en la dicha

Viane, estaban deliberados de llevar su gente fuera del pays, para preservarlos de las manos del conde de Meghem, y que sobre esto el dicho Brederodes les mandó que, con su gente, fuesen á Amstradam, y que habiendo les pagado les proveeria de navios para que se fuesen, y siguiendo esto llegaron á un Vercherch, á una legua de cerca de Amstradam, y embiaron Andalot, Theodoro de Batembourg y el capitan Augustin á él, los cuales, á su vuelta que fué sobre noche, trugeron respuesta que para el otro dia de mañana ellos habrian dineros, mas que no hubieron nada, antes se retiró el dicho Brederodes la misma media noche á Empden, y siendo advertidos de esto embiaron á los de la villa que les hiciesen haber barcas por su dinero, por llevar su gente fuera del pays de S. M. por no hechar á perder el pays llano, lo cual les rehusó el primer dia, mas despues acordaron de yr de allí á Hornes, esperando de hallar allí barcos, á donde estuvieron dos dias sin poder haber ninguno y se retiraron á Medemblick.

Dijó que el capitan ó castellano de la dicha Medemblick no les pudo impedir el passage ni embarcacion.

Confesó que en su compañía habia cuarenta ó cincuenta soldados Franceses, y tambien uno llamado Latair (que habia sido en Amberes de la guarda del principe de Oranges), y que habia ganado doscientos ó trescientos florines de despojos, y aunque se habian hecho las diligencias por poderle prender, no le habian podido haber.

Confesó haber estado en Valencianas dos dias antes que se declarase rebelde, y fué requerido de Michel Herlin el viejo, y de otros cinco ó seis que no los conoce, que llevase sus justificaciones al señor d'Audrigny, para las dar al señor de Villiers y el de Villiers al conde de Egmont, para despues por sus manos ser presentados á Su Alteza.

Dijó que el dicho señor de Brederodes, en Viane, habia hecho entender que él estaba cerca de se reconciliar á Su Alteza, y que él no haria nada ni ningun apuntamiento sino los comprendidos.

Que la comun fama que habia en Sant-Tron, entre los gentileshombres confederados, era que el conde Luis estaba hecho fuerte con los consistoriales venidos á la dicha Sant-Tron, de que se levantase gente en Alemania, si ellos lo hubiesen menester, en proveyendo de dineros.

Dijó haber entendido en Amberes del dicho Villiers que el dicho conde Luis habia enviado á decir á los de Amberes que si ellos querian aceptar la confesion Augustana él escribiria á Alemania, y esperaba que los principes de ella harian instancia á S. M., sobre lo cual el señor de Tolosa dijo que el queria mas morir que aceptar entretanto que él era calvinista.

Dijó que si S. A. por edicto público, placarte ó de otra manera, hubiera declarado que, en sirviendo al dicho Brederodes, se ofendia á S. M., que nunca él ni otros

hubieran quedado en su servicio, confesando así mismo que el lugarteniente del conde de Meghem habia escripto á Ghisteles, cuñado del dicho Brederodes estando en Viane, que los soldados que él habia tomado habian hecho contra el servicio de S. M.

Dijó haber conocido bien á Brisoit, que habia sido gentilhombre de la casa de Su Alteza, y haberle despues visto en Amberes con el principe de Oranges y Brederodes, y que de continuo estaba en casa del dicho principe, y acompañaba algunas veces al dicho Brederodes, cuando iba al principe, pero que cree que él no era del consejo.

Dijó que Jacques de Villiers y Jacques Gellee, siendo de los de la nueva religion, habian ido á Anthoing al conde de Hornes por parecer y consejo.

Dijó haber entendido en Amberes, de los mercaderes, que el conde Luis habia recibido xxv^m florines para pagar en Allemaña la gente de guerra que habian resuelto de juntar en la junta de Sant-Tron y tomar á *wartghelt*, y entendió lo mismo de Jacques Gellee y Antonio Morename, deputados de Valencianas, que estaban entonces en Amberes.

Confesó haber ido con el señor d'Audrigny y su muger en el jardin de Jacques de Valero y vido el ministro Lagrange.

Dijó haber oido en Amberes, á los dichos Gelee y Morename que, si el conde Luis venia con la gente de guerra, que S. A. seria constreñida á levantar el cerco de Valencianas.

Dijó haber entendido, en la dicha Amberes, de Tolosa que el señor de Brederodes tenia cargo de presentar á S. A. una requesta la cual no le contentaria mucho, sin declararle le contenido en ella.

Dijó haber visto en Amberes un capitan de Zelanda, algunas veces en casa de Brederodes y dos otros veces en la guardaropa del principe de Oranges, y que habia venido para tratar alguna cosa de importancia tocante á la isla de Walcheren, segun le dijo el dicho Villiers.

Dijó haber visto cartas de un Juan Van Aix, escritas al dicho Ghisteles, sobre lo que le habia sido pedido de los consistoriales de Amberes, para haber polvora y arcabuces, y contenian que ellos no tenian dineros para guardar la dicha villa de Viane; mas, si Brederodes querria juntar sus gentes con los otros, que ellos proveerian á todo.

Dijó que van der Aa habia tenido cargo de hacer leva y empadronar gente en su casa de la enseña del Sol en Amberes.

Confesó haber hablado en Sant-Tron á Juan Carlier, y á cierto Tomasi á grise barve, vecino de Amberes, los cuales le dijeron que habian venido de parte del consistorio de la dicha Amberes para ofrescer dinero, y para procurar que los confederados ó alguno señor, se quisiere declarar por ellos, y que ellos no tenian falta de dinero si conviniese á su gente para mantener su religion.

Confesó tambien haber entendido de M^o Gilles Le Clercq que ellos estaban resueltos

de entretener cuatro mil caballos y cuarenta enseñas de infanteria para hacer tener tiesto á S. A. si los quisiese contradecir al compromiso de los confederados, y que ellos tenian hartos medios para levantar y entretener la dicha gente de guerra, en caso que no quisiese hacer lo que los consistorios pedian, á saber de los mantener en su religion y predicas, y que Villiers le habia asegurado lo mismo.

Confesó que en Sant-Tron, él habia hallado en una gran sala de la abadia, con Gisbert de Batembourg, Bermont de Lire, Scarousse, y otros, y que el conde Luis, saliendo de la cámara del consejo, preguntó á toda la compañía si ellos se dignaban de mantener los consistorios en su religion, en caso que por ello los quisiesen castigar, y que haciendo esto él oferia toda ayuda, y que muchos de ellos respondieron que si; no sabiendo que nadie lo contradijese.

Confesó haber entendido del conde Luis que él tenia en Alemania cuatro mil caballos y veinte banderas de infanteria.

Dijó que Stambecque tenia cargo de levantar trecientos arcabuceros á cavallo, y que fuesen de los consistoriales.

Dijó que Villers, y otros confederados, con la leva de los dichos cuatro mil caballos, y veinte banderas de infanteria, pensaban que S. A. no tenia poder y seria constreñida á escribir al Rey á fin que se las otorgase por allá la libertad de sus consciencias.

Dijó que el señor de Vendeville habia estado en Sant-Tron, mas que no sabia si era de los del consejo, y los confederados estaban mal contentos de M^r de Barlemont y del presidente Viglius.

Dijó que el señor de Brederodes habia dicho que el conde Luis de Nasao habia emprendido de fortificar la villa de Viane por diez mil florines.

Dijó que el monasterio de le Cartuza en Amstradam habia sido tomado por los Alemanes y algunos Walones, y que uno de los dichos Alemanes llevó al prior de ella, el cual habia puesto en quince escudos, mas que Andalot le habia salvado y le dió en guarda á cinco ó seis soldados.

Dijó que Villiers le habia dicho que él estaba bien seguro que los señores no hallaban malo el compromiso, y que el principe de Oranges, conde de Egmont, marques de Berghes, conde de Hornes, Ostrate y otros señores, no hallaban al contrario, y que ellos no lo habian firmado por ser señores de la órden y tener gobiernos en el país.

Dijó haber entendido que en el dicho Sant-Tron, fué concluido que si Su Alteza hacia traer gente de guerra de Alemania, para impedir al passage al conde Luis, que entonces deputarian algunos gentileshombres, de los mas calificados, para hacer gente y hacerse fuertes dentro des país.

Confesó que los Alemanes, venidos de Viena, habian quemado las imagines en la iglesia de Ouwekerke, y así mismo dijó que todas las iglesias por donde habian

pasado habian sufrido el mismo mal, que eran las abadias de Egmont y otros que estaban en el paso.

Confesó ser verdad que en acercándose á Amstradam con los otros capitanes pensaban entrar por la otra puerta del agua, segun que el señor de Brederodes les habia advertido por Andalot y Augustin, y que para este efecto tenian cierta inteligencia con un Juan Brouch, pensando con su medio poder entrar en la dicha villa sin ninguna dificultad, siendo asistidos de los sectarios, alabarderos y gentileshombres del dicho Brederodes.

Dijó haber firmado la requesta de los tres millones por trescientos escudos, y Villiers por ochocientos escudos, inducidos á ello por Juan Carlier.

3º Pierre de Andalot, hijó del señor d'Andalot defunto, segundo caballero que fué del Emperador de gloriosa memoria, de edad de veinte y nueve años. Dijó que antes de Natividad del año 1563 él fué inducido y persuadido por el señor de Tolosa, en su casa de Beudinghen, á dos leguas de Brusselas, para que el firmase el compromiso de los gentileshombres confederados, que estaban determinados de presentar la requesta á Su Alteza para abolir la inquisicion, y que del dicho compromiso se habian hecho seis como aquel, para embiarlos de acá para allá, y hacer firmar á otros gentiles hombres, y que muy presto despues él se fué á Borgoña, por ciertos negocios suyos, esperando que en su ausencia la dicha requesta se presentaria, y que él no volveria á tiempo; y que algunos dias despues de su vuelta, por cierto hombre de á caballo que no le conocia, se le habia dicho que se hallan en Breda para lo que se habia de hacer en lo de la dicha requesta, y él se habia ido allá á donde halló al principe de Oranges, el conde de Xuartzembourg, el marquez de Berghes, los condes de Hornes, de Oestrade, Luis de Nasao, Charles de Mansfeld, y el señor de Villiers, los dos Tolosas, Boxtel, Hames, y otros muchos que él no conocia, aunque no sabia tampoco si todos aquellos eran de la confederacion ó no.

Dijó que el señor de Tolosa mostró entonces al dicho conde Luis de Nasao, en su presencia, una requesta larga de siete ó octo hoyas de escriptura, la cual por ser muy prolija no le contentaba al dicho conde, pero la quizó abreviar, y que no sabia si la dicha requesta habia hecho el dicho Tolosa.

Dijó que algunos dias despues de esto, el dicho conde Luis de Nasao le dió cartas de creencia para los gentileshombres confederados de Luzemburg, sin continer ninguna particularidad sino creencia, pero que le fuerón dados por escripto los nombres de Ghisteles, cuñado de Brederodes, y del señor de Malverghe.

Dijó que las dichas cartas de creencia estaban firmadas del dicho conde Luis, el conde Charles, y del mismo y de otros gentileshombres, las cuales él dió al dicho Ghisteles en su casa de Arlon, diciendole que él y otros gentileshombres del cuartel

de Luxemburg se hallasen en Bruselas modestamente y sin armas el domingo de la Pascua florida para presentar á S. A. la dicha requesta.

Dijó que antes que él partiese de Breda, con las dichas cartas, él vió ir á Hochstrata á los dichos principe, conde de Xuartzemburg, marques de Berghes, conde de Hornes y otros gentileshombres á donde decian que se habia de hallar Mos^r de Egmont para despedirse del dicho conde de Xuartzemburg.

Dijó que se habia hallado la dicha Pascua florida en Bruselles, y que en casa del conde de Culemburg, en presencia de muchos gentileshombres confederados, fué leida la dicha requesta por el señor de Brederodes, ó Hames, y les preguntó si les contentaba y que ellos respondieron todos que si.

Dijó que á la junta de Sant-Tron él habia entendido que querian presentar á S. A. una otra requesta para que se hiciese la junta de los Estados generales antes que se tubiese la de los particulares, porque la nobleza se sentia muy agraviada de ello.

Dijó que en la dicha Sant-Tron treinta ó cuarenta gentileshombres confederados, de los del consejo, eligieron doce de entre ellos que fuesen diputados en nombre de todos para tratar de allí adelante los negocios, y que el señor de Brederodes, los condes Luis, Culemburg y Vanden Berghe y los señores d'Audrignies, Esquerdes, Vendeville, y Stambecke eran del dicho consejo, y algunas veces él habia visto entrar en él al señor de Lúme y Barluzel, y que los gentileshombres de Nainur querian nombrar al dicho Barluzel por su diputado, mas él lo habia recusado, y que en su lugar fué diputado el señor de Tilli, que aceptó el cargo con el señor de Loverval.

Dijó que durante la junta de Sant-Tron el conde Luis y el señor de Brederodes, y otros algunos, fueron diputados para hallarse en Duffle para comunicar con el principe de Oranges, conde de Egmont y otros, que se habian de hallar allí de parte de S. A.

Dijó que en la dicha Sant-Tron se habian hallado muchos ministros y que no sabia quien los habia llevado, mas que habia entendido que se habia concluido de matar ó hechar la gente de la iglesia del servicio de los templos y destruir las imagines.

Dijó que la comun fama, que habia en la dicha Sant-Tron, era que el conde Luis se habia loado á S. A. que él tenia aparejados en Alemania cuatro mil cavallos y veinte compañías de infanteria.

Dijó que siempre habia conocido á M^e Jacques de Varoni, pensionario de los Estados de Namur, adversario de las predicas que allí se hacian.

Confesó que el señor de Brederodes, estando en Amberes ultimamente, y yendo á comer con el conde de Hochstrate, le dijo en medio de la calle que le daba cargo de levantar doscientos arcabuceros, y que para este efecto él habia hablado á tres soldados que él conocia, y que despues para ir á Viana habia alquilado cuatro carros, y siendo persuadido de algunos se embarcó en Ostruel donde halló cuatro navios á posta para

embarcarse los que venian de Amberes, en el uno de los cuales halló al dicho Felipe de Wingles, que tambien tenia cargo del dicho Brederodes de levantar gente.

Confesó que, antes que partiese de Amberes, recibió del dicho Brederodes trescientos florines, de lo cual socorrió á sus soldados con siete placas cada uno, y los empadronó en Merkerke.

Confesó haber sido embiado, con el hermano menor de los Batemburg y el capitán Augustin, á Amstradam al señor de Brederodes, por dos veces, para haber pagamento para los soldados, porque habia dos meses que los traian en palabras sin haberles dado una sola placa, y entonces no estuvieron mas de solas dos horas en la dicha villa, y el dicho Brederodes les prometió de proveerlo á otro dia por amor de ellos cuatro mil daldres para que pagasen á sus soldados, y que pagandolos los llevasen fuera del paijs de S. M., porque no hiciesen alguna locura, y que entonces los despidiesen; diciendoles mas entonces que él les declaraba su intencion que era de retirarse á Hempden y de allí á Cleves.

Que en Merkerck habia recibido, por manos del secretario del dicho señor de Brederodes, doseientos cincuenta Filipus tallares en diversas veces.

Dijó que, aguardando esto, habian puesto su gente en Gudehercht ¹, á una legua de Amstradam, y que despues ellos partieron para Amstradam y llegaron á otro dia, por la mañana á las siete horas, al burgo de la villa, donde entendieron que el dicho señor de Brederodes se habia retirado aquella misma media noche antes que ellos llegasen, sin haberles dejado un solo dinero, y con estas nuevas embiaron un atambor á los de la dicha villa para les hablar, y diputaron para este efecto á Cock, Batemburg, Augustin y él, y pidieron á los de la dicha villa les quisiesen hacer dar barcas para pasar adelante y algunas vituallas para sus soldados, porque no tenian dineros, los cuales les respondieron que quanto á las barcas que ellos no eran señores de los marineros, mas que quanto á las victuallas que ellos darian algun medio porque no hiciesen algunas locuras en el burgo, y que asi les embiaron algunos toneles de cervisia, paja y quesos.

Dijó que ellos habian dejado en la dicha Viane tres banderas de gente y que no sabe á donde despues se hayan ido.

Confesó que el señor de Ghisteles, lugarteniente del dicho señor de Brederodes en Viana, le habia encomendado que pasasen el agua con Cock y Wingle y buen numero de sus soldados para Cinoye(?) y ciertas municiones de guerra que el dicho Ghisteles los habia de embiar, y que esperando las dichas municiones el escotete d'Amersfoort y dos canonigos con cuatrocientos hombres fueron tomados al anohecer por sus soldados y embiados presos á Viane, y que él habia tenido en su guarda al dicho escotete cerca de quince dias.

¹ Lisez Ouwekercke.

Dijó que él conocia á Malverghc, mas que no sabia si habia recibido dineros para levantar arcabuceros en Francia, ni si tenia algun intelligencia con el conde de Porchiennes ó con otros.

Dijó que su intencion de ellos era de llevar su gente fuera del pays de S. M. y despedirlos, y retirarse despues cada uno dellos á sus casas.

Dijó que el castellano de Medemblich no les impidió el passage, á su parecer, ni les dió ninguna asistencia, mas tiró tras ellos cuando se embarcaban algunos cañonazos.

Dijó que el señor de Cormaillon, que vive en Borgoña, se habia hallado con los otros gentileshombres á Sant-Tron.

Suplicó que se considerase su mocedad y poca edad por amor de Dios.

Por el segundo examen dijo : que él conocia muy bien á Charles Brisot, gentilhombre de la casa de S. A., y que era del numero de los gentileshombres confederados, y que estubo en Bruselas, á la presentacion de la primera requesta, y despues á Sant-Tron, y le vió en Amberes, en casa del señor de Brederodes, mas que no era de los diputados ni del consejo.

Por el tercero dijo que él se habia quedado solo con el señor de Tolosa cuando firmó el compromiso.

Dijó que él no habia sido coronel de infanteria, mas que estaba verdad que, estando en Merkerck, él habia sido respetado de los capitanes que estaban allí, que eran Augustin, Longueval y Culemburg, los cuales le daban la honra de pedirle á él el nombre de la guardia.

Dijó que cuando él fué á empadronarse á Merkerck fué con dos .. caballos, y le recibierón por gentilhombre, porque de otra manera no querrian recibir ninguno en su servicio, y que habia hecho su juramento.

Confesó que quando querria firmar el dicho compromiso, como no vió otra firma de señor sino la del conde Luis de Nasao, hacia dificultad de firmar, y que sobre esto le dijo el dicho Tolosa que los señores de Brederodes y los condes de Vanden Berghe y Culemburg le habian de firmar tambien, y que otros señores le faborescerian sin que nombrase persona de ellos particularmente.

Dijó, siendo preguntado sobre los articulos del dicho tercero examen, que el mismo dia que él firmó el dicho compromiso, en presencia de M^o Gilles Leclereque y del cuñado del señor de Saint Aldegonde (el cual entonces firmó tambien el dicho compromiso) él de Tolosa le habia dicho que mucho tiempo átras habia trabajado con el dicho M^o Gilles para venir al dicho compromiso, y que tambien se habia enojado en Spa con el dicho conde Luis de Nasao, y que él podria bien presumir que pues el dicho conde le habia firmado que no hacia nada sin saberlo el principe, su hermano.

Dijó que habiendo estado en Breda, como lo habia dicho en su primer examen, él vió con los señores cierto viejo con barba cana, á quien todos hacian mucha honra,

y que en la frente tenia cierto señal, pero que no le habia podido saber el nombre que tenia, aunque muchas veces estaba en la cámara del dicho principe de Oranges, con los otros señores, y que estando él allí entrarón el dicho conde Luis, el señor de Tolosa y su hermano, á donde fué ordenada la requesta que despues se dió á S. A.

Dijó que en el dicho Sant-Tron el dicho conde Luis hizó leer la requesta de los consistorios y mercaderes, en la cual pedian que fuesen recibidos en la proteccion de los confederados y mantenidos en sus predicas y ejercicio de la religion, hasta tanto que por S. M. y los Estados generales del pays fuese ordenada otra cosa, y que entonces en caso que S. M. con parecer de los dichos Estados no lo quisiese admitir la dicha religion, que ellos se saldrian fuera del pays prometiendo (*ou* presentando), para este efecto sus personas y haciendas á los dichos gentileshombres confederados, á lo cual de unanime (*ou* por unánime) acuerdo fuerón recibidos de los dichos confederados.

Dijó haber entendido de muchos de los dichos confederados y del comun que el dicho conde Luis habia recibido cincuenta mil florines y que la mitad le habia sido pagado de contado, demas de otros dos mil florines que le fuerón dados en el dicho Sant-Tron para los gastos allí hechos, como despues se lo dió M^o Gilles Leclereque.

Confesó haber entendido, poco antes de su partida de Viane para Amstradam, que el señor de Brederodes viendose apretado de sus capitanes paraque tomase la muestra y les pagase y despediese, él habia embiado paraque viniesen á él á Amstradam y que él los meteria dentro, y estando prestos para marchar á aquella parte, les tornó á embiar á decir que él les embiaria un gentilhomme que les guiase por otro camino seguro; pero que los capitanes no pudicrón hacer juntar á los soldados y determinarón de ir y hallarle donde estubiese, paraque les diese su pagamento y los despediese, y que llegados á Mechkerk fuerón diputados ciertos capitanes para ir al dicho señor de Brederodes, como ya lo tenia dicho antes, y él fué entre ellos, y que el dicho señor de Brederodes entre otras pláticas les dió que él esperaba negociar con los de la dicha villa, que eran de la nueva religion, y tambien con la asistencia de los gentileshombres y alabarderos, de les hacer entrar en aquella villa á otro dia por la mañana, y que de esto ellos advirtiesen á los otros capitanes, como lo hicierón, mas que esto no fué sino querer dissimular con ellos por deshacer de ellos.

Dijó que él, Cock, Wingles y los dos Batemburg estaban determinados de despedir su gente.

Confesó haber estado en Amberes y que sabia que el dicho señor de Brederodes habia de embiar á S. A. una requesta muy resoluta, mas que no habia sabido lo que contenia ella.

Dijó haber entendido en Amberes que el dicho conde Ludovico habia recibido otros cuatro mil escudos para ir á Alemaña, á pagar la gente de guerra, mas que se burlaban

dél por lo que se hablaba de que él se habia alabado de cuatro mil caballos y veinte banderas de infanteria, y que ellos no se apercebían de nada.

Dijó haber entendido en Amberes que el señor de Sant-Aldegonde y Bomberghe habian vuelto de Alemania, mas que no oyó lo que ellos habian tratado.

Por el cuarto examen confesó que habia ocho años que habia estado en Gineva, porque estando este mismo tiempo malo, se le tomó la gana de ir á Borgoña á Sant-Claude, y que estubo ocho ó diez dias con M^e Gilles Lemaire, doctor en derechos y cañones, y que fué solamente por curiosidad y por ver las fortificaciones de aquella villa.

Confesó haber cenado en Sant-Tron, en el meson del papa Gayodoro, donde posaba M^e Gilles Leclereque, y habia entonces gran compañía de gentileshombres, y entre otros los dos hermanos de Batemburg con el ministro Hermannus que hasta entonces él no le habia conocido.

Dijó que los señores d'Estambruges, Fresin y d'Anvin protestarón en la dicha Sant-Tron que ellos no querrian pasar mas adelante que lo contenido en el dicho compromiso y la requesta presentada á S. A., y que sobre esto piensa que partieron de alli.

Dijó que los gentileshombres confederados, que eran del consejo, habian sido requeridos en la dicha Sant-Tron sobre el derribar las imagines, á lo cual ellos jamas no le quisieron consentir.

Dijó que pensaba que el dicho Hermannus ministro no entraba en consejo con los gentileshombres confederados.

Por el quinto examen confesó haber dado cargo á Jacques del Haye, y algunos otros soldados, hasta tres ó cuatro, que si ellos hallasen algunos soldados que los hiciesen venir á Viane para empadronarlos bajo de su bandera.

Dijó que su gente habia hecho juramento de que serian leales para el servicio de S. M. y del dicho señor de Brederodes para la guarda de sus villas y pais de Viane y la honra de Dios, pero que no se acordaba que dijese las palabras de que su santo Evangelio fuese comprendido.

Confesó haber sido embiado por los otros capitanes al señor de Brederodes, y que cuando á Amstradam llegó ya era partido de Amstradam á Empden, y que habian entendido, dentro de un dia y una noche, de cierto marinero que le habia llevado hasta una isla camino de Empden, que no quedaria en el dicho Empden sino que volveria á sus compañeros, los cuales él habia de hallar en Waterland.

Confesó haber saludado al señor de Lumay en Amberes, cuando vino por la porta de Brusseles, mas que no habia entendido que tubiese cargo de levantar gente ni que para ello hubiese recibido ningun dinero.

Confesó haber entendido del capitan Cock, que habia recibido nuevas que el principe de Oranges se habia declarado á los diez de marzo postrero por los confederados,

con el señor de Brederodes, y que tambien habia entendido de Villiers que el dicho principe no tomara jamas armas para el dicho compromiso aunque primero le quitasen los bienes.

Confesó haber advertido al capitán Cock de la venida de los enemigos, es á saber del duque de Braunschwich y de su gente á Merkereke, á los cuales les tomarón una guarda, y herieron á algunos otros, y fuerón retirados con perdida de cerca de veinte y cinco hombres.

Confesó que él y otros capitanes pensarón entrar en Amstradam sin ningun dificultad con la asistencia de los sectarios, alabarderos y gentileshombres del dicho Brederodes, segun que el dicho Brederodes les habia hecho advertir con Andalot y con el capitán Augustin, y que él tenia secreta intelligencia en la villa con un Juan Brock que tenia á cargo un navio de guerra para guardar el pasage de allí, y que del dicho navio no se les haria ningun impedimento.

Confesó haber firmado en Amberes la requesta de los tres millones por III^o escudos, y el dicho Villers por VII^o escudos, á lo cual fuerón inducidos por Juan Carlier diciendolos : « Veis aquí una requesta que quieren presentar al Rey para obtener la libertad » de las consciencias y por la quietud del pays, por que no la quereis firmar vosotros ? » Y viendo él que habia diez y ocho ó veinte gentileshombres que habian firmado por diversas sumas la firmó él tambien.

Confesó haber recibido de parte del señor de Sant Aldegonde III^o florines y treinta arcabuces tasados á cinco florines cada uno.

Dijó haber entendido de Cock que él habia recibido letras de diez y ocho de marzo de Sonneweghe, recibidor del dicho Brederodes, que el principe de Oranges se habia declarado á los diez del dicho mes, sin declararle si era por el dicho Brederodes ni de la nueva religion ni de otra manera.

4^o Teodoro de Batemburg, de edad de veinte y tres ó veinte y quatro años, confesó que ocho dias antes de la fiesta de Vincula Petri, veniente de Brujas á Gante con su criado, que vió de lejos una grande junta de gente, y pensando que era la justicia fué allá para verlo, y vió que éra un ministro que su sobrenombre era Van der Steger que predicaba, y le oyó mas no le habló ni le vió despues; y estando en esto los señores de la villa de Vincula Petri recibierón cartas del ministro Hermannus, en nombre del consistorio de Gante, rogandoles mucho se quisiesen hallar aquella misma noche en Gante para cosas de importancia; y otro dia por la mañana despues de su llegada, el dicho Hermannus y cierto Gelandus, que él no conocia, se hallarón con él en el meson del chief, y le rogarón que se quisiese hallar con ellos para ir al presidente de allí para efecto de rogarle que no usase mas emprenderlos, y que soltase un abogado llamado Banderbecke, porque los de la nueva religion estaban mal contentos dello; y con este

acuerdo el dicho Hermanus dijo las mismas palabras al dicho presidente, y el dicho presidente dijo que el dicho abogado estaba ya suelto bajo de cautela (ó caucion), y que los de la nueva religion no lo querian consentir.

Confesó que el dicho presidente le habia dicho : « Vos venis aquí con armas. Yo hago » lo que el Rey me manda, y no es menester hablar así. Si vos me quereis matar, bien » lo podeis hacer : » á lo cual el dicho Batembourg le respondió que él no tenia allí ningunas armas, y que solamente habia venido allí para informarle bien y advertirle de parte de los de la religion, que se guarde de esceder los terminos de los limites dados por S. A. sobre la primera requesta de los confederados.

Confesó haber firmado el dicho compromiso en casa de su prima, la señora de Praet, con Jacques de Bailleul, que era ya muerto, cuñado del señor de Sant-Aldegonde, siendo á ello persuadido por el señor de Tolosa, haciendole leer el dicho compromiso y mostrandole las firmas dél, las de Luis de Nasao y conde Charles de Mansfelt, y de otros muchos gentileshombres, y él le dijo que él le firmaba por compañía pero que no tenia necesidad de la inquisicion ni placartes pues veia que él era vasallo del duque de Cleves adonde ellos no lo habian menester.

Confesó haber estado en la junta de los confederados en Sant-Tron ocho dias, viniendo de ver su hermana de Voghelsanck, camino de medio dia de allí, y que habia cenado una vez con el ministro Hermanus en compañía de muchos gentileshombres, mas que él no habia estado á tratar de ningunos negocios de la religion ni en prometer dineros para levantar gente ni otra cosa alguna.

Confesó haber estado en Amstradam con el señor de Brederodes á siete del mes de marzo ultimo, y que les dió á él y á su hermano Gisbert cargo de sus dos compañías de infanteria para que le serviesen contra el duque Erich de Braunswick, y que habia recibido dél en Viane cuatrocientos daldres, así para él como para el dicho su hermano.

Confesó que á los dos de abril ultimo, él y su hermano habian entrado con sus compañías en Viane, cada uno con 110 hombres, y estubieron sin salir de ella hasta que partieron para Amstradam para descargarse del dicho señor de Brederodes, y antes de partir de la dicha Viane recibió cada uno de ellos ciento y cincuenta florines.

Confesó haber hecho juramento, él y su gente, conforme á lo que Felipe Spaen, diputado del dicho señor de Brederodes, les leyó, pero que no habia querido jurar contra el Rey.

Confesó haber ido con los capitanes Cock, Andalot y Augustin, á Amstradam, al señor de Brederodes, para haber dineros.

Dijó que él no se habia hallado nunca, ni que él ni su gente hubiesen robado los Cartuazanos de Amstradam, ni el monasterio de Egmont, ni otra alguna yglesia. Y habiendole sido preguntado si tenia mas noticia de las intelligencias del dicho Brederodes,

y si sabia lo que se habia concluido en la junta de Sant-Tron , dijo constantemente que no, rogando mucho que fuese perdonado.

Por el segundo examen dijo que su intencion habia sido de serbir al dicho señor de Brederodes, para defender el Evangelio, mercaderes y consistorios de la nueva religion, por quanto él era de la dicha nueva religion, mas no calvinista ni martinista, antes se atenia á la religion evangelica de donde Christo era la cabeza.

Confesó que al tiempo de la destruycion de las imagines, que se hizo en Batemburg, que él era con su madre la cual habia mandado, en su presencia, á sus vasallos que hiciesen la dicha destruycion, y antes que la dicha destruycion fuese acabada dijo que su madre y él fueron á la yglesia para ver lo que se habia hecho, y que el jardinero de la dicha su madre, con Guillame Carpintero, y dos criados suyos, á saber Juan, su mozo de caballos, y Antonio su mozo de cámara, natural de Juliers, ayudaron á la dicha destruycion.

Confesó haber conocido al ministro Hermanus, habia mas de dos años ó tres, en casa de su madre en Batemburg, y que predicaba; y le vió tambien allí el invierno pasado.

Confesó ser verdad lo que le fué preguntado de los de Thielt, que en cierto monasterio de señoras de allí entorno estava alojado un prevoste de los mariscales, de lo cual se quejaban, y embiarón él y el dicho su hermano hasta ochenta arcabuceros, por entender que gente era la que hacia daño, y no hallando persona los dichos soldados, por composicion hecha con los parientes de las del dicho monasterio, habian recibido trescientos florines, de los cuales él hubo por su parte cincuenta florines, y el dicho su hermano otros cincuenta.

Confesó que por comun acuerdo de los capitanes se habian resuelto en Ouwerkerke, en la cámara de Andalot, de dar una arma falsa á los de Amstradam, de la parte del agua, de lo cual tomó el cargo el capitan Cock, el cual para este efecto embió á llamar de cada bandera un atambor, los cuales, con cierto número de peones, darian en aquella parte la dicha alarma, con intencion de que acudirian allá los de la villa, y que por la otra puerta ellos entrarian en la dicha villa, y habiendole faltado su empresa, embiarón un atambor para hablar á los de la dicha villa á los cuales les pidieron victuallas y barcas para pasar á Waterland, los cuales les respondieron que, quanto á las dichas barcas, que ellos podrian tomar las que quisiesen, pagandolos, si hallasen marineros á su voluntad, y que ellos les embiarian mantenimientos, como le hicieron.

5º Gisbert de Batemburg, de edad de veinte y tres años, hermano del precedente Batemburg, fué tomado en Harlinghe en Frisa y despues traído al castillo de Vilvorde.

Confesó haberse hallado en Brusselas á la presentacion de la primera requesta, siendo

llamado á ello por cartas del señor de Hernessé, su primo, y haber firmado el compromiso un dia ó dos despues de la presentacion de la dicha requesta en casa de Culemburg, siendo persuadido á ello por otros gentileshombres que así mismo le firmaron publicamente en casa del dicho Culemburg.

Confesó así mismo haber estado en la junta de Sant-Tron sin haber sido llamado de persona ninguna, adonde cenó con el ministro Hermannus en compañía de Teodoro, su hermano, los señores de Tolosa, d'Andelot, Hames, y un ministro Francés y algunos mercaderes que él no conocia, sin haber tratado de lo que hacian el señor de Brederodes, los condes de Culemburg y Bandenberghe et Luis de Nasao y otros gentileshombres.

Confesó haber entendido en la dicha junta de Sant-Tron que se habia concluido, conforme á la requesta que allí fué presentada por los consistoriales y ministros de por acá, de los tomar en la proteccion de los confederados para poder vivir en libertad de sus consciencias y de mantener las nuevas predicas, y que la dicha requesta fué leida publicamente, y preguntado si los dichos confederados lo tenian por bueno, y que cada uno de ellos dieren voces si, y él tambien, y no hubo persona que fuese de otra opinion.

Confesó haber visto al dicho Hermannus en casa de su madre antes de agora.

Confesó haber aceptado el servicio del dicho señor de Brederodes á persuasion del dicho su hermano, y haber recibido dél trescientos florines, y llegado á Viane con su compañía, á los 11 de abril ultimo, y haber hecho alojar su gente y la de su hermano una noche y un dia en Remonde pasando por allí.

Confesó que su madre le aconsejaba, á él y al dicho su hermano, que no aceptasen el servicio del dicho Brederodes, mas que su hermano no lo habia querido dejar de hacer por ser llamado de Seliblin (?), y que él no le habia querido desamparar á su hermano.

Confesó haber estado en Amberes, cuando estubo allí el dicho señor de Brederodes ultimamente, cerca de quince dias con el dicho su hermano, y andaba continuamente con el principe de Oranges, conde de Hostrate, y el dicho Brederodes, pero que nunca oyó hablar ni tratar de ningun negocio de importancia.

Dijó que la dicha su madre le habia dicho que de su propia autoridad ella habia hecho derribar las imagines en Batemburg y Steen, á lo cual él no contradijó.

Confesó, sobre la pregunta á él hecha, que en cierto monasterio de señoras cerca de Thielt, habia llegado alguna gente de á caballo, que con licencia de Cock, que entonces era gobernador de Viane, él embió cien arcabuceros, cincuenta de los suyos, y cincuenta de los de su hermano, para reconocer quienes eran la dicha gente de á caballo con órden de que no hiciesen ningun daño, y no habiendo hallado á nadie, tomaron buen numero de despojos (ó vestias) los cuales vendieron, cuando volvieron, por tres-

cientos florines, y de ellos les cupieron á él y á su hermano cincuenta escudos que prestaren á sus soldados.

Dijó que él esperaba entrar en Amstradam y hallar las puertas abiertas mas que no sabia de ninguna secreta inteligencia.

Confesó que la yglesia de Ouwerkereke habia sido robada pero que no sabia por quien.

6º Verbal del examen de Juan de Bloys y Trelon tomado á los 20 de julio 1567 en la villa de Breda, y despues traído á la villa de Brusselas por órden de S. A.

Juan de Bloys y Trelon, natural de La Bryes en Holanda, de edad de cuarenta años : dijo que en la postrera guerra con Francia habia sido capitan de un navio llamado *el Dragon*, debajo de M^r de Wachene, en el viage que hicieron á Bretaña, y que despues sirvió cinco años de gentilhombre á Mos^r de Reners hasta que murió, y de allí al señor de Brederodes hasta que murió su madre, y que habia despues cinco años que él estaba sobre su hacienda junto á Hocstraeten.

Dijó que él no habia estado en Brusselas, á causa de su enfermedad, al tiempo que se presentó la requesta primera de los gentileshombres confederados, mas cuando el señor de Brederodes fué á Sant-Tron, pasando entonces por Amberes, le hizo ir con él al dicho Sant-Tron adonde firmó dos compromisos, que le dió el secretario del conde Luis de Nasao, sin leerlos ni saber lo que en ellos contenia mas de que vió muchas firmas de gentileshombres confederados.

Dijó que en la dicha Sant-Tron los señores de Estambruges, Fresin, Marsenelles y un otro que él no conocia, decian contra el dicho conde Luis graves palabras á causa de la religion que él querria tratar, como lo decian, y que los dichos señores partieron de allí declarando que ellos no querian pasar de lo contenido en la primera requesta.

Dijó que Barluzel en la dicha Sant Tron era uno de los principales del consejo con los condes Luis, Brederode, Culemburg y Van den Berghe, y que él se metia siempre con ellos en la cámara del consejo.

Dijó que los dichos cuatro señores tenian en la dicha Sant-Tron plato abierto á todos los gentileshombres confederados que quisiesen ir.

Dijó haber visto en Amberes al ministro Hermannus con los hermanos de Batembourg.

Dijó que en la dicha Sant-Tron se hablaba comunamente de que tenian cuatro mil caballos y dos regimientos de Alemanes de los cuales tenian cargo Georges van Hol y Herman van Monichausen.

Dijó que en la vuelta del señor de Brederodes y del conde de Nasao, Culemburg, con los señores d'Esquerdas y de Lumbres (barbero general de la confederacion), fueron del dicho Sant-Tron á Duffle adonde habian de estar el príncipe de Oranges, condes de

Egmont y Hornes, y fué dicho publicamente (ó comunamente) que los dichos señores principe, Egmont y Hornes, habian tambien firmado el compromiso y que eran de ellos.

Dijó haber oido decir entre los gentileshombres y confederados, que entonces estaban en Amberes, que el señor de Lume habia de levantar cuatrocientos caballos, y que para este efecto habia recibido algunos dineros de los del consistorio de allí.

Dijó que el señor de Brederodes, cerca de las caramesas ó despues, quizó partir de Amberes muy mal contento de los consistorios á causa de que le habian prometido grandes sumas de dineros, y no lo habian cumplido, y él se hallaba en falta, y que Estambeque habiendo juntado muchos gentileshombres confederados se fué con ellos al dicho Brederodes, y le rogarón que aun se quisiese quedar aquella noche, y que habiendole hecho detener el dicho Estambeque con los dichos gentileshombres confederados se fueron al dicho señor principe de Oranges, y que el dicho Estambeque, en presencia del dicho conde de Hocstraeten, le dijo que se declarase si él era de su parte ó no, y que sobre esto el dicho principe habia demandado tiempo para responder hasta otro dia, peroque á otro dia él no se habia hallado presente á la dicha respuesta.

Dijó que comunamente se decia en Amberes que si los burgeses y otros gentileshombres confederados hubiesen querido aceptar la confesion de Augusta, que él dicho principe se declararia por ellos.

Confesó haberse embarcado en Oistruwel en tres navios de Zelanda, y que fué en el navio del señor de Tolosa, y que tambien iban en él Pietre Haeck y M^o Gilles Leclercque, y que la cabeza del dicho navio era el señor de Tolosa, y de los otros del uno un capitan Frances, que él no conocia, y del otro uno llamado Juan Denys, despues ejecutado (ó sentenciado) á la cuerda.

Dijó que los dichos Tolosa y Haeck afirmaban que su viage en Zelanda era con sabiducia y voluntad del dicho principe de Oranges, como gobernador del dicho pais, y que á esto fué constreñido de ellos y sacado de su cama.

Dijó que habiendo llegado delante del castillo de Ramiquin su navio se acercó á tierra, y que los dichos Haeck y M^o Gilles fueron al castillo á hablar al capitan dél con el cual estubieron cerca de dos horas, y cuando volvieron hicieron relacion al dicho Tolosa de lo que habian negociado, y él no supó que era por que le tenian por sospechoso á causa de que él no habia querido desembarcarse y consentir en sus empresas habiendo descubierto en la mar que ellos iban con mala intencion.

Dijó que el dicho Pietre Haeck habia sido de parecer que ellos debian tomar tierra en Sousbourg y tocar el atambor pues estaban seguros (como él decia) que hallarian harta gente en su ayuda.

Dijó que despues de su llegada en Armuy fueron salteados de muchos botes, mas que el dicho Tolosa saltó in tierra y habló al magistrado y á otros los cuales les hicieron

dar vituallas por su dinero, y partieron de allí antes del día á Oistruel, no sabiendo adonde quedaban los otros dos navios.

Dijó que el dicho Tolosa y su hermano, Haeck y los del consistorio de Amberes, le persuadierón que iban al castillo de Ramiquien por órden del principe de Oranges.

Dijó que la comun fama en Amberes era que si no fuera por la rota de Oistruel que el dicho Tolosa se pensaba meter en la dicha villa con toda su gente.

Dijó que Estraelen posaba en Amberes en una casa la mas vecina del dicho principe de Oranges por estar mas cerca dél, al cual le via siempre y ordinariamente andar con el dicho principe, y comer y cenar con él adonde cada dia se hallaban al conde de Hostracte y al pensionario Wesembeek, y que los dichos Straelen, y Wesembeek eran del consejo del dicho principe.

Dijó que á la vuelta que volvió de Zelanda á Oistrovel, vió allí á la señora de Pract, y á la muger del dicho Tolosa.

Dijó haber visto en Amberes los ministros Tassin y Hermanus, y que saliendo de la casa del principe de Oranges iban hacia la mar adonde habia grande junta de calvinistas para persuadirles que se metiesen en sus casas.

II.

TRADUCTION.

*Procès-verbal des aveux et des interrogatoires de certains gentilshommes qui ont suivi et servi le Sgr de Brederode, qui ont été pris à Harlingen en Frise, le 7 mai 1567, et qui depuis ont été envoyés prisonniers au château de Vilvorde, lesquels gentilshommes ont été interrogés par les conseillers d'Indevelde et Hessele et, conjointement avec ceux-ci, par le secrétaire de la Torre, par commission de Son Altesse*¹.

1° Maximilien de Blois, dit Cocq de Neerynen, natif de Hollande, qui a été pendant neuf ou dix ans au service du comte d'Egmont en qualité de gentilhomme². Il dit, lors de

¹ On connaît ces trois personnages : M^e Nicolas Micault, Sgr d'Indevelde, conseiller au conseil privé, M^e Jacques Hessele, conseiller au conseil de Flandre, et M^e Jacques de la Torre, secrétaire du conseil privé.

² Sur Maximilien de Blois dit Cocq, voir plus haut, p. 432, note 2^{me}.

son premier interrogatoire, qu'à l'assemblée des gentilshommes confédérés à S^t-Trond, le Sg^r de Brederode, les comtes de Nassau ¹, Culembourg et van den Bergh, les Sg^{rs} d'Esquerdes, d'Audrignies, d'Olhain, de Villers, de Vendeville et les deux Toulouse ², étaient toujours ensemble, et Backerzeel ³ quelquefois avec eux, et qu'il y en avait encore beaucoup d'autres, audit S^t-Trond, qui se réunissaient avec eux, mais que, pour le moment, il ne se rappelait pas leurs noms;

Qu'audit lieu on demanda aux gentilshommes confédérés s'ils maintenaient les engagements qu'ils avaient pris dans la première requête présentée à S. A., et de plus s'ils avouaient ce que feraient les députés ⁴, et qu'on répondit oui, pourvu que les députés ne dépassassent point le compromis et la dite requête;

Qu'à cette réunion se trouvèrent lui-même, Cocq, et les autres gentilshommes confédérés qui étaient présents.

Il avoua qu'il avait signé quatre ou cinq compromis ⁵ et que le seigneur de Louverval était présent au dit S^t-Trond ⁶;

Qu'à Anvers le dit Sg^r de Brederode dînait, soupait et était toujours dans la maison du prince d'Orange, avec le comte de Hooghstraeten et Straelen ⁷, et qu'il pressait ledit prince d'Orange ⁸;

Que le dit Sg^r de Brederode est aussi allé à Amsterdam avec le dit prince et le comte Louis de Nassau, son frère.

¹ Le comte Louis de Nassau.

² Tous ces seigneurs sont bien connus. Nous renvoyons pour ce qui les concerne aux notes qui précèdent.

³ Ici un doute pourrait s'élever. La copie du *verbal*, en langue espagnole, porte Barlucel, c'est-à-dire, à première vue Warluzel, comme nous l'avons conjecturé nous-même plus haut, en note. Cependant, après mûr examen on constate qu'il faut lire non Warluzel, mais Backerzeel. En effet, on sait par les pièces du procès du comte d'Egmont, et par les documents relatifs aux premiers actes des confédérés, que Backerzeel joua un rôle considérable dans le mouvement, tandis qu'il n'est pas même absolument certain que Warluzel, malgré ses attaches, eût signé le compromis : voir de Bavay, ouv. cité, pp. 101 et suivantes, et Groen, *Archives*, t. II, pp. 59 et suivantes, 161 et suivantes. Ce qui tranche, d'ailleurs, la question, c'est la sentence portée plus tard contre Backerzeel. Elle est imprimée dans Bor, édition citée, p. 246. Elle vise tous les faits que le présent document impute à Backerzeel.

⁴ Voir *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. 436, 437.

⁵ C'est-à-dire quatre ou cinq formules du compromis pour faciliter sa circulation dans les rangs de la noblesse. On apprend par le procès fait à Jean de Beaudrenghien, bailli de la Hamaide, que certains gentilshommes signèrent même des *papiers blancs* destinés, sans doute, à être joints ensuite à quelque exemplaire du compromis. Voir une notice de L. Devillers dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 4^{me} série, t. V, p. 25.

⁶ Philippe de Marbais, Sg^r de Louverval; voir t. I^{er}, p. 200, note 4^{me}.

⁷ Messire Antoine van Straelen, dont il a été si souvent question.

⁸ Sans doute de se déclarer ouvertement.

Il avoua avoir été au service du dit Sgr de Brederode aussi longtemps que sa ville de Viane avait été libre.

Il avoua avoir eu charge d'une compagnie d'arquebusiers à pied, du dit Sgr de Brederode, et avoir fait serment au Roi et au dit Brederode de garder la ville et terre de Viane;

Qu'au dit Viane il y avait huit compagnies d'infanterie, dont les capitaines étaient les deux frères de Battembourg, un certain Augustin ¹, Nyevelt ², Renesse ³, un Allemand ⁴ et lui, Cocq.

Il avoua être entré à Amsterdam avec le dit Sgr de Brederode, quand la première fois il fit sa connaissance, et qu'il fut reçu par lui avec le capitaine Hughtembroeck ⁵ et Artus ⁶, son valet de chambre.

Il avoua avoir reçu en tout du dit Sgr de Brederode, pour lui et sa compagnie, xvi ou xviii florins.

Il avoua que ceux de Viane avaient tiré quelques coups de canon contre le retranchement que le comte de Meghem avait fait élever.

Il dit que van der Aa ⁷, Hughtembroeck et Roseberghe ⁸ étaient allés jusqu'à Empden avec Brederode et sa famille.

Il dit que le capitaine ou châtelain de Medemblick commença par leur refuser le passage;

¹ Le capitaine Wynolt Augustyns, de Deventer. On trouve la sentence du 30 septembre 1568, qui le condamne au bannissement, dans Marcus, *Sentencien*, etc., p. 128. Ce capitaine assista plus tard au combat de Daelhen : voir van Vloten, *Nederlands opstand*, etc., (1572-1575), p. xix.

² Guillaume van Zuylen van Nyevelt, Sgr de Bergambacht, etc., qui plus tard joua un rôle assez considérable comme homme politique et même comme écrivain. Il fut frappé d'une sentence de bannissement le 8 octobre 1568. Ce gentilhomme mourut en 1608. — Gaillard, *Maison de Zuylen*, pp. 66 et suivantes, et sources citées *ibidem*.

³ Jean de Renesse; voir plus haut, p. 471, note 4^{me}.

⁴ Cet allemand pourrait être Étienne van Zanten, gentilhomme clévois, qui commença par être lieutenant du capitaine Longueval. Il fut banni le 30 septembre 1568. — Te Water, ouv. cité, t. III, p. 411, et t. IV, p. 325; Marcus, *Sentencien*, p. 128.

⁵ Albert de Hughtembroeck, gentilhomme du pays d'Utrecht, fils d'un bourgmestre d'Utrecht, et allié par son mariage à plusieurs familles de la noblesse Frisonne. Il avait été l'un des principaux agents de la confédération des nobles en Frise. Ce personnage, qui fut banni par sentence du 30 septembre 1568, devint plus tard un des agents du prince d'Orange, et mourut à Woerden en 1580. — Te Water, ouv. cité, t. II, p. 478; Groen, *Archives*, t. II, p. 162; Marcus, *Sentencien*, p. 128.

⁶ Artus van Baetsoen, ou de Baudichon, ou de Baudrichon, ancien homme d'armes de la bande de Brederode, alors son valet de chambre. Il fut pris au château de Vianen lors de l'occupation de la ville par Erick de Brunswick, et fut condamné à mort le 28 mai 1568. On trouve sa sentence dans van Vloten, *Nederlands opstand*, etc. (1567-1572), p. 250.

⁷ Adolphe van der Aa : voir plus haut, p. 285, note 7^{me}.

⁸ Sur Roseberghe, voir plus haut, p. 379, note 2^{me}. Ce personnage fut banni le 31 août 1568. Il redevint drossart de Viane après le succès de l'insurrection de 1572, et joua un rôle comme agent du prince d'Orange en Allemagne. Voir Marcus, *Sentencien*, p. 118; Groen, *Archives*, t. IV, pp. 79^r 81^r, etc.

qu'à la fin cependant, ayant reçu la promesse qu'ils ne feraient pas de mal à ceux du château ni du bourg, il le leur accorda, y ayant été contraint sous menace de mort par ceux du village, et qu'à leur départ il fit tirer un coup de canon après eux.

Il avoua que le ministre Gérard, natif d'Utrecht, s'était trouvé à Viane avec un autre ministre wallon de sa connaissance.

Il avoua que le dit Sgr de Brederode avait été averti par lui que le duc de Brunswick était à Meerkercke, et qu'il lui avait donné l'ordre de donner dessus et de le faire partir par la force.

Il dit que le capitaine Longueval ¹, qui avait été auparavant archer du Roi, notre sire, natif de Flandre ou d'Artois, avait levé une compagnie d'infanterie au dit Viane.

Il dit que l'écouteur d'Amersfort ² fut pris par les gens du capitaine Andelot, étant à Isselstein pour reconnaître l'argent qu'on devait envoyer à Amsterdam pour le dit Brederode, et que lui Coeq n'était pas satisfait de sa capture.

Il dit que Charles de Montfaucon, Savoisien, baron de Fleschu ³, de leur confédération, fréquentait la maison du comte d'Egmont, et que son frère, Georges de Montfaucon ⁴, qui était établi à Malines, et le Sgr de Melin ⁵, étaient aussi de la confédération, et écrivaient toute la pensée de S. A.

Il dit que Jean Remault ⁶, natif d'Arras, était son lieutenant.

Il avoua avoir été envoyé à Amsterdam, par les autres capitaines qui étaient à Viane, auprès du Sgr de Brederode, pour lui représenter leur état de nécessité, et obtenir de l'argent et des vivres, faute de quoi ils étaient décidés à évacuer la dite ville de Viane; et que

¹ Ce Longueval, qu'il ne faut pas confondre, comme on le fait quelquefois, avec Robert de Longueval, Sgr de la Tour, était Jean de Longueval, fils de Philippe et d'Agnès de Haudion. Dès le mois de septembre 1566 il avait levé des soldats à Viane. Ce gentilhomme, d'abord frappé d'une sentence de bannissement en date du 17 août 1568, fut plus tard appréhendé, condamné à mort et exécuté. — Te Water, ouv. cité, t. IV, p. 325, et de Coussemaeker, ouv. cité, t. II, pp. 369 et suiv., et t. III, p. 352.

² L'écouteur d'Amersfoort, Vincent van der Hoeven, qui exerçait sa charge depuis 1552, finit mal. Il fut condamné à mort le 29 juin 1569 pour avoir favorisé les hérétiques, nié Dieu et la vie future, pactisé à prix d'argent avec des meurtriers qu'il aurait dû poursuivre, etc. A. van Bommel, *Beschryvinge van Amersfoort*; Utrecht, 1760.

³ Voir plus haut, p. 304, note 2^{me}.

⁴ Voir Te Water, ouv. cité, t. III, p. 142.

⁵ Voir plus haut, p. 310, note 1^{re}.

⁶ Juan Remault, natif d'Aire, homme « affolé d'une jambe et de grande taille, » avait assisté Escaubecq dans la Basse Flandre et été mêlé à tous les mouvements de cette contrée avant de devenir le lieutenant de Coeq dans les levées de Brederode. Lui aussi avait été pris à Harlingen. Le 28 mai 1568 il fut condamné à la peine de mort qualifiée précédée de la section du poing et de la langue, et exécuté peu après. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. cxvi, note 1^{re}; de Coussemaeker, ouv. cité, *passim*, et t. II, p. 229; van Vloten, *Nederlands opstand*, etc. (1567-1572), p. 231; et même ouvrage (1564-1567), p. 190.

Brederode lui promit de leur envoyer de l'argent et leur fit croire qu'il était sur le point de faire son appointment avec S. A.

Il avoua avoir été envoyé à Bruxelles, vers le comte de Mansfeld, pour obtenir les prêches dans la dite ville¹, et avoir fait son rapport sur ce point.

Il dit avoir pris congé, du comte d'Egmont, son maître, huit jours avant son départ pour l'assemblée de S^t-Trond, pour s'occuper de certaines siennes affaires; que trois mois plus tard il avait pris son congé définitif de son dit maître, sous prétexte de vouloir se retirer hors du pays; que deux ans auparavant il lui avait demandé le même congé²; et que, passant par Viane, il fut requis par le seigneur de Brederode de demeurer avec lui l'hiver passé.

Il dit que le dit Sg^r de Brederode avait abandonné Viane parce qu'il aurait pu être pris par le comte de Meghem; et que, ne se croyant pas en sûreté au dit Viane, il en était sorti déguisé et pendant la nuit, se rendant à Amsterdam dans l'espoir d'y trouver moyen de se procurer de l'argent et des vivres, au moment où le comte de Meghem était arrivé à Utrecht.

A son second interrogatoire il dit : qu'il connaissait Boisot³, qu'il avait eu longtemps avec lui des relations et des rapports familiers, que Boisot avait été présent au dit S^t-Trond, qu'il l'avait vu aussi à Anvers aller à diverses reprises saluer le Sg^r de Brederode et l'accompagner quand celui-ci se rendait à la maison du prince d'Orange, et que Boisot n'était pas du conseil à S^t-Trond.

A son troisième interrogatoire on lui signifia la sentence rendue par le conseil privé aux fins de le faire mettre à la question; et il avoua avoir reçu des lettres du Sg^r de Brederode, apportées par un messenger, pour qu'il se mit en route vers Amsterdam, avec les autres capitaines, avec injonction de s'arrêter à une lieue de la ville où lui, Brederode, leur ferait donner de l'argent et fournirait le moyen d'entrer en ville.

Il avoua avoir entendu lire à Anvers, dans la maison du dit Brederode, en présence des deux Toulouse, de Villers, de Wingle, et d'autres gentilshommes confédérés, la requête que le dit Brederode envoya à Son Altesse pour qu'elle voulût permettre les prêches et leur exercice, et qu'on cessât toutes mesures militaires.

Il dit qu'à Viane furent distribués, entre les soldats, six ou sept mille florins en dehors des deniers qui avaient été battus au moyen de la vaisselle du dit Brederode.

Il avoua avoir été induit à signer le compromis par Leeftael⁴, gentilhomme vivant avec le

¹ En 1566.

² Le comte d'Egmont déclara avoir congédié Cocq de son service, dans les mêmes conditions que Leeftael, c'est-à-dire pour avoir appris « qu'il sentait mal de la foy. » — De Bavay, ouv. cité, p. 154.

³ Charles de Boisot : voir plus haut, p. 288, note 1^{re}.

⁴ Christophe de Leeftael, frère de Roger et d'Arnould dont il a été question au t. I^{er}, p. 206, note 2^{me}. Il fut banni par sentence du 15 septembre 1568. Plus tard on le retrouve comme agent du prince d'Orange. — De Bavay, ouv. cité, p. 181; van Vloten, *Nederlands opstand*, etc. (1564-1567), p. 152; Te Water, ouv. cité, t. II, p. 404; Groen, *Archives*, t. II, pp. 54, 55; t. V, pp. 283, 505, 518, etc.

comte d'Egmont, lequel lui dit de considérer que le comte Louis de Nassau l'avait signé, et que, dans son opinion, le prince ne désavouerait pas son frère;

Que le dit Cocq, le dernier mai 1567, avait requis le capitaine Quatrevaux¹, son gardien, de le laisser fuir; et il semble, par ce qu'il avoua depuis avoir caché la vérité sur beaucoup de points dans ses précédents interrogatoires; de sorte qu'il avoua ce qui suit : comme le bruit courait par deçà de l'intention qu'aurait eue S. M. d'introduire l'inquisition d'Espagne, lui Cocq, vers la Noël de 1566², avait été amené par le susdit Leeftael dans la maison de Hames, Toison d'or, où il trouva les deux frères de Toulouse, d'Olhain, Boisot, Louverval, Melin, Martin Lopez³, Charles de Montfaucon, baron de Fleschy, et Eseaubeq⁴; que là il leur fut proposé par le Sgr de Toulouse⁵ de faire entre eux une ligue et confédération pour s'opposer à la dite inquisition; qu'à cette fin le dit Toulouse avait rédigé une formule de compromis que depuis eux tous lurent et corrigèrent, et qui, après avoir été communiquée au comte Louis, fut mise au net et signée par eux; qu'on fit sept copies du même texte, lesquelles furent signées le lendemain matin par le dit comte Louis et le Sgr de Brederode; qu'ayant été invité à faire partie de leur confédération, il commença par refuser, mais qu'ensuite il signa également les formules; que ces formules du compromis furent emportées par Leeftael, les deux Toulouse, d'Olhain, Eseaubeq et le dit Sgr de Brederode, chacun d'eux en prenant une pour faire signer d'autres gentilshommes, et chacun d'eux ayant sa province pour y recueillir les signatures, la Gueldre étant assignée au Sgr de Toulouse, le Hainaut ou la Flandre à son frère, le Brabant à Leeftael⁶; qu'il ne se rappelle pas ce qu'ont promis les autres, disant qu'au moment où se fit la dite confédération on ne devait pas faire connaître qu'ils désiraient présenter quelque requête, mais la tenir secrète, entre eux, et se défendre les uns les autres au cas où ils seraient pris par ceux de la dite inquisition, et qu'ils furent fort émus de ce que trois mois plus tard on avait résolu de présenter à S. A. une requête, pour l'abolition de la dite inquisition, faite l'année suivante⁷ par le dit Toulouse.

Il dit que depuis la présentation de la dite requête, des lettres du comte Louis, aux gentilshommes confédérés, les invitèrent à se trouver à St-Trond pour des affaires importantes, sans autre spécification; que les gentilshommes se trouvèrent à St-Trond au nombre de cent cinquante, avec quelques-uns de la nouvelle religion qui leur présentèrent requête pour être reçus dans leur sauvegarde⁸, avec offre de cent mille florins, et que la dite requête fut lue publiquement bien qu'en son absence.

¹ Voir plus haut, p. 554, note 1^{re}.

² Lisez : vers la Noël de 1565.

³ Voir plus haut, p. 89, note 5^{me}.

⁴ Voir plus haut, p. 222, note 4^{me}, et *passim*.

⁵ Jean de Marnix.

⁶ Ces dernières indications ne sont pas absolument d'accord avec celles des listes de députés publiées dans Groen, *Archives*, t. II, pp. 58, 62, etc.

⁷ L'année suivante : c'est-à-dire que le *compromis* fut dressé en 1565, et la première requête rédigée en 1566.

⁸ On trouve le texte de cette requête des marchands dans Groen, *Archives*, t. II, p. 159.

Il dit qu'à S^t-Trond on choisit de chaque province deux gentilshommes confédérés qui devaient faire partie du conseil avec les principaux, c'est-à-dire le Sg^r de Brederode, le comte Louis de Nassau, les comtes de Culembourg et van den Bergh, de manière que les résolutions prises par eux en commun seraient définitives à condition de n'excéder ni le compromis ni la teneur de la première requête, point qui fut expressément stipulé.

Il dit que sur les plaintes que M^e Gilles Le Clercq ¹ vint faire à Viane, au Sg^r de Brederode, de ce que les prêches et l'exercice de la religion étaient empêchés contrairement à l'accord, le dit Brederode se rendit à Amsterdam où se trouvaient alors le prince d'Orange et le comte Louis, son frère, pour consulter ce dernier; qu'à Amsterdam on résolut de présenter à S. A. une troisième requête, qui fut rédigée par le Sg^r de Toulouse et le dit M^e Gilles; que cette requête fut depuis lue à lui, Cocq, à Viane, par le Sg^r de Toulouse, en présence du Sg^r de Brederode, du capitaine Augustin et d'autres gentilshommes; qu'il fut conclu alors qu'elle serait présentée par Brederode en personne, lequel, à cet effet, se rendit accompagné de lui, Cocq, à Anvers, où se trouvèrent les deux Toulouse, Wingle, d'Andelot, Villers, Escaubecq, les deux van der Aa ², les deux Trélon ³, les deux Battembourg et autres, auxquels on donna aussi lecture de la requête; qu'il ne sait pas si Boisot s'est trouvé là, bien qu'il résidât alors à Anvers et fréquentât le dit Brederode, l'accompagnant quand il allait chez le prince d'Orange.

Il dit qu'on disait alors à Anvers qu'ils attendaient le retour du dit comte Louis avec quatre mille chevaux et quarante enseignes d'infanterie, que le dit comte avait reçu vingt-cinq mille florins pour donner le *wartghelt*, et que cet armement avait pour objet la défense du peuple ainsi que le maintien des prêches et de l'exercice de la religion.

Il avoua qu'à Viane le dit Toulouse lui avait dit que, si S. A. ne voulait pas consentir aux demandes contenues dans la troisième requête, outre les forces qui devaient venir d'Allemagne le dit Brederode en assemblerait d'autres, à Viane, pour le même objet.

Il avoua aussi qu'une quinzaine de jours avant son départ de Viane pour Amsterdam, Artus, le valet de chambre du dit Brederode, leur dit, à lui et aux autres capitaines : que Brederode ne les abandonnerait jamais, qu'il ne les laisserait pas assiéger à Viane, mais que, grâce aux intelligences entretenues par lui à Amsterdam, il les avertirait du temps et de l'heure où il leur serait possible d'y entrer : comme il le leur fit dire effectivement par un

¹ Voir plus haut, t. II, p. 220, note 5^{me}, et *passim*.

² Adolphe van der Aa, dont on a parlé plus haut, et Philippe van der Aa, Sg^r de Schiplaeken, dont on a parlé au t. I^{er}, p. 114, note 5^{me}.

³ Jean de Blois dit Trélon, ou Treslong, et Guillaume, son frère. On connaît déjà le premier. Guillaume de Blois dit Trélon, l'un des confédérés les plus actifs et les plus entreprenants, avait été gentilhomme du premier marquis de la Vere et ensuite de Brederode. Il fut banni le 20 octobre 1568. On trouve sa sentence dans Marcus, *Sentencien*, p. 155. Plus tard il servit les comtes d'Empden, dans le territoire desquels il s'était réfugié, puis Louis de Nassau. Il marqua parmi les *gucux de mer*, et devint en 1576 amiral de Hollande et de Zélande après la mort de Louis de Boisot. Voir plus haut, p. 265; Te Water, ouv. cité, pp. 220 et suiv., Groen, *Archives*, *passim*.

messenger nommé Boet; qu'eux étant donc sortis de Viane, dans le dessein d'entrer (à Amsterdam) du côté de la rivière, Brederode leur fit dire par un autre messenger qu'eu égard à certaines circonstances qui pourraient se produire, et pour plus de sécurité, ils feraient bien de prendre le chemin de la Veluwe et ...¹ et de chasser les forces se trouvant là; mais que, nonobstant cet avis, ils marchèrent droit vers Amsterdam parce que, s'ils avaient pris le chemin de la Veluwe, leurs gens se seraient mutinés contre eux faute de solde.

Il dit qu'entre les confédérés on disait communément que le prince d'Orange, ainsi que les comtes d'Egmont et de Hornes, ne blâmaient pas le dit compromis, bien que de cela il n'ait aucune certitude.

Il dit aussi avoir entendu parler de prendre quelque ville parmi celles de par deçà; interrogé de plus près, il avoua que cette confédération lui avait coûté plus de un mille florins.

Il avoua aussi que parmi les premiers gentilshommes confédérés, qui avaient signé le compromis dans la maison de Hames, Toison d'or, la majeure partie appartenait à la nouvelle religion et espérait, à cause de la religion, que les placards et l'inquisition ne seraient pas maintenus en vigueur.

Il dit qu'à St-Trond le dit comte de Nassau, au bruit répandu que beaucoup de gentilshommes confédérés voulaient se retirer, leur demanda s'ils n'entendaient pas maintenir leur signature, et que tous lui répondirent que oui; qu'au même lieu les marchands et le commun furent reçus dans leur protection et sauvegarde²; et qu'aussi on s'accorda à tenir pour valide ce que les députés résoudraient d'accord avec les chefs, moyennant la condition susdite.

Il avoua que l'assemblée de gens de guerre faite à Viane, était pour l'exaltation de l'Évangile et pour que les prêches et l'exercice de la religion fussent libres dans les endroits où ils avaient eu lieu; et qu'il avait fait et fait faire à ses gens le serment de servir le dit Brederode, pour la garde de ses ville et pays de Viane, le service du Roi, l'exaltation de l'Évangile et la gloire de Dieu, et que son frère Robert Cocq³ avait été soldat à Viane pendant tout l'hiver, et que depuis il avait été fait alfère de Longueval.

Il avoua avoir entendu de Ghistelles, le beau-frère du dit Brederode⁴, ce que le maître de Louvain⁵ et le secrétaire de la Torre avaient notifié, de la part de S. A., au dit Brederode⁶; que malgré cela il avait accepté charge du dit Brederode, sans penser plus loin; qu'il avait aussi entendu parler de la publication de certains placards touchant les prises d'armes et les rassemblements de gens de guerre, qu'en conséquence de ce il méritait la mort, et il pria miséricorde et demanda à être pardonné.

¹ Peut-être faut-il lire : le chemin de la Veluwe et d'Utrecht.

² L'acte de sauvegarde octroyé par les confédérés aux marchands se trouve dans Groen, *Archives*, t. II, p. 161.

³ Robert Cocq fut banni par sentence du 30 mai 1568. Il servit plus tard dans les *gueux de mer*. — Marcus, *Sentencien*, p. 54; van Vloten, *Nederlands opstand*, etc. (1567-1572), p. 205.

⁴ Sur Corneille de Ghistelles, voir plus haut, p. 372, note 1^{re}.

⁵ Pierre de Quaderebbe.

⁶ Lorsque Brederode était à Amsterdam.

Il avoua s'être mis en devoir d'aller à Meerkercke et de chasser les gens qui s'y trouvaient, qu'ils fussent au duc Erick de Brunswick ou au comte de Meghem, et avoir aussi écrit au ministre Hermannus ¹ pour obtenir deux ministres, mais qu'il n'en obtint aucun.

Il avoua avoir écrit à Bomberghe ², occupant Bois-le-Duc, pour obtenir de l'argent, et que Bomberghe lui écrivit que sans avoir du secours de lui, Cocq, et des autres qui étaient à Viane, il serait contraint d'abandonner la ville.

Dans son dernier interrogatoire du xviii juin passé, il avoua avoir signé la requête des trois millions d'or, pour la somme de iv^e écus, à la demande de M^e Gilles Le Clercq et de Marcos Perez ³, et que celui-ci, sur son observation qu'il n'avait pas le moyen de contribuer pour une grande somme, lui dit de signer sans arrière-pensée, qu'il ne payerait jamais rien, que cela se faisait seulement pour amener les autres à contribuer, et pour employer l'argent au paiement de gens de guerre aux fins de leur conserver leur religion, les prêches et l'exercice d'iceux.

Il avoua avoir signé à Anvers, vers le mois de février passé, certain compromis pour garantir leur protection aux marchands, ce qui se fit dans la chambre de Brederode en présence du dit Brederode, de Ledovenèque ⁴ et de beaucoup de marchands qui avaient également signé.

Il avoua avoir reçu du capitaine Augustin..... ⁵, sur sa part du sac qu'il avait fait, trente écus, et que Andelot en reçut autant.

Il avoua que leurs rassemblements se faisaient à Meerkercke et à Viane, attendant qu'un grand nombre de gens se joignissent à eux pour ensuite se mettre en campagne avec les forces qui devaient venir d'Allemagne, dans le dessein d'obtenir quelque bon appointement pour vivre en liberté de leurs consciences : suppliant de nouveau avec prières.

2^o Philippe de Wingle ⁶, gentilhomme d'environ xxix ans : il avoua avoir été privé de sa place d'homme d'armes dans la bande du marquis de Berghes pour avoir continué à faire partie de la confédération des gentilshommes gueux.

Il avoua avoir signé le compromis, xv jour avant la présentation de la première requête, y étant engagé par le Sg^r de Villers, pour l'abolition de l'inquisition, et qu'à cette fin on avait présenté la requête à S. A.; et il dit que le dit compromis était auparavant signé par d'autres gentilshommes.

Il dit qu'en se rendant à l'assemblée de S^t-Trond il entendit ce que S. M. avait accordé concernant l'abolition de la dite inquisition et la modération des placards, et que, s'il avait connu cela plus tôt, il ne se serait pas trouvé là.

¹ Hermannus Modedt, voir plus haut, p. 92, note 1^{re}, et *passim*.

² Antoine de Bomberghe, voir plus haut, p. 522, note 5^{me}, et *passim*.

³ Voir plus haut, p. 7, note 1^{re}, et *passim*.

⁴ Impossible de savoir quel est ce personnage dont le nom est évidemment estropié.

⁵ Impossible de traduire le mot *acaes* de la copie espagnole.

⁶ Sur Wingle, voir plus haut, p. 285, note 6^{me}.

Il dit qu'à l'époque du départ du marquis de Berghes pour l'Espagne il empêcha que les prêches ne se fissent à Valenciennes ¹.

Il avoua s'être trouvé à l'assemblée de S'-Trond, sans y avoir été invité par personne, environ pendant trois jours, pour connaître la résolution qu'on avait prise sur la dite requête; et qu'ayant entendu qu'on voulait présenter une autre requête à S. A., il s'était retiré.

Il dit que le Sgr de Brederode, et les comtes Louis de Nassau, Culembourg et van den Bergh, avec les seigneurs d'Esquerdes, Tilly ², Brandenburg ³ et Audrignies, étaient du conseil.

Il dit avoir empêché avec les seigneurs de Famars ⁴, Chantuin ⁵ et autres, que la bibliothèque de Vicogne et d'autres meubles de l'abbaye ne fussent saccagés, brûlés ou volés, et avoir fait le même devoir à Fontenelle, aux Chartreux et à Denain ⁶.

Il dit qu'après la destruction des images à Valenciennes, le seigneur de Famars et lui, à la demande du Sgr d'Audrignies et des religieux de Valenciennes qui avaient été menacés de mort s'ils continuaient à dire messe, furent cause qu'on s'occupât de rétablir la messe et de remédier au désordre ⁷.

Il dit avoir vu au dit S'-Trond les Sgrs d'Audrignies, d'Esquerdes, Villers, Escaubecq, Hames, Backerzeel et Lumey ⁸.

Il dit n'avoir assisté à d'autres assemblées qu'à celles de Bruxelles et de S'-Trond, et avoir reçu du dit Villers le conseil de se retirer auprès du dit Brederode, parce qu'on cherchait partout après les gentilshommes confédérés pour les mettre en prison.

Il dit avoir frété à Anvers une barque pour être conduit à six ou sept lieues de là, jusqu'à

¹ On trouve une foule de pièces concernant les événements de Valenciennes, entre le 28 mars 1566 et le 31 août de la même année, dans un travail de M. Ch. Paillard imprimé dans le t. V des *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, publiés par la Société d'agriculture, sciences et arts.

² Martin de t'Scrclaes, Sgr de Tilly, voir plus haut, p. 290, et t. I^{er}, p. 507, note 1^{re}.

³ Pierre, baron de Brandenburg, seigneur de Château-Thierry, etc., fils de Thierry, homme de guerre considérable pendant le règne de Charles-Quint et lieutenant-gouverneur du Namurois. Ce seigneur, qui avait pris une part considérable au mouvement, et propagé la confédération dans le comté de Namur, fut banni en 1568. On trouve sa sentence dans van Vloten, *Nederlands opstand*, etc. (1567-1572), p. 279. Brandenburg prit part à l'invasion des Pays-Bas en 1568 et assista au combat de Daelhem. Il mourut peu après sans laisser d'enfants de Catherine de Rivière, fille du Sgr de Heers. Voir pour ce qui le concerne, Groen, *Archives*, t. II, pp. 59, 65, etc., et les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. II, p. 102, et t. X, p. 268.

⁴ Charles de Lievin, Sgr de Famars, voir plus haut, p. 102, note 1^{re}.

⁵ Peut-être le Sgr de Champvans, Charles de Carondelet, beau-frère d'Andelot.

⁶ Sans doute les chartreux du couvent de Macourt.

⁷ Voir pour le détail le travail de M^r Paillard, cité plus haut, note 1^{re}.

⁸ Guillaume de la Marck, voir plus haut, p. 353, note 3^{me}.

ce qu'il eût trouvé d'autres barques, chargées de beaucoup d'autres soldats, qui allaient au dit Viane, et avoir rencontré un gentilhomme de Gand nommé Triest ¹.

Il avoua avoir reçu de Brederode à Anvers la charge d'une compagnie de ^u arquebusiers pour le service de S. M., du dit Brederode et la garde de ses ville et pays de Viane, charge qu'il avait toutefois acceptée avant son arrivée à Viane, comme d'autres capitaines au nombre de dix, à savoir : Andelot, Coeq, van der Aa, les deux Battembourg, le capitaine Augustin, Culembourg ², Renesse, Hughtembroeck, Nyevelt et lui.

Il avoua que vers la Noël dernière, à son retour d'Amsterdam avec le Sgr de Villers, ils furent requis par un certain Jean Carlier, natif de Cambrai ³, Bernuy ⁴ et d'autres marchands qu'il ne connaissait pas, de signer la requête des trois millions, signée par beaucoup d'autres gentilshommes et marchands, espérant que cela serait aux fins d'obtenir la liberté de leurs consciences, pour le repos commun, et qu'ils signèrent.

Il avoua avoir entendu que la conduite du dit Brederode mécontentait S. A.; et que par suite du manque de vivres, lui et les autres capitaines, enfermés dans Viane, étaient délibérés de conduire leurs gens hors du pays pour les empêcher de tomber aux mains du comte de Meghem; que sur ce le dit Brederode leur fit dire de venir avec leurs gens à Amsterdam, et qu'après les avoir payés il leur procurerait des navires pour s'en aller; qu'en conséquence ils arrivèrent à un Ouwekercke ⁵, à une lieue d'Amsterdam, et envoyèrent à Brederode Andelot, Théodore de Battembourg et le capitaine Augustin, qui, à leur retour, vers la nuit, apportèrent pour réponse que pour le lendemain au matin ils auraient de l'argent; que malgré cela ils ne reçurent rien, et, qu'au contraire, au milieu de la même nuit le dit Brederode se retira à Empden; qu'étant avertis de ce départ, eux envoyèrent demander à ceux de la ville de leur procurer des barques à prix d'argent pour les emmener hors du pays de S. M., à l'effet de préserver le plat pays; que le premier jour ceux de la ville

¹ Philippe Triest, d'une vieille famille noble de Gand. Il fut pris sur le Zuyderzee avec Coeq et les autres, condamné à mort par sentence du 28 mai 1568, et exécuté le 1^{er} juin de la même année à Bruxelles. On trouve sa sentence dans van Vloten, *Nederlands opstand*, etc. (1567-1572), p. 42.

² Melchior de Culembourg, fils bâtard de Gerrit, bâtard de Culembourg. On trouve sa sentence de bannissement, en date du 50 septembre 1568, dans Marcus, *Sentencien*, p. 128. Voir en outre Van Hasselt, ouv. cité, t. I^{er}, p. 268.

³ Ce Jean Carlier, natif de Cambrai, était établi à Anvers comme marchand. C'était chez lui que logeaient à Anvers les deux frères de Marnix. Il était l'un des membres les plus influents de l'église calviniste wallonne de la ville. Banni en 1568, il fut en 1574 exclu du pardon général. Voir les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 5^e série, t. VII, p. 59; Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. LVII; *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 499; et P. Genard, *Aanteekening over de vervolgingen ingesteld ter gelegenheid van het beslag gelegd over een handschrift getiteld « les moyens de remédier à Anvers, en 1566 »*, p. 55.

⁴ Fernand de Bernuy, voir plus haut, p. 89, note 2^{me}.

⁵ Voir la sentence prononcée contre Ghishert de Battembourg, dans Van Hasselt, ouv. cité, t. I^{er}, p. 281.

refusèrent; mais que depuis ils se décidèrent à se rendre à Hoorn ¹, espérant y trouver des barques, et, qu'étant restés là pendant deux jours sans pouvoir s'en procurer aucune, ils se retirèrent à Medemblick.

Il dit que le capitaine ou châtelain de Medemblick ne fut pas en état de mettre obstacle à leur passage ni à leur embarquement.

Il avoua avoir eu dans sa compagnie XL ou L soldats Français, et de même un nommé Latair (qui avait fait partie à Anvers de la garde du prince d'Orange), et qu'il avait eu II ou III florins de butin, et que malgré toutes les diligences faites pour le prendre on n'était pas parvenu à mettre la main sur lui.

Il avoua être allé à Valenciennes, deux jours avant qu'elle se déclarât rebelle, et avoir été requis par Michel Herlin, le vieux ², et cinq ou six autres qu'il ne connaît pas, de porter leur justification au Sg^r d'Audrignies, pour que celui-ci la donnât au Sg^r de Villers et le Sg^r de Villers au comte d'Egmont, par l'entremise duquel elle serait enfin remise à S. A. ³.

Il dit que le dit Sg^r de Brederode, à Viane, avait fait entendre qu'il était sur le point de se réconcilier avec S. A., et qu'il ne ferait rien ni aucun appointment sans les y comprendre;

Que le bruit commun, courant à S^t-Trond parmi les gentilshommes confédérés, était que le comte Louis avait été mis à même par les consistoriaux venus au dit S^t-Trond de lever des gens en Allemagne, s'ils en avaient besoin, en le pourvoyant de deniers.

Il dit avoir entendu à Anvers, du dit Villers, que le comte Louis avait envoyé dire à ceux d'Anvers que, s'ils voulaient accepter la confession d'Augsbourg, il écrirait en Allemagne, et qu'il espérait voir les princes Allemands faire des instances auprès de S. M. : sur quoi le Sg^r de Toulouse dit préférer de mourir plutôt que d'accepter cette confession, vu qu'il était calviniste.

Il dit que si S. A., par édit public, placard, ou de quelque autre manière, avait fait savoir qu'en servant le dit Sg^r de Brederode ou offensait S. M., jamais ni lui ni les autres ne seraient restés à son service : avouant, cependant, que le lieutenant du comte de Meghem avait écrit à Ghistelles, beau-frère du dit Brederode, étant à Viane, que les soldats pris par lui avaient forfait contre S. M.

Il dit avoir bien connu Boisot, autrefois gentilhomme de la maison de S. A., l'avoir vu naguère à Anvers, avec le prince d'Orange et Brederode; que Boisot était toujours dans la maison du prince d'Orange et accompagnait souvent le dit Brederode quand celui-ci se rendait chez le prince, mais qu'il croit que Boisot n'était pas du conseil.

Il dit que Jacques de Wallers ⁴ et Jacques Gellée ⁵, appartenant à la nouvelle religion, étaient allés à Antoing vers le comte de Hornes, pour avis et conseil ⁶.

¹ Hoorn, dans la Nord-Hollande.

² Voir plus haut, p. 159, note 4^{me}.

³ Voir plus haut, p. 247, note 1^{re}.

⁴ Jacques de Wallers fut banni de Valenciennes le 6 mars 1568 : voir Le Boucq, *Histoire des troubles*, etc., p. 29.

⁵ Jacques Gellée, membre du consistoire de Valenciennes, banni le même jour : *ibidem*.

⁶ Voir plus haut, p. 148, note 3^{me}.

Il dit avoir entendu dire à Anvers, par des marchands, que le comte Louis avait reçu xxv^m florins pour payer en Allemagne les gens de guerre qu'à l'assemblée de St-Trond on avait résolu de lever et de prendre en *wartghelt*, et qu'il entendit la même chose de Jacques Gellée et d'Antoine Morrenart, députés de Valenciennes, qui étaient alors à Anvers ¹.

Il avoua être allé avec le Sgr d'Audrignies et sa femme au jardin de Jacques de Wallers, et y avoir vu le ministre Lagrange ².

Il dit avoir entendu à Anvers, des dits Gellée et Morrenart, que, si le comte Louis arrivait avec les gens de guerre, S. A. serait forcée de lever le siège de Valenciennes.

Il dit avoir entendu de Toulouse, à Anvers, que le Sgr de Brederode avait charge de présenter à S. A. une requête qui ne lui serait pas fort agréable, sans s'expliquer sur sa teneur.

Il dit qu'à Anvers il a vu quelquefois dans la maison de Brederode, et deux autres fois dans la garde-robe du prince d'Orange, un capitaine de Zélande ³, et que celui-ci était venu, comme le lui dit le dit Villers, pour traiter quelque affaire d'importance relative à l'île de Walcheren.

Il dit avoir vu des lettres, écrites au dit Ghistelles par un certain Juan van Aix ⁴, relatives à ce qui avait été demandé, par son intermédiaire, aux consistoriaux d'Anvers, pour avoir de la poudre et des arquebuses, lettres contenant qu'ils n'avaient pas d'argent pour garder la dite ville de Viane, mais que, si Brederode voulait joindre ses gens avec les autres, ils pourvoiraient à tout.

Il dit que van der Aa avait eu charge de lever et d'embrigader des gens de guerre dans sa maison, à l'enseigne du *Soleil*, à Anvers ⁵.

Il dit avoir parlé dans St-Trond à Juan Carlier et à un certain Thomas, bourgeois d'Anvers à barbe grise ⁶, qui lui dirent être venus de la part du consistoire du dit Anvers pour offrir de l'argent, et pour procurer que les confédérés ou quelque seigneur se voulussent déclarer pour eux, et que, si l'on tombait d'accord, l'argent ne manquerait pas à leurs gens pour maintenir la religion.

Il avoua aussi avoir entendu de M^e Gilles Le Clercq qu'ils étaient décidés à entretenir quatre mille cavaliers et quarante enseignes d'infanterie pour tenir tête à S. A. si elle voulait

¹ Il a été souvent question, dans les notes du présent volume, de la mission remplie à Anvers par Gellée et Morrenart. Antoine Morrenart fut aussi banni de Valenciennes le 6 mars 1568, voir Le Boucq; ouv. cité, p. 29.

² Pérégrin de Lagrange dont on a souvent parlé.

³ Robert Schootman : Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. cxlv.

⁴ Personnage inconnu. Jean van Hof, ou Jean Hally? voir P. Genard dans l'opuscule cité plus haut, p. 658, note 5^{me}.

⁵ Voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 495, et van Vloten, *Nederlands opstand*, etc. (1567-1572), p. 248.

⁶ Le joaillier Thomas van Gheert ou van der Gheerc, membre du consistoire, banni le 21 février 1568 : P. Genard, opuscule cité.

se mettre en contradiction avec eux par rapport au compromis des confédérés, et qu'ils avaient bons moyens de lever et d'entretenir les dits gens de guerre, au cas où l'on ne voudrait pas satisfaire à la demande des consistoires, c'est-à-dire les maintenir dans l'usage de leur religion et des prêches; et que Villers lui avait exprimé les mêmes assurances.

Il avoua qu'à S^t-Trond il s'était trouvé dans une grande salle de l'abbaye avec Ghisbert de Battembourg, Bermont de Lierre ¹, Scarousse (?) ² et d'autres; que le comte Louis, sortant de la chambre du conseil, avait demandé à toute la compagnie s'ils se décidaient à maintenir les consistoires dans l'usage de leur religion, au cas où, à son occasion, on prétendrait les châtier, ajoutant que dans l'affirmative il offrait ses services; que beaucoup d'entre eux répondirent oui, ne sachant pas que personne y ait contredit.

Il avoua avoir entendu du comte Louis qu'il avait en Allemagne quatre mille chevaux et vingt enseignes d'infanterie.

Il dit qu'Escaubeq avait charge de lever trois cents arquebusiers à cheval, et de les prendre parmi les consistoriaux.

Il dit que Villers ³ et d'autres confédérés pensaient que, grâce à la levée de ces quatre mille chevaux et vingt enseignes d'infanterie, S. A. ne saurait résister, et qu'elle serait obligée d'écrire au Roi pour qu'il leur accordât par deçà la liberté de leurs consciences.

Il dit que le Sg^r de Vendeville ⁴ avait été présent à S^t-Trond, mais qu'il ne savait pas s'il était de ceux du conseil, et que les confédérés étaient mécontents de M. de Berlaymont et du président Viglius.

Il dit que le Sg^r de Brederode avait dit que le comte Louis de Nassau avait entrepris de fortifier la ville de Viane pour dix mille florins.

Il dit que le monastère des Chartreux ⁵ à Amsterdam avait été occupé par les Allemands et quelques Wallons, qu'un des dits Allemands en avait emmené le prieur et l'avait mis à rançon à quinze écus, mais qu'Andelot l'avait délivré et mis sous la protection de cinq ou six soldats.

Il dit que Villers lui a dit être bien certain que les seigneurs ne trouvaient pas mauvais le compromis, et que le prince d'Orange, le comte d'Egmont, le marquis de Berghes, le comte de Hornes, Hooghstraeten et autres seigneurs, n'y étaient pas contraires, et qu'ils ne

¹ Claude de Bermont, Sg^r de Billemont, gentilhomme originaire de Savoie, qui s'était fixé à Lierre par son mariage avec Marie Schetz, sœur du Sg^r de Grobbendoneq, et veuve de Nicolas Creticq. Marie Schetz avait eu de son premier mariage un fils, Marc Creticq, et une fille Marie, épouse de l'écouteur Roelof van Staekembrouck que nous connaissons. Cette dernière avait entraîné dans l'hérésie toute sa famille. C'était chez Bermont qu'avait été décidée, dans une réunion où se trouva Brederode, l'assemblée de S^t-Trond. Bermont fut banni en 1568. Voir A. Berghman, ouv. cité, pp. 215 et suivantes.

² Sans doute Waroux, Bernard de Merode, voir plus haut, p. 9, note 5^{me}, et *passim*.

³ C'est toujours de Jean de Montigny, Sg^r de Villers, qu'il est question.

⁴ Voir plus haut, p. 162, note 5^{me}.

⁵ Ce monastère, saccagé par une des bandes sorties de Viane, était situé hors des portes d'Amsterdam.

l'avaient pas signé parce qu'ils étaient seigneurs de l'ordre et occupaient des gouvernements dans le pays.

Il dit avoir entendu qu'au dit S^t-Trond il avait été décidé que, si S. A. faisait venir des gens de guerre d'Allemagne pour couper le passage au comte Louis, alors on désignerait quelques gentilshommes, des plus qualifiés, pour lever des gens et se fortifier dans l'intérieur du pays.

Il avoua que les Allemands venus de Viane avaient brûlé les images dans l'église de Ouwekercke, et il dit aussi que toutes les églises par où ils avaient passé avaient souffert le même dommage, ainsi l'abbaye d'Egmont et autres se trouvant sur le chemin.

Il avoua être vrai qu'en s'approchant d'Amsterdam, avec les autres capitaines, ils pensaient entrer par la porte d'eau, d'après les avertissements que le Sg^r de Brederode leur avait fait donner par Andelot et Augustin, et qu'à cet effet ils tenaient intelligence avec un certain Jean Broeck ¹, pensant, grâce à lui, entrer en ville sans aucune difficulté, étant assistés des sectaires, des hallebardiers et des gentilshommes du dit Brederode.

Il avoua avoir signé la requête des trois millions pour trois cents écus, et Villers pour huit cents écus, y ayant été engagés par Jean Carlier.

5^o Pierre d'Andelot, fils du feu Sg^r d'Andelot, second écuyer de l'Empereur de glorieuse mémoire, de l'âge de xxix ans². Il dit qu'avant la Noël de l'année 1565 il fut induit et persuadé par le Sg^r de Toulouse, dans sa maison de Beaudrenghien, à deux lieues de Bruxelles³, à signer le compromis des gentilshommes confédérés qui étaient résolus à présenter à S. A. la requête pour l'abolition de l'inquisition; que du dit compromis on avait fait six copies identiques, pour les envoyer deçà delà et faire signer d'autres gentilshommes; que fort tôt après il s'en alla en Bourgogne, pour certaines affaires siennes, espérant que la requête se présenterait en son absence et qu'il ne reviendrait pas à temps; que quelques jours après son retour, on lui fit dire, par un homme à cheval inconnu de lui, de se trouver à Breda pour ce qu'il y avait à faire dans l'affaire de la requête; qu'il s'était rendu à Breda, et qu'il y avait trouvé le prince d'Orange, le comte de Schwartzbourg, le marquis de Berghes, les comtes de Hornes, de Hooghstraeten, Louis de Nassau, Charles de Mansfeld, ainsi que le Sg^r de Villers, les deux Toulouse, Boxtel⁴, Hames, et beaucoup d'autres qu'il

¹ Ce Jean Broeck ou Broeck, pendant que Brederode était encore à Amsterdam, avait pris part à une manifestation turbulente en sa faveur. Plus tard il se signala parmi les chefs des *gueux de mer*, et il finit par être décapité à Hambourg, ensuite d'une sentence du Sénat de la république, pour avoir pillé des navires Hambourgeois. — Van Vloten, *Nederlands opstand*, etc. (1567-1572), p. 147, Wagenacr, ouvr. cité, t. VI, pp. 217 et suivantes; Altmeyer, *Les gueux de mer et la prise de la Brielle*, passim.

² Sur Pierre d'Andelot voir t. I^{er}, p. 200, note 5^{me}. Ce gentilhomme avait sa résidence principale à Enghien. On trouve sa sentence dans Van Vloten, *Nederlands opstand*, etc. (1567-1572), p. 155.

³ La maison seigneuriale de Beaudrenghien était située près de la ville de Hal.

⁴ Jean de Hornes, baron de Boxtel et de Beaucignies, dont la mère était Renesse, lieutenant de

ne connaissait pas, quoiqu'il ne sût pas du tout si tous ceux-là étaient ou non de la confédération.

Il dit que le Sgr de Toulouse montra alors en sa présence au comte Louis de Nassau une requête longue de six ou sept feuillets d'écriture, qui à raison de sa grande prolixité ne satisfaisait pas le comte mais que celui-ci voulut abrégier; et qu'il ne savait pas si le dit Toulouse avait fait la dite requête.

Il dit que quelques jours après cela, le comte Louis lui donna des lettres de créance pour les gentilshommes confédérés du Luxembourg, lettres qui ne contenaient aucune particularité sinon créance, mais que les noms de Ghistelles, beau-frère de Brederode, et du Sgr de Malberg¹ lui furent donnés par écrit.

Il dit que les lettres de créance en question étaient signées du dit comte Louis, du comte Charles, de lui-même et d'autres gentilshommes, et qu'il les donna au dit Ghistelles dans sa maison d'Arlon en lui disant que lui et d'autres gentilshommes du quartier de Luxembourg eussent à se trouver à Bruxelles modestement et sans armes le jour de Pâques fleuries pour présenter à S. A. la dite requête.

Il dit qu'avant son départ de Breda, avec les dites lettres, il vit les dits prince, comte de Schwartzbourg², marquis de Berghes, comte de Hornes et autres gentilshommes partir pour Hooghstraeten, où ils disaient que M. d'Egmont devait se trouver pour prendre congé du comte de Schwartzbourg.

la bande d'ordonnance du prince d'Orange. Ce seigneur était veuf depuis 1564 de la sœur de Noircarmes, et avait conservé avec celui-ci d'excellents rapports en dépit des camps politiques opposés dans lesquels ils se trouvaient. En 1566 Boxtel promit au prince d'Orange de le suivre envers et contre tous. En 1567 il fit des démarches pour se réconcilier avec Marguerite de Parme; mais à l'arrivée du duc d'Albe il s'expatria et se retira dans le duché de Clèves. A partir de 1568 il reprit un rôle actif dans le parti insurgé, servit dans les corps d'armée qui envahirent les Pays-Bas, occupa depuis 1572 la charge de gouverneur de Breda pour le prince d'Orange, et mourut à Utrecht dans un âge avancé. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 484; Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 235; Groen, *Archives*, t. II, pp. 58, 60, 62; t. III, pp. 124, 245, 292, etc.

¹ Bernard, baron de Malberg, époux d'Élisabeth de Merode, l'un des premiers signataires du compromis et l'un de ses propagateurs les plus actifs. Il était du conseil des confédérés. En 1567 il chercha à lever des soldats en Champagne, et fut banni par sentence du 16 novembre 1568. La même année il mourut au combat de Jauchelette, étant colonel dans le corps d'armée avec lequel le prince d'Orange avait envahi les Pays-Bas. En 1577 Philippe II rendit à Élisabeth de Merode et à son fils les biens de Malberg défunt. — Van Vloten, *Nederlands opstand, etc. (1564-1567)*, pp. 152, 155; *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 457; Groen, *Archives*, t. II, pp. 161, 209, 225; t. III, pp. 267, 268; Tarlier et Wauters, *GÉOGRAPHIE ET HISTOIRE DES COMMUNES BELGES, canton de Jodoigne*, p. 65, etc.; Fahn, *Geschichte der Grafen jetz Fürsten zu Salm*, 1^{er} Band, p. 77.

² Gunther, comte de Schwartzbourg, beau-frère du prince d'Orange, dont on a déjà parlé. On trouve des lettres et des documents, relatifs à ce personnage, dans un journal Allemand, *Regierungs- und Nachrichtenblatt für das Fürstenthum Schwartzburg-Sonderhausen*, numéros du 5 mars 1878 et suivants. Le comte de Schwartzbourg avait servi Charles-Quint, dans les Pays-Bas, comme *rittmaitre*.

Il dit s'être trouvé à Bruxelles, le jour des dites Pâques fleuries, et que dans la maison du comte de Culembourg, en présence de beaucoup de gentilshommes confédérés, la requête fut lue par le Sg^r de Brederode ou Hames, qu'on leur demanda s'ils en étaient satisfaits, et qu'ils répondirent tous oui.

Il dit avoir entendu, dans l'assemblée de S^t-Trond, qu'ils voulaient présenter à S. A. une autre requête aux fins que les États généraux fussent réunis, plutôt que les États particuliers, parce que la noblesse se sentait fort de cela.

Il dit qu'à l'assemblée de S^t-Trond trente ou quarante gentilshommes confédérés, parmi ceux du conseil, choisirent douze d'entre eux qui fussent députés au nom de tous pour traiter à l'avenir les affaires ¹; que le Sg^r de Brederode, les comtes Louis, Culembourg, van den Bergh, les Sg^{rs} d'Audrignies, d'Esquerdes, de Vendeville, et d'Escaubecq étaient du dit conseil, et que quelquefois il y a vu entrer le Sg^r de Lumey et Backerzeel; que les gentilshommes de Namur voulaient nommer ledit Backerzeel pour leur député, mais qu'il s'était refusé, et qu'en sa place fut député le Sg^r de Tilly qui accepta la charge avec le Sg^r de Louverval ².

Il dit que pendant l'assemblée de S^t-Trond le comte Louis, le Sg^r de Brederode et quelques autres furent députés pour se trouver à Duffle aux fins de s'y aboucher avec le prince d'Orange, le comte d'Egmont et d'autres qui devaient se trouver là de la part de S. A.

Il dit qu'au dit S^t-Trond s'étaient trouvés beaucoup de ministres, et qu'il ne savait pas qui les avait amenés, mais qu'il avait entendu qu'on avait décidé de massacrer le clergé, ou de l'empêcher de desservir les églises, et de détruire les images ³.

Il dit que d'après le bruit commun, courant à S^t-Trond, le comte Louis s'était vanté à S. A. de tenir prêts en Allemagne quatre mille chevaux et vingt enseignes d'infanterie.

Il dit avoir toujours connu M^c Jacques Vorroux, pensionnaire des États de Namur ⁴, comme un adversaire des prêches qui se faisaient là.

Il avoua que le Sg^r de Brederode, étant dernièrement à Anvers et allant dîner avec le comte de Hooghstraeten, lui dit au milieu de la rue qu'il lui donnait charge de lever deux cents arquebusiers, qu'à cet effet il avait parlé à trois soldats de sa connaissance, que depuis, pour aller à Viane, il avait loué quatre charriots, et qu'étant persuadé par aucuns il s'embarqua à Austruweel où il trouva quatre navires, préparés pour embarquer ceux qui venaient d'Anvers, dans l'un desquels il rencontra le dit Philippe de Wingle qui avait également charge de par Brederode pour lever des gens.

Il avoua avoir reçu du dit Brederode, avant de partir d'Anvers, trois cents florins, dont il assista ses soldats, chacun à sept plaquettes, et qu'il immatricula ses soldats à Meerkercke.

Il avoua avoir été envoyé avec le plus jeune des frères de Battembourg et le capitaine Augustin à Amsterdam, vers le Sg^r de Brederode, à deux reprises, pour obtenir le paye-

¹ Voir les noms de ces députés dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 437.

² Voir Groen, *Archives*, t. II, p. 65.

³ Voir le *Theatrum crudelitatum hæreticorum nostri temporis*, Anvers, 1588, p. 58.

⁴ Sur M^c Jacques Vorroux, voir plus haut, p. 79, note 2^{me}.

ment des soldats, parce qu'il y avait deux mois qu'on les payait de paroles sans leur avoir donné un maravedis; et il dit qu'alors ils ne demeurèrent pas dans la ville plus de deux heures, que Brederode leur promit de leur procurer, par considération pour eux, pour le lendemain, quatre mille dallers pour qu'ils payassent leurs soldats, et que les ayant payés ils les fissent sortir du pays de S. M., de peur de les voir commettre quelque folie, et qu'alors ils les licenciassent : leur disant en outre alors qu'il leur faisait part de son intention qui était de se retirer à Empden et de là à Clèves ;

Qu'à Meerkercke il avait reçu, en diverses fois, du secrétaire du dit Sg^r de Brederode ¹ deux cent cinquante dallers philippus.

Il dit que considérant cela ils avaient mis leurs gens à Ouwerkercke, à une lieue d'Amsterdam, et qu'ensuite ils étaient partis pour Amsterdam et étaient arrivés le lendemain, vers sept heures du matin, au faubourg de la ville, où ils apprirent que le dit Sg^r de Brederode venait de se retirer durant la nuit même qui précédait leur arrivée, sans avoir laissé pour eux un denier; qu'à cette nouvelle ils avaient envoyé un tambour à ceux de la ville pour parlementer; qu'ils députèrent à cet effet Cocq, Battembourg, Augustin et lui, et qu'ils demandèrent à ceux de la ville de vouloir leur faire donner des barques pour aller plus loin et quelques vivres pour leurs soldats comme ils n'avaient pas d'argent; que ceux de la ville leur répondirent, quant aux barques, n'avoir rien à commander aux mariniers, mais quant aux vivres qu'ils trouveraient quelque moyen pour qu'on ne fit pas de folies dans le faubourg, et en effet ils envoyèrent quelques tonnes de bière, de pain et de fromage.

Il dit qu'ils avaient laissé au dit Viane trois enseignes de gens, et qu'il ne sait où ceux-ci s'en sont depuis allés.

Il dit que le Sg^r de Ghistelles, lieutenant de Brederode à Viane, lui avait ordonné de passer l'eau avec Cocq, Wingle, et bon nombre de soldats, pour.... ² et quelques munitions de guerre que le dit Ghistelles devait leur envoyer, et que, en attendant les dites munitions, l'écoute de d'Amersfoort et deux chanoines avec quatre cents hommes furent pris à la tombée de la nuit par leurs soldats, et envoyés prisonniers à Viane, et que lui avait eu sous sa garde le dit écoute environ quinze jours.

Il dit qu'il connaissait Malberg, mais qu'il ne savait pas s'il avait reçu de l'argent pour lever des arquebusiers Français ni s'il avait intelligence avec le comte de Porcean ³ ou avec d'autres.

Il dit que leur intention à eux était d'emmener leurs gens hors du pays de S. M., de les licencier, et de se retirer ensuite chacun dans sa maison.

¹ Il ne peut être question ici de Jacques d'Ypendam, arrêté par le comte d'Arenberg, en Frise, le 31 janvier 1567, et condamné à mort par une sentence du 28 mai 1568 qu'on trouve dans Marcus, *Sentencien*, pp. 72, 73. C'est de Gilles Steelant, autre secrétaire de Brederode, que parle le prisonnier. Celui-ci, fugitif de Viane, fut banni par sentence du 13 janvier 1568. Voir *ibidem*, p. 34.

² Nom, estropié dans le texte espagnol, impossible à rétablir. Il faudrait, semble-t-il, lire *Isselstein*, et combler une lacune dans le texte.

³ Voir t. 1^{er}, p. 130, note 4^{re}.

Il dit qu'à son avis le châtelain de Medemblick ne leur barra pas le passage et qu'il ne leur donna aucune assistance, mais qu'il tira après eux, quand ils s'embarquèrent, quelques canonnades.

Il dit que le Sg^r de Cormailon ¹, qui réside en Bourgogne, s'était trouvé avec les autres gentilshommes à S'-Trond.

Il supplia qu'on eût égard à sa jeunesse et à son peu d'expérience pour l'amour de Dieu.

Lors de son second interrogatoire il dit : qu'il connaissait fort bien Charles Boisot, gentilhomme de la maison de S A.; que Boisot était du nombre des confédérés, s'était trouvé à Bruxelles, lors de la présentation de la première requête, et depuis à S'-Trond; qu'il l'avait vu à Anvers dans la maison du prince d'Orange, mais que Boisot n'était ni parmi les députés ni du conseil.

Lors de son troisième interrogatoire il dit qu'il était demeuré seul avec le Sg^r de Toulouse quand il signa le compromis.

Il dit qu'il n'avait pas été colonel d'infanterie, mais qu'en réalité, lorsqu'ils étaient à Meerkereke, il avait été reconnu comme chef par les capitaines qui se trouvaient là, c'est-à-dire Augustin, Longueval et Culembourg, qui lui faisaient l'honneur de lui demander le mot du guet.

Il dit que quand il fut se faire immatriculer à Meerkereke, ce fut avec... deux chevaux, et qu'on le reçut comme gentilhomme, parce qu'autrement ils ne voulaient recevoir personne à leur service, et qu'il avait fait son serment.

Il avoua que quand il voulut signer le dit compromis, comme il ne vit d'autre signature de seigneur que celle de Louis de Nassau, il avait fait difficulté de signer; et que sur ce le dit Toulouse lui dit que le Sg^r de Brederode ainsi que les comtes van den Bergh et Culembourg l'avaient aussi signé, et que d'autres seigneurs y étaient favorables sans nommer personne d'entre eux spécialement.

Étant pressé sur les articles du dit troisième interrogatoire, il dit que le même jour où il signa le compromis en présence de M^e Gilles Le Clercq et du beau-frère du Sg^r de S^e-Aldegonde ², qui signa alors aussi le dit compromis, le Sg^r de Toulouse lui avait dit que depuis longtemps auparavant il avait travaillé avec le dit M^e Gilles pour en venir au dit compromis, et qu'il s'était aussi occupé à Spa, avec le dit comte Louis de Nassau ³, et que lui, Andelot, pouvait bien supposer que, puisque le comte Louis l'avait signé, il ne faisait rien sans que son frère, le prince, le sût.

Il dit qu'étant allé à Breda, comme il l'avait déclaré dans un premier interrogatoire, il vit avec les seigneurs un certain vieillard à barbe blanche, auquel tous faisaient fort hon-

¹ Jean de Bonnot, Sg^r de Cormailon, fils d'un bailli de la ville de Hal, d'une famille Bourguignonne. Il est cité comme l'un des bannis de la ville de Breda dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 5^e série, t. VII, p. 54.

² Voir plus loin, p. 670, note 5^{me}.

³ Voir Van Vloten, *Nederlands opstand*, etc. (1564-1567), p. 11, et de *Nederlanden onder koning Filips II*, pp. 263, 275, etc.

neur et qui avait une marque au front ¹, mais qu'il n'avait pas pu savoir son nom, bien qu'il se trouvât souvent dans la chambre du dit prince d'Orange avec les autres seigneurs où, lui étant, entrèrent le dit comte Louis, le Sg^r de Toulouse et son frère, et que là fut mise sur pied la requête donnée depuis à S. A.

Il dit qu'au dit S-Trond le dit comte Louis fit lire la requête des consistoires et marchands, dans laquelle ils demandaient d'être reçus dans la protection des confédérés et maintenus dans leurs prêches et dans l'exercice de la religion jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par S. M. et les États généraux du pays, et qu'alors, au cas où S. M. avec l'avis des dits États ne voulût pas admettre la dite religion, qu'ils sortiraient du pays, offrant à cet effet aux dits gentilshommes leurs personnes et leurs biens; et qu'ils furent pris dans la dite protection des confédérés d'un accord unanime.

Il dit avoir entendu de beaucoup de confédérés et du peuple, que le dit comte Louis avait reçu cinquante mille florins, dont la moitié avait été payée comptant, outre deux mille florins qui lui furent donnés à S-Trond pour les dépenses qu'il y avait faites, comme le lui dit depuis M^r Gilles Le Clercq.

Il avoua avoir entendu peu avant son départ de Viane pour Amsterdam, que le Sg^r de Brederode, se voyant pressé par ses capitaines de passer la montre, de les payer et de les licencier, leur avait dépêché pour qu'ils vissent à lui à Amsterdam, et qu'il les y introduirait; qu'étant prêts à marcher vers là il leur envoya derechef dire qu'il leur dépêcherait un gentilhomme qui les guiderait par un autre chemin sûr, mais que les capitaines ne purent faire rassembler leurs soldats et se déterminèrent à s'en aller le trouver là où il était pour qu'il leur donnât leur paiement et les licenciât; qu'étant arrivés à Ouwekerke quelques capitaines furent députés pour aller vers le dit Sg^r de Brederode, comme il tenait l'avoir déjà dit antérieurement, et que lui fut du nombre; que le dit Sg^r de Brederode, entre autres finesses, leur dit qu'il espérait réussir en traitant avec ceux de la ville qui étaient de la nouvelle religion, comme aussi avec l'assistance des gentilshommes et des hallebardiers, à les faire entrer dans la dite ville le lendemain matin, les invitant à avertir de cela les autres capitaines: ce qu'ils firent; mais que tout cela n'était que dans le désir de dissimuler avec eux pour s'en débarrasser.

Il dit que lui, Cock, Wingle, et les deux Battembourg, étaient décidés à licencier leurs gens.

Il avoua s'être trouvé à Anvers, et avoir su que le dit Sg^r de Brederode devait envoyer à S. A. une requête très-décidée ², mais n'avoir pas eu connaissance de son contenu.

Il dit avoir entendu à Anvers que le dit comte Louis avait reçu encore quatre mille écus pour aller en Allemagne payer les gens de guerre, mais qu'on se moquait de lui parce qu'il se vantait de s'être assuré de quatre mille chevaux et de vingt enseignes d'infanterie, et qu'on n'en voyait rien.

¹ Nous ne savons pas de qui le prisonnier veut parler.

² La troisième requête.

Il dit avoir entendu à Anvers que le Sg^r de S^{te} Aldegonde et Bomberghe étaient revenus d'Allemagne, mais n'avoir pas entendu ce qu'ils avaient traité.

Lors de son quatrième interrogatoire il avoua que, passé huit ans, il était allé à Genève, parce qu'étant à la même époque indisposé il avait eu le désir d'aller en Bourgogne, à S^{te} Claude, et qu'il se trouva huit ou dix jours avec M^r Gilles Le Maire ¹, docteur ès droits civil et canon, et que ce fut seulement par curiosité et pour voir les fortifications de cette ville.

Il avoua avoir soupé à S^t-Trond dans la maison du prêtre Gayadoro (?) où logeait M^r Gilles Le Clercq, qu'il y avait alors grande compagnie de gentilshommes, et entre autres les deux frères de Battembourg avec le ministre Hermannus, que jusque-là il n'avait pas connu.

Il dit que les Sg^{rs} d'Estambruges, Fresin et d'Auvin (?) ² protestèrent au dit S^t-Trond qu'ils ne voulaient pas dépasser le contenu du dit compromis et de la requête présentée à S. A., et que, sur cela, il pense qu'ils quittèrent les lieux.

Il dit que les gentilshommes confédérés, qui étaient du conseil, avaient été sollicités au dit S^t-Trond par rapport à la destruction des images, ce à quoi ils ne voulurent jamais consentir.

Il dit qu'il pensait que le dit ministre Hermannus n'entraît pas au conseil avec les gentilshommes confédérés.

Lors de son cinquième interrogatoire il avoua avoir donné charge à Jacques del Haye, et à quelques autres soldats, au nombre de trois ou quatre, que, s'ils trouvaient quelques soldats, ils les fissent venir à Viane pour les embrigader sous son enseigne.

Il dit que ses gens avaient fait le serment d'être loyaux pour le service de S. M. et du dit Sg^r de Brederode, pour la garde de ses ville et pays de Viane et l'honneur de Dieu, mais qu'il ne se rappelait pas que les mots : son saint Évangile, fussent compris dans la formule du serment.

Il avoua avoir été envoyé par les autres capitaines au Sg^r de Brederode, et que quand il arriva à Amsterdam Brederode était déjà parti de là pour Empden, et qu'ils avaient entendu durant leur séjour d'un jour et d'une nuit, d'un certain marinier qui avait conduit Brederode jusqu'à une île sur le chemin d'Empden, qu'il ne resterait pas audit Empden, mais qu'il reviendrait vers ses compagnons qu'il devait appeler dans le Waterland.

Il avoua avoir salué le Sg^r de Lumey, à Anvers, quand celui-ci arriva par la porte de Bruxelles, mais n'avoir pas entendu qu'il eût pris charge de lever des gens ni qu'il eût reçu pour cela aucun argent.

Il avoua avoir entendu du capitaine Cocq qu'il avait reçu nouvelles que le prince d'Orange s'était déclaré pour les confédérés, le x du mois de mars passé, avec le Sg^r de Brederode, et avoir aussi entendu de Villers que le dit prince ne prendrait jamais les armes pour ³ le dit compromis à moins que d'abord on ne lui enlevât ses biens.

¹ N'est-ce pas Gilles Le Clercq ?

² Voir t. I^{er}, p. 376. Les gentilshommes cités ici sont Georges de Ligne, Sg^r d'Estambruges, voir t. I^{er}, p. 233, note 1^{re}; Charles de Gavre, Sg^r de Fresin, voir t. I^{er}, p. 376, note 1^{re}; et *probablement* Jean Hinekaert, Sg^r d'Ohain.

³ A l'occasion du dit compromis, contre ses signataires.

Il avoua avoir averti le capitaine Cocq de l'arrivée des ennemis, c'est-à-dire du duc de Brunswick et de ses gens, à Meerkercke, auxquels ils enlevèrent une garde, combattirent quelques autres et les forcèrent à se retirer avec perte d'environ vingt-cinq hommes.

Il avoua que lui et d'autres capitaines pensèrent entrer à Amsterdam sans aucune difficulté avec l'assistance des sectaires, haliebardiens et gentilshommes du dit Brederode, suivant l'avertissement que celui-ci leur avait fait donner par Andelot et par le capitaine Augustin, et qu'il ¹ avait intelligence secrète en ville avec un Jean Broeck, qui avait sous ses ordres un navire de guerre pour garder le passage dans ces lieux, et que du dit navire on ne leur ferait aucun obstacle.

Il avoua avoir signé à Anvers la requête des III millions pour III^e écus, et le dit Villers pour VIII^e, et y avoir été engagés par Jean Carlier qui leur disait : « Voyez ici une requête » qu'on veut présenter au Roi pour obtenir la liberté des consciences et pour le repos du » pays : pourquoi ne voulez-vous pas la signer ? » et lui voyant que dix-huit ou vingt gentilshommes avaient signé la signa aussi.

Il avoua avoir reçu de la part du Sg^r de S^{te}-Aldegonde III^e florins et trente arquebuses évaluées à cinq florins chacune.

Il dit avoir entendu de Cocq que celui-ci avait reçu de Sonneweghe, receveur du dit Brederode ², des lettres en date du XVIII mars, disant que le prince d'Orange s'était déclaré le X du même mois, sans expliquer si c'était pour le dit Brederode, ni de la nouvelle religion, ni d'une autre façon.

4^o Théodore de Battembourg, de l'âge de vingt-trois ou vingt-quatre ans ³. Il avoua que huit jours avant la fête de S^t-Pierre-aux-Liens, venant de Bruges à Gand avec son domestique, il vit de loin une grande réunion de monde, et que, croyant à une exécution judiciaire, il s'en approcha pour voir; qu'il vit que c'était un ministre du surnom de van der Steger qui prêchait, qu'il l'écouta, mais qu'il ne lui parla pas et ne le vit plus depuis lors ⁴; que se trouvant là les seigneurs ⁵ du village de S^t-Pierre-aux-Liens reçurent des lettres du ministre Hermannus, au nom du consistoire de Gand, les priant instamment de vouloir bien se trouver à Gand, la même nuit, pour affaires d'importance; et le lende-

¹ Il, Brederode.

² Il y a doute sur l'identité du personnage cité ici. On trouve un François van Souhay, receveur de Brederode, banni par sentence du 15 janvier 1568, et un Guillaume de Zonnenberch, naguère bailli et receveur du même, banni par sentence du 21 mai de la même année. — Marcus, *Sentencien*, pp. 54, 58.

³ Sur Théodore de Battembourg et son frère Ghisbert dont l'interrogatoire suit, voir plus haut, p. 452, note 5^{me}.

⁴ Il s'agit ici, pensons-nous, du prêche de S^{te}-Pieters-Aelst du 21 juillet : voir Blommaert, *Vlaemsche Kronijk de de Kempenare*, p. 10.

⁵ Nous avons traduit littéralement le texte. Mais il faut ici lire, semble-t-il, au lieu des seigneurs, les *sectaires* de S^t-Pierre.

main matin, après son arrivée, le dit Hermannus et un certain Zélandais (?), qu'il ne connaît pas, se trouvèrent avec lui dans la maison du chef, et lui demandèrent de vouloir se joindre à eux pour se rendre auprès du président du lieu ¹ à l'effet de lui demander qu'il ne continuât plus à les arrêter et qu'il mit en liberté un avocat, nommé van der Becque ², parce que ceux de la nouvelle religion étaient mécontents de sa conduite; qu'ensuite de cette convention le dit Hermannus dit les mêmes paroles au dit président; que celui-ci répondit que le dit avocat était relaxé déjà sous caution, et que ceux de la nouvelle religion ne voulaient pas se déclarer satisfaits de cela.

Il avoua que le dit président leur dit : « vous venez ici en armes; je fais ce que le Roi me » commande; il n'est pas nécessaire de parler ainsi. Si vous voulez me tuer, vous êtes maîtres » de le faire. » A quoi le dit Battembourg répondit qu'il n'avait pas là d'armes, et qu'il était seulement venu là pour le bien informer et l'avertir de la part de ceux de la religion qu'il se gardât de dépasser les termes des concessions faites par S. A. sur la première requête des confédérés ³.

Il avoua avoir signé le dit compromis dans la maison de sa cousine, la dame de Praet ⁴, avec le beau-frère du Sg^r de S^{te}-Aldegonde, Jacques de Bailleul, déjà mort ⁵, et ce à la persuasion du Sg^r de Toulouse qui lui fit lire le dit compromis et lui montra les signatures y apposées, celles de Louis de Nassau, du comte Charles de Mansfeld et de beaucoup d'autres gentilshommes, et que lui dit à Toulouse qu'il signait de compagnie, mais qu'il n'avait que faire de l'inquisition et des placards étant, comme on pouvait le voir, vassal du duc de Clèves, où cela n'était pas en question.

Il avoua avoir assisté pendant huit jours à l'assemblée des confédérés à S^t-Trond, revenant d'une visite à sa sœur de Voghelsanck ⁶, terre à une demi-journée de S^t-Trond, et avoir diné

¹ Le président du Conseil de Flandre.

² M^e Christophe de le Becque, frappé plus tard d'une sentence de bannissement et de confiscation des biens : *Inventaire des archives de la Chambre des Comptes*, t. III, p. 284.

³ Sur l'ensemble de cet incident on peut voir encore le t. I^{er}, p. 402, Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 154, 153, et la sentence de Théodore de Battembourg dans van Hasselt, ouv. cité, t. I^{er}, p. 252.

⁴ Madame de Praet, dont parle Battembourg, était Catherine van den Boetzelaer, veuve de Jacques de Flandre, Sg^r de Praet. Elle avait pour père Wessel van den Boetzelaer, Sg^r d'Asperen et de Lange-raak, et pour mère Françoise de Praet de Moerkereke, sœur de la baronne-douairière de Battembourg. Tous les Boetzelaer s'étaient montrés fort ardents en faveur du mouvement sectaire et même de l'iconoclastie, et Madame de Praet avait favorisé les prêches dans sa seigneurie d'Aeltere en Flandre. Voir *Batavia Illustrata*, p. 1008; *Vlaemsche Kronijck* citée, p. 23; *Inventaire des archives de la Chambre des Comptes*, t. III, p. 286; Marcus, *Sentencien*, pp. 150 et suivantes.

⁵ Messire Jacques de Bailleul ou van Belle, frère de Philippote van Belle ou de Bailleul, la femme de S^{te}-Aldegonde. Il était mort le 4 septembre 1566. — De Cousse-maker, ouvrage cité, t. I^{er}, pp. 358, 359, 362, etc.

⁶ Catherine de Bronckhorst-Battembourg, sœur de Théodore, épouse de Philippe de Knipphausen,

une fois avec le ministre Hermannus en société de beaucoup de gentilshommes, mais n'avoir assisté à traiter d'aucune affaire relative à la religion, ni à promettre de l'argent pour lever des gens ni aucune autre chose.

Il avoua être allé à Amsterdam, avec le Sg^r de Brederode, le vii du mois de mars passé, et que Brederode leur donna, à lui et à son frère Ghisbert, charge de deux compagnies d'infanterie pour qu'ils le servissent contre le duc de Brunswick, et qu'il en reçut à Viane, tant pour lui que pour son frère, quatre cents dallers.

Il avoua que le ii avril dernier, lui et son frère étaient entrés à Viane avec leurs compagnies, chacun avec m^r hommes, et qu'ils restèrent là sans sortir jusqu'à leur départ pour Amsterdam pour se décharger vis-à-vis du dit Sg^r de Brederode, et qu'avant de quitter le dit Viane chacun d'eux reçut cl florins.

Il avoua que lui et ses gens avaient prêté serment sur la formule que leur lut Philippe Spaen¹, député du dit Sg^r de Brederode, mais qu'il n'avait pas voulu jurer contre le Roi.

Il avoua être allé à Amsterdam vers le Sg^r de Brederode, pour avoir de l'argent, avec les capitaines Cocq, Andelot et Augustin.

Il dit que lui ne s'est jamais trouvé, et que ni lui ni ses gens n'ont pas pillé aux chartreux d'Amsterdam, ni à l'abbaye d'Egmont, ni dans aucune autre église. Et lui ayant été demandé s'il savait plus de particularités des intelligences du dit Brederode, et s'il savait ce qui était décidé à l'assemblée de S-Trond, il persista à dire non, suppliant instamment qu'on lui pardonnât.

Dans son second interrogatoire il dit que son intention avait été de servir le dit Sg^r de Brederode pour défendre l'Évangile, les marchands et les consistoires de la nouvelle religion, en conséquence de ce qu'il était de celle-ci, il est vrai non calviniste ni martiniste, mais se tenant à la religion évangélique dont le Christ est le chef.

Il avoua qu'au temps de la destruction des images, qui se fit à Battembourg, il se trouvait avec sa mère qui, en sa présence, avait commandé à ses vassaux de faire la dite destruction; et il dit que, avant la consommation de celle-ci, sa mère et lui étaient allés à l'église pour voir ce qui avait été fait, et que le jardinier de sa dite mère, avec Guillaume Carpentier et deux serviteurs à lui, c'est-à-dire Jean son palefrenier, et Antoine, son valet de chambre, natif de Juliers, assistèrent à faire la dite destruction².

Il avoua avoir connu le ministre Hermannus, depuis plus de deux ou trois ans, dans la maison de sa mère à Battembourg, et qu'il prêchait, et l'avoir encore vu là l'hiver passé.

Il avoua être vrai ce qui lui fut demandé touchant ceux de Thiel que, dans un certain monastère de dames des environs était logé un prévôt des maréchaux dont ils se plaignaient; que

Sg^r d'Elter et de Voghelsanck. Voghelsanck était une seigneurie du comté de Looz. Madame de Voghelsanck avait favorisé le mouvement sectaire à Hasselt: voir les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 5^me série, t. III, p. 597.

¹ Philippe Spaen ou Paen, fugitif de Viane, fut frappé d'une sentence de bannissement en date du 15 janvier 1568: Marcus, *Sentencien*, p. 55.

² Voir plus haut, p. 92.

lui et son dit frère envoyèrent sur les lieux jusqu'à quatre-vingts arquebusiers, pour savoir quels étaient les gens faisant du dommage, et que les dits soldats, ne trouvant personne, reçurent, par composition faite avec les parents des dames du dit monastère, trois cents florins, dont lui eut pour sa part cinquante florins et son dit frère cinquante autres ¹.

Il avoua que par commun accord des capitaines ils avaient décidé, à Meerkereke dans la chambre d'Andelot, de donner une fausse alerte à ceux d'Amsterdam du côté de l'eau; que le capitaine Coeq s'en chargea et à cet effet envoya appeler un tambour de chaque enseigne qui avec un certain nombre de piétons donneraient l'alarme de ce côté, comptant que ceux de la ville y accourraient et qu'eux-mêmes entreraient en ville par l'autre porte; que leur coup étant manqué, ils envoyèrent un tambour pour parlementer avec ceux de la ville auxquels ils demandèrent des vivres et des barques pour passer dans le Waterland; que ceux de la ville leur répondirent quant aux barques qu'ils pouvaient prendre celles qu'ils voulaient, en les payant, s'ils trouvaient des marins disposés à les servir, et qu'ils leur enverraient des subsistances: ce qu'ils firent.

5° Ghisbert de Battembourg, de l'âge de vingt-trois ans, frère du précédent Battembourg, fut pris à Harlingue en Frise et depuis transporté au château de Vilvorde.

Il avoua s'être trouvé à Bruxelles à la présentation de la première requête, pour y avoir été appelé par lettres de son cousin le Sgr de Renesse ², et avoir signé le compromis un jour ou deux après la présentation de la requête, dans la maison de Culembourg, pour y avoir été persuadé par d'autres gentilshommes qui de même le signèrent publiquement dans la maison du dit Culembourg.

Il avoua de même avoir assisté à l'assemblée de St-Trond, sans y avoir été appelé par personne, où il dina avec le ministre Hermannus en compagnie de Théodore, son frère, des Sgrs de Toulouse, d'Andelot, de Hames, d'un ministre Français ³ et de quelques marchands qu'il ne connaissait pas, sans avoir traité de ce que faisaient le Sgr de Brederode, les comtes de Culembourg, van den Bergh et Louis de Nassau, et d'autres gentilshommes.

Il avoua avoir entendu au dit St-Trond qu'on avait décidé, conformément à la requête présentée là par les consistoriaux et ministres de par deçà, de les prendre sous la protection des confédérés pour qu'ils pussent vivre dans la liberté de leurs consciences, et de maintenir les nouveaux prêches, et que la dite requête fut lue publiquement et soumise à l'approbation des dits confédérés, et que chacun d'eux dit que oui, et lui aussi, et qu'il ne se trouva personne qui fût d'autre opinion.

¹ Voir sur l'incident de Thiel, en Gueldre, van Hasselt, ouv. cité, t. 1^{er}, pp. 281, 282.

² Il y a doute sur l'identité de ce personnage. Est-ce Jean de Renesse, Sgr de Wulven et de Wilp, dont la mère était une Bronckhorst, qui fut banni le 17 avril 1568 et dont la sentence se trouve dans Marcus, *Sentencien*, p. 109? Est-ce René de Renesse, Sgr d'Elderen, dont la mère était une légitimée de Nassau mais dont le père avait épousé en secondes noces une Bronckhorst? Celui-ci fut banni par sentence du 15 septembre 1568, mais plus tard on lui rendit ses biens. — Van Vloten, *Nederlands opstand*, etc. (1564-1567), p. 152.

³ François du Jon ou Junius, dont on a parlé p. 126.

Il avoua avoir vu le dit Hermannus dans la maison de sa mère avant l'époque présente.

Il avoua avoir accepté de servir le dit Sgr de Brederode à la persuasion de son dit frère, avoir reçu de lui trois cents florins, être arrivé à Viane, avec sa compagnie, le 11 avril dernier, et avoir fait loger ses gens et ceux de son frère un jour et une nuit à Ruremonde en passant par là.

Il avoua que sa mère leur déconseillait, à lui et à son frère, d'accepter de servir le dit Brederode, mais que son dit frère n'avait pas voulu y renoncer, pour être appelé par...¹, et que lui n'avait pas voulu abandonner son frère.

Il avoua s'être trouvé avec son frère, pendant environ quinze jours, à Anvers quand Brederode y fut dernièrement, avoir fréquenté continuellement le prince d'Orange, le comte de Hooghstraeten et le dit Brederode, mais n'avoir jamais entendu parler ni traiter d'affaire d'importance.

Il dit que sa dite mère lui avait dit que, de sa propre autorité, elle avait fait détruire les images à Battembourg et à Stein², ce qu'il ne blâma pas.

Sur la demande qui lui en fut faite il dit que dans certain monastère de dames, près de Thiel, était arrivée quelque troupe de cavalerie; qu'avec la permission de Cocq, alors gouverneur de Viane, il envoya cent arquebusiers, cinquante des siens et cinquante de ceux de son frère, pour voir quelle était cette cavalerie et avec ordre de ne faire aucun dommage; et que, n'ayant trouvé personne, ils prirent une grande quantité de bardes qu'ils vendirent à leur retour pour trois cents florins, et que de ceux-ci leur revinrent, à lui et à son frère, cinquante écus qu'ils donnèrent à leurs soldats.

Il dit qu'il espérait entrer à Amsterdam et trouver les portes ouvertes, mais qu'il n'avait connaissance d'aucune intelligence secrète.

Il avoua que l'église d'Ouwekercke avait été pillée, mais qu'il ne savait pas par qui.

6^e Procès-verbal de l'interrogatoire de Jean de Blois de Trélon, arrêté le 20 juillet 1567 à Breda, et depuis transporté à Bruxelles par ordre de S. A.

Jean de Blois de Trélon, natif de la Brielle en Hollande, âgé de quarante ans³.

Il dit avoir été, durant la dernière guerre avec la France, capitaine d'un navire appelé *le Dragon*, avec M. de Wacken⁴, dans la croisière qui se fit vers la Bretagne, et depuis avoir servi cinq ans de gentilhomme à M^r de Renesse, jusqu'à la mort de celui-ci, et depuis à M^r de Brederode jusqu'à la mort de sa mère, et que depuis cinq ans il était fixé dans sa propriété près de Hooghstraeten.

Il dit ne s'être pas trouvé à Bruxelles, à raison de sa mauvaise santé, à l'époque où la première requête des gentilhommes confédérés fut présentée à S. A.; mais quand le Sgr de Brederode alla à St-Trond, passant alors par Anvers, il le fit aller avec lui au dit St-Trond

¹ Nom indéchiffrable.

² Baronnie des Bronckhorst qui plus tard passa aux Merode.

³ Voir plus haut, p. 554, note 2^{me}.

⁴ Adolphe et non Antoine de Bourgogne, chevalier, Sgr de Wacken, voir t. I^{er}, p. 444, note 1^{re}.

où lui, Trélon, signa deux compromis, que lui donna le secrétaire du comte Louis de Nassau, sans les lire ni sans savoir ce qu'ils contenaient, mais non sans y avoir vu beaucoup de signatures de gentilhommes confédérés.

Il dit qu'au dit S^t-Trond les Sg^{rs} d'Estambruges, Fresin, Marchenelles ¹, et un autre à lui inconnu, disaient de gros mots au dit comte Louis de Nassau, à cause de ce qu'il voulait traiter touchant la religion, comme ils disaient, et que les dits Sg^{rs} partirent de là en déclarant ne pas vouloir dépasser la teneur de la première requête.

Il dit qu'au dit S^t-Trond Backerzeel était un des principaux du conseil avec les comtes Louis, Brederode, Culembourg et van den Bergh, et qu'il se mettait toujours avec eux dans la chambre du conseil.

Il dit que les quatre dits Sg^{rs} tenaient table ouverte, au dit S^t-Trond, pour tous les gentilshommes confédérés qui voulaient y aller.

Il dit avoir vu à Anvers le ministre Hermannus avec les deux frères de Battembourg.

Il dit qu'au dit S^t-Trond on parlait généralement de ce qu'ils avaient à la main quatre mille chevaux et deux régiments d'Allemands dont avaient charge Georges van Hol et Hilmar von Munchausen ².

Il dit qu'au retour du Sg^r de Brederode et du comte de Nassau, Culembourg, avec le Sg^r d'Esquerdes et le Sg^r de Lumbres, barbier général de la confédération ³, se rendirent du dit S^t-Trond à Duffel où devraient se trouver le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes, et il fut dit publiquement que les dits Sg^{rs} prince, Egmont et Hornes, avaient aussi signé le compromis et étaient des leurs.

Il dit avoir entendu dire, entre les gentilshommes et confédérés qui étaient alors à Anvers, que le Sg^r de Lumey devait lever quatre cents chevaux et qu'à cet effet il avait reçu quelque argent du consistoire de l'endroit.

Il dit que le Sg^r de Brederode, vers l'époque de la kermesse ou plus tard, voulut partir d'Anvers, fort mécontent des consistoires parce qu'ils lui avaient promis de grandes sommes d'argent et n'avaient pas rempli leur promesse, et qu'il se trouvait en état de gêne; et qu'Escaubecq, ayant réuni beaucoup de gentilshommes confédérés, alla avec eux vers le dit Brederode, et qu'ils lui demandèrent de vouloir encore demeurer cette nuit; qu'Escaubecq, ayant fait garder Brederode par les dits gentilshommes, ils se rendirent auprès du Sg^r prince d'Orange, et que le dit Escaubecq, en présence du comte de Hooghstracten, lui dit qu'il se déclarât s'il était ou non de leur parti; que sur cela le prince d'Orange avait demandé du temps pour répondre jusqu'au lendemain, mais que le lendemain lui (Trélon) ne s'est pas trouvé présent à la dite réponse.

Il dit qu'on disait généralement à Anvers que, si les bourgeois et les autres gentilshommes

¹ Marchenelles : voir t. I^{er}, p. 576, note 1^{re}.

² Il a déjà été question de ces deux colonels Allemands dans le corps du volume.

³ Sic. C'est probablement une allusion à la manière de se raser la barbe « à la Turquesse » qu'avaient adoptée les confédérés. Voir plus haut, p. 163, note 4^{me}, t. I^{er}, p. 390, et *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. 442, 444.

confédérés avaient voulu accepter la confession d'Augsbourg, le prince se déclarerait pour eux.

Il avoua s'être embarqué à Austruweel avec trois navires zélandais, et s'être trouvé dans celui du Sg^r de Toulouse où se trouvaient aussi Pierre Haeck ¹ et M^e Gilles Le Clereq et dont le chef était le dit Sg^r de Toulouse, et que les chefs des autres étaient pour l'un, un capitaine Français qu'il ne connaissait pas, pour l'autre un nommé Jean Denys ² depuis exécuté par la corde.

Il dit que les dits Toulouse et Haeck affirmaient que leur expédition de Zélande se faisait au su et de la volonté du prince d'Orange, comme gouverneur de ce pays, et qu'il fut contraint par eux à cette expédition et arraché de sa chambre.

Il dit qu'étant arrivés devant le château de Rammekens, son navire s'approcha de la terre, et que les dits Haeck et M^e Gilles se rendirent au château pour s'entretenir avec le capitaine de celui-ci ³, avec lequel ils demeurèrent environ deux heures; qu'à leur retour ils firent rapport au dit Toulouse de ce qu'ils avaient négocié, mais que lui, Trélon, ne sut pas ce que c'était, par ce qu'il était tenu d'eux pour suspect à raison de ce qu'il n'avait pas voulu débarquer et consentir à leurs projets, ayant découvert en mer qu'ils allaient avec de mauvaises intentions.

Il dit que le dit Pierre Haeck avait été d'avis qu'ils devaient prendre terre à Zeebourg et battre le tambour, étant sûrs, comme il disait, de trouver aide de beaucoup de gens.

Il dit qu'après leur arrivée à Armuyden ils furent accostés par beaucoup de bateaux; mais que le dit Toulouse accosta la rive et parla au magistrat ainsi qu'à d'autres gens qui leur procurèrent des vivres pour de l'argent, et qu'ils partirent de là avant le jour, vers Austruweel, ne sachant où restaient les autres navires.

Il dit que le dit Toulouse et son frère, Haeck et ceux du consistoire d'Anvers, lui persuadèrent qu'ils allaient au château de Rammekens par l'ordre du prince d'Orange.

Il dit que le bruit commun, courant à Anvers, était que si ce n'avait pas été la déroute d'Austruweel, le dit Toulouse se pensait mettre dans Anvers avec tous ses gens.

Il dit que Straelen logeait à Anvers dans la maison la plus voisine de celle du prince d'Orange, pour être plus près de lui, qu'il le voyait toujours et d'habitude se trouver avec le dit prince, dîner et souper chez lui, où se trouvaient chaque jour le comte de Hoogstraeten et le pensionnaire Wesenbeeck ⁴, et que les dits Straelen et Wesenbeeck étaient du conseil du dit prince.

Il dit qu'au retour de Zélande vers Austruweel il vit là la dame de Praet et la femme du dit Toulouse ⁵.

¹ Pierre Haeck, voir plus haut, p. 588, note 2^{me}.

² Voir plus haut, p. 26, note 1^{re}, et p. 187, note 1^{re}.

³ Roland de Ghistelles, voir plus haut, p. 586, note 2^{me}.

⁴ Voir plus haut, p. 93, note 2^{me}.

⁵ Voir plus haut, p. 313, note 1^{re}.

Il dit avoir vu à Anvers les ministres Taffin ¹ et Hermannus, et que sortant de la maison du prince d'Orange ils allaient jusqu'au rivage, où il y avait une grande réunion de calvinistes, pour leur persuader de rentrer dans leurs maisons.

¹ L'ancien secrétaire de Granvelle, voir plus haut, p. 449, note 1^{re}, et p. 35, note 2^{me}.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

DOCUMENTS CONTENUS DANS CE VOLUME.

	Pages.
1. Maximilien de Berghe, archevêque de Cambrai, au cardinal de Granvelle. Cambrai, le 4 octobre 1566.	1
2. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Louvain, le 5 octobre 1566	4
3. Le protonotaire Castillo au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 6 octobre 1566	14
4. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Louvain, le 6 octobre 1566.	18
5. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 12 octobre 1566.	22
6. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 15 octobre 1566.	30
7. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 14 octobre 1566	33
8. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 20 octobre 1566.	43
9. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 26 octobre 1566.	53
10. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 27 octobre 1566.	60
11. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 1 ^{er} novembre 1566.	66
12. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 3 novembre 1566.	69
13. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 3 novembre 1566.	74
14. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 3 novembre 1566	82
15. Le seigneur de la Thieuloye au cardinal de Granvelle. Béthune, le 4 novembre 1566	85
16. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, les 15 et 16 novembre 1566	87

	Pages.
17. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 16 novembre 1566	99
18. Le cardinal de Granvelle à Antoine Havetius, évêque de Namur. Rome, le 17 novembre 1566	104
19. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 17 novembre 1566	105
20. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 17 novembre 1566	109
21. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Ruckelingen, le 19 novembre 1566	114
22. Le cardinal de Granvelle au président Viglius. Rome, le 25 novembre 1566.	118
23. Le Roi au cardinal de Granvelle. Madrid, le 27 novembre 1566	122
24. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Arras, le 28 novembre 1566.	125
25. Le baron de Polweiler au cardinal de Granvelle. Prague, le 5 décembre 1566	128
26. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 6 décembre 1566	129
27. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Aire, le 7 décembre 1566.	143
28. Le cardinal de Granvelle à Maximilien de Berghes, archevêque de Cambrai. Rome, le 13 décembre 1566	148
29. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 17 décembre 1566.	150
30. Le cardinal de Granvelle au président Viglius. Rome, le 21 décembre 1566.	152
31. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Aire, le 22 décembre 1566	156
32. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 23 décembre 1566	167
33. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Aire, le 31 décembre 1566	186
34. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Aire, le 31 décembre 1566, avec annexes des 1 ^{er} , 2, 4 et 9 janvier 1567.	194
35. Maximilien de Berghes, archevêque de Cambrai, au cardinal de Granvelle. Cambrai, le 4 janvier 1567	204
36. Le maître des comptes Viron au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 5 janvier 1567	206
37. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 7 janvier 1567	207
38. Le cardinal de Granvelle à François Sonnius, évêque de Bois-le-Duc. Rome, le 7 janvier 1567	209
39. Le doyen Briccius au cardinal de Granvelle. Liège, le 10 janvier 1567	210
40. Le Roi au cardinal de Granvelle. Madrid, le 11 janvier 1567	212
41. Le conseiller Hessele au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 15 janvier 1567	215

TABLE CHRONOLOGIQUE.

679

	Pages
42. Annexe à la lettre du conseiller Hessele qui précède	217
43. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Aire, le 18 janvier 1567 . . .	221
44. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Aire, le 19 janvier 1567 . . .	226
45. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Aire, le 20 janvier 1567 . . .	250
46. Le protonotaire Castillo au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 19 janvier 1567	251
47. Le cardinal de Granvelle au président Viglius. Rome, le 22 janvier 1567 . . .	255
48. Le cardinal de Granvelle à Antoine Havetius, évêque de Namur. Rome, le 25 janvier 1567	254
49. Le protonotaire Castillo au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 25 janvier 1567	255
50. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Arras, le 9 février 1567 . . .	257
51. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Arras, le 10 février 1567 . . .	242
52. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. S ^t -Amand, le 16 février 1567.	246
53. Le Roi au cardinal de Granvelle. Madrid, le 17 février 1567	252
54. Le secrétaire Esteban Prats au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 23 fé- vrier 1567	261
55. Annexes à la lettre du secrétaire Prats : 1 ^o Requête présentée au nom des sectaires aux seigneurs et gentilshommes confédérés, sans date, com- mencement de février 1567.	265
56. 2 ^o Requête des nobles confédérés à la duchesse de Parme, le 8 février 1567.	267
57. 3 ^o Réponse de la duchesse de Parme au seigneur de Brederode. Bruxelles, le 16 février 1567.	271
58. Le cardinal de Granvelle à M ^e Jean Du Quesnoy. Rome, le 24 février 1567.	274
59. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. S ^t -Amand, le dernier février 1567	276
60. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. S ^t -Amand, le 4 mars 1567. . .	287
61. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 14 mars 1567	294
62. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 14 mars 1567	295
63. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 14 mars 1567	296
64. Évrard de Mye au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 16 mars 1567 . . .	296
65. Le doyen Brietius au cardinal de Granvelle. Liège, le 21 mars 1567. . . .	297
66. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 22 mars 1567 . .	300
67. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 23 mars 1567 . .	310
68. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 24 mars 1567 . .	324
69. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, les 24, 26 et 29 mars 1567	327

	Pages.
70. Le doyen Brietius au cardinal de Granvelle. Liège, le 29 mars 1567 . . .	335
71. Le cardinal de Granvelle au prévôt Morillon. Rome, le 2 avril 1567 . . .	335
72. Le cardinal de Granvelle au seigneur Léonard de Taxis. Rome, le 3 avril 1567	359
73. Le cardinal de Granvelle au seigneur de Grobbendoncq. Rome, le 4 avril 1567	341
74. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Rome, les 2, 5 et 6 avril 1567	342
75. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 5 avril 1567 . .	350
76. Le maître des comptes Viron au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 6 avril 1567	359
77. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 6 avril 1567 . .	362
78. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 12 avril 1567 . .	364
79. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Rome, le 12 avril 1567 . .	368
80. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 13 avril 1567 . .	369
81. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 15 avril 1567 . .	376
82. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 15 avril 1567	382
85. Claude Belin au cardinal de Granvelle. Vesoul, le 15 avril 1567	385
84. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 18 avril 1567 . .	385
85. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, les 19 et 20 avril 1567	390
86. Le secrétaire Esteban Prats au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 20 avril 1567	406
87. Le cardinal de Granvelle au conseiller Hessele. Rome, le 25 avril 1567 . . .	406
88. Le cardinal de Granvelle au seigneur d'Oosterwyck. Rome, le 26 avril 1567 . .	409
89. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 27 avril 1567 . .	411
90. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 29 avril 1567	414
91. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Cantecroix, le 3 mai 1567 . .	415
92. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Cantecroix, le 3 mai 1567 . .	418
95. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Anvers, le 4 mai 1567	421
94. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 9 mai 1567 . . .	424
95. Le seigneur de Noirecarmes au cardinal de Granvelle. Amsterdam, le 12 mai 1567	437
96. Le cardinal de Granvelle à Antoine Havetius, évêque de Namur. Rome, le 15 mai 1567	440
97. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 15 mai 1567	441
98. Le cardinal de Granvelle au duc d'Albe. Rome, le 16 mai 1567	442

TABLE CHRONOLOGIQUE.

681

	Pages
99. Le pensionnaire Pierre Cornet au cardinal de Granvelle. Dordrecht, le 17 mai 1567.	455
100. Le cardinal de Granvelle à Antonio de Taxis. Rome, le 24 mai 1567	458
101. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 26 mai 1567	459
102. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Anvers, le 24 mai 1567	465
103. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 30 mai 1567	475
104. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 7 juin 1567.	481
105. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 9 juin 1567	489
106. Le pensionnaire Pierre Cornet au cardinal de Granvelle. Dordrecht, le 14 juin 1567	490
107. Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, au cardinal de Granvelle. Gray, le 14 juin 1567.	492
108. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 20 juin 1567	495
109. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 21 juin 1567	500
110. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Ruckelingen, le 23 juin 1567.	505
111. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Sans lieu, le 30 juin 1567	510
112. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. S ^t -Amand, le 1 ^{er} juillet 1567.	514
113. Le cardinal de Granvelle au seigneur Léonard de Taxis. Rome, le 4 juillet 1567	516
114. Le cardinal de Granvelle au duc d'Albe. Rome, le 8 juillet 1567.	518
115. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. S ^t -Amand, le 10 juillet 1567.	521
116. Le Roi au cardinal de Granvelle. Madrid, le 12 juillet 1567	525
117. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. S ^t -Amand, le 20 juillet 1567.	531
118. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. S ^t -Amand, le 27 juillet 1567.	532
119. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 3 août 1567	531
120. Le cardinal de Granvelle au seigneur d'Oosterwyck. Rome, le 9 août 1567.	560
121. Le cardinal de Granvelle au seigneur de Boevekercke. Rome, le 16 août 1567	565
122. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 17 août 1567	565
123. Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, au cardinal de Granvelle. Orchans, le 17 août 1567	577
124. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 17 août 1567	578
125. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 17 août 1567	585
126. Le prieur de Bellefontaine au cardinal de Granvelle. Besançon, le 18 août 1567	589
127. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 23 août 1567	590
128. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 23 août 1567	592

	Pages.
129. Guillaume van Veen au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 23 août 1567.	595
130. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 24 août 1567 .	596
131. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 31 août 1567 .	602
132. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 6 septembre 1567	612
135. Le cardinal de Granvelle au Roi. Rome, le 11 septembre 1567	618
134. Le cardinal de Granvelle à Frédéric d'Yve, abbé de Maroilles. Rome, le 12 septembre 1567	618
135. Le cardinal de Granvelle au prieur de Bellefontaine. Rome, le 14 septembre 1567	619

APPENDICE.

1° Considérations que fait le comte d'Egmont sur les affaires de Flandres . . .	621
2° Verbal de la confesiones y examines de ciertos gentileshombres que han seguido y servido al señor de Brederodes, que fueron tomados á 7 de mayo 1567 en Garlingen, en Frisa, y despues embiados presos al castillo de Vilvorde, examinados por los consejeros Damderviel y Jessele, y juntamente con ellos el secretario de la Torre, por comision y orden de Su Alteza. — Procès verbal des aveux et des interrogatoires de certains gentilshommes qui ont suivi et servi le Sg ^r de Brederode, qui ont été pris à Harlingen, en Frise, le 7 mai 1567, et qui depuis ont été envoyés prisonniers au château de Vilvorde, lesquels gentilshommes ont été interrogés par les conseillers d'Indeveldt et Hessele, et conjointement avec ceux-ci par le secrétaire de la Torre, par commission de Son Altesse . .	625

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

- Page 10. « Cependant Audregnies, d'Esquerdes et Villers ne font que courir d'eugne ville » à l'autre, desquelles ils se dient commissaires, et ont assis la poste à » S'-Amand... » — On voit, par les délibérations du conseil particulier de Valenciennes, que la ville prit à sa charge les dépenses occasionnées par l'établissement de cette poste. — *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes publiés par la Société d'agriculture, sciences et arts*, t. VI, documents édités par M. Paillard, p. 78.
- 12, note 2^{me}. « On avait vu le comte ... donner la sainte hostie à manger à un per- » roquet ». Voir, outre les sources citées, van Vloten, *Nederlands opstand*, etc., (1567-1572), pp. 63 et 263, d'après un témoin oculaire.
- 97, note 4^{me}. On trouve dans Bor, édition citée, pp. 210, 214, les charges dressées contre le pensionnaire de Louvain, Roland de Rycke, à l'époque du duc d'Albe, ainsi que les réponses faites par l'accusé.
- 99, note 1^{re}. On a dit au tome I^{er}, p. 262, note 5^{me}, que le château de Cantecroy ou Cantecroix a disparu de nos jours. C'est une erreur. Quoique profondément transformé, le château du cardinal subsiste encore. M. John Stockmans, de Mortsel, en prépare la monographie.
- 102. Morillon dit en parlant de Tournai et de Valenciennes : « Ce sont les marchants » que y font le desroy, et que tiègnent au peuple le pied sur la gorge... » Noircarmes, de son côté, avait déjà écrit à la duchesse en juillet 1566 à propos de Valenciennes : « Certes, Madame, les principaulx marchans de la ville sont » les autheurs de tout, lesquels parlent par la bouche du peuple, quy ne faict » riens (sy je ne me trompe), sinon ce que on luy faict faire... » — *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, etc., t. V, documents édités par M^e Paillard, p. 544.

- Page 107, note 1^{re}. Une lettre de Straelen à Gielis en date du 2 novembre 1566, qui nous avait échappé, précise la mission que Straelen avait reçue du prince d'Orange : c'était celle d'être son lieutenant général près les huit enseignes de soldats levées dans la ville d'Anvers. P. Genard, *Antwerpsch Archievenblad*, t. VIII, p. 517.
- 116. Voir sur « les moyens de remédier à Anvers en 1566 », l'origine de cette pièce, les poursuites auxquelles sa saisie donna lieu, etc., P. Genard, *Antwerpsch Archievenblad*, t. IX, pp. 579 et suivantes. Nous nous sommes trompé en attribuant à Curiel la paternité probable de ce document.
- 197, note 5^{me}. Messire Gilles van Heylwegen, le nouvel écoutète de Lierre, était fils de l'ancien président du conseil de Flandre et neveu du seigneur de Boeverkerke, écoutète de Malines. Feu son beau-père était Jean van Rooden, conseiller de l'Empereur Charles-Quint et receveur général des aides en Flandre.
- 238, note 5^{me}. Frère Gilles ou Egide de Monte, plus tard évêque de Deventer, appartenait à une famille noble du Brabant-wallon, les du Mont, seigneurs de Buret. Sa mère était une van Thyl ou van Tuyl, comme la femme du baron de Groesbeeck dont il a été question, pp. 279, 280.
- 245, note 1^{re}, in fine : lisez *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme Français*, février et mai 1879, et non février et mars.
- 247, note 1^{re}, in fine, même correction.
- 264, note 1^{re}, in fine, lisez également *mai* au lieu de *mars*.
- 285, note 1^{re}. Sur le détail des affaires d'Anvers on pourra désormais consulter le texte même de deux documents officiels assez étendus imprimés par M^r P. Genard dans l'*Antwerpsch Archievenblad*, t. IX, pp. 458 et suivantes, et t. X, pp. 92 et suivantes. Ces documents sont un rapport du magistrat adressé à Philippe II, et la justification de la ville adressée au duc d'Albe.
- 290, note 4^{me}. Une indication, fournie par M^r Charles Rahlenbeck, nous permet de redresser ici une légère erreur. Argenteau, qui alla demander pardon à S. A., n'était ni l'un ni l'autre des gentilshommes cités dans la note. C'était Conrad d'Argenteau de Ligny ou Ligney, beau-frère de Lancelot, Sg^r de Marbais, confédéré. On trouve aux Archives du royaume, dans le tome V du *Conseil des troubles*, fol. 258 et suivants, la curieuse requête qu'il présenta au duc d'Albe, accompagnée de certificats médicaux, d'attestations d'orthodoxie, etc. Voici la partie saillante de cette pièce :
- « Remonstre en toute humilité Coenrard d'Argenteau, héritier de Ligny, de
 » V. Ex^{te} humble serviteur, que combien après avoir simplement signé cer-
 » tain papier avec plusieurs gentilshommes, depuis dictz les confédérez, et à
 » leur sollicitude sans sçavoir de leurs intelligences, il se seroit trouvé au lieu
 » de S^t-Trond, à la journée de l'assemblée desdictz gentilshommes, se n'y
 » auroit-il arresté sinon la nuit tant scuellement, pour son repos, se ayant
 » incontinent lendemain départy au desçeu d'eulx, desjà repetitant de sa diete

» signature, sans avoir voulu sçavoir ne entendre de leurs assemblées, causes
 » ni raisons d'icelles; et que luy retiré en sa maison, dès qu'il auroit aperçeu
 » qu'icelles assemblées avoient tendu et tendoient contre le service de S. M^e,
 » son prince naturel, s'est entièrement déclaré n'y vouloir entendre, se
 » estant, avecq ceste ferme et enthière intention, retiré et soy despuis tenu sy
 » séparé d'eulx qu'il a habandonné leur hantise et meismes aucuns de ses
 » bien proches parents, sans aussy oncques se avoir absenté des pays de S. M.
 » Et en tesmoignage de sa simplesse et vraie innocence, par douleur, tristesse
 » et desplaisance prins de l'abus et faulte par luy commis par sa dicté signa-
 » ture, se seroit transporté vers Madame la duchesse de Parme, Plaisance, etc.,
 » lors gouvernante, remonstrant et confessant à S. A. d'avoir ainsy innocem-
 » ment et simplement signé, et demandant de S. A., de sa dicté signature
 » abolition, grâce et pardon; Laquelle, pendant ses excuses et requeste de
 » bonne part, luy auroit promis ayde et solagement à ses dictes excuses, et
 » l'excuser aultant qu'il seroit en S. A. possible. Et sy c'est le diet suppliant,
 » ce nonobstant, rendu et recogneu tant doleant, triste et desplaisant de sa
 » dicté signature, qu'il en est demouré en continuel regret et en est tombé en
 » griefve indisposition et maladie, etc., etc. »

Page 504, note 2^{me}. Lisez, comme plus haut, *Bulletin historique*, etc., février et mai au lieu de février et mars 1879.

— 307, note 2^{me}. Lisez de même mai au lieu de mars 1879.

— 376, note 1^{re}. On trouve dans les confessions de Gui de Bray, publiées par M. Paillard dans le *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme Français*, février 1879, p. 62, un passage qu'il n'est pas sans intérêt de mettre en rapport avec les indications fournies par Groen et par Bor, bien qu'il concerne les idées et les vues du prince d'Orange pendant l'hiver 1566-1567. « Dit que au commencement que l'on disoit que Madame faisoit lever
 » gens, et qu'il y avoit apparence que le compromis seroit rompu, ledit Gilles
 » Leclercq se trouva à Valenciennes, comme dict est, et luy tenant propos de
 » contribuer deniers, dont cy devant est parlé, luy monstra une lettre conte-
 » nant que aucuns marchans avoient esté vers ledict seigneur prince, pour luy
 » remonstrer l'appareil que Madame faisoit, le requérant de voloir meetre
 » remède et les ayder et secourir au besoing, et que, sur ce, le dit seigneur
 » prince auroit respondu qu'ilz faisoient beaucoup de bravades mais qu'ilz
 » n'avançoient rien, et que si l'on trouvoit argent, il les délivreroit de leurs
 » paines, disant aussy qu'il y avoit force chevaux prestz, etc. »

— 426, note 2^{me}. La maison des Osterlings fut l'œuvre de Peter Frans, « maître maçon » ou architecte de la ville d'Anvers, et non de Corneille de Vriendt chargé seulement de l'ornementation intérieure. — Lieutenant-colonel Wouwermans, *Les architectes militaires Flamands au XVII^e siècle*, dans le Bulletin de l'Académie d'archéologie d'Anvers, 1877, p. 279.

Page 464, note 1^{re}. Le placard de la marquise de Berghes est reproduit par Bor, édition citée, p. 170.

- 467, le texte et la note 1^{re}. Sur cette session des États de Hollande à Schoonhoven, dont il a été question à diverses reprises et, entre autres p. 200, on trouve quelques détails dans Wagenaar, *Vaderlandsche historie*, t. VI, pp. 201, 202.
- 531. Au lieu de Bruxelles, le 20 juillet 1567, lisez S^t-Amand, le 20 juillet 1567.
- 544, note 3^{me}. « Sans doute les Carondelet. » Lisez plus tôt sans doute les Perrenot. En effet un frère aîné de Pierre d'Andelot, Jean d'Andelot, Sg^r de Myon, Jonvelle, etc., bailli de Dôle, etc., avait épousé une Leblanc d'Olans, dont la mère était Perrenot de Granvelle.

Pages 677 et suivantes. Quelques erreurs matérielles dans le numérotage des pièces se sont glissées dans le corps du volume. Comme elles sont sans importance, nous avons cru inutile de les signaler en regard de la Table chronologique des documents.

ADDITIONS ET CORRECTIONS AU TOME 1^{er}.

Pages 292, 491. L'apostat frère du beau-fils de M^{lle} van Noyen était frère Balthazar Houwaert, licencié en théologie, moine jacobin devenu prédicant martiniste, mort en 1582. Balthazar Houwaert était frère du poète gentilhomme Jean-Baptiste Houwaert, de Bruxelles; et celui-ci était beau-fils d'Anne van der Linden, épouse de Sébastien van Noyen, pour avoir épousé Catherine van Coudenberghe que M^{lle} van Noyen avait eue de son premier mari André van Coudenberghe.

- 544, 411. Voir dans P. Genard, *Antwerpsch Archievenblad*, t. IX, pp. 298, les pièces d'une enquête faite à Anvers en juillet 1566 sur la présence de Français suspects et, entre autres, du baron de Gascoigne.
 - 416, 422. Sur Cunerus et l'incident du Quiel, au mois d'août 1566, voir *ibidem*, pp. 305 et suivantes, et pp. 144, 149 et suivantes.
 - 98, 160, 387, 422. Sur le curé du Quiel, Henri Mathys, voir *ibidem*, pp. 305 et suivantes.
-

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES ET DES PERSONNES.

A

- AA (Adolphe van der), 262, 283, 288, 297, 650, 654, 658, 660.
- AA (Jean van der), 29, 34, 328, 356.
- AA (Jean van der), fils, 311, 314, 315, 324.
- AA (Philippe van der), 634.
- ABBÉS des monastères, 580, 581, 589.
- ABBÉS DU BRABANT, 85, 84, 97, 124, 125, 193, 197, 206, 345, 488, 506, 552, 576, 577, 581, 586, 588, 589, 617.
- ABSENCE DU ROI (Effets de l'), 2, 15, 16, 25, 26, 27, 30, 31, 40, 64, 67, 68, 86, 609.
- ABUS dans l'ordre séculier, 576. Voir *Justice*.
- ABUS ET DISSENSIONS dans l'ordre ecclésiastique, 3, 17, 33, 34, 70, 71, 166, 206, 230, 251, 252, 239, 241, 249, 250, 295, 410, 411, 476, 505, 514, 532 et suiv., 575, 592, 595, 618.
- ACCORDS AVEC LES HÉRÉTIQUES. 39, 60, 82, 110, 153, 218, 225, 310, 312, 314, 365, 370, 427. Voir *Prêches*, *Cultes* (Coexistence des deux), etc.
- ACHEY (M^r d'), 361, 399, 391.
- ACUÑA DE VELEZ (Don Juan) 185, 260.
- ADRIEN VI, pape, 221.
- AFFLIGHEM (Abbaye d'), 56, 155, 506, 576.
- AFFLIGHEM (Abbé d'). Voir *Motmans*.
- AGITATION POPULAIRE, MENACES ET VIOLENCES CONTRE LE CLERGÉ ET CONTRE LES CATHOLIQUES, 2, 10, 16, 25, 24, 25, 30, 35, 46, 52, 59, 61, 63, 64, 65, 77, 89, 102, 192, 211, 224, 229, 290, 291, 370, 372, 427, 457, 585. Voir *Émotion*, *Massacre*, etc.
- AGUILON (Pierre), 506, 607.
- AIX (Jean van), 660.
- AIX-LA-CHAPELLE (Eaux d'), 378.
- AIDES, 118, 125, 344, 366, 392.
- AIDE NOVENNALE, 215, 366.
- AIRE, 27, 156 et suiv., 186, 201, 221, 225.
- AIRE (Prévôté d'), 156.
- ALBERTS (François), 92.
- ALAVA (Don Francès d'), 126, 328.

- ALBADA** (Aggaeus), 164.
- ALBE** (Le duc d'), 45, 80, 107, 111, 115, 116, 142, 154, 195, 198, 205, 215, 252, 257, 248, 260, 294, 295, 319, 320, 331, 352, 357, 359, 345, 545, 552, 353, 356, 358, 361, 369, 374, 377, 381, 386, 389, 402, 405, 410, 421, 425, 424, 441, 442 et suiv., 449 et suiv., 458, 463, 465, 466, 469, 474, 476, 478, 479, 480, 482, 483, 484, 487, 489, 491, 492, 499, 505, 504, 506, 512, 513, 515, 517, 518 et suiv., 528, 529, 553, 554, 555, 559, 560, 565, 564, 572, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 584, 585, 586, 587, 588, 591, 592, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 608, 609, 612, 615, 614, 615, 618, 619.
- ALBE** (La duchesse d'), 450.
- ALBE** (Rapports de Madame de Parme et du duc d'), 343, 355, 421, 466, 476, 482, 502, 512, 599, 603, 605, 612, 615, 614.
- ALDEGONDE** (Le Sgr de S^{te}). Voir *Marnix*.
- ALGER**, 195, 248, 338, 389, 581. Voir *Turque* (Question).
- ALLEMAND** (Le petit) de Viglius, 554.
- ALLEMANDS ET RAPPORTS AVEC L'ALLEMAGNE**, 20 22, 51, 66, 78, 79, 84, 88, 106, 111, 120, 123, 125, 126, 139, 147, 185, 201, 235, 244, 246, 262, 286, 304, 305, 332, 333, 336, 340, 345, 346, 348, 351, 353, 357, 365, 376, 377, 378, 382, 394, 410, 412, 458, 440, 441, 451, 454, 462, 469, 470, 485, 528, 606, 625, 654, 656, 659, 660, 661, 662, 664, 667, 668, 674.
- ALLEMANDS** (Soldats) du Roi, 226, 350, 584.
- ALLEMANDS** (Soldats luthériens) du Roi, 38, 45, 396, 422, 464, 465, 513.
- ALLEMANDS** (Licencierement des soldats) du Roi, 617.
- ALLEMANDS** (Ambassade et intercession des princes) en faveur des hérétiques, 378, 466, 469, 659.
- ALLEU** (Pays de l'), 86, 163, 186, 223, 229, 509.
- ALMARAS** (Le chanoine d'), 88, 430.
- ALOST**, 70, 112, 200.
- ALTEMPS** (Le cardinal d'), 292.
- ALUN** à Civita Vecchia, 121.
- AMAND** (Abbaye de S^t), 4, 6, 10, 21, 34, 37, 41, 53, 54, 61, 70, 71, 106, 110, 143, 144, 145, 160, 161, 184, 187, 188, 195, 197, 201, 206, 221, 224, 230, 238, 259, 240, 241, 249, 276 et suiv., 284, 292, 293, 306, 308, 310, 354, 358, 359, 361, 375, 397, 411, 503, 509, 514 et suiv., 521 et suiv., 552 et suiv., 578, 579, 580 et suiv., 592, 593, 594, 607, 618, 619.
- AMAND** (Maitre d'hôtel de Granvelle à S^t-). Voir *Damblain*.
- AMAND** (Receveur de Granvelle à S^t-), 223, 238, 580.
- AMAND** (Sujets de la terre de S^t-), 6, 41, 144, 184, 224, 251, 280, 378, 379.
- AMBASSADEUR DE FRANCE**, 419. Voir *Durescu*.
- AMERSFOORT**, 322, 651.
- AMERSFOORT** (Écoute d'). Voir *Hoeven* (Vincent van der).
- AMSTERDAM**, 11, 12, 45, 46, 51, 58, 82, 86, 288, 320, 321, 322, 325, 326, 350, 351, 358, 348, 357, 372, 378, 389, 391, 393, 394, 398, 399, 423, 432, 435, 439, 451, 457, 464, 482, 558, 574, 649, 651, 652, 654, 655, 658, 659, 661, 662, 664, 665, 667, 668, 669, 671, 672, 673.
- AMSTERDAM** (Assemblée d'), 372, 373, 441, 649, 654.
- AMULIO** (Le cardinal), 143, 250, 582.
- AMY** (L'), 249.
- ANABAPTISTES**, 25, 91, 584.
- ANCHIN** (Abbaye d'), 187.
- ANCHIN** (Abbé d'). Voir *Lentatleur*.
- ANDELOT** (François de Coligny, Sgr d'). Voir *Châtillons*.
- ANDELOT** (Pierre d'), 160, 262, 283, 288, 432, 433, 438, 457, 466, 497, 504, 509, 554, 573, 651, 654, 656, 658, 661, 662 et suiv., 669, 671, 672, 686.
- ANDELOT** (La femme de Pierre d'), 433, 504.
- ANDRÉ D'AUTRICHE** (Le cardinal), 129.
- ANGLETERRE** (Affaires d'), 226, 465.

- ANGLETERRE (Rapports avec l'), 205, 225, 226, 315, 516, 566, 464, 476, 616.
- ANNE DE SAXE, princesse d'Orange, 12, 87, 285, 329, 551, 564, 575, 576, 591, 598, 412, 419, 462, 466, 615.
- ANTOING, 5, 84, 127, 145, 218, 659.
- ANTOING (Princesse d'), 575. Voir *Espinoy*.
- ANVERS, 2, 5, 6, 7, 8, 11, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 21, 23, 24, 25, 50, 55, 57, 41, 46, 47, 51, 53, 58, 60, 62, 64, 70, 73, 75, 76, 78, 79, 82, 83, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 103, 107, 109, 112, 116, 121, 125, 124, 137, 139, 145, 146, 153, 157, 158, 166, 167, 181, 195, 200, 219, 226, 231, 256, 257, 259, 240, 245, 244, 262, 285, 284, 285, 286, 289, 290, 297, 299, 304, 306, 307, 510, 311, 312 et suiv., 326, 328, 329, 330, 331, 341, 342, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 357, 363, 364, 365, 368, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 382, 387, 388, 389, 591, 592, 594, 595, 596, 599, 400, 401, 403, 412, 415, 417, 419, 421, 425, 426, 427, 450, 453, 454, 455, 456, 457, 440, 441, 451, 453, 462, 463 et suiv., 466, 467, 472, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 483, 487, 495, 500, 502, 505, 504, 506, 507, 508, 517, 520, 523, 529, 530, 532, 558, 559, 574, 575, 581, 583, 584, 585, 588, 600, 613, 614, 649, 652, 654, 656, 657, 659, 660, 664, 666, 667, 668, 669, 673, 674, 675, 676, 684, 685, 686.
- ANVERS (Assemblée d') en décembre 1566, 166, 167, 216.
- ANVERS (Chapitre d'), 88, 478, 487.
- APOSTAT, frère du beau-fils de M^{lle} van Noyen, 686.
- APOSTAT, confesseur du prince d'Orange, 429.
- APOSTATS qui se révèlent et qui prêchent, 17, 92, 347.
- APPOINTEMENT DU MOIS D'AÔÛT 1566 ACCORDÉ AUX CONFÉDÉRÉS ET CONCESSIONS VERBALES DE LA DUCHESSE, 10, 12, 19, 20, 22, 27, 32, 56, 40, 59, 60, 61, 63, 76, 82, 101, 107, 117, 123, 153, 182, 245, 263 et suiv., 266 et suiv., 270 et suiv., 301, 654, 670.
- ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI Voir *Berghes* (Maximilien de).
- ARCOS (Le comte d'), 54.
- ARENBERG (Le comte d'), 8, 26, 74, 140, 158, 190, 275, 288, 301, 303, 324, 327, 351, 345, 346, 372, 379, 385, 386, 390, 422, 428, 431, 432, 434, 453, 454, 457, 464, 482, 495, 496, 497, 499, 500, 512, 551, 597, 598, 604, 607, 610.
- ARENBERG (La comtesse d'), 369, 479, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 551.
- ARENBERG (Le fils du comte d'), 493, 498.
- ARGENTEAU (Conrad d'), 684, 685.
- ARGENTEAU (Jean, Sgr d'), 290.
- ARGENTEAU D'OCHAIN (Jean d'), 290.
- ARLON, 665.
- ARMEMENTS, PRÉPARATIFS FINANCIERS, PROJETS RÉELS OU SUPPOSÉS DU ROI, 20, 31, 32, 33, 38, 39, 43, 44, 51, 61, 64, 65, 67, 68, 69, 77, 80, 84, 86, 110, 111, 115, 122, 140, 154, 165, 179, 180, 183, 196, 245, 248, 260, 274, 275, 294, 332, 333, 337, 340, 341, 342, 345, 353, 362, 363, 381, 389, 399, 400, 401, 408, 409, 410, 436, 454, 491, 506, 515, 528, 561, 572, 595, 609, 662.
- ARMEMENTS, PRÉPARATIFS FINANCIERS, INTELLIGENCES EXTÉRIEURES DES SECTAIRES, DES CONFÉDÉRÉS, DE BREDERODE, 12, 17, 20, 52, 53, 51, 65, 64, 65, 78, 83, 84, 91, 102, 106, 120, 125, 139, 162, 186, 187, 201, 236, 247, 262, 265, 285, 284, 286, 287, 288, 290, 304, 316, 317, 318, 356, 340, 350, 372, 377, 378, 382, 394, 401, 451, 452, 469, 502, 504, 588, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 671, 675, 674.
- ARMEMENTS DE LA DUCHESSE, 13, 53, 50, 71, 77, 79, 158, 200, 204, 224, 226, 255, 258, 242, 244, 264, 265, 266 et suiv., 308, 309, 330.
- ARMENTEROS (Tómas), 69, 113, 153, 291, 303, 307, 337, 352, 371, 375, 376, 389, 395, 400, 401, 421, 427, 435, 436, 451, 476, 479, 502, 504, 515, 516, 561, 562, 588, 611, 616.

- ARMENTIÈRES, 162, 425.
 ARNHEM, 8.
 ARAGON (Cortès d'), 154, 248.
 ARRAS, 71, 102, 204, 221, 250, 259, 248, 287, 565.
 ANSCHOT (Philippe de Croy, duc d'), 28, 31, 47, 65, 83, 97, 116, 140, 161, 190, 195, 247, 257, 286, 505, 509, 525, 546, 565, 586, 589, 590, 591, 400, 401, 412, 413, 422, 442, 455, 454, 470, 482, 497, 498, 512, 550, 597, 598, 604, 607.
 ANSCHOT (La duchesse d'), 11, 498, 592.
 ANSCHOT (La duchesse douairière d'), 498.
 ARTOIS, 28, 30, 31, 32, 70, 79, 86, 97, 103, 105, 125, 127, 141, 145, 146, 158, 162, 163, 165, 184, 190, 191, 196, 197, 223, 228, 287, 295, 505, 509, 402, 468, 589.
 ARTUS (L'avocat), 585.
 ASCOLI (Pierre Camajani, évêque d'), 39, 44, 120, 178, 179, 259, 374.
 ASSASSINATS (Bruits, projets, menaces d') à l'égard du Roi, de la duchesse de Parme, de Granvelle, de Noircarmes, du prince d'Orange, de Morillon, etc., 51, 74, 167, 201, 315, 366, 367, 403.
 ASSET (Pierre), président du conseil d'Artois, 127, 147, 615.
 ASSONLEVILLE (Christophe d'), 11, 16, 19, 20, 29, 51, 67, 68, 502, 525, 559, 566, 367, 427, 467, 468, 475, 477, 480, 507, 558, 608.
 AUDREGNIES (Charles de Revel, Sgr d'), 10, 32, 101, 102, 224, 282, 501, 588, 389, 649, 657, 659, 660, 664, 685.
 AUGSBOURG (Le cardinal d'), 72.
 AUGUSTANE (La confession), 106, 396, 398, 422, 429, 501, 502.
 AUGUSTANE (Projets d'introduire la confession) dans les Pays-Bas, 91, 107, 288, 289, 314, 351, 362, 565, 565, 372, 373, 377, 429, 441, 467, 659, 674, 675.
 AUGUSTIN (Le capitaine), ou Wynolt Augustyns, 650, 654, 656, 658, 662, 664, 665, 666, 669, 671.
 AULNOIT (Jean de Potter, Sgr d'), 284.
 AUSTRUWEELE, 26, 516, 675.
 AUSTRUWEELE (Combat d'), 285, 297, 298, 307, 510, 515, 517, 329, 335, 359, 400, 475, 504.
 AUTORITÉ (Chute du principe d'), 110, 568. Voir *Justice*.
 AVOCATS et suppôts du grand conseil, 5, 90.
 AXEL (Bailli d'), 220.
 AYALA (Le chanoine), 105, 235.
 AYMERIES, 375.
 ATTA (Rintzius ab), 534.

B

- BACKERZEEL (Jean Casembroodt, Sgr de), 65, 65, 78, 81, 82, 203, 220, 263, 285, 376, 432, 504, 511, 556, 573, 586, 611, 612, 649, 657, 664, 674.
 BADE (Le marquis de), 466.
 BAERTS (M^r Sébastien), 98.
 BAETSOEN OU DE BAUDRICHON (Artus van), 650, 654.
 BAILLEUL ET DE S^t-MARTIN (Le Sgr de), 28, 144, 161.
 BAILLEUL OU VAN BELLE (Jacques de), 660, 670.
 BAÏUS OU DE BAY (Michel), 6, 24, 55, 416.
 BALEN (François de), 48.
 BANDES D'ORDONNANCE, 123, 192, 257, 285, 433, 480, 520, 556, 656.
 BANNIS (Retour et projets des réfugiés et des), 92, 203, 424, 425, 464, 490.
 BARBASAN (Michel Mariage, dit), 595.
 BARBANSON (Françoise de), 11.
 BARBE (Confrérie de S^{te}), 141, 584.
 BARDES OU BARDESEN (Guillaume), 45, 46.
 BARRE (Pasquier de le), 281.
 BARBISIS (Prieuré de), 71, 250, 550, 579, 580, 595.

- BASSÉE (La), 162, 309.
- BASSE-FLANDRE, 65, 91, 162, 165, 512.
- BATTEBOURG (La baronnie de), 671, 673.
- BATTEBOURG (Le baron de), 83.
- BATTEBOURG (La baronne douairière de), 92, 117, 671, 673.
- BATTEBOURG (Ghisbert de), 423, 451, 452, 458, 457, 467, 650, 654, 658, 661, 664, 665, 667, 668, 669, 672 et suiv., 674.
- BATTEBOURG (Théodore de), 92, 425, 451, 452, 458, 457, 467, 650, 654, 658, 664, 665, 667, 668, 669 et suiv., 672, 673, 674.
- BAUDRICHON. Voir *Baelsoen*.
- BAULME (Claude de la), archevêque de Besançon, 185, 260, 619.
- BAVE (Josse), 25, 47, 62, 64, 125, 290, 319, 436, 486, 551, 554, 588, 598, 610, 611.
- BAVIÈRE (Albert, duc de), 454.
- BAVIÈRE (Guillaume, duc de), 185.
- BEARN (Le prince de), 3.
- BEAUBRENGHIEN (Jean de), 649.
- BEAUBRENGHIEN OU BUDENGIEN (Maison de), 662.
- BEAURAIN (Terre de), 147.
- BEAURIU DITE DE SCHOONBEKE (Jeanne de), 7.
- BEAUVOIR (Philippe de Launoy, Sgr de), 10, 11, 71, 297, 514, 539, 567, 413, 475, 498, 584.
- BECANUS (Jean Goropius, dit), 95.
- BECCUE (L'avocat de le), 670.
- BELIN (Claude), 141, 383, 384, 385, 493.
- BELLEFONTAINE (Prieur de). Voir *Mauris* (Jean de S^r).
- BELLERIVE (Antonio Corrano, dit), 158, 290.
- BÉNÉFICES ECCLÉSIASTIQUES, 16.
- BERCHEM (Adam de), 47.
- BERCHUM (Sire Henri de), 236, 364, 588, 592.
- BERG (Guillaume, comte de) ou d'Heeren-Bergen, 64, 110, 140, 242, 243, 304, 305, 554, 649, 654, 657, 664, 666, 672, 674.
- BERGRES (Le marquis de), 13, 21, 29, 37, 58, 42, 43, 75, 79, 81, 93, 101, 108, 112, 115, 127, 141, 142, 145, 146, 152, 158, 162, 194, 197, 245, 258, 282, 292, 295, 305, 320, 324, 328, 344, 346, 348, 350, 351, 355, 365, 365, 382, 389, 398, 423, 429, 442, 465, 469, 470, 471, 474, 484, 488, 489, 498, 499, 501, 503, 504, 505, 507, 511, 513, 514, 530, 552, 555, 554, 555, 576, 586, 602, 610, 611, 637, 661, 662, 663.
- BERGHES (La marquise de), 11, 429, 464, 480, 484, 498, 504, 686.
- BERGHES (Les frères et sœurs du marquis de), 602.
- BERGHES (Robert de), évêque de Liège, 471.
- BERGHES DE WATERDYCK (Jean de), 5, 8, 23, 34, 56, 101, 503, 408, 516, 557.
- BERGHES (Maximilien de), archevêque de Cambrai, 1, 2, 3, 15, 21, 91, 127, 148 et suiv., 164, 165, 198, 204 et suiv., 230, 245, 246, 303, 306, 403, 415, 478, 479, 484, 487, 488, 503, 504, 510, 516, 551, 553, 557, 593, 612.
- BERGHES-OP-ZOOM, 79, 464, 499.
- BERLAYMONT (Charles, baron de), 25, 31, 34, 51, 52, 62, 64, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 115, 140, 200, 257, 286, 303, 305, 307, 308, 309, 314, 315, 316, 318, 319, 320, 325, 327, 342, 345, 344, 345, 346, 347, 348, 352, 361, 363, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 395, 398, 399, 415, 421, 422, 425, 429, 450, 453, 454, 453, 464, 465, 466, 567, 469, 470, 474, 479, 480, 482, 489, 492, 496, 497, 505, 551, 574, 582, 588, 598, 602, 603, 604, 606, 607, 608, 609, 610, 611.
- BERLAYMONT (Les enfants de), 74.
- BERLAYMONT (Jean de), 319, 470.
- BERLAYMONT (Gilles de). Voir *Hierges*.
- BERLAYMONT (Gilette de), 345.
- BERLAYMONT (Louis de), 343.
- BERMONT. Voir *Billemont*.
- BERNARD (Abbaye de S^r-), 155, 506, 552, 576, 616, 617.
- BERNARD (Abbé de S^r-). Voir *Thielt* (Thomas van).

- BERNE, 455.
- BERNIMICOURT (Marie de), 85.
- BERNIMICOURT (François de), Sgr de la Thieuloye, 85, 140, 225.
- BERNUY (Fernand de), 7, 89, 283, 315, 427, 658.
- BEROT, 250.
- BERTELOOT (André), 70.
- BERTIN (Abbaye de S^t-), 166.
- BERTIN (Abbé de S^t-). Voir *Hamericourt*.
- BERTY (Le secrétaire), 115, 546, 419, 450, 476.
- BÉTHUNE, 28, 85, 86, 87, 205, 204, 222, 223, 227, 228, 229, 509.
- BETZ (Jean), 5, 9, 80, 407, 585.
- BEUVRAGE (Conférence de), 247, 505, 307, 325.
- BRYNA (Suert), 451, 452, 438, 467.
- BILLEMONT (Claude de), Sgr de Bermont, 661.
- BILLY (Le Sgr de). Voir *Robles*.
- BLAESERE (Jean de), 21, 214, 501, 502, 504, 510, 373, 480, 514, 515, 554, 557.
- BLAESERE (La femme de), 521.
- BLOEYMAN (Henri), Sgr de Helvoirt, 48.
- BLOIS (Maximilien de) dit *Cocq*. Voir *Cocq de Neerijnen*.
- BLOIS (Jean de). Voir *Trélon*.
- BLOIS (Guillaume de). Voir *Trélon*.
- BLOIS (Louis de). Voir *Trélon*.
- BLONDEL (Antoine de). Voir *Haultbois*.
- BLONDEL (Jean de). Voir *Cuinchy*.
- BOCHOLTZ (Arnold de), 470.
- BOELS (Pierre), 519, 470, 471.
- BOETZELAER (Les van der), 670.
- BOEVEKERCKE (Guillaume de Clerck, Sgr de), 5, 65, 156, 157, 417, 455, 468, 555, 565 et suiv., 585, 660, 684.
- BOEVEKERCKE (Charles de Clerck de), 157.
- BOGAINUS (L'apostat), 92.
- BOIS (Damp Grégoire du), 533 et suiv.
- BOIS-LE-DUC, 10, 48, 49, 50, 52, 56, 57, 58, 59, 60, 73, 78, 79, 83, 86, 109, 110, 123, 124, 153, 157, 159, 195, 197, 209, 221, 285, 280, 320, 322, 323, 326, 331, 348, 358, 566, 367, 372, 379, 381, 395, 396, 405, 421, 422, 434, 435, 437, 451, 475, 488, 515, 574, 617, 656.
- BOISOT (Charles de), 166, 288, 456, 466, 467, 504, 556, 652, 653, 654, 659, 666.
- BOMBERGEN, 668.
- BOMBERGEN (Antoine van), 322, 325, 367, 379, 434, 656.
- BOMBERGEN (Charles van), 315, 316.
- BOMBERGEN (Charles et Corneille van), 95.
- BONENBORCH (Arend van), 50.
- BONHEYDEN, 584.
- BOONEN (Le conseiller), 91, 157, 332, 387.
- BOORLUT (Josse), pensionnaire de Gand, 30, 31, 214, 215, 217, 218, 219, 220, 304.
- BORDEY (Pierre), 24, 84, 99, 156, 205, 316, 352, 359, 361, 415, 477, 560, 598.
- BORGERHOOT, 472.
- BOTOUL (Jean), 281.
- BOURBOURG (Abbaye de), 85, 166.
- BOURGOIS (Sébastien), 84, 606.
- BOURGOGNE. Voir *Franche-Comté*.
- BOURGOGNE (Maximilien de), marquis de la Vère, 404, 405.
- BOURLETTE (Le chirurgien), 334.
- BOURNEL (Le chanoine), 72.
- BOURNEL (Hugues), Sgr d'Estaimbecque, 72, 140, 228.
- BOUSSU (Maximilien de Henniu-Lietard, comte de), 160, 161, 188, 344, 355, 404, 405, 439, 465, 608.
- BOXHORN (Le conseiller), 387.
- BOXTEL (Le baron de), 423, 662.
- BRABANT, 79, 86, 212, 323, 336, 347, 355.
- BRABANT (Question de la succession de), 95, 96.
- BRABANT-WALLON, 79, 303.
- BRACAMONTE (Gonçalo de), 611.
- BRANDEBOURG (Les marquis de), 454, 466.
- BRANDEBOURG (Pierre, baron de), 657.

- BRAY (Guy de) ou *de Brès*, 145, 145, 160, 218, 220, 243, 247, 304, 327, 353, 354, 404, 429, 488, 522, 573.
- BRECHT (Antoine van), 7, 556, 557.
- BRECHT (Jacques van), 7, 48, 50, 57, 110.
- BRECHT (Thierry van), 7, 47, 165.
- BREDA, 12, 79, 345, 346, 351, 361, 565, 576, 388, 406, 418, 421, 429, 457, 451, 515.
- BREDA (Assemblées de), 217, 243, 662, 663, 666, 667.
- BREDERODE (Henri, Sgr de), 11, 12, 17, 21, 28, 35, 50, 51, 58, 64, 85, 106, 110, 187, 236, 245, 244, 247, 261, 262, 263, 267, 270 et suiv., 278, 283, 286, 287, 288, 305, 320, 321, 322, 323, 326, 350, 351, 356, 357, 358, 345, 346, 348, 357, 371, 372, 376, 378, 379, 392, 393, 394, 398, 425, 431, 452, 454, 455, 456, 458, 451, 457, 462, 464, 467, 469, 471, 482, 485, 502, 504, 520, 555, 556, 588, 599, 605, 613, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 671, 672, 673, 674.
- BREDERODE (Madame de), 320, 357, 395, 394, 555.
- BREDERODE (Hélène de), dame de Chantonay, 287.
- BREDERODE (Lancelot, bâtard de), 336.
- BREDERODE D'HAVINCOURT (Renaud de), 72.
- BRÈME, 431, 458, 469.
- BRICIUS (Le doyen), 55, 210 et suiv., 240, 292, 297, 298, 299, 353 et suiv., 413, 591.
- BRIELLE (La), 457.
- BROEK OU BROECK (Jean), 662, 669.
- BRONCKHORST. Voir *Battembourg*.
- BRUGES, 26, 61, 214, 220, 290, 357, 467, 669.
- BRUGES (Évêque de). Voir *Curtius*.
- BRUHZEN (Le chanoine de), 370, 371, 480, 486.
- BRUNE (Jean de), 347, 429, 516, 602.
- BRUNSWICK (Erick, duc de), 12, 33, 77, 287, 322, 378, 431, 439, 451, 471, 651, 656, 669, 671.
- BRUNSWICK (Ernest, duc de), 53, 77, 340, 454.
- BRUNSWICK (Henri, duc de), 72, 340, 454.
- BRUNSWICK (Philippe, duc de), 77.
- BRUXELLES, 5, 5, 13, 21, 35, 50, 75, 80, 101, 109, 124, 184, 219, 241, 275, 292, 355, 357, 359, 367, 425, 482, 498, 502, 508, 525, 581, 582, 594, 595, 596, 599, 600, 601, 604, 618, 652, 653, 657, 660, 663, 664, 672.
- BRUXELLES (Hôtel de Granvelle à), 5, 361, 601.
- BRUXELLES (La fille du conseiller), 477.
- BRUXELLES (Philibert de), 395, 477, 506, 615.
- BRYAS (Jacques, Sgr de), 161, 276.
- BUREN (Philippe de Nassau, comte de), 18, 222, 588, 401, 412, 498, 597.
- BUREN, 320, 357, 372.
- BURSFELD (Réforme de), 547.

C

- CALAIS, 226.
- CALVINISME ET CALVINISTES, 7, 25, 39, 63, 84, 87, 88, 89, 90, 91, 94, 96, 97, 98, 108, 111, 145, 236, 237, 244, 289, 290, 303, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 320, 321, 328, 349, 357, 359, 363, 365, 375, 376, 382, 404, 429, 467, 472, 659, 676.
- CAMAJANI. Voir *Ascoli*.
- CAMARGO (Louis de), 364.
- CAMBE (Damp Antoine de le), sous prieur de St-Amand 552 et suiv., 579, 595.
- CAMBRAI, 2, 76, 305, 306, 375, 515, 544, 574.
- CAMBRAI (L'archevêque de). Voir *Berghes* (Maximilien de).
- CAMBRE (Abbaye de la), 72, 75.
- CAMBRON (Abbaye de), 192.
- CAMPAGNE DE LA DUCHESSE CONTRE LES VILLES REBELLES

- ET LES RASSEMBLEMENTS, ET DÉSAIEMENT DES POPU-
LATIONS SOULEVÉES, 79, 80, 95, 94, 96, 102, 104,
106, 125, 145, 145, 159, 160, 161, 182, 183, 187,
188, 189, 203, 223, 224, 229, 233, 234, 235, 237,
259, 240, 247, 251, 263 et suiv., 276 et suiv., 284
et suiv., 289, 291, 297, 305 et suiv., 306, 307, 308,
309, 310, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324
et suiv., 330, 332, 335, 336, 337, 338, 339, 348,
349, 353, 356, 357, 368, 372, 378, 387, 388, 393,
396, 405, 422, 423, 431, 432, 433, 435, 437, 438,
439, 451, 457, 462, 464, 497, 502, 505, 651, 652,
656, 660, 669.
- CAMPINE (La), 289.
- CANTECROY OU CANTECROIX (Château de), 99, 165, 238,
316, 317, 359, 361, 373, 412, 415, 454, 584, 685.
- CANTO (Alonzo del), 52, 62, 142, 197, 245, 248, 285,
351, 381, 469, 470.
- CAPELLÉ (Damp Josse), 544.
- CARDINALISTES, 457.
- CAHLIER (Jean), 658, 660, 662, 669.
- CARLOO (Le capitaine van der Noot, Sgr de), 203, 225.
- CARLOS (L'infant don), 62, 111, 356.
- CARON (Anne de), 89.
- CARONDELLET (Marie de). Voir *Andelot* (Madame d').
- CARRANZA (Barthélemy), 178, 459, 528. Voir *Tolède*
(Archevêque de).
- CARTON (Damp Jean), 540.
- CASENBROODT. Voir *Backerzeel*.
- CASSEL (Alexandre), 120.
- CASSAL, 186, 229.
- CASTELLANOS (Le contador), 400, 559.
- CASTILLE (Les cortès de), 122, 154, 243, 244.
- CASTILLO (Le protonotaire Pedro de), 14, 15, 63, 78,
79, 196, 231, 232, 235, 256, 257, 400, 423, 468,
610, 616, 617.
- CATEAU-CAMBRESIS, 2, 4.
- CATEUX (Jean), 37, 41, 247, 375, 581, 404.
- CATHERINE DE MÉDICIS, 120, 164, 198, 359, 606.
- CAULIER, 127.
- CÉCIL (William), 515.
- CELLIER (Robert du), 214, 302, 514, 515.
- CÈNE à Anvers, 93.
- CÈNE à Valenciennes, 102, 143, 159.
- CÈNE, en général. Voir *Prêches*.
- CHAMBERY, 183, 260.
- CHAMBRE DES COMPTES, 73.
- CHAMPAGNY (Frédéric Perrenot, Sgr de), 392, 607.
- CHAMPVANS (Le seigneur de), 433, 637.
- CHANCELIER DE BRABANT. Voir *Scheyve*.
- CHANTONAY (Thomas Perrenot, Sgr de), 129, 287,
561.
- CHARLES (L'archiduc), 454, 466.
- CHARLES IX, 126, 164, 198, 226, 290, 353, 466, 492,
495, 499, 606. Voir *France*.
- CHARLES-QUINT, 61, 181, 589, 463, 575.
- CHARLES LE TÉMÉRAIRE, 181.
- CHASTEAU (L'abbaye du), 187, 347.
- CHÂTEAU-ROUILLAUD (Le protonotaire de), 210.
- CHÂTILLON (Le cardinal de), 222.
- CHÂTILLON (Les), 126, 164, 198, 573.
- CHEVALIERS DE L'ORDRE. Voir *Seigneurs*.
- CHEVILLOT, 99.
- CHRISTIAN (Le peintre Me), 60, 69, 248, 502, 591.
- CHAPPUIS (Mr), 207.
- CIGONIA (Jean-André de) ou Cigoigne, 371.
- CISOING (Abbaye de), 188.
- CLAUDE (S'-), 668.
- CLÉMENT (L'auditeur), 207.
- CLÈVES ET CLÉVOIS, 318, 406, 437, 462, 609, 665.
- CLÈVES (Le duc de), 21, 32, 33, 58, 72, 83, 139,
192, 193, 199, 318, 340, 395, 406, 421, 454, 462,
469, 598, 609, 670.
- CLUSIS (Hubert) ou *van der Cluysen*, secrétaire de
l'archevêque de Cambrai, 415.
- COBEL OU COEBEL (Arnold), 471.
- COBEL OU COEBEL (Philippe), 147.
- COBLENTZ, 358.
- COCQ (Philippe le), 227.

- Cocq (Robert), 655.
- COCQ DE NEERIJNEN (Maximilien de Blois, dit), 288, 431, 432, 466, 471, 504, 648 et suiv., 658, 665, 667, 668, 669, 671, 673.
- COLART (M^r), 207.
- COLIGNY (L'amiral de), 453. Voir *Châtillon* (Les).
- COLLECTES DES SECTAIRES, 78, 79, 201, 270, 271, 372, 373, 394, 504, 573, 655, 656. Voir *Requête des trois millions*.
- COLLÈGE DU PAPA À LOUVAIN, 221.
- COLLOQUES ENTRE PRÉDICATEURS catholiques et dissidents, 95, 98, 195.
- COLOGNE, 435, 502, 598.
- COLTNS (Le sculpteur Alexandre), 129.
- COMMENDON (Le cardinal), 143.
- COMMERCE (Crise subie par le), 13, 15, 16, 37, 41, 96, 97, 98, 116, 155, 251, 274, 289, 374, 426, 616.
- CONCILE DE TRENTE, 3, 86, 156, 249, 250, 552 et suiv., 591.
- CONCORDAT AVEC LES ABBÉS, 576, 577.
- CONDÉ, 277.
- CONDÉ (Prince de), 198.
- CONFÉDÉRATION DES NOBLES ET COMPROMIS, 64, 75, 111, 118, 140, 141, 151, 152, 154, 182, 183, 220, 245, 257, 261, 270 et suiv., 275, 310, 335, 336, 402, 458, 480, 624, 625, 649, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 661, 662, 663, 664, 666, 668, 670, 672, 673, 674. Voir *Gueux et confédérés*.
- CONFÉDÉRATION DE BREDERODE ET DES ÉGLISES PROTESTANTES, 244, 247, 262, 313, 656.
- CONFESSEUR DU DUC D'ALBE. Voir *Contreras*.
- CONFESSEUR DE LA DUCHESSE DE PARME. Voir *Havet et Ghery*.
- CONFESSEUR DU PRINCE D'ORANGE, 429, 436.
- CONFESSIONNISTES, 422. Voir *Luthériens*.
- CONFISCATIONS, 191, 336, 388, 400, 401, 430, 456, 469, 470, 502, 515, 550, 559, 599, 605, 613.
- CONSEIL D'ÉTAT, 12, 19, 61, 62, 81, 184, 196, 286, 343, 346, 380, 386, 396, 430, 558, 559, 575, 603, 605, 608, 613.
- CONSEIL DES FINANCES, 62, 65, 105, 107, 118, 545, 352, 377, 387.
- CONSEIL PRIVÉ, 62, 63, 227, 302, 478, 615, 616.
- CONSEIL D'ARTOIS, 191.
- CONSEIL DE BRABANT, 548, 595, 475, 558.
- CONSEIL DE FLANDRE, 82.
- CONSEIL DE HOLLANDE, 322.
- CONSEIL DE MALINES (Grand), 5, 8, 9, 21, 50, 108, 156, 289, 317.
- CONSEIL D'UTRECHT, 370.
- CONSEILS DE JUSTICE, en général, 574, 610.
- CONSISTOIRES ET CONSISTORIAUX, 52, 61, 62, 75, 78, 82, 95, 124, 160, 190, 201, 203, 218, 220, 251, 277, 306, 316, 349, 354, 355, 357, 365, 372, 373, 425, 427, 450, 468, 504, 515, 557, 611, 659, 660, 661, 667, 669, 671, 672, 674, 675.
- CONTAULT (Le chanoine), 5, 105, 238, 582, 591.
- CONTRERAS (Fray Alonzo de), 559.
- CORDELIER DE MADAME. Voir *Ghery*.
- CORDEMOY (Antoine), 384, 385.
- CORMAILLON (Le Sgr de), 666.
- CORNET (Le pensionnaire), 243, 455 et suiv., 467, 490, 491.
- CORTE (Gilles de), 486.
- CORTESSEM, 532.
- COUCKE (Damp Pierre), 594.
- COURT (Damp François de le), 546 et suiv.
- COURTEVILLE (Josse de), 194, 433, 483, 559, 560, 609.
- COURTRAI, 229.
- CRECQUES (Eustache de Croy, Sgr de), 157, 251, 285.
- CRESPIN (Abbé de), 509, 580, 593.
- CRESSONNIÈRE (Le Sgr de la), 161, 189, 276, 280.
- CRETICQ (Marc), 661.
- CRETICQ (Marie), 661.
- CROY (Les), 158.
- CRUZADA (Les bulles de la), 39, 44, 123, 195, 239, 260, 295, 528.

- CUENZA (Évêque de). Voir *Fresneda*.
- CUNCHY (Jean de Blondel, Sgr de), 302, 305, 516, 557, 594.
- CULEMBOURG, 12, 520, 572.
- CULEMBOURG (Le comte de), 12, 49, 50, 64, 83, 110, 245, 291, 304, 305, 649, 654, 657, 664, 666, 672, 674, 683.
- CULEMBOURG (Melchior de), 658, 666.
- CULTE EXTÉRIEUR DISSIDENT (Démarches pour obtenir le), 9, 25, 28, 37, 41, 50, 78, 220, 227. Voir *Prêches*.
- CULTES, catholique et dissidents (Juxtaposition des), 40, 41, 60, 61, 78, 79, 85, 88, 109, 143, 197, 203, 218, 220, 239, 243, 244, 264 et suiv., 266 et suiv., 270 et suiv., 289, 306, 314, 522, 623, 624, 654, 655, 656, 661. Voir *Accords*.
- CUNERUS PETRI, 416, 686.
- CUPERUS (Mathieu). Voir *Crespin*.
- CUNIEL (Jérôme de), 16, 115, 116, 186, 529, 552, 589, 400, 470, 476.
- CURTUIS (Pierre), évêque de Bruges, 127, 164, 252.

D

- DALE (Le Sgr de le), 303, 468, 516, 557.
- DAN (Le), 496.
- DAMANT (Pierre), garde-joyaux de la couronne, 590.
- DANBLAIN (Simon), maître d'hôtel de Granvelle à S'-Amand, 161, 193, 206, 249, 522, 578, 593, 594.
- DANHOUDERE (Josse de), 62, 65, 561, 589.
- DANMAN (Jean), 59, 60, 616.
- DANEMARK, 10, 107, 185, 366.
- DANEMARK (Le roi de), 185, 366, 475.
- DANEMARK (Christian II de), 495.
- DARNLEY (Henri), époux de Marie Stuart, 291.
- DATHENUS (Pierre), 7, 91, 162.
- DÉBIANCES des Espagnols à l'égard de Madame de Parme, 605, 607, 613.
- DÉBIANCES des royalistes Belges à l'égard de Madame, 519, 386, 474.
- DÉBIANCES DES SEIGNEURS, entre autres à l'égard du Roi et de la duchesse de Parme, 16, 18, 83, 112, 152, 258, 288, 364, 365, 403, 501.
- DELFT, 25, 65, 457.
- DELRIO (Antoine), 468, 469.
- DELRIO (Le docteur Louis), 356, 357, 453, 483, 559, 601, 602, 609, 613, 617.
- DENAIN, 657.
- DENNETIÈRES (Arnold), 516.
- DENNETIÈRES DES LOGES (Pierre), 558.
- DENNETIÈRES DU DONCQ (Pierre), 516, 557, 558.
- DENNETIÈRES DU DONCQ (La femme de Pierre), 558.
- DENYS (Jean), 26, 187, 675.
- DETTES, EMPRUNTS, PÉNURIE DES SEIGNEURS, 83, 124, 127, 146, 287, 332, 350, 370, 389, 404, 418, 429, 452, 462, 485.
- DEUX-PONTS (Le duc des), 606.
- DEVENTER, 8, 72, 464.
- DRUY (Philippe de Namur, Sgr de), 34.
- DREGHEN (Le Sgr de), 73.
- DIEST, 80, 290, 366, 379, 596.
- DILLENBOURG, 575, 406.
- DISSENTIMENTS DES SEIGNEURS, 76, 197, 200, 201, 285, 329, 344, 345, 350, 380, 401, 421, 521.
- DISSENTIMENTS et récriminations entre royalistes Belges, 76, 113, 120, 125, 165, 301, 305, 470, 477, 551, 616.
- DÔLE (Parlement de), 39, 44, 141, 207, 258, 530, 588, 589.
- DOLMAIN (Adrien de Berghes-S'-Winoc, Sgr d'Olhain dit), 27, 28, 146, 159, 160, 166, 191, 204, 222, 223, 228, 402, 649, 653.
- DOMAINE (Gaspillage du), 456, 457.

- DONCKER (Le chanoine), 427, 466, 467, 472, 476, 487.
 DONCQ (Léon du), 537.
 DONDRECHT, 45, 200, 288, 322, 455, 436
 DONIA (Jean-André), 528, 581.
 DOUAY, 55, 71, 73, 184, 249, 250, 251, 544.
 DOUCY (Gaspard), 562.
 DOUVRIIN (Le protonotaire de), 414, 470, 531.
 DUBOIS (Jean), 51.
 DUBOIS (Les deux) à Anvers, 419.
 DUC (Mr le). Voir *Arschol*.
 DUFFEL (L'entrevue de), 664, 674.
 DUNES (L'abbé des), 54.
 DURESCU (Le Sgr de), ministre de France à Bruxelles,
 551, 609.

E

- EAU DE HONGRIE, 59.
 EBERSTEIN (Le comte Philippe d'), 350, 596, 422,
 453, 464, 465.
 EE (Jacques van der), 23, 417, 455, 555, 585.
 EGMONT (L'abbaye d'), 662, 671.
 EGMONT-BUREN (Anne d'), première femme du prince
 d'Orange, 418, 497, 498.
 EGMONT-MERESTEIN (Adrien d'), 522.
 EGMONT (Georges d'), évêque d'Utrecht, 553, 555,
 558 et suiv.
 EGMONT (Lamorale, comte d'), 17, 18, 19, 20, 21, 22,
 26, 30, 31, 47, 60, 61, 62, 63, 75, 76, 77, 78, 82,
 83, 84, 91, 108, 112, 115, 114, 115, 123, 125,
 127, 138, 140, 146, 149, 159, 162, 165, 183, 190,
 195, 196, 199, 203, 204, 214, 215, 216, 217, 218,
 219, 220, 222, 223, 225, 226, 227, 228, 229, 230,
 246, 247, 257, 258, 262, 263, 277, 278, 282, 285,
 286, 287, 288, 295, 296, 303, 306, 307, 308, 315,
 325, 327, 328, 329, 335, 356, 340, 344, 345, 346,
 347, 348, 350, 362, 363, 376, 379, 380, 382, 386,
 387, 390, 391, 393, 394, 395, 398, 401, 402, 403,
 414, 425, 426, 430, 431, 432, 434, 458, 451, 465,
 470, 480, 482, 483, 486, 487, 489, 496, 497, 498,
 499, 500, 501, 502, 504, 505, 508, 511, 512, 513,
 522, 523, 529, 557, 552, 553, 554, 555, 556, 575,
 574, 576, 578, 584, 585, 586, 587, 589, 597, 599,
 605, 606, 607, 611, 612, 615, 617, 621 et suiv.,
 652, 655, 659, 661, 662, 673, 664, 674.
 EGMONT (La comtesse d'), 285, 498, 500, 615.
 ELBERTUS. Voir *Leoninus*.
 ELTZ (Jacques d'), archevêque de Trèves, 558, 454.
 ÉMIGRATION DES GENS COMPROMIS, 516, 549, 565, 575,
 576, 588, 589, 590, 591, 593, 595, 596, 419, 422,
 424, 425, 431, 432, 433, 435, 451, 452, 456, 482,
 515, 516, 559, 583, 598, 609, 650, 658, 659.
 ÉMOTION POPULAIRE, TROUBLES, VIOLENCES, PILLAGES.
 SUSPENSION DU CULTE CATHOLIQUE, 24, 31, 52, 56,
 57, 58, 59, 63, 79, 80, 83, 88, 89, 90, 91, 110,
 112, 145, 145, 161, 186, 187, 191, 211, 225, 272
 et suiv., 511 et suiv., 527, 552, 553, 555, 557, 567,
 571, 572, 425, 424, 425, 427, 432, 476, 477, 656,
 657, 659, 661, 662, 665, 671, 672, 673.
 EMPDEN, 451, 452, 453, 496, 650, 658, 665, 668.
 ENCKHUYZEN, 46, 523.
 ENGHEN, 596, 599, 611.
 ERASSO (Le secrétaire), 111, 116, 381.
 ESCAUBECQ (Jean le Sauvage, Sgr d'), 187, 222, 287,
 309, 351, 376, 388, 419, 522, 601, 653, 654, 657,
 661, 664, 674.
 ESCAUBECQ (La femme du Sgr d'), 509.
 ESCAUBECQ (Le père du Sgr d'), 287.
 ESPAGNE (État de l'), 84, 115, 152, 259, 260, 528.
 ESPAGNE (Soulèvement des villes en), 463.
 ESPAGNE (Manière de gouverner en), 194.
 ESPAGNE (Tentatives pour introduire le calvinisme
 en), 56, 84, 108, 112, 142, 186, 199, 260, 261.

- ESPAGNOLS (Les), 38, 43, 44, 86, 87, 94, 98, 118, 165, 194, 292, 311, 357, 420, 422, 433, 438, 441, 480, 491, 492, 552, 554, 560, 574, 577, 585, 596, 597, 598, 599, 600, 605, 604, 605, 607, 611, 615, 614, 616, 617.
- ESPAGNOLS ET DES ÉTRANGERS (Sentiments divers qui accueillent l'arrivée probable puis certaine des), 45, 87, 152, 196, 352, 555, 557, 542, 545, 555, 567, 384, 599, 400, 401, 408, 409, 420, 421, 441, 452, 479, 480, 485, 491, 492, 495, 502.
- ESPIROY (La princesse d'), 11, 575.
- ESQUERDES (Les d'). Voir *Esquerdés* (Eustache de Fienues, Sgr d') et *Lumbres* (Guillaume de Fienues, Sgr d').
- ESQUERDES (Eustache de Fienues, Sgr d'), 10, 11, 51, 64, 102, 159, 191, 220, 225, 224, 228, 290, 501, 548, 402, 649, 657, 664, 674, 685.
- ESQUERDES (La femme du Sgr d'), 159.
- ESTAIRES, 65, 162, 226.
- ESTANBRUGES (Georges de Ligne, Sgr d'), 668, 674.
- ESTRIVIÈRES (Damp François), 505, 532 et suiv., 618.
- ÉTATS (Les), 100, 102, 103, 254, 562, 422, 435, 483, 486, 529, 577, 609, 624.
- ÉTATS (Les) en présence du pouvoir souverain, 100, 118, 215, 254.
- ÉTATS D'ARTOIS, 31, 196, 505.
- ÉTATS DE BRABANT, 20, 65, 83, 95, 97, 109, 116, 117, 123, 124, 125, 145, 146, 153, 157, 182, 195, 196, 206, 215, 218, 219, 250, 259, 245, 402, 475, 488, 507, 520, 575.
- ÉTATS DE FLANDRE, 50, 47, 60, 61, 78, 97, 109, 116, 125, 124, 125, 145, 153, 196, 214, 215, 259.
- ÉTATS DE GUELDRÉ, 124.
- ÉTATS DE HAINAUT, 51.
- ÉTATS DE HOLLANDE, 21, 58, 78, 82, 109, 117, 200, 215, 441, 455, 467, 486, 686.
- ÉTATS DE NAMUR, 51.
- ÉTATS D'UTRECHT, 28, 117, 288, 357, 370, 451.
- ÉTATS (Administration financière des), 118, 215, 251, 475, 507.
- ÉTATS GÉNÉRAUX, 50, 51, 56, 57, 40, 42, 47, 49, 57, 60, 62, 67, 68, 79, 80, 81, 82, 96, 97, 102, 109, 116, 117, 125, 155, 182, 192, 195, 198, 214, 215, 216, 219, 259, 246, 265 et suiv., 550, 428, 528, 575, 576, 664.
- ÉTRANGÈRES (Nations), Italiens, Génois, Espagnols, etc., à Anvers, 87, 94, 99, 117, 311, 512, 574, etc.
- ÉTRANGERS (Immixtion des) dans les affaires, 502.
- EVÊCHÉS (Les nouveaux), leur dotation, etc., 1, 5, 56, 125, 148, 155, 181, 182, 206, 251, 252, 255, 240, 260, 478, 488, 506, 552, 576, 577, 580, 581, 591, 617.
- EVERE (Le Sgr d'), 28, 144, 240, 280, 281, 508, 557.
- EYCKEN (Josse van der), 592.
- EYNDE (Jean van den), 46.

F

- FABRIQUE DE TOLEDE (Domi), 450.
- FAMARS (Charles de Lievin, Sgr de), 102, 559, 657.
- FARNÈSE (Le cardinal), 142, 143.
- FARNÈSE (Le duc Octavio), 19, 108.
- FAUQUEMONT, 588.
- FAUSSES RUMEURS propagées, 13, 41, 118, 148, 149, 151, 152, 192, 292, 520, 551, 400, 481, 655.
- FAVERNEY (Charles Perrenot, abbé de), 492, 509.
- FERDINAND (L'archiduc), 128, 129, 454.
- FERIA (Le duc de), 115.
- FIESCO (Thomas), 311, 312.
- FIESULI (L'évêque de), 374. Voir *Ascoli*.
- FINANCES (Administration des), 543, 574.
- FINANCES du gouvernement des Pays-Bas, 77, 180, 381, 389, 450, 515, 520.
- FLANDRE ET FLAMANDS, 17, 21, 25, 26, 30, 47, 62,

- 63, 77, 79, 82, 92, 97, 138, 146, 158, 162, 186, 193, 199, 201, 205, 212, 215, 220, 225, 229, 242, 286, 287, 295, 308, 328, 395, 396, 425, 470, 589, 611, 653.
- FLESSINGUE, 106, 588, 404, 405, 465.
- FLINES (Abbaye de), 187.
- FLORENNES (Abbaye de), 550.
- FLORENTIUS (Le curé), 46.
- FLORIDE (La), 147.
- FOIRE d'ANVERS, 425.
- FONTAINE (Damp Charles), 544.
- FONTAINE (La), maison de campagne du cardinal, 73, 361.
- FONTENELLE (Abbaye de), 200, 224, 657.
- FORVIE (Henri de), 305, 306.
- FRANC DE BRUGES, 214, 220.
- FRANC (Pensionnaire du), 220.
- FRANÇAIS ET FRANCE, 39, 44, 74, 102, 120, 121, 126, 128, 130, 143, 147, 165, 164, 185, 189, 198, 199, 205, 222, 226, 235, 260, 292, 347, 563, 578, 594, 419, 440, 451, 453, 454, 495, 513, 605, 659, 665, 675.
- FRANCHE-COMTÉ, 59, 44, 141, 186, 261, 453, 554, 573, 588, 589, 662, 668.
- FRANS (Pierre), 685.
- FRENTZ (Richard de Merode, Sgr de), 225.
- FRÉSIN (Le Sgr de), 668, 674.
- FRESNEDA (Fray Bernardino de), évêque de Cuenza, 111, 559.
- FRISE, FRISONS ET OVERYSSSEL, 17, 106, 318, 319, 320, 321, 326, 452, 453, 457, 464, 476, 496, 555, 650.
- FROMESEN (Gérard de Croy, Sgr de), prévôt de Cassel, 158.
- FROMONT (Mr de), 416, 417.
- FURNES, 25, 26, 52.

G

- GALAMA (Herman), 431, 432, 438, 467.
- GAND, 21, 23, 57, 41, 46, 47, 59, 61, 78, 82, 203, 214, 215, 219, 220, 286, 290, 508, 528, 549, 574, 596, 425, 450, 463, 470, 475, 529, 574, 596, 599, 615, 669, 670.
- GAND (Les deux échevinages de), 214.
- GAND (Le vicomte de). Voir *Melun*.
- GARCIA DE TOLÈDE, 116, 124, 148, 235, 245, 287, 338.
- GARNISONS ET CITADELLES dans les villes, 80, 93, 94, 96, 98, 102, 103, 104, 116, 124, 143, 144, 159, 160, 161, 202, 211, 224, 256, 257, 289, 315, 321, 326, 329, 330, 351, 355, 357, 364, 375, 574, 375, 379, 381, 389, 394, 395, 405, 406, 412, 421, 422, 423, 425, 426, 435, 435, 451, 452, 457, 462, 464, 465, 475, 480, 499, 529, 574, 580, 595, 596, 600, 607, 609, 611, 613, 615.
- GASCOGNE (Le baron de), 686.
- GASCONS, 189.
- GAYADORO (Le prêtre) ?, 668.
- GEDÉON (M^e), 9.
- GELLÉE (Jacques), 145, 219, 244, 247, 659, 660.
- GENÈVE ET GÉNEVOIS, 56, 117, 183, 453, 668.
- GÉRARD (Le ministre), 651.
- GERTRUYDENBERG, 423.
- GÉRY (Confrérie de S^t-), 482.
- GHEERT (Thomas van) ou van der Ghere, 660.
- GHERY (Le cordelier Jean), confesseur de Madame, 362, 363, 573, 574, 603.
- GHISLAIN (Abbé de S^t-). Voir *Moulart*.
- GHISTELLES (Corneille de), 372, 655, 659, 660, 663, 665.
- GHISTELLES (Roland de), 556, 675.
- GIBERCHIES (Le Sgr de), 166.

- GIELIS** (L'avocat fiscal), 100.
GILLIS (Le pensionnaire), 100.
GILLES (M^e), 584.
GILLES (M^e Jean), 100.
GLAJON (Le Sgr de), 63, 261.
GLAJON (La douairière de), 226, 227.
GOEGNIES (Le Sgr de), 161, 276.
GOMEZ (Ruy), 107, 111, 115, 142, 295, 386, 587, 597, 400, 402, 450, 484, 487, 497, 501, 522, 607.
GORICREN, 572.
GOTHA (Le siège de), 244, 305, 505, 540, 452, 454, 528.
GOTTIGNIES (Lancelot de), 585.
GOUDA, 45.
GOURMANILLO, 107.
GOVERNEMENT GÉNÉRAL DES PAYS-BAS, 12, 184, 234, 260, 442, 574, 575, 577.
GOVERNEMENT DES PAYS-BAS AVEC MADRID (Rapports du), 184, 260, 557, 558.
GOVERNEMENTS DE PROVINCE ET GOUVERNEURS, 62, 215, 254, 346, 376, 377, 392, 401, 422, 425, 459, 442, 465, 474, 479, 489, 505, 510, 512, 530, 574, 575, 594.
GOZAEUS (Thomas), 6, 24, 250, 416.
GRAMAYE (Gérard), 65, 100, 508.
GRANMONT (François de), 589, 590.
GRANARA (Bartholomeo), 311, 312.
GRANDJEAN (Le conseiller), 66, 384, 415.
GRANDJEAN (Le fils du conseiller), 415.
GRANGE ET MEYSSEMBOURG (Jean, seigneur de la), 80, 114, 307, 577, 605.
GRANVELLE (Le cardinal de), 1, 3, 4, 6, 18, 20, 21, 24, 25, 32, 55, 54, 55, 41, 42, 45, 51, 65, 66 et suiv., 72, 74, 75, 81, 104, 105, 115, 114, 118, 119, 120, 121, 122, 125, 125, 128, 129, 150 et suiv., 146, 147, 148 et suiv., 150 et suiv., 152 et suiv., 161, 165, 166, 167 et suiv., 178 et suiv., 194, 195, 198, 205, 207 et suiv., 209, 210, 232, 253, 254, 255, 258, 259, 240, 241, 244, 245, 250, 251, 252 et suiv., 274 et suiv., 277, 281, 282, 287, 291, 294, 295, 296, 297, 300, 319, 324, 329, 335 et suiv., 339 et suiv., 341 et suiv., 344, 345, 350, 351, 352, 355, 358, 359, 360, 361, 365, 366, 368, 369, 377, 382, 385, 384, 386, 389, 398, 399, 400, 401, 402, 405, 406, 409, 412, 413, 414, 417, 419, 420, 422, 425, 450, 435, 454, 456, 440 et suiv., 441, 442 et suiv., 455, 458, 459 et suiv., 465, 469, 470, 475, 474, 478, 479, 480, 484, 485, 486, 487, 489, 491, 495, 498, 500, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 510, 511, 512, 516 et suiv., 518 et suiv., 521, 522, 523 et suiv., 532 et suiv., 551, 552, 555, 554, 555, 558, 560, 561, 562, 565 et suiv., 571 et suiv., 577, 579 et suiv., 585, 586, 587, 591, 592, 594, 595, 596, 599, 600, 601, 606, 607, 608, 611, 614, 616, 617, 618, 619, etc.
GRANVELLE (Madame de), mère du cardinal, 24.
GRAVE, 406, 421, 457.
GRAVELINES ET ST-QUENTIN (Batailles de), 540.
GRESHAM (Thomas), 315, 316.
GRÈVE (Jean de), drossart de Brabant, 289, 451, 452.
GRÈVE (Guillaume de), abbé de St-Michel, 475, 476.
GRÈVE (Pierre de), curé de St-Rombaut, 25.
GRIMBERGHE (Ferry de Glymes, Sgr de), 509, 510.
GROESBEECK (Gérard de), prince évêque de Liège, 53, 80, 157, 195, 211, 291, 298, 299, 300, 518, 519, 351, 355, 354, 355, 356, 358, 396, 414, 465, 470, 471, 478, 551, 558.
GROESBEECK (Zegher, baron de), 10, 279, 280, 351, 684.
GRONINGUE, 106, 324, 455, 457, 464, 496, 558, 574.
GRUNBACH (Guillaume de), 454.
GRUENEBELD (Arnold de), grand maire de St-Amand, 251, 295, 310, 345, 353, 354.
GUELDRE, 20, 26, 57, 58, 95, 103, 141, 199, 518, 319, 321, 324, 372, 455, 558, 588, 653.
GUELDRE (Guerre de), 462.
GUËUX ET CONFÉDÉRÉS, 11, 20, 25, 28, 78, 111, 125, 146, 155, 154, 162, 166, 167, 184, 187, 190, 191,

195, 195, 196, 197, 198, 199, 205, 220, 225, 227, 245, 245, 247, 251, 261, 262, 265 et suiv., 270 et suiv., 283, 289, 290, 310, 315, 317, 321, 329, 370, 378, 480, 509, 522, 559, 540, 564, 598, 599, 652, 655, 656, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 667, 668, 671, 672, 673, 674, 675, 684. Voir *Confédération*

des nobles.

GUILLAUME (Damp), 579.
 GUISE (Les), 126, 315.
 GUISE (Le duc François de), 74.
 GUYON (Ferry de), 6.

H

HACHICOURT (Le Sgr de), 199, 218, 248.

HACHICOURT (Françoise de Montmorency, M^{lle} de), 248.

HAECK (Pierre), 388, 472, 556, 675.

HAERLEM, 45, 522, 457.

HAINAUT, 24, 28, 70, 105, 105, 141, 158, 161, 184, 190, 212, 505, 425, 474, 514, 589, 655.

HAL, 15.

HALLE (Jean van), 588.

HALLY (Jean), 660.

HANAÏDE (Claude de la), Sgr de la Vichte, 144, 281, 385.

HANEÏDE OU ANEÏDE (Château de), 425.

HAMELWAN, 91.

HAMERICOURT OU HENRICOURT (Gérard de), évêque de S^t-Omer et abbé de S^t-Bertin, 85, 86, 156, 165, 164, 165, 166, 225, 251, 252.

HAMES (Nicolas, bâtard de), 59, 81, 166, 217, 221, 505, 550, 557, 405, 655, 655, 657, 662, 664, 672.

HANNECAMP (Henri de Nedonchel, Sgr de), 191.

HANNECAMP (Le frère du Sgr de), 191.

HARDEWICK, 372.

HARGEN (Splinter de). Voir *Oosterwyck*.

HARLINGEN, 525, 451, 452, 457, 648, 672.

HARTMANNUS, 91.

HASNON (Abbé et abbaye de), 55, 54, 295, 558.

HASSELT, 211, 212, 291, 298, 299, 511, 518, 555, 559, 558.

HAULTBOIS (Antoine de Blondel, Sgr de), 198, 612.

HAGSSY (Jean de Hennin-Lietard, baron de), 405.

HAVET (Antoine), évêque de Namur, 104, 254, 255, 440.

HAYE (Le vicaire général de la), 550 et suiv.

HAYE (Jacques del), 668.

HEIDELBERG, 84.

HELFAUT (François de), abbé de S^t-Pierre à Gaud, 402, 586.

HELFAUT (Le Sgr de), 140, 196, 228, 585, 586, 587, 594, 597.

HELFAUT (La femme du Sgr de), 587.

HELLINCK, abbé des Dunes, 54.

HÉRENTHALS, 25, 56, 259, 355.

HÉRÉTIQUES. Voir *Sectaires, Luthériens, Calvinistes*, etc.

HERLIN (Michel), 159, 160, 189, 190, 284, 291, 546, 548, 554, 555, 580, 581, 589, 429, 468, 488, 575, 659.

HERLIN (Michel), fils, 555, 554, 429, 488, 575.

HERLIN (La femme de Michel), 159, 589.

HERMANNUS. Voir *Modett*.

HERTSEN (Jacques van), 94, 375, 476.

HESDIN 51, 196.

HESSE (Philippe, landgrave de), 126, 244, 429.

HESSE (GOILLAUME, landgrave de), 466.

HESSELE (Jean), 82, 215, 501, 572, 406, 407, 429, 476, 477, 501, 505, 504, 522, 559, 554, 555, 556, 602, 648.

HESSELE (La femme de Jean), 476.

- HESUSIUS**, 91.
HÉVERLÉ, 598.
HEYDEN (Jean van der), 388.
HEYLWEGEN (Gilles van), 197, 684.
HEYSTER (Jean de), 390, 392, 394.
HIERGES (Gilles de Berlaymont, baron de), 158, 197, 224, 247, 284, 350, 387, 396, 422, 453, 454, 405, 607.
HINCKAERT (Jean), Sgr d'Ohain, 668.
HINCKAERT (Guillaume), 112, 386.
HINCKSTONE, 616.
HOEVEN (Vincent van der), 651, 665.
HOF (Jean van), 660.
HOL (Georges van), 674.
HOLLANDE, 12, 17, 23, 24, 45, 82, 86, 126, 138, 212, 288, 319, 322, 366, 375, 391, 407, 422, 437, 457, 467, 585, 599, 616.
HONDSCHOTE, 26, 70.
HOOFMAN (Gilles), 427, 467.
HOOGHELANDT (Mr de), 370.
HOOGHSTRAETEN (Le comte de), 5, 8, 9, 18, 19, 20, 21, 22, 25, 24, 30, 34, 47, 50, 59, 62, 64, 73, 80, 81, 82, 83, 86, 87, 88, 89, 90, 98, 108, 126, 137, 138, 166, 167, 190, 196, 216, 217, 218, 229, 236, 237, 245, 245, 278, 286, 289, 290, 301, 311, 312, 315, 329, 332, 345, 351, 357, 362, 365, 371, 375, 376, 377, 380, 382, 392, 414, 421, 430, 454, 435, 452, 462, 468, 480, 489, 501, 521, 529, 573, 588, 598, 605, 606, 615, 649, 661, 662, 664, 673, 674, 675.
HOOGHSTRAETEN (La comtesse de), 88, 329.
HOOGHSTRAETEN (La comtesse douairière de), 88, 108, 301, 375, 521.

- 301, 375, 521.
HOOGHSTRAETEN (Assemblée de), 217, 663.
HOORN, 659.
HOPPERUS (Joachim), 45, 147, 166, 240, 356, 357, 380, 442, 476, 520, 573, 581, 601, 611.
HORNES (Le comte de), 10, 11, 15, 21, 22, 30, 35, 37, 41, 50, 61, 62, 75, 76, 77, 81, 84, 87, 98, 110, 111, 124, 127, 158, 139, 145, 151, 162, 167, 184, 187, 190, 194, 196, 199, 202, 216, 217, 218, 219, 220, 243, 248, 277, 279, 286, 288, 291, 301, 304, 310, 315, 332, 347, 348, 350, 356, 362, 366, 367, 379, 380, 381, 382, 386, 391, 396, 397, 398, 406, 421, 429, 452, 462, 480, 488, 503, 511, 515, 515, 516, 522, 531, 544, 545, 453, 554, 555, 558, 596, 597, 604, 605, 606, 614, 615, 655, 659, 661, 662, 663, 674.
HORNES (La comtesse de), 332, 433, 489.
HORNES (La comtesse douairière de), 332, 433, 469, 489.
HORTEBEECK (Mathias), abbé de Villers, 552, 617.
HOUWAERT (Balthazar), 686.
HOVELMANS (Jean), 351, 485, 486.
HOYA (Jean de), évêque d'Osnabruck, 72, 139.
HUGHTENBROECK (Albert de), 471, 650, 658.
HUGUENOTS, 4, 63, 106, 110, 139, 142, 146, 186, 190, 199, 201, 203, 290, 297, 303, 401, 455, 476, 482, 494, 585, 588, 605, 611. Voir *Calvinistes, sectaires*, etc.
HUNNAKUS (Mr), 416.
HURTEBISE (Combat de), 224.
HUY, 588.

I

- ICONOCLASTIE ET PILLAGES D'ÉGLISES**, 2, 6, 7, 9, 11, 12, 15, 16, 17, 21, 23, 25, 26, 29, 33, 45, 46, 47, 49, 57, 61, 79, 80, 82, 83, 86, 90, 92, 123, 180, 184, 186, 187, 188, 190, 205, 210, 220, 224, 242, 272 et suiv., 279, 300, 301, 302, 303, 307, 309, 322, 332, 357, 395, 417, 425, 425, 427, 468, 486, 487,

- 498, 515, 520, 531, 564, 585, 657, 662, 664, 668, 671, 675.
ILLIRIQUES, 91, 391.
IMMERSEELE (Jean de Lière, dit d'), 47, 50, 94, 477, 478, 487.
IMPÔTS (Exemptions d'), 100.
IMPRIMEURS, 75, 99.
INDEVELDE (Le conseiller Micault, Sgr d'), 559, 616, 648.
INQUISITEURS ET INQUISITION, 80, 95, 103, 118, 149, 214, 217, 218, 241, 400, 457, 575, 624, 625, 653, 655, 656, 670.
ISSELSTEIN, 520, 572, 651.
ITALIE, 43, 125, 294, 295, 568, 582, 571.
ITINÉRAIRES DU ROI POUR SON VOYAGE DES PAYS-BAS, 38, 45, 122, 125, 129, 185, 184, 410, 517, 562, 571, 572.
ITINÉRAIRE ET VOYAGE DU DUC D'ALBE ET DE SON ANNÉE, 559, 581, 410, 424, 449, 450, 455, 458, 466, 478, 482, 485, 507, 517, 528, 577, 582, 587, 588, 592, 595, 596, 602, 603.

J

- JACCA** (Miguel de), 284, 381, 405, 454.
JACQUES, l'enlumineur, 412.
JALOUSIES ENTRE LES SEIGNEURS, 112, 161, 162, 190, 196, 197, 280, 295, 305, 309, 387, 474, 498, 507, 512, 551.
JANSENIUS (Cornille), évêque de Gand, 55, 209, 416, 529, 576.
JAQUET (M'), 561.
JAUICHE (L'hôtel de), 601.
JÉRÔME (L'apothicaire), 361.
JODOIGNE, 587.
JOLY (Gilles), 599.
JONGHELINCK, 240.
JOVENEL (Gilles), 65.
JOYEUSE-ENTRÉE, 464, 475.
JUAN D'AUTRICHE (Don), 27, 116, 185, 198, 356.
JUDILÉ ET PARDONS, 5, 156, 157.
JUNIUS (François), 126, 264, 290, 466.
JUSTICE (Trouble dans l'administration de la) et nécessité d'y pourvoir, 15, 51, 100, 110, 119, 155, 198, 204, 234, 242, 245, 274, 329, 345, 568, 422, 424, 455, 456.

K

- KAMPEN**, 8, 72, 548.
KECK (Le président), 358.
KNEVENHILLER, 129.
KUNIGSTEIN (Le C^{te} de), 465, 466.

L

- LAGRANGE** (Pérégrin de), 145, 160, 161, 189, 220, 245, 244, 247, 264, 284, 304, 306, 308, 327, 347, 353, 354, 380, 381, 404, 429, 488, 522, 573, 660.
LALOO (Alonzo de), 356, 366, 597.
LAMBERT (Damp), 546.
LANGAGE (Liberté de), à l'égard des seigneurs, 25, 347, 348, 390, 391, 392, 395, 404, 425, 480, 481, 482, 487, 500.

- LANGHE** (L'official de), 238, 416.
LANNOY (Combat de), 188, 189, 205, 225, 229, 255, 254, 276, 278, 282, 287, 308, 587.
LANNOY (Antoine de), dit le grand Lannoy, 557.
LANNOY (Don Fernand de la Roche, comte de), 11, 186, 225, 244, 261, 385, 453, 454, 492, 565, 577, 578.
LANTGRAVE. Voir *Hesse*.
LARGILLA (Le Sgr de), 140, 161, 276, 280, 281, 282, 305, 454, 469, 489, 550, 585, 586, 587, 605, 604.
LATAIR (Le soldat), 659.
LATRE (Jean de), 249, 544.
LAURENSART (Château de), 380.
LAVAL (Le capitaine de), 225.
LE CLERCQ (Gilles), 61, 124, 220, 399, 400, 505, 555, 573, 654, 656, 661, 666, 667, 668, 675, 685.
LEDOVENÈQUE (?), 656.
LEEFDAEL (Arnold de), 652.
LEEFDAEL (Christophe de), 652, 655.
LEEFDAEL (Roger de), 652.
LEBUWAERDEN, 26, 457.
LE MAIRE (Gilles), 668.
LENTAILLEUR (Damp Jean), abbé d'Anchin, 70, 125, 259, 249, 295.
LÉONINUS (Elbertus), 18, 19, 20, 21, 50, 52, 55, 56, 57, 85, 97, 113, 125, 164, 165, 192, 199, 222, 245, 286, 318, 398, 400, 405, 404, 412, 415, 418, 419, 420, 421, 470, 473, 500, 501, 502, 503, 605.
LEUZE, 3, 344, 352.
LEXCLÈRE ou **LEPELAER** (Le charpentier), 583.
LEYDE, 11, 12, 86, 457.
LEYEN (Jean von der), archevêque de Trèves, 58, 358, 454.
LEYVA (Don Sanchez de), 120.
LIEDEKERCKE (Hannart, Sgr de), 157, 405.
LIÈGE ET **LIÉGEOIS**, 55, 80, 193, 210, 211, 291, 298 et suiv., 299, 318, 325, 335, 334, 359, 457, 470, 471, 478, 488, 588.
LIÈRE, 3, 15, 80, 94, 96, 104, 182, 197, 596, 599, 661.
LIËSSIES (Abbaye de), 548.
LIESVELD (Château de), 378.
LIGUE DES FLÈCHES, contre Granvelle, 37, 39, 42, 44, 75, 76, 107, 118, 140, 141, 142, 151, 152, 154, 155, 185, 197, 245, 257, 262, 275, 285, 305, 535, 536, 544, 350, 352, 353, 396, 402, 422, 454, 458, 459, 452, 485, 495, 496, 497, 498, 502, 505, 507, 508, 510, 511, 551, 553, 607, 614.
LIGUE DES FLÈCHES ET DE LA CONFÉDÉRATION (Rapports de la), 75, 118, 154, 155.
LIGUE DES PRINCES CHRÉTIENS, 142, 528.
LILLE, 76, 95, 189, 190, 223, 509, 512, 551.
LIMBOURG, 17, 92, 349, 596, 588.
LINDEN (Charles van der), 99, 206.
LINDEN (Jean van der), 94.
LINGEN, 464, 496.
LIVRES, hérétiques et autres, 94, 95.
LOBBES (Abbaye de), 548, 550.
LOCQUENGHEN (Jean de), 355, 478, 482, 508, 509, 525, 581, 601, 604, 616.
LOCQUENGHEN (Philippe de), 604, 616.
LODRON (Le comte de), 584.
LOEKEMAN (Le pensionnaire), 100.
LOIS (Renouvellement des), en Flandre, 344.
LONGASTRE (Le Sgr de), 28, 45, 50, 159, 160, 167, 204, 222, 225, 228, 402.
LONGIN (Le président), 73.
LONGUEVAL (Jean de), 651, 655, 666.
LOO (Albert van), 45, 56, 361, 456.
LOO (François van der), 370.
LOOZ, 92.
LOPEZ GALLO (Alonzo), 278, 282, 556, 363, 391.
LOPEZ (Martin), 89, 90, 653.
LOPEZ (Pero), 62, 196, 310, 331.
LOPEZ (Ursule), femme de Marcos Perez, 376.
LORRAINE ET **LORRAINS**, 378, 455, 494, 499, 551.
LORRAINE (La duchesse douairière de), 185, 260, 353, 493, 494, 495.

- LORRAINE** (Le duc Charles III de), 494.
LORRAINE (Claude de France, duchesse de), 494.
LORRAINE (Renée de), 185, 260.
LORRAINE (Le cardinal de), 599, 494, 575.
LOTÉRIE, 589.
LOUIS XI (Un dicton de), 162.
LOUVAIN, 3, 5, 15, 25, 75, 80, 97, 101, 124, 158, 600.
 258, 290, 566, 401, 412, 581, 587, 588, 591, 596.
LOUVERVAL (Le Sgr de), 166, 649, 655, 664.
LUCAS (Le peintre), 60, 69.
LUMBRES (Guillaume de Fiennes, Sgr de), 52, 102, 165, 166, 223, 228, 290, 548, 402, 674.
LUNET (Guillaume de la Marck, Sgr de), 555, 556, 657, 664, 668, 674.
LUPUS (Pierre), 9, 25, 56, 238, 416, 555.
LUTHÉRANISME ET LE CALVINISME (Opposition et vains essais de fusion entre le), 91, 290, 511, 516, 582, 429, 441, 659.
LUTHÉRIENS, 91, 290, 511, 582.
LUXEMBOURG, 79, 305, 358, 495, 509, 605, 606, 605.
LUXEUIL, 251.
LUTTENS (Le chanoine), 416.
LYON, 185, 251, 260.

M

- MACHIAVEL** (Le secrétaire), 615.
MADÈRE (Ile de), 147.
MAESTRICHT, 7, 8, 55, 80, 85, 91, 92, 106, 157, 195, 211, 212, 289, 299, 318, 325, 326, 550, 551, 552, 554, 548, 555, 556, 574, 579, 587, 422, 457, 451, 464, 465, 515, 574, 588.
MAGISTRATS (Dispositions des), 490, 491.
MAHIEU (Jean), 488.
MAISON D'UN PRINCE (État de), 559, 560.
MAILLY (M^r de), 147.
MALBERG (Bernard, baron de), 665, 665.
MALINES, 4, 5, 8, 9, 10, 15, 21, 22, 25, 24, 54, 50, 56, 65, 79, 80, 94, 101, 105, 108, 126, 147, 156, 157, 182, 237, 258, 286, 288, 289, 292, 301, 317, 357, 374, 375, 392, 412, 415, 455, 468, 555, 564, 565, 585, 584, 585, 599, 600, 651.
MALINES (Hôtel de Granvelle à), 24.
MALINES (Conciergerie de Granvelle à). Voir *Weyns*.
MALPAS (M^r de), 238, 259, 306, 314, 454, 580.
MANSFELD (Les comtes de) en Allemagne, 91.
MANSFELD (le comte Charles de), 25, 158, 507, 350, 377, 401, 412, 485, 502, 510, 515, 555, 604, 605, 606, 615, 662, 665, 670.
MANSFELD (Pierre, comte de), 25, 52, 64, 76, 107, 115, 149, 190, 219, 257, 286, 288, 307, 552, 540, 544, 545, 546, 558, 565, 566, 567, 377, 379, 580, 586, 587, 590, 595, 595, 412, 414, 421, 422, 450, 454, 451, 464, 465, 467, 469, 475, 475, 477, 479, 482, 485, 496, 498, 502, 505, 507, 510, 512, 515, 555, 558, 559, 575, 584, 588, 589, 597, 599, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 615, 614, 652.
MANSFELD (la comtesse de), 285, 529, 566, 579, 589, 597, 450, 455, 452, 469, 498, 510, 615.
MANSFELD (Polyxène de), 50, 51, 502.
MANTEVILLE (Alexandre de), 71, 296, 499.
MANTEVILLE (Gabriel de), 71.
MANUCE (Paul), 121.
MARRAIS (Le Sgr de), 290, 684.
MARCHANT (Le receveur général), 207.
MARCHANDS HÉRÉTIQUES, 102, 119, 127, 159, 189, 220, 256, 242, 285, 284, 456, 469, 515, 655, 656, 658, 660, 667, 671, 672, 685, 685.
MARCHENELLE (M^r de), ou Mercevelle, ou Marcicelle, 674.
MARCHIENNES (Abbé de), 259.
MARCHIENNES (Abbaye de), 53, 54, 187, 295.

- MARCHIENNES** (Combat de), 6.
- MARCK** (Guillaume de la). Voir *Lumey*.
- MARGUERITE DE PARME**, 5, 9, 11, 12, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 25, 27, 30, 32, 35, 34, 48, 50, 51, 52, 56, 61, 75, 76, 81, 82, 84, 87, 95, 104, 106, 107, 108, 115, 114, 115, 116, 117, 125, 124, 125, 127, 146, 152, 155, 154, 155, 157, 162, 165, 166, 181, 190, 191, 195, 196, 200, 205, 215, 224, 228, 235, 254, 255, 257, 258, 259, 245, 249, 257, 260, 265 et suiv., 266 et suiv., 270 et suiv., 278, 282, 285, 288, 289, 291, 299, 301, 305, 304, 309, 314, 315, 316, 317, 319, 320, 322, 324, 325, 327, 328, 329, 350, 351, 352, 354, 358, 359, 340, 345, 344, 345, 346, 347, 348, 350, 352, 355, 354, 355, 356, 358, 359, 362, 365, 364, 365, 366, 368, 369, 370, 375, 374, 376, 377, 378, 379, 386, 387, 388, 389, 391, 395, 394, 395, 396, 400, 401, 402, 405, 404, 405, 411, 412, 415, 421, 422, 426, 428, 430, 431, 435, 450, 458, 440, 441, 451, 452, 455, 454, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 472, 475, 475, 476, 477, 478, 479, 482, 485, 484, 487, 494, 495, 496, 498, 499, 500, 502, 505, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 512, 515, 516, 517, 522, 529, 552, 552, 555, 557, 558, 559, 562, 565, 575, 574, 575, 578, 582, 585, 590, 591, 592, 599, 600, 602, 605, 604, 605, 606, 607, 608, 612, 615, 616, 648, 658, 659, 660, 661, 662, 664, 684, 685, etc.
- MARIAGE** (Prescriptions du concile de Trente relatives au), 5.
- MARIE DE HONGRIE**, 215, 486, 574.
- MARIE STUART**, 226, 291.
- MARIENWEERDT** (Abbaye de), 557.
- MARNIX** (Jean de), Sgr de Toulouse, 165, 284, 288, 291, 297, 307, 315, 355, 358, 388, 400, 649, 652, 655, 654, 659, 660, 662, 665, 666, 667, 670, 672, 675.
- MARNIX** (La femme de Jean de), 513, 675.
- MARNIX** (Philippe de), Sgr de Stc-Aldegonde, 262, 515, 555, 400, 649, 652, 655, 654, 662, 666, 667, 668, 669, 670.
- MAROLLES** (Abbé de). Voir *Yves*.
- MARSAL**, 455.
- MARTENS** (Jacques), président du conseil de Flandre, 81, 82, 217, 505, 670.
- MARTENS** (Jacques), fils du président, 505, 542.
- MARTIN** (Abbaye de St-) à Tournai, 61, 295, 505, 547, 558.
- MARTINISTES**, 256, 511, 512, 516, 565, 575. Voir *Luthériens*.
- MASEYCK**, 55, 211, 240, 291, 299, 551, 554, 558, 596, 415, 414.
- MASIÈRES** (Le capitaine), 6, 54, 241, 242, 412.
- MASNUY** (Jean de), 8.
- MASSACRE DES CLERCS ET DES CATHOLIQUES** (Bruits et projets de), 10, 16, 21, 25, 46, 59, 61, 65, 90, 256, 257, 482, 664.
- MATHYS** (Henri), 686.
- MAURIS** (Jean de St-), prieur de Bellefontaine, 406, 589, 590, 619.
- MAXIMILIEN II**, empereur, 4, 21, 24, 54, 78, 101, 111, 125, 159, 185, 195, 198, 246, 291, 505, 540, 545, 454, 459, 465, 528, 609, 625. Voir *Allemands et rapports avec l'Allemagne*.
- MÉDAILLES ET IMAGES DE NOTRE-DAME**, 65, 105.
- MÉDAILLES DES GUEUX**, 575.
- MÉDECINS DE PARIS**, 240.
- MEDENBLICK**, 457, 650, 651, 659, 666.
- MEEREN** (Philippe van der), Sgr de Saventhem, 265, 285, 509.
- MEERKERCKE**, 651, 656, 664, 665, 666, 669, 672.
- MEERSCH-HAECK** (Jean van der), 472.
- MEGHEM** (Le comte de), 8, 50, 57, 74, 92, 140, 158, 190, 199, 226, 257, 261, 285, 287, 288, 519, 520, 521, 522, 545, 550, 557, 571, 572, 578, 595, 598, 425, 429, 452, 457, 459, 451, 454, 457, 462, 482, 496, 512, 559, 584, 598, 607, 608, 650, 652, 656, 658, 659.
- MELIN** (Thierry Bouton, Sgr de), 510, 504, 651, 655.

- MELUN (Maximilien de), vicomte de Gand, 77, 125, 126, 163, 191, 204, 225, 553.
- MEMBRES DE FLANDRE, 214, 215, 218, 219. Voir *États de Flandre*.
- MENDIVIL (Miguel de), 580, 598, 555, 605, 604, 610, 616.
- MENDOÇA (Don Antonio de), 494, 608.
- MEPTSCHE (Jean de), 610.
- MERMAN OU MERMANNUS (Frère Arnold), 25.
- MERODE-WESTERLOO (Jean, baron de), 49, 37, 79, 285, 289, 331, 348, 367, 372, 395, 454.
- MERODE-WESTERLOO (Marguerite de), 498.
- MERVILLE, 186, 227.
- MERYCY (Le capitaine de), 80.
- MESMAY, 129.
- MESSINES, 203.
- MESUREUR (Jean le), 534.
- METSUS (Laurent), doyen de St-Gudule, 81, 531.
- MEURS, 391, 435, 452, 588.
- MEURS (Le comte de), 433. Voir *Nieuwenaer*.
- MEURS (La comtesse de), 605.
- MICAULT (Le conseiller). Voir *Indsvelde*.
- MICHEL (Damp), 579, 594.
- MICHEL (Abbaye de St-), à Anvers, 53, 89, 395, 425, 426, 475.
- MICHEZ (Jean), 108.
- MIDDELBURG, 472.
- MIDDELBURG (Évêque de), 252.
- MIEROP (Cornelle van), 370.
- MODEST (Herman), 91, 92, 298, 311, 515, 529, 530, 591, 472, 656, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 676.
- MOL (Jean de), Sgr d'Oetingen, 509, 336, 500, 573, 610, 611, 616.
- MOL (Adrienne de), 500.
- MOLINÆUS (Jean), 52.
- MONDRAGON (Christophe de), 140, 454, 606.
- MONS, 15, 24, 75, 159, 161, 565, 513, 514.
- MONS (Projet de la duchesse de se retirer à), 75, 367.
- MONT (M^r du), 553.
- MONTE (Égide de), 258, 280, 684.
- MONT-S'-ÉLOI, 77, 246.
- MONTFALCON OU MONTEFAUCON (Charles de), baron de Fleschy, 504, 651, 653.
- MONTFALCON OU MONTEFAUCON (Georges de), 651.
- MONTFORT (Le Sgr de), 28.
- MONTIGNY (Le baron de), 13, 29, 33, 37, 42, 45, 58, 61, 75, 108, 112, 124, 127, 141, 142, 144, 145, 151, 152, 162, 166, 194, 196, 199, 218, 243, 248, 258, 282, 292, 295, 304, 305, 320, 324, 328, 344, 346, 350, 351, 352, 353, 363, 366, 374, 379, 382, 389, 397, 398, 423, 469, 484, 489, 499, 501, 505, 505, 507, 513, 533, 555, 558, 597, 602, 606, 607.
- MONTIGNY (La baronne de), 11, 127, 145, 374, 398, 555.
- MONTMORENCY (Robert de), abbé de St-Vaast, 127, 246.
- MONTMORENCY (Le connétable de), 198, 465.
- MORBECCQUE, 28.
- MORBECCQUE (Marie de St-Omer, dite de), 85.
- MORBECCQUE (Le Sgr de), 27, 28, 140, 146, 157, 160, 165, 191, 192, 196, 225, 227, 228, 229, 240, 241, 302, 402.
- MOREAU (Hugues), dit Jean de Bourgogne, 7, 165.
- MOREAU (Marie), dite de Bourgogne, 7.
- MORIALMÉ (Jean de Merode, Sgr de), 28, 160.
- MORILLON (Le prévôt), 4, 18, 34, 35, 36, 50, 74, 147, 156 et suiv., 165, 167, 186, 199, 221 et suiv., 250, 251, 259, 240, 249, 250, 251, 277 et suiv., 292, 319, 331, 352, 355, 345, 350, 351 et suiv., 359, 366, 376, 377, 385 et suiv., 418 et suiv., 470, 480, 484, 485, 487, 495, 494, 495 et suiv., 505, 509, 512, 515, 514, 517, 532 et suiv., 552, 553, 555, 560, 564, 565, 590, 591, 592 et suiv., 594, 601, 607, 612, 614, 618, etc.
- MORON (Guillaume de), 606.
- MORONE (Le cardinal), 145.
- MORRENART (Antoine), 219, 244, 247, 680.

- MOTMANS** (Arnould), 206, 240, 617.
MOTTE-AU-BOIS (La), 227.
MOULART (Mathieu), 554 et suivantes.
MOULBAIS (Jean de Chasteler. Sgr du), 11, 15, 159, 557.
MULENAERE (Le conseiller), 317.
MULERT (Ernst), 452, 477.
MUNCHAUSEN (Hilmar von), 55, 674.
MUNSTER, 72.
MURINACQ OU MARIGNA (M^r de), 244, 261.
MYB (Évrard de), 296, 297.
MYL (Arent van der), 45, 456.
MYL (Corneille van der), 45.

N

- NAVUR**. 25, 79, 105, 105, 141, 164, 505, 596, 607, 664.
NAVUR (Lieutenant du maître de), 79.
NASSAU (Guillaume de). Voir *Orange*.
NASSAU (Henri, comte de), 72.
NASSAU (Marie de), dite M^{lle} d'Orange, 222, 428.
NASSAU (Le comte Jean de), 166, 197, 505, 606.
NASSAU (Le comte Louis de), 9, 20, 50, 52, 47, 51, 58, 64, 66, 78, 81, 90, 91, 106, 110, 115, 125, 159, 145, 146, 159, 162, 166, 167, 197, 216, 220, 244, 247, 262, 286, 290, 504, 505, 536, 550, 551, 572, 575, 578, 589, 592, 594, 401, 404, 405, 441, 452, 469, 480, 485, 501, 606, 649, 655, 654, 655, 657, 659, 660, 661, 662, 665, 664, 666, 667, 670, 672, 674.
NAVARRE (La reine de), 5.
NEDERWEERDT, 352.
NEUF-ÉGLISE, 162.
NICOLAS (Abbaye de S^t-), 187, 201.
NIEUWERCKE, 225.
NIEUWNAER, 376.
NIEUWNAER (Le comte de), 245, 262, 362, 401, 455, 597.
NIMÈGUE, 8, 50, 57, 58.
NITZENIUS (M^r Charles), 610, 615.
NYKERCKE (Gerrit van), 571.
NORLESSE (La moyenne), 20, 77, 84, 86, 124, 146, 158, 165, 165, 190, 195, 196, 198, 206, 257, 292, 592, 497, 664.
NOCES D'ALEXANDRE FARYÈSE, 615.
NOIRCARMES (Le Sgr de), 61, 75, 101, 102, 124, 145, 144, 145, 160, 161, 162, 188, 189, 190, 193, 196, 197, 200, 201, 205, 225, 224, 225, 235, 254, 251, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 284, 287, 291, 501, 504, 508, 509, 525, 526, 527, 552, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 555, 556, 564, 580, 597, 598, 401, 405, 406, 422, 425, 455, 454, 457, 458, 459, 440, 454, 457, 462, 464, 473, 474, 490, 507, 510, 511, 512, 515, 514, 521, 530, 532, 553, 556, 582, 586, 587, 606, 607, 608, 615, 614, 615, 616, 617, 685.
NOOT (Le beau-fils de M^{lle} van der), 222.
NOOT (M^{lle} van der), 222.
NOPPENUS (Le conseiller), 48, 49.
NORD (Guerres du), 107, 185, 566.
NOSTHOVE (Antoine de Vicq, Sgr de), 192.
NOVA-TERRA OU NIEUWELANT (Nicolas de), 252.
NOYEN (Le beau-fils de M^{lle} van), 686.
NUENHEIM (M^r de), 555.

O

- OIGNIES** (Gilbert d'), évêque de Tournai, 24, 157, 164, 224, 245, 249, 295, 304, 521, 554 et suiv., 578, 580, 592, 618.
- OIGNIES** (Louise d'), dame de Crecques, 157.
- OISBROECK** (Abbé d'), 370, 371.
- OLDENBOURG**, 451.
- OMER** (Saint-), 31, 158, 161, 224.
- OXOFRIO** (Le père) ou Panvini, 582.
- OOSTERWYCK** (Splinter de Hargen . Sgr d'), 522, 409, 560, 561, 595.
- OOST-FRISE** (Le comte Evvard d'), 431, 435.
- OPPOSITION ET DES TROUBLES** (Origine, marche, but de l'), 20, 41, 75, 77, 81, 118, 119, 148, 149, 278, 279, 366, 407, 408, 434, 458, 469, 474, 490, 491, 496, 498, 501, 512, 522, 554, 575, 586, 606, 607.
- ORANGE** (Le prince d'), 11, 12, 13, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 50, 51, 52, 55, 54, 41, 45, 45, 46, 47, 51, 58, 64, 71, 72, 75, 76, 77, 78, 79, 82, 83, 86, 87, 88, 91, 97, 103, 106, 107, 110, 115, 116, 125, 125, 138, 145, 146, 149, 159, 162, 185, 190, 196, 197, 198, 200, 216, 218, 219, 222, 229, 245, 245, 247, 257, 258, 262, 278, 283, 286, 288, 289, 290, 296, 304, 511, 512, 515, 514, 515, 516, 519, 521, 524, 526, 528, 529, 550, 551, 552, 556, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 557, 559, 562, 565, 564, 565, 566, 570, 571, 572, 575, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 582, 585, 586, 588, 590, 591, 592, 598, 599, 400, 401, 405, 404, 406, 412, 414, 418, 419, 420, 421, 425, 427, 428, 429, 455, 454, 455, 456, 457, 458, 442, 451, 452, 462, 466, 467, 469, 474, 479, 480, 483, 485, 486, 489, 495, 496, 497, 498, 500, 501, 502, 507, 510, 511, 512, 515, 520, 522, 529, 550, 554, 555, 575, 574, 588, 597, 599, 605, 606, 610, 611, 615, 616, 649, 652, 655, 654, 655, 659, 660, 661, 662, 665, 664, 666, 668, 669, 675, 674, 675, 676, 684, 685.
- ORLÉANS**, 606.
- OS** (Antoine van), 100, 219, 478.
- OSNABRUCK** (L'évêque d'), 72, 569.
- OSTERLINGS** (Les), 511.
- OSTERLINGS** (La maison des), 426, 685.
- ODDART** (Nicolas), 157, 509, 616, 617.
- OUTRE-MEUSE**, 596.
- ODWERECKE**, 658, 662, 665, 667, 675.
- OVER-EMPDEN OU OOST-FRISE** (Le comte d'), 256, 548, 455.

P

- PACHECO** (Le cardinal), 179, 247, 518, 521.
- PALATIN** (Frédéric, comte), 84, 91, 95, 126, 244, 290, 582, 466.
- PALATIN** (Wolfgang, comte), 540.
- PALAVICINO** (Tobie), 121.
- PANNEMAKER**, 590, 591.
- PAPIERS ET NEUBLES DU CARDINAL**, 4, 5, 24, 55, 126, 185, 199, 292, 517, 417.
- PAR** (Pierre du), 51, 84.
- PARC** (Abbaye de), 99.
- PARDON GÉNÉRAL**, 20, 22, 25, 65, 79, 81, 105, 125, 198, 285, 501, 514, 529, 550, 550, 551, 556, 562, 564, 582, 414, 425, 427, 451, 462, 465, 468, 479, 488, 497, 502, 528, 557, 575, 576.
- PARENTI** (Simonet de), 590.
- PARIS**, 199, 251, 259.
- PARME** (Marguerite de). Voir *Marguerite*.
- PARME** (La princesse de), femme d'Alexandre Far-

- nèse, 127, 387.
- PARYS (Le conseiller François), 583.
- PASQUILLES, LIVRETS, BILLETS, 118, 119, 127, 192, 509, 440, 482, 560.
- PAULINE (La bulle), 258.
- PAYEN (Pierre), 468.
- PECKIUS (M^e Pierre), 97.
- PECQ, 585.
- PELTERS DIT CATS (François), 585.
- PENNANTS (Jean de), 351, 352, 350, 351 et suiv., 565, 564, 565, 566, 567, 598, 428, 429.
- PENSIONNAIRES DES VILLES, 405, 407, 467, 485, 586, 609.
- PENSIONNAIRES DE MALINES. Voir *Van der Cammen et Wasteeel*.
- PÉURIE D'ARGENT ET AFFAIRES FINANCIÈRES DU GOUVERNEMENT, 465, 520, 617.
- PÉREZ (Antonio), 185.
- PÉREZ (Marcos), 7, 59, 89, 90, 91, 158, 515, 516, 550, 540, 557, 576, 656.
- PERGAMONT (Jean de Boubers dit), 64, 86.
- PERNES, 191, 196.
- PERSYN (Hippolyte), 571, 610, 615.
- PHILIPPE II, 16, 18, 20, 27, 29, 36, 40, 51, 52, 65, 66, 68, 78, 79, 80, 81, 84, 107, 108, 111, 112, 115, 120, 121, 122, 125, 157 et suiv., 154, 163, 166, 178, 179, et suiv., 194, 195, 212, 215, 217, 232, 244, 245, 247, 252 et suiv., 292, 294, 295, 296, 527, 528, 529, 531, 538, 540, 541, 542, 551, 552, 555, 564, 565, 574, 580, 582, 587, 589, 599, 400, 401, 404, 405, 408, 409, 410, 414, 424, 426, 429, 441, 442, 451, 459, 462, 465, 469, 475, 478, 484, 488, 499, 500, 501, 505, 506, 507, 510, 515, 515, 521, 522, 525 et suiv., 552, 555, 556, 558, 559, 561, 564, 571 et suiv., 587, 591, 606, 608, 609, 615, 614, 618, 625, 624, 625, etc.
- PHOKA (Lenard), 17.
- PIE V (Saint-), 5, 4, 24, 39, 45, 44, 52, 66, 68, 105, 120, 121, 125, 128, 142, 178, 179, 181, 182, 185, 195, 222, 250, 255, 254, 245, 259, 260, 282, 295, 345, 368, 381, 403, 453, 528, 559, 589, 619.
- PIERRE (M^e), médecin à Herenthals, 555.
- PIERRE (Messire), gardien de la Fontaine, 75, 240, 582, 591.
- PIETERS-AELST (S^{ie}-). 669, 670.
- PIETERSZON (Pierre), écoutez d'Amsterdam, 45, 46, 526.
- PIGRIUS (Étienne), 0, 25, 100, 104, 104.
- PILLAGES ET DES DÉSORDRES (Précautions prises par crainte des), 5, 15, 16, 49, 57, 90, 93, 94, 98, 99, 102, 101, 184, 251, 289, 316, 317, 321, 350, 557, 561, 574, 420, 455, 477.
- PLACARD de la marquise de Berghes contre les hérétiques, 464, 480, 686.
- PLACARD public à Auvers contre les hérétiques, 475, 477, 480, 481, 485, 490, 520, 529, 530, 558, 559, 575, 608.
- PLACARDS SUR L'HÉRÉSIE, 81, 118, 148, 181, 217, 265 et suiv., 470, 491, 575, 624, 625, 655, 656.
- PLACARDS (Commission réunie pour la révision des), en 1565, 20, 81, 148, 181, 217.
- PLAISANCE, 19.
- PLANTIN, 6, 101, 412, 582, 591.
- POITIERS (Le chanoine de), 549, 470.
- POLWEILER (Le baron Nicolas de), 128, 129, 185, 260.
- POLYTES OU BURGER (Joachim), 99, 101, 517.
- POLYTES (Le frère de Madame), 574.
- PONBREUIL (Philippe de), 574.
- PORCEAN (Le prince de), 99, 101, 594, 451, 665.
- PORRY (L'archidiacre), 552 et suiv., 592.
- PORTANUS, 150.
- PORTHÉSIUS, 95.
- PORTUGAIS, 292.
- PORTUGAL (Mission en), 587.
- POSTES (Plaintes relatives au service des), 517, 518.
- PRAET (Madame de), 670, 675.
- PRATIQUES EMPLOYÉES POUR EXCITER LE PEUPLE, 418, 441.

PRATS (Esteban), 51, 261, 406.

PRÊCHES, CONVENTICULES, CÈNES, EXERCICES DU CULTÉ RÉFORMÉ, CONSTRUCTION DE TEMPLES, ETC., 5, 7, 8, 9, 12, 15, 22, 25, 26, 28, 35, 41, 45, 56, 58, 61, 70, 71, 72, 75, 77, 78, 80, 81, 85, 92, 95, 101, 105, 112, 117, 125, 124, 158, 159, 145, 145, 155, 162, 182, 184, 195, 196, 205, 206, 211, 212, 215, 219, 225, 227, 230, 242, 245, 264 et suiv., 266 et suiv., 270 et suiv., 281, 285, 286, 289, 290, 505, 504, 506, 515, 521, 528, 552, 549, 555, 565, 565, 575, 574, 596, 425, 452, 465, 470, 472, 476, 499, 501, 512, 515, 522, 584, 585, 615, 614, 624, 625, 652, 654, 655, 656, 657, 661, 664, 669, 670.

PRÉDICANTS, MINISTRES, ETC., 8, 12, 21, 25, 55, 56, 58, 70, 77, 85, 90, 91, 92, 107, 112, 117, 162, 165, 199, 200, 201, 205, 220, 225, 256, 257, 286, 291, 509, 527, 552, 547, 549, 555, 554, 555, 565, 567, 575, 588, 591, 596, 598, 422, 424, 425, 450, 451, 464, 488, 507, 508, 584, 651, 656, 664, 669, 672.

PRÉDICATEURS ET PRÉDICATIONS CATHOLIQUES, 17, 25, 55, 56, 65, 80, 195, 194, 201, 211, 225, 258, 507, 508.

PREE (Le chanoine del), 55, 164, 224, 295, 411, 412, 552 et suiv., 578, 595, 594.

PREMONT, 5.

PRÉSENCE DES COURONNES, 179.

PRÉSIDENT (M^r le). Voir *Vigilius*.

PRETZ-A-NONNAINS (Abbaye des), 187.

PRISE D'ARMES DES SECTAIRES, DES CONFÉDÉRÉS, DE RREDERODE, redoutée, préparée, opérée, 2, 10, 15, 25, 61, 90, 106, 162, 167, 186, 187, 188, 189, 195, 200, 205, 257, 244, 262, 272 et suiv., 284 et suiv., 287 et suiv., 508, 516, 518, 571, 572, 575, 578, 595, 652 et suiv.

PROCESSIONS CATHOLIQUES, 5, 6, 201, 374, 575, 472, 475, 477, 482, 485.

PROTESTATION DE LA DUCHESSE DE PARME CONTRE L'APPOINTEMENT DU MOIS D'AÔÛT 1586, 19, 20, 22.

Q

QUADEREBBE (Pierre de), 97, 256, 261, 587, 655.

QUARRÉ (Le commissaire), 605.

QUARRÉ (Le conseiller), 80.

QUATREVAUX (Le Sgr de), 554, 655.

QUERENAING (Le Sgr de), 545, 579, 607.

QUESNE (Josse du), 251, 281.

QUESNOY (M^e Jean du), 274.

QUESNOY (La femme de M^e Jean du), 275.

R

RAESFELD (Bernard von), évêque de Munster, 58.

RANTRE (Dainp Jacques de), 71, 259, 249, 250, 251, 295, 411, 552 et suiv., 579.

RAMMEKENS, 556.

RAMMEKENS (Le capitaine de), 556, 675.

RASSENGHIEN (Le Sgr de), 75, 112, 160, 187, 222, 275, 278, 285, 286, 509.

RATTELER (Le conseiller de), ou Ratalder, 10.

RÉACTION, RÉSISTANCE ET RÉPRESSION, 5, 8, 25, 27, 28, 50, 52, 55, 45, 51, 52, 57, 58, 64, 65, 79, 80, 86, 87, 88, 89, 95, 94, 97, 98, 105, 110, 112, 116, 117, 120, 125, 158, 159, 140, 149, 155, 162, 182, 187, 188, 189, 190, 191, 195, 194, 197, 200, 205, 222, 225, 225, 227, 228, 255, 256, 257, 259, 242, 245, 246, 274, 279, 281, 285, 285, 288, 290, 509, 527, 528, 550, 547, 548, 555, 554, 559, 567, 574.

- 375, 392, 395, 395. 409, 424, 425, 451, 452, 455, 457, 459, 456, 470, 480, 481, 482, 488, 497, 501, 504, 512, 513, 514, 515, 554, 555, 556, 557, 558, 572, 573, 575, 576, 577, 585, 585, 611, 614, 625, 657, 668, 674, 684, 685.
- RÉCONCILIATION ENTRE GRANVELLE ET LES SEIGNEURS** (Projets de), 18, 115, 147, 199, 400, 402, 405, 420, 486, 511, 521, 522, 552, 553, 554, 586, 600, 601.
- RÉFUGIÉS ET BANNIS**, 424.
- REINE D'ESPAGNE**, 555, 556.
- RELIGION ET POLITIQUE**, 37, 41, 125, 154, 163, 201, 285, 623.
- RELIGION ET AFFAIRES RELIGIEUSES** (État de la), 2, 6, 17, 20, 21, 22, 30, 55, 56, 40, 73, 75, 78, 79, 80, 81, 86, 88, 89, 100, 162, 181, 196, 204, 205, 254, 527, 549, 567, 422, 424, 456, 490, 491, 496, 498, 515, 552, 576, 614.
- RELIGIONS-FRIED en Allemagne**, 625.
- RELIGIONS-VREDE aux Pays-Bas**, 78, 109. Voir *Cultes* (Coexistence des).
- REMAULT (Jean)**, 651.
- RENAIX**, 607.
- RENARD (Simon)**, 115, 118, 555, 400, 469, 484, 554, 555, 560, 607.
- RENESE DE WULVEN (Jean de)**, 471, 472, 650, 658.
- RENESE (Philippe, bâtard de)**, 471, 472.
- RENESE (Guillaume, bâtard de)**, 471, 472.
- RENESE (Jean de), Sgr de Wilp**, 58, 657.
- RENESE (Le conseiller Gerrit de)**, 471, 472.
- RENESE (René de), Sgr d'Elderen**, 672.
- RENNENBOURG (Herman, comte de)**, 371.
- RENOUVELLEMENT DE LA LUTTE** (Indices et craintes d'un) de toutes les oppositions contre la royauté, 270, 346, 362, 563, 580, 589, 414, 422, 424, 425, 458, 452, 453, 456, 462, 473, 474, 475, 476, 479, 485, 490, 491, 497, 585, 588, 598, 599, 609.
- RÉPRESSION DES TROUBLES** (Mollesse, hésitations et inégalités dans la), 10, 21, 24, 51, 112, 556, 576, 589, 426, 467, 468, 475, 490, 503, 512, 515, 520, etc.
- REQUËSENS (don Louis de), ambassadeur à Rome**, 59, 44, 142, 178, 179, 182, 250, 569, 517, 521.
- REQUÊTE DES SECTAIRES AUX CONFÉDÉRÉS**, 263, 285.
- REQUÊTE DU 5 AVRIL** (Première requête des confédérés ou), 217, 306, 347, 649, 653, 654, 656, 657, 662, 663, 666, 667, 668, 672, 675.
- REQUÊTE DE BREDEBODE A LA DUCHESSE EN FÉVRIER 1567**, 245, 261 et suiv., 266 et suiv., 285, 305, 652, 654, 660, 667.
- REQUÊTE DES TROIS MILLIONS**, 78, 79, 192, 372, 373, 504, 656, 658, 662, 669.
- RICHARDOT (François), évêque d'Arras**, 55, 125, 126, 127, 147, 165, 191, 223, 228, 239, 246, 248, 306, 366, 403, 411, 413, 507, 508, 511, 522, 523, 536 et suiv., 531, 552, 553.
- RICHARDOT (Le docteur Jean)**, 245, 403, 415.
- RICHES HÉRÉTIQUES**, 242.
- RISOIR (Charles van der Noot, Sgr du)**, 205, 265, 285, 611.
- RISOIR (La femme du Sgr du)**, 611.
- RITROVIUS (Martin), évêque d'Ypres**, 17, 55, 127, 164, 252.
- RIVALITÉS DES SEIGNEURS**. Voir *Jalousies*.
- ROBES LONGUES (Les)**, 24, 112, 120, 155, 254, 255.
- ROBLES (Gaspar de), Sgr de Billy**, 140, 188, 189, 202, 276, 280, 282, 327, 366, 379, 397, 398, 421, 422, 426, 450, 451, 452, 454, 459, 488, 489, 502, 506, 507, 510, 512, 515, 522, 550, 558, 582, 587.
- ROCHINUS (Petrus)**, 91.
- ROCKOX (Nicolas)**, 95, 478, 479.
- ROEILX (Jean de Croy, comte du)**, 28, 31, 125, 144, 147, 161, 195, 204, 224, 251, 302, 305, 308, 309, 323, 324, 515, 521, 543, 557, 579, 594, 600, 601.
- ROEULA (La comtesse du)**, 521, 594, 600.
- ROEULX (La comtesse douairière du)**, 158, 515.
- ROEULX (Adrien de Croy, 1^{er} comte du)**, 158.
- ROLTZHAUZEN (Frédéric de)**, 128.

ROME (Les chanoines de S^t-Pierre à), 206.
 ROMERO (Julian), 600.
 ROODEN (Jean van), 197, 684.
 ROSA (Pepin), 29, 221, 326.
 ROSENBERGHE (Aerd van), 379, 650.
 ROSSEM (Martin van), 50, 318.
 ROUBAIX, 585.
 RUBENS, 95.
 RUCKELINGEN, 114.
 RUMENGIEN (Eustache de Croy, Sgr de), 321, 345.

RUPTURE DES SEIGNEURS AVEC GRANVELLE, 350, 351,
 386, 401, 402, 403, 420, 434, 586, 587, 611, 614.
 RUREMONDE, 50, 372, 675.
 RUYSBROECK (Cense de), 384.
 RYCKE (Pierre de), 349.
 RYCKE (Roland de), 97, 315, 685.
 RYK (Claude-François de), 241, 242, 294, 318, 384.
 RYE (Marc de), Sgr de Dissey, 141, 384, 391.
 RYM (Charles), 477.

S

SAGANTA (L'abbé), 502, 530.
 SALAMANCA (L'évêque de), 506.
 SALAMANCA (Le marchand), 285.
 SAMPIETRO D'ORNANO, 292.
 SANDELIN (Le pensionnaire), 46, 398.
 SAULCHOIT (L'abbaye du), 187.
 SAULVE (L'abbaye de S^t-), 144, 145, 189, 224, 334.
 SAVOIE (Le duc de), 107, 116, 183, 260, 385, 433.
 SAXE (Anse de). Voir *Anse*.
 SAXE (Auguste, électeur de), 185, 466.
 SAXE (Jean-Frédéric, duc de), 454.
 SAYN (Les comtes de), 606.
 SAYS (Jean), 127, 218, 516.
 SCAROUSSE (?), 661.
 SCHARENBERG (Urbain), 466.
 SCHAUBENBOURG (Le comte Bernard de), 330, 421,
 422, 453, 606.
 SCHENCK DE TAUTENBOURG (Frédéric), archevêque
 d'Utrecht, 252, 370.
 SCHETZ (Melchior), 418.
 SCHETZ (Marie), 661.
 SCHETZ DE GROBENDONCQ (Gaspar), 50, 74, 341, 342,
 352, 358, 581, 588.
 SCHETZ DE GROBENDONCQ (La femme de Gaspar), 341.
 SCHEVVE (Jean), chancelier de Brabant, 49, 57, 75,

79, 83, 109, 110, 159, 285, 289, 322, 325, 331,
 348, 358, 367, 372, 395, 396, 434, 433, 478, 499,
 505, 559.
 SCHOONHOVEN (Jean de), 587.
 SCHOONHOVEN, 43, 58, 82, 467, 686.
 SCHOUTMAN (Robert), 660.
 SCHWARTZENBERG (Le comte de), 576.
 SCHWARTZBOURG (Le comte Gunther de), 101, 221,
 305, 336, 662, 663.
 SCHWENDY (Lazare de), 402, 403.
 SÉBASTIEN (Don), roi de Portugal, 292.
 SÉBASTIEN (M^e), peintre, 247, 248.
 SECRET DES LETTRES DU ROI VIOLÉ, 51, 324, 506.
 SECRÉTAIRE DU PRINCE D'ORANGE. Voir *Pennants*.
 SECTAIRES, GENS DE LA NOUVELLE RELIGION, HÉRÉTIQUES,
 etc., 2, 5, 9, 21, 26, 27, 28, 32, 33, 35, 63, 65,
 78, 79, 80, 110, 112, 163, 190, 201, 205, 232,
 262, 265 et suiv., 278, 281, 338, 345, 347, 365,
 373, 395, 425, 427, 441, 451, 452, 464, 465, 468,
 472, 475, 476, 531, 552, 556, 583, 600, 635, 635,
 659, 669, 670, 671.
 SÉDAN, 354, 495, 551.
 SÉDAN (M^r de), duc de Bouillon, 355, 394, 451, 499,
 551.
 SEIGNEURS (Les), chefs de l'opposition, 8, 16, 20, 22.

- 25, 52, 55, 41, 48, 52, 62, 64, 75, 77, 78, 79, 81, 85, 100, 105, 107, 108, 112, 115, 115, 118, 147, 155, 200, 206, 213, 217, 219, 242, 247, 265 et suiv., 277, 278, 282, 287, 292, 304, 324, 337, 345, 344, 345, 346, 347, 352, 357, 360, 368, 369, 386, 387, 390, 392, 399, 401, 402, 403, 404, 407, 420, 422, 450, 451, 453, 452, 469, 480, 481, 487, 489, 495, 496, 498, 505, 509, 512, 521, 522, 555, 554, 560, 575, 575, 586, 587, 592, 598, 599, 600, 611, 617, 640, 661, 666.
- SEIGNEURS (Causes du mécontentement des), 20, 81, 115.
- SEJOURNET (Damp Arnold), 540.
- SÉLIM (Le sultan), 71, 108, 244.
- SELLES (Jean de St^c-Aldegoude, baron de), 580.
- SEPRENIERS (Le Sgr de), 237, 582.
- SENAUPONT (M^r de), 394.
- SERASSO, 545.
- SERBELLONI (Gabriel), 597.
- SERIPAND (Le cardinal), 582.
- SERMENT (Renouvellement du), 257, 262, 277, 278, 285, 309, 310, 315, 330, 335, 346, 347, 379, 382, 396, 397, 402, 419, 436, 458, 451, 452, 499, 500, 501, 577.
- SÉVILLE (Vacance du siège de), 208.
- SIGETZ, 4, 25, 54, 71.
- SILENCE DU ROI, 15, 22, 27, 55, 84, 320.
- SILIÈRES (Le baron de), 185.
- SIMON (Damp), 579.
- SIMONS (Le chanoine), 291, 374, 375.
- SIMONS (M^lle), 430, 478.
- SOLDATS ROYAUX (Désordres des), 25, 145, 144, 161, 195, 197, 225, 226, 247, 250, 251, 265 et suiv., 280, 295, 305, 308, 318, 347, 377, 378, 595, 401, 412, 515, 556, 557, 578, 579, 580, 581, 584, 596, 599, 600, 604, 607, 611.
- SOLIMAN (Le sultan), 4, 54, 71, 101.
- SOLMS (Le comte de), 167.
- SOLRE (Le capitaine de), 80.
- SONNEWEGHE (?), 669.
- SONNIUS (François), évêque de Bois-le-Duc, 200, 210, 221, 412.
- SOURAY (François van), 669.
- SPA (Eaux de), 220, 666.
- SPAEN OU PAEN (Philippe), 671.
- SPANGELBERG, 91.
- SPEL (Jean Grouwels, dit), 289, 412, 452.
- STACKENBROUCK (Roelof van), 197, 661.
- STEELANT (Gilles), 665.
- STEENWERCK, 205.
- STEGEN (Nicolas van der), 48, 49, 100.
- STEGEY (Vau der), 669.
- STEIN (Baronnie de), 675.
- STERCK (Godefroi), 564.
- STINE, 505, 554.
- STRAELEN (Sire Antoine van), 65, 88, 91, 95, 97, 100, 106, 107, 109, 116, 251, 245, 314, 336, 345, 364, 376, 388, 395, 426, 469, 473, 475, 477, 478, 485, 485, 487, 498, 505, 507, 520, 551, 555, 575, 649, 675, 684.
- STRAELEN (Jean van), 64, 515.
- STRATIUS (Étienne), 570, 585.
- SUBSIDE DES ECCLÉSIASTIQUES, 166, 250, 588, 589.
- SUÈDE (Roi de), 185.
- SUISSES, 185, 260, 401, 606.
- SUTS (Le président), 322, 371, 610, 615.
- SYNODE DÉFORMÉ DE GAND, 46, 61.
- SYNODE DE CAMBRAI, 127, 164, 245, 246, 412, 415, 595.

T

- TAFFIN** (Jacques), 146.
TAFFIN (Jean), 35, 93, 391, 419, 507, 508, 676.
TAPISSERIE DE HAUTE LICE, 55, 100, 240, 590.
TAXIS (Jean-Antoine de), 458, 517, 518.
TAXIS (Léonard de), 559, 516, 517, 518.
TAXIS (Roger de), doyen d'Anvers, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 549, 594, 427, 472, 478, 479, 487, 488.
TEMPLEUVE (Le Sgr de), 187.
TERMONDE, 94.
TERMONDE (Entrevue de), 30, 112, 216.
TRÉVELIN (Robert), abbé de Vicogne, 535.
TRIEL, 671, 672, 673.
TRIELT (Thomas van), abbé de St-Bernard, 56, 206, 256, 240, 531, 532, 576, 581, 610, 611, 616, 617.
TRIEULOYE. Voir *Bernimicourt*.
THORAISE (Jean d'Achey, Sgr de), 361, 591.
THORAISE (Les enfants de), 25, 591.
TIBUR, 222.
TILETANDS OU TILETO (Jean), 416.
TILLY (Martin l'Serclaes, Sgr de), 290, 657, 664.
TIRLEMONT, 80, 587, 597.
TISNACQ (Charles de), 32, 184, 260, 537, 557, 573, 611.
TITELMANS (L'inquisiteur), 398, 429.
TOLÈDE (L'archevêque de). Voir *Carranza*.
TOLÉRANCE DES DEUX CULTES, 57, 41. Voir *Cultes*.
TONGERLOO (Abbaye de), 576, 577.
TONGRES, 211.
TORRE (Le secrétaire Jacques de la), 236, 261, 299, 520, 521, 526, 432, 648, 655.
TOULOUSE. Voir *Marnix*.
TOVA (Robert de Longueval, Sgr de la), 6. 508.
- TOURLAN** (Miguel), 459.
TOURNAI ET TOURNAISIS, 6, 10, 11, 13, 34, 37, 41, 52, 59, 61, 65, 70, 76, 78, 84, 102, 110, 123, 124, 125, 127, 143, 144, 146, 153, 154, 159, 161, 165, 184, 186, 187, 189, 195, 194, 200, 201, 202, 205, 206, 214, 218, 225, 238, 241, 245, 247, 251, 277, 279, 280, 281, 284, 286, 287, 500, 501, 302, 505, 504, 307, 308, 309, 310, 312, 319, 351, 353, 359, 375, 423, 429, 430, 462, 468, 505, 512, 515, 516, 520, 554, 556, 557, 558, 573, 374, 370, 580, 585, 594, 617, 685.
TOUS-NUS (Les), 555, 488.
TRAMERIE (Le Sgr de la), 545.
TRÉLON (Jean de Blois, dit), 556, 634, 673 et suiv.
TRÉLON (Guillaume de Blois, dit), 263, 654.
TRÉLON (Louis de Blois, Sgr de), 80, 104, 188, 276.
TRIEST (Philippe), 658.
TROND (Saint-), 211.
TROND (Assemblée de S'-), 264, 648, 649, 652, 655, 654, 655, 656, 657, 659, 660, 661, 662, 664, 666, 667, 668, 670, 671, 672, 674, 684, 685.
TROUILLIÈRE (Le Sgr de la), 615.
TROYE (L'évêque de), 185.
T'SESTICH (Jean-Antoine van), 415.
T'SESTICH (Didier van), 99, 164, 509, 541.
TURCOING, 225.
TURNHOUT, 107, 368, 587, 405, 406, 457.
TURQUE (La question) et son influence, 4, 24, 54, 71, 101, 108, 115, 142, 165, 195, 190, 255, 244, 248, 259, 260, 340, 402, 459, 466, 581.
TYMPLE (Charles van den), 219, 604.
TYMPLE (Jean van den), 97.

U

ULLOA (Alonzo de), 615.

UNDESPERG, 159.

UNIVERSITÉ DE DOUAI, 251.

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, 97, 416, 552, 587.

URBIN (Le duc d'), 185.

URSEL (Barbe d'), 541.

URSEL (Lancelot d'), 95.

URSINO (Fulvio), 6, 582, 591.

UTRECHT, 12, 21, 28, 37, 41, 45, 58, 71, 80, 110, 126, 138, 279, 288, 289, 519, 521, 538, 570, 571, 572, 578, 592, 595, 594, 403, 412, 425, 486, 502, 574, 652.

V

VAAST (Abbé de S^c), 127. Voir *Montmorency* (Robert de).

VAL (Bartholomé de la), 509.

VALENCIENNES, 2, 6, 10, 37, 41, 52, 59, 63, 70, 75, 78, 101, 102, 110, 125, 124, 125, 143, 144, 145, 153, 159, 160, 161, 163, 167, 182, 187, 189, 190, 193, 200, 202, 205, 206, 218, 219, 221, 224, 236, 257, 259, 240, 241, 244, 246, 247, 250, 264, 266, 276, 277, 280, 281, 282, 284, 286, 290, 291, 292, 299, 302, 303, 306, 307, 308, 509, 310, 315, 317, 319, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 332, 334, 335, 336, 339, 340, 346, 347, 351, 353, 354, 355, 359, 366, 368, 375, 381, 382, 384, 389, 400, 404, 409, 425, 450, 456, 457, 440, 451, 462, 465, 484, 488, 512, 515, 516, 520, 522, 529, 556, 557, 573, 580, 585, 617, 637, 659, 660, 683.

VALENCIENNES (Maison de Granvelle à), 280.

VANDENESSE (Jean de), 100, 590.

VAN DER CAMMEN (Jean), pensionnaire de Malines, 8, 50, 101, 417, 455, 555, 583.

VARICK (Goswin de), 392.

VAUCELLES (Abbaye et abbé de), 1, 148, 478.

VEEN (Guillaume van), 595 et suiv.

VELTACKER (Jean), abbé de Tongerlou, 206.

VELTWYCK (Gérard van), 9.

VÉNALITÉ DES CHARGES, DES GRÂCES, etc., 54, 69, 70, 75, 113, 167, 352, 370, 571, 576, 589, 451, 479, 483, 502, 503, 515, 557, 616.

VENDEVILLE (Le Sgr de), 162, 191, 649, 661, 664.

VENLOO, 372.

VENLOO (Traité de), 52.

VENUE DU ROI, 13, 16, 20, 22, 26, 27, 29, 30, 31, 35, 35, 56, 40, 45, 50, 51, 52, 54, 55, 61, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 74, 75, 77, 79, 80, 84, 86, 102, 103, 105, 108, 111, 114, 115, 116, 119, 120, 122, 123, 124, 125, 129, 137, 159, 142, 146, 149, 152, 154, 165, 166, 178, 179, 180, 182, 183, 193, 194, 195, 198, 201, 210, 214, 215, 221, 228, 229, 232, 255, 234, 235, 240, 241, 243, 244, 245, 247, 248, 257, 258, 260, 273, 274, 275, 279, 282, 287, 292, 294, 295, 300, 320, 328, 351, 352, 357, 359, 343, 345, 351, 352, 353, 356, 357, 359, 361, 364, 367, 371, 374, 380, 382, 383, 384, 389, 397, 398, 402, 403, 404, 408, 409, 410, 414, 417, 421, 422, 424, 455, 456, 458, 440, 441, 452, 459, 462, 463, 464, 473, 474, 479, 480, 483, 486, 487, 489, 491, 502, 504, 506, 507, 512, 515, 517, 528, 530, 562, 564, 571, 578, 585, 588, 594, 596, 598, 601, 605, 608, 609, 612, 614, 618, 619, 624.

VÈRE (Marquisat de la), 404.

- VERGHEEST (Rombaut), 24, 55, 147, 257, 412, 415, 582, 585, 584.
- VERGY (François de), 59, 44, 141, 242, 258, 581, 455, 492, 573.
- VERDUN, 455, 495.
- VEDELS (Guillaume), 571.
- VIANEN, 12, 17, 55, 58, 85, 106, 236, 244, 285, 287, 288, 291, 307, 320, 322, 357, 372, 395, 594, 401, 425, 451, 452, 457, 451, 457, 462, 471, 502, 515, 588, 650, 651, 652, 654, 655, 656, 658, 659, 660, 661, 662, 664, 665, 667, 671, 675.
- VICOGNE (Abbaye de), 200, 558, 657.
- VIGLIUS (Le président), 50, 52, 55, 50, 51, 52, 57, 58, 61, 62, 64, 71, 72, 95, 105, 110, 111, 112, 113, 118, 119, 120, 125, 140, 147, 151, 152 et suiv., 164, 165, 166, 187, 198, 220, 235, 234, 240, 241, 245, 259, 278, 301, 304, 305, 316, 325, 325, 331, 357, 358, 356, 358, 371, 377, 391, 394, 395, 396, 399, 402, 404, 415, 450, 452, 456, 455, 456, 464, 467, 470, 474, 476, 477, 487, 502, 505, 506, 515, 520, 522, 523, 552, 554, 557, 558, 559, 560, 584, 588, 589, 601, 602, 604, 607, 608, 610, 611, 616, 617, 661.
- VILLAIN (Le capitaine), 80.
- VILLAVICENCIO (Fray Lorenzo de), 42, 52, 56, 227.
- VILLES, 84, 155, 162.
- VILLES (Coalition des) gagnées au mouvement, 48, 59, 75, 78, 105, 109, 145, 286, 289, 290, 306.
- VILLES (Idée de mettre les) dans une situation uniforme, 21, 22, 184, 564.
- VILLENS (Le Sgr de), 10, 11, 54, 102, 160, 167, 247, 262, 285, 288, 289, 501, 529, 547, 551, 576, 588, 419, 649, 652, 654, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 668, 669, 685.
- VILLERS (Abbé de), 552, 617. Voir *Hortobeeck*.
- VILVORDE, 15.
- VILVORDE (Prisonniers de), 504, 509, 512, 520, 555, 556, 575, 648 et suiv. Voir *Cocq de Neerijnen*, *Wingle*, *Andelot*, etc.
- VIRON (Odet), 4, 22, 29, 34, 55, 69, 90, 126, 206, 221, 240, 241, 250, 280, 281, 282, 316, 317, 348, 359, 560, 597, 598, 422, 455, 502, 505, 506, 507, 545, 552, 555, 581, 594, 601, 604, 607, 614.
- VIRON (La femme de Odet), 561.
- VIRON (Maximilien), 415.
- VISART (Le messager), 575.
- VISITE CANONIQUE DE ST-AMAND, 514, 525, 552 et suiv., 592, 595, 618.
- VITELLI (Le cardinal), 181.
- VITELLI (Chiappin), 597.
- VIVIER DE ST-JOSSE-TEN-NOODE, 72, 105.
- VLIERDEN (Pension due à), 562.
- VOGHELSANCK (Madame de), 670, 671.
- VORROUX (Jacques), 79, 664.
- VORSTIUS, 91.
- VREESWYCK (Combat de), 451, 471.
- VRENDE (Procès de), 561, 584.
- VRIENDT (Corneille de), 426, 685.
- VROEDIUS, curé de la Chapelle, 470.
- VUCHT, 288.

W

- WACKEN (Le Sgr de), 219, 675.
- WALBEN, 80.
- WALCHEREN (Ile de), 288, 291, 517, 558, 547, 425, 472, 660, 675.
- WALLERS (Jacques de), 659, 660.
- WALLONS (Licenciement des), 553, 545, 515, 555, 556, 579, 584, 587, 605.
- WANESIUS, 97.
- WARELLES (Le Sgr de). Voir *Yves*.
- WAREMBERG (Le Sgr de), 519.

- WARLUZEL (Le Sgr de)**, 147, 277, 324, 346, 402, 506.
 511, 513, 552, 553, 586, 649.
WARLUZEL (François, Sgr de), 147.
WARLUZEL (La douairière de), 147.
WARLUZEL (Simon de), 402, 586.
WAROUX (Bernard de Mérode, Sgr de Rummen, dit),
 9, 32, 34, 166, 167, 220, 661.
WASTEEL (Le pensionnaire Pierre), 8, 54, 50, 103,
 126, 230, 417, 435, 555, 583.
WATERLAND, 432, 668, 672.
WATTEPATTE (Les), 229, 522.
WATRELOS, 26.
WATRELOS (Combat de), 187, 188, 229, 308.
WEELEMANS (Cornelle), 99, 100, 117, 506.
WEERT, 332, 398, 433, 531, 597.
WELLE (Le Sgr de), 318.
WELZER (Philippine), 129.
WERVE (Thierry van de), 364.
WESENBEKE (Jacques van), 93, 349, 373, 388, 501,
 421, 675.
WESTERLOO, 367.
WESTPHALUS, 91.
WEYNS (Augustin), concierge de Gouvvelle à Malines.
 4, 24, 157, 199.
WEZEL, 323, 395.
WIED (Le comte de), électeur de Cologne, 58.
WILLE (Ambroise), 63.
WILLEBRÖECK (Entrevue de), 346, 347, 363, 590,
 391.
WILTBERGH (Henri de), 18, 351, 401, 597, 598.
WILTZ (Le baron de), 377, 378.
WINGHE (Jérôme van), 100, 222, 508.
WINGHE (Pierre van), 100, 508, 525, 601.
WINGHENE (Hermès van), 59.
WINGLE (Pierre de), 247, 283, 288, 347, 388, 431,
 466, 539 et suiv., 652, 654, 656 et suiv., 664, 665,
 667.
WITTHEM (Jean de), baron de Boutersem, 498.
WITT (Étienne de), 431.
WOCQUINUS, 91.
WOERDEN, 12, 55.
WOLFIUS, 91.
WURTEMBERG (Le duc de), 466.
WYON (Amé), 544.

X

- XANTEN (Prévôté de)**, 164.
XIMENES (Mr Pierre), 158.

Y

- YBARNA (Don Francisco d')**, 537, 539, 455, 477, 600,
 605, 604, 607, 612, 614.
YLPENDAM (Jacques d'), 665.
YPRES, 17, 61, 162, 163, 190, 203, 214, 225, 225,
 486, 487, 599.
YVES (Frédéric d'), abbé de Maroilles, 334 et suiv.,
 618, 619.
YVES (Jean d'), Sgr de Warelles, 306, 307.

Z

ZANTEN (Étienne van), 650.

ZEEBOURG, 675.

ZÉLANDE, 17, 106, 288, 297, 388, 425, 615, 660, 675.

Voir *Walcheren*.

ZEVENBERGHE, 452.

ZOMERGHEN (M^r de), 215.

ZONDERMAN (Le docteur), 29.

ZONNENBERCH (Guillaume van), 669.

ZUYLEN VAN NIJEVELT (Guillaume van), 471, 650, 658.

ZWEVEGHEM (Le Sgr de), 53, 47, 58, 192, 301, 352.

ZWOLLE, 8, 72.

